Digitized by Google

201
2 G
19

Digitized by Google

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

TOME II.

IMPRIMÉ

ET PUBLIÉ PAR PAUL RENOUARD,

Rue Garancière, 5.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE

PAR

M. CAPEFIGUE,

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION,

DU MÊME AUTEUR.

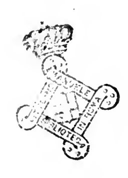

TOME DEUXIÈME.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

Comon et Cie.

QUAI MALAQUAIS, N. 15.

1845.

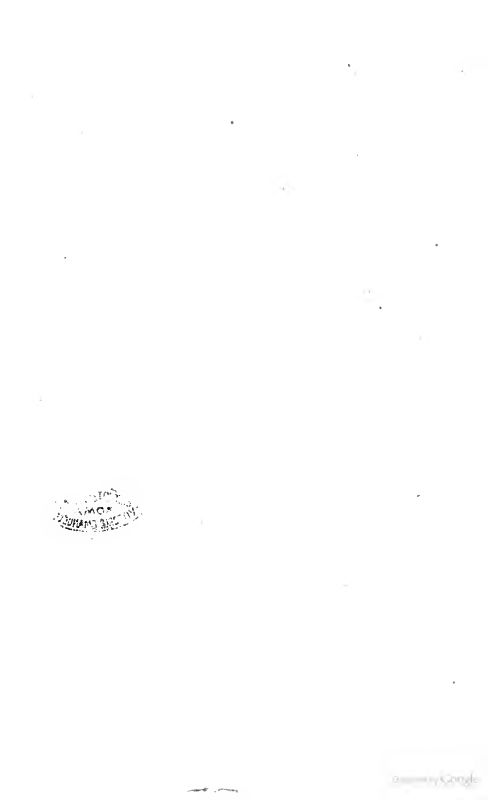

Digitized by Google

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRE FORME D'ORGANISATION INSURRECTIONNELLE.

(28 ET 29 JUILLET 1830.)

Aspect de Paris le 28 au matin. — Stratégie du maréchal Marmont. — Dévoûment de la garde. — Hésitation de la troupe de ligne. — Défection. — Le plan compromis. — Nécessité de se concentrer. — Caractère de la résistance des habitans. — Réunion familière de quelques députés. — Deux camps. — La légalité. — La révolution. — Les salons de la résistance. — M. Casimir Périer. — Question préjudicielle. — Y a-t-il encore des députés? — Travail des sociétés secrètes. — Les modérés débordés par l'arrivée de M. de Lafayette. — Absence du préfet de la Seine et du préfet de police. — Envahissement de l'Hôtel de Ville. — Pouvoir qui s'y établit. — Craintes des députés. — Organisation provisoire et municipale.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Tous les partis victorieux célèbrent long-temps leurs éclatantes journées. Fierté et orgueil de leur mémoire, qui peut leur en faire un reproche? Si l'écrivain sérieux déplore les malheurs des guerres civiles où le sang coule à plein bord, il n'en est pas ainsi des masses glorieuses de leurs succès, ivres de

leurs triomphes. Long-temps après les barricades de 1588, sous la Ligue, l'anniversaire en fut célébré par des feux de joie, des fêtes aux places et rues de Paris : on les appela aussi les Saintes, les Glorieuses journées. Souvent le pouvoir, même lorsqu'il est rentré dans des conditions d'ordre, n'est pas assez fort pour faire cesser ce lointain retentissement du tocsin de l'insurrection qui tinte comme un joyeux carillon; il fallut la rude main du premier consul pour effacer ces anniversaires du 14 Juillet et du 10 Août que les patriotes comptaient dans leurs jours de gloire, et que Napoléon considérait comme des temps d'anarchie. Quels souvenirs, juste ciel! à perpétuer parmi nous! L'étrange violation de toutes les lois par le pouvoir lui-même qui brise la Charte spontanément concédée! Des fusillades qui retentissent dans les rues au milieu des hurlemens du peuple; les enfans d'une même et glorieuse patrie qui s'entretuent avec joie et s'en félicitent comme d'une grande victoire; Paris offrant l'aspect le plus lugubre, les boutiques fermées, les paisibles habitans inquiets, la capitale du monde civilisé sans autorité reconnue, sans gouvernement établi, et au pouvoir de quelques ouvriers honnêtes et braves pour la plupart, mais sans frein dans leur colère. Or un gouvernement, quel qu'il soit, c'est la providence des sociétés : quand il n'en existe pas, la mort est là pour elles.

La stratégie développée par le maréchal Marmont (1) dans les journées de Juillet était fondée sur des bases assez rationnelles et résultant de la topographie même

(1) On peut prendre une juste idée de la stratégie du maréchal Marmont par le document qu'on va lire :

de Paris. Cette stratégie la voici : les grandes places et les ponts devaient être occupés ainsi que deux lignes parallèles ; les boulevards et les quais en parfaite communication par les extrémités de la Bastille et de la place Louis XV ; puis de fortes patrouilles lancées dans les voies transversales telles que les rues de la Paix, Richelieu, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, devaient prendre l'initiative contre l'insurrection. Tel était le plan raisonné du maréchal ; mais en cas de résistance sérieuse il appelait le concours d'une plus grande masse de troupes ; trente mille hommes au moins, et surtout des soldats solides et dévoués au drapeau. Ce dévoûment se trouvait au plus haut point dans la garde, admirable non-seulement par la fermeté qui marche à la mort, mais encore par ce courage de privations plus grand parce qu'il emporte avec lui-même la force morale ; or les privations furent de toute espèce dans ces journées de lutte ; il faut croire à une trahison fatale ou bien à l'oubli de toutes les lois de l'intendance militaire pour expliquer comment au milieu de cette extrême chaleur, après des combats et des fatigues de toute

Ordre de M. le marquis de Choiseul à M. le général comte de Wall, commandant la place de Paris.

27 juillet 1830.

« Mon cher général,

« M. le maréchal vous invite à donner l'ordre au colonel du 15e régiment de partir du Pont-Neuf et de suivre le quai de l'Horloge, le Pont-au-Change, et de se porter jusqu'à la hauteur du Marché-des-Innocens. Il détachera alors un bataillon qui suivra la rue Saint-Honoré pour prendre à revers une barricade qui se trouve près du Palais-Royal. Un bataillon de la garde l'attaquera en même temps de l'autre côté. Cette barricade détruite, le colonel Pérégaux suivra dans toute sa longueur la rue Saint-Denis, et descendra le boulevard, tandis qu'un autre détachement, auquel vous en donnerez l'ordre, marchera à sa rencontre. Le régiment du colonel

une journée il n'y eut pas le soir, dans une place aussi bien pourvue que celle de Paris, une seule distribution de vivres. Les journaux purent dire que la garde était gorgée de vin et de viande (style de l'époque); la vérité est qu'il ne fut fait aucune distribution de vivres, et les soldats furent obligés de se contenter de quelques fournées de pain requis chez les boulangers. Cependant la garde combattit avec un courage sublime, se contentant de riposter à ces attaques sournoises à travers les piliers des halles et les maisons enfumées; s'il y eut des exemples d'héroïsme de la part des enfans de Paris (nul n'a jamais douté de leur intrépidité), il y eut surtout une sorte de guerre que les soldats définissaient grotesquement; les insurgés offraient rarement leur poitrine à découvert, et ils n'eurent même pas le mérite de la guerre aux couteaux, telle que Saragosse l'avait jetée à la face d'un impitoyable vainqueur.

Si la garde fut belle de dévoûment, la troupe de ligne n'apporta pas dans sa stratégie la même fermeté, le même sentiment exalté des devoirs; et ce qui fut alors célébré comme un acte de sympathie populaire,

Pérégaux et le détachement que vous enverrez à sa rencontre se croiseront, et ce dernier se rendra au Pont-Neuf. Ces troupes balaieront tout ce qu'elles rencontreront sur leur passage; elles emploieront la baïonnette si on leur résiste, et ne feront feu que dans le cas où on ferait feu sur elles. Elles tireront cependant des coups de fusil aux fenêtres d'où on leur jetterait des pierres. Elles marcheront avec résolution et en battant la charge. Il est important que ce mouvement ait lieu avant la nuit, et M. le maréchal vous prie de donner l'ordre qu'il s'opère à sept heures.

« Les gendarmes à pied qui sont auprès de M. Pérégaux marcheront avec lui, et M. le maréchal y adjoindra un détachement de gendarmes d'élite.

« L'aide-major-général
« Marquis de CHOISEUL. »

aujourd'hui doit être jugé avec la plus grande sévérité. J'ai dit les jalousies de la ligne contre la garde, et plus encore la timidité de ses résolutions contre la pensée révolutionnaire; les opinions libérales régnaient parmi les officiers et au cœur du soldat; on avait tant parlé de baïonnettes intelligentes que les régimens semblaient avoir compris le sens terrible de cette parole de désordre [1]! Par un instinct naturel aux masses elles distinguent ceux qui les aiment et sont prêts à les seconder; on entoura la ligne par des cris d'amour et de fraternité, comme pour la séparer de la garde. Il est constant qu'au premier jour elle n'eut pas la fermeté nécessaire dans un moment si décisif, et les insurgés purent passer à travers ses rangs et se familiariser avec l'éclat des baïonnettes. Dès ce moment la stratégie du maréchal fut compromise, elle n'eut plus l'ampleur et le développement indispensables, car il n'y a rien de plus fatal dans les batailles comme dans les

[1] Cette doctrine des baïonnettes intelligentes avait gagné quelques officiers de la garde royale même, et je crois que l'auteur de la lettre suivante, officier honorable et distingué, doit avoir quelque regret de l'avoir écrite :

Lettre du comte de Latour-Dupin à M. de Polignac.

« Monseigneur,

« Après une journée de massacre et de désastre, entreprise contre toutes les lois divines et humaines et à laquelle je n'ai pris part que par un respect humain que je me reproche, ma conscience me défend impérieusement de servir un moment de plus.

« J'ai donné dans ma vie d'assez nombreuses preuves de dévoûment au roi pour qu'il me soit permis, sans que mes intentions puissent être calomniées, de distinguer ce qui émane de lui, des atrocités qui se commettent en son nom. J'ai donc l'honneur de vous prier, monseigneur, de mettre sous les yeux de Sa Majesté ma démission de capitaine de sa garde.

« J'ai l'honneur, etc.,

« *Signé :* Le comte Raoul de

« LATOUR-DUPIN. »

28 juillet 1830.

On lisait aussi dans les journaux : M. le comte Turgot, capitaine aux cuirassiers de la garde royale,

luttes de places publiques que la défection d'un corps qui passe à l'ennemi ou se déclare neutre. On l'avait vu à d'autres époques, à Rosbach, à Leipsick; cette même catastrophe allait se produire aux rues de Paris.

Quelle fut la cause réelle de la défection des régimens de ligne? Y eut-il corruption, entraînement irrésistible: qui peut expliquer cette tristesse, ce trouble dans la confiance de l'officier, cette indécision dans la conduite du soldat avant que la voix de l'obéissance et du devoir fût oubliée? Tout le monde se vanta d'avoir contribué à cette défection; il est des temps où l'on se félicite du désordre; j'ai trouvé même une correspondance curieuse entre des hommes fort honorables du reste, pour revendiquer la gloire d'avoir fait passer des régimens au peuple. Un officier distingué le rappelait même comme un beau titre; il ne faut en faire de reproche qu'à l'esprit de l'époque et à cet oubli de toute règle gouvernementale (1). Tant il y a que l'inaction des régimens de ligne, cette neutralité déclarée, portaient un coup mortel au plan du maréchal Marmont. Il fallut remplir ce vide, concentrer les forces, et cela explique ces mouvemens rétrogrades et de concentration qui firent croire aux

petit-neveu du célèbre Turgot, a donné sa démission et refusé absolument tout service dès le moment où il a appris les ordres donnés à la garde par M. de Polignac.»

(1) Une polémique qui peut paraître étrange, maintenant que tout est rentré dans l'ordre, s'établit pour savoir si c'était le général Heymès ou M. Laffitte frère qui avait déterminé les régimens de ligne à passer au peuple. On lisait dans une des lettres du général Heymès :

« Le fait des régimens ne peut être mis en doute; il a eu lieu sur la place Vendôme, et M. Laffitte (le frère) en a été témoin; mais l'action d'avoir entraîné les troupes appartient tout entière à M. le colonel Heymès, ancien aide-de-camp du maréchal Ney.

« *Signé :* général Heymès. »

habitans de Paris que la victoire venait à eux complète, absolue. Au reste, jamais ce triomphe n'aurait été accompli si l'opinion publique n'eût pas depuis long-temps préparé ce que Paris fit alors avec énergie. Il y avait eu tant de faiblesse, tant de décousu dans ce pouvoir, tant d'incurie dans ceux qui dirigeaient les affaires publiques qu'une seule journée put et dut en finir. La Révolution courait à travers l'air comme un fluide électrique. Dans cette journée du 28 Juillet il y eut des actes d'héroïque courage mêlés à des actions mauvaises : tel est le caractère du peuple, humain ou sanglant, courageux ou pusillanime; ses vices comme ses vertus sont des excès.

Ces journées ont été si souvent célébrées qu'en vérité je n'ose ajouter quelques prosaïques descriptions à tant de poésie. Les multitudes ont de bien grands flatteurs! Les historiens, les peintres ont fait prendre et reprendre l'Hôtel de Ville par le peuple au milieu des balles. Jamais les toiles de Vander-Meulen n'avaient été plus flatteuses pour les victoires de Louis XIV ([1]). L'Hôtel de Ville ne fut pas défendu, voilà pourquoi il ne fut pas pris; chaque fois que la garde royale reçut un ordre de ses chefs de repousser les assaillans, elle l'exécuta avec une belle énergie d'obéissance; on lui dit : emparez-vous de l'Hôtel de Ville, et la populace confuse se dispersa devant cette attaque régulière. Tout le reste est du coloris historique; les vanités, les fantaisies des rois ne sont rien à côté des exigences

([1]) On a eu le bon goût et le haut esprit historique de ne point placer dans les galeries de Versailles, parmi les tableaux de tous les événemens de Juillet, ni les barricades, ni la prise de l'Hôtel de Ville et du Louvre. Cet honneur a été laissé à la gravure.

des multitudes; elles veulent qu'on les appelle héroïques, immortelles, qu'on leur adresse des hymnes, des cantates, sur la scène, dans les académies; elles imposent l'admiration à leurs courtisans. Si les troupes sous l'empire d'un sentiment de tristesse indicible avaient pu déployer toute leur énergie, quelques obus jetés sur le quartier général de l'insurrection pouvaient en finir ; on s'arrêta devant des considérations de personne et des idées de trève et de transaction; le soldat faisait son devoir, mais avec un sentiment de fatalité sous ce soleil brûlant qui tombait d'à plomb sur les figures ruisselantes de sueur.

De tous côtés, la guerre civile prenait un caractère sinistre. Si les cuirassiers, vieux soldats, chargeaient sur leurs hauts chevaux de bataille, ils trouvaient à leur face, non point les Russes et les Autrichiens comme en 1812 et 1813 (la plupart avaient fait ces campagnes), mais des femmes, des enfans qui leur jetaient des pavés, des meubles, et en mourant ils avaient honte de tomber sous de si frêles mains. Si les lanciers élégans traversaient le boulevard en cavalcade majestueuse, on se glorifiait de les faire tomber l'un après l'autre à coups de carabine; caché derrière un arbre, on descendait les officiers en bon chasseur comme des lièvres ou des chevreuils bondissans; si l'infanterie haute de taille, les vieux grenadiers dont un bon tiers était décoré par les mains de l'empereur même, traversaient des rues étroites, c'était derrière les portes, à travers les volets qu'on faisait feu, et en tombant les seules paroles qu'ils jetaient, c'était de dire : « Que c'était là une fatale guerre et

qu'il était dur pour eux de mourir de la main de leurs amis et de leurs frères (¹). »

Partout on se vantait d'étranges exploits; des enfans se glissaient sous le ventre des chevaux et venaient tuer à brûle-pourpoint des officiers couverts de cicatrices; la foule, à couvert dans les passages, dans les rues étroites, ou juchée au sommet des portes Saint-Denis et Saint-Martin faisait feu; le tocsin répondait au canon d'alarme; puis la mort dans la cité : une multitude qui accourait de tous les faubourgs, des hommes aux figures sinistres et sauvages qui ne se voient jamais que dans les révolutions; toutes les enseignes aux armes royales brisées, le drapeau tricolore placé et replacé : puis de la mitraille, une poussière étouffante, un soleil, non point beau comme on l'a dit, mais plombé, capable de mettre en fusion les casques d'airain sur la tête des soldats, des poitrines haletantes, des chevaux harassés, tel fut l'aspect réel de Paris le 28 juillet 1830.

(¹) Au milieu de ces combats et pour démoraliser les troupes, on jetait des proclamations, des appels à la révolte; j'en ai trouvé une originale qui se rattache à la matinée même du 28 juillet.

« Soldats français!

« Arrêtez-vous; il en est temps. Voyez qui vous commande et contre qui vous tirez!

« Vos chefs sont pour la plupart des hommes qui ont combattu dans les rangs de l'étranger contre vos pères, contre la France!

« Et ils vous commandent aujourd'hui feu contre vos familles, contre vos concitoyens!

« Obéirez-vous plus long-temps à des ordres d'assassinat! Regardez devant vous; des femmes, des citoyens sans armes, des parens, des amis, des Français enfin!

« Et derrière vous, sept ministres criminels qui se cachent honteusement à l'abri de vos rangs, et l'étranger qui sourit à du sang français versé par des Français.

« Soldats, il en est temps! la patrie vous appelle, elle vous bénira. Elle seule est toujours là! le reste passe, vous l'avez vu! ne vous préparez pas des remords; venez recevoir nos embrassemens!

« Vive la France! honte aux ministres! guerre à l'étranger! »

Mais ce qu'on ne s'explique pas dans cette matinée c'est l'absence absolue de toutes les autorités royales : que devient le préfet de la Seine quand la sédition murmure et que le tocsin sonne à pleine volée? Comment n'est-il pas à l'Hôtel de Ville pour réunir le conseil municipal et les maires de Paris, médiateurs naturels entre le roi et le peuple à tous les temps, à toutes les époques? On tente d'organiser la garde nationale dès le matin du 28 juillet; il y a une autorité occulte qui parle au nom des députés; on fait battre le rappel, on donne des grades, on distribue des postes, et il n'y a pas de préfet pour voir et surveiller (¹)! Le préfet de police, M. Mangin, naguère si fier au nom du pouvoir, a-t-il pris du moins quelques précautions les plus usuelles; son caractère est-il enfin à la hauteur de ses indiscrètes menaces d'une autre époque? On ne reçoit de lui aucun ordre; ses rapports même ont cessé. Va-t-il rejoindre le ministre de l'intérieur pour se concerter avec lui dans cette grande crise (²)? On l'ignore, tout le monde disparait, il n'y

(¹) Voici une pièce fort étrange qui fut publiée le 27 juillet au matin; il n'y avait alors ni députés réunis, ni mesures concertées, ni commissions, ni gouvernement provisoire; et cependant on parlait au nom des députés :

AU NOM DES DÉPUTÉS.

« La garde nationale est sommée de se réunir pour prêter force à la loi, aux droits du peuple, protéger les personnes et les propriétés.

« Jusqu'à nouvel ordre les mêmes cadres, les mêmes officiers qui ont été licenciés.

« Le grade inférieur remplace celui qui refuse.

« Que le tambour batte l'appel, et que chacun se rende à l'ancien point de ralliement.

« Aucun signe! aucun drapeau! »

(²) M. Mangin quitta l'Hôtel de la préfecture de police, le 29 juillet dès la pointe du jour, et partit quelques heures après pour Bruxelles muni d'un passeport sous le nom de Meunier.

a plus qu'une lutte de place publique entre le peuple et la garde aux prises. Tout cela ne peut s'expliquer que par ce caractère de fatalité qui semble dominer la dernière période de la maison de Bourbon. Ce n'est plus désormais qu'une bataille de rue sans ordre, sans chefs, on entend des décharges d'artillerie, on brûle les barrières, on pille et on saccage, et aucun fonctionnaire n'est à son poste de devoir et d'honneur ! On cherche en vain un gouvernement à Paris : dans les villes prises d'assaut, il reste des autorités qui traitent ou viennent implorer la clémence des vainqueurs; mais, aux journées de Juillet, le pouvoir étonné, anéanti ne se manifeste nulle part, les ministères sont déserts, la préfecture de police ne donne pas signe de vie, et l'Hôtel de Ville est abandonné!

Cependant les plus hardis de l'insurrection commencent à sentir le besoin d'une organisation quelconque afin de rallier les esprits et d'imprimer un caractère d'unité au mouvement; le peuple se bat avec orgueil et courage; il meurt, et pourquoi ? Il n'en sait rien précisément : il faut donner un sens à l'insurrection, une dernière expression à ce tumulte, et ce travail de régularisation commence péniblement avec effort : les ordonnances de Juillet en dissolvant la Chambre avaient soulevé une question fondamentale, y avait-il encore des députés? Le roi conservait-il le pouvoir de les dissoudre et, même en lui contestant la dictature de l'article 14 si étrangement appliqué par le ministre, devait-on aussi lui refuser la légitime autorité d'une dissolution écrite dans la Charte? Si donc il n'y avait pas de députés, il ne pouvait y avoir de Chambre régulièrement convoquée pour le 3 août.

Telles se présentaient les deux graves questions discutées par quelques députés présens à Paris; à cet effet plusieurs des nouveaux élus, les plus considérables, MM. Guizot, Villemain, Sébastiani, Dupin, Casimir Périer s'étaient vus le jour même des ordonnances dans des réunions particulières pour examiner la valeur et l'importance de leurs titres et la gravité de la situation, tous au reste, sans but, sans volonté d'opposition violente (¹). Déjà quelques-uns de ces députés, plus spécialement écrivains ou jurisconsultes, s'étaient abouchés avec les journalistes et par la nature des premières conversations, on put voir qu'ils différaient essentiellement sur le sens définitif du mouvement. L'école sérieuse et politique, trop hautement placée pour se lancer à l'aventure, voulait demeurer dans les conditions de la légalité, c'est-à-dire d'une résistance réfléchie, efficace; agir avec vigueur mais avec prudence; seulement on était encore indécis sur le choix du moyen : engagerait-on la lutte par le refus de l'impôt, par un appel aux électeurs; se contenterait-on de remontrances et d'une adresse au roi? La couronne étant sortie de l'ordre légal, il fallait l'y ramener sans porter atteinte à la majesté des droits du trône; par ce moyen on restait dans les conditions sérieuses, et tous les torts retombaient sur la royauté : ainsi sans marcher à des révolutions nouvelles on pouvait rentrer dans la Charte! le mot terrible de révolution effrayait les hommes d'intelligence

(¹) Le 28 juillet il y eut trois réunions de députés : l'une à midi, chez M. Audry de Puyraveau, l'autre à quatre heures, chez M. Bérard, et la troisième à huit heures du soir, encore chez M. Audry de Puyraveau. Elles furent peu nombreuses.

(qui dit révolution, dit désordre, violence, bouleversement brutal). Les chercheurs de fortune peuvent espérer et préparer même ces collisions; mais ceux qui touchent les affaires savent bien que les révolutions sont un gouffre que les larmes et le sang des générations doivent souvent combler; alors même qu'elles sont justes, il faut en voiler le souvenir comme ces statues des dieux terribles que les pontifes de Rome ne montraient que de siècles en siècles!

En supposant qu'elle fût paisible cette révolution à l'intérieur, quelles en seraient les conséquences vis-à-vis des cabinets de l'Europe, signataires des traités de 1815? N'était-ce pas la guerre générale à laquelle on allait s'exposer une fois encore? L'un des députés de la réunion, le général Sébastiani commissaire du gouvernement des Cent Jours, envoyé auprès des puissances alliées avait vu avec quelle unanimité les cabinets avaient repoussé tout autre arrangement que l'avénement de la branche aînée des Bourbons ([1]), et ce souvenir faisait réfléchir sur les conséquences d'une révolution nouvelle : M. Guizot et M. Villemain, esprits éminens, étaient trop avancés dans les études de l'histoire pour ne pas se souvenir de ce que l'Angleterre souffrit durant les trente premières années du renversement des Stuarts; et ces rapprochemens faisaient hésiter tout ce qui avait un peu de prévoyance et d'avenir.

Il n'en était pas ainsi de la partie aventureuse de ces députés, pleins de répugnance traditionnelle pour la maison de Bourbon et tous encore sous l'impres-

([1]) On peut voir tous les détails des négociations du général Sébastiani dans mon livre sur *Les Cent-Jours*.

sion de ces haines que représentaient MM. Audry de Puyraveau, Mauguin, Daunou. Cette fraction allait droit à un renversement franc, sincère : l'insurrection lui paraissait un devoir, et la bataille devait s'engager complète et absolue contre le trône de Charles X. M. Alexandre de Laborde, esprit d'aventure dans les affaires politiques, avec toute la chaleur d'une imagination ardente et de sa foi d'écrivain, était le lien de communication entre cette fraction haineuse de députés et les journalistes fiers de leur victoire. Comme dans les crises, les partis extrêmes parlent et agissent le plus haut, la coterie révolutionnaire devait tôt ou tard dominer la portion modérée.

Aussi ce premier aspect du salon de M. Casimir Périer offrit-il ce contraste d'une division presque ouverte et dessinée parmi les députés. Le chef de la maison, pénétré des bontés de Charles X, et presque sous le charme de sa parole, écartant toute idée de révolution, ne voulait pas engager la fortune du pays dans de telles chances. Esprit réfléchi, il avait plus d'espoir dans la conservation du pouvoir royal que dans le renversement de toute autorité publique (il y avait une si grande distance entre le rêve et la réalité d'une Révolution de 1688). Une fois ceci posé, dès que la discussion prenait une marche en dehors de la légalité, on voyait les esprits d'ordre, évidemment inquiets, la ramener à ses termes véritables : point de révolution, mais une résistance organisée, qui laisserait tous les torts, toutes les violences à la royauté et surtout à ses conseillers responsables : telle était la marche indiquée et suivie par la première réunion

des députés graves et sérieux chez M. Casimir Périer (').

L'autre fraction, inquiète, turbulente, un peu sous l'action des sociétés secrètes, ne se contente pas d'une délibération si calme; mal à l'aise chez M. Casimir Périer il lui faut quelque chose de plus net, et dès-lors elle semble prendre comme chef de parti deux hommes, d'intelligence fort différente mais également dévoués à la cause révolutionnaire, M. Audry de Puyraveau et M. Mauguin : l'un aux formes politiques un peu incultes, aux paroles ardentes, exacte expression de la population d'ateliers, au reste homme de franchise et de décision, peuple par la tête et par le cœur; l'autre esprit fort cultivé, à la phrase élégante, s'animant avec verve et courage au bruit des événemens de la place publique. Sous l'impulsion de ces deux influences le mouvement doit prendre une autre direction; l'opinion calme et régulière de M. Casimir Périer laissée presque en dehors doit céder devant l'insurrection que l'on sonne et le bruit de guerre qui retentit : chaque coup de canon fait briller un éclair dans les yeux ardens de M. Mauguin; il s'enthousiasme pour le peuple dans ces journées de combat comme un parlementaire ligueur à l'époque des barricades. A ce foyer plus ardent viennent aboutir toutes les répugnances implacables con-

(') Dans la réunion des députés chez M. Casimir Périer, le 27 juillet, MM. Bertin de Vaux, Dupin, Sébastiani, Périer et Villemain, proposèrent d'écrire une lettre à Charles X pour supplier Sa Majesté de vouloir bien changer son ministère et retirer les fatales ordonnances. Cet avis adopté, ne fut pas néanmoins exécuté. M. Casimir Périer refusa le lendemain de rouvrir son hôtel à la réunion des députés; ce fut alors qu'on se réunit chez M. Audry de Puyraveau.

tre la dynastie des Bourbons, journalistes, électeurs, chefs des vieilles sociétés secrètes.

Avec un courage qui a bien son éclat et son danger, M. Laffitte, à peine arrivé d'un court voyage, ouvre son brillant hôtel, qui devient le quartier général de l'insurrection. M. Laffitte ne s'est pas encore précisément déclaré : de longue main il a bien rêvé une forme de gouvernement qui corresponde à l'idée de 1688; il s'y est abandonné dans ses espérances comme dans ses conjectures avec une joie naïve et crédule; mais, esprit conciliant, homme d'ordre avant tout, il ne sait pas si les événemens prendront une tournure assez déterminée pour que son projet puisse se réaliser sans secousse. A une certaine époque il a rêvé la défection de quelques régimens; il a cru qu'il suffirait de bruyantes clameurs poussées à la porte des deux Chambres pour improviser un changement de dynastie aussi facilement que la mutation de son caissier. Depuis, la branche aînée des Bourbons s'est consolidée; il entend ce combat dans les rues de Paris; partout où la garde se montre elle est victorieuse et des flots de sang coulent. M. Laffitte craint donc, en poussant son idée à la réalisation absolue, de trouver partout des obstacles (1), tels que la guerre civile et la guerre étrangère; chef du commerce de Paris il redoute les résultats d'une secousse si violente; s'il n'a pas tout-à-fait les opinions mitoyennes des hommes d'ordre et de sagesse tels que MM. Périer, Guizot et Villemain, qui veulent

(1) M. Laffitte ne croyait pas au triomphe actuel de la Révolution; ses amis assurent qu'il s'était préparé les moyens de s'éloigner, au cas où la résistance aurait échoué. Son entorse, dit-on, vint de là.

recourir seulement aux moyens légaux de résistance; il redoute aussi d'aller trop ouvertement dans les voies de MM. Mauguin et Audry de Puyraveau.

Dans toutes ces réunions de députés et d'hommes importans du parti libéral, il domine jusqu'alors une certaine hésitation : on craint de trop s'engager; si quelques-uns des plus hardis veulent aller droit à la Révolution, les hommes sages et réfléchis espèrent les retenir dans l'ordre légal : est-ce par absence de courage, comme on les en a accusés dans des écrits de parti? N'est-ce pas plutôt parce qu'ils ont plus de confiance dans le droit et qu'après tout ils attendent davantage d'un ordre de choses garanti depuis quinze ans par l'Europe que d'une forme nouvelle et spontanée? Voyez toutes ces opinions qui se croisent! Les uns veulent qu'on fasse au roi de respectueuses remontrances, les autres qu'on rédige une ferme protestation dans le même sens que celle des journalistes : à mesure que les troupes royales ou les insurgés obtiennent plus ou moins de succès, qu'on entend de plus près le canon et la fusillade, les courages s'abaissent, et il ne faut pas en faire un reproche; dans les troubles publics les uns s'exaltent, les autres perdent le cœur; le courage du sang n'est pas donné à tout le monde, et peut-être les meilleures et les plus nobles natures de citoyens ne sont pas celles qui s'enflamment et s'exaltent quand les balles sifflent et que le sang coule de toutes parts dans la guerre civile ([1]).

([1]) Un des grands mystères de cette époque, fut l'origine de la protestation des députés; les partis ont quelquefois de singulières audaces; l'on a assuré qu'aucune des signatures des députés ne fut réelle; elles ne furent avouées qu'après la victoire. Au reste voici cette protestation :

« Les soussignés, régulièrement

L'action des sociétés secrètes est puissante en tout ceci : ces sociétés n'ont abandonné aucune de leurs haines contre la maison de Bourbon : ce qu'elles veulent, ce n'est pas le respect de la Charte, mais un bouleversement complet duquel puisse résulter la chute de cette maison à laquelle elles ont voué une haine implacable; les premières elles ont élevé le drapeau tricolore qui se déploie aux tours de Notre-Dame; elles ont sonné le tocsin, abattu les insignes de la royauté, brisé les fleurs de lis qui pourtant avaient acquis tant de gloire et jeté une si grande illustration sur la France. Il est juste de dire que ce sont les sociétés secrètes qui mènent héroïquement la résistance; braves et courageux jeunes hommes, ils courent le fusil à la main dans la mêlée; ils portent avec eux une vive conviction, et certes toute croyance sincère a son côté religieux et respectable; victorieux, ils réaliseront l'idée révolutionnaire qu'ils caressent depuis quinze ans et qu'ils auront conquise par le sang : ce sont les amis

élus à la députation en vertu de l'ordonnance de convocation du 17 mai dernier, et conformément à la Charte constitutionnelle et aux lois sur les élections des 5 février 1817, 19 juin 1820, 2 mai 1827 et 2 juillet 1828, se trouvant actuellement à Paris, se regardent comme absolument obligés par leur devoir et leur honneur de protester contre les mesures que les conseillers de la couronne ont fait naguère prévaloir pour le renversement du système légal des élections et la ruine de la liberté de la presse.

« Lesdites mesures, contenues dans les ordonnances du 25 juillet sont, aux yeux des soussignés, directement contraires aux droits constitutionnels de la Chambre des pairs, aux droits publics des Français, aux attributions et aux arrêts des tribunaux, et propres à jeter l'État dans une confusion qui compromet également la paix du présent et la sécurité de l'avenir.

« En conséquence, les soussignés, inviolablement fidèles à leur serment, protestent d'un commun accord, non-seulement contre lesdites mesures, mais contre tous

de Bories, de Pommier, des malheureux sergens de La Rochelle qui marchent les premiers au combat, et n'ont-ils pas quelque droit de réclamer la forme de gouvernement qui leur convient, puisqu'ils exposent leur tête aux balles de la garde royale ?

Cependant la réunion des députés demeurait toujours dans l'incertitude jusqu'à l'arrivée de ce gentilhomme de grande maison qui se retrouve à toutes les époques de guerre civile pour les dominer un moment et s'absorber ensuite dans une élégante et active nullité. Tout le monde a nommé le marquis de Lafayette : il venait assister encore à l'agonie d'une couronne; c'était chez lui habitude et instinct, comme les battemens d'ailes du corbeau sur un cadavre : avec la loyauté la plus parfaite et le dessein de sauver le roi Louis XVI, M. de Lafayette avait hâté la chute de son trône; dans les Cent-Jours, il avait précipité la déchéance de Napoléon en servant avec naïveté les desseins de Fouché. Maintenant, grand entrepreneur de pompes funèbres des gouvernemens, il accourait en-

les actes qui en pourraient être la conséquence.

« Et attendu d'une part que la Chambre des députés n'ayant pas été constituée, n'a pu être légalement dissoute; d'autre part, que la tentative de former une autre Chambre des députés, d'après un mode nouveau et arbitraire, est en contradiction formelle avec la Charte constitutionnelle et les droits acquis des électeurs; les soussignés déclarent qu'ils se considèrent toujours comme légalement élus à la députation par les colléges d'arrondissement et de département dont ils ont obtenu les suffrages, et comme ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'élections faites selon les principes et les formes voulues par les lois.

« Et si les soussignés n'exercent pas effectivement les droits et ne s'acquittent pas de tous les devoirs qu'ils tiennent de leur élection légale, c'est qu'ils en sont empêchés par une violence matérielle.

« *Ont signé* : Labbey de Pompières, Sébastiani, Méchin, Casimir Périer, Guizot, Audry de Puyraveau, André Gallot, Gaëtan de La

core aux dernières pulsations d'une royauté expirante. Retiré dans son château de Lagrange, avec une belle fortune qui n'avait dédaigné ni l'indemnité des émigrés ni le million des États-Unis, le marquis de Lafayette reçut le *Moniteur* qui contenait les fatales ordonnances et quelques lettres relatives aux événemens avec l'expression des douleurs, des espérances et des craintes de ses amis. Une circonstance ne fut pas tout-à-fait étrangère à son voyage si précipité : avec sa prescience politique, M. de Lafayette devait croire que puisqu'on hasardait une telle entreprise contre les choses, on pourrait bien en décider un contre les personnes, et qu'on devait songer dès-lors à l'arrêter à sa terre de Lagrange. Il se crut donc plus en sûreté à Paris, au milieu de la multitude.

M. de Lafayette jugeait mal ces ministres assez fous pour faire un coup d'État, assez légers pour ne pas songer à lui comme tête de l'insurrection. Il arriva le 27 au soir et se mit en communication avec tous les centres de résistance, encourageant les uns, offrant ses services aux autres, avec ce ton d'assurance et de fermeté qu'on ne pouvait refuser à M. de Lafayette dans les circonstances difficiles. Dès le lendemain 28, il se rendit à la réunion de ses collègues de la Chambre pour y

Rochefoucauld, Mauguin, Bernard, Voisin de Gartempe, Froidefond de Bellisle, Villemain, Firmin Didot, Daunou, Persil, Viennet, de La Riboissière, comte de Bondy, Duris-Dufresne, Girod (de l'Ain), Lainé de Villevêque, Benjamin Delessert, Jacques Odier, Benjamin Constant, le colonel Paixhans, Dupin aîné, Charles Dupin, Marchal, Nau de Champlouis, comte de Lobau, baron Louis, Milleret, comte d'Estourmel, comte de Montguyon, Levaillant, Trônchon, le général Gérard, J. Laffitte, Garcias, Dugas-Montbel, Camille Périer, Vassal, Alexandre de Laborde, Odier, Jacques Lefebvre, Mathieu Dumas, Eusèbe Salverte, de Corcelles, de Schonen, Hernoux.

prendre part à la délibération. Or, le seul fait de la présence de M. de Lafayette devait changer l'esprit du débat, le parti de la révolution hardie, impétueuse, qui jusqu'alors était en minorité sous MM. Mauguin, Laffitte, Audry de Puyraveau, prit la domination; l'ordre légal ne fut plus la loi absolue de la résistance. M. de Lafayette fit observer avec sa politesse si tranchée « que cet ordre était brisé par le *Moniteur* et les détonnations d'artillerie qui se faisaient entendre aux rues de Paris : désormais la victoire devait seule décider la question. »

Je ne sais si M. de Lafayette souriait à l'espoir d'une nouvelle journée du 14 juillet([1]), mais d'un seul bond il se reportait à cette époque : il est des esprits qui restent toujours les mêmes, immobiles devant les événemens; le monde change et ils y prennent si peu garde qu'ils se retrouvent quarante ans après ce qu'ils étaient quarante ans auparavant; les rides sillonnent leur front jadis fier et élevé; la vieillesse est venue seule, sans l'expérience; tout a changé chez ces hommes excepté les opinions : est-ce un bien, est-ce un mal? Les

([1]) J'ai trouvé le document suivant, d'autant plus curieux qu'il est officiel; c'est le premier rapport de M. de Lafayette avec les députés, en arrivant à Paris :

Extrait du procès-verbal de la réunion des députés. Séance du 29 juillet 1830, chez M. Laffitte.

« M. le général Lafayette est introduit et adresse aussitôt à ses collègues l'allocution suivante : « Messieurs, vous me croirez sans peine lorsque je vous dirai que j'ai reçu ce matin la première nouvelle de ma nomination comme commandant de la garde nationale. Il m'est démontré que la volonté d'un grand nombre de citoyens est que j'accepte, non comme député, mais comme individu, la mission qui m'est offerte. Je dois vous soumettre les motifs qui paraissent de nature à déterminer mon acceptation. Un vieux nom de 89 peut être de quelque utilité dans les circonstances graves où nous sommes. Attaqués de toute part, nous devons nous défendre... On m'invite à me charger du soin de la défense. Il serait étrange et même inconvenant que ceux surtout qui ont donné de vieux gages de dé-

uns appellent cela de la constance, de la fermeté, ils en sont fiers; les autres disent que c'est de l'étroitesse, de la ténacité. Aux jours de péril ces caractères décident souvent les questions.

Quand il n'y a plus de pouvoir il s'en crée de tous les côtés, et comme l'a dit Bossuet de l'ancien monde polythéiste, tout est Dieu excepté Dieu lui-même; on se battait dans les rues de Paris et chacun se demandait pourquoi: pour la Charte? Mais on ne s'est jamais fait tuer pour une feuille de papier. Pour les 221? Quelque grands qu'ils pussent se faire dans l'histoire, on ne s'imaginait pas que le peuple prît les armes pour eux. Aussi quand le combat fut engagé d'une manière sérieuse, quand il y eut espérance de la part des insurgés d'obtenir un succès, la multitude prononça deux mots qui expriment bien la position des masses à Paris : « Des chefs et l'Hôtel de Ville, » vieilles idées pour la population : des chefs! parce qu'il faut au peuple une dictature, un général qui guide le drapeau, un orateur qui le remue, un duc de Bourgogne, un Tribert, un Lagoi, un Caboche des halles; à tant de bras il faut une tête, quelque chose de supérieur qui les mène : peuple et dictature sont deux idées corrélatives. L'Hôtel de Ville, c'était

voûment à la cause nationale refusassent de répondre à l'appel qui leur est adressé. Ce refus nous rendrait responsables des événemens futurs. Des instructions, des ordres me sont demandés de toute part; on attend mes réponses. Croyez-vous qu'en présence, des dangers qui nous menacent, l'immobilité convienne à ma vie passée? Non : ma conduite sera à soixante-treize ans ce qu'elle a été à trente-deux. Il importe, je le sens, que la Chambre se réserve en sa qualité de Chambre; mais à moi citoyen, mon devoir me prescrit de répondre à la confiance publique et de me dévouer à la défense commune. »

le vieux mot d'ordre, un de ces retentissemens d'émeute que les multitudes gardent dans leur souvenir. Ce besoin de chefs et d'organisation était si bien senti que les meneurs, bien avisés, avaient tout d'abord supposé la création d'un gouvernement provisoire; ils avaient joint ensemble les noms des généraux Lafayette, Gérard et duc de Choiseul (1); acte hardi, décisif; établir un gouvernement provisoire c'était dire deux choses : d'abord que le gouvernement de Charles X avait cessé d'exister, ensuite que l'insurrection allait s'organiser dans des conditions régulières; cette fiction (c'en était une encore) fit un immense effet sur les esprits, on devait marcher au plus pressé et s'emparer définitivement de l'Hôtel de Ville.

Tout devait être empreint d'un caractère étrange : ce fut sur la place de la Bourse qu'un journaliste de plus de fermeté que de talent, feuilletoniste, né en Gascogne, où toutes les entreprises hardies plaisent et sourient, s'écria d'un ton décidé : « Nous avons un chef, »

(1) Comme il y avait beaucoup de mensonge de parti dans tout ce qui se faisait alors, M. le duc de Choiseul crut devoir réclamer contre son nom mis sur la liste du gouvernement provisoire :

A messieurs les habitans de la ville de Paris.

« Messieurs,

« Une proclamation, signée des généraux *Lafayette*, *Gérard* et *duc de Choiseul*, sous le titre de membres du gouvernement provisoire et *ayant accepté cette fonction*, fut affichée le 28 juillet et jours suivans, sur tous les murs de Paris.

« Le résultat était alors incertain; la lutte commençait, un danger imminent existait pour les signataires, dans le cas où l'armée royale eût triomphé : notre supplice eût suivi la victoire.

« Mon nom avait sans doute paru utile : mon aveu ne me fut pas même demandé. Je n'étais rien, je ne commandais rien : le seul péril était pour moi; je gardai le silence. J'aurais cru être un lâche de dire la vérité puisqu'il ne s'agissait que de ma tête, et je me félicitai de ce que la bienveillance dont la garde nationale parisienne

et nomma le général Dubourg. Où était ce général et d'où venait-il? A ce moment on voit descendre du péristyle du grand palais un homme de quarante-cinq ans environ, en longue redingote bleue, à-peu-près dans la tenue de ces colonels de l'Empire mis à la mode par M. Scribe au théâtre du Gymnase, et que la fortune n'avait pas toujours bien traités. L'adjudant-général Dubourg, car il n'avait que ce grade, appartenait à ce parti de l'armée impériale qui n'avait pas eu tout l'avancement qu'il méritait, soit par ses principes républicains, soit par des hardiesses de propos. Les écrivains qui ont raconté son origine disent que la situation du nouveau chef présenté au peuple n'avait rien de brillant, et que pour le jeter dans les périls si aventureux des révolutions on dut lui fournir même l'habit de général de brigade.

Ces petits détails disparaissent devant les grandes causes et il fallut l'intrépidité d'un vieux soldat pour prendre la dictature. Voilà donc le général Dubourg qui marche ferme et s'installe à l'Hôtel de Ville, au milieu des balles victorieuses; il s'improvise chef militaire du mouvement municipal. Autour de lui se groupent quelques rédacteurs de journaux et parmi eux un secrétaire qui s'est tant complu à raconter ses souvenirs comme de la belle époque de sa vie; tous sont

et les citoyens m'honorent avait pu paraître de quelque utilité.

« Maintenant que la victoire n'est plus incertaine, il est de ma conscience de déclarer que jamais je n'ai fait partie du gouvernement provisoire, que jamais la proposition ne m'en fut faite. J'ai accepté en silence tous les dangers à l'heure du combat, je dois hommage à la vérité à l'heure de la victoire.

Le duc de Choiseul,
Pair de France, ancien colonel de la première légion, et major-général de la garde nationale parisienne.

accueillis avec enthousiasme à l'Hôtel de Ville, comme le général Mallet l'eût été en 1813, si la conspiration avait réussi; les acclamations saluent le chef, hardi Mazaniello, bientôt installé dans le paisible cabinet de M. de Chabrol, faisant des arrêtés, signant des ordres du jour [1]; le premier des actes revêtus de sa signature est pour la conservation des monumens publics et une sauve-garde de la propriété; tant l'instinct d'ordre est dans tout gouvernement quelle qu'en soit l'origine!

Le général Dubourg n'est pas seul à l'Hôtel de Ville; à ses côtés s'est installé un homme d'activité et d'intelligence administrative, M. Baude : d'où vient son pouvoir et qui l'a délégué? Nul ne le sait ; M. Baude, sous-préfet de l'Empire est un journaliste d'esprit et de paroles qui aime les bureaux, les écritures, les actes de l'autorité [2] les proclamations enfin, tout ce qui est le faible des hommes de style. Il est donc venu s'établir à l'Hôtel de Ville avec des rédacteurs qui transcrivent, copient, font des arrêtés et tout

[1] Le général Dubourg en arrivant à l'Hôtel de Ville, dicta trois arrêtés : le premier était relatif à la conservation des monumens publics, le second concernait les mairies et le troisième les blessés. Ces actes furent immédiatement placardés dans Paris.

Ordre du jour.

29 juillet, trois heures du soir.

« L'autorité qui a déchiré la Charte qui était son titre s'est jugée elle-même; elle a abandonné tous les postes; les bons citoyens n'ont à prendre conseil que de leur courage et de leur conscience.

« Le peuple a pris les armes, il a maintenu l'ordre, il est prêt à reconquérir tous ses droits; mais de tout côté on réclame une organisation.

« Pour la donner, sont priés :

« 1° MM. les députés des départemens réunis à Paris de se rendre

[2] Bien avant la formation du gouvernement provisoire, M. Baude tout-à-fait dictateur à l'Hôtel de Ville, faisait des actes qui doivent l'étonner beaucoup aujourd'hui qu'il est devenu homme d'expérience et de gouvernement.

cela parce qu'ils sont là et qu'il faut occuper son temps; ils ne contrarient pas le moins du monde le général Dubourg et le secrétaire de ses ordres. Ceux-ci, de leur côté, font des proclamations, signent des actes; tous également dans la meilleure intelligence avec le colonel Zimmer, qui dans le bureau d'état-major écrit des ordres du jour, mande la garde nationale sans que personne s'en inquiète. Tel était l'Hôtel de Ville pendant la Journée du 29; il y avait déjà des pouvoirs improvisés sur ces débris de l'autorité de M. Chabrol, absent comme M. Mangin, comme tous les commis, comme tous les fonctionnaires naguère si dévoués.

Et puis sur l'escalier du palais, sur la place de Grève le véritable pouvoir, c'est-à-dire la multitude, singulièrement costumée, se permettant tout désordre, tirant des coups de fusil à tort et à travers, comme à la procession de la Ligue. Au lieu du capuchon, la veste pendante; au lieu de l'arquebuse à rouet, le fusil à baïonnette, rien de plus, rien de moins. Il y a des

sur-le-champ à l'Hôtel de Ville, qui devient le centre d'organisation, pour y conférer sur les mesures à prendre;

« 2° MM. les maires sont tenus de se rendre à l'instant même à leurs mairies respectives, pour y attendre les instructions qui leur seront données pour le maintien de l'ordre, la défense des personnes et des propriétés;

« 3° Chacun des maires enverra à l'Hôtel de Ville un de ses adjoints, pour y former une commission consultative sur les intérêts de Paris;

« 4° Les membres des bureaux définitifs des colléges de Paris aux dernières élections, se réuniront aux chefs-lieux de leurs mairies respectives pour y former près des maires un conseil permanent;

« 5° Les députés de Paris sont spécialement invités, au nom des devoirs que leur impose le mandat de leurs concitoyens, à se rendre sur-le-champ à l'Hôtel de Ville.

« 6° Tous les employés de la préfecture sont requis de se rendre à leur poste, pour exécuter les ordres de l'autorité;

« 7° Les légions de la garde na-

écrivains qui ont trouvé cela fort beau : c'est leur goût, pourquoi les blâmer ? L'un se glorifie d'avoir mangé un déjeuner de pain noir et de s'être désaltéré au broc de vin qui passait tour-à-tour à toutes les lèvres : c'est plus que le courage des Spartiates. A toutes les époques il y a de fortes opinions qui sacrifient tout à leurs principes : celles-là se plaisent dans le désordre ; cet état leur paraît naturel et normal : les mots de fraternité, d'égalité font vibrer leur âme. Ce sont là des convictions respectables ; mais malheur aux peuples lorsque ces têtes ardentes mènent les affaires ! alors c'en est fait des intérêts et de la sécurité d'un pays.

Tandis que ces singuliers pouvoirs s'étaient, de leur propre mouvement, établis à l'Hôtel de Ville, un petit nombre de députés continuaient toujours à délibérer avec une fermeté et une hardiesse plus ou moins grande à raison des chances de succès : ce n'était plus ces existences aventureuses qui n'ayant rien à perdre se jettent en avant à la garde de Dieu : à leurs yeux tout était encore debout même le trône, la Charte, les pouvoirs ! Une révolution complète, radicale, leur faisait peur : si quelques esprits hardis s'élançaient en aveugles sans rien voir autour d'eux, les députés avaient une plus nette intelligence de la situation, et la majorité attendait tout de la grande providence des événemens. Quand donc on

tionale se réuniront dans leurs arrondissemens respectifs à l'effet de protéger par les moyens accoutumés, la sûreté des personnes et des propriétés.

« Pour le gouvernement provisoire,

« J. BAUDE.

« *Par ordre du général Dubourg.*

« Le colonel ZIMMER. »

vint leur annoncer qu'à l'Hôtel de Ville s'installait un pouvoir en dehors d'eux, pouvoir étrange qui menait le peuple, il y eut un moment d'incertitude, de terreur bien naturelle : aux mains de qui se trouvait l'autorité municipale et la disposition de la fortune et des propriétés à Paris? Ces hommes qui siégeaient à l'Hôtel de Ville, ordonnant en maîtres, disposant de la force publique selon leur caprice, quels étaient-ils? Quelques-uns connaissaient M. Baude, sous-préfet dans les Cent-Jours, attaché à la rédaction d'un journal du centre gauche; on pouvait croire qu'avec lui il n'y avait rien à craindre sur la direction du mouvement; mais l'adjudant-général Dubourg presque dictateur suprême, et qui par l'effet de la victoire devenait le maître de Paris, de la Banque, à ce point même qu'avec un mot il pouvait disposer de tout le peuple : à peine était-il connu des généraux Mouton et Gérard!

Ceci commença donc à donner des soucis sérieux à la majorité des députés : pouvait-on laisser la fortune et la sécurité de Paris aux mains de cette étrange dictature? ce fut donc pour contrebalancer l'influence croissante, dominatrice de ce premier pouvoir d'Hôtel de Ville, qu'il fut décidé « que les députés eux-mêmes nommeraient à-la-fois une commission municipale, un chef de la garde nationale et un général de la force armée, afin de se rendre maîtres du mouvement. » Il fallait pour cela des noms connus et chéris de la multitude, capables surtout de lutter contre l'autorité populaire du pouvoir improvisé. Il y eut alors dévoûment et courage à accepter une telle mission; si la cause royale triomphait, on s'ex-

posait aux terribles représailles de l'armée ; si le peuple était vainqueur, on serait forcé de comprimer ses mauvais instincts et l'esprit de désordre : c'était une tâche non moins terrible.

Avant toute chose une question sérieuse s'élevait parmi les quelques députés réunis : quel titre prendrait la commission désignée pour siéger souverainement à l'Hôtel de Ville ? Les titres en politique ne sont pas choses vaines et sans importance, et c'est à raison de leur sens plus ou moins étendu que le pouvoir s'établit. Cette commission prendrait-elle le nom de commission municipale ou celui de gouvernement provisoire ? Difficulté incommensurable ! Une commission municipale indiquait seulement un besoin d'ordre, de gestion, dans une cité livrée aux caprices des masses, et sans résoudre la question générale de gouvernement, elle laissait intacte la couronne de Charles X. Il n'en était pas ainsi du titre de gouvernement provisoire, car il allait supposer la déchéance de l'ancien pouvoir et changer ainsi la forme de souveraineté par un mot irréfléchi, hasardé. Dans le sein de la réunion se produit encore la division déjà remarquée depuis l'origine. Les esprits sages, d'élite, les amis de la légalité, et l'on comptait parmi eux MM. Casimir Périer, Guizot, Villemain, le général Gérard lui-même, soutenaient la distinction originairement établie, c'est-à-dire qu'il fallait pourvoir à l'administration municipale, nécessité la plus légitime au milieu du désordre et des craintes du pillage, tandis que le mot gouvernement provisoire décidait la question non-seulement pour Paris, mais pour la France entière. Les hommes du mouvement,

au contraire, tels que M. Mauguin, le général Lafayette, M. Audry de Puyraveau, M. de Schonen, voulaient aller droit au titre de gouvernement provisoire, parce que cette dénomination résolvait une question fondamentale de souveraineté : elle suspendait le règne de Charles X.

Cette hardiesse seule donnait gain de cause à la révolution. Comme toujours on s'arrêta d'abord à un terme moyen capable de contenter tout le monde, et les mots de commission municipale furent placés à côté de ceux de gouvernement provisoire : il y avait ainsi une double entente ; ces expressions se neutralisaient les unes par les autres. Gouvernement provisoire eût été le mot d'un changement absolu dans les formes mêmes de la constitution : en y adjoignant celui de commission municipale, il semblait être pris dans un sens limité. Il n'y a rien de rusé comme les chefs de parti pour échapper à la conséquence et à la responsabilité de leurs actes : avec les victoires les mots ont un sens, avec les défaites ils en ont un autre (1). Les noms des commissaires reproduisirent ces idées de fusion. M. Casimir Périer était une garantie du sens régulier et légal de la révolution, M. Laffitte représentait

(1) Voici l'extrait de l'acte qui constitua le gouvernement provisoire (29 juillet).

« Les députés présens à Paris ont dû se réunir pour remédier aux graves dangers qui menaçaient la sûreté des personnes et des propriétés.

« Une commission a été nommée pour veiller aux intérêts de tous dans l'absence de toute organisation régulière. MM. Audry de Puyraveau, comte Gérard, Jacques Laffitte, comte Lobau, Mauguin, Odier, Casimir Périer, de Schonen, composent cette commission.

« Le général Lafayette est commandant en chef de la garde nationale.

« La garde nationale est maîtresse de Paris sur tous les points. »

une nuance plus hardie et néanmoins dans les conditions d'ordre, et tous deux appartenant à la haute banque devaient rassurer les intérêts financiers ; le général Mouton, c'était l'armée impérialiste; M. Odier le haut commerce, M. de Schonen, les écoles, les sociétés secrètes, ardentes courageuses, et M. Audry de Puyraveau, la partie ouvrière de la capitale, la rude main pour contenir et satisfaire les faubourgs. En même temps le général Gérard, si honorable, acceptait le commandement supérieur de la division militaire de Paris, et le marquis de Lafayette reprenait le commandement de la garde nationale qui avait fait son orgueil et sa joie à toutes les époques de la Révolution française ([1]).

Ainsi le pouvoir en s'organisant, même révolutionnairement, offrait une tendance d'ordre capable de rassurer les esprits en faisant cesser la dictature du général Dubourg et l'autorité de M. Baude. Presque au début de l'insurrection parisienne il y avait déjà deux pouvoirs : l'un, né spontanément de l'insurrection qui avait créé un général improvisé siégeant à l'Hôtel de Ville avec ses bureaux civils sous

([1]) Il y eut des modifications dans ces choix ; le général Gérard ayant pris le commandement des troupes abdiqua, et M. Odier ne voulut pas faire partie de la commission municipale.

Voici sa lettre :

« Messieurs et chers collègues,

« Lorsque les députés se sont occupés ce matin de la nomination des membres de la commission, voyant qu'ils pensaient à moi pour en faire partie, je les ai suppliés de n'en rien faire, parce qu'il m'était impossible d'accepter un pareil honneur, et je viens vous réitérer que je ne me sens ni la force ni la capacité nécessaires, et que je persiste dans mon refus. Il n'y a ni peur ni fausse modestie dans mes motifs, ainsi que je l'ai marqué à M. Laffitte dès que j'ai eu connaissance de la nomination. Le choix qu'on a fait des autres membres de la commission augmente les regrets que j'ai de ne pouvoir être leur collègue.

« A. Odier. »

Paris, 29 juillet quatre heures trois quarts.

M. Baude, et militaires sous le colonel Zimmer; l'autre organisé avec plus de timidité par la réunion des députés et qui ne savait pas si le pouvoir lui serait cédé sans résistance. Seulement la puissance des noms propres était là; chaque époque a son aristocratie; la popularité a ses saints d'enthousiasme et ses légendes. Petits et grands connaissaient le général Lafayette, mêlé à tous les complots depuis la Restauration. L'adjudant-général Dubourg, le colonel Zimmer, ne pouvaient que reconnaître et saluer une pareille renommée. Tous les autres noms jouissaient également d'une popularité acquise dans les débats de la tribune pendant la longue lutte contre la Restauration. C'était donc en comptant sur cette puissance des noms propres que devait s'effectuer le passage du pouvoir du général Dubourg à la dictature de M. de Lafayette. Avant de suivre cette phase nouvelle des événemens n'est-il pas utile de jeter un coup-d'œil sur la vieille royauté et de voir ce que Charles X opposait à cette terrible insurrection!

CHAPITRE II.

DERNIÈRE RÉSISTANCE DE LA ROYAUTÉ DE CHARLES X.

(28 ET 29 JUILLET 1830.)

Saint-Cloud. — Sécurité et ténacité du vieux roi. — La chasse. — Le jeu. — Rapports du maréchal Marmont. — Ordres de Charles X. — Tiédeur de tout ce qui l'entoure. — Plaintes et clameurs. — Les ministres. — Concentration des pouvoirs aux Tuileries. — Salon du maréchal. — Conseil des ministres. — L'état de siége. — Les députés aux Tuileries. — Faiblesse et décousu de tous. — Première démarche auprès du roi. — MM. de Sémonville et d'Argout. — M. de Vitrolles. — Résistance de Charles X. — Le ministère de M. de Polignac à Saint-Cloud. — Dernier conseil. — Démission. — Formation du ministère de M. de Mortemart. — Mesures qui l'accompagnent. — Quel eût été le résultat de ce ministère? — Pouvait-il sauver la dynastie?

Destinée fatale de toutes ces résidences qui environnent Paris! construites ou embellies par la munificence des Bourbons, elles ont été témoins de leurs profondes catastrophes! Lorsque vous parcourez Versailles, ses bosquets odorans, ses riantes charmilles, avec le souvenir de Louis XIV vient au cœur aussi la mémoire de la triste journée du 14 octobre où le roi Louis XVI fut traîné captif au milieu d'un cortége hideux. A Saint-Cloud, cet admirable séjour où les pelouses sont si vertes, où les cascades murmurent si doucement sous les arbres séculaires plan-

tés par Monsieur, frère de Louis XIV, nous allons assister aux funérailles de la branche aînée des Bourbons. Je laisse à d'autres écrivains la facile mission de flatter le pouvoir victorieux, serait-il peuple ; pour moi, je vais suivre avec respect les dernières résistances de ce vieux monarque frappé dans sa lignée par un arrêt fatal, comme ces familles des rois de la Grèce dont l'antiquité a gardé la mémoire. A cette triste époque de sa vie Charles X déploie un caractère inflexible, immuable, qui porte avec lui-même quelque chose de religieux ; lui seul dans cette crise fatale conserve jusqu'au dernier moment un caractère solide et la foi dans sa cause perdue. Tandis qu'autour de lui les conseils faibles et pusillanimes se multiplient à l'envi, Charles X seul garde le sang-froid et la volonté suffisante. Il a dit : « plus de concessions » (ce fut une faute sans doute), cette parole jetée il la tient fermement ; il ne devient faible que parce qu'on soulève en lui des sentimens douloureux ; et vieillard des temps antiques, il est désarmé mais il ne rend pas volontairement son épée.

L'étiquette voulait que la royauté passât quelques mois de l'année dans chacune des résidences, coutume traditionnelle des châtelains qui venaient visiter leurs vassaux et tenir cour plénière pour verser richesse et abondance dans toutes les parties de leurs domaines : le séjour du roi était pour Compiègne, Fontainebleau, Rambouillet, l'occasion de splendides réceptions et d'abondantes aumônes ; les résidences de Versailles et de Saint-Germain seules ne voyaient pas le roi : Versailles, parce qu'on craignait de déchaîner l'opinion par un retour aux coutumes et aux

résidences permanentes de Louis XIV, et peut-être aussi parce que le palais n'était pas convenablement disposé; Saint-Germain, parce que le château trop vieilli n'était plus qu'un rendez-vous de chasse où le roi ne faisait que passer ([1]). Toujours matinal et vigilant, selon le bon dire des chasseurs de Phœbus, seigneur de Foy, Charles X faisait retentir le son du cor dans les épais sentiers de la forêt, même aux froides journées d'hiver. Enfin, dans les grandes chaleurs, la cour habitait Saint-Cloud ([2]), parce que cette résidence, par sa proximité de Paris, était facile au roi; les ministres sans retarder les affaires pouvaient tenir conseil en sa présence et faire signer leurs portefeuilles. Pour les habitans c'était une époque de bénédiction, car la famille royale répandait partout la bienfaisance.

Dans ce château de Saint-Cloud, le dimanche 25 juillet, au conseil de deux heures furent signées les ordonnances, arrêtées en principe depuis dix jours environ; il s'y manifesta un peu de tristesse, une certaine inquiétude à la réception de la messe; mais le roi était tellement convaincu de son droit et de la nécessité de ces actes, et même si follement assuré de leur exécution, qu'il ne parut que légèrement ému. Le soir il fit sa partie de whist qu'il aimait autant par habitude que par goût; l'étiquette le voulait ainsi : ces parties étaient au reste un moyen de faire une faveur, d'honorer d'une marque de bienveillance per-

([1]) Les tableaux des chasses du roi, conservés par les ordres du comte de Girardin, forment une série de volumes reliés qui se trouvent à la bibliothèque du Louvre, avec l'indication de toutes les pièces tuées. C'est un beau livre pour les chasseurs.

([2]) Le séjour à Saint-Cloud durait depuis juillet jusqu'à septembre : le jeune duc de Bordeaux et

sonnelle un ambassadeur, un homme d'État, un vieux soldat; le roi désignait lui-même ses partenaires comme autrefois Louis XIV les gentilshommes qui devaient tenir le bougeoir dans la balustrade, et on s'en revenait content le soir quand on avait fait le whist du roi. Le 25 il ne fut pas dit un seul mot des ordonnances, le silence le plus absolu était recommandé.

Le lendemain lundi 26, Charles X en tenue de chasse alla courre un cerf à Saint-Germain; le roi annonça les ordonnances insérées au *Moniteur*, causant avec une certaine loquacité comme tous ceux qui ont besoin de se justifier [1]. Il y avait de l'effusion dans ses paroles, on aurait dit qu'il cherchait à épancher son âme : « Ce n'était pas lui qui était l'agresseur, la Chambre l'avait insulté personnellement; il ne voulait être le maître qu'un moment pour le bonheur de ses sujets et pour ramener les choses à leur état légal; il voulait la Charte comme il l'avait jurée à Reims, et le pays lui saurait gré d'avoir suspendu momentanément l'empire des lois pour combler l'abîme des révolutions. » A son retour les rapports étaient tous rassurans, M. de Polignac se félicitait du peu d'impression produit par les ordonnances, et c'était la vérité. La journée du 26 juillet fut si calme, l'aspect de Paris si merveilleusement tranquille que le roi put réellement croire que l'exécution était complète et

Mademoiselle venaient faire leurs emplettes à la foire, comme de simples et bons petits enfans.

[1] Charles X parlait avec une grâce charmante, un laisser-aller, un abandon dont tout le monde a gardé souvenir; il était même un peu bavard, comme Henri IV, dans les causeries de l'après-dîner.

qu'elle n'éprouverait aucune difficulté ([1]). Aussi le soir se montra-t-il radieux; avec ce ton charmant qui séduisait tout le monde, il parla des bienfaits qu'il réservait à son peuple; le maréchal Marmont vint à l'ordre, et le roi lui remit les lettres qui l'investissaient du gouvernement supérieur de la division de Paris; le général comte Coutard était absent pour les élections.

Jusqu'à quatre heures du soir, le 27, les rapports furent également rassurans; ils constataient quelques émeutes qui n'avaient même pas la valeur de l'échauffourée de la rue Saint-Denis, c'était alors le mot, le souvenir à la mode; la victoire avait été si facile une première fois qu'elle le serait encore aujourd'hui! Toute la correspondance du prince de Polignac, si pleine de sécurité, éloignait l'idée d'un danger réel; le ministre semblait compter assez sur lui-même pour dissiper tous les symptômes; on ne croyait même pas que l'intervention de la garde fût indispensable. Les premiers rapports du maréchal Marmont étaient dans une pensée identique de sécurité; le maréchal se croyait assez fort pour maintenir Paris dans l'obéissance, si bien que les troupes étaient rentrées aux casernes. Le soir également le roi fit sa partie de whist, mais l'aspect du salon était triste, abattu; le roi te-

([1]) M. de Polignac était si plein de sécurité qu'il écrit au maréchal Marmont le billet suivant, qui doit paraître un peu étrange.

A M. le duc de Raguse.

Le 28 juillet 1830.

« Vous feriez bien, je crois, monsieur le maréchal, de faire dire à M. de Saint-Chamans que le roi donnera de l'argent aux ouvriers qui ont faim, s'ils quittent les révoltés, et qu'il le fasse crier partout, et que d'un autre côté un conseil de guerre doit juger les coupables.

« POLIGNAC. »

nait machinalement les cartes avec un visible sentiment d'inquiétude, néanmoins avec une invariable fermeté, d'autant plus imposante qu'autour de lui il ne voyait que des physionomies abaissées et pusillanimes. Déjà commençait ce système de petites désertions qui signale la chute des causes : de grands vides se faisaient remarquer aux antichambres; chacun prenait ses précautions.

Le 28 au matin les détonnations d'artillerie se firent entendre à Saint-Cloud; répétées par les échos elles arrivaient avec ce caractère sinistre des grandes émeutes; des télescopes braqués au haut des avenues, à la lanterne de Démosthène, reflétaient le drapeau tricolore élevé sur les tours de Notre-Dame et de Saint-Sulpice; puis les éclats d'une vive fusillade et le son lugubre du tocsin envoyé dans les airs comme un glas funèbre venaient assombrir encore ce fatal panorama. La tristesse était profonde, mais rien ne fut changé dans l'étiquette de la cour; seulement à d'assez longs intervalles on entendait le galop d'un cheval et un aide-de-camp trempé de sueur apportait des nouvelles sur la situation de Paris. Madame la Dauphine absente faisait vide; la duchesse de Berri, par un caprice de fermeté éclos tout-à-coup dans cette âme napolitaine, s'était jetée corps et âme dans le système des ordonnances et approuvait complètement le roi; ainsi était également M. le Dauphin, entouré de quelques officiers-généraux qui attendaient ses ordres et exprimaient leur opinion sur M. de Polignac assez haut pour être entendus.

Et ce qui faisait à tout cela le plus touchant contraste, c'étaient deux pauvres petits orphelins jus-

qu'ici entourés de fortune, d'adulations et de grandeur qu'une triste destinée allait condamner à l'exil; M. le duc de Bordeaux avait dix ans à peine et mademoiselle d'Artois un an de plus que son frère : ils voyaient bien qu'il se passait quelque chose d'étrange, mais incapables de comprendre la vérité sur les personnes et sur les choses, ils jouaient les pauvres enfans! et tant était grande la naïveté de leurs cœurs que Mademoiselle, coiffée d'un kolbach de chasseur de la garde, dirigeait les insurgés, tandis que le duc de Bordeaux les repoussait à la tête des troupes royales; innocentes images de l'émeute des peuples: à d'autres époques la grande Mademoiselle n'avait-elle pas dirigé les frondeurs et les barricades? Autour de ces enfans se trouvait M. le duc de Damas (¹), cœur plus loyal qu'esprit étendu, gouverneur du jeune prince et se croyant appelé à l'honneur de défendre M. le duc de Bordeaux, comme Tanneguy-Duchâtel, le Dauphin de France; car à travers le télescope de la lanterne de Démosthène il était facile de voir que l'émeute prenait un caractère immense et menaçant.

(¹) M. de Damas né à Paris en 1785, était fils du baron de Damas de Cormaillon, colonel du régiment de la Marche (cavalerie) et aide-de-camp de MONSIEUR (Louis XVIII), tué à Quibéron; il quitta la France avec sa famille en 1791, et entra en 1795 à l'Ecole royale d'artillerie de Saint-Pétersbourg. Il devint successivement dans l'armée russe, lieutenant, capitaine, colonel de la garde, puis général-major, durant les campagnes de 1805 à 1814; à la Restauration, ayant abandonné le service de l'empereur Alexandre, il reçut de Louis XVIII, le grade de maréchal-de-camp avec le titre de gentilhomme d'honneur et d'aide-de-camp du duc d'Angoulême; après les Cent-Jours il fut fait lieutenant-général, et en 1823 il accompagna M. le Dauphin en Espagne, à la tête d'une division. A son retour le roi le nomma pair de France et ministre de la guerre,

Ce qui se passait à Paris était terrible : d'un côté, irritation ardente, audacieuse; de l'autre, décousu et faiblesse. Je veux bien croire qu'il y eut, comme dans tous les événemens de ce monde, beaucoup d'imprévu, une rapidité telle que les ministres durent prendre conseil des circonstances plutôt encore que de l'expérience ordinaire; mais était-il possible d'accumuler plus de fautes, d'apporter plus d'incertitudes dans ce moment solennel et décisif? A mesure que la grande agitation prenait un développement considérable et s'étendait comme la lave d'un volcan, lorsque les deux grands bras de Paris, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau descendaient au cœur de la ville, les ministres prirent une résolution impérativement commandée, ce fut de placer le siége du gouvernement dans un centre commun afin que l'action fût une et rapide; leurs hôtels étaient éparpillés dans Paris sur les deux rives de la Seine; les affaires étrangères sur le boulevard (¹), au plus beau lieu et dans le plus admirable quartier de Paris : il tenait par la rue de la Paix à l'hôtel de la justice sur la place Vendôme et aux finances par la rue de Rivoli. Tous les autres ministères placés sur la rive gauche de la Seine restaient sans communication les uns avec les autres, ce qui ne permettait pas l'unité de délibération dans une crise si soudaine. Les circonstances

puis des affaires étrangères. Charles X l'appela ensuite auprès du duc de Bordeaux, en qualité de gouverneur.

(¹) L'hôtel des affaires étrangères était déjà menacé dès le 27 comme on peut le voir par la pièce suivante :

Billet du comte de Wall, commandant la place de Paris, à M. de Polignac.

27 juillet, neuf heures du soir.

« Mon cher prince, d'après votre billet je viens de demander à

demeuraient telles qu'il fallait un conseil réuni en permanence, car la bataille retentissait. On n'hésita pas sur le siége du gouvernement, et les Tuileries furent désignées à la suite d'une conférence entre le duc de Raguse et M. de Polignac; le maréchal avait déclaré les Tuileries une forteresse inexpugnable : « Il faudrait, disait-il, quinze jours pour en expulser la troupe régulière. »

L'aspect de ce château suffit en effet pour constater sa bonne situation stratégique. A son extrémité les Champs-Élysées, vaste place, vaste rue, comme ces grands vomitoires des anciens Romains, la Seine le protégeant d'un côté, la large rue de Rivoli de l'autre, et de plus la cour du Carrousel se liant au Louvre comme à un avant-poste; dans ce palais toutes les facilités possibles pour établir un point de résistance. On divisa le gouvernement en deux parts : les ministres se réunirent dans les pièces qui précèdent le pavillon Marsan sur la rue de Rivoli, tandis que le maréchal Marmont établissait son état-major dans les vastes antichambres du pavillon : le bras chargé d'exécuter était à côté de la pensée qui dirigeait. Maintenant pour arriver au but il fallait que le bras fût fort, bien décidé à frapper, et que la pensée fût une, ferme et indivisible.

Ainsi réunis en conseil les ministres durent s'occuper d'exécuter sérieusement les ordonnances et de se rendre à tout prix maîtres des événemens qui prenaient une tournure si fatale : le premier acte proposé au

Foucault cent gendarmes, et je fais venir en outre un bataillon du 5e de ligne, et 500 hommes de la garde, caserne de la rue Verte; avec cela nous serons en mesure, et il est indispensable d'être prêts d'avance. »

conseil par le prince de Polignac fut la mise immédiate de Paris en état de siége ([1]). Cet acte qui, dans les temps calmes aurait pu paraître une terrible exception, était commandé par la nécessité impérative : on était alors sous la loi de l'émeute ; la guerre civile était au sein de la capitale ; on se battait dans toutes les rues, il ne restait plus d'autorité que celle de la force ; les deux préfets avaient pris la fuite ; le cours de la justice était suspendu ; le pouvoir militaire seul demeurait debout au milieu d'une véritable bataille rangée, et la victoire devait prononcer. L'ordonnance sur l'état de siége fut donc signée.

En même temps, comme ministre de la guerre, M. de Polignac donnait ordre aux camps de Saint-Omer et de Lunéville de se rapprocher de Saint-Cloud afin de protéger la demeure royale et de prendre part à la lutte si vivement engagée par la population de Paris. Dans ces derniers conseils des Tuileries on discuta de nouveau la question de savoir si des commissaires extraordinaires seraient envoyés dans les départemens pour assurer la ferme exécution des or-

([1]) Voici le texte de l'ordonnance qui mettait Paris en état de siége ; on voit qu'elle est fondée sur la législation de l'Empire, et que les décrets de Napoléon sont invoqués par Charles X.

« Charles, etc.

« Vu les articles 53, 101, 102 et 103 du décret du 24 décembre 1811,

« Considérant qu'une sédition intérieure a troublé dans la journée du 27 de ce mois, la tranquillité de la ville de Paris,

« Notre conseil entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1. La ville de Paris est mise en état de siége.

« 2. Cette disposition sera publiée et exécutée immédiatement.

« 3. Notre ministre secrétaire d'État de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Donné en notre château de Saint-Cloud, le 28e jour de juillet l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

« *Signé :* CHARLES. »

Le président du conseil des mi-

dres du roi comme l'Empire l'avait fait en 1813 dans ses derniers jours, mesure tardive et qui ne pouvait avoir alors d'exécution possible; les événemens marchaient si vite! Mais ce qu'on ne conçoit pas, c'est que les barrières n'aient pas été gardées ni les routes éclairées, afin d'empêcher les courriers insurrectionnels de sortir pour agiter la province; l'incurie même alla jusqu'à ce point que les diligences purent se pavoiser de drapeaux tricolores sur les routes royales ([1]). Comment expliquer encore qu'on n'ait pas détruit ou préservé les télégraphes que le parti triomphant pouvait faire jouer à son gré pour annoncer sa victoire? Enfin ce qui témoigne encore combien il y avait de pusillanimité, de décousu dans ce mélange de violence et de légalité, de force brutale et de constitutionnalité maladroite, c'est que le procureur du roi, homme ferme et de parti, attendit qu'il y eût des signatures à la protestation des journalistes, c'est-à-dire un corps de délit, pour lancer des mandats d'amener, comme si en matière de coup d'État, quand on a fait violence à toutes les règles, on devait s'arrêter à une exception de greffe : qu'arriva-t-il? C'est qu'alors ces mandats ([2]) ne purent être exécutés.

nistres, chargé par intérim du portefeuille de la guerre,

« *Signé :* prince DE POLIGNAC.

« Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat de la justice.

« CHANTELAUZE. »

([1]) Ce furent en effet presque partout les diligences qui apportèrent et transmirent la nouvelle de l'insurrection; et les autorités les laissaient passer librement, sans même se demander s'il n'y avait pas un parti à prendre?

([2]) Cette question des mandats d'arrêts fut discutée devant la cour des pairs, et le juge d'instruction eut besoin de s'en disculper. Au reste, voici la liste des personnes contre lesquelles ils étaient lancés. Mais rien pourtant n'est plus incertain et moins constaté.

MM. Eusèbe Salverte, les géné-

Quel désordre, quelle imprévoyance dans ces actes des ministres! nulle action vigoureuse; un véritable malaise dans tous ces cœurs et dans ces esprits, depuis le conseil des ministres jusqu'aux derniers officiers d'état-major du maréchal. Dans ce conseil permanent, M. de Polignac seul paraissait en une parfaite et idéale sécurité; les autres ministres, inquiets, haletans, semblaient attendre de lui force et confiance : l'émotion de tous était visible, et ce sentiment intime se montrait à un plus haut degré encore au front du maréchal Marmont et des officiers qui se groupaient autour de lui : on faisait son devoir, mais avec tristesse; on aurait donné quelques années de sa vie pour qu'une négociation pût s'entamer. Quand les résistances sont ainsi menées, il est rare qu'elles produisent d'heureux effets; telles ne sont pas les allures de la force et du droit : si Bonaparte avait été ainsi disposé, que serait-il advenu au 14 vendémiaire et au 18 brumaire, précisément au palais même de Saint-Cloud?

Au milieu de ces inquiètes préoccupations, plusieurs visites vinrent encore aux Tuileries ébranler les convictions déjà si incertaines : la première fut

raux Demarçay, comte Clausel, Max, Lamarque, Tircuir de Corcelles, Benjamin Constant, le comte de Bondy, Duris-Dufresne, Viennet, Daunou, le général Mouton, Labbey de Pompières, Mauguin et Devaux, avocats, le marquis de Grammont, Isambert et Odilon-Barrot, avocats à la cour de cassation, Mérilhou, avocat, Charles Dunoyer, publiciste, le général Pajol, les gérans et rédacteurs des journaux le *Courrier français*, la *Tribune des départemens*, le *Constitutionnel*, le *Journal de Paris*, le *Figaro*, le *Journal du commerce*, le *Temps*, le *National* et le *Globe*. Les colonels de Briqueville et Jacqueminot, MM. Dupont (de l'Eure), Mercier, Audry de Puyraveau, de Schonen, conseillers à la cour royale, de Podenas, conseiller à la cour de Toulouse, Chardel et Bavoux, juges au tribunal de la Seine, anciens députés, Madier-Montjau, conseiller à la cour

celle de M. Arago. Entre lui et le chef des troupes royales existait une vieille et scientifique liaison : indépendamment de ses qualités militaires, de ses talens incontestables et de sa capacité à l'épreuve, le duc de Raguse était un esprit fortement orné, avec le goût des choses littéraires et artistiques : membre de l'Académie des sciences il s'était lié avec M. Arago, et la diversité des opinions politiques n'empêchait pas cette franchise de rapports qui datait de 1816. Dès le mardi 27 juillet M. Arago avait témoigné le désir de voir le maréchal : il le savait aux Tuileries et il y vint le mercredi dans la matinée. Telle était l'absence de toutes précautions à l'état-major que tout le monde y pénétrait; et comme les officiers étaient attristés des pénibles devoirs de la discipline, tous ceux qui portaient un cœur libéral, des paroles de pacification et de paix étaient accueillis avec joie. Lors donc que l'aide-de-camp de service, M. de Guise, annonça la visite de M. Arago, toutes les portes de l'état-major furent ouvertes, et ceux que j'appellerai les deux amis se trouvèrent en présence. Ce qui fut dit était de nature à ébranler encore la conviction du maréchal : M. Arago peignit le sang répandu à grands flots, la résistance de tous aux ordonnances; et le maréchal qui déjà s'était plaint amèrement à M. Arago des inflexibles lois de la fatalité, de tout ce que les

royale de Nîmes. Etaient placés en surveillance MM. Jacques Laffitte et Casimir Périer, banquiers, le baron Louis, ministre d'Etat, le général comte Gérard, le colonel Fabvier, le général Mathieu Dumas, de Lafayette père, Destutt de Tracy fils, de Vatimesnil, ministre d'Etat, le vice-amiral Truguet et le comte de Montalivet, pairs de France, Charles Comte, ancien rédacteur du *Censeur européen* et Barthe, avocat.

devoirs du soldat avaient de pénible, dut être fortement ému de ces observations tristes et lamentables. M. Arago osait lui dire « que le meilleur moyen de se réhabiliter des pénibles souvenirs de 1814 était d'en finir avec son commandement et d'offrir sa démission au roi. » C'était vraiment saisir le maréchal par la flétrissure de son cœur, sonder la plaie encore saignante; il y avait sur le front du vieux soldat un pénible sentiment de désespoir, et avec cela la voix de l'honneur qui l'empêchait de se rendre aux paroles de M. Arago ([1]). Cette lutte morale pouvait-elle permettre la sérénité et la vigueur nécessaires dans les ordres de commandement? On rappelait au duc de Raguse un souvenir douloureux pour attiédir son âme, pour réveiller son émotion. Bonaparte, en pareille circonstance, se défiant de lui-même, n'aurait pas manqué de faire arrêter M. Arago ([2]).

C'en était déjà trop, lorsqu'on annonce une nouvelle visite : ceux qui viennent sont des hommes considérables que le maréchal a plus d'une fois rencontrés dans sa vie. En tête se présente M. Laffitte : pour lui c'est une amitié de famille, ce sont des rapports d'intérêts; la maréchale est la fille de M. Pérégaux, l'associé, le commanditaire de M. Laffitte, et le duc de Raguse a été

([1]) Déposition de M. Arago devant la cour des pairs.

([2]) Déjà les rapports du maréchal Marmont à Charles X se ressentent de l'état incertain et douteux de son esprit.

Mercredi à neuf heures du matin.

« J'ai déjà eu l'honneur de rendre hier compte à Votre Majesté de la dispersion des groupes qui ont troublé la tranquillité de Paris. Ce matin ils se reforment plus nombreux et plus menaçans encore. Ce n'est plus une émeute, c'est une Révolution. Il est urgent que Votre Majesté prenne des moyens de pacification. L'honneur de la couronne peut encore être sauvé; demain peut-être il ne serait plus temps. Je prends pour la journée d'aujourd'hui les mêmes mesures

l'obligé de sa maison. En 1814, n'est-ce pas dans la salon de M. Laffitte qu'il a lui-même fait son adhésion au gouvernement provisoire de M. de Talleyrand, circonstance qui lui a tant été reprochée dans sa vie? Avec M. Laffitte est M. Casimir Périer dont le caractère est honorable, la réputation intègre et la fortune de premier ordre. Quand des hommes de cette importance se mettent à la tête d'un mouvement il est trop tard pour qu'on le dédaigne : avec eux sont de braves soldats comme lui, des camarades de l'Empire, les généraux Gérard et Mouton; enfin un vif, un éloquent interprète du barreau, M. Mauguin. Députés de Paris, ils se posent comme les médiateurs entre le roi et le peuple insurgé, les véritables intermédiaires entre l'autorité et l'insurrection : ils proposent une trêve aux conditions du retrait des ordonnances et du renvoi des ministres. Ce résultat d'une trêve, le maréchal le souhaite; ses traits altérés prennent un caractère convulsif parce qu'il y a lutte en son âme déjà ébranlée par M. Arago; il est maintenant séduit, fasciné par ces députés. Ceux-ci proposent une suspension d'armes : s'il la refuse, c'est les larmes aux yeux, en invoquant ses devoirs militaires; il en parle toujours

que pour celle d'hier. Les troupes seront prêtes à midi, mais j'attends avec impatience les ordres de Votre Majesté. »

Trois heures et demi.

« J'ai mis en mouvement mes différentes colonnes à l'heure indiquée.

« Dans la marche des troupes, partout les groupes se sont dispersés à leur approche, mais dans presque toutes les rues des coups de fusil sont partis des fenêtres de toutes les maisons, les troupes assaillies ont riposté, et leur marche partout n'a été qu'un combat.

« Les troupes ne sauraient courir le risque d'être forcées d'évacuer leurs positions; mais je ne dois pas cacher à Votre Majesté que la situation des choses devient de plus en plus grave. »

avec désespoir; et dès-lors comment va-t-il conserver encore cette énergie, cette unité de commandement, ce sang-froid de résistance indispensables dans une occasion aussi périlleuse[1]?

Voilà pour le maréchal Marmont; maintenant les députés désirent voir M. de Polignac et sur ce point s'élève une question grave : le président du conseil pouvait-il, devait-il les recevoir? M. de Polignac a commis assez de fautes; sa mémoire se rattache assez cruellement à la chute de la monarchie de Charles X pour qu'il soit bien sévèrement jugé par l'histoire; esprit de vanité, de personnalité et de conviction avec un cœur honnête et une tête médiocre, voilà le jugement que portera sur lui la postérité impartiale. Ceci concédé, une fois M. de Polignac et le conseil des ministres qu'il présidait pouvaient-ils, en cette circonstance, agir autrement qu'ils ont fait, c'est-à-dire recevoir ces députés et transiger avec eux? Pour résoudre cette question, il faut d'abord bien constater le but de la démarche des députés et la situation particulière où se trouvait vis-à-vis d'eux M. de Polignac : les ministres étaient les

[1] Immédiatement le maréchal Marmont rendit compte au roi de la visite des députés aux Tuileries.

Mercredi trois heures.

« A l'instant où j'allais fermer ma lettre se sont présentés chez moi MM. Casimir Périer, Laffitte, Mauguin, le général Gérard et le général Lobau. Ils m'ont dit qu'ils venaient me demander de faire cesser le feu. Je leur ai répondu que je leur faisais la même prière, mais ils mettent pour condition à leur coopération la promesse du rapport des ordonnances. Je leur ai répondu que n'ayant aucun pouvoir politique, je ne pouvais prendre aucun engagement à cet égard. Après une assez longue conversation, ils se sont bornés à me demander de rendre compte de leur démarche à Votre Majesté.

« Je pense qu'il est urgent que Votre Majesté profite sans retard des ouvertures qui lui sont faites. »

signataires des ordonnances : or que venaient demander ces députés à M. de Polignac ? deux choses : la révocation des mêmes ordonnances et le renvoi du ministère ; c'était à ces conditions seulement qu'ils s'offraient comme médiateurs pour apaiser le peuple de Paris. Eh bien ! à qui voulaient-ils imposer ces concessions essentielles de leur négociation ? Précisément au ministère dont ils exigeaient le renvoi et aux signataires des ordonnances ; M. Laffitte allait dire à M. de Polignac avec politesse et convenance sans doute, mais aussi avec netteté : « Vous êtes un traître, quittez le ministère, révoquez ce que vous avez fait. » Le simple bon sens devait indiquer que cela ne pouvait avoir lieu ; il n'y avait donc qu'une seule personne à qui l'on dût s'adresser ; c'était le roi, lui seul pouvait prononcer entre ses ministres et les députés de Paris. M. de Polignac en ne recevant pas les députés ne fit qu'un acte de convenance, et j'ajouterai que sa réponse eut un sens droit et un véritable instinct de justice et de vérité : « c'est inutile ; » ces paroles pouvaient ainsi se traduire : « ces messieurs demandent que nous quittions les affaires, que nous désavouions notre propre signature, cela ne peut se faire par nous ; dès-lors toute conversation n'aurait ni sens ni but ; qu'on s'adresse au roi Charles X à Saint-Cloud. »

Il fut donc très malheureux pour la force morale du maréchal qu'il eût ces conversations successives avec des hommes qu'il estimait, et dont peut-être il partageait intimement les convictions : il mit dès-lors une si grande tristesse dans le devoir, un si grand laisser-aller dans les ordres, que tout fut complète-

ment désorganisé. Quand un pouvoir s'est condamné à un acte de force et qu'il y joue sa vie, il ne doit rien écouter que l'impérative loi de sa conservation; espérer une transaction, c'est folie; les armes à la main il lui faut obtenir la soumission, l'obéissance, sauf ensuite à concéder le juste et le vrai. S'il se ramollit, il donne gain de cause à l'audace et à la sédition. C'est déjà un acte de faiblesse que d'écouter l'insurrection avant de la comprimer; il faut qu'elle vienne suppliante et qu'on l'amnistie, comme la majesté du pouvoir gracie un criminel.

A ce moment se faisait encore une démarche honorable de la part de deux hommes de courage et de distinction; démarche néanmoins qui jeta plus d'incertitude encore et de décousu dans la défense de la cause royale. Ceux qui ont connu M. de Sémonville [1] doivent reconnaître que nul esprit n'était plus fin, plus juste appréciateur des temps et des situations : il avait passé à travers tant d'événemens, jugé tant d'hommes et de choses, qu'il lui en était resté une sorte de raillerie générale qui lui faisait

[1] Le marquis de Sémonville, né en 1759 de Huguet de Montaran, conseiller aux conseils d'Etat et privé, secrétaire du conseil royal des finances, avait commencé sa carrière en 1777 par la charge de conseiller aux enquêtes du parlement de Paris. Sa première mission diplomatique datait du ministère de M. de Montmorin qui l'avait envoyé à Bruxelles; un instant ministre plénipotentiaire à Gênes, il avait été désigné par Louis XVI pour l'ambassade de Constantinople lorsque le 10 août suspendit son départ, et au mois de mai 1793, il reçut l'ordre de se rendre à ce poste; on sait alors son enlèvement par l'Autriche, sa captivité et son échange en 1795 avec plusieurs députés de la Convention contre la fille de Louis XVI. Bonaparte, après le 18 brumaire, nomma M. de Sémonville ministre plénipotentiaire à La Haye, puis sénateur en 1805; à la Restauration il fut créé pair de France et grand référendaire de la Chambre. Le 20 décembre 1817 le titre de marquis fut attaché à sa pairie.

parfaitement pénétrer les qualités et les défauts de chaque cause et de chaque individu. Au reste grand référendaire de la Chambre des pairs il aimait la dignité de son corps; avec l'instinct intime des majorités et des minorités il savait à point nommé ce qu'une situation pouvait produire, et il n'était pas de ministre, sans en excepter M. de Polignac, qui ne consultât M. de Sémonville sur les chances de sa durée et de sa puissance politique. Le salon du grand référendaire, le plus agréable de Paris, était visité par tous les partis; il avait arrangé ses convictions de famille avec tant d'art qu'il y avait un petit côté pour tout le monde : royalistes, constitutionnels, bonapartistes venaient aboutir également chez M. de Sémonville; et en vérité chacun y trouvait contentement, bonne compagnie et bon accueil.

Dès le 26 au matin, à l'apparition des ordonnances, M. de Sémonville avait groupé autour de lui quelques pairs : c'était une situation si étrange que celle qu'allaient faire naître ces ordonnances qu'on dut naturellement se demander quel rôle allait jouer la pairie dans la session. Le 26, tout cela dut se borner à des conversations, à de simples examens, car Paris demeurait tranquille. L'émotion de la journée du 27 fut plus grande, les conversations devinrent le soir plus animées dans le salon de M. de Sémonville; il s'y trouvait une quinzaine de pairs, et parmi les influens MM. de Broglie, Pasquier, Molé, et avec eux, dans un ordre politique moins élevé, un homme d'activité, de courage et de talent administratif qui savait se mettre au front de toutes les causes en péril par un besoin naturel d'être et de se montrer : je veux parler de M. le comte d'Ar-

gout ([1]), d'une bonne famille parlementaire poussé à la pairie par M. Decazes. M. de Sémonville et lui engagèrent une sorte de colloque à part sur la nécessité d'intervenir; il fallait aller ou au roi ou au président du conseil, présenter la situation douloureuse de Paris, exposer l'esprit et les sentimens de la Chambre des pairs, déclarer, presque au nom de cette haute Chambre, qu'il importait de retirer en toute hâte les ordonnances, changer le ministère et rentrer dans les voies de la Charte si fatalement méconnue. Les journées sont longues en juillet, l'aurore vient de bonne heure, et le soleil dorait à peine le sommet des arbres du Luxembourg que déjà dans ce splendide jardin deux hommes se rencontraient : M. d'Argout et M. de Sémonville; chacun avait son passeport, quelques louis dans sa poche, le désir et la volonté d'aller à Saint-Cloud ou auprès des ministres pour demander la cessation des hostilités qui devenaient si menaçantes pour la couronne et le pays.

Après quelques informations, ils apprirent que les ministres étaient réunis aux Tuileries, et qu'ainsi ils pouvaient y venir, s'entendre avec le maréchal Marmont, demander enfin une explication au prince de Polignac lui-même avec lequel M. de Sémonville avait eu tant de rapports officiels comme grand référendaire. Le trajet se fit à pied de bonne heure, sans obstacle, et le pont Royal traversé, les deux pairs se

([1]) Le comte d'Argout, d'une famille noble du Dauphiné, auditeur au conseil d'Etat sous l'Empire, fut nommé maître des requêtes à la Restauration; préfet des Basses-Pyrénées pendant les Cent-Jours il reçut la préfecture du Gard en 1817 et le titre de conseiller d'Etat; il fut fait pair de France le 5 mars 1819.

firent annoncer à la grille chez M. Glandevès leur collègue, très empressé de les recevoir. M. de Glandevès, de famille royaliste ([1]), bon gentilhomme d'origine et gouverneur des Tuileries, appartenait néanmoins à ces opinions tièdes et honorables, en majorité dans la Chambre des pairs; ses affections n'étaient pas pour M. de Polignac; tout esprit aventureux lui faisait peur, et comme une multitude de pairs il eût désiré que le système de M. de Martignac eût prévalu dans les conseils de Charles X. C'est assez dire que MM. de Sémonville et d'Argout furent immédiatement introduits ([2]) dans ce double appartement du château qui contenait, et l'état-major du maréchal Marmont, et le conseil des ministres. Il y avait chez M. de Polignac un tel sentiment des convenances, une telle estime de la Chambre des pairs, qu'à peine MM. de Sémonville et d'Argout furent-ils annoncés, il vint lui-même au-devant de ses collègues; et ici M. de Sémonville engagea, je ne dirai pas une conversation (l'expression serait trop faible), mais une véritable

([1]) Le baron de Glandevès, d'une antique famille qui comptait plus de soixante chevaliers dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était né à Marseille en 1768. A la Restauration il entra dans la compagnie écossaise des gardes du corps du roi, puis fut élevé au grade de maréchal-de-camp et d'aide-major des gardes du corps; pair de France en 1823 et major des gardes le baron de Glandevès devint gouverneur du palais des Tuileries.

([2]) Le récit de M. de Sémonville est plein d'animation, comme tout ce qui venait de lui; il y avait du dramatique et du pittoresque dans chaque mot :

« Parvenu à l'état-major vers sept heures et demie du matin, je trouvai le maréchal duc de Raguse à qui je demandai de faire sortir M. de Polignac du conseil. Le maréchal s'offrit de remplir cet offre et alla chercher M. de Polignac. Celui-ci paraît immédiatement, m'aborde avec les formes d'une politesse calme et froide : elles sont brusquement interrompues par une vive interpellation

dispute, comme c'était un peu le caractère animé et l'habitude ardente du grand référendaire; il se prenait facilement de colère, et ces luttes, il n'hésitait pas à les soutenir. M. de Polignac comme président du conseil répondit au nom de tous les ministres avec un calme fort digne et cette politesse exquise d'un gentilhomme de cour. M. de Sémonville exigeait la révocation immédiate des ordonnances et la retraite du ministère : c'était ici la même demande que les députés de Paris avaient faite; or les ministres réunis aux Tuileries étaient-ils compétens pour les satisfaire? M. de Polignac se borna donc à répondre : « qu'il s'agissait de l'autorité du roi, de sa prérogative, et selon lui la monarchie serait perdue le jour où une concession serait faite. » A cela M. de Sémonville répliqua que l'irritation était telle dans les esprits qu'on ne pouvait plus répondre de rien et qu'il y avait imprudence à jouer un tel va-tout. « Du reste, ajouta M. de Polignac, M. le marquis de Sémonville, représentant de la Chambre des pairs, peut se rendre à

de ma part. Une séparation profonde se prononce entre celui qui vient demander, au nom de son corps, le salut public, la cessation des hostilités, la révocation des ordonnances, la retraite des ministres, et celui qui essaie encore de prendre la défense des circonstances déplorables dont il est le témoin et l'auteur. L'élévation des voix appelle dans le salon du maréchal, d'une part les officiers-généraux et aides-de-camp qui étaient dans la première pièce; de l'autre, les ministres restés dans la salle du conseil. Une discussion nouvelle s'engage pendant laquelle on invite les généraux à se retirer. D'un côté M. d'Argout, le maréchal dont le désespoir était visible et qui m'appuyait de toutes ses forces, M. de Girardin resté après le départ des généraux; et de l'autre, les ministres dont l'attitude et les traits témoignaient de leur affliction et d'un pouvoir supérieur au leur. M. de Polignac soutenait presque seul cette lutte inégale. Il y mit fin en proposant de se retirer en conseil pour délibérer. Le temps que nous laissait la délibération des ministres fut

Saint-Cloud, et là, se porter accusateur des ministres, éclairer la religion du roi et obtenir ce qu'il sollicite au nom de son corps. »

L'échange des paroles devenait si vif, si ardent, que pour couper court M. de Polignac congédia pour ainsi dire MM. de Sémonville et d'Argout en disant : « que le conseil allait en délibérer. » Et ici se forme, au milieu de l'état-major, un nouveau conciliabule capable encore de démoraliser tout système de défense : c'est M. de Sémonville qui discute tout haut avec le maréchal Marmont, M. de Glandevès, le comte de Girardin, si remarquablement spirituel; et de quoi s'agit-il dans ces conversations? Tous accusent M. de Polignac et le conseil des ministres : « Ils perdent la monarchie, s'écrie-t-on, et il faut la sauver à tout prix. » Alors, chose inouïe! on offre au maréchal de la préserver par une sorte de coup d'État à la façon du XVII[e] siècle, un enlèvement entre deux portes de palais, des barricades de velours et de soie; M. de Glandevès offre, comme officier des gardes, d'arrêter tout ce conseil des ministres et de les placer sous l'épée du maréchal, tandis que lui-même,

employé à supplier le maréchal de mettre fin lui-même à cette horrible tragédie. Nous osâmes aller jusqu'à lui demander de retenir les ministres sous la garde du gouverneur qui, par un mouvement généreux, consentait à consacrer son épée à cet usage. M. d'Argout s'exposait au danger d'arrêter les mouvemens de Paris en portant au milieu du peuple cette nouvelle. Dans l'exécution de cette résolution extrême qui pouvait encore sauver la dynastie, le maréchal et moi nous portions nos têtes à Saint-Cloud et les offrions pour gage de nos intentions. Le maréchal, ému jusqu'à répandre des larmes de rage et d'indignation, balançait entre ses devoirs militaires et ses sentimens. Son agitation était presque convulsive; nous l'avons vu deux fois se refuser avec véhémence aux ordres qu'on venait lui demander de tirer le canon à mitraille. »

MM. de Sémonville, d'Argout iront à Saint-Cloud offrir leur tête en gage de la mesure et demander au roi la révocation des ordonnances.

Cette résolution si louée dans le temps comme un acte de courage n'était-elle pas étrange, et avec tout le respect que je porte à la mémoire si honorable de M. de Glandevès, dois-je partager l'éloge qu'on lui donna? Un officier des gardes, sans les ordres du roi aurait porté la main sur le conseil des ministres, était-ce là de l'ordre monarchique? Ce ministère était-il bon ou mauvais? Les actes de son autorité étaient-ils conformes aux intérêts du roi et du pays? Ce n'était pas à un soldat qu'il appartenait de le juger. Le maréchal Marmont resta donc dans son devoir en repoussant une telle pensée. Cependant, je le répète, de toutes ces conversations il résulta une faiblesse, une incertitude dans tous les actes du maréchal au désespoir: les contre-ordres succèdent aux ordres; nulle unité dans la marche des troupes; on annonce un armistice entre le peuple et les soldats, la garde et la ligne mettent des mouchoirs blancs à leurs baïonnettes pour en témoigner; on veut que les maires de Paris se fassent intermédiaires entre les troupes et le peuple. De là ces fraternisations entre la ligne et la multitude; l'insurrection s'enhardit au milieu de ces hésitations, on se défend mal ou l'on se défend trop; sur un point il y a des flots de sang répandu, sur l'autre on ne riposte même pas aux coups de fusils qu'on reçoit. « Monsieur le maréchal faut-il tirer à mitraille, vient dire un officier, car la rue de Richelieu est envahie? — Non » répond le maréchal en pleurant, et bientôt les pièces d'artille-

rie sont prises par le peuple. On avait promis la veille de garder le Louvre et on l'évacue presque sans défense ([1]); l'instinct de la discipline militaire est même presque perdu, et c'est dans ces circonstances qu'un cabriolet de poste préparé par les soins de M. de Glandevès conduit en toute hâte MM. de Sémonville et d'Argout à Saint-Cloud.

Quelle était la disposition d'esprit du roi Charles X et de sa cour lorsque les événemens terribles de Paris éclataient autour de la couronne? Pour s'expliquer tout l'avenir fatal qui se prépare, il est besoin de répéter cette vérité historique : que, dans l'esprit de Charles X, les ordonnances étaient une résolution forte, inflexible, résultant à-la-fois d'une conviction religieuse et d'une idée politique. Le vieillard couronné se croyait dans son droit et jusqu'à un certain point dans la plénitude de son serment à Reims; selon lui il avait épuisé toutes les voies de conciliation, il avait parlé à la France avec dignité et aux partis avec modération : les révolutionnaires s'étaient emparés de l'opinion publique et en voulaient à la couronne. Les ordonnances étaient donc son œuvre bien plus encore que la pensée de son conseil; elles étaient comme la chair et le sang de sa couronne et

[1] Sur cette prise du Louvre par le peuple il est un curieux document, c'est une lettre de M. le colonel de Salis commandant un régiment suisse, chargé de la garde du palais :

« A-peu-près à neuf heures du matin (le 29), le duc de Raguse m'envoya l'ordre par son aide-de-camp d'abandonner les appartemens du Louvre, ce que je fis aussitôt que possible. Sur ma représentation que le château pouvait être pris facilement et le bataillon qui se trouvait dans la cour attaqué, le duc de Raguse me fit répondre qu'il y avait une trève et que je devais cesser le feu; je fis alors emmener les deux canons qui se trouvaient au Louvre; je me

voilà pourquoi il persistait avec ténacité. Charles X ne croyait pas non plus à une résistance longue et soutenue; ce qui se passait à Paris était une émeute, un complot de fédérés dont la garde ferait raison. Le roi était nourri dans cette conviction par les rapports incessans que M. de Polignac lui envoyait à Saint-Cloud.

L'esprit du ministre reflétait parfaitement celui du roi, avec les mêmes idées, les mêmes vues, les mêmes convictions. M. de Polignac ne trompait pas le roi, il se faisait illusion à lui-même : si la fatigue avait un instant fait suspendre le combat dans la journée du mercredi, M. de Polignac se hâtait d'écrire : « que les rebelles manquaient de poudre et que force resterait aux ordonnances. » Si les députés conciliateurs venaient offrir leur médiation entre le pouvoir et Paris en armes, M. de Polignac écrivait au roi en termes assez clairs pour lui faire comprendre que l'émeute en était réduite à traiter. Les rapports du maréchal Marmont un peu plus sincères et plus alarmans n'inspiraient pas la même confiance au roi, il les taxait d'exagération, et ce sentiment respire dans ses réponses. C'est le roi qui ordonne de faire grouper les troupes aux Champs-Élysées et aux

donnais toute la peine imaginable pour faire entendre aux assaillans que la trêve était conclue, mais ils ne répondaient que par des coups de carabine, et se préparaient à attaquer. Il est vrai que le Louvre est un poste imprenable aussi longtemps qu'on veut le défendre. Je donnai donc l'ordre de la retraite, et le bataillon quitta la cour du château au pas ordinaire... Je ne sais pas et ce n'est pas à moi à examiner ce qui a pu occasionner la fuite précipitée de la place du Carrousel et des Tuileries, mais j'ai formé l'arrière-garde dans le meilleur ordre avec un demi-bataillon de mon régiment et quelques détachemens de la garde française. »

Tuileries et d'agir désormais par grandes masses. Telle est au reste l'opinion du général de Crossard qui alors à Saint-Cloud ne comprend pas cette guerre de pots de chambre, expression toute militaire qu'il emploie pour définir la résistance des barricades.

Tandis que l'artillerie retentit, que les mille cloches se balancent dans les airs et envoient à Saint-Cloud les sons alarmans du tocsin, ce qu'on ne s'explique pas c'est l'attitude de M. le Dauphin : héritier présomptif du trône, chef naturel de l'armée, connu et aimé des généraux, comment se fait-il qu'il reste ainsi dans le parc ombragé sans tirer l'épée, et quand la garde se fait tuer comment n'est-il pas à sa tête? Est-ce manque de courage? Non sans doute, M. le Dauphin est brave [1], partout il l'a montré : que signifient donc cette inaction, cette nonchalance, cet abandon de tout espoir? Sa place est-elle immuable auprès du roi comme une image de l'hérédité clouée aux pieds du trône? Si Bossuet a dit qu'entre le roi et le Dauphin il y a toute l'épaisseur d'un royaume, c'est pour indiquer que nul Dauphin ne doit tirer l'épée de révolte contre le roi, mais ici il s'agissait de défendre la couronne menacée. Il n'y a pas d'excuse pour cela : n'approuve-t-il pas les ordonnances? Loin de là le dauphin les a secondées de tous ses moyens : est-ce l'émeute qu'il redoute? Aucunement; puisque la garde la brave, il peut bien la combattre comme elle. C'est donc chez M. le Dauphin une sorte

[1] Cette inaction de M. le Dauphin fit le plus grand tort à son caractère aux yeux de l'étranger; on n'y vit pas seulement un acte d'obéissance au roi, et on l'accusa hautement de pusillanimité.

d'aveugle obéissance aux ordres de son père : comme le roi ne lui dit pas d'aller à Paris, il n'y vient point; il reste inactif à Saint-Cloud; pas une volonté, pas une inspiration ne vient de lui, toute l'énergie est dans le vieux roi persévérant et tenace comme les vieillards dont parle Homère et que la fatalité entraîne d'une main inflexible.

Cependant ceux qui entouraient le roi à Saint-Cloud, plus éclairés sur la marche des événemens : les ducs de Duras, de Luxembourg, le prince de Sainte-Croix ne partageaient pas la sécurité du monarque leur suzerain et maître; et parmi ces officiers de cour de grande naissance venait d'arriver M. de Mortemart ([1]), accouru en toute hâte de sa terre de Neauphle pour prendre son service auprès du roi comme capitaine des gardes à pied, chargé de défendre les portes des résidences; gentilhomme d'honneur et de fidélité, M. de Mortemart était décidé à ne céder à personne ce poste des périls. Il arrivait néanmoins sous de tristes impressions : en passant à Versailles M. de Mortemart avait vu l'agitation des esprits, le mouvement de la population révoltée, et sa première démarche fut d'en informer le roi Charles X pour lui inspirer, sans doute la sagesse de quelques concessions. M. de Mortemart n'aimait pas M. de Polignac, j'entends comme homme politique; fort lié

([1]) Casimir-Louis de Rochechouart duc de Mortemart, né à Paris le 20 mars 1787, émigré avec sa famille en 1791, fut élevé en Angleterre et revint en France avec sa mère en 1801. Entré en 1803 dans les gendarmes d'ordonnance il passa en 1806 sous-lieutenant dans un régiment de dragons, fut ensuite lieutenant etaide-de-camp du général Nansouty, enfin capitaine en 1809. Officier d'ordonnance en 1811, M. de Mortemart fit la campagne de Russie,

avec le comte de La Ferronnays et comme lui dans le système russe, il passait pour être de l'opposition au cabinet du 8 août, ce qui lui avait valu une sorte de popularité même dans la Chambre des députés; plus d'une fois il avait été question de M. de Mortemart comme chef d'un ministère de conciliation ou de coalition. Charles X plein d'estime pour son caractère le croyait trop lié avec le centre gauche, et à ce point de vue il ne lui accordait pas une grande confiance; pour l'obtenir du roi, il fallait penser comme lui. Toute idée de concession n'allait pas d'ailleurs à la pensée actuelle qui jouait son *va-tout*, et quand M. de Mortemart lui expliqua avec étendue la situation ardente des esprits, la révolte victorieuse, le roi répondit que « dans sa conviction M. de Mortemart exagérait le véritable état des choses. C'était sans doute un bon serviteur, mais il n'y avait là rien de plus ni de moins dans les événemens que l'émeute de la rue Saint-Denis; on en viendrait facilement à bout. Vous êtes jeune, ajouta-t-il, vous n'avez pas vu le commencement de la Révolution, je ne veux pas comme mon frère monter en charrette, j'aime mieux monter à cheval. » C'était le mot consacré depuis quelque temps; comme le père de Rodrigue, le vieillard voulait soutenir l'épée, mais la main, j'ai presque dit le cœur du Cid lui manquait. M. de Mortemart se hâta de ré-

reçut le titre de baron de l'Empire, et prit une part active aux campagnes de 1813 et de 1814; à la Restauration Louis XVIII le nomma pair de France et capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde, charge que possédait avant la Révolution le duc de Brissac son aïeul maternel. Il suivit le roi à Gand, et à la fin de 1815 il fut créé maréchal-de-camp et major-général de la garde nationale de Paris, fonction qu'il remplit jusqu'au licenciement de 1827.

pondre : « Sire, il serait bien possible que le roi fût obligé d'y monter. » Et il se retira silencieux pour prendre le commandement de sa compagnie disséminée dans toutes les parties du château (¹).

C'est à ce moment qu'on vit arriver en toute hâte à Saint-Cloud, et par des voies différentes, quelques voitures de poste presque aussitôt entourées par tous les serviteurs du château, tant on était curieux et empressé d'avoir des détails sur la marche des événemens. Par un côté du péristyle entrait le prince de Polignac, toujours avec la même sérénité au front, la même tranquillité au cœur et la même politesse de formes, et après lui, les ministres ses collègues, dans une agitation plus visible, inquiets, l'air sombre, les habits un peu en désordre, et qui néanmoins remplissaient leur devoir jusqu'au bout : parmi eux M. de Peyronnet se montrait le plus vivement affecté. Par la grille entrait presque en même temps une voiture de la cour, à deux chevaux de poste menés par un homme sans livrée, et l'on en vit descendre les deux pairs négociateurs dont

(¹) M. Mazas, secrétaire de M. de Mortemart en 1830, lui attribue ce récit :

« Arrivé le mercredi à Saint-Cloud vers les dix heures du soir, je désirais voir le roi pour l'instruire de la situation de Versailles; mais comme il allait se coucher il m'a fait dire qu'il me recevrait aujourd'hui de bon matin. A peine le jour avait paru ce matin que beaucoup de gens de la cour sont venus me parler pour m'exciter à me rendre chez le roi, et à lui faire sentir le danger de la position où nous nous trouvions. Le roi, peut-être mal instruit, s'était refusé à croire à la gravité du mal ; je me suis rendu chez lui vers les six heures ce matin, je l'ai entretenu de ce que j'avais vu à Versailles, de ce que je savais de Paris, en le suppliant, au nom de son propre intérêt, de prendre quelque nouvelle mesure, car je croyais le trône fortement compromis. Le roi m'a répondu en me caressant de la main : « Vous êtes un honnête et loyal serviteur, je sais vous apprécier ce que vous valez; mais vous êtes encore jeune ; né dans la Révolution, vous voyez les choses

j'ai parlé déjà : MM. de Sémonville et d'Argout. Le grand référendaire malgré son âge semblait retrouver sa jeunesse et sa force ; tous les deux réclamaient l'honneur d'une audience du roi pour une communication des plus importantes sur les événemens de Paris. Ce voyage rapide, si empressé, avait été marqué par quelques circonstances dramatiques, ne serait-ce que l'apparition de M. de Peyronnet dans la grande allée des Tuileries et s'écriant d'un air exalté : « Allez donc, allez donc! » en montrant le côté de Saint-Cloud ; le voyage s'était néanmoins heureusement accompli ; les deux pairs avaient traversé quelques groupes de peuple, aucun ne les avait arrêtés ; et ils arrivaient sains et saufs avec la volonté de dire toute la vérité (¹).

Il se manifesta un peu d'étonnement chez M. de Sémonville quand sur le seuil du château il rencontra M. de Polignac. Cette circonstance néanmoins s'explique parfaitement : après la visite des députés de Paris aux Tuileries et la conversation de M. de Polignac

d'après les nouvelles idées et le moindre bruit vous étonne ; quant à moi je n'ai pas oublié comment les événemens se sont passés il y a quarante ans ; je ne veux pas comme mon frère monter en charrette, je veux monter à cheval. — Je crois, Sire, que le moment n'est pas éloigné où vous serez obligé d'y monter. — Nous verrons, nous verrons ! » En même temps il m'a congédié. »

(¹) Je donne encore ici le récit de M. de Sémonville :

« Descendus les premiers nous fûmes entourés par une foule de gardes et de curieux qui obstruaient le perron. Il nous fut donc facile de barrer le passage aux ministres, et particulièrement à M. de Polignac qui les précédait. Je lui déclarai à haute voix que je n'étais pas venu pour réclamer un honneur que je voulais bien encore leur laisser ; qu'il leur restait un devoir à remplir, celui d'éclairer le roi, d'apposer leurs signatures à la révocation des ordonnances, et de se retirer. J'ajoutai que j'allais attendre le résultat du conseil chez M. de Luxembourg, que les momens étaient pressans, et que s'ils

avec M. de Sémonville, le conseil des ministres en permanence, dut délibérer sur la gravité des faits et la triste tournure que semblaient prendre les affaires. La question fut ainsi posée : les ministres devaient-ils rester à Paris ou se réunir à Saint-Cloud autour du roi afin d'aviser aux moyens de salut? Sur ce point la délibération ne fut pas longue et le conseil décida « qu'il se rendrait à la résidence royale. » Comme de toutes parts les plaintes devenaient plus violentes, comme elles s'élevaient à ce point d'accuser la responsabilité des ministres, ceux-ci devaient en référer au roi et prendre les ordres de Sa Majesté elle-même pour savoir s'ils devaient garder leur portefeuille ou donner leur démission. Là où était Charles X était aussi le gouvernement; plus on concentrait ses forces, plus on serait en mesure d'imprimer une bonne direction à la défense de la couronne.

C'est dans ce but que par des voies différentes tous les ministres s'étaient rendus à Saint-Cloud. Lorsque M. de Sémonville aperçut M. de Polignac, il alla

trahissaient nos espérances, rien ne m'empêcherait de pénétrer jusqu'au roi. Après cette allocution, le passage fut ouvert à M. de Polignac qui ne répondit rien à ses collègues. M. de Peyronnet marchait le dernier. Passant près de moi, il me serra la main, sans mot dire, avec une extraordinaire énergie. J'ignore ce que devinrent les ministres; mais à peine étions-nous chez M. de Luxembourg qu'un huissier de la Chambre vint m'appeler. M. de Polignac m'attendait à la porte du cabinet du roi. Etonné de cette précipitation je lui fis observer que le conseil n'avait pas eu le temps de délibérer, ni même de s'assembler. M. de Polignac répondit froidement : « Vous savez, monsieur, quel devoir vous croyez remplir en venant ici dans les circonstances présentes. J'ai informé le roi que vous étiez là : vous m'accusez; c'est à vous d'entrer le premier.

« Je crois, j'ai toujours cru que les résolutions du roi, que je voulais combattre en entrant dans son cabinet, étaient personnelles, anciennes, profondes, méditées, le résultat d'un système tout à-la-fois

droit à lui et lui démontra avec une vivacité ardente et sa pétulance habituelle le service qu'il pouvait encore rendre au roi en l'éclairant sur les dangers de la monarchie : « Président du conseil des ministres, l'initiative allait lui en appartenir : il ne devait pas hésiter à soulever l'épais bandeau qui empêchait le roi de voir la réalité des choses ; que fallait-il maintenant ? Révoquer les ordonnances sur-le-champ et donner sa démission pour former un conseil mixte, sous la présidence d'un homme considérable et populaire qui pourrait préserver les derniers débris de la monarchie ; le mode de révocation serait facile à concerter, digne de la couronne ; les exemples historiques ne manqueraient pas ; après la Ligue et la Fronde le Parlement était venu supplier le roi de révoquer les édits ; eh bien! la cour royale, le corps de ville de Paris pourraient venir à Saint-Cloud, se jeter aux pieds de Charles X pour implorer la révocation des ordonnances, et le roi l'accorderait avec une amnistie générale. » C'était là évidemment un projet assez singulier pour un homme d'esprit comme M. de Sémonville ; la révolte à ce moment n'était pas en disposition de s'agenouiller devant le roi ; elle grondait sur sa tête pour en arracher le diadème.

politique et religieux. Si j'avais eu un doute à cet égard, il aurait été entièrement dissipé par ce douloureux entretien. Toutes les fois que j'ai approché du système du roi, j'ai été repoussé par son inébranlable fermeté ; il détournait les yeux des désastres de Paris qu'il croyait exagérés dans ma bouche, il les détournait de l'orage qui menaçait sa tête et sa dynastie. Je ne suis parvenu à sa résolution qu'après avoir passé par son cœur, lorsque après avoir tout épuisé, j'ai osé le rendre responsable envers lui-même du sort qu'il pouvait réserver à madame la Dauphine, peut-être éloignée à dessein dans ce moment ; lorsque je le forçai d'entendre qu'une heure,

M. de Polignac se borna donc à répondre : « Qu'il ne prendrait pas cette initiative, et que puisque M. de Sémonville était venu, au nom de la pairie, porter une accusation contre son ministère, c'était à lui qu'il appartenait d'entrer le premier chez le roi ; les ministres ne seraient introduits qu'après. » Au même moment M. de Polignac ouvrit spontanément la porte du cabinet et M. de Sémonville se trouva en présence de Charles X. Il y a toujours dans les prestiges de l'autorité royale quelque chose d'imposant et de solennel que l'esprit de parti n'a pu détruire encore en notre France ; les rois portent avec eux-mêmes une empreinte sacrée qui inspire partout le respect, et Dieu heureusement a entouré le pouvoir de cette auréole indéfinissable ; il n'est donc pas étonnant qu'à la vue de ce vieillard couronné et de ce front où rayonnaient encore tant de majesté et de puissance, M. de Sémonville n'eut pas d'autre mouvement que de se précipiter à genoux loyalement et sincèrement, avec cette religion que les traditions ont transmises aux âmes élevées. Le grand référendaire peignit avec chaleur au roi l'état des esprits dans la capitale, les partis agités, l'Hôtel de Ville au pouvoir de la sédition, les députés réunis malgré le roi, la justice suspendue, l'état de siége, le désordre enfin régnant partout.

Et Charles X écoutait toutes ces paroles avec attention, mais aussi avec une fermeté silencieuse qui étonna M. de Sémonville lui-même ; jamais le roi ne

une minute d'hésitation pouvait tout compromettre si les désastres de Paris parvenaient sur son passage dans une commune ou dans une cité, et que les autorités ne pussent pas la protéger. Je le forçai d'entendre que lui-même la condamnait au seul malheur qu'elle n'eût pas encore connu, dans une vie écoulée au milieu des larmes,

s'était expliqué avec plus de netteté sur ses intentions : rappelant presque avec orgueil ce qu'il avait fait pour la nation depuis son avénement au trône, la liberté de la presse, les concessions d'hommes et de choses, l'indépendance de la Grèce, l'expédition de Morée, Navarin, Alger, le roi déclara que ce n'était point lui qui avait pris l'initiative dans la lutte actuellement engagée; il avait fait tout pour éviter ce coup d'État; on l'avait forcé par des résistances coupables. Comme avec M. de Mortemart il se résuma par ce mot « qu'il aimait mieux monter à cheval qu'en charrette, » déclarant que la liberté de la presse, telle qu'elle existait, corrompait les mœurs, la religion; ses ordonnances étaient un retour vers la Charte, et le conseil des ministres en les signant n'avait fait que suivre ses avis et donner une preuve de dévoûment à sa personne.

Au reste Charles X pressa les mains de M. de Sémonville avec bienveillance, et lui dit de se rassurer : « La victoire resterait à la bonne cause; les ordres étaient donnés pour que des troupes nombreuses vinssent seconder la garde royale. » Nulle crainte ne paraissait donc atteindre l'âme du roi, la confiance en la providence éternelle, la conviction de son droit, tels paraissaient être les mobiles de Charles X. Et ce fut alors que M. de Sémonville, s'adressant au cœur du vieux monarque inflexible lorsqu'on lui parlait de ses propres dangers ou d'affaiblir les droits de sa couronne,

celui des outrages d'une population irritée. Des pleurs ont alors mouillé les yeux du roi; au même instant sa sévérité a disparu, ses résolutions ont changé, sa tête s'est baissée sur sa poitrine; il m'a dit d'une voix basse, mais très émue : « Je vais dire à mon fils d'écrire, et d'assembler le conseil. »

lui rappela que madame la Dauphine était en voyage, aux eaux du Mont-Dor; les populations soulevées pouvaient ainsi que dans les plus terribles jours de la Révolution s'en disputer les lambeaux, comme 1792 ceux de la princesse de Lamballe. Alors Charles X vivement attendri s'écria : « Eh bien! Sémonville, vous avez peut-être raison, je vous remercie de vos bons avis, je vais réunir mon conseil pour prendre un parti définitif et conforme aux circonstances. »

Les ministres en effet étaient tous réunis à Saint-Cloud, attendant pour entrer en conseil le résultat de la conférence avec M. de Sémonville qu'ils considéraient comme l'expression d'un système accusateur, lequel devait librement se faire entendre aux oreilles du roi. Lorsque cette conférence fut terminée le conseil se réunit comme à l'ordinaire, et le roi put voir que bien des convictions étaient déjà ébranlées : si M. de Polignac persistait dans le calme de ses paroles et la fermeté de ses projets, il n'en était pas ainsi des autres ministres, et particulièrement de M. de Peyronnet qui pénétrait avec plus de netteté et d'intelligence l'état des affaires : il avouait hautement que le ministère du 8 août était un embarras pour la couronne dans un traité possible encore avec les insurgés de Paris. On doit cette justice à Charles X, que seul il jugeait bien sa position vis-à-vis le parti révolutionnaire; seul il ne se faisait pas illusion sur l'inutilité d'une démarche auprès du comité insurrectionnel de Paris. Toute concession en amènerait une autre, la lutte était trop ardente, trop sérieuse, trop dessinée entre la maison de Bourbon et les partis pour qu'un arrangement fût

encore possible. Il n'y avait plus qu'à triompher ou à tomber avec honneur : que résulterait-il d'une concession ? La presse victorieuse, et par conséquent violente, impitoyable contre le pouvoir, attaquerait le trône ; puis une Chambre qu'il serait impossible de gouverner tant elle serait hautaine ; une accusation fatale contre les ministres ; et au milieu de tout cela que deviendrait la prérogative du roi ? Y aurait-il encore quelque moyen de salut ? Charles X ne le pensait pas, et à cette conviction politique venait se joindre encore un sentiment de générosité à l'égard des ministres qui s'étaient sacrifiés pour lui ; la pensée des ordonnances était moins leur ouvrage que le sien ; lui seul les avait inspirées, et c'était pour son service qu'ils s'étaient sacrifiés : fallait-il trahir tant de dévoûment ?

Charles X était donc loin encore de faire les concessions que demandait M. de Sémonville lorsque arriva un autre personnage influent qui pouvait exercer sur le roi une active influence, c'était M. le baron de Vitrolles, un des hommes qui avaient joué un rôle fort actif au sein du parti royaliste. Avec les formes les plus gracieuses et une politesse indicible, on ne pouvait posséder un système de politique plus franc et plus net que celui de M. de Vitrolles ; nul ne contestait son dévoûment au roi : esprit actif et remuant, il avait toujours été l'un des conseillers les plus influens de *Monsieur* comte d'Artois, et le parti royaliste le considérait comme son homme d'État. Cette position l'avait rendu fort redoutable à M. de Villèle lui-même qui cherchait à l'apaiser par tous les moyens et en dernier lieu par le titre de ministre

d'État et la légation de Florence. Le roi Charles X avait cela de particulier qu'il croyait avant tout à la supériorité de ses propres idées, puis à celle de ses amis; en dehors de ce cercle il n'ajoutait qu'une faible créance aux paroles de ceux qui n'étaient pas très avant dans sa confiance. Ainsi les explications, les prières de M. de Sémonville avaient laissé peu de traces dans l'esprit du roi qui se bornait à dire : « Que le grand référendaire voyait mal parce qu'il était en avant dans le parti libéral. » Mais lorsque M. de Vitrolles, dans une entrevue à Saint-Cloud, eut révélé ce qui se passait à Paris, cela lui fit impression : « Les troupes royales ne pouvaient plus se défendre, l'Hôtel de Ville était déjà en insurrection municipale, des réunions de députés délibéraient sous le drapeau tricolore; il suppliait donc le roi d'arrêter par des concessions immédiates l'influence absorbante de M. de Lafayette. » M. de Vitrolles avait d'ailleurs une parole persuasive, spirituelle, imagée comme sa pensée.

A ce récit le vieux roi laissa tomber sa tête sur sa poitrine comme pour dire : « Faites ce que vous voudrez, ma cause est vaincue, » triste et vénérable aspect! M. de Polignac et ses collègues, alors provoqués par M. de Vitrolles, offrirent leur démission immédiate et l'on n'eut plus qu'à examiner les questions suivantes : quel serait le nouveau président du conseil chargé de la mission périlleuse de défendre à-la-fois la prérogative royale compromise et de traiter avec les Chambres, la presse et le peuple de Paris? Un choix paraissait plus spécialement indiqué et M. de Vitrolles comme M. de Sémonville, organes sur

ce point de quelques députés influens, prononcèrent tous deux le nom de M. le duc de Mortemart : son dévoûment était incontestable; s'il n'avait pas toutes les sympathies de Charles X, il méritait au moins sa confiance et il se trouvait en outre que, par une unanimité d'opinions fort honorable pour la personne du duc, il était désigné depuis long-temps par le centre gauche de la Chambre comme le président nécessaire d'un ministère de conciliation. Ce nom fut donc accepté comme le symbole d'une idée de transaction; si le roi céda ce fut après mille instances, et le dernier conseil des ministres où se rédigèrent les démissions fut d'une grande tristesse. Le roi exprimait tous ses regrets aux ministres démissionnaires ; » ils avaient voulu le bien avec lui; s'il acceptait leur démission, il leur conservait son estime comme à de bons serviteurs, ne cédait qu'à la force des circonstances. » La séparation fut touchante; les ministres sortirent du conseil les larmes aux yeux et le désespoir au cœur. Le roi garda le seul M. de Chantelauze quelques instans pour contresigner une ordonnance rédigée de la main même du ministre : elle portait la nomination du duc de Mortemart à la présidence du conseil, comme ministre secrétaire d'État des affaires étrangères (1).

Tel fut le dernier acte du ministère du 8 août qui

(1) Voici le texte de cette ordonnance.

Au château de Saint-Cloud, le 29 juillet 1830.

« Charles, par la grâce de Dieu, etc.

« Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

« Art 1er. Notre cousin le duc de Mortemart, pair de France, notre

avait creusé l'abîme où la monarchie s'était précipitée; cependant il faut le dire tout haut, la faute en fut moins aux ministres signataires des ordonnances qu'au roi Charles X lui-même. En leur cœur c'était un dévoûment peut-être aveugle, un culte respectable de la prérogative royale; chez le vieux roi c'était une conviction profonde, ancienne, religieuse. M. de Polignac était une sorte de reflet de la pensée royale (¹); quant aux autres ministres ils se laissent entraîner irrésistiblement; ils ne voulaient pas d'abord ce qu'ils firent ensuite, et néanmoins ils y furent poussés de conviction parce que peu-à-peu on se familiarise avec les idées même qui vous répugnent le plus à l'origine. C'est ce qui fait qu'en politique des gens honorables peuvent être entraînés à mal voir, à mal faire. Ainsi le ministère du 8 août c'était Charles X, rien que lui; et c'est pour cela que la providence a voulu que la couronne tombât de sa tête, tandis qu'après l'effervescence des premiers jours, les ministres ont été graciés par un instinct naturel de l'opinion, sans qu'il y ait eu contre eux persistance d'animosité après la sentence.

M. de Mortemart, choisi comme président du conseil, avait-il dans sa personne tout ce qu'il fallait pour apaiser l'esprit révolutionnaire et sauver les débris de la monarchie? A considérer la position per-

ambassadeur à la cour de Russie, est nommé ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères et président de notre conseil des ministres.

Signé : CHARLES.

« Par le roi, le garde des sceaux de France,

« *Signé :* DE CHANTELAUZE. »

(¹) M. de Polignac s'est depuis posé dans une récente brochure comme l'expression d'une théorie tout entière sur le pouvoir royal; je crois que le prince s'est un peu trop pénétré de la position présente, et ne s'est pas assez reporté au temps où il était ministre, en face du roi Charles X.

sonnelle du duc à la face d'un si terrible mouvement, elle était difficile et je dirai presque insuffisante; accepter la direction d'un cabinet en présence des factions déchaînées, c'était donner sa tête au roi; car il n'y a pas de tâche plus périlleuse que celle d'un pouvoir qui cède devant la force populaire, hautaine et victorieuse. Dans les affaires donc, d'immenses difficultés allaient se présenter! Le caractère de M. de Mortemart, si honorable, si élevé d'ailleurs, serait-il à la hauteur de la situation? Aurait-il assez d'habitude dans le maniement des hommes et des choses pour comprendre ce que signifiaient les Journées de Juillet et cette énigme des sociétés secrètes et du terrible sphinx des révolutions? Les hommes politiques qui ont trop vécu à l'étranger savent très imparfaitement la situation de leur pays, défaut très saillant même chez le comte de La Ferronnays, l'ami de M. de Mortemart, gentilhomme si plein de loyauté et d'honneur. Le nouveau président du conseil serait donc fort embarrassé dans des négociations où il ne connaissait personne, à peine M. Périer ou M. Laffitte, et encore moins M. de Lafayette avec lequel il n'avait que des rapports de parenté fort éloignés.

Quant à la fermeté indispensable dans la crise en aurait-il suffisamment? Brave comme son épée, le duc aurait su mourir à la tête de sa compagnie pour défendre le trône; mais ce courage de l'officier n'était pas celui qu'imposait la situation présente; ce qu'il fallait, c'était la fermeté civile, celle qui sait agir froidement et affronter les dangers dans les troubles publics. Etait-ce bien là ce qu'on pouvait attendre de M. de Mortemart? Cette considération le fit sans doute tant hésiter avant

d'accepter cette charge périlleuse de la présidence du conseil ([1]). On se rappelle sa première conversation avec le roi à son arrivée de sa terre de Neauphle lorsque lui-même avait pris l'initiative pour révéler l'état des esprits et la situation turbulente dont il avait partout recueilli les indices. Le roi lui avait dit alors que son dévoûment lui faisait exagérer la portée du mouvement et il l'avait congédié; après cette audience, le duc de Mortemart vint prendre le commandement de sa compagnie avec la volonté formelle de ne se mêler en rien à la politique : quel dut donc être l'étonnement du duc lorsque mandé par le roi avec insistance, il se trouva presque immédiatement dans la nécessité d'accepter un grand rôle. C'était ce même prince sourd naguère à ses conséils, qui maintenant lui imposait la direction supérieure des affaires de la monarchie en péril! J'ai plusieurs fois dit toute la magie qui s'attachait aux paroles de Charles X; il était charmant dans la joie comme il était touchant dans la tristesse : rien ne

([1]) Voici le récit de M. de Mortemart d'après le même secrétaire : « Vers les trois heures après midi, l'on m'a fait appeler de la part du prince de Polignac que j'ai été fort étonné de voir à Saint-Cloud. M. de Polignac m'a appris que M. de Sémonville et M. de Vitrolles étaient venus comme conciliateurs. « En conséquence, m'a-t-il dit, le roi est décidé à vous nommer chef d'un nouveau cabinet. — Veuillez bien lui dire, ai-je répondu, que je défendrai Sa Majesté à la tête de ma compagnie jusqu'à la dernière goutte de mon sang, mais que je ne veux me mêler d'aucune affaire politique, et encore moins de celle-ci que de toute autre. » En disant ces mots je l'ai quitté. Je n'avais pas encore atteint la porte Jaune que je me suis entendu appeler par plusieurs valets de pied et un maréchal-des-logis du palais; ils m'ont intimé l'ordre très impératif de la part du roi de me rendre incontinent auprès de sa personne : j'ai obéi en gémissant. Le roi m'a paru tout autre, non pas de physionomie car elle n'a cessé d'être fort calme, mais de sentiment. « Vous aviez

fut plus net, plus péremptoire d'abord que le refus de M. de Mortemart; et pour que ce refus ne parût pas un caprice ou un manque de dévoûment, il le motiva sur son peu d'habitude des hommes et des affaires de France : « Il ne connaissait rien du personnel des Chambres, il savait à peine le nom des chefs de partis, on le jetait là dans une mer inconnue ; sa vie était au roi, mais on devait l'employer utilement et il n'était à sa place qu'à la tête de sa compagnie. »

Plus M. de Mortemart apportait de chaleur dans son refus, plus le roi insistait, se montrait pressant et il finit par lui dire avec amertume et les larmes aux yeux : « que c'étaient les chefs du mouvement de Paris qui l'indiquaient comme président du conseil et que seul il était capable de sauver les derniers lambeaux de la monarchie. » M. de Mortemart refusa toujours, si bien qu'à mesure que le roi Charles X avançait les ordonnances à la main, M. de Mortemart reculait d'une semelle jusqu'à ce qu'il fut acculé sur l'embrasure d'une porte. Charles X marchant vers

raison, m'a-t-il dit; la position est plus difficile que je ne le pensais ce matin ; on croit qu'un ministère dont vous seriez le chef pourrait tout arranger : je vous ai nommé. — Je ne me crois pas capable, Sire, de remplir vos vues, je prie Votre Majesté de choisir une autre personne. » Le roi n'a pas accepté mon refus : j'ai insisté pendant un quart d'heure ; alors le roi a tiré de sa poche un papier : « Voilà, a-t-il dit, votre nomination, contresignée par M. de Chantelauze ; dès ce moment vous êtes ministre des affaires étrangères et président du conseil. » J'ai refusé de prendre ce papier; le roi m'a pressé en s'approchant de moi pour me mettre la nomination dans la main; je me suis reculé à plusieurs reprises, tellement que je touchais la tapisserie. Le roi me suivait toujours : me voyant réellement au pied du mur et tenant constamment les bras collés près du corps, il m'a passé le papier dans ma ceinture d'officier-général ; je l'en ai retiré brusquement pour le rendre. « Vous refusez donc, monsieur, me dit le roi, de sauver ma couronne et la tête de mes minis-

lui plaça les ordonnances dans le ceinturon de son épée en lui répétant les plus impératives paroles : « M. de Mortemart, je vous prie, je vous ordonne au besoin d'accepter, » paroles décisives pour un gentilhomme. Alors seulement M. de Mortemart se résigna à cette mission difficile, il baissa la tête en signe de deuil. Que de pensées lamentables durent l'assaillir ! Gentilhomme d'honneur, à la tête d'une grande existence, avec une famille qu'il chérissait, il allait se trouver en face d'une émeute triomphante; il allait avoir à lutter contre l'orgueil et les exigences d'un parti victorieux! et dans le désordre général quels débris pourrait-on sauver de la prérogative royale? N'allait-on pas lui imputer à félonie les concessions que lui arracherait la nécessité.

Cependant, dès que M. de Mortemart eut accepté, il dut loyalement discuter avec le roi, M. de Vitrolles et M. d'Argout les conditions indispensables au succès de sa négociation; et ce n'était pas le moins difficile auprès de Charles X. Le retrait des ordonnances fut accordé sans aucune difficulté; il n'était pas possible sans cette concession première d'entrer dans aucune situation rationnelle vis-à-vis de la presse et des Chambres : voyez ainsi quelle était la triste position du vieux roi! Avoir travaillé d'esprit et de corps pendant plus d'un an à méditer ces ordonnan-

tres.—Je ne puis résister à de telles paroles, je garde ma nomination. Que Sa Majesté n'oublie jamais ce que j'ai l'honneur de lui dire : si je réussis à rétablir dans Paris l'autorité royale, ce ne pourra être qu'au prix des plus pénibles concessions, arrachées par la nécessité. Nul doute qu'on me rendra responsable des suites qu'elles pourront avoir. Si j'échoue dans ma négociation, je ne serai pas moins à plaindre, et trop heureux si l'on ne dit pas que j'ai trahi. »

ces, à en assurer l'exécution, et s'en voir arracher en un instant la rétractation par un mouvement populaire! Une seconde ordonnance dut rétablir la garde nationale, fait accompli déjà, car elle existait de plein droit sous M. de Lafayette, et n'était-ce pas là un outrage encore à cette majesté souveraine! Pourquoi cette garde avait-elle été dissoute! Qui avait motivé une mesure si fatale à la popularité de Charles X? C'était un acte d'insubordination sous les armes, chose que ne pardonne point la discipline militaire. Le roi parut insister pour que l'on désignât le maréchal Maison au commandement de cette garde comme cela s'était fait en 1814. MM. d'Argout et de Vitrolles firent observer : « qu'il fallait laisser le choix en blanc. » Ce poste de généralissime de la garde nationale ayant été pris par M. de Lafayette, une des conditions de l'arrangement serait peut-être de le confirmer dans ce poste immense ; quelle fatale menace pour le frère de Louis XVI! Alors dut se révéler le martyre de la royauté oppressée dans ses émotions et ses souvenirs, et n'eût-il pas mieux valu en finir franchement par une abdication ? Enfin comme dernière mesure politique, la Chambre dissoute était convoquée pour le 3 août; or, quelle était cette Chambre ainsi rendue à sa vie politique? Celle qui avait fait l'adresse à Charles X et que le roi avait flétrie du titre de séditieuse; désormais on devait la réunir, la grouper autour du trône, l'inviter à coopérer à une répression de la multitude, impossible pour elle, impossible pour le roi. Non, un arrangement n'était pas réalisable, et le vieux roi avait au cœur la seule, la vérita-

ble solution de la crise : ou résister militairement ou abdiquer. Car on allait moralement le faire « monter en charrette » en face de l'opinion, et encore était-on bien sûr d'apaiser cette multitude exaspérée! Ces conditions étaient trop tristes, trop violemment arrachées pour qu'on les crût sincères. Est-ce qu'on aurait pu persuader à l'opinion que Charles X avait brisé volontairement son ministère, rétracté ses ordonnances, reconstitué la garde nationale avec M. de Lafayette pour chef? Était-ce là chose possible? Jamais on ne l'aurait pensé, et avec ces concessions vous auriez eu une presse libre, déchaînée, victorieuse, accusant les ministres et le roi sans qu'il fût possible de la réprimer.

Si donc le roi Charles X concédait bien péniblement la révocation des mesures de rigueur, il se montra plus facile dans le choix des hommes : quoique le duc de Mortemart ne fût pas dans sa confiance absolue et personnelle, il l'estimait hautement et s'abandonnait à lui pour composer un ministère d'organisation [1]; les deux seuls choix indiqués par la réunion des députés à M. de Vitrolles, le général Gérard et M. Casimir Périer, n'étaient pas d'ailleurs de nature à déplaire à Charles X. Lors de son voyage dans les provinces du nord, il disait en riant : « Que s'il avait

[1] Dernières ordonnances signées à Saint-Cloud, le 29 juillet.
« Charles, etc.
« Art. 1er. Le lieutenant-général, comte Gérard, membre de la Chambre des députés est nommé ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre.
« *Signé* : CHARLES.
« Par le roi, et président du conseil des ministres.
« *Signé* : le duc de MORTEMART. »
« Charles, etc.
« Art. 1er. Le sieur Casimir Périer, membre de la Chambre des députés est nommé ministre secrétaire d'Etat au département des finances. »

fait la conquête de M. Benjamin Constant à son entrée à Paris lors de son retour du sacre, il avait fait un amoureux de M. Casimir Périer dans sa course de Flandre et d'Alsace. » C'était un de ses bons souvenirs que de se rappeler comment M. Périer l'avait reçu avec ses ouvriers, tous parés, et avec quelle douce confiance il avait orné sa poitrine de la croix de la légion-d'honneur. Le lieutenant-général Gérard, moins connu du roi, lui était désigné comme un militaire d'honneur, l'ami des maréchaux Macdonald et Oudinot incapables de trahir une cause : le roi le savait homme de probité en dehors de toute conspiration, et s'il avait accepté une position dans le ministère, il aurait loyalement servi la couronne : aussi le roi signa-t-il ces deux nominations sans difficulté par la seule pensée qu'il fallait sortir de la situation par des noms honorables et acceptés par le parti libéral.

Les bases des nouvelles ordonnances arrêtées en présence du roi, M. d'Argout, M. de Vitrolles et M. de Mortemart se retirèrent dans le cabinet de travail pour en préparer la rédaction, et deux jeunes hommes de confiance furent les secrétaires désignés pour écrire ces derniers actes de la royauté de Charles X. Quelques-uns furent dictés par M. de Vitrolles, d'autres par M. d'Argout et écrits sur du grand papier

« Charles, etc.

« Les ordonnances du 25 juillet relatives à la suppression de la liberté de la presse, aux nouvelles élections, à la convocation des Chambres et aux nominations faites dans notre conseil d'Etat, sont rapportées.

« 2. La session de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés s'ouvrira le 3 août prochain. »

Le *Bulletin des lois* contient ces ordonnances dans sa partie additionnelle, mais il omet l'ordonnance relative au rétablissement de la garde nationale de Paris.

azuré. Une faute d'orthographe y fut remarquée par M. de Vitrolles et lui donna l'occasion d'un jeu de mots singulièrement placé dans la gravité des circonstances : un secrétaire dans le trouble dont personne n'était exempt, avait écrit session (de la chambre) par un *c*, M. de Vitrolles lui dit : « Remarquez, monsieur, que le roi n'a *cédé* encore aucun de ses droits. »

Le ministère de M. de Polignac se tint absolument à l'écart pendant ces négociations afin de ne point les gêner ; le roi ne voulut pas que des ministres qui s'étaient exposés pour sa couronne fussent livrés aux excès populaires, ils restèrent à Saint-Cloud autour de lui. M. de Polignac, toujours calme, constata seulement son changement de pouvoir en transformant son habit de ministre en celui d'aide-de-camp du roi, bleu de ciel, paremens amarante, fort bel uniforme qui lui allait à ravir. N'était-ce pas l'occasion de se parer ? Le temps était aux dignités, aux broderies ! M. de Peyronnet l'air fort agité, le chapeau sur les yeux, en grande redingote, montrait une agitation indicible et moins de fermeté qu'on ne l'aurait cru. MM. Capelle, d'Haussez, Chantelauze, Guernon-Ranville, n'attendaient qu'une occasion pour mettre leur vie en sûreté. Aucun n'avait pris de précautions d'argent, et en cela ils étaient comme la famille royale qui n'avait pas mille louis à sa disposition. Tout avait été si imprévoyant dans ces journées ! Les ministres portaient la peine, moins d'avoir signé les fatales ordonnances, que de n'avoir pas pris les précautions nécessaires pour en assurer l'exécution. M. de Polignac avec sa foi trop personnelle en lui-

même, avec sa candeur de conviction, perdait le trône de la branche aînée. L'histoire lui fera ce fatal reproche, sans tenir compte de ses justifications tardives et de ses théories qui veulent s'élever à la hauteur des grands principes de la sociabilité et du pouvoir souverain.

Le ministère de M. de Mortemart pouvait-il sauver quelques débris de cette couronne? C'était peut-être une illusion : ce ministère admettait deux noms populaires sans doute, M. Périer et le général Gérard; mais on ne reste populaire en révolution qu'à la condition expresse de toujours obéir aux passions dominantes : d'ailleurs qu'allait-on adjoindre à ces noms, les hommes de l'Hôtel de Ville ou de la Chambre des députés? Voyez-vous ces ministres libéraux en présence de Charles X, n'inspirant aucune confiance et n'en ayant eux-mêmes aucune, allant à la cour et déclamant contre elle : sorte de ministère Roland qui aurait amené la royauté à des concessions étranges comme en 1792; le vieux roi Charles X avait raison de résister avec fermeté et de ne voir en toutes ces combinaisons qu'un jeu pour cacher la ruine de sa couronne. On le prenait par son faible cœur; on pleurait autour de lui, on invoquait sa pitié pour les siens; et lui ne voulait rien concéder parce qu'il jugeait ces actes indignes des conditions de sa royauté. Si la garde royale avait obtenu un succès décisif, si l'attaque de Paris eût eu lieu avec de l'artillerie comme le roi le voulait et la garde également, alors les négociateurs pouvaient se présenter comme sous la Fronde devant Paris en émeute. Dans ces circonstances M. de Mortemart aurait pu dire à ceux auprès de qui il allait né-

gocier : « Demain Paris sera cerné, quelques milliers d'obus seront jetés sur les maisons des chefs; nous avons derrière nous les camps militaires, de Lunéville et de Saint-Omer; et en tous les cas nous saurons nous faire tuer : voici nos conditions, acceptez-les ou bien la guerre. » Alors on aurait compris un arrangement; il fallait envoyer des trompettes précédant M. de Mortemart plénipotentiaire avec des pleins pouvoirs auprès des Parisiens comme sous Henri IV et la Ligue, et alors il y aurait eu quelque chose de possible. Mais voici des ambassadeurs qui vont se présenter presque incognito : M. d'Argout en paisible bourgeois, M. de Mortemart en modeste redingote, M. de Vitrolles s'effaçant davantage encore; et c'est avec ce cortége sans troupes, sans force militaire qu'on espère en imposer aux habitans de Paris! Cette négociation ridicule devait donc échouer; et c'est en effet ce qui arriva!

CHAPITRE III.

PARIS DANS LES JOURNÉES DE JUILLET.

(28 ET 29 JUILLET 1830.)

Aspect de la cité. — Les barricades. — Le drapeau. — *La Marseillaise.* Le bas peuple. — Les prisons ouvertes. — Actes arbitraires. — Proscription. — Barrières fermées. — Commission municipale. — Ses délibérations. — Ses craintes. Le commerce. — Suspension de paiement. — La Bourse. — Les subsistances. —Terreur de la contagion. —Actes de l'autorité.—Voyage de M. de Mortemart à Paris. — Hésitations. — Caractère de ce message. — L'Hôtel de Ville. — Dictature de M. de Lafayette. — Arrêt contre les Bourbons de la branche aînée. — État des partis. — Les républicains. — Les impérialistes. — Placards et proclamations. — Anarchie. — Nécessité d'y apporter un terme.

Je m'imagine qu'après les sanglantes luttes des Bourguignons et des Armagnacs, fatal épisode de notre histoire, il dut se rencontrer des chroniqueurs enthousiastes de ces journées terribles; toutes les fois qu'il y a une victoire il se révèle des hommes loyaux, sincères, qui trouvent l'aspect de la cité magnifique, son soleil radieux! Quand on contemple dans les gravures de la *Ligue* cette procession où peuple des halles et soudards marchaient pour la sainte union; lorsque sous la Fronde on aperçoit ces flots de multitudes autour des barricades, on peut alors se faire une idée

exacte de Paris au milieu des chaudes Journées de Juillet. Je n'examine pas la question de la légitimité d'une résistance provoquée par des actes d'un pouvoir imprudent et faible; je rends justice au courage, à l'héroïsme, à la noblesse des sentimens; le peuple garde aussi une certaine majesté souveraine dans ses triomphes. Mais ces temps ne sont pas tellement loin de nous que les témoins oculaires n'existent encore, et si la peinture a ennobli les triomphateurs, elle n'a pu leur enlever ces physionomies incultes, ces bras nus, ces carmagnoles ouvertes, ces airs farouches qui n'apparaissent qu'aux jours sinistres des émeutes.

Rien donc de plus fatalement assombri que la capitale de la civilisation, le jour et le lendemain de sa victoire : ces grandes rues toutes pleines de luxe, où se pressent les somptueux équipages, les élégantes cavalcades, étaient silencieuses comme un tombeau, les maisons fermées ainsi que dans les rues du Caire lorsque passe le pacha, car la multitude est un terrible despote. Des barricades à chaque pas coupaient les communications; la chaleur était accablante, et un vent du midi soulevait des nuées de poussière à travers les boulevards privés d'ombrage; leurs vieux arbres coupés, au feuillage souillé et flétri étaient abattus à travers la route; les cafés aux glaces scintillantes s'ouvraient à peine pour quelques rares nouvellistes; les marchands craignaient le pillage; la Bourse était fermée (¹); çà et là s'élevait le drapeau tricolore, glorieux pour les uns, et qui se mêlait pour les autres à de sanglans souvenirs; le

(¹) La Bourse fut fermée du 28 juillet au 2 août; il fut pourtant décidé que les opérations à terme seraient fidèlement exécutées.

tocsin avait cessé de jeter son cri d'alarme dans les airs, des tours Notre-Dame aux tours Saint-Sulpice; mais il était remplacé par les cris de la multitude et le *qui vive* des sentinelles du peuple.

Derrière chaque barricade des hommes armés, non point à l'uniforme français, noble garantie de discipline, mais en veste ou en blouse, le sabre en main, le mousquet sur l'épaule; l'un avec le casque d'un cuirassier terrassé, l'autre recouvert des dépouilles d'un officier de la garde: quel chef les commandait? Nul ne pouvait le dire; comment tout cela marchait-il, qui aurait pu le savoir! Jamais l'action de la providence en matière de gouvernement ne fut mieux constatée. Quand on s'arrêtait quelques instans sur une place, aux Tuileries, à l'Hôtel de Ville, on voyait venir des processions, car les processions pour n'être plus religieuses sont toujours dans les goûts populaires (¹), cette multitude à travers quelques cris d'enthousiasme répétait le chant de la *Marseillaise*, qui fait frissonner par ce qu'il a de beau, de grand et d'affreux à-la-fois. Quand ces chœurs s'écriaient : « Aux armes citoyens! » ces voix rauques des faubourgs vous produisaient une indéfinissable impression de terreur; lorsqu'elles demandaient : « Qu'un sang impur arrosât les sillons, » pour quelques-uns il semblait voir se lever la hideuse lanterne et la fatale guillotine. Dans ce désordre, plus de police, et la justice si ma-

(¹) Les journaux annonçaient chaque jour de ces processions, et j'en rencontrai une fort singulière au faubourg Saint-Germain, précédée de la musique de l'Odéon qui se servait non-seulement des instrumens à vent, mais aussi de ceux à cordes. C'était une espèce de reproduction de ces gravures des époques ligueuses, telles qu'on les voit encore à la Bibliothèque royale.

jestueuse des tribunaux restait suspendue dans ce palais vide de sa grave magistrature. Enfin comme expression de ce désordre d'idées, la statue de Lamoignon de Malesherbes était insultée, brisée peut-être, sans la résistance de quelques jeunes hommes plus noblement inspirés ([1]).

La garde nationale s'organisait sans doute, mais était-elle en force pour contenir cette indomptable souveraineté de la populace? Cette populace venait de s'agrandir par des auxiliaires dont la coopération faisait frémir. Au milieu du désordre occasionné par les Journées de Juillet les prisons s'étaient ouvertes, S^te^ Pélagie, la Conciergerie, la Force, avaient vomi sur le pavé de Paris tout ce qu'il y avait de vagabonds, de repris de justice, et d'assassins même; au milieu de ces saturnales populaires et de ces joies, il fallait que la liberté fût pour tous, et le peuple, un peu comme le don Quichotte de Cervantes, avait délivré la chaîne des forçats. Ainsi tous ces misérables, libres désormais dans la cité splendide, avaient des armes, des moyens d'attaquer les boutiques, la banque même: et le pillage pouvait être la péripétie de ce drame. Tant qu'on craignait la garde royale ou une attaque de Charles X, on pouvait bien rester tranquille sous l'impression de ces craintes; le jour où l'on n'aurait plus cette terreur, naturellement on reviendrait au lucre, à l'idée de vol, et les malfaiteurs attaqueraient les riches. A ce point de vue le danger de Paris venait moins d'une entreprise du roi et de sa garde que d'un caprice de cette multitude qui pouvait essayer

([1]) M. de Saint-Albin fils, aujourd'hui juge au tribunal de la Seine, défendit la statue de Malesherbes avec enthousiasme et fermeté.

ses saturnales, et il y avait de quoi faire frémir ceux qui s'étaient chargés du pouvoir dans le désordre de la cité, tâche immense, honorable et qu'en aucun temps il ne faut oublier. Il y eut alors un grand dévoûment à de dignes bourgeois, commerçans ou industriels de prendre l'administration des mairies, le commandement spontané des gardes nationales, la police des quartiers et des ateliers ([1]).

Il ne fallait pas croire que la liberté fût acquise parce qu'on l'avait proclamée dans les premiers actes du gouvernement et que M. de Lafayette était maître à l'Hôtel de Ville; un régime arbitraire présidait au gouvernement de la cité; il suffisait que vous eussiez les mains blanches, le front haut, des manières distinguées pour être l'objet d'une sorte de suspicion au milieu des barricades; on vous arrêtait, on vous fouillait, et un seul caprice de vainqueur pouvait vous faire envoyer une balle dans la tête. Ces héros (car la justice historique veut qu'on dise qu'ils avaient héroïquement combattu), à la figure noircie, aux yeux

([1]) Voici quelle fut la première organisation municipale de Paris.

Maires et adjoints (31 juillet).

1er *arrondissement.* MM. Lecordier, maire; Gabillot, Lefort, adjoints.

2e — MM. Maine de Glatigny, maire; Berger, Bertinot, adjoints.

3e — MM. Rousseau, maire; Boullay, Drouot, adjoints.

4e — MM. Odilon-Barrot, maire; Cadet de Gassicourt, Viguier, adjoints.

5e — MM. Villemain, maire; Bourgeois, d'Hubert, adjoints.

6e — MM. De Cailus, maire; Matignon, Goudchaux, adjoints.

7e — MM. Marchand, maire; Grandjean de Lille, Levillain, adjoints.

8e — Bouvattier, maire; Besson, neveu, Perret, adjoints.

9e — MM. Crosnier, maire; Jemaux, Loquet, adjoints.

10e — MM. Lamy, maire; Briant, Bessas-Lamégie, adjoints.

11e — MM. Renouard père, maire, Fain, Bafosse, adjoints.

12e — MM. Salleron aîné, maire; Augustin Bricogne, Delanneau, adjoints.

scintillans de colère, ou abrutis par leurs habitudes, ne pouvaient souffrir la supériorité que donnent la naissance, l'éducation, l'usage du monde. Comme eux il fallait porter la carmagnole, le large pantalon, trinquer un vin chaud et enivrant chez le marchand du coin. Malheur à vous si on vous supposait de la garde royale ou de la maison du roi; et à travers des traits de générosité populaire, d'une douce sympathie de femmes ou de braves ouvriers qui sauvaient un proscrit (honneur à eux!) l'esprit de réaction et de vengeance dominait partout. Les barrières de Paris étaient fermées par ordre de M. de Lafayette([1]); on ne pouvait circuler qu'avec un permis. Toutes les lettres étaient arrêtées à la poste, quelques-unes ouvertes; on saisissait les voitures, l'or ou l'argent des voyageurs, sous prétexte qu'il appartenait au pieux archevêque de Paris, ou à madame la Dauphine, ou à M. de Latil ([2]); des haines ignobles avaient été vouées aux séminaires, aux prêtres, et on s'essayait vis-à-vis d'eux à la proscription et au pillage. Quelquefois c'était sur les siens que le peuple exerçait sa terrible justice; sous prétexte qu'on avait enfreint la sévère consigne qu'il avait imposée, il faisait fusiller impi-

([1]) Cet ordre fut bientôt révoqué par le général Lafayette :

« La défense de laisser sortir des barrières de Paris sans une permission a été jugée un instant nécessaire; elle est levée par le présent ordre du jour. La circulation devient entièrement libre pour la sortie comme pour l'entrée.

« Les chefs de légion veilleront à l'exécution du présent ordre.

« A l'Hôtel de Ville de Paris, le 30 juillet 1830.

« Le général commandant en chef,

« LAFAYETTE. »

([2]) On lisait dans les journaux :

« On a arrêté 2,000,000 appartenant à la duchesse d'Angoulême. On a également saisi 800,000 fr. en or, appartenant au cardinal Latil. »

toyablement, sans examen, sans jugement, et l'on citait avec éloge un arrêt de cette fatale inflexibilité qui avait frappé de mort un homme pour avoir dérobé quelques pièces d'argenterie. Ainsi il y avait exagération dans le bien comme dans le mal ([1]) ; tel est toujours le caractère des multitudes.

La commission municipale était-elle absolument étrangère à ce qui se passait ainsi par les caprices violens du peuple? Je crois que cette commission, elle-même débordée, ne pouvait tout comprimer, parce qu'il y a cela de triste avec les masses populaires qu'elles veulent être obéies même par les autorités qu'elles ont créées. La commission, de son chef, commit des actes d'une étrange nature; par ses ordres, et je cite ici un aveu, le secret des lettres fut violé : le directeur provisoire des postes envoya toutes les lettres du jour à l'Hôtel de Ville ([2]). Ce fut par ses ordres aussi que l'on fit sauter les serrures et enfoncer les coffres de M. Charlet, le trésorier de madame la Dauphine;

([1]) Voici le récit d'un témoin oculaire, secrétaire, je crois, de la commission de l'Hôtel de Ville.

«Un officier s'était constitué chef militaire de l'Hôtel de Ville ; des hommes armés, dans la journée du 30, vinrent lui annoncer l'arrestation d'un voleur. « Qu'on le fusille, dit-il. — Mais, mon officier, le voleur est un *monsieur*. — Ah! c'est un *monsieur!* raison de plus pour le fusiller. » Et cet ordre une fois donné, l'officieuse maréchaussée entraîna sous l'arche du pont d'Arcole un malheureux jeune homme qui criait : « Laissez-moi aller embrasser ma femme et mes enfans!... Grâce! tuer un homme pour le vol d'une pièce d'argenterie de si peu de valeur : le besoin m'a égaré... Grâce! j'ai des enfans!... » Ils le mirent à genoux, et à bout portant l'abattirent! »

([2]) Le même récit ajoute :

« M. Chardel envoya au gouvernement, dans une grande sacoche en toile, la levée générale des lettres... Une seule main s'enfonça dans le sac, une seule lettre fut ouverte... La pauvre fille qui l'avait écrite eut six personnes de trop dans la confidence de son secret. »

et ceci malgré une lettre protectrice du préfet de police [1]. Sans doute il y eut là l'action spontanée des inférieurs, un zèle patriotique assez ardent pour oublier tous les principes protecteurs de la propriété; mais la commission y adhéra par faiblesse en ne désavouant pas ces actes. Dans ces sortes de comités provisoires tous les membres ne sont pas également associés aux mêmes actes; il y a toujours un ou deux membres influens qui dominent et dirigent; les autres signent seulement et quelquefois même ils ne savent pas ce qui se passe; je dois cette justice et ce témoignage à ce que la commission avait de plus élevé et de plus honorable.

D'autres préoccupations d'ailleurs en ce moment agitaient les sommités d'une ville aussi considérable que Paris : des hommes d'une position élevée tels que MM. Périer, le général Mouton et M. Laffitte lui-même savaient quelle était la position de la place de Paris; le commerce est organisé dans cette vaste cité de manière à ce qu'il ne puisse pas rester un seul jour en suspens; si le marchand cesse de vendre ou de réaliser ses bénéfices une seule semaine, il est en péril : la Révolution de Juillet en éclatant du 27 au 29 se rattachait pour ainsi dire aux échéances de la fin du mois, point si capital dans le crédit et le commerce,

(1) *Cabinet du préfet de police.*

« Par ordonnance de la commission municipale et en révocation des ordres que M. Bonnellier était chargé d'exécuter, nous ordonnons à M. le commissaire de police Genaudet d'apposer les scellés sur la caisse de M. le baron Charlet et d'y laisser un séquestre jusqu'à nouvel ordre, laissant du reste les propriétés de M. Charlet libres et intactes.

« Le présent ordre est donné à la requête de M. Bourgoin.

« Le préfet de police, député de la Seine,

« *Signé* : BAVOUX. »

Ce dimanche 1er août 1830.

car si dix paiemens sont suspendus, mille autres le sont également, et alors la crise se change en catastrophe financière. La Bourse également était fermée depuis trois jours : comment réglerait-on les opérations au comptant et à terme, et la réalisation des bénéfices? Les fonds publics restaient sans valeur puisqu'il n'y avait plus de marché; l'argent se resserrait à ce point que l'or s'achetait à 5 pour 0/0. Les prolétaires s'inquiètent peu de ces choses-là ; le sol peut trembler et cela ne leur importe pas plus qu'aux lazzaroni de Naples qui dorment étendus au soleil sur les dalles de Sainte-Lucie sans s'occuper du lendemain. Il n'en était pas ainsi de la masse des commerçans; pour ceux-là les échéances étaient tout, et depuis trois jours les garçons de caisse rentraient avec le sept huitièmes de refus sur la masse des billets; de là cette triste nécessité de remettre toutes les échéances à dix jours par décision du tribunal de commerce et de la commission municipale [1], palliatif insuffisant, sorte d'arrêt de surséance, comme

(1) *Arrêté de la commission municipale.*

« La commission municipale de Paris, attendu que depuis le 26 juillet la circulation des correspondances et effets de commerce dans la ville de Paris a été suspendue par force majeure; que depuis le 28 juillet le tribunal de commerce a suspendu ses audiences; que les citoyens, occupés à la défense commune, ont dû forcément suspendre le cours de leurs affaires et leurs paiemens; vu les réclamations qui lui sont adressées par le commerce de Paris; après avoir entendu le président du conseil du commerce, considérant l'urgence des circonstances, arrête :

« Art. 1. Les échéances des effets de commerce, payables à Paris depuis le 26 juillet jusqu'au 15 août inclusivement, seront prorogées de dix jours, de manière à ce que les effets échus le 26 juillet ne soient payables qu'au 5 août, et ainsi de suite.

« 2. Tous protêts, recours en garantie et prescription des effets de commerce mentionnés en l'article 1er sont également suspendus.

dans l'ancien régime lorsqu'un noble, un bourgeois favorisé, ne pouvait payer ses dettes! tant il est vrai que les révolutions ont leurs caprices, leurs arbitraires comme les cours, les régimes trop nouveaux comme les vieux régimes.

Un danger encore plus grand que la crise financière, c'était la pénurie de subsistances. Il faut à une ville telle que Paris des ressources si grandes, des moyens de vivre si considérables, qu'il y a péril dès que l'on peut soupçonner la possibilité de manquer de vivres; la terreur d'une famine devait naturellement se révéler hideuse à la commission municipale. Tout compté, on avait trente jours devant soi. Le marché de Poissy allait-il continuer à s'alimenter quand on saurait les événemens de Paris ? quelques détachemens de cavalerie ne pouvaient-ils pas inter-

« Fait à l'Hôtel de Ville, à Paris, le 31 juillet 1830.

« *Signé :* LOBAU, AUDRY DE PUYRAVEAU, DE SCHONEN, MAUGUIN. »

TRIBUNAL DE COMMERCE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Déclaration du 31 juillet 1830.

« Le tribunal s'étant réuni ce jour en assemblée extraordinaire, M. Vassal, président du tribunal, et membre de la Chambre des députés, a donné communication d'un arrêté pris sur son rapport par la commission municipale de Paris en date de ce jour.

« Le tribunal, après en avoir délibéré, reconnaît que la légitime défense de nos droits et de nos libertés, provoquée par les ordonnances du 25 juillet; que la nécessité de résister à la violence et aux exécutions militaires ayant appelé aux armes toute la population de Paris; que la ville ayant été mise en état de siége le cours des affaires a été interrompu, les boutiques et magasins ont été fermés, les tribunaux ont cessé de rendre la justice; qu'ainsi, toutes les opérations commerciales ayant été forcément arrêtées et les communications interrompues, le paiement régulier des effets arrivant à échéance, est devenu impossible; qu'il y a force majeure, que la nécessité est impérieuse, qu'elle légitime une disposition qui, tout en déviant des règles ordinaires du commerce et des prescriptions de

cepter les bœufs et intimider les marchands comme durant le siége de Paris par Henri IV ? Si le gouvernement de Saint-Cloud avait eu la moindre énergie, il lui était facile d'affamer la capitale par quelques simples manœuvres. Et quant à la halle aux farines, si elle pouvait aller quelques semaines encore, elle avait besoin d'approvisionnemens journaliers et considérables qui pouvaient être facilement interceptés; il fallait des moulins pour moudre le blé, et la garde du roi pouvait, dans les plaines de Saint-Denis et de Grenelle, courir sus aux fariniers, ainsi que cela était advenu plus d'une fois sous la Ligue et la Fronde. Or, supposez le manque de vivres ou les périls d'une famine, ne s'ensuivrait-il pas des émeutes et des troubles sanglans (1) ?

En même temps des rapports très tristes arrivaient sur la salubrité de la ville de Paris; quelque soin qu'on eût apporté à nettoyer tout ce sang versé

la loi, garantit d'une perturbation qui serait préjudiciable aux intérêts de tous.

« D'après ces motifs le tribunal ordonne que l'arrêté de la commission municipale de Paris, ci-dessus relaté, sera transcrit sur son registre des délibérations, et qu'en conséquence des dispositions dudit arrêté, les protêts en cas de non-paiement des effets de commerce, arrivant à échéance depuis le 26 juillet jusqu'au 15 août prochain inclusivement ne devront être faits que le onzième jour après l'échéance pour donner ouverture à des jugemens de condamnation.

« Le tribunal arrête en outre qu'il reprendra le cours ordinaire de ses audiences à compter du lundi 2 août.

« Qu'il rendra la justice au nom de Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant-général du royaume, investi en cette qualité des droits et pouvoirs de la souveraineté.

Signé : B. VASSAL, président; REMY CLAYE, GANNERON, VERNES, LEMOINE-TACHEROT, SANSON-DAVILLIERS, GALLAND, juges. »

(1) *Rapport sur l'état des subsistances adressé à la commission municipale.*

Paris, 30 juillet 1830.

« J'ai l'honneur de vous adresser les renseignemens qui m'ont été

à flots, à enterrer les cadavres dévorés par la chaux ou assainis par le chlore, il n'y en avait pas moins partout, dans les églises, amoncelés dans les cimetières, à la morgue, dans les hôpitaux; et on était dans les chaleurs caniculaires où ces exhalaisons méphitiques pouvaient communiquer la peste à une population aussi considérable que celle de Paris. C'étaient là de fatales réflexions pour ceux qui avaient provoqué et conduit la révolution nouvelle, et pour les hommes sérieux c'était un motif suffisant pour amortir l'enthousiasme. Cette tristesse de la situation se communique à l'Hôtel de Ville; la commission municipale ne se montre pas tout entière rassurée : si M. Mauguin cherche à se faire illusion par des paroles ardentes, enthousiastes, révolutionnaires comme son cœur, si M. Audry de Puyraveau jette des épithètes acerbes et rudes sur Charles X et le gouvernement qui tombe, il n'en est pas ainsi des hommes

demandés ce matin. La masse effective des farines en halle est de 16,500 sacs de 159 kil. appartenant au commerce, ci 16,500

Au grenier d'abondance sous mon inspection et appartenant à la boulangerie,	12,080
Contingent au domicile des 600 boulangers, environ	36,000
Entrepôts particuliers épars dans la ville	4,000
	60,580

La consommation journalière de Paris, bien réglée, ne doit pas absorber maintenant plus de 1,800 sacs, vu le grand nombre d'habitans retirés à la campagne, d'où il suit que la subsistance de la population de Paris serait assurée dès à présent pour trente-huit jours, les établissemens publics, magasins de spéculation, et les boulangeries étant protégés par la garde nationale et garantis de toutes perturbations dans leurs mouvemens et leurs travaux.

« Je pense qu'afin de prévenir la diminution trop rapide de cette masse d'approvisionnement, il serait à propos d'encourager les expéditions du commerce sur Paris, principalement par les routes de Chartres, d'Etampes, Provins, Puissans : toutes sont aujourd'hui suspendues; mais je connais la dispo-

plus considérables, tels que M. Périer et le général comte Lobau qui ne dorment pas sur ce volcan. Le général a depuis avoué que son sommeil était plus paisible la veille de la bataille de Wagram que dans les salons de l'Hôtel de Ville. Et il avait raison; que fera-t-on de tout ce peuple qui murmure? Qui pourra rester maître de cette multitude campée sur le pavé ([1])? Elle tire des coups de fusil de droite et de gauche; elle a ses canonniers en souvenir de l'artillerie des Jacobins, et reste en définitive maîtresse de Paris. Dans cette nuit terrible du 29 juillet, des bruits circulent de tous côtés : on dit que la garde va tenter une attaque sur Paris et que trente pièces d'artillerie, braquées sur les hauteurs, vont jeter un torrent d'obus sur la capitale. Si le roi Charles X ose une résolution avec un peu de fermeté, dans quelques heures la rébellion peut être à sa fin, car le canon des buttes pourra tirer sur les maisons opulentes : on apprend que la garde est exaspérée et

sition des meuniers, ils ne laisseront pas manquer la capitale si les abords sont libres; quant à la distribution dans Paris elle serait aisée à dos d'hommes au moyen d'un survidage, jusqu'à ce que la circulation des voitures pût être rétablie.

Le contrôleur-général de la halle et de la boulangerie.

« BERTELEMY. »

([1]) On cherchait à rendre la sécurité aux habitans et à ramener un peu d'ordre.

La commission municipale aux habitans de Paris.

« La commission municipale de Paris invite les bons citoyens à rouvrir leurs boutiques, leurs habitations, et à vaquer comme à l'ordinaire, à leurs travaux.

« La commission municipale invite également les bons citoyens à illuminer le devant de leurs demeures, jusqu'au moment où les réverbères brisés auront été remplacés.

« Tous les citoyens sentiront le besoin de cette mesure qui a déjà été prise dans la plupart des quartiers de Paris, et par le bon esprit de ses habitans.

« Fait en l'Hôtel de Ville, le 30 juillet 1830.

« DE SCHONEN. »

qu'elle veut prendre sa revanche; au moins ces bruits circulent avec toutes les exagérations de la terreur.

Ceux qui jugeaient ainsi le roi Charles X ne le connaissaient pas, et surtout ils n'avaient aucune intelligence de la situation. Si le vieux monarque avait montré d'abord une fermeté stoïque, depuis, entouré, dominé, il venait enfin de déléguer ses pouvoirs au duc de Mortemart président du conseil et alors porteur des nouvelles ordonnances. Tel était le respect absolu, chevaleresque et traditionnel de Charles X pour sa parole qu'il n'aurait pas permis un seul mouvement, une seule démarche militaire contre Paris, tant que le noble duc de Mortemart ne serait pas de retour avec le résultat de sa mission : le roi croyait à une suspension d'armes par suite des derniers actes et une attaque contre Paris en aurait été la violation manifeste. Tout fut donc calme à Saint-Cloud après le départ de M. de Mortemart; cette mission était tout : quand on traite on n'attaque pas. Le nouveau président du conseil accompagné de MM. de Vitrolles, d'Argout et d'un secrétaire venait de prendre la direction du bois de Boulogne pour gagner Auteuil, route si belle, si ombragée. A la grille on lui dit qu'on tiraille dans les fourrés et qu'il pourrait y être criblé de balles; sans autre information le duc se détourne, et par un circuit il arrive jusqu'à Auteuil; ici, première station chez M. de Forbin-Janson et beaucoup de temps perdu. Il se remet en route vers Paris; sur une simple observation qu'on peut l'attendre à la barrière de Passy, et que là des hommes apostés lui feront un mauvais parti, M. de Mortemart se détourne encore, va passer par le pont de Grenelle :

troisième retard pour une mission qui devait être si prompte, si immédiate, et qu'il eût fallu accomplir à cheval, à travers la mitraille avec la rapidité de l'éclair.

Du pont de Grenelle le duc de Mortemart gagne les Invalides, passe par le pont Louis XV, et l'aspect de Paris le frappe si particulièrement qu'on le dirait démoralisé; lui si brave, si noble, si courageux en face de l'ennemi, il s'arrête partout, et perd dans d'inutiles causeries un temps irréparable; enfin il parvient sur les boulevards près de la Madeleine (¹). Là, nouvelle et longue hésitation! il pousse jusqu'à la rue des Mathurins; le trajet n'est pas long de là chez M. Laffitte : dans cet hôtel, but de la mission que lui a confiée la royauté aux abois, on l'attend : c'est là que s'agite le sort d'une monarchie; il porte avec lui les ordonnances qui vont tout décider. Eh bien! M. de Mortemart rencontre M. Bérard, un des membres influens du centre gauche; un colloque est engagé par M. d'Argout et M. de Forbin-Janson, beau-frère de M. de Mortemart, et il suffit de dire au négociateur : « que les esprits sont exaspérés, qu'on l'attend à la porte de M. Laffitte dans un dessein funeste » pour qu'il se dispense d'y aller. Remet-il au moins les ordonnances à M. de Forbin-Janson ou à M. Bérard pour constater qu'il a une mission pacifique et qu'il veut l'accomplir? Aucunement : le temps presse, le pavé brûle, chaque minute est un siècle,

(¹) Je suis avec une exactitude scrupuleuse le récit du propre secrétaire de M. de Mortemart; il y règne une simplicité consciencieuse qui respire la vérité, le dévoûment; je me borne seulement à tirer les conséquences que le fidèle secrétaire n'a pas pu et n'a pas dû voir. M. Mazas et M. de Langsdorff tenaient la plume.

et M. de Mortemart monte chez M. Bérard ; il y reste presque une heure. Est-ce au moins pour préparer son arrivée chez M. Laffitte ? Nullement encore; on se sépare et tout est désormais perdu.

Alors voici la détermination que prend M. le duc de Mortemart; il se décide d'abord à porter les ordonnances à l'Hôtel de Ville, et pourquoi cela ? S'il y avait en effet une autorité quasi-légitime dans le mouvement général, c'était la réunion des députés; là on pourrait traiter : il y avait chance qu'une majorité se prononçât pour un arrangement favorable. M. de Mortemart qui inspirait une si juste et si noble confiance à tous par son caractère, sa loyauté, la grandeur de son nom, aurait pu démontrer les circonstances au moins hasardeuses qu'un changement de dynastie préparait en Europe : on l'aurait écouté, et qui sait si tout n'eût pas été fini par une transaction difficile sans doute, car le peuple parlait haut. Au moins le négociateur aurait-il accompli sa mission. M. de Mortemart dit à chaque pas à qui veut l'entendre « que le sacrifice de sa vie est fait, » c'est digne et beau, comme son origine et son sang; mais comment se fait-il qu'au moindre obstacle, il s'arrête, hésite, et qu'à chaque faux bruit il recule devant l'accomplissement d'une mission sacrée? C'est que je crois qu'il est des circonstances plus fortes que les hommes; quand une cause est finie, il prend comme un étourdissement à tous; ce que l'on croit un bien tourne à mal, ce que l'on fait pour le mieux prépare de nouveaux dangers; on subit alors la fatalité de la cause que l'on sert; le cœur, l'âme sont à elle, mais le bras se glace, la force de la vie, l'énergie vous abandonne.

Bientôt de nouvelles hésitations se révèlent en M. de Mortemart ; il veut aller à l'Hôtel de Ville, et près du Pont-Neuf il s'arrête encore ; il sait M. de Sémonville au Luxembourg, et il s'y rend pour organiser comme un simulacre de Chambre des pairs et un gouvernement presque régulier qui pourra traiter avec tous, aussi bien avec les députés qu'avec l'Hôtel de Ville. Les choses en étaient-elles à ce point qu'on pût régulièrement convoquer la pairie et créer une force de gouvernement au Luxembourg ? Il se trouvait chez M. de Sémonville quelques pairs considérables, tous animés du noble désir d'apaiser la crise. Les ducs de Broglie et de Choiseul, le duc de Coigny, le maréchal Maison, Pasquier, Molé, Louvois, bien qu'en haute position d'influence, pris chacun individuellement, étaient-ils de force à lutter contre le mouvement démocratique qui s'agitait en souverain à l'Hôtel de Ville (¹) ? M. de Mortemart leur donna lecture des ordonnances, leur demanda loyalement conseil sur ce qu'il devait faire dans ces circonstances périlleuses pour sauver quelques débris de la monarchie.

Était-ce ici la véritable mission du négociateur ? Il devait se rendre à la réunion des députés où il était mandé, attendu, et il va s'absorber dans celle des pairs qui exerce fort peu d'action sur la place publique. On

(¹) Pour se faire une idée de la haine qu'inspirait le nom de Bourbon, il faut lire le placard suivant qui fut affiché dans toutes les rues de Paris dès le 30 juillet.

« Plus de Bourbons !

« Le parti de l'étranger est vaincu ; mais tant que la présence d'un seul Bourbon souillera notre patrie, l'étranger aura en lui un espion et un complice ; il n'y a plus de traité possible entre eux et nous.

« Voilà quarante ans que nous combattons pour nous débarrasser de cette race méprisable et odieuse ; hier nous leur avons arraché la couronne de la tête à la pointe de

venait d'apprendre qu'une certaine masse de députés s'étaient réunis au palais Bourbon : quelle fatalité empêcha donc M. de Mortemart de s'y rendre? Ce n'est plus à l'hôtel de M. Laffitte, c'est au lieu des séances ordinaires des députés qu'on le demande à grands cris, et son absence étonne à tel point qu'on le croit perdu.

M. de Mortemart, président du conseil, reste au Luxembourg, comme si c'était là le siége du gouvernement : c'est M. Colin de Sussy qui se fait son intermédiaire pour annoncer presque officiellement à la Chambre des députés que les ordonnances sont révoquées, que le roi vient d'enjoindre à ses troupes de suspendre tout mouvement hostile ; qu'il y a un nouveau ministère avec le duc de Mortemart pour chef, le général Gérard ministre de la guerre, et M. Casimir Périer aux finances ; on enregistre tout cela et M. de Mortemart reste au Luxembourg sans s'inquiéter de l'influence digne et personnelle qu'il pourrait exercer sur les députés : son caractère est une garantie ; ses services éminens une caution ; sa parole conquerra la confiance de tous ; il apporte avec lui l'approbation et la confiance de la Russie, et il se contente de donner des pouvoirs à M. de Sussy comme si c'était une affaire de second ordre et une négociation ordinaire !

Bientôt M. de Mortemart put voir par lui-même si

nos baïonnettes; c'est le peuple qui a tout fait; il faut que désormais le gouvernement soit pour le peuple, non pour les prêtres, les aristocrates, l'étranger. Nous avons payé de notre sang notre drapeau tricolore ; nous voulons le conserver, nous voulons que nos officiers municipaux, que nos officiers de garde nationale soient élus par nous; nous ne voulons plus de droits réunis, nous ne voulons plus de monopole... Nous ne voulons plus de Bourbons, car tout est là, grandeur, repos, prospérité publique, liberté ! »

l'époque était bonne pour les tâtonnemens, les hésitations et les formules. Parce qu'il est entouré de quelques pairs d'intelligence, de capacité et de grandeur, qu'il a encore des huissiers à ses ordres et un palais princier pour siége de son autorité, il s'imagine qu'il peut gouverner : et voici une première illusion! Il envoie copie des ordonnances royales au *Moniteur:* le directeur, M. Sauvo, si profondément dévoué aux idées d'ordre, fait répondre « qu'il ne peut pas imprimer ces ordonnances, parce que la commission municipale a fait envahir ses bureaux (¹): des gens armés sont aux presses et il n'en sortira que ce qui émanera de cette commission comme acte officiel. » Il envoie chez l'imprimeur de la Chambre des pairs pour obtenir qu'on imprime les ordonnances, et celui-ci fait répondre « qu'il ne le peut pas sans s'exposer à voir briser ses presses, tant l'exaspération est grande parmi les ouvriers. » Au milieu de ces hésitations arrive l'ovation triomphale et un peu enivrante de M. de Châteaubriand, porté par de jeunes hommes qui crient de tous côtés : « *Vive le défenseur de la liberté de la presse!* » Juste hommage au génie et au plus beau caractère des temps modernes. Il n'est pas douteux que si M. de Châteaubriand avait accompagné M. de Mortemart à la Chambre des députés

(¹) C'est qu'à ce moment la commission municipale par le fait, régnait et gouvernait, elle multipliait les proclamations, les arrêtés; en voici quelques exemples :

Avis au peuple.

« Il ne peut y avoir aujourd'hui qu'un gouvernement provisoire; les anciens pouvoirs sont nuls.

« La nation est invitée à ne pas déposer les armes.

« Vive le gouvernement provisoire! »

Arrêté de la commission municipale.

« Les officiers de l'ancienne armée sont invités à se présenter sur-le-champ dans leurs mairies respectives. Leur patriotisme est

pour faire accepter les ordonnances du roi, cela aurait produit un grand effet et peut-être la partie eût été gagnée. Mais M. de Châteaubriand lui-même, tant les plus nobles imaginations paraissent troublées ([1]), se contente de célébrer les bienfaits de la liberté de la presse alors triomphante; on dirait qu'il a peur de perdre, de compromettre la juste grandeur de sa popularité : « Si la presse est sauvée, dit-il, il répond de la légitimité : sa plume vaut un peuple. » Oui, sa plume est puissante pour remuer un monde fantastique et donner la vie au désert; mais il s'agit d'une révolution de multitude, et M. de Châteaubriand ne peut rien sur le peuple réel, sur la plèbe qui gouverne. Hélas! nous n'en sommes plus aux rêves du poète, mais aux réalités des barricades défendues et gardées par l'ouvrier aux bras nus : et que peut là le génie de M. de Châteaubriand?

Il existe un document curieux sur cette première réunion des députés au palais Bourbon; c'est le procès-verbal particulier de ce qui fut dit et fait par la Chambre sur la mission du duc de Mortemart. On peut voir dans ce co-

connu, et leur expérience pourra servir utilement le courage des citoyens.

« Fait à l'Hôtel de Ville, ce 30 juillet 1830.

« MAUGUIN, DE SCHONEN. »

([1]) C'est sous ces impressions que M. de Châteaubriand a écrit ces remarquables paroles :

« Le peuple m'emporta vainqueur dans ses bras aux barricades. Cette foule, composée de jeunes gens, qu'animait leur triomphe, criait *vive la Charte!* Plusieurs fois je répondis : oui messieurs, *vive la Charte* et *vive le roi!* J'avais autrefois rencontré dans Paris nos premiers révolutionnaires; sans forme de procès ils auraient mis un aristocrate à la lanterne, et ne ressemblaient en rien à ces enfans de la vraie liberté qui reconduisaient un royaliste à la Chambre héréditaire. Ceux-ci étaient de jeunes soldats s'efforçant d'embellir la victoire par tout ce que l'honneur ajoute de générosité au courage. »

mité secret la direction et la tendance que vont prendre les événemens : je le rapporte très fidèlement comme un grand renseignement de l'histoire. « Dans la réunion du matin chez M. Laffitte, il avait été décidé que MM. les députés s'assembleraient à midi au palais de la Chambre. A l'heure indiquée ils étaient tous réunis au nombre de trente ou trente-cinq. M. Laffitte, que de vives souffrances empêchaient de marcher, s'était fait transporter en chaise à porteur, les barricades élevées de toutes parts ayant rendu impossible la circulation des voitures. Parmi les députés présens on remarque M. Hyde de Neuville qui seul siége sur les bancs de droite. Pressé par tous ses collègues d'exercer les fonctions de président, M. Laffitte monte au fauteuil. La séance est ouverte à midi et demi. M. Bérard demande la parole : « Messieurs, dit-il, en rentrant chez moi j'ai rencontré M. d'Argout, M. de Forbin-Janson et M. le duc de Mortemart, ils se rendaient chez M. Laffitte où ils croyaient trouver les députés encore réunis. Je les ai engagés à me suivre ici; mais M. de Mortemart étant accablé de fatigue, s'est retiré pour aller voir M. de Sémonville. J'ai lieu de croire qu'il se présentera devant vous. Je dois ajouter que nous nous sommes entretenus de la situation des choses. J'ai dit à ces messieurs que tout ce qu'ils regardaient comme possible était impraticable : M. de Mortemart m'a répondu qu'il avait un blanc-seing, que le roi consentait à tout; je lui ai fait observer qu'il y avait une barrière infranchissable entre le roi et la nation, mais que du reste je n'avais ni le droit ni la volonté de m'opposer aux communications qu'il pouvait être chargé de faire. »

M. *Salverte* demande si on recevra, si on ne recevra pas M. le duc de Mortemart. — M. le *Président* dit qu'avant tout il convient d'entendre les nouveaux renseignemens que M. le général Gérard paraît avoir à donner. — M. le général *Sébastiani* (1) : « Si M. le duc de Mortemart se présente, nous devons le recevoir ; il s'agit de graves, d'immenses intérêts, il faut examiner quel sera le parti le plus sage et le plus utile à suivre ; pour choisir il faut connaître la situation. Nous devons d'ailleurs à M. de Mortemart de l'écouter lorsqu'il demande à être entendu. Je ne doute pas que la réunion ne consente à l'admettre. » Un député s'écrie : « Pour choisir, il faut avoir le droit d'opter. Or il y a une chose sur laquelle ce droit ne nous appartient pas. Je ne pense pas que nous puissons reconnaître les pouvoirs de M. de Mortemart. » — M. *Mauguin* : « Je demande que la discussion sur ce point soit ajournée, nous n'avons rien d'officiel sur M. le duc de Mortemart, sur son intention de se présenter ici. Quand il se fera annoncer, nous examinerons ce qu'il convient de faire, jusque-là nous devons nous livrer à d'autres discussions. » — M. le général *Sébastiani* : « Tout ce que vous pouvez avoir d'officiel, vous l'avez ; c'est de la bouche même de l'un de vos membres que vous avez entendu la demande faite par M. le duc de Mortemart d'être admis en votre présence ; pourquoi le faire attendre ? Pourquoi du moins ne pas discuter dès à présent si

(1) M. le général Sébastiani tint dans cette circonstance la conduite la plus honorable ; l'influence de son beau-frère, le duc de Coigny, se faisait sentir sur lui ; c'est sans doute ce qui lui a mérité plus tard une haute confiance dans les plus difficiles négociations.

vous l'admettrez ou si vous ne l'admettrez pas? » — M. *Mauguin* : « Si M. de Mortemart était présent, je demanderais qu'il fût entendu; mais dans un moment où les minutes brûlent, où nous sommes menacés de nouvelles attaques, où peut-être la perte du pays est imminente, nous ne pouvons pas dépendre du bon plaisir de M. de Mortemart. » — M. *Bérard* : « J'appuie la proposition de M. Mauguin; j'ai vu ce matin M. de Mortemart, il m'a annoncé ce qu'il avait l'intention de faire, cependant ce n'était qu'une communication privée et je ne veux à cet égard assumer aucun genre de responsabilité. Je pense, comme M. Mauguin, que d'immenses intérêts doivent nous préoccuper. Ainsi par exemple j'appelle votre attention sur les administrations publiques qui sont toutes abandonnées; il est nécessaire, urgent dans l'intérêt du pays qu'il soit pris des mesures pour faire marcher toutes les parties de l'administration. » — M. le *Président* : « C'est juste; il est bien entendu qu'en attendant M. de Mortemart vous vous occuperez de la chose publique. » Alors la discussion est ouverte sur la proposition de M. Bérard. — M. *Mauguin* : « Le mouvement à imprimer aux différentes administrations dépend de la solution de questions premières. Des mesures conservatrices et provisoires ont été prises, les finances, les postes, l'intérieur, la police, sont surveillés par la garde nationale, l'administration des commis a cessé, décidez maintenant. » — M. le *Président* : « La commission municipale est un véritable gouvernement, elle en exerce du moins les attributions, mais il faut aller plus loin; dans des circonstances aussi graves la réunion des députés ne doit

reculer devant aucune responsabilité. Il y a des fonds au trésor qui se trouvent entre les mains de l'ancienne autorité, il faut que des dispositions efficaces et promptes soient adoptées. Nous devons demander à M. le baron Louis s'il ne regarde pas comme suffisante l'autorisation qu'il a reçue de la commission municipale? » — M. le baron *Louis* : « Tant qu'il n'y a pas de trésor le ministère n'a rien à payer. » — M. le général *Gérard* est introduit; invité par M. le président à prendre la parole, il dit : « Des renseignemens positifs m'ont appris que dix à douze mille hommes stationnaient du côté de Sèvres, mais ils ne sont nullement disposés à se battre ([1]). Ce matin à Boulogne le duc d'Angoulême a passé la revue des troupes, il les a haranguées, mais elles ont accueilli d'une manière fort peu équivoque la proposition de revenir sur Paris; elles n'en *veulent* décidément plus. La cavalerie montrait des dispositions plus hostiles, mais peu importe, on ne pourrait tout au plus que s'emparer des Tuileries; la défense de la capitale est mainte-

([1]) Au reste, la commission municipale et le gouvernement provisoire commençaient à travailler l'esprit de l'armée; ils lui adressaient des proclamations; en voici quelques-unes :

« Braves soldats! Les habitans de Paris ne vous rendent pas responsables des ordres qui vous ont été donnés; venez à nous, nous vous recevrons comme nos frères; venez vous ranger sous les ordres d'un de ces braves généraux qui ont versé leur sang pour la défense du pays en tant de circonstances, le général Gérard. La cause de l'armée ne pouvait pas être longtemps séparée de la cause de la nation et de la liberté, sa gloire n'est-elle pas notre plus cher patrimoine? Mais aussi elle n'oubliera jamais que la défense de notre indépendance et de nos libertés doit être son premier devoir. Soyons donc amis, puisque nos intérêts et nos droits sont communs. Le général Lafayette déclare, au nom de toute la population de Paris, qu'elle ne conserve à l'égard des militaires français aucun sentiment de haine ni d'hostilité; elle est prête à fraterniser avec tous

nant assurée. Le roi est encore à Saint-Cloud. Je tiens ces détails d'une personne en qui j'ai toute confiance et que j'ai renvoyée sur les lieux. » — M. *Bérard* : « M. d'Argout, arrivé hier au soir, a dit en effet que le roi était à Saint-Cloud, il a ajouté que si l'on se portait sur ce point des flots de sang seraient répandus. » — M. *Mauguin* : « Du rapport de M. le général Gérard il résulte que nous ne pouvons trop nous hâter, il faut ou traiter ou combattre, mais de suite, sans hésitation, sans délai. »

La séance un moment suspendue, le baron *Louis* prend la parole : « D'après ce dont nous sommes convenus il faut faire savoir à MM. les pairs que nous sommes assemblés. M. le président ordonne au secrétaire rédacteur de rédiger un message d'avertissement pour le grand référendaire. » — M. *de Schonen*. « J'appelle l'attention de l'assemblée sur la nécessité de nous emparer des affaires. » — M. *Salverte* : « Soit qu'on veuille traiter ou combattre il faut nommer un gouvernement provisoire pour que les troupes viennent à nous, il faut leur tendre une main ferme, il faut

ceux d'entre eux qui reviendront à la cause de la patrie et de la liberté, et qu'elle appelle de tous ses vœux le moment où les citoyens et les militaires, réunis sous un même drapeau, dans les mêmes sentimens, pourront enfin réaliser le bonheur et les glorieuses destinées de notre belle patrie. Vive la France !

« Le général Lafayette. »

« Soldats français ! nous ordonnons à toutes les troupes de la garde royale et de la ligne, de se rendre dans les quarante-huit heures au camp provisoire établi à Vaugirard.

« Nous donnons notre parole d'honneur qu'il ne leur sera fait aucun mal et que chaque militaire sera traité comme ami, comme frère, recevra ration et logement, en attendant nos ordres.

« Pour le général en chef,
« Gérard.
« Le général en second,
« Pajol. »

leur présenter les choses comme faites d'avance, il faut dès à présent proclamer que les citoyens sont rentrés dans leurs droits, qu'ils ont la nomination des maires. » — M. *Bérard :* « J'ai déjà proposé des mesures pour que toutes les parties de l'administration soient organisées. La commission municipale a d'immenses devoirs à remplir. Je demande que sous le titre de gouvernement provisoire, une commission composée de cinq membres soit chargée de mettre en ordre toutes les parties de l'administration. » — M. *Mauguin :* « Il faut une décision immédiate. » — M. *Persil :* « Une opinion a déjà été émise, elle est l'expression du vœu général, c'est qu'il faut un gouvernement définitif, on vous le demande du dehors. Je dois rappeler à la réunion la décision qu'elle a prise en instituant une commission municipale provisoire. » — M. *Méchin :* « Toutes les mesures nécessaires ont été prises. » — M. *Mauguin* : « La Chambre nous donne-t-elle les pouvoirs nécessaires ? » — M. le *Président* rappelle ce qui a été fait pour la commission provisoire et la nature des pouvoirs qui lui ont été confiés; elle a été chargée de veiller à la sûreté, à l'approvisionnement de la ville, à la conservation du Trésor et des intérêts publics, et à l'organisation des moyens de défense. — M. le *Président :* « On a proposé de changer le titre de la commission et d'en renouveler les membres, la question est de savoir si vous voulez un gouvernement provisoire. » — Le général *Lobau :* « Je désire, et je crois que mes collègues désirent comme moi que la commission conserve le titre de commission municipale; mais nous voudrions que les membres en fussent changés, ou du moins qu'elle pût s'en

adjoindre de nouveaux ». — M. le *Président*. « Il a été déjà décidé que la commission aurait la faculté de s'adjoindre de nouveaux membres : je me crois autorisé à conclure de ce qui a été dit que la volonté générale est de conserver à la commission municipale le titre qui lui a été donné en lui accordant tous les pouvoirs d'un gouvernement provisoire. » M. le président, invité à résumer toutes les attributions conférées à la commission et tout-à-l'heure énumérées par lui, fait faire par le secrétaire, M. Denis Lagarde, une rédaction qui est soumise à la réunion, approuvée par elle, et dont voici la teneur : « La réunion actuelle des députés confirme l'existence et les pouvoirs de la commission provisoire instituée sous le nom de commission municipale. Cette commission reste composée des mêmes membres ; ils auront la faculté de s'adjoindre les collègues dont le concours leur paraîtrait nécessaire. En l'absence de tout gouvernement dans la capitale, la commission est chargée de veiller à la sûreté, à l'approvisionnement de la ville, à la conservation du Trésor et des intérêts publics ; elle est en outre autorisée à prendre provisoirement toutes les mesures nécessaires pour assurer la marche et l'expédition des affaires dans toutes les parties de l'administration et pour organiser tous les moyens de défense. » — M. *Hyde de Neuville* propose de former une commission de cinq ou six membres, qui officieusement se réuniraient à un nombre égal de commissaires nommés par les pairs de France, afin d'examiner en commun ce qu'il convient de faire pour concilier tous les intérêts et, l'orateur aime à le penser, toutes les consciences. — M. *Salverte* fait observer que par

cette proposition on semblerait attribuer et reconnaître à la Chambre des pairs une prééminence d'autorité qu'elle n'a point dans des circonstances et au milieu d'événemens qui ont prononcé d'une manière décisive sur les pouvoirs préexistans. La proposition de nommer cinq commissaires chargés d'aller conférer avec autant de pairs de France est mise aux voix et adoptée. — M. le général *Gérard* annonce que vingt pièces de canon, escortées par quinze cents Rouennais, viennent d'arriver et qu'on les a placées sur les hauteurs de Montmartre.

« MM. Augustin Périer, Sébastiani, Guizot, Delessert et Hyde de Neuville, sont proclamés commissaires et quittent l'assemblée pour se rendre au palais du Luxembourg; quelques autres députés se disposent à sortir de la salle. — M. *Bérard* dit aussitôt qu'il s'oppose à la levée de la séance. « Il ne nous est pas possible, dit-il, de sortir de cette enceinte sans avoir pris une délibération qui puisse calmer la multitude. Nous devons au public des mesures propres à le rassurer. » Un membre propose de déclarer la permanence. Cette proposition est adoptée. — M. le comte *de Sussy* est introduit, s'adressant à l'assemblée il dit : « Messieurs, en l'absence de M. le chancelier, quelques pairs en petit nombre étaient réunis chez moi. M. le duc de Mortemart nous a remis la lettre ci-jointe adressée à M. le général Gérard ou à M. Casimir Périer et que je vous demande la permission de vous communiquer. » M. de Sussy donne lecture de cette lettre qui est ainsi conçue : « Monsieur, parti de Saint-Cloud dans la nuit, je cherche vainement à vous rencontrer, veuillez me dire où je pourrai vous voir. Je vous prie

de donner connaissance des ordonnances dont je suis porteur depuis hier. Signé : *Duc de Mortemart*. M. de Sussy ajoute que ces ordonnances ne sont point imprimées et qu'on réclame l'intervention de M. le général Gérard pour les faire imprimer. — M. *Benjamin Constant* : « Entendons la lecture de ces ordonnances. » — M. *Bérard* « : Je ne puis m'empêcher de signaler ici un manque de franchise. M. de Mortemart qui se rendait ce matin chez M. Laffitte, lorsque je l'ai rencontré, m'a formellement dit qu'il viendrait ici. » Invité par la réunion à donner communication des ordonnances, M. de Sussy les lit. M. le président à qui ces ordonnances sont présentées se refuse à s'en charger. M. de Sussy quitte l'assemblée, M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le général Lafayette dit que le peuple s'attend à voir la Chambre des députés s'occuper dès le 3 août au moins des grands intérêts de l'État. M. le président lit une autre lettre écrite par un citoyen, et qui a pour objet de faire sentir combien il est important que le peuple apprenne ce qui se passe à la Chambre. M. le président fait observer qu'il n'y a point de séance publique mais bien une simple réunion de députés (¹).

(¹) Au reste, tandis qu'on négociait, la commission municipale, allait plus vite en besogne, et de son propre chef elle déclarait que Charles X avait cessé de régner.

« Habitans de Paris,

« Charles X a cessé de régner sur la France ! ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi de notre patrie et de nos libertés qu'il ne pouvait comprendre. Après avoir sourdement attaqué nos institutions par tout ce que l'hypocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il avait résolu de les noyer dans le sang des Français. Grâce à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir sont finis.

« Quelques instans ont suffi pour anéantir ce gouvernement corrompu qui n'avait été qu'une con-

M. *Odilon Barrot* est introduit en costume d'officier de la garde nationale, il demande à être entendu et dit : « Messieurs, je ne suis chargé d'aucune explication particulière, mais ayant reçu les épanchemens de l'homme à qui était réservée la gloire de présider deux fois à notre régénération politique, épanchemens conformes à ses principes et à son caractère, j'ai cru devoir venir vous soumettre quelques observations. Le général Lafayette est préoccupé d'une crainte, c'est que la population de Paris ne soit pas unanime sur ce qui sera décidé sans l'intervention des Chambres; il craint que si l'on proclamait *a priori* un chef qui ferait des concessions plus ou moins larges, on ne rentrât dans les théories du droit divin. Le général pense que pour faire cesser tout dissentiment et donner à la Révolution ce caractère d'unanimité qui seul peut en assurer la force et la durée, il pense qu'avant de prendre un parti décisif, il faudrait commencer par stipuler en assemblée générale les conditions du peuple et déférer la couronne en même temps

spiration permanente contre la liberté et la prospérité de la France. La nation seule est debout, parée de ces couleurs nationales qu'elle a conquises au prix de son sang. Elle veut un gouvernement et des lois dignes d'elle.

« Quel peuple au monde mérite mieux la liberté? Dans le combat vous avez été des héros. La victoire a fait connaître en vous les sentimens de modération et d'humanité qui attestent à un si haut degré le progrès de notre civilisation. Vainqueurs et livrés à vous-mêmes, sans police et sans magistrats, vos vertus ont tenu lieu de toute organisation. Jamais les droits de chacun n'ont été plus religieusement respectés.

« Habitans de Paris! nous sommes fiers d'être vos frères. En acceptant des circonstances un mandat grave et difficile, votre commission municipale a voulu s'associer à votre dévoûment et à vos efforts. Ses membres éprouvent le besoin de vous exprimer l'admiration et la reconnaissance de la patrie.

« Leurs sentimens, leurs principes sont les vôtres. Au lieu d'un

qu'on proclamerait les garanties stipulées ; c'est à vous, messieurs, de le juger dans votre sagesse. Si quelque chose peut nous consoler de la perte de ceux de nos amis qui ont succombé les armes à la main pour la défense de la liberté, ce sera l'imposante unanimité avec laquelle se sera opérée notre glorieuse Révolution. »—M. *Labbey de Pompières* : « Messieurs, vous avez connaissance des ordonnances de Saint-Cloud ; vous l'avez entendu : on se croit encore roi, on vous ajourne au 3 août, on veut gagner du temps parce qu'on attend des troupes. Je pense, messieurs, que nous devons user de nos droits et nous déclarer dès aujourd'hui les députés de la France. »—Un membre fait observer qu'il conviendrait d'attendre le retour des cinq commissaires envoyés à la Chambre des pairs.—M. *Benjamin Constant* : « Nous savons d'avance ce que la Chambre des pairs nous dira, elle adoptera purement et simplement la révocation des ordonnances. Quant à moi je ne me prononce pas positivement sur la question de dynastie. Je dirai seulement qu'il

pouvoir imposé par les armes étrangères, vous aurez un gouvernement qui vous devra son origine. Les vertus sont dans toutes les classes. Toutes les classes ont les mêmes droits. Ces droits sont assurés. Vive la France ! vive le peuple de Paris ! vive la liberté !

« LOBAU, AUDRY DE PUYRAVEAU, MAUGUIN, DE SCHONEN.

« Le secrétaire de la commission,

« ODILON-BARROT. »

Déjà le 30 juillet le placard suivant avait été affiché et imprimé du consentement formel de la commission municipale :

« La France est libre.

« Elle veut une constitution.

« Elle n'accorde au gouvernement provisoire que le droit de la consulter !

« En attendant qu'elle ait exprimé sa volonté par de nouvelles élections, respect aux principes suivans :

« Plus de royauté.

« Le gouvernement exercé par les seuls mandataires de la nation ;

« Le pouvoir exécutif confié à un président temporaire ;

serait trop commode pour un roi de faire mitrailler son peuple et d'en être quitte pour dire ensuite : « Il n'y a rien de fait. » Rendez-nous les dix mille citoyens que vos satellites ont égorgés. Ce à quoi j'attache de l'importance, ce n'est point au renvoi des ministres dont nous saurons bien faire justice, mais à l'organisation des gardes nationales. » — M. *de Laborde* : « Nous perdrons beaucoup de temps si nous discutons s'il convient d'accepter ce qui était. » — M. *Dupin aîné* : « Paris est dans un état violent, héroïque, mais qui ne peut durer : qui oserait assurer que dans sept jours vous pourrez maintenir la population? Les rues sont encombrées de barricades, la circulation est devenue impossible, la stagnation des eaux peut devenir une cause active d'insalubrité, et d'ailleurs les séditions peuvent éclater, les partis se former, il n'y a pas un instant à perdre, il faut qu'aujourd'hui même quelque chose soit décidé sur l'état de la France, il faut à tout prix sortir du vague et de l'incertitude dans laquelle on se traîne péniblement. Vous êtes sans gouvernement, il vous en faut un. » — M. *Salverte* : « Vous devez une réponse précise au général Lafayette. » — M. *le Président* : « Il y a je ne sais quoi d'embarrassé et d'équivoque dans ce qui se passe autour de nous. On ne se conduit pas nettement; moi aussi je pense qu'il

« Le concours médiat ou immédiat de tous les citoyens à l'élection des députés.

« La liberté des cultes! plus de culte de l'Etat;

« Les emplois de l'armée de terre et de mer garantis contre toute destitution arbitraire;

« Etablissement des gardes nationales sur tous les points de la France. La garde de la constitution leur est confiée;

« Les principes pour lesquels nous venons d'exposer notre vie, nous les soutiendrons au besoin par la voie de l'insurrection légale. »

faut une délibération immédiate. » — M. *de Kératry:* « Si vous ne décidez rien aujourd'hui je ne reviens pas demain. » Après avoir pris les ordres de l'assemblée, M. le président invite le secrétaire rédacteur à se rendre à cheval à la Chambre des pairs, et lui prescrit de dire aux cinq commissaires qu'ils sont attendus par la réunion et qu'on les prie de revenir à l'instant même. »

Ce procès-verbal est le récit le plus exact, le plus sincère des impressions diverses de cette assemblée. Chaque minute est un siècle; les événemens marchent avec une rapidité fatale; nul n'est maître de lui-même, de son esprit, de ses actions. Ainsi la Chambre des députés commençait à s'impatienter de tous les retards qu'apportait le duc de Mortemart à la négociation; il n'est pas venu au sein de la Chambre; pourquoi cela? Si c'est question d'étiquette, le temps est mal choisi; si c'est parce qu'il comptait sur la force de la pairie, il se trompe : il ne sait pas que la Chambre des députés elle-même n'est pas maîtresse du mouvement; elle n'a pas seulement à traiter avec Charles X; devant elle est encore l'Hôtel de Ville, et M. Barrot, sorte d'ambassadeur de M. de Lafayette, est venu imposer ses commandemens aux députés. C'était étrange, illégal; mais enfin M. de Lafayette n'était-il pas le dictateur à la tête d'une commission de gouvernement et M. Barrot son envoyé fidèle?

Une nouvelle faute vient s'ajouter à la première : M. de Mortemart va s'adresser directement à l'Hôtel de Ville et au pouvoir bizarre si subitement envahi par M. de Lafayette : quel était le titre de cette dictature immense? D'où venait sa légitimité pour décider

du haut de sa souveraineté absolue les questions les plus graves, les plus sérieuses, celles qui touchaient à la forme même du gouvernement de la société ([1]). Quelle était cette souveraineté assez osée pour dire d'un système, d'une idée, sans consulter le pays : « il est trop tôt, il est trop tard. » De quels élémens se composait l'infaillibilité pontificale de cette puissante opinion qui entourait M. de Lafayette? D'hommes armés pris dans le peuple, courageux prolétaires, enfans des écoles, membres des sociétés secrètes, mais au demeurant sans garantie, sans propriété, et c'est pourtant cette fraction du peuple que M. de Lafayette va prendre pour juge et à laquelle il va faire décider une négociation souveraine, à savoir : si l'on traitera avec Charles X, si un trône sera brisé, si une vieille dynastie ira gagner l'exil une fois encore. Oh! il fallait que le trône fût déjà bien ébranlé pour que le hourra de quelques hommes couchés sur les dalles de la Grève pussent en disperser les fragmens mutilés! la Providence avait décidé la question.

Une première tentative avait été faite par MM. d'Argout, de Vitrolles et de Sémonville auprès de M. de

([1]) L'autorité de la commission et du général Lafayette était si absolue, qu'un arrêté créait une armée qui devait être celle de l'Hôtel de Ville :

« Le général Lafayette et la commission municipale de Paris arrêtent :

« Art. 1er. Il sera créé une garde nationale mobile; elle sera composée de vingt régimens, et pourra être employée hors de Paris à la défense de la patrie.

« 2. Tous les citoyens en état de porter les armes sont invités à s'y faire inscrire.

« 3. La garde nationale mobile recevra une solde qui sera ultérieurement fixée pour les officiers et sous-officiers; pour les soldats elle sera de trente sous par jour.

« 4. La garde nationale mobile est mise sous les ordres du général Gérard.

Hôtel de Ville, ce 30 juillet 1830.

Lafayette à l'Hôtel de Ville, afin d'amener une transaction; ils venaient annoncer la révocation des ordonnances et la nomination du ministère de M. de Mortemart avec le maréchal Gérard et M. Casimir Périer pour collègues : indépendamment des vieux rapports qui existaient entre M. de Sémonville et M. de Lafayette, il y avait encore des souvenirs communs qu'ils pouvaient échanger comme de terribles exemples et de fatales leçons; l'un et l'autre s'étaient montrés enthousiastes aux premiers temps de la Révolution française. M. de Sémonville avait joué parmi les électeurs de Paris le même rôle que M. de Lafayette au sein de la garde nationale; il pouvait donc lui parler un langage compris et entendu; tous deux avaient été persécutés et proscrits par les Clubs, les Jacobins, tous deux étaient demeurés captifs après de longs tourmens; vieillards ils pouvaient se rappeler les scènes de désordre et de désolation de 1792 et de 1793.

M. de Sémonville n'y manqua pas; il crut inspirer quelque sérieuse réflexion à M. de Lafayette, et n'obtint de cette tête incorrigible, de ce mutin de 70 ans, que cette phrase aussi inflexible que singulière. « Au moins prendront-ils le drapeau tricolore! » Et sur la réponse un peu étonnée de M. Sémonville : « Je n'en sais rien, cela n'a pas été dit, » M. de Lafayette ajouta avec son ton dédaigneux et grand seigneur, « Pour peu que cela leur coûte ils peuvent s'en dispenser. » Le drapeau tricolore était pour M. de Lafayette un de ces souvenirs de jeunesse qui laissent des empreintes ineffaçables, comme la garde nationale, son habit d'Amérique, sa vieille épée du Nouveau Monde; cela lui enlevait des années et le faisait

revivre jeune, noble, aimable, comme à Versailles, à Trianon chez la belle reine de France, avec les Lameth, les Polastron, les Bésenval, les Vaudreuil, génération de gentilshommes presque perdue.

Le lendemain une nouvelle démarche, mais celle-ci officielle, fut encore essayée; M. de Sussy, porteur des ordonnances signées à Saint-Cloud, après les avoir déposées à la Chambre des députés, s'était rendu à l'Hôtel de Ville au milieu de cette multitude sans frein, turbulente et complétement désordonnée qui entourait la commission. M. de Sussy l'un des hommes les plus honorables de la Chambre des pairs, revêtu du costume d'officier supérieur de la garde nationale annonça qu'il était chargé d'une mission du duc de Mortemart président du conseil des ministres du roi Charles X; c'était aller droit à la question. Avec ce ton toujours aristocratique même dans ses fraternisations populaires, le marquis de Lafayette répondit : « Vous venez de la part de M. de Mortemart, oh! nous sommes un peu parens, mais je ne suis pas tout-à-fait aussi royaliste que lui. » C'était pour dire sans doute que l'ambassadeur n'inspirait pas confiance dans la direction nouvelle des idées. M. de Sussy au reste exposa sa mission en présence d'une fraction de la commission municipale toujours plus hardie à mesure qu'on lui faisait des concessions. Et M. Audry de Puyraveau comme si c'était l'interprète et le maître absolu de la France (étrange dictature que font les révolutions), répéta la phrase consacrée dans ces fatales négociations : « Il est trop tard. » Il est trop tard! et cela s'appliquait à un petit-fils de Louis XIV, au plus beau nom traditionnel et historique de l'Europe.

Au nom de qui parlaient donc ces souverains de l'Hôtel de Ville? Où étaient le peuple d'électeurs, le pouvoir, les Chambres, je dis même les comices pour autoriser de telles paroles sans recours, sans espoir? M. de Sussy ayant insisté pour avoir un accusé de réception des ordonnances, M. de Lafayette passa dans un cabinet de travail pour écrire la plus diplomatique et la plus obscure des lettres qui ne le compromettait en aucune cause ([1]). Tout en rendant hommage au caractère personnel de M. de Mortemart, elle exprimait une sorte de dédain pour les actes de la puissance royale. M. de Sussy put voir de ses propres yeux le triste spectacle de cet Hôtel de Ville aux mains de ses implacables vainqueurs. Ici le buste de Louis XVIII (l'auteur de la Charte) traîné dans la boue, là le portrait de Charles X percé à coups de baïonnette, comme les Ligueurs perçaient à coups d'épingles noires les bustes de Henri III et de Henri IV; des cris, des hurlemens : « Plus de Bourbons, à bas les Bour-

([1]) Texte original de cette lettre curieuse de M. do Lafayette :

« Monsieur le duc,

« J'ai reçu la lettro que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec tous les sentimens que votre caractère personnel m'inspire depuis long-temps. M. le comte de Sussy vous rendra compte de la visite qu'il a bien voulu me faire; j'ai rempli vos intentions en lisant ce que vous m'adressez, à beaucoup de personnes qui m'entouraient; j'ai engagé M. de Sussy à passer à la commission alors peu nombreuse qui se trouvait à l'Hôtel de Ville. Il a vu M. Laffitte qui était alors avec plusieurs de nos collègues; et je remettrai au général Gérard, aussitôt que je le verrai, les papiers dont il m'a chargé; mais les devoirs qui me retiennent ici rendent impossible pour moi d'aller vous chercher. Si vous veniez à l'Hôtel de Ville, j'aurais l'honneur de vous y recevoir, mais sans utilité pour l'objet de cette conversation, puisquo vos communications ont été faites à mes collègues.

« Agréez l'assurance de ma haute considération.

« LAFAYETTE. »

Hôtel de Ville, 30 juillet 1830.

bons! » Et en présence de ces hommes qu'il appelle ses amis, qu'il associe à tous les actes de gouvernement, M. de Lafayette se donne le plaisir railleur de lire les ordonnances de Charles X; et parce que ces groupes animés par le combat jettent de grossières paroles, des accens de fureur, M. de Lafayette se tourne vers le négociateur et lui dit : « Vous voyez, tout est fini pour ceux qui vous envoient, » comme si ces cris de guerre étaient l'expression légitime du vœu de la patrie. Ainsi cette multitude, campée sur la place de Grève, ou inondant les salons de l'Hôtel de Ville décide en souveraine sur les destinées d'une grande dynastie : pour se prononcer ainsi y avait-il là au moins une représentation de la bourgeoisie, un symbole de la classe moyenne (¹)? Je ne parle pas de la grande propriété, de la noblesse ou du clergé, on n'en tenait nul compte à ce moment. Des hommes sans mission se posent et s'expriment comme s'ils représentaient la France; M. de Lafayette qui aime tant le pouvoir légal et constitutionnel se complaît dans ce tourbillon; il est dans son atmosphère, dans sa joie, il démolit le pouvoir des Bourbons comme il

(¹) M. de Lafayette recevait de toutes mains des adresses, et y répondait toujours gracieusement; il ne semblait avoir de répugnance que pour le pouvoir légitime.

Adresse présentée au général Lafayette et à la commission du gouvernement provisoire (31 juillet).

« La nation seule a vaincu; à elle doit revenir le fruit de la victoire. Une constitution librement votée par les citoyens et qui garantisse les droits et les intérêts nationaux, tel a été le but de nos efforts, telle doit être notre récompense.

« Déjà la commission centrale ou gouvernement provisoire a voulu proclamer ces principes écrits dans le cœur de tous les citoyens;

« Plus de priviléges héréditaires;

« Plus de religion dominante;

« Le concours médiat et immédiat de tous les Français à l'élection de leurs représentans;

« Etablissement et conservation de la garde nationale, avec nomi-

a brisé le sceptre de Napoléon dans les Cent-Jours : double symbole de la paix et de la guerre! Oserait-il dire seulement le nom de ceux qu'il appelle ses amis et qui personnifient à ses yeux la souveraineté populaire? Oserait-il les accepter pour parens, pour intimes, pour serviteurs, pour vassaux même de sa royale habitation de Lagrange? M. de Lafayette l'homme de la légalité, l'ennemi de l'arbitraire, décide tout à l'aide d'un millier d'hommes pris en majorité dans les rangs infimes de la cité, parmi les enfans des écoles, les chefs des sociétés secrètes, mineurs, majeurs, qu'importe; gamins affublés de dépouilles militaires, prolétaires sans asile, parleurs bruyans, comme au Cirque ou à l'Ambigu le jour d'un spectacle gratis. Rien donc de plus en dehors de toute règle que ce pouvoir de l'Hôtel de Ville qui pourtant tient les destinées de Paris et de la France; il va bientôt cependant poser des conditions, rédiger des programmes pour soutenir une couronne : de même qu'il a l'orgueil de renverser une vieille dynastie, il ose se poser bientôt en dominateur de la nouvelle.

nation de ses officiers par les citoyens;

« Liberté entière de la presse;

« Jury pour la presse et en matière politique;

« Responsabilité réelle des dépositaires du pouvoir;

« Formation élective des administrations départementale et municipale:

« Voilà les principes que les Français veulent aujourd'hui consacrer d'une manière stable, ces principes sont aussi ceux que la Chambre des représentans de 1815 avait déclarés sous le feu des batteries ennemies, et légués à un avenir qui nous appartient actuellement.

« La commission municipale, qui représente un gouvernement provisoire, doit rester en permanence jusqu'à ce que la constitution qui assure le règne de nos droits soit arrêtée et jurée par tous les Français. Le peuple ne déposera les armes qu'après que sa conquête lui aura été assurée. »

Il faut croire que dans le trouble général des événemens tout le monde était emporté par une main invisible qui bouleversait le cœur et les consciences : voilà M. de Mortemart, caractère d'honneur et de courage, qui manque de fermeté civile dans une mission capitale : il faut aller vite et à chaque pas il se laisse arrêter; il hésite quand il faut agir, et au lieu d'accourir à la réunion de M. Laffitte pour traiter d'un arrangement, il va paisiblement se renfermer au Luxembourg. Désormais il n'agit plus que par des légats qui apportent plus de zèle que de prudence et de sagacité dans leur mission. Si M. de Mortemart s'était rendu à la réunion des députés, il aurait pu préparer un arrangement par la noble confiance qu'inspirait son caractère; il eût trouvé sous sa main le général Gérard, M. Casimir Périer, M. Sébastiani, si éminens eux-mêmes, et qui se seraient fait gloire et honneur de s'associer à lui; appuyé sur les députés on aurait pu engager une lutte vive et franche avec l'Hôtel de Ville qui n'aurait pas osé secouer sans doute l'autorité des deux Chambres réunies. M. de Lafayette chez lequel vibraient si souvent les sentimens les plus généreux, qui se laissait si volontiers entraîner par tout ce qui était noble et grand, aurait préféré la décision des Chambres aux résolutions des sociétés secrètes. Toutefois, je dois le dire pour la vérité de l'histoire, les hostilités étaient tellement ardentes que tout ce replâtrage n'eût pas duré un mois; la lutte se serait engagée de nouveau entre le roi et la Révolution victorieuse; mais au moins le duc de Mortemart eût rempli sa mission entière telle qu'il l'avait reçue du roi. En se réfugiant à la Chambre des pairs M. de

Mortemart substitua l'éphémère gouvernement du Luxembourg à celui des Tuileries sous M. de Polignac. A peine l'insurrection tint-elle compte de cet *a parte* tenu chez M. de Sémonville, et qui n'eut aucune action sur la chose publique. Ce fut là un grand malheur. Cette Chambre des pairs qui avait joué un rôle important sous la Restauration compromit son action en la neutralisant, car un pouvoir s'affaiblit et se perd toutes les fois qu'on ne tient pas compte de lui. Dans les affaires il faut se déterminer avec réflexion mais aussi avec énergie, condition essentielle pour le maintien de la force morale d'un pouvoir. Le ministère de M. de Mortemart qui ne pouvait faire insérer une ordonnance au *Moniteur*, les pairs qui se laissaient dominer par l'Hôtel de Ville, perdaient quelque chose de leur gravité et de leur grandeur.

Lorsque ces négociations se poursuivaient, Paris continuait d'être livré flottant à tous les partis, à toutes les opinions ardentes et téméraires. La dynastie des Bourbons avait été si maladroite, même envers son propre parti, qu'elle l'avait dissous; néanmoins l'existence de la monarchie paraissait nécessaire à la bourgeoisie par des considérations d'une nature sérieuse. Le commerce craignait la guerre : on avait vu après les Cent-Jours l'Europe entière armée pour renverser Napoléon ; si l'on tentait une révolution nouvelle n'était-il pas à redouter que cette même catastrophe se reproduisît plus menaçante encore? Les malheurs de l'invasion étaient prêts à se renouveler, on le craignait du moins. Cette mémoire du passé créait, sinon un parti favorable à Charles X, au moins une opinion craintive des événemens, qui aurait pactisé volontiers avec

la Restauration sous des conditions raisonnables. Si l'on ne trouvait pas de royalistes armés sur la place publique, toute la partie paisible de la bourgeoisie se rattachait à la paix, à l'ordre, et celle-là n'était pas sans importance.

Dans cette crise le parti remuant prenait pour symbole la république; bien des jeunes têtes la rêvaient à côté de quelques vieillards, débris de nos turbulentes assemblées et des Jacobins puissans ([1]). Ceux qui ont vu Paris à cette époque peuvent se rappeler ces longues bandes de jeunes hommes aux bras nus, brandissant des sabres, des pistolets d'arçon ou des fusils de calibre, tous conduits par des élèves de l'École polytechnique; ils traversaient les boulevards, les quais, agitaient le drapeau tricolore en poussant des cris de désordre. Or, cette opinion faisait peur; si les républicains formaient une très petite minorité, les mœurs, les habitudes, telles que la Révolution les avait faites, appartenaient essentiellement aux idées

([1]) Voici encore une de ces adresses à la commission municipale, elle émanait du comité républicain.

30 juillet.

« Le peuple, hier, a reconquis ses droits sacrés au prix de son sang. Le plus précieux de ces droits est de choisir librement son gouvernement. La reconnaissance due aux braves citoyens qui ont repoussé des soldats égarés par des ordres sacriléges, impose le devoir de les soustraire eux-mêmes à toute influence qui pourrait égarer leur opinion et refroidir demain leur zèle pour la véritable cause, la liberté. Il faut donc, messieurs, empêcher qu'aucune proclamation ne soit faite qui déjà désigne un chef, lors même que la forme du gouvernement ne peut être déterminée.

« Il existe une représentation provisoire de la nation. Qu'elle reste en permanence jusqu'à ce que le vœu de la majorité des Français ait pu être connu.

« Dans toutes les circonstances, ce vœu a pu être consulté. Ne faisons point aujourd'hui un pas rétrograde dans la carrière que quarante ans de sacrifices et de gloire nous ont ouverte et que les immortelles Journées des 27, 28 et 29 Juillet ont immensément agrandie.

républicaines; égalité de partage, jalousie de supériorité, tout cela était le produit d'une éducation démocratique, et l'on n'était préservé de la République que par des souvenirs d'échafaud, de guerre générale et de hideuse proscription. Le cri « *Vive la République!* » signalait comme un retour au comité de salut public, époque de vertige et de sang qui faisait frissonner la génération présente.

Comme idée populaire de monarchie, les impérialistes, avec une certaine logique de principes, se remuaient déjà pour faire proclamer Napoléon II. Puisqu'on invoquait la souveraineté du peuple et les actes émanés des assemblées nationales il était pour le jeune Napoléon un titre irréfragable, la déclaration de la Chambre des représentans en 1815; cette Chambre avait proclamé Napoléon II empereur des Français avec une constitution délibérée par les représentans. Etait-il permis, disait-on, de méconnaître à ce point le vœu du peuple légalement exprimé? Le parti bonapartiste soulevait de grandes émotions au cœur des multitudes (¹). Les souvenirs de l'aigle victorieuse ré-

Que la représentation provisoire s'occupe de suite des moyens de consulter ces vœux; toute autre mesure serait intempestive et coupable.

« Le 5 juillet 1815, la Chambre des représentans sous le feu des étrangers, en présence des baïonnettes ennemies, a proclamé les principes conservateurs des droits des citoyens et a protesté contre tout acte qui imposerait à la France un gouvernement et des institutions qui ne sympathiseraient pas avec ses vœux et ses intérêts.

« Ce sont ces principes qu'il faut adopter aujourd'hui; qu'ils nous servent de ralliement! La Chambre de 1815 les a légués à un avenir qui nous appartient, recueillons cet héritage et sachons le faire tourner au profit de la liberté!

« *Les membres de la commission nommée par un grand nombre de citoyens de divers arrondissemens de Paris, réunis rue de Richelieu, n. 104* » *(suivent les signatures).*

(¹) On peut se faire une juste

veillaient de glorieuses sympathies et à l'aide de quelques hommes un peu habiles, il était possible de donner un corps à cette opinion qui s'exprimait favorable pour Napoléon II. Mais pouvait-on disposer de ce jeune prince? L'Autriche allait-elle le livrer, ou bien comme en 1813, se liguant avec l'Europe allait-elle profiter de nos désastres? C'était là une question vitale naturellement posée, et nul n'osait la résoudre parce qu'au fond il y avait cette peur de l'avenir qui arrête souvent les grands changemens politiques, précurseurs des guerres générales.

Et tous ces partis trouvaient leur expression bruyante, désordonnée à chaque coin de rue, sur chaque borne; celui-ci parlait de la république et des bienfaits qu'elle assurait aux classes populaires, et autour de lui retentissaient les expressions bruyantes et avinées qui portaient l'effroi jusqu'au fond des boutiques. A quelques pas à l'autre angle de la rue on parlait de Napoléon II, de l'Empire et de la splendeur qu'il ferait renaître, et les cris de *vive Napoléon II* retentissaient. Le soir Paris était plongé dans l'ob-

idée de ces proclamations en faveur de Napoléon II par la pièce suivante :

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Français! citoyens de Paris!

« Les Bourbons ont à jamais cessé de régner.

« Vous venez de reconquérir cette constitution délibérée dans les Cent-Jours sous le feu de l'ennemi, que vos représentans, légalement assemblés, avaient confiée à votre courage et à votre énergie.

« Citoyens de la grande nation!.. Parisiens!... vous avez justifié l'espoir des amis de l'indépendance et de la liberté; dépositaires du feu sacré et de toutes les gloires de l'Empire, vous avez bien mérité de la France.

« Achevons notre ouvrage : la constitution de 1815, amendée le 5 juillet par la protestation de nos représentans, renferme tous nos droits. Plus de priviléges, plus de noblesse; la loi, l'égalité, la liberté, tel est aujourd'hui notre cri de ralliement.

« Napoléon II, cet héritier de

curité, sans lanternes, à la merci des voleurs; les barricades séparaient non-seulement chaque quartier mais encore chaque coin de rue; des omnibus dételés, des charrettes, des meubles, des pierres formaient comme mille murs. Le désordre matériel de la cité n'était comparable qu'au désordre moral des idées. Et à qui s'adresser pour mettre un terme à cette anarchie? Quelle intelligence assez droite, quelle main assez ferme pourrait débrouiller ce chaos? Ici il nous reste à parler d'un système et d'un ordre politique qui se forma comme la nécessité impérative des circonstances, comme le terme heureux et naturel d'une épouvantable crise.

tant de gloire, cet enfant de Paris! proclamé le 27 juin est notre empereur; il est le chef de la grande nation parce qu'il en est le premier citoyen, parce qu'il n'y a plus de droit divin, parce qu'il n'y a plus de noblesse; il le devient enfin, parce qu'à la France seule il appartient de choisir son chef, de faire ses lois, et d'en confier l'exécution à Napoléon II.

« Braves citoyens, soyez confians dans votre gouvernement provisoire; il s'occupe de régulariser la glorieuse révolution que l'on doit à vos héroïques efforts.

« Français! soyons unis, nous serons invincibles. *Vive Napoléon II!* Vive la liberté! »

Hôtel de Ville, 30 juillet 1830.

CHAPITRE IV.

LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE M. LE DUC D'ORLÉANS.

(30 et 31 juillet 1830.)

Véritable aspect de Paris. — Le corps diplomatique. — Son attitude durant l'insurrection. — Demande de sauve-garde. — Insouciance de M. de Polignac. — Les ambassadeurs vont-ils rester à Paris ? — Premières communications avec les hommes politiques. — M. de Talleyrand. — M. Pasquier. — M. Molé. — Le général Sébastiani. — Nécessité d'en finir avec la crise. — Anarchie. — Hôtel de Ville. — Confusion populaire. — Crainte d'une république. — Situation personnelle de M. le duc d'Orléans. — Les pensées qui se tournent vers le prince. — Son arrivée à Paris. — Ce qui détermine son acceptation. — Conférence avec M. de Talleyrand. —La lieutenance générale met fin à l'anarchie. — Le prince à l'Hôtel de Ville. — Appréciation des actes et de la durée de la commission municipale. — Gouvernement provisoire.

Si quelques esprits ardens pouvaient s'exalter dans le retentissement glorieux de la victoire populaire, il n'en était pas moins vrai qu'après l'évacuation de Paris par les troupes royales il se révélait deux immenses dangers : l'anarchie et la guerre européenne ; et ces deux fatales conséquences du succès préoccupaient bien autrement les hommes sérieux que les feux de joie de la place publique : que ferait-on de ce triomphe récent et tumultueux ? Quel pouvoir allait-on établir pour comprimer les masses soulevées ? Et

ce pouvoir, quel qu'il fût, aurait-il assez de durée pour déjouer les menées des partis et triompher des obstacles incessans qui s'élèveraient autour de lui : en toute hypothèse, quelle serait l'attitude de l'Europe? Déjà l'on portait des yeux inquiets sur la conduite des ambassadeurs en résidence à Paris.

Pour connaître et apprécier les résolutions communes du corps diplomatique pendant ces journées d'agitation et de troubles il faut d'abord poser un fait : c'est qu'aucun ambassadeur ne fut officiellement prévenu par le président du conseil des ordonnances du 25 juillet 1830. Toutefois l'habitude des affaires politiques devait leur faire juger à tous qu'il se préparait quelque résolution étrange, quelque ébranlement extraordinaire dans la constitution; les carnets des agens de change constataient une masse d'opérations à la baisse, dans cette prévision d'un coup d'État dont il avait transpiré quelque soupçon malgré le secret. Lorsque le *Moniteur* du 26 arriva aux ambassades, toutes firent partir des courriers pour en porter la nouvelle à leurs cours, en les accompagnant de quelques-unes de ces réflexions générales qui ressortaient de leurs longues études sur le caractère du roi Charles X et de ses ministres. Ces dépêches ne diffèrent pas dans le jugement qu'elles portent sur la situation de la maison royale et des partis qui s'agitent contre elle. « Si l'esprit révolutionnaire leur faisait peur depuis long-temps, ils avaient une terreur aussi grande au moins de la légèreté aventureuse de Charles X; cette épée tirée du fourreau par un vieillard, hélas! tomberait facilement de ses mains débiles, et alors c'était une guerre civile, mal incurable en

France ([1]). » Ainsi avec des expressions plus ou moins tranchées, les dépêches blâment ces mesures, et davantage encore le manque de prévoyance qui semble présider à leur application. Le comte Pozzo, un peu l'ennemi de M. de Polignac ([2]), s'écrie à la lecture du *Moniteur :* « A-t-on au moins soixante mille hommes à Paris pour soutenir une pareille hardiesse. » Et l'habile et prévoyant ambassadeur s'irrite en n'apercevant encore aucun déploiement extraordinaire de troupes aux Champs-Élysées, à la place Louis XV, pour appuyer une entreprise de cette nature. Initié aux transactions diplomatiques du congrès d'Aix-la-Chapelle, le comte Pozzo se rappelait que si l'Europe avait garanti l'existence de la maison de Bourbon, elle avait également déclaré que la Charte ne pourrait se séparer du gouvernement du roi; et n'avait-il pas lui-même en interprétant la volonté de l'empereur Alexandre, préparé l'ordonnance du 5 septembre 1816? Sous ce point de vue, le comte Pozzo concluait donc : « Que puisque la guerre était déclarée à la Charte par la maison de Bourbon, ce ne pouvait plus être qu'une question de victoire, et qu'à la victoire il faut de gros bataillons. »

Sir Stuart de Rothsay, ambassadeur d'Angleterre, vint immédiatement se plaindre au prince de Poli-

([1]) Quelques-unes de ces dépêches ont été rendues publiques tant elles ont un caractère de prévoyance historique et de sagacité; la première dépêche du comte Pozzo fait prévoir la chute inévitable de Charles X.

([2]) Le comte Pozzo quelques jours avant les ordonnances avait dit au prince de Polignac. « Quelque chose que vous fassiez, prenez garde de compromettre l'Europe? » Et le ministre répondit avec son air de sécurité habituel : « Que l'Europe ne nous compromette pas, et nous répondons de tout. »

gnac de ce que le corps diplomatique n'avait point été prévenu d'un pareil coup d'État, et le ministre calme et froid avec le sourire d'un peu de suffisance, je dirai presque d'orgueil personnel qu'on lui connaissait bien, dit : « Ce qui est un secret pour tous ne l'est pour personne : et il s'agit ici d'un acte de pur gouvernement intérieur. »

Cependant les événemens du 26 et du 27 devinrent tellement sérieux qu'enfin les ambassadeurs durent prendre certaines précautions générales ou individuelles pour que le droit des gens ne fût point violé en leur personne. Les coups de fusil se tiraient partout (¹), le peuple était en armes, on brisait les réverbères, les vitres, et l'on fracassait les portes. Qui sait, peut-être les hôtels des légations, sacrés pour tous, ne seraient pas respectés par la main de cette populace; des billets de quelques ambassadeurs qui existent encore demandent au ministre des affaires étrangères : « une sauvegarde pour leur personne et leur légation. » Bientôt il fallut examiner des questions plus graves; les événemens en imposaient la solution immédiate (²). Toutes les fois qu'un gouvernement en péril se trouve forcé de transporter le siége de son autorité dans une autre résidence, le ministre des affaires étrangères s'empresse d'en faire la communication aux ambassadeurs, parce que les lettres de créance ne

(¹) Deux courriers d'ambassade avaient été déjà arrêtés par les insurgés; cependant ils purent passer et remplir leur mission ; plus tard des dépêches furent interceptées ; portées à l'Hôtel de Ville, elles furent immédiatement rendues aux ambassades parce qu'on avait crainte des représailles.

(²) Quelques-unes de ces demandes de sauvegarde sont encore dans les cartons du ministère des affaires étrangères.

donnent pas la mission de résider auprès d'une nation, mais près d'un roi ou d'un gouvernement. De manière que si le prince de Polignac avait eu la précaution de notifier aux ambassadeurs « que le gouvernement de Charles X était transporté à Saint-Cloud, » le corps diplomatique y serait accouru par le seul devoir de sa position, comme cela s'était fait à Naples, à Turin après les révolutions populaires de 1821; cette résolution sans doute eût appelé plus de réflexion dans la conduite des hommes qui auraient pris en main le mouvement révolutionnaire, car la présence des ambassadeurs à Saint-Cloud eût suffisamment révélé qu'en la personne de Charles X résidait toute la majesté royale, toute la puissance de commandement aux yeux de l'Europe. M. de Polignac, je le répète, eut donc le tort, la légèreté impardonnable, en quittant Paris, de ne pas prévenir le corps diplomatique « que le gouvernement du roi allait se concentrer à Saint-Cloud, que là seulement serait l'autorité légitime, et que le roi demandait aux ambassadeurs d'entourer sa personne au nom de l'Europe inquiète, alarmée et protestant contre l'insurrection, même victorieuse. »

Il y a plus : aucune des résolutions ministérielles ne fut communiquée aux ambassadeurs, et ils apprirent même par une voie indirecte « que M. de Mortemart était arrivé à Paris pour négocier avec le gouvernement insurrectionnel (¹); » de sorte que dès l'instant que les rues furent un peu débarrassées de

(¹) Plusieurs membres de la Chambre des pairs avaient donné l'avis indirect au corps diplomatique que M. de Mortemart était au Luxembourg et que tout tendait à un arrangement.

ces combattans qui n'obéissaient à aucun chef, les ambassadeurs résolurent d'examiner en commun la question de savoir s'ils resteraient à Paris ou s'ils suivraient Charles X dans ses résidences de Saint-Cloud et de Trianon, partout enfin où la volonté royale fixerait son séjour. Les chefs des légations se réunirent à cet effet. Tous n'avaient pas les mêmes titres et n'avaient pas le même intérêt dans les rapports diplomatiques avec la maison de Bourbon. Depuis le congrès de Vienne, et afin de rendre impossible toute contestation de rang, le nonce du pape à Paris était considéré comme le chef et le président du corps diplomatique; puis venaient les ambassades de famille, c'est-à-dire celles qui, rapprochées par des liens étroits de la maison de Bourbon, jouissaient en vertu de ce titre de certains droits : telles étaient l'Espagne et Naples, puis les grandes légations de Russie, d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse; ambassades de premier ordre. Toutes les autres légations étaient d'une hiérarchie secondaire comme n'ayant pas une importance aussi considérable dans les questions de droit public européen.

Dans cette réunion première, le débat fut long; on envisagea la situation de la France dans sa plus haute gravité : l'opinion personnelle du comte Pozzo di Borgo, de sir Stuart de Rothsay (*) fut « qu'on ne devait prendre aucune initiative, et que, puisqu'il n'y avait pas de notification officielle de la part du ministre des affaires étrangères, on était censé ignorer les

(*) Le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, n'était pas à Paris en ce moment; il était parti pour les bains de Dieppe le 25 juillet : avait-il eu avis des ordonnances?

événemens : or pour suivre S. M. le roi Charles X, ne fallait-il pas qu'on les appelât auprès de sa personne? » De là tous concluaient qu'il fallait attendre, voir, étudier la tournure que prendraient les événemens; opinion mixte et expectante toujours favorablement acceptée par le corps diplomatique parce qu'elle ôte l'obligation de se prononcer nettement sur les cas difficiles et de prendre une résolution immédiate avant la décision des cours respectives. Telle ne fut pas l'opinion du comte de Lowenheim, ambassadeur de Suède, qui déclara « que dans son opinion la place du corps diplomatique était auprès du roi de France, et que cela résultait de la teneur des lettres de créance. » Ce fut un trait remarquable d'une époque si curieuse elle-même que de voir le représentant d'un prince élu, d'un roi soldat républicain, demeurer presque seul défenseur de la légitimité en présence de la cause populaire déjà victorieuse. Aussi cette conduite lui valut les remercîmens du prince de Castel-Cicala, ambassadeur de Naples, qui lui témoigna sa gratitude au nom de la maison de Bourbon, « pour le zèle qu'il mettait à la défendre [1]. » En résultat l'opinion des grandes cours prévalut et il fut décidé, presque à l'unanimité, qu'on attendrait à Paris la suite des événemens, puisque M. de Polignac n'avait rien notifié au nom de sa cour et qu'on venait d'apprendre d'ailleurs la mission de M. Mortemart, le changement de ministère et les négociations de l'Hôtel de Ville; le mieux était donc de ne rien précipiter.

[1] Je tiens ces détails d'un des membres qui assista à la délibération du corps diplomatique et qui a pris la peine d'en écrire lui-même les plus petits incidens. Tous ces détails sont donc très exacts.

Cette résolution n'était pas absolument spontanée, et tout ce temps ne s'était pas écoulé sans que le corps diplomatique se fût mis en communication avec les hommes importans du parti politique bientôt appelés à jouer un rôle décisif au milieu des événemens. Dans tous les changemens de système il y a toujours le bras et la pensée, comme dans l'homme il y a le corps et l'intelligence; certaines gens s'imaginent que parce qu'ils se sont bien battus dans les rues de Paris, ils ont fait une révolution; erreur, ils ont fait une émeute, un désordre sans condition rationnelle de force et de durée; c'est le parti politique seul qui a fondé le gouvernement, c'est-à-dire l'ordre dans l'anarchie, la durée dans la mobilité. Le plus influent parmi les hommes de ce parti politique, ce fut alors le prince de Talleyrand; ses souvenirs, sa position sérieuse, sa modération et son calme, tout lui donnait de l'importance parmi les ambassadeurs : il avait assisté comme premier plénipotentiaire, et on pourrait dire comme ministre dirigeant au congrès de Vienne, et quelles que fussent les disgrâces de sa fortune politique depuis 1816 et ce qu'il appelait l'ingratitude des Bourbons, M. de Talleyrand n'en conservait pas moins une grande importance dans le corps diplomatique. Ce n'était pas seulement par sa raison droite, par sa manière sûre de juger les événemens; mais encore par les traditions qui en diplomatie constituent la force d'un homme et le placent haut dans les négociations d'État. Avec sa sagacité habituelle M. de Talleyrand aperçut qu'après le mauvais effet produit par les ordonnances de Juillet (cette initiative insensée contre la Charte), et, puisqu'il faut le

dire, qu'avec le peu de sympathie que trouvait Charles X auprès des souverains de l'Europe, en Angleterre spécialement depuis deux ans surtout, il lui serait facile d'amener un changement de dynastie, un greffement sur l'arbre antique de saint Louis et de Henri IV, résultat qu'il espérait atteindre avec le moins de bruit possible et le moins de dérangement d'hommes et d'intérêts (¹).

Ce n'était pas ici une combinaison neuve, subite, née d'une circonstance actuelle et par conséquent inconnue ou effrayante; il y avait long-temps que les partis et l'Europe même s'étaient familiarisés avec cette idée; une révolution de 1688 était si prévue, si possible, si indiquée, qu'il n'était pas un seul homme d'État qui ne l'eût étudiée sous toutes ses faces et ne la fît entrer dans les éventualités de la politique contemporaine; de sorte qu'on pouvait façonner cette idée, en préparer la réalisation discutée même dès le congrès de Vienne : c'était la reprise d'une question ancienne plutôt qu'une difficulté nouvelle, et dans les affaires du gouvernement c'est beaucoup qu'un système traditionnel. Une fois cette combinaison parfaitement admise, la reconnaissance de la part de l'Europe en serait naturellement la conséquence.

De cette idée logique, M. de Talleyrand conclut : 1° à la nécessité de rassurer l'Europe sur la confirmation absolue, complète des traités existans : premier intérêt pour elle ; 2° à l'obligation égale de la convain-

(¹) M. de Talleyrand venait à peine d'arriver à Paris d'un voyage des eaux, en Auvergne, où il avait rencontré madame la Dauphine ; il avait appris de sa bouche la nouvelle de la prise d'Alger, et le prince l'avait complimentée avec son ton habituel de dignité respectueuse.

cre, qu'il fallait avant tout créer un pouvoir régulier qui, arrachant au singulier comité de l'Hôtel de Ville l'autorité souveraine, empêchât une république sous la dictature peu sérieuse et désordonnée de M. de Lafayette. Un gouvernement régulier à l'intérieur, le respect des traités, nulle propagande à l'extérieur; sous ces conditions l'Europe (et c'était l'avis de M. de Talleyrand) devait reconnaître le duc d'Orléans avec la forme d'institutions la plus rapprochée possible du système de la branche aînée. Quelques échanges de propos et de paroles avec les ambassadeurs M. Pozzo di Borgo et sir Rothsay, avaient convaincu M. de Talleyrand que dans cette ligne on pouvait marcher sans se compromettre et sans amener une réaction militaire comme en 1815, la chose qu'avec raison redoutaient tous les hommes de sens et de portée; une seconde édition de la folie soldatesque et jacobine des Cent-Jours était une fatale épreuve qu'il fallait éviter à la France : elle l'avait payée trop cher.

La Restauration avait formé des hommes politiques de haute distinction, base de toute une école sérieuse quoique divisée quelquefois pour le détail et le matériel du gouvernement et de la société, en deux catégories souvent en lutte. Cette école intelligente, expérimentée, offrait à l'Europe, par ses principes, des garanties de sécurité pour le présent et l'avenir, dès qu'elle se portait caution de l'ordre; j'entends ici parler du parti Richelieu et de l'école dite doctrinaire, également appelée à seconder une réaction d'ordre qui devait se préparer à l'encontre du gouvernement anarchique de l'Hôtel de Ville. Parmi ces hommes on pouvait citer, de l'école Richelieu, MM. Pas-

quier et Molé, et dans le même ordre MM. Portalis, Siméon, Mounier, Bastard, jusqu'aux limites de M. Lainé ([1]). Le parti doctrinaire avait d'abord pour chefs le duc de Broglie et M. Royer-Collard, tous deux esprits si éminens; le duc de Broglie n'était pas un homme d'État complet, avec des vues fermes et des applications lucides, mais il y avait chez lui une grande science, une fermeté droite; et d'ailleurs à ses côtés s'élevait, dans une sphère plus éclatante, M. Guizot qui n'avait pas déployé encore ses immenses facultés; M. de Barante, caractère modeste, mais d'un admirable conseil; M. Villemain, à la parole facile, à l'esprit si merveilleusement lucide, qui se rattachait à l'ordre en matière de gouvernement, et à l'intelligence en matière de liberté; il était comme le milieu et le liant entre M. Decazes et les doctrinaires.

Le grand art des politiques avait toujours été de s'amalgamer pour chaque système les hommes que la victoire faisait surgir tout-à-coup, et de s'en servir comme instrumens passagers pour les briser ensuite : ainsi on les avait vus au commencement de la Restauration de 1814 se servir des royalistes, même *ultra*, parce qu'il fallait donner des gages aux Bourbons; pour cela ils prenaient les plus capables et les mieux en rapport avec les idées du moment; puis ils s'en débarrassaient quand le temps était venu et que le gouvernement arrivait aux conditions rationnelles et sérieuses. Dans la nouvelle révolution et afin de conquérir sur elle quelque ascendant, ils avaient accepté

([1]) J'ai donné dans *Les Diplomates européens* une notice détaillée sur tous les personnages éminens qui ont joué ou jouent encore un grand rôle politique dans les affaires.

avec enthousiasme les noms si honorables de M. Casimir Périer et du général Sébastiani chez lesquels ils avaient remarqué une tendance à l'ordre et aux choses de gouvernement, dans des proportions considérables. Avec la combinaison des événemens nouveaux, tels qu'ils se formulaient, il était incontestable que ces hommes prêteraient concours loyal à un ordre de choses qui garantirait les formes générales du gouvernement, les conditions de sécurité en gardant surtout les relations amicales avec l'Europe. Le plan des politiques fut de grouper toutes les parties gouvernementales et honnêtes des opinions bonapartistes, légitimistes ou libérales dans un centre commun, de manière à en faire sortir un ordre de choses qui servirait de garantie au présent et à l'avenir.

De là naquit la pensée de la lieutenance générale de M. le duc d'Orléans : il y a bien des personnes qui ont l'orgueil de dire : « J'ai fait un gouvernement, j'ai donné le pouvoir, il a dépendu de moi de donner une autre direction au mouvement (1). » Je crois que les pouvoirs se font tout seuls ; ils naissent d'une situation comme Minerve toute armée du cerveau de Jupiter. Est-ce que le pédant abbé Siéyès fit le Consulat de Bonaparte ? Est-ce que le sénat fit Napoléon empereur ? Ainsi combien de fois n'a-t-on pas écrit que M. de Lafayette à cette époque pouvait se faire roi ou se proclamer dictateur d'une république ! Non ; M. de Lafayette n'aurait pas pu se faire roi parce qu'il n'eût

(1) J'ai lu et relu les pamphlets et les brochures publiés par les acteurs mêmes de la Révolution de Juillet ; tous bien entendu ont fait ce gouvernement, sans eux rien ne serait arrivé. Ces vanités-là sont de tous les temps et appartiennent à toutes les causes !

été que ridicule. Non, il n'aurait pas pu établir la République, parce que si cette folle et fatale idée était dans la tête de quelques jeunes hommes initiés aux sociétés secrètes, sans influence sur le pays, elle était en dehors de ce pays même, et on ne fait pas le gouvernement d'une nation sans la nation ([1]). Ainsi quand on a dit que M. de Lafayette ou M. Laffitte avait seul fait triompher le pouvoir nécessaire du duc d'Orléans, on a commis également une erreur. La lieutenance générale du prince résulta de ce besoin que dans un grand changement il y eût le moins de changement possible; les mœurs, les intérêts ne s'étaient point modifiés dans notre France, et en créant la lieutenance générale du royaume, le parti politique se pénétra de cette idée qu'il allait élire le plus proche parent de la famille européenne dont on se gardait bien de mépriser les droits, les traditions, comme le voulaient les extravagans du parti. Cette combinaison n'était point neuve, je le répète, plusieurs fois elle avait été essayée; la royauté même de la branche cadette

([1]) Le parti républicain, en si faible minorité, s'agitait d'une étrange manière et appelait la présidence de M. de Lafayette ; la proclamation suivante affichée dans Paris peut donner une idée des prétentions de ce parti :

« Braves citoyens,

« Vous avez vaincu; d'autres aujourd'hui s'arrogent la victoire; la Chambre des députés s'abaisse à supplier le duc d'Orléans d'accepter la lieutenance générale du royaume, et à lui exprimer le vœu de conserver la cocarde aux trois couleurs.

« Nommé sous une loi tout aristocratique, la Chambre n'a plus le droit de manifester notre volonté.

« Vous avez conquis la liberté : c'est à vos ennemis à supplier, à vous d'ordonner.

« La cocarde tricolore est la couleur populaire, qui oserait vous l'enlever? Votre sang a rougi la cocarde blanche, et ce sang est trop pur pour déteindre jamais.

« Citoyens, c'est à la France entière à faire son choix, mais c'est à la population parisienne à lui conserver ses droits, à les défendre contre l'empiètement de l'ambition et d'un despotisme hypocrite.

n'était pas une improvisation : au congrès de Vienne, après les Cent-Jours, on l'avait sérieusement examinée, et si alors elle fut repoussée par les cabinets de l'Europe, c'est que les événemens n'étaient pas assez avancés; on voulait appuyer le principe de la légitimité jusqu'à ce que les folies du chef de la branche aînée eussent jeté une violente perturbation en Europe : or Charles X venait de compromettre à-la-fois et le principe et le repos des cabinets.

Cette situation, le parti politique l'avait parfaitement comprise : comme il ne voulait se jeter ni dans les folies de la guerre, ni dans les propagandes séditieuses, il désirait restreindre le fait de la Révolution aux proportions d'un changement de branche sur un même tronc, seul moyen de rassurer les intérêts. L'espèce d'écume démocratique surgie tout-à-coup dans les Journées de Juillet, n'était et ne pouvait être que passagère; le sol devait se raffermir, parce que la France ne peut toujours bouillonner; tout devait rentrer dans l'ordre, commerce, industrie, intérêts de personnes et de choses; les mœurs n'avaient point subi un de ces cataclysmes qui bouleversent tout; le principe même du gouvernement ne pouvait donc être en péril. M. de Talleyrand ne faisait point de doute que la lieutenance générale ne fût acceptée par l'Europe comme un acheminement visible vers un meilleur ordre de choses, par ce seul fait que le pouvoir allait passer

« Vous tous qui avez versé votre sang, courez à l'Hôtel de Ville, et que le nom de Lafayette sorte de vos bouches comme il est écrit dans vos cœurs.

« Lafayette, c'est la liberté à son aurore, c'est la tyrannie abaissée, c'est notre glorieuse révolution tout entière.

« Lafayette président provisoire, et la liberté ce matin compromise, ce soir sera sauvée. »

de la commission ardente de l'Hôtel de Ville dans les mains d'une autorité régulière. En un mot la lieutenance générale était une amélioration au milieu de l'anarchie, soit quelle fût une transition, soit qu'elle fût une transaction en se transformant en royauté permanente.

Le corps diplomatique devait accepter un tel changement avec spontanéité; et cet accueil des cabinets était l'exclusive préoccupation de M. de Talleyrand. C'était pour ne pas avoir obtenu cette adhésion que les Cent-Jours étaient tombés d'une chute rapide; en conservant ses relations avec l'Europe, le gouvernement nouveau pourrait s'affermir et se faire reconnaître. Ce n'était point le prince d'ailleurs qui avait fait l'insurrection; M. le duc d'Orléans arrivait au contraire pour mettre un terme au désordre et on devait lui en savoir gré. Cette idée de lieutenance générale, sorte de régence absolue, avait d'ailleurs ceci de particulier, qu'elle ne décidait aucune question d'une façon définitive; elle ne devait même pas blesser la cour de Charles X, puisqu'elle était historique dans sa maison: ce n'était pas la première fois qu'elle se présentait, et aux temps antiques l'on avait vu un lieutenant-général et un Dauphin. Ce titre (ce qu'il y a de curieux), Louis XVIII, alors *Monsieur*, l'avait pris à l'étranger lors de la captivité de Louis XVI: M. le comte d'Artois lui-même ne l'avait-il pas accepté en 1814, en attendant le roi Louis XVIII?

Le plus difficile, et ici peut-être étonnerons-nous les hommes habitués à voir partout des conspirations, des complots de race, de famille, des ingratitudes, des oublis; le plus difficile, c'était de déterminer le prince lui-même à accepter une position aussi déci-

sive, aussi délicate, aussi dangereuse dans le gouvernement. Si l'on n'admettait point les sentimens personnels et respectueux du duc d'Orléans pour Charles X et ses aînés (ils étaient réels), on doit bien reconnaître au moins que la situation en elle-même n'avait rien de si attrayant pour qu'un prince se jetât tête baissée dans les périls d'un gouvernement de révolution. Gentilhomme avant tout, fier du nom de Bourbon, avec Henri IV pour aïeul et un frère de Louis XIV pour origine de race, ce prince possédait surtout la patience qui sait attendre, la fermeté qui sait se décider et agir; il tenait du régent un merveilleux discernement des hommes; il savait ceux qu'il devait écouter, suivre et honorer, ceux qu'il devait conduire et pour ainsi dire faire venir à sa sonnette; les classant ainsi en deux catégories : les hommes qui de naissance, de position et d'intelligence étaient haut; ceux que par leur origine, leur esprit terre à terre, leur obscurité de condition ou de sentimens, il fallait amicalement traiter sans doute, mais avec la familiarité d'un grand seigneur envers sa livrée. A le toucher de près il y avait du Louis XIV dans sa physionomie et du Henri IV dans son esprit : fin, habile, ferme néanmoins dans ses résolutions, d'un courage personnel remarquable, il se croyait protégé par quelque chose de providentiel et par une de ces destinées qui ne finissent que lorsqu'une mission est accomplie; c'est pourquoi autour de lui il ne voyait que des instrumens plus ou moins hauts, des hommes qu'il fallait prendre ou laisser selon les détails et les accidens de la vaste chronique politique. Cette position souveraine qu'on lui donnait, il ne l'avait point amenée par des complots : seulement il avait visé

à une certaine popularité assez remarquée pour qu'on ne l'oubliât pas, et que le jour venu on pût dire : « C'est le prince qu'il nous faut. » En politique, ceci n'est pas de la trahison, mais seulement de la prévoyance.

Or, pour tous les esprits d'un peu de portée, il était évident que depuis l'avénement du ministère de M. de Polignac il se préparait quelque chose de si étrange dans la politique, de si nouveau dans la situation qu'il pourrait bien en surgir une catastrophe pour l'imprudente dynastie. De là toutes ces espérances de parti, les écrits répétés sur la Révolution de 1688 et la hardie brochure de M. Cauchois-Lemaire qui appelait hautement ce prince à ramasser la couronne. De ce que M. le duc d'Orléans semblait désigné par les événemens et les hommes d'un parti, fallait-il en conclure qu'il allait s'affranchir de ce système de soumission respectueuse et de hiérarchie inhérente à la famille des Bourbons ? Toujours sujet soumis du roi, assidu à la cour selon son devoir, il ne se mêlait pas d'affaires ; quand son nom était prononcé d'une manière trop saillante par un chef de parti, il brisait la conversation avec un mot spirituel ou réfléchi qui laissait l'espoir à tous et ne donnait la certitude à aucun. Soit affection personnelle pour Charles X, soit soumission habituelle dans sa race, jamais le duc d'Orléans n'avait montré une plus grande déférence que depuis l'avénement de ce prince qui au reste le comblait de prévenances. Ce respect, M. le duc d'Orléans le témoigna jusqu'au dernier jour ; à l'approche de la crise, dans le mois de juin 1830 le roi de Naples vint à Paris ; c'était le frère de la duchesse d'Orléans, et le Palais-Royal, tou-

jours si rigoureux observateur des devoirs de famille fit de ce voyage l'occasion de fêtes resplendissantes. Le roi Charles X honora le Palais-Royal de sa visite, et le duc d'Orléans l'accompagna partout avec un véritable culte. Comme cela se devait, la nuit lorsqu'un peu de désordre se manifesta dans le jardin du palais, le prince n'eut pas d'autre souci que de demander si le roi en avait été affecté; le lendemain il accourut à Saint-Cloud pour rassurer Charles X sur les suites de l'émeute des feux de joie et de l'auto-da-fé des chaises. Triste image d'incendie qui se préparait, première lave du grand volcan populaire.

Quand donc les ordonnances de juillet parurent dans le *Moniteur*, le duc d'Orléans en aperçut toute la portée, et aux premiers troubles de Paris il dut se tenir à l'écart : on a demandé pourquoi il n'alla pas rejoindre les aînés de sa race à Saint-Cloud : le devait-il sans y être appelé? Jamais consulté, en dehors de toute question politique, de tout conseil, exilé même de la Chambre des pairs, et en ce moment peut-être en butte au mauvais vouloir des royalistes extrêmes, que serait allé faire M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud? L'avait-on fait prévenir des ordonnances pour lui demander le concours de sa loyauté et de son épée? Avait-on désiré sa présence, son intervention entre le roi et le peuple? Nullement. Les informations qui venaient de Saint-Cloud étaient-elles rassurantes? Quelques fougueux royalistes voulaient faire arrêter le prince par les officiers des gardes comme sous Louis XIV. Il y avait cela de particulier dans la position de M. le duc d'Orléans, que tout en voulant rester en dehors d'un parti tranché, tout le monde songeait à lui : à

Saint-Cloud pour s'assurer de sa fidélité, à Paris pour le contraindre, même violemment, à conduire et dominer la vaste sédition du peuple ; car ici était le véritable danger.

Dès que l'insurrection avait pris une certaine énergie, M. Laffitte avait fixé son attention la plus vive sur M. le duc d'Orléans en le faisant prévenir d'une manière assez vague « qu'il eût à se garder des filets de Saint-Cloud, » prévenance affectueuse qui semblait dire « que bientôt tout un parti le prendrait comme symbole d'une transaction et que l'on comptait sur lui à tout événement. » Le prince était tellement décidé à garder la neutralité la plus exacte que la chronique historique veut qu'il se soit mis à l'abri dans une maison isolée de son parc sous la garde d'une fidélité à l'épreuve, aussi bien pour échapper aux coups de folie de la cour, que pour éviter les obsessions du parti triomphant qui déjà songeait à lui dans la crise, afin de s'en servir comme otage et médiateur. Ce parti, maître de Paris ne savait que faire de sa victoire; il en avait peur, car l'anarchie débordait. La haute banque craintive, haletante, voyait la démocratie maîtresse de l'Hôtel de Ville : combien de fortunes compromises ! Les sociétés secrètes marchaient avec ardeur à la République [1], au désordre, et M. de Lafayette indécis, caressé, entouré se laissait aller aux flatteries de quelques étudians imberbes qui voulaient

[1] Une de ces sociétés républicaines venait de prendre la résolution suivante :

« Le gouvernement provisoire seul doit être investi des pouvoirs nécessaires au maintien de la tranquillité publique et à la formation des assemblées populaires ; la nation actuelle est en armes pour soutenir ses droits par la force, si on l'oblige à y avoir recours. » A cette époque chacun faisait sa loi.

l'élever à la présidence; lui-même avait grand'peur dans cet effroyable chaos. Comme on jugeait fort difficile de s'entendre avec Charles X depuis qu'un traité avec ce prince était repoussé avec fureur par l'Hôtel de Ville, le parti d'ordre dans l'émeute s'arrêta naturellement à la résolution mixte et provisoire de la lieutenance générale du royaume en faveur du duc d'Orléans. Cette combinaison nécessaire, une fois acceptée ou préparée par M. Laffitte, tout le parti fit une condition essentielle à M. le duc d'Orléans de venir à Paris prendre en main le gouvernement; on ne lui laissa ni le temps d'hésiter ni la liberté d'un refus; un passeport ou le pouvoir; le pouvoir avec ses périls, ses tristesses, ses devoirs immenses en face de ce chaos; un passeport, c'est-à-dire l'émigration.

Ce qu'il faut donc historiquement constater c'est qu'après les ordonnances de juillet, M. le duc d'Orléans n'eut d'autre pensée que de se mettre en dehors des mesures violentes que pourrait prendre contre lui le parti royaliste, et à l'écart des mesures non moins acerbes que les hommes qui présidaient au mouvement pouvaient également tenter pour l'arracher de Neuilly. La Révolution a besoin d'une haute tête pour empêcher l'anarchie, il lui faut un nom qui garantisse la sécurité des intérêts; ce pouvoir de l'Hôtel de Ville n'en peut plus; on a peur du désordre sous l'autorité de M. de Lafayette, tête si faible, si vaniteuse, qui pour le plaisir de quelque harangue jetterait évidemment la France dans les plus étranges et les plus fatales combinaisons. Il fallut donc faire moralement violence à M. le duc d'Orléans pour le décider au voyage de Paris; le prince qui ne croyait

encore qu'à une émeute et non à une révolution ne voulait pas subir de tristes expériences et se séparer du roi Charles X; on le menaça de le forcer à une émigration nouvelle, de retenir sa famille en otage s'il ne venait se placer à la tête du mouvement; aussi put-il justement dire : « on m'a emmené de force à Paris. » Oui, à ce moment il y eut violence, parce qu'on était affamé de trouver une solution à cette anarchie.

Les esprits qui voient partout du drame et de l'hypocrisie disent que ces violences purent être apprises et jouées comme un rôle. Considérez Paris alors, considérez la France, sans autorités, sans pouvoirs, brouillée avec toute l'Europe; sur ses frontières mille partis en armes, et dites si le pouvoir devait être à envier! Le prince n'avait pas assez de confiance politique en M. Laffitte pour s'abandonner ainsi à lui en une si grave affaire; il s'en servait comme banquier, comme d'un merveilleux instrument d'action sur le haut commerce; mais les hommes que consulta M. le duc d'Orléans, ceux qui le décidèrent à accepter un rôle dans le mouvement, la lieutenance générale en un mot, ce furent les chefs du parti politique et M. de Talleyrand surtout. Celui-ci à son tour avait eu des conférences avec les principaux membres du corps diplomatique, le comte Pozzo spécialement; on avait posé cette question : n'était-il pas urgent avant toute chose d'arracher le pouvoir à la faction anarchique qui gouvernait à l'Hôtel de Ville? Or pour cela on ne pouvait pas se servir de la combinaison de Charles X, ni d'aucun membre de la branche aînée; la population de Paris leur était trop hostile. Dès-lors l'élévation de M. le duc d'Orléans au titre de

lieutenant-général du royaume sauvait la situation en concentrant le pouvoir dans les mains seules capables de diriger avec fermeté le mouvement politique.

Ce fut à la suite de ces conférences que M. le duc d'Orléans décida son voyage à Paris préparé par M. Laffitte et par cette nuée d'écrivains, familiers de ses salons, et qui s'imaginent avoir fait un pouvoir parce qu'ils servirent d'écrivains publics pour l'annoncer aux masses (¹). Mais en même temps ce prince pénétré des devoirs de la hiérarchie de famille fit prévenir le roi Charles X sur l'impérative nécessité de cette démarche et même de la violence qu'on lui faisait : « il n'avait pas été maître de sa volonté, il avait pour ainsi dire cédé à une loi en dehors de lui-même pour rétablir l'ordre à Paris où son nom était partout prononcé comme une solution à la crise. » A ce moment je crois que le prince restait dans une respectueuse déférence pour la loi de l'hérédité; déjà il avait tant subi d'épreuves, il avait vu la Révolution, les Cent-Jours; que ferait l'Europe? Telle était son inquiétude! Que deviendrait l'épouvantable désordre de la capitale?

(¹) La première proclamation affichée sur les murs de Paris, en faveur de M. le duc d'Orléans, est celle-ci :

30 juillet.

« Braves Parisiens,

« Il faut un heureux dénouement au drame le plus beau, le plus sublime qui ait jamais été offert à l'admiration de l'univers et de la postérité. Empressons-nous d'unir nos vœux à ceux qui viennent d'être manifestés par les nobles députés de la France présens à Paris, appelons à nous gouverner un prince qui se montra toujours du côté de la patrie, et dont les enfans furent élevés avec les nôtres; que nos acclamations se répondent d'un bout de la capitale à l'autre en faveur de celui qui à Jemmapes défendait le drapeau tricolore, et qui dans son exil, repoussa toujours avec horreur les secours de l'étranger. Mais pour garantir à jamais les libertés françaises, présentons à ce prince

Cette anarchie de Paris était alors à son dernier paroxysme; tant qu'on s'était battu contre des adversaires en armes il y avait eu cette unité qu'imposait le besoin d'une sorte de discipline. Lorsque la victoire ne fut plus douteuse, lorsqu'on n'eut plus à craindre les feux roulans de la garde royale, alors la grande cité tomba dans une confusion et un chaos à peine imaginables. La liberté une fois donnée à toutes les passions bonnes ou mauvaises, à tous les partis, à toutes les idées, on vit Paris se couvrir de placards, d'invitations, comme aux plus mauvais jours de la Ligue, de la Fronde et de l'anarchie de 1792. Les uns proclamaient la République une et indivisible, les autres Napoléon II; chacun parlait avec une vivacité incroyable de ses espérances et de ses haines, et au milieu de cela d'ignobles propos contre Charles X et sa famille, sales pages de cette chronique! Quelques placards commençaient à signaler le duc d'Orléans comme le seul remède à la crise; et celui qui fut attribué au concours de deux historiens de la Révolution contient

une constitution qui fixe invariablement nos droits. C'est la France qui doit offrir la Charte, les tyrans seuls veulent l'octroyer.

« Vive le duc d'Orléans! vive la liberté!

« Alexandre Bost,

« Garde national, x^e^ légion. »

On fit un grand nombre de proclamations dans le même sens :

« Charles X ne peut rentrer dans Paris, il a fait couler le sang du peuple.

« La République nous exposerait à d'affreuses divisions, elle nous brouillerait avec l'Europe.

« Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution; le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

« Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores, le duc d'Orléans peut seul les porter encore; nous n'en voulons pas d'autres.

« Le duc d'Orléans s'est prononcé; il accepte la Charte comme nous l'avons toujours voulue.

« C'est du peuple français qu'il tient la couronne.

une des fautes les plus singulières de la généalogie historique; on y déclare que le duc d'Orléans n'est pas Bourbon et qu'il vient des Valois; il faut croire que ce fut plutôt là une faute volontaire qu'un oubli, car le plus petit rudiment de collége aurait servi à la rectifier, et quelle que soit la légèreté de leurs écrits historiques, les auteurs étaient hommes de trop bonnes études pour commettre une pareille erreur ([1]). Au reste ce nom du duc d'Orléans parut si nécessaire que presque tous les hommes influens de la presse et du mouvement nouveau s'y rallièrent, parce qu'il y avait au cœur de tous un instinct d'ordre ou d'ambition, un besoin de préserver le pays de l'anarchie. Cette nécessité parut si impérative que M. de Lafayette lui-même y accéda.

Ici pour la première fois il est question des rapports particuliers qui vont surgir entre le prince et M. de Lafayette. Il est bon de constater qu'il existait une séparation de vieille date entre les deux partis

([1]) Voici cette étrange proclamation où se trouvent de si exactes assertions historiques sur les Valois et les Capets.

« Citoyens,

« Louis-Philippe d'Orléans, proclamé par la nation lieutenant-général du royaume, n'appartient pas à la famille des Capets, à laquelle appartenait le parjure, mais bien à celle des Valois qui ont long-temps régné sur la France.

« Deux gouvernemens sont admissibles, celui de la République auquel il a été reconnu que la France ne pouvait être soumise, et celui d'une monarchie à laquelle on imposerait la Charte constitutionnelle avec des modifications en faveur de la liberté.

« Philippe d'Orléans a combattu à Jemmapes sous la bannière tricolore qu'il s'empresse d'adopter aujourd'hui. Confiant en la dignité du peuple français il est resté dans son sein; son administration intérieure, son caractère et ses précieux antécédens l'appellent à gouverner constitutionnellement notre belle patrie. Lui seul peut prévenir la guerre civile; lui seul donnera les garanties nécessaires au commerce et au mondo entier.

« Plus de Capets. Vive Louis-Philippe d'Orléans! Vive la Charte! Vive la liberté! »

qui sous la Révolution française s'appelaient les *Lafayettistes* et les *Orléanistes* : les uns n'ayant aucune des conditions de gouvernement, laissant venir l'anarchie comme une maîtresse que l'on boudait quelquefois mais que l'on caressait toujours; les autres plus vigoureux dans la marche révolutionnaire et voulant lui donner un pouvoir et un roi en vertu de la Révolution, tels que Mirabeau et Danton l'avaient compris. Ces vieilles antipathies, M. de Lafayette les gardait, de sorte que pendant toute la Restauration le prince de la maison de Bourbon et le gentilhomme si avancé dans l'idée américaine, s'étaient presque tenus à l'écart l'un de l'autre; il n'y avait entre eux que de lointains et faibles rapports, et si l'on se traitait amicalement on n'avait pas de ces sympathies qui peuvent rapprocher les existences et les causes (1).

Si donc M. de Lafayette parut entrer dans la combinaison de la lieutenance générale, c'est que lui et ses amis n'en pouvaient plus à l'Hôtel de Ville; entourés, pressés, menacés ils n'étaient point capables de prendre un parti : était-ce manque de courage, ou bien plutôt n'était-ce pas que l'abîme était si profond qu'il fallait un grand dévoûment pour le combler? M. de Lafayette caressait ce peuple déguenillé qui campait sous les

(1) M. le duc d'Orléans usait d'une grande précaution pour correspondre avec tous les révolutionnaires qui cherchaient à le compromettre et à l'affilier à leurs desseins. A M. de Lafayette qui recommandait tous les réfugiés, le duc d'Orléans répondit par la lettre suivante, deux mois avant la Révolution de Juillet.

Paris, le 29 mai 1830.

« Vous ne faites que me rendre justice, mon cher général, en comptant sur le plaisir que j'éprouverais à concourir à la bonne œuvre dont vous m'entretenez dans la lettre que je viens de recevoir de vous; mais ma position, loin de me fournir un moyen de réussir n'est qu'une difficulté de plus, ajoutée

fenêtres de l'Hôtel de Ville, mais il en avait peur. Les ovations qui l'entouraient pouvaient le conduire du Capitole à la roche Tarpéienne, et il ne fallut pas une grande insistance pour le convaincre que le duc d'Orléans était la seule combinaison possible, réalisable et capable enfin de faire porter la responsabilité de la Révolution sur une autre tête. Il ne s'agissait plus que d'obtenir le consentement du prince et ce fut sur les instances pressantes du parti de M. Laffitte, sur les menaces indirectes, sur la certitude presque assurée que Charles X ne désapprouverait pas sa démarche que le prince se décida au voyage de Paris.

Une telle résolution dut être précédée de discussions préliminaires sur les engagemens qu'on allait prendre de part et d'autre : comment M. le duc d'Orléans serait-il proclamé lieutenant-général du royaume, et l'autorité de la Chambre des députés suffisait-elle pour cela ? Quelle serait la couleur du drapeau et les obligations que contracterait le prince en acceptant un titre si élevé dans la monarchie française ? Il fut répondu que la résolution de la Chambre des députés devait être absolue, souveraine parce qu'elle était d'urgence; s'il y avait quelques pairs réunis au Luxembourg, ils étaient presque tous encore dans la combi-

à toutes celles qui existent déjà, et que votre longue expérience doit vous empêcher d'ignorer. Je n'ai été que trop souvent dans le cas de reconnaître l'impuissance de mes efforts en de telles occasions (car j'en ai eu beaucoup dans ma vie), pour ne pas craindre qu'ils pussent même produire un effet contraire ; je vous avoue, mon cher général, que je ne cherche pas plus à m'attribuer le mérite du succès si on parvenait à l'obtenir, qu'à faire connaître l'inefficacité de mon intervention dans le cas contraire; veuillez croire à la sincérité de mes regrets ainsi qu'à celle de tous mes sentimens et de toute ma considération pour vous.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

naison du ministère du duc de Mortemart et devaient hésiter à substituer l'autorité du lieutenant-général à celle du roi Charles X. Les députés seuls étaient présens et devaient agir dans le ferme intérêt d'une combinaison si prépondérante. La question du drapeau qui offrait plus de difficulté fut long-temps discutée, et le général Sébastiani dit ces paroles qui lui seront noblement gardées dans l'histoire : « Que le drapeau blanc était le seul drapeau national. » Sans aborder ce point historique, d'autres députés firent observer que le drapeau tricolore était un fait acquis puisqu'il s'élevait sur les barricades, sur les édifices publics; que d'ailleurs, pour les Bourbons ce n'était pas une question nouvelle puisque Louis XVI avait porté les trois couleurs, et qu'il n'avait tenu qu'à une circonstance fortuite que Louis XVIII n'adoptât le drapeau tricolore en 1815. L'Europe ne pouvait d'ailleurs y mettre aucun obstacle, c'était-là une question de droit interne, et plus que personne le duc d'Orléans devait être attaché à ce drapeau.

Il faut rapporter encore le procès-verbal du comité secret de la Chambre des députés, qui précède l'élévation du prince à la lieutenance générale du royaume : car on y voit le progrès des idées et des événemens; on y reconnaît la marche inflexible vers un but qui semble déjà acquis à l'histoire. Nous avons laissé la Chambre des députés envoyant un message assez altier à la Chambre des pairs comme pour rappeler sa propre commission. De retour, M. le général Sébastiani organe de cette commission demanda la parole au nom de ses collègues, et au milieu d'un profond silence il s'exprima en ces termes : « Messieurs, nous nous

sommes rendus au palais du Luxembourg chez M. le grand référendaire, nous y avons trouvé une réunion de pairs plus nombreuse que nous ne l'avions espéré, ils étaient vingt ou vingt-cinq. M. le duc de Mortemart était présent; là nous avons exposé tout ce qu'a cru devoir faire la réunion des députés. Nous avons insisté sur la nécessité d'aviser promptement à des combinaisons qui, en assurant à la France les garanties sur lesquelles elle a le droit de compter, puissent ramener et raffermir l'ordre, la sécurité et la confiance publiques. Une longue discussion s'est engagée; nous avons rencontré chez messieurs les pairs une grande affinité d'opinions et de sentimens, chacun a apporté dans la discussion le désir sincère de rétablir l'ordre et le calme, M. le duc de Mortemart s'est surtout fait remarquer par la pureté et la noblesse de ses intentions; il est impossible de se mieux dépouiller de la position personnelle dans laquelle il se trouve, pour entrer dans l'examen des moyens propres à assurer la liberté et la paix (¹). Toutes les combinaisons, toutes les difficultés ont été envisagées; nous avons fait sentir que de toutes les mesures, la plus indispensable, la plus urgente était la réunion des Chambres, mais qu'elle ne pouvait s'opérer avec le chef que les derniers événemens ont placé dans une position si fâcheuse. Nous avons cherché une solution; la réunion des pairs l'a trouvée comme nous dans une invitation adressée à M. le duc d'Orléans de se rendre à Paris pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Nous espérons que cette mesure aura votre

(¹) Il y a une remarquable convenance dans les expressions du général Sébastiani qui fut digne et parfait dans tous ses rapports.

assentiment. » — M. le *Président :* « Je vais mettre la proposition aux voix. La réunion entend-elle déclarer que les députés actuellement rassemblés ne reconnaissent d'autre moyen de rétablir l'ordre et la paix que d'appeler M. le duc d'Orléans au rang de lieutenant-général du royaume ? » MM. les députés se prononcent pour l'affirmative à l'exception de trois opposans. » — M. *Vassal :* « Je pense que nous devons en outre demander que les couleurs nationales remplacent le drapeau blanc. » — M. *de Corcelles :* « Il importe de savoir si le lieutenant-général est appelé sans condition ou si l'on ajoutera un article additionnel à la Charte. » — M. *Benjamin Constant :* « J'ai voté avec bonheur la proposition que nous venons d'accepter, j'ai la conviction intime que les stipulations demandées par M. de Corcelles sont complétement inutiles. Oui, le prince que vous investissez de la lieutenance générale sera comme il l'a toujours été fidèle à la cause de la liberté : j'en crois Jemmapes et Valmy. Cependant pour rassurer toutes les consciences, il serait utile, j'en conviens, qu'on indiquât les garanties réclamées par la nation, telles que l'organisation des gardes nationales, les élections municipales et départementales, le jury pour la presse; par là la Chambre fera une chose louable, elle honorera davantage le prince dont elle invoque l'intervention, elle se placera elle-même plus haut dans l'opinion nationale. » MM. Benjamin Constant et Sébastiani sont chargés de rédiger immédiatement la déclaration qui devra être portée à M. le duc d'Orléans. Cette déclaration, dont le président donne lecture, est ainsi conçue : « La réunion des députés actuelle-

ment à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales : elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte. » — M. *Kératry* : « Il faudrait stipuler le renvoi des troupes étrangères. » — M. *de Corcelles* : « Je demande que le duc d'Orléans soit prié d'accepter les fonctions de lieutenant-général pour concourir avec l'assemblée. » — M. *Labbey de Pompières* : « Dites que vous lui confiez l'exercice du pouvoir jusqu'à ce que les Chambres aient fait une constitution. » — M. *Bertin de Vaux* : « C'est au cri de *Vive la Charte* que la population a combattu et triomphé : la Charte ne saurait être mise en question. » — M. *de Laborde* : « Il y a de graves dangers à embarrasser la déclaration de questions au moins inopportunes : je désire qu'il y soit seulement ajouté que M. le duc d'Orléans est appelé pour donner à la France les garanties qu'elle réclame. » — M. *Lefèvre* : « Je suis aussi du nombre de ceux qui croient à l'attachement de la France pour la Charte. J'ai l'honneur de proposer l'addition suivante : « Les Chambres, dans leur prochaine session, réviseront, s'il y a lieu, la Charte constitutionnelle. » — M. *Benjamin Constant* : « Je dois dire qu'en parcourant les rues de Paris, j'ai partout entendu le cri de *Vive la Charte!* La Charte est universellement voulue : ajoutez seulement : « Les Chambres, dans leur prochaine session, s'occuperont d'in-

stituer les garanties jugées nécessaires. » Aucune de ces propositions n'a de suite. — M. le *Président* « pense que la déclaration doit être faite au nom des députés réunis dans la capitale, et que les noms de ceux qui l'auront votée devront y être consignés. » — M. *Salverte* : « Les signatures sont indispensables. » — M. *Odier* : « Je ne partage pas cette opinion, et je m'appuie sur un antécédent qui date d'avant-hier : la commission municipale, qui est un véritable pouvoir exécutif, a été constituée sans acte revêtu de signatures. » — M. *Bérard*: « Je puis citer un précédent contraire : notre protestation contre les ordonnances du 25 juillet a été revêtue de nos noms. » — M. *Benjamin Delessert* : « Lorsqu'il s'agit d'un acte d'une aussi haute importance, il est impossible de se passer des signatures : la déclaration n'aura aucun caractère d'authenticité; les signatures sont indispensables. » — M. *de Lameth*: « Dans l'intérêt de mes collègues, je m'oppose à ce que les signatures soient données. J'ai traversé tous nos orages politiques, et j'ai pu apprécier le danger des signatures : elles ont mille inconvéniens sans un seul avantage. » — M. *de Corcelles* : « C'est précisément parce qu'il peut y avoir du danger que nous demandons à signer. » La question des signatures est mise aux voix et résolue affirmativement. — M. *Villemain* « déclare qu'en descendant dans sa conscience il n'y trouve pas la conviction que le droit de chauger une dynastie lui ait été confié par ses commettans. — M. le général *Sébastiani* fait observer que la question du changement de dynastie est étrangère à l'acte que la réunion vient de voter, que l'intention des commissaires n'a pas été de la soulever; qu'il n'y a point lieu quant à présent

de la traiter, qu'on ne s'est occupé que des moyens de faire cesser le désordre et le carnage. M. le *Président* interroge l'assemblée sur la manière dont devra être présentée la pièce pour laquelle la réunion vient de délibérer. Il est décidé que quelques membres, parmi lesquels figurent MM. le général Sébastiani et Eugène d'Harcourt, se transporteront auprès de M. le duc d'Orléans pour lui remettre la déclaration de l'assemblée (¹). »

Tel est le curieux procès-verbal de la Chambre qui précède et prépare la lieutenance générale du royaume. Les choses marchent comme on voit dans cette séance, mais avec une prudence précautionneuse; il y a de l'exagération dans quelques âmes, de la modération chez d'autres et de la crainte évidemment dans la majorité. On voit que rien jusqu'ici n'a été signé, ni la protestation des députés, ni la formation du gouvernement provisoire, et plusieurs membres refusent encore d'apposer leur signature à la résolution de la Chambre. Le refus de signature est presque absolu depuis l'origine du mouvement; on a laissé mettre ses noms au bas des actes ou des protestations en se réservant la possibilité de les désavouer; on ne s'est jamais risqué à

(¹) Ce fut à la suite de cette résolution que le général Sébastiani vint rendre compte aux députés de sa visite au prince.

Réunion des députés présens à Paris. 31 juillet 1830.

M. le général Sébastiani prend la parole au nom de la commission qui a porté à M. le duc d'Orléans le message d'hier. « Messieurs, dit l'orateur, la députation dont j'avais l'honneur de faire partie, s'est rendue hier soir au Palais-Royal. Son Altesse Royale était absente; nous avons pris la liberté de lui écrire une lettre pour lui transmettre la délibération de votre réunion. M. le duc d'Orléans s'est empressé de se rendre à Paris; il y est arrivé, hier soir, à onze heures. La députation en a été instruite ce matin, et s'est réunie de nouveau

apposer son contre-seing, parce que nul ne se jette volontairement dans une révolution, et lorsqu'on possède une existence paisible et fortunée, on ne l'expose pas pour un coup de tête.

Les points principaux une fois adoptés et la résolution officiellement prise d'appeler M. le duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume, le général Sébastiani fut chargé d'aller, à la tête d'une commission nommée par la Chambre, porter officiellement ce vœu au prince. Ce n'était pas chose nouvelle pour le général que cette idée du pouvoir confié au duc d'Orléans, car en 1815 lui et le général Valence avaient été chargés par la Chambre des représentans d'indiquer aux alliés le nom du prince comme une solution naturelle à la crise des Cent-Jours, et M. le duc d'Orléans qui n'oubliait jamais ses amis le savait bien. Aussi comme réponse à la lettre respectueuse que le général lui écrivit, le duc d'Orléans se rendit le soir à pied de Neuilly à Paris, accompagné d'un seul de ses aides-de-camp, le général Berthois, officier de génie distingué. Il faisait nuit, le prince passa par le Roule, le faubourg et la rue Saint-Honoré; il m'a été dit qu'il s'arrêta un moment rue Saint-Florentin, et arriva au Palais-Royal où il avait mandé M. de

à neuf heures. Nous avons été admis en présence du duc; les paroles que nous avons recueillies de sa bouche respiraient l'amour de l'ordre et des lois, le désir ardent d'éviter à la France les fléaux de la guerre civile et de la guerre étrangère, la ferme intention d'assurer les libertés du pays, et comme Son Altesse l'a dit elle-même dans une proclamation si pleine de netteté et de franchise, la volonté de faire enfin une vérité de cette Charte qui ne fut trop long-temps qu'un mensonge. M. le général Sébastiani ajoute que M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il allait s'occuper sans délai des mesures les plus urgentes, et surtout de la convocation immédiate des Chambres. »

Talleyrand et quelques hommes politiques capables de l'éclairer sur la position, et qui déjà avaient conseillé l'acceptation de la lieutenance générale. C'est là que fut arrêtée la proclamation aux habitans de Paris; pièce rédigée avec un grand art et destinée à-la-fois à éclairer l'Europe sur les intentions du prince, sans compromettre sa popularité, ni sa position avec la couronne. « Il ne se rendait que sur l'invitation des députés; il venait partager leurs dangers en se plaçant au milieu d'une héroïque population pour la préserver de la guerre civile et de l'anarchie; le prince déclarait qu'il reprendrait avec orgueil les couleurs que les habitans avaient reprises eux-mêmes et qu'il avait longtemps portées; enfin les Chambres devaient aviser au moyen d'assurer le règne des lois, et la Charte serait désormais une vérité (ce dernier mot fut ensuite changé, on mit *une Charte* au lieu de *la Charte*); » ce qui prouvait que les idées marchaient plus vite et ne s'arrêtaient pas au premier sens des cris de la rue au 28 juillet. On voulait une véritable révolution ([1]).

La nuit entière du 29 au 30 fut passée par le prince

([1]) « Le *Moniteur* de ce jour contient la proclamation adressée aux habitans de Paris par M. le duc d'Orléans le jour de son arrivée. On se souvient que la proclamation affichée sur les murs de Paris, se terminait par cette phrase. *La Charte sera désormais une vérité*, ce qui semblait indiquer assez mal-à-propos le maintien de la Charte de Louis XVIII. Aujourd'hui le *Moniteur* rectifie cette phrase de la manière suivante : *Une Charte sera désormais une vérité!* »

Voici au reste cette proclamation si habile du duc d'Orléans :

« Habitans de Paris,

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités

à se concerter avec ses conseils, à faire pressentir le corps diplomatique, en un mot à bien préciser la marche qu'on allait suivre, car la députation de la Chambre devait arriver au Palais-Royal le lendemain à neuf heures; il fallait d'avance préparer les réponses, ne pas trop s'aventurer et pourtant rester dans sa force d'opinion; en un mot se tracer une ligne habile et droite qui pourrait se justifier aux yeux de tous et de l'histoire. Toutefois, dès que le prince résolut de se placer à la tête du gouvernement, il voulut garder la première ligne et ne souffrit jamais qu'un autre prît sa mission; il le devait à son nom, à son titre, à sa capacité. Il reçut donc la députation de la Chambre des députés qui venait lui présenter le vœu public avec des formes qui ne laissèrent pas oublier son rang de Bourbon : aucune plainte ne fut portée contre Charles X, il le défendit en repoussant les expressions un peu altières prononcées par quelques députés contre le malheureux roi; ensuite il s'exprima sur l'étendue historique des fonctions qu'on lui confiait et qu'il exercerait contre l'anarchie avec le concours des Chambres ses guides et sa boussole ([1]).

Au reste, M. le duc d'Orléans paraissait horrible-

de la guerre civile et de l'anarchie.

« En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même long-temps portées.

« Les Chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

([1]) « La Chambre s'est rendue au Palais-Royal.

« Après le discours de M. Laffitte, le duc d'Orléans ému de cette démarche dit : « Donnez-moi, je vous prie, votre discours; ce sera la plus belle pièce de mes archives. »

ment fatigué, et ce fut ainsi que le trouva le duc de Mortemart mandé le matin même au Palais-Royal « pour le service du roi Charles X »; ainsi s'exprima l'aide-de-camp selon la formule monarchique. Paris était encore sous la loi de l'émeute, et les prolétaires campaient par bandes sur le pavé et l'escalier, souvenir des barricades au vieux palais Cardinal. M. de Mortemart fut introduit dans l'appartement du prince par M. Houdard son secrétaire. Tout était brisé par les balles, car le combat le plus acharné avait eu lieu auprès du palais. Son Altesse Royale à peine vêtue, accablée de chaleur et de fatigue, paraissait pénétrée d'une douleur profonde; indépendamment de la qualité du duc de Mortemart, dernier ministre du roi, le prince et le duc un peu parens se devaient des étiquettes de famille; mademoiselle de Blois, une Montespan-Mortemart, était la bisaïeule du duc d'Orléans actuel, et Son Altesse Royale pouvait s'exprimer avec un Rochechouart dans des termes d'intimité et de noblesse, de gentilhomme à gentilhomme : voici quelles furent ses expressions douloureuses et à ce moment bien sincères : « Si vous voyez le roi avant moi, dites qu'ils m'ont amené de force à Paris, » et cela moralement était vrai. Car c'était à la suite de menaces répétées, acerbes, que le prince avait consenti à quitter sa retraite ([1]). Son Altesse Royale ajouta quelques autres paroles qui dénotaient sa ferme volonté de ne ja-

« Puis répondant aux sentimens qu'on venait de lui exprimer, il a ajouté : « Je suis on ne peut plus « touché du haut témoignage d'es- « time et de confiance que vous « venez de m'accorder, tout en « déplorant les circonstances dou- « loureuses auxquelles je le dois. »

Ces dernières paroles sont remarquables.

([1]) Récit du secrétaire de M. de Mortemart.

mais céder qu'à la force, et nul ne peut douter que ce ne fût là sa bien ferme et sincère intention. Tout avait été l'œuvre de la violence, et le prince ne le déguisa pas : « Hier au soir une foule d'hommes ont envahi Neuilly et m'ont demandé au nom de la réunion des députés; sur la réponse que j'étais absent, ces hommes ont déclaré à la duchesse qu'elle allait être conduite à Paris avec tous ses enfans, et qu'elle resterait leur prisonnière jusqu'à ce que le duc d'Orléans eût reparu. La duchesse effrayée de sa position, tremblant pour ses enfans, m'a écrit un billet très pressant avec prière de revenir le plus tôt possible; cette lettre m'a été apportée par un homme dévoué, je n'ai plus balancé en la recevant et je suis arrivé pour délivrer ma famille : ils m'ont amené ici fort avant dans la soirée. »

Ces paroles étaient la vérité première. Puis l'entraînement des choses avait tout fait, nulle conspiration que celle de la nécessité, la plus impérieuse de toutes les lois. La bourgeoisie voulait le duc d'Orléans, parce qu'elle avait peur de la situation fatale que l'anarchie lui avait faite, et qu'elle désirait en sortir par un pouvoir définitivement constitué. La formule de la lieutenance générale laissait tout en suspens; plus d'une fois dans notre histoire, des princes du sang avaient été revêtus de cette dignité, et en acceptant ce titre, le duc d'Orléans restait dans les conditions historiques de sa race. En cette œuvre il était secondé par la réunion de la Chambre des députés cherchant un point d'appui pour justifier ses actes et une personnification de son pouvoir dans un prince habile. Les députés réunis au palais Bourbon avaient connu

par l'organe du général Sébastiani l'acceptation du prince, accueillie avec un grand enthousiasme, parce qu'elle mettait fin à une situation d'anarchie et constituait un pouvoir. Afin de conquérir l'opinion publique et de donner un résumé de l'esprit et de la tendance de cette délibération, la Chambre avait chargé MM. Guizot, Villemain, Bérard et Benjamin Constant de rédiger pour les habitans de Paris [1] et la France une proclamation qui fût tout à-la-fois un résumé des événemens et une déclaration de principes. Dans cet acte, comme dans tous les manifestes qui s'adressent au peuple, il y avait un peu de déclamation contre le pouvoir tombé et d'ardentes flatteries pour les vainqueurs du jour. Il le faut; le souverain l'exige.

Les commissaires continuaient : « Dans ce besoin général d'un gouvernement, on s'est adressé à M. le duc d'Orléans dévoué à la cause nationale et constitutionnelle; ce prince respectera nos droits parce qu'il tiendra de nous les siens. La liberté sera for.e et durable par les garanties qu'elle trouvera dans l'é-

[1] Voici le texte de cette proclamation.

« Français,

« La France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à-la-fois la liberté et l'ordre; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté.

« Plus de crainte pour les droits acquis; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle, il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable.

« Le rétablissement de la garde nationale avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers ;

lection des officiers par la garde nationale, dans l'élection appliquée aux administrations départementales électives, le jury aux délits de la presse, la responsabilité des ministres, l'état des militaires légalement assuré, la réélection des députés promus à des fonctions publiques. »

Telles étaient les promesses que contenait cette proclamation des députés, précautionneuse dans ses expressions quoique laudative et vulgaire dans sa rédaction générale. Sans prendre une part directe à cet acte, plus d'un pair s'était détaché déjà de la cause de Charles X pour passer au parti mixte du duc d'Orléans, et parmi eux MM. de Broglie, Pasquier, Molé, et d'autres pairs importans du parti Richelieu; ceux-ci croyaient désormais ce prince la seule digue à l'anarchie, la seule force capable de lutter contre l'étrange pouvoir de l'Hôtel de Ville dont on devait se débarrasser à tout prix parce qu'il allait au désordre. En effet, l'autorité politique du lieutenant-général ne serait rien en face de la population parisienne, si l'on ne faisait cesser par une résolution prompte et sérieuse le gouvernement de l'Hôtel de Ville. Ce gou-

« L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales;

« Le jury pour les délits de la presse;

« La responsabilité légalement organisée des ministres et des agens secondaires de l'administration.

« L'état des militaires légalement assuré;

« La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

« Nous donnerons enfin à nos constitutions, de concert avec le chef de l'Etat, les développemens dont elles ont besoin.

« Français! le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre : « Les Chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des droits de la nation. *La Charte sera désormais une vérité.* »

vernement avait détrôné le général Dubourg, M. Baude le colonel Zimmer, premiers occupans, il fallait maintenant qu'on le détrônât lui-même, et l'œuvre n'était pas complétement aisée parce qu'on avait affaire à quelques hommes d'intelligence ([1]), tenaces et poussés par la fortune à une hauteur si inespérée qu'ils n'en descendraient pas facilement.

Cette situation fut l'objet d'une conférence qui se tint entre les membres influens de la Chambre et le lieutenant-général du royaume, car tous avaient peur du gouvernement de l'Hôtel de Ville, sorte de commune de Paris au petit pied. On y arrêta que M. le duc d'Orléans, sous prétexte de rendre hommage à la souveraineté du peuple siégeant en Grève, s'y rendrait lui-même avec solennité, suivi de la Chambre des députés; on y lirait la déclaration adressée au peuple par la Chambre, au siége même du gouvernement des barricades, et ce serait flatteur pour les membres mêmes de la commission. M. de Lafayette, si vaniteux lui-

([1]) M. de Lafayette ne pouvant pas se mettre en opposition avec la Chambre, annonça lui-même la lieutenance générale. Il y avait dans cet acte certaines précautions oratoires.

Aux citoyens de Paris.

« La réunion des députés, actuellement à Paris, vient de communiquer au général en chef la résolution qui, dans l'urgence des circonstances, a nommé M. le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume. Dans trois jours, la Chambre sera en séance régulière, conformément aux mandats de ses commettans, pour s'occuper de ses devoirs patriotiques rendus plus importans et plus étendus encore par le glorieux événement qui vient de faire rentrer le peuple français dans la plénitude de ses imprescriptibles droits. Honneur à la population parisienne!

« C'est alors que les représentans des colléges électoraux, honorés de l'assentiment de la France entière, sauront assurer à la patrie, préalablement aux considérations et aux formes secondaires de gouvernement, toutes les garanties de liberté, d'égalité et d'ordre public que réclament la nature souveraine de nos droits et la ferme volonté du peuple français.

« Déjà sous le gouvernement d'un

même, y verrait l'occasion de comparer les temps et de se souvenir de Louis XVI qui, lui aussi, vint à l'Hôtel de Ville.

Le but réel de cette démarche, au reste, était de faire cesser par une prise de possession le pouvoir extra-légal de la commission du gouvernement, comme le comte d'Artois avait fait cesser celui du sénat en 1814. Dès que M. le duc d'Orléans toucherait le seuil de cet Hôtel de Ville, la commission, par le fait, cesserait d'exister! Pour se résoudre à cette démarche il fallait au prince un haut courage personnel : on était prévenu de toutes parts que des hommes apostés, chefs ou membres des sociétés secrètes, devaient attenter à la vie de M. le duc d'Orléans; la chose était facile lorsque tant d'hommes armés étaient campés depuis le Palais-Royal jusqu'à la Grève : un coup de carabine pouvait en finir avec la lieutenance générale, comme jadis un coup d'arquebuse avait atteint *Monsieur l'admiral*. Le peu de police qu'il y avait alors permettait

jour et d'influences étrangères, qui vient de cesser grâces à l'héroïque, rapide et populaire effort d'une juste résistance, à l'agression contre-révolutionnaire, il était reconnu que dans la session actuelle les demandes du rétablissement d'administrations électives, communales et départementales, la formation des gardes nationales de France sur les bases de la loi de 91, l'extension de l'application du jury, les questions relatives à la loi électorale, la liberté de l'enseignement, la responsabilité des agens du pouvoir et le mode nécessaire pour réaliser cette responsabilité, devaient être des objets de discussions législatives préalables à tout vote de subsides; à combien plus forte raison ces garanties et toutes celles que la liberté et l'égalité peuvent réclamer, doivent-elles précéder la concession des pouvoirs définitifs que la France jugerait à propos de conférer. En attendant, elle sait que le lieutenant-général du royaume, appelé par la Chambre, fut un des jeunes patriotes de 89, un des premiers généraux qui firent triompher le drapeau tricolore. *Liberté*, *égalité*, *ordre public*, fut toujours ma devise. Je lui serai fidèle.

« LAFAYETTE. »

tous les attentats, tous les projets sanglans; Coligny avait été frappé en sortant du Louvre, prés de Saint-Germain-l'Auxerrois : qui empêchait d'atteindre le duc d'Orléans dans le trajet du Palais-Royal à l'Hôtel de Ville? Les quais étaient percés de petites rues étroites qui formaient comme autant de meurtrières sur les bords de la Seine : n'avait-on pas de sinistres souvenirs? Le nom d'Orléans n'était pas heureux, car dans la rue Barbette un autre prince avait été frappé aux temps des guerres civiles. Oh! que de pleurs il fallut essuyer dans la famille! que de courage moral! Cependant la résolution était prise et on devait l'accomplir. Il fallait subir les vociférations, les insultes grossières qui ne respectaient ni la grandeur du sang ni la majesté du pouvoir (¹).

Tout fut étrange dans cette procession : les députés marchaient à pied au milieu de la foule hurlante; on voyait le duc d'Orléans à cheval avec un visage ferme, mais profondément affecté; puis la foule déguenillée, des fiacres, des chaises à porteur, la béquille de M. de Constant, des combattans de Juillet au regard fier, quelques uniformes de gardes nationales; et quand on arriva sur la place de Grève, un spectacle de quelques milliers de têtes, de fusils et de carabines reluisant au soleil. M. de Lafayette mit toute la galanterie d'un gentilhomme à faire voir les héros dont quelques-uns insultaient le prince par leurs

(¹) M. de Lafayette se réserva d'annoncer l'arrivée de M. le duc d'Orléans.

Billet de M. de Lafayette à la commission municipale.

« Mes chers collègues,

« On m'apprend que M. le duc d'Orléans se rend à l'Hôtel de Ville. Sa visite étant aussi bien pour vous que pour moi, je vous prie de vous réunir à moi pour le recevoir. »

regards et leurs propos. A mesure qu'on avançait dans les salles de l'Hôtel de Ville un hideux spectacle s'offrait aux yeux : des hommes dans un état indicible d'exaspération criaient *A bas les Bourbons! Plus de rois! Mort à Charles X!* Et ici le courage du duc d'Orléans se montra dans son éclat : toutes les fois que sa voix put se faire entendre il défendit Charles X contre toutes ces imputations étranges : « Vous vous trompez, messieurs; » et secouant la main comme pour obtenir silence : « Le roi n'a pas cru violer la Charte. » Comme on faisait cercle autour de lui pour rendre l'outrage plus facile, M. de Lafayette le prit par la main, l'entraîna ; et alors eut lieu cette scène tant de fois répétée par la peinture : l'apparition subite de M. le duc d'Orléans sur le balcon, au bras de M. de Lafayette et secouant un drapeau tricolore : ce qui signifiait l'alliance de la lieutenance générale et de l'Hôtel de Ville.

Tout cela n'était pas nouveau en la place de Grève. Dans notre vieille histoire française un Dauphin reçut des bouchers de la Halle le chaperon mi-parti, et l'on avait vu sous la Fronde la grande Mademoiselle, madame de Lesdiguières, paraître au milieu des agitations soudaines du peuple ardent, séditieux, derrière les barricades. Ce fut dans cette turbulente entrevue, entre les vociférations de quelques jeunes gens exaspérés, les paroles irréfléchies d'un général improvisé (¹), qu'il fut question pour la première fois d'une sorte de programme. Le marquis de Lafayette et quel-

(¹) On sait la phrase qu'on attribua au général Dubourg; il en fut bientôt aux regrets envers le lieutenant-général, si convenable et si digne; cette sorte de repentir se justifie par la lettre suivante:

ques-uns des membres de la commission municipale ont fait entendre qu'il fut pris dans une conférence ultérieure des engagemens qui précédèrent l'abdication du gouvernement de l'Hôtel de Ville. Chaque parole dite, chaque confidence échangée a été recueillie avec une sorte de soin minutieux, comme si elle valait la peine d'être transmise à la postérité la plus reculée.

Néanmoins une question première, fondamentale, devait naturellement être discutée avant qu'on abordât les articles de ce qui fut appelé depuis le programme de l'Hôtel de Ville; c'est précisément l'autorité de ceux qui l'invoquent. De quelle souveraineté tenaient-ils le droit d'imposer une loi? Un programme signifie un contrat synallagmatique, une sorte d'engagement mutuel, et par cela même, il faut que ceux qui stipulent aient pouvoir et mission de le faire. Or, de qui tenaient ce pouvoir M. de Lafayette et la commission municipale? Qui leur avait dit d'imposer au lieutenant-général certaines conditions de souveraineté? Voyons : de bonne

« A Son Altesse Royale le lieutenant-général du royaume.

Paris, 3 août 1830.

« Altesse Royale,

« Prévoyant que l'on chercherait à se servir de mon nom pour exciter, sinon des troubles du moins des inquiétudes sérieuses, j'envoyai dimanche le commandant Guibert pour savoir quand Votre Altesse Royale voudrait me recevoir. Il ne put parvenir jusqu'à vous. Voici à-peu-près ce que j'aurais eu l'honneur de dire à Votre Altesse Royale.

« Monseigneur, le peuple en armes m'avait spontanément déféré une autorité que je viens de déposer entre les mains du général en chef Lafayette, renonciation que j'ai faite très certainement à contre cœur; mais uniquement par patriotisme, et parce que je m'apercevais que ma popularité subite faisait ombrage. C'est parce que les citoyens m'avaient vu au premier rang là où était le danger, qu'ils m'apportèrent les insignes du commandement, et me prièrent avec instance de m'en revêtir; on ne saurait nier que j'ai contribué à délivrer la patrie d'un pou-

foi, où étaient leurs commettans, le texte de leur mandat? Parce qu'il a plu à quelques hommes qui n'ont pas de pouvoirs plus légitimes que ceux du général Dubourg d'établir des conditions, il faut que la couronne et le pays les subissent? On va adopter une Charte, et ce n'est pas cette Charte qu'il faut suivre, mais un programme fictif. Certes, au point de vue démocratique, la commission commit une faute de ne point s'organiser elle-même, de ne point créer un gouvernement à son sens, cela aurait duré pendant quelques soleils comme la dictature de Mazaniello à Naples. Mais puisque cette commission fut assez consciencieuse de sa faiblesse ou assez mal avisée pour se laisser remplacer, elle n'avait pas le droit d'imposer sa loi toute en elle et par elle. Tel était l'incroyable esprit de M. de Lafayette qu'il n'avait que deux côtés remarquables : la manie de détruire le pouvoir ou le besoin de le rendre tellement impossible qu'il tombât par sa propre incapacité en complète décadence. C'est ainsi qu'il invente tous ces

voir devenu odieux, infâme même.

« Aujourd'hui, je viens me soumettre à l'autorité du lieutenant-général du royaume. Loin d'être anarchiste je souhaite ardemment le bonheur de la France sous un régime légal et constitutionnel, et Votre Altesse Royale est digne de commander à un peuple libre. Je regrette que Votre Altesse Royale se soit méprise sur le sens des paroles que j'ai eu l'honneur de lui adresser à l'Hôtel de Ville. Je croyais, et telle était mon intention, lui exprimer respect et confiance.

« Je désire servir mon pays et le gouvernement; la meilleure preuve que je puisse donner de mes bons sentimens, c'est de demander au lieutenant-général du royaume un emploi civil ou militaire qui ne soit pas au-dessous de ma réputation et de celle surtout que j'ai acquise dans ces derniers jours de gloire. Ma parole est sacrée, et mes sentimens d'honneur sont bien connus : je suis le premier officier qui ait refusé de servir sous Bourmont. En 1815 je donnai ma démission de commandant du Pas-de-Calais pour ne pas servir sous

Digitized by Google

accouplemens de mots si étranges : « *Une monarchie entourée d'institutions républicaines, une Chambre des pairs populaire, un gouvernement à bon marché.* » Toutes choses qui firent le désespoir et l'obstacle de la couronne dès les premiers jours de son existence.

Ce gouvernement de l'Hôtel de Ville avait-il d'ailleurs rempli son mandat avec tant de supériorité et de scrupules qu'il pût s'imposer comme un exemple et un modèle d'ordre et de liberté? Au point de vue de la légalité la commission municipale fut déplorable; par l'inspiration de M. de Lafayette elle fit fermer les barrières et arrêta les lettres à la poste, arbitraire inouï; sur son ordre on se porta chez M. Charlet, et là se passa une de ces scènes des plus terribles jours de la Révolution : on força les serrures, on enfonça les portes. L'apologiste de la commission raconte lui-même qu'un serrurier mit plus de trois heures à ouvrir un coffre-fort pour enlever l'argent d'autrui; on fit arrêter les chaises de poste, fouiller les maisons, arrêter les archevêques et les prêtres, et le gouvernement de l'Hôtel de Ville prêchait encore la légalité, le respect des droits, la franchise des citoyens! La lieutenance générale fut donc le passage du dé-

les ordres de ce traître : je ne sache pas que cet exemple ait trouvé beaucoup d'imitateurs.

« Ce serait avec un véritable chagrin, monseigneur, que je verrais les jaloux et les envieux ternir aux yeux de Votre Altesse Royale la pureté et la loyauté de mon caractère.

« J'offre à monseigneur le lieutenant-général du royaume les expressions de tout mon respect.

« Tels sont les sentimens qu'aurait exprimés à Votre Altesse Royale, son très humble et très obéissant serviteur.

« DUBOURG. »

Le général depuis resta dans la retraite et je crois qu'il n'eut pas à se repentir des justes sentimens de sa lettre au prince.

sordre à l'ordre, le triomphe de l'unité dans l'anarchie, et c'est à ce point de vue qu'il fut secondé par le corps diplomatique. M. le duc d'Orléans fut considéré dès ce moment comme l'espérance de la paix, comme l'unique moyen de sortir de cette révolution sans troubler les couronnes et les peuples. Supposez l'existence continue de ce gouvernement de l'Hôtel de Ville, l'anarchie qui dominait Paris aurait bientôt envahi la France et la guerre européenne en eût été le résultat nécessaire.

CHAPITRE V.

FAIBLESSE ET RUINE DU GOUVERNEMENT ROYAL.

(du 31 juillet au 4 aout 1830.)

La province. — Attitude des populations. — Hésitations des autorités. — Les grandes villes. — Lyon. — Marseille. — Bordeaux. — M. de Curzay. — Nantes. — Lille. — Strasbourg — Anarchie. — Essais d'un pouvoir administratif et municipal. — Les commissaires provisoires. — Esprit de la France. La guerre aux places. — Les pétitions. — Merveilles. — Spontanéité et turbulence dans l'organisation des gardes nationales. — Le roi Charles X pouvait-il trouver appui en province? — Le château de Rambouillet. — Mission auprès du vieux roi. — Discussion pour l'abdication. — Entrevue du comte Pozzo et du roi Charles X. — Paris après les événemens. — Les rues. — Les théâtres. — Premières séances de la Chambre. — Le parti démocratique. — L'expédition de Rambouillet. — Conférences secrètes avec le corps diplomatique — Esprit des premières dépêches.

La centralisation administrative rattachait les départemens à Paris par un réseau aux étroites mailles d'acier. Cette unité, cette convergence de tous les intérêts, de tous les ressorts du pouvoir vers un seul point, s'étaient étendues aux opinions hostiles, et par un seul ordre du comité supérieur, l'impulsion était partout donnée à la résistance, à la révolte; c'est ce qui rendait la position des Bourbons si difficile au milieu de la grande crise publique que les ordonnances de Juillet avaient fait naître au sein de la monarchie.

A d'autres époques de nos annales les barricades n'auraient été qu'un incident à travers les épisodes de l'histoire. Charles VII au temps de l'Anglais s'était réfugié à Bourges, et de là il avait pu organiser un système de résistance au gouvernement de Paris. Sous la Ligue, lorsque les barricades s'élevaient partout, Henri III s'était abrité dans le château de Blois, et c'est aux bords de la Loire qu'il commença, de concert avec le roi de Navarre, la guerre contre sa capitale révoltée; Henri III était déjà parvenu à Saint-Cloud lorsque l'attentat de Jacques-Clément mit fin à sa royauté et à sa vie. Lors des troubles de la Fronde, Mazarin conduisit le jeune roi et la reine-mère à Pontoise et à Saint-Germain, et ce fut de là que les négociations avec Paris commencèrent [1]. Et telle était même la force de cette administration provinciale, qu'aux premiers temps de la Révolution française, on put organiser encore les révoltes du midi, celles de l'ouest, qui bravèrent les décrets de l'Assemblée législative et de la Convention cette rude souveraine.

Les choses étaient bien changées depuis! L'administration agissait tout d'une pièce et la révolte également : qui peut dès-lors expliquer l'extrême négligence des ministres lorsqu'il s'agit de préparer l'exécution des ordonnances de Juillet, coup d'État si violent que la France en retentit tout entière? Ces ordonnances furent envoyées aux préfets par la voie ordinaire du *Moniteur*, et à peine le télégraphe fut-il

[1] On ne saurait trop comparer les époques historiques les unes avec les autres : quand on a écrit les annales contemporaines, on a fait tout partir de la Révolution française de 1789, et c'est un tort. Il y a une ressemblance immense entre tous les siècles.

mis en jeu pour annoncer les résolutions suprêmes du roi, tandis qu'il aurait fallu des commissaires extraordinaires, des circulaires énergiques à tous les fonctionnaires publics, l'ordre aux généraux de mettre sur pied toutes les troupes (¹) dans la situation si évidemment critique qui allait commencer pour la monarchie des Bourbons.

Sur ce point l'imprévoyance fut si grande que le ministre de l'intérieur n'avait pas même accompagné le texte des ordonnances d'instructions spéciales pour préparer leur ferme exécution; de sorte que les préfets étaient abandonnés à leur propre mouvement dans tous les cas imprévus qu'une telle situation pouvait susciter, et ces hypothèses devaient être nombreuses. Les journaux des préfectures se bornèrent à enregistrer les ordonnances, quelques feuilles qui appartenaient au parti de l'extrême droite, telles que les *Gazettes de Lyon et du Midi*, la feuille *de Riom*, se félicitèrent mais timidement, des ordonnances comme d'un coup de force et d'autorité, salutaire réveil de la couronne contre les factions : au reste il régnait dans leurs articles une sorte de joie craintive qui faisait pressentir la peur de tous à l'aspect d'une résistance formidable. En cette crise extraordinaire,

(¹) Je ne trouve qu'un seul ordre du jour d'un lieutenant-général commandant une division militaire pour l'exécution des ordonnances; il est de M. de Clermont-Tonnerre, le voici :

« Il est permis d'espérer que la tranquillité ne sera pas troublée dans la division, et les autorités supérieures feront tout ce qu'il sera dans leur devoir de faire pour prévenir les désordres.

« Mais si cette espérance était trompée, les troupes se rappelleraient qu'il est des circonstances où le développement des moyens militaires devient nécessaire, et où les devoirs habituels de discipline, d'obéissance, de dévoûment et de fidélité deviennent plus impérieux

qu'allaient faire les préfets? Avaient-ils assez de force pour imposer l'exécution des ordonnances à ces populations depuis long-temps préparées à lutter contre le pouvoir, par la presse, les sociétés secrètes, les circulaires du comité *Aide-toi, le ciel t'aidera?* Il aurait fallu partout une administration énergique, un système provincial puissamment organisé, et cela existait-il en France quand le gouvernement se préparait à jouer son va-tout sur un coup si hasardeux.

L'attitude des populations était fortement hostile au ministère du prince de Polignac, et toutes avaient eu le temps de préparer leur résistance par mille voies diverses. Le parti royaliste était si dispersé, si mutilé, qu'il ne pouvait plus être une force pour l'autorité royale, même dans le midi si ardent et si unanime à l'origine de la Restauration; les jeunes hommes s'étaient associés à ces clubs qui formaient un obstacle à la marche régulière du gouvernement du roi et à la liberté des élections; l'administration si exclusivement centralisée ne permettait rien de spontané aux préfets, et quand ils ne recevaient pas un ordre particulier de Paris ils osaient peu de leur propre impulsion. Tous attendaient la pensée et la vie d'en haut: quelles étaient d'ailleurs les ressources d'un préfet pour l'exécution d'une mesure de force?

pour préserver la patrie des malheurs qui sont la suite inévitable des divisions intérieures.

« L'intention du roi est que son peuple jouisse en paix des bienfaits que la Restauration a assurés à la France; la garantie des biens est dans l'autorité du roi. Il appartient à ses soldats de la faire craindre de ceux qui refuseraient de la respecter dans les hommes investis de sa confiance.

« Le lieutenant-général commandant par *interim* la 14[e] division militaire.

« CLERMONT-TONNERRE. »

Rouen, le 29 juillet 1830.

Les fonctionnaires subordonnés à leurs ordres, la plupart sans opinion fixe, ne voulaient pas se compromettre ni avec le système qui tombait ni avec le système qui pouvait surgir ([1]). Les tribunaux, à quelques exceptions près, étaient hostiles au ministère de M. de Polignac, et les partis les invoqueraient même à l'aide de la résistance légale et pour le jugement des débats électoraux; la gendarmerie n'était pas suffisante pour la compression d'une émeute considérable, et la garnison du chef-lieu, composée à peine de quelques bataillons, était depuis long-temps travaillée par les partis; la vie oisive des casernes jetait une grande intimité entre les soldats et les habitans, de manière à rendre fort difficile la guerre des uns aux autres. L'esprit libéral avait gagné les officiers de la ligne, et si à Paris la répression était une lutte déjà vive et douteuse, elle devait l'être encore plus dans la province où tout se touche par l'esprit et le cœur.

Aux grandes cités, telles que Lyon, Marseille, les partis pouvaient agir plus à l'aise, et lorsque le télégraphe annonça les événemens de Paris, l'émotion fut si vive que les autorités furent pour ainsi dire paralysées. Lyon tenait la seconde place dans l'organisation administrative, et dans ce vaste centre s'agitaient deux élémens de résistance au pouvoir arbitraire, le commerce et le peuple. Au point de vue religieux Lyon était fort ardemment attaché aux idées et aux formes catholiques; quant à l'esprit bourbonnien il s'était

([1]) Dans les dernières élections, tel était l'esprit public qu'un grand nombre de fonctionnaires, malgré l'injonction ministérielle, avaient voté avec l'opposition, presque sans déguisement; ce qui est un désordre.

réfugié à la place Bellecour où résidait l'aristocratie. Lyon était surtout redoutable par ses ouvriers, population immense qui gardait au fond du cœur les souvenirs de l'Empire et les images de Napoléon. Tout récemment encore M. de Lafayette y avait reçu une de ces ovations de parti qui signalent l'approche des grandes crises politiques [1]. Le retentissement des Journées. de Juillet devait être immense parmi ce même peuple qui avait entouré M. de Lafayette d'un cortége royal ; le préfet, comte de Brosses, esprit d'une modération extrême, fort capable au reste dans un temps régulier, en face d'événemens ordinaires, ne pouvait lutter contre des circonstances si fortes et un tel mouvement d'opinion. Donc, le drapeau tricolore fut arboré à l'Hôtel de Ville au milieu de l'enthousiasme. Lyon l'avait toujours aimé ; là subsistait encore ce patriotisme de cité qui fait que chaque Lyonnais est pour ainsi dire attaché à la pierre de son sol, à ses édifices, à sa cathédrale, à Notre-Dame de Fourvières et jusqu'à ces pavés du Rhône qui broient les pieds : qu'adviendrait-il du nouveau gouvernement de Paris? l'on attendait avec impatience la suite et le développement des faits. Tout serait respecté pourvu que le gouvernement correspondît aux sentimens d'orgueil national qui animaient la ville de Lyon.

Le même signe du télégraphe qui en deux heures avait apporté à Lyon la chute du gouvernement royal fut bientôt envoyé à Marseille, et une demi-heure après, la Provence, autrefois si fidèle aux Bourbons, si en-

[1] Aussi le principal des ponts de Lyon fut-il appelé du nom de M. de Lafayette, et il garde encore cette dénomination.

thousiaste de la bannière blanche dut prendre le drapeau tricolore. Marseille en majorité était dévouée à la vieille dynastie; dans un scrutin de nombre, la monarchie, même absolue, l'eût emporté; toutefois, par l'action active, persévérante de la presse, il s'était formé dans toute la fidèle Provence une vive et forte opposition contre le gouvernement royal, surtout au milieu d'une jeunesse élevée dans les nouvelles idées du XVIII^e siècle. Celle-ci s'était placée sous l'influence de quelques vieux officiers retraités ou de libéraux, types révolutionnaires, et le ministère de M. de Polignac avait donné une telle impulsion aux irritations publiques que Marseille, aux dernières élections, avait nommé M. Thomas, avocat distingué du barreau, l'ami de Manuel, et fort dévoué aux opinions de 1792 (1). Il s'était donc fait un fractionnement dans les partis du Midi, et comme tout y est extrême, la république et la légitimité s'étaient trouvées en présence; le drapeau tricolore se déployait en face du drapeau blanc d'une manière absolue.

Le préfet, le marquis d'Arbaud-Jouques (2), esprit honorable et très ardent d'opinion, n'avait pas assez d'énergie pour se mettre à la tête d'un parti et comprimer le mouvement par une vive et courageuse action du royalisme. A la nouvelle de la Révolution de Paris, il suffit de quelques démonstrations bruyantes des opinions patriotiques pour absorber l'opinion

(1) M. Thomas fut depuis nommé préfet des Bouches-du-Rhône : c'était un homme fort timide; il caressa le parti démocratique pour l'opposer aux légitimistes, en majorité dans ce département.

(2) Le marquis d'Arbaud-Jouques avait remplacé le comte Villeneuve de Bargemont, un des gentilshommes les plus éclairés et les plus modérés, mort dans ses fonctions.

des masses; le parti royaliste saisi, étonné, montra partout un défaut d'ensemble et d'énergie qui affaiblit considérablement le caractère de la résistance. Il y eut un bien fatal effroi dans toute la population, on ne peut dire les douleurs infinies et les larmes versées lorsque le drapeau tricolore fut arboré sur les forts au bruit de l'artillerie, mais il n'y eut que cela. L'inquiétude vint se joindre à la douleur; le haut négoce, malgré ses principes libéraux, avait souvenir des longues guerres de l'Empire et craignait de voir reparaître cette lutte de mer qui ne permettait pas à un seul bâtiment de sortir du port de Marseille pour le service du commerce. Il y eut donc de l'inquiétude et de la tristesse dans tout le Midi, et pour contenir ces populations il fut nécessaire que le gouvernement employât la force des opinions révolutionnaires; car il y avait aussi bien des souvenirs de république dans ces villes de Marseille, Aix, Arles, Avignon, où tout était ardent comme le soleil.

La cité la plus rapprochée de Paris, celle qui avait le plus profondément ressenti la commotion de la grande émeute fut Rouen, véritable reflet des intérêts de la capitale. Rouen avait pour préfet le comte de Murat, esprit fort éclairé, un peu dans la couleur de M. de Martignac, faisant son devoir et ne voulant rien oser au-delà, ce qui est un défaut dans les momens de crise. Dès l'apparition des ordonnances, M. de Murat [1] avait entretenu une correspondance active avec

[1] Le comte de Murat, issu de bonne noblesse, n'avait aucun rapport avec Murat de l'époque impériale, qui était, comme on sait, d'une origine obscure. Voici un rapport du préfet de la Seine-Inférieure, pour annoncer la situation alarmante de Rouen :

Rouen, 29 juillet 1830, une heure du matin.

« Monseigneur,

« Je viens d'avoir une conférence

le ministre de l'intérieur et le président du conseil pour les avertir des résistances que trouvait partout l'exécution des ordonnances et du peu de forces qu'il avait à sa disposition. Les dépêches annonçaient la résolution des journaux, une sédition de rue : loin de dégarnir Rouen, M. de Murat demandait des troupes pour contenir la ville contre un mouvement armé. Tel était l'état des esprits que le préfet fut obligé de tout laisser faire, même l'organisation spontanée de la garde nationale ; celle-ci bientôt put former des bataillons de marche, des troupes de volontaires, qui partirent de Rouen pour seconder les Parisiens : des émissaires étaient partout répandus ; comme un mouvement électrique l'opinion des patriotes s'était émue à l'aspect du drapeau tricolore.

Au reste, quel que fût l'esprit des habitans à Lyon, Marseille, Rouen, les préfets ne firent qu'une partie de leur devoir, et encore mollement comme chose triste ; ils ne surent ni prévoir, ni oser, ni organiser pour mettre une digue au mouvement révolution-

avec M. le général-commandant le département, le maire, le premier adjoint, le colonel de la garde royale, celui de la garde nationale et le commandant de la gendarmerie. Il résulte des rapports unanimement recueillis jusqu'à minuit que l'exaspération est portée au plus haut degré, et est de nature à donner les plus graves inquiétudes ; une grande quantité de gardes nationaux et d'autres habitans sont en armes. Il résulte des rapports que nous ont faits les maire et adjoints, d'après la surveillance qu'ils ont fait exercer, que l'on est entièrement décidé à repousser la force par la force ; que l'on peut évaluer de quatre-vingts à cent le nombre des hommes armés qui sont dans l'intérieur de la maison pour défendre les presses, et de deux à trois cents ceux qui sont dans les différentes maisons de la rue, avec des armes et des munitions, indépendamment de ceux qui surviendraient de l'extérieur. De plus, les masses considérables d'ouvriers occupés dans les différentes vallées qui avoisinent Rouen sont prêtes à se mettre en mouvement, et il est arrivé d'Elbeuf même (à

naire. C'est pourquoi l'histoire doit placer très haut la conduite du vicomte de Curzay à Bordeaux, et bien que le gouvernement auquel il se dévoua ne soit plus aujourd'hui qu'un souvenir, bien que le drapeau ait changé, néanmoins une si belle fermeté chez un fonctionnaire public doit trouver l'approbation de tout les pouvoirs qui veulent se conserver. Le vicomte de Curzay était préfet de la Gironde; depuis la vive lutte des partis, la ville fidèle du 12 mars n'avait pu conserver cette ardente foi à la royauté qui l'élevait au-dessus des autres cités dans l'esprit des Bourbons. Bordeaux, la première ville avait arboré le drapeau fleurdelisé de la Restauration au 12 mars 1814, et c'était d'usage de l'exalter comme la cité modèle. Depuis, hélas! comme à Marseille, l'opposition s'était montrée partout, et un certain esprit protestant uni au vieux libéralisme avait envahi les sources premières des grandes opinions; lors donc que la dépêche annonça la résistance de Paris soulevé, il se fit un mouvement extraordinaire à Bordeaux; les contagions

quatre lieues) des hommes venant demander si l'on avait besoin de secours.

« Il a paru incontestable à toutes les personnes réunies à moi, que l'envahissement à force ouverte de la maison de l'imprimeur ne pourrait avoir lieu qu'avec une effusion de sang dont il était difficile de calculer les suites; que d'ailleurs, à un succès obtenu à pareil prix, un désordre impossible à réprimer succéderait immédiatement; que quatre à cinq cents hommes de la garde royale seraient évidemment insuffisans, et gravement compromis, surtout si l'on considère, je le répète, que des milliers d'ouvriers seraient en un clin d'œil réunis à la population de la ville; que le maintien de l'ordre était un devoir pour les magistrats, et que la prudence et la raison ne permettaient pas d'entrer dans une telle lutte avec une insuffisance de forces aussi connue de tous.

« Il y a donc eu unanimité dans l'avis d'attendre des instructions nouvelles, et surtout des moyens suffisans d'exécution.

« Une circonstance remarquable est que les habitans, après avoir

de l'émeute sont si actives ; les cités rivalisent pour cela, témoin la Ligue et les 22 grandes cités de France qui adhérèrent spontanément aux barricades de Paris en 1588. De jeunes hommes se portèrent en masse à la préfecture, cherchant à faire exécuter les ordres du gouvernement provisoire. M. de Curzay [1] résista noblement : c'était avant la lieutenance générale du royaume ; aucun pouvoir régulier n'existait, et un fonctionnaire ne pouvait, ne devait pas reconnaître une autre autorité que celle du pouvoir qui lui déléguait ses fonctions ; alors on le foule aux pieds, on le blesse à coups de poignard, et M. de Curzay demeure toujours avec la même fermeté ; tandis que tous ses collègues se retirent devant l'émeute, lui seul se défend avec courage et force d'âme. Ce fut une exception mémorable au milieu de tant de faiblesse.

Dans les autres grandes cités telles que Nantes, Lille, Strasbourg, il y eut partout démission du pouvoir administratif sans que la royauté trouvât le moindre appui : je le répète, ceci tenait moins aux hommes qu'à l'organisation elle-même ; les autorités at-

hautement annoncé à l'éditeur qu'ils s'opposeraient par la force à la violation de son domicile, lui ont prescrit de s'abstenir de tout article imprimé propre à irriter les passions.

« Je dois ajouter que la porte d'entrée qui est une des plus fortes de la ville a été barricadée par des grilles et des pierres de taille, et que la rue est également barricadée, ainsi qu'il résulte des rapports faits au maire à onze heures et demie.

« Je joins ici deux dépêches, l'une du général commandant le département pour le ministre de la guerre, l'autre du colonel de la garde royale pour le maréchal de service.

« Croyez, monseigneur, que la position de la ville de Rouen est extrêmement grave.

« Le conseiller d'Etat, préfet de la Seine-Inférieure.

« Comte de MURAT. »

[1] Le vicomte de Curzay était

tendaient tout de Paris ; le jour que cette impulsion cessait d'être, elles-mêmes cessaient d'agir : s'il avait existé comme avant la Révolution française des gouverneurs de province avec les pleins pouvoirs du roi, si chacune de ces provinces avait formé un tout, une nationalité, alors le télégraphe eût été impuissant, il y aurait eu guerre civile sans révolution selon le mot de Montesquieu; mais il se fit partout une si complète annulation des localités, un asservissement si absolu envers les ordres de Paris, qu'on attendit tout de l'Hôtel de Ville : eût-il envoyé des proconsuls ou des pachas, on les aurait également acceptés et salués, tant était complète la prostration générale!

Toutefois le mouvement fut plutôt une surprise qu'un triomphe ferme et régulier de l'opinion ; presque partout la partie riche de la population, celle qui paie la plus forte cote d'impôts parce qu'elle possède davantage, était dévouée à la Restauration comme elle l'eût été à tout gouvernement régulier et protecteur ; si elle était momentanément irritée contre la branche aînée des Bourbons, elle restait fidèle aux traditions de la royauté, à cette religion de la paix, à l'ordre qui sauve les États, tandis que les hommes qui tenaient

membre de la Chambre des députés. On peut se faire une idée du désordre qui régna à Bordeaux, par la lettre suivante écrite par un correspondant libéral.

30 juillet 1830.

« ... L'effervescence populaire était à son comble ; on s'est présenté à la préfecture ; on y a tout brisé ; les archives et tous les papiers, ainsi que les meubles ont été jetés par les fenêtres. On s'est saisi du préfet qui s'est débattu avec courage : il a tué un homme, mais ensuite a été abîmé de coups. On le conduisait à la rivière pour l'y noyer et l'y faire rejoindre sa voiture qui y avait été précipitée, lorsque quelques jeunes gens se sont dévoués, et par une manœuvre habile ont trouvé moyen de le cacher. M. de Curzay a ainsi échappé à une mort certaine. Cette

aux professions ardentes ou à l'intelligence parleuse se prononçaient hostiles : or ceux-ci dominaient les masses. Il suffisait à ces chefs de partis d'ordonner un rassemblement, une pétition, un tumulte de place publique pour que les prolétaires obéissent avec cette joie bruyante qui les fait bondir sur la place publique. Dans certaines provinces néanmoins le peuple lui-même était ardent pour les Bourbons; le midi, la Vendée si souvent soulevés pour la bannière fleurdelisée et la croix allaient voir avec douleur un changement de régime : telles avaient été pourtant les fautes du parti royaliste que tout cela restait morcelé, divisé, annulé, de sorte qu'une opinion, même en minorité sur beaucoup de points, put dominer la chose publique; les royalistes surpris, accablés, ne s'attendaient pas à une si violente crise, et quand un parti est ainsi atteint il baisse la tête momentanément sans oser une résistance. Qui aurait pu soutenir qu'à Nîmes, Toulouse ou Marseille, l'opinion fût en majorité hostile aux Bourbons? Et néanmoins le drapeau tricolore fut arboré sans obstacle, tant il y eut de vigueur d'impulsion au centre, et d'obéissance aux extrémités. Depuis trois ans tout était prêt dans le parti libéral; les athénées, les comités, les sociétés secrètes, l'active association de *Aide-toi, le ciel t'aidera*, devaient s'em-

nuit tous les papiers et registres des droits réunis sont détruits, et depuis, tout entre à Bordeaux sans paiement de droits; les administrations sont fermées, on ne peut rien expédier. La tranquillité renaîtra ici par la réorganisation de la garde nationale à laquelle se met le général Jeannin. Dans les événemens qui se sont passés, la troupe a refusé de donner. La disette d'argent, car on refuse même les billets de la banque de Bordeaux, et la suspension de toute affaire, forcent les négocians à renvoyer leurs ouvriers ; il y aura jeudi quatre mille hommes sans ouvrage et sans pain. »

parer de toute la France politique; les autorités de la Restauration disparurent sans laisser traces. Depuis deux ans le pouvoir moral n'était plus dans le gouvernement, mais en dehors.

A Paris on ne s'attendait pas à un résultat aussi complet, aussi immédiat; jusqu'à la création conservatrice et nécessaire de la lieutenance générale, l'incertitude et le désordre s'étaient placés dans le gouvernement de l'Hôtel de Ville; une seule force restait organisée, puissante, fière d'elle-même, comme les bourgeois flamands des toiles de Rubens, celle des gardes nationales développées avec un enthousiasme qui s'expliquait par le juste sentiment de l'ordre et la crainte qu'avait la bourgeoisie de voir la puissance tomber dans les mains des prolétaires. M. de Lafayette lui-même malgré son extérieur calme et passif, tremblait devant l'action turbulente de ces troupes de héros de Juillet campées autour des barricades, et dont il s'était fait le courtisan le plus assidu ([1]). La nécessité de se débarrasser de ces bras vigoureux inspira d'abord la création de vingt régimens de gardes nationales mobiles avec une solde de trente sous par jour pour servir hors de Paris. On voulait ainsi enrégi-

([1]) La proclamation de M. de Lafayette, en prenant le commandement de la garde nationale, indique déjà ses incertitudes.

« Mes chers concitoyens et braves camarades !

« La confiance du peuple de Paris m'appelle encore une fois au commandement de la force publique. J'ai accepté avec dévoûment et avec joie les devoirs qui me sont confiés, et de même qu'en 1789, je me sens fort de l'approbation de mes honorables collègues aujourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de profession de foi; mes sentimens sont connus. La conduite de la population parisienne dans ces derniers jours d'épreuve me rend plus que jamais fier d'être à sa tête. La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble.

« Vive la liberté ! vive la patrie !

« LAFAYETTE. »

menter ces compagnies désordonnées plus redoutables à leurs amis qu'à leurs ennemis. On allait au plus pressé en leur donnant une solde pour éviter le pillage, sorte de distraction à laquelle pouvaient songer les vainqueurs dans un jour de caprice. Bientôt on fit remarquer à M. de Lafayette qu'il venait presque de décréter l'armée révolutionnaire de 1793 avec le même mode de recrutement et le même système de haute paie. Aussi le premier acte de la lieutenance générale fut d'atténuer et de rendre impuissante cette organisation imprudente que le maréchal Gérard n'avait ordonnée qu'à regret; on ne maintint dans sa force que la garde nationale de Paris formée de la petite bourgeoisie, du commerce, enthousiastes de la révolution comme d'une victoire d'amour-propre, intéressés à l'ordre comme tout ce qui possède peu ou beaucoup, et par conséquent fort dévoués au nouveau système et au nouveau drapeau.

Avec l'institution protectrice de la garde nationale il se forma spontanément aussi une administration municipale. Tout s'était fait jusqu'ici d'une façon singulière et presque providentielle : à la préfecture de la Seine M. de Laborde s'était installé dès les premières journées, et il y demeurait comme magistrat supérieur avec le titre de préfet provisoire (¹). M. de

(¹) Il n'est sorte de caresses que M. de Laborde, homme savant et spirituel, ne jetât aux Parisiens, car la position était rude :

« Braves habitans de Paris, chers citoyens !

« La commission municipale en me chargeant provisoirement de la préfecture de la Seine, m'a confié une fonction à-la-fois bien douce et bien difficile à remplir. Qui peut se flatter de mériter le rang de premier magistrat d'une population dont la conduite héroïque vient de sauver la France, la liberté et la civilisation; d'une population qui réunit dans son sein tout ce que le commerce, la propriété, la ma-

Laborde avait alors à lutter contre la commission municipale et spécialement contre M. Mauguin, intelligence active, un peu envahissante, qui n'abandonnait pas volontiers le gouvernement de Paris révolutionnaire. Des conflits s'élevaient à tout propos : M. Mauguin menaçait de destituer M. de Laborde, et M. Odilon-Barrot, secrétaire de la commission, protégé par M. de Lafayette, était certes bien plus puissant aux yeux des triomphateurs que le préfet provisoire de Paris. A la préfecture de police, M. Girod (de l'Ain) avait commencé ses fonctions en vertu de la même cause qui avait créé M. de Laborde. Certes, rien de plus doux, de plus inoffensif, de plus honorable que ce nouveau préfet; mais précisément ce laisser-aller, cette manière un peu décousue de voir et de diriger les affaires ne faisaient pas de M. Girod (de l'Ain) un magistrat à la hauteur de la préfecture de police, poste si difficile. En dehors de l'action de ces deux préfets, les mairies de Paris étaient organisées; et il faut rendre cette justice à l'instinct honorable et

gistrature, les arts, les sciences ont de plus distingué? Mais c'est vous surtout dont on ne peut assez faire l'éloge et protéger les intérêts, citoyens industrieux de toutes les professions, vous dont les efforts spontanés, sans guide, sans plan, ont su trouver les moyens de résister à l'oppression et de ne pas souiller d'une seule tache la victoire!

« On vous a vus ingénieux et sublimes dans le danger, bienveillans et simples dans le triomphe. Ah! croyez que j'ai appris au milieu de vous à connaître toute l'étendue de mes devoirs, en appréciant toute l'étendue de vos sacrifices.

« Il va être fait un relevé des actions glorieuses de cette journée et surtout des pertes et des malheurs qu'elle a occasionnés! Déjà la bienfaisance publique s'occupe de les réparer : nous ne resterons pas en arrière de son zèle.

« Electeurs de Paris, qui pour la troisième fois m'avez appelé par une libre manifestation de vos suffrages à l'honneur de vous représenter, puis-je espérer que vos suffrages encore me soutiendront

bourgeois, que la composition de ces mairies avait été parfaite. Les chefs de grandes industries, telles que MM. Salleron, Renouard, Fain; les propriétaires ou chefs de professions honorées, tels que MM. Maine de Glatigny, Rousseau, Lamy, étaient nommés maires ou adjoints de Paris; et parmi ces noms se trouvait celui non moins élevé de M. Villemain, déjà cher à l'opinion publique. De sorte que Paris, trois jours après la grande émeute, tendait à prendre une forme d'administration qui plaçait le gouvernement dans les mains de la bourgeoisie honorable [1].

La lieutenance générale elle-même s'essayait à régulariser un pouvoir indispensable au pays; elle était loin d'être libre dans ses actes, spontanée dans ses résolutions; elle devait ménager les susceptibilités de M. de Lafayette, le pouvoir de l'Hôtel de Ville; rassurer les craintes, satisfaire les intérêts [2]. Jamais position plus délicate; car il y avait ici des enthousiasmes, là des murmures, des préoccupations du passé, des espérances de l'avenir, et avec cela on était

dans les nouvelles fonctions dont je viens d'être investi?

« Habitans de la capitale, vos magistrats ne veulent vous faire sentir leur présence que par des bienfaits; mais de votre côté, vous seconderez leurs efforts; car vous honorerez doublement votre triomphe par le calme et l'ordre qui siéent si bien au succès. Aidez-nous vous-mêmes à vous rendre heureux, c'est le seul prix, la seule récompense que nous vous demanderons de nos travaux.

« Alexandre DE LABORDE. »

Paris, 30 juillet 1830.

(1) 2 août 1830 ont été nommés maires de la ville de Paris :

1er arrondissement, M. Lecordier.
2e — M. Maine de Glatigny.
3e — M. Rousseau.
4e — M. Odilon-Barrot.
5e — M. Villemain.
6e — M. Cailus.
7e — M. Marchand.
8e — M. Bouvattier.
9e — M. Crosnier.
10e — M. Lamy.
11e — M. Renouard père.
12e — M. Salleron aîné.

(2) La correspondance de M. le

sous les yeux de l'Europe, sous les feux des partis ardens, victorieux; parce que ceux-ci venaient de renverser un pouvoir, ils s'imaginaient qu'ils devaient dominer tous les autres et insulter les autorités légitimées par l'ordre.

M. le lieutenant-général du royaume avait établi dans sa proclamation plusieurs points qui désormais devaient être la règle de sa conduite; il ne voulait point tenir son pouvoir de l'Hôtel de Ville, mais des deux Chambres régulièrement convoquées, et c'est sur elles qu'il porta toute la force de son gouvernement, parce qu'il espérait vaincre l'anarchie avec leur concours. Le lieutenant-général devait d'abord relever la Chambre des pairs de l'espèce d'annulation où le parti du mouvement voulait la condamner. Par cela même que la Chambre des pairs avait essayé sa forme de gouvernement avec M. de Mortemart, elle était fort détestée de l'Hôtel de Ville : une ordonnance déclara que les princes de la maison d'Orléans siégeraient

lieutenant-général avec la commission municipale est pleine de convenance et d'habileté.

Hôtel de Ville, 1er août 1830.

« Monseigneur, les membres de la commission municipale de Paris ont l'honneur d'exposer à Votre Altesse Royale que les circonstances graves qui avaient nécessité la création de ce pouvoir temporaire n'existant plus depuis votre avénement à la lieutenance générale du royaume, ils attendent les instructions de Votre Altesse pour remettre entre les mains qu'elle voudra bien désigner les fonctions qui leur ont été confiées.

« Nous sommes avec respect, etc. »

Signé : DE SCHONEN,
LOBAU,
AUDRY DE PUYRAVEAU.

Réponse du duc d'Orléans.

« Messieurs, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez que les circonstances graves qui avaient nécessité la création du pouvoir temporaire dont vous avez été investis n'existant plus, vous attendez mes instructions pour résigner les fonctions qui vous ont été confiées. En vous remerciant du patriotisme et du zèle avec lesquels vous avez exercé de si difficiles et de si honorables fonctions, je

parmi les pairs: c'était dire que désormais elle ferait partie de la constitution; le chancelier, marquis de Pastoret, trop avancé dans le mouvement de la Restauration, si honorable mais trop faible, ne pouvait présider cette Chambre, et le lieutenant-général sans disposer de la dignité de chancelier (les titres les plus beaux étaient alors proscrits) donna la présidence de la Chambre des pairs à M. Pasquier, l'esprit supérieur du parti Richelieu, l'homme qui avait pris une place si éminente pendant le ministère de 1821 et dans les rangs de l'opposition à M. de Villèle. M. le duc d'Orléans le connaissait peu; quelques échanges de pensées suffirent pour déterminer une confiance qui désormais fut grande et réfléchie. Ce que M. de Talleyrand avait été pour les relations à l'extérieur, M. Pasquier le fut souvent pour la direction du gouvernement intérieur, et sa longue expérience fut plus d'une fois consultée [1].

Enfin, passant à l'organisation ministérielle, le lieutenant-général forma son ministère provisoire ou

verrais un grand avantage à ce que vous consentissiez à conserver provisoirement celles de ces fonctions qui se rapportent à l'état intérieur, à la sûreté et aux intérêts municipaux de la ville de Paris. Je vous prie donc de continuer à vous en occuper, en renvoyant les autres aux différens départemens ministériels qu'elles concernent.

« LOUIS-PHILIPPE. »

Ordonnances du lieutenant-général.

[1] « Nous, Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume :

« Vu la démission en date du 1er de ce mois, à nous adressée par le marquis de Pastoret, des fonctions et du titre de chancelier de France ; voulant pourvoir sur-le-champ à la présidence de la Chambre des pairs, avons nommé et nommons le baron Pasquier, pair de France, président de la Chambre des pairs.

« Paris, 3 août 1830.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

« Nous, etc. Vu les art, 30 et 31 de la Charte constitutionnelle, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

pour parler avec plus d'exactitude, il accepta les commissaires désignés par l'Hôtel de Ville aux premières réunions de la Chambre des députés; M. Guizot garda l'intérieur, le baron Louis les finances, M. Bignon l'instruction publique. Enfin confirmant même le choix pour les affaires étrangères auxquelles il avait d'abord destiné le maréchal Mortier, le lieutenant-général y appela le maréchal Jourdan vieilli, fatigué et qui n'était pas une grande menace pour l'Europe. A ce département tout devait se faire par le lieutenant-général et M. de Talleyrand avec lui : pour parler aux vieilles idées de révolution et de 1792 il fallait au ministère du dehors, un nom propre qui pût répondre aux souvenirs de la République, orgueil et joie de tout un parti. Que pouvait être au fond le maréchal Jourdan, vieille épée dont la place était naturellement marquée aux invalides quand l'unité des pouvoirs serait établie (¹)?

A la suite de ces actes préliminaires le lieutenant-général du royaume prépara l'ouverture des Cham-

« Nos bien-aimés fils les ducs de Chartres et de Nemours sont autorisés à prendre à la Chambre des pairs, pendant la présente session, le rang et les places qui leur appartiennent.»

(¹) Par ordonnance du duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, en date du 1er août 1830, étaient nommés commissaires provisoires :

Affaires étrangères, le maréchal Mortier, duc de Trévise ;

Instruction publique, M. Bignon ;

Intérieur, M. Guizot ;

Guerre, le général Gérard ;

Finances, le baron Louis ;

Justice, M. Dupont (de l'Eure) ;

Commandant des gardes nationales du royaume, le général Lafayette ;

Préfet provisoire de la Seine, M. de Laborde ;

Préfet de police, Girod (de l'Ain).

Le 3 août, une ordonnance remplaça le général Mortier par le maréchal Jourdan et nomma M. Tupinier commissaire provisoire au département de la marine.

bres fixée au 3 août. Tout le monde attendait avec une vive impatience cette solennité, terme du provisoire dans le gouvernement de l'État; car Paris n'était point dans une situation normale et son aspect devenait de plus en plus affligeant. Ceux qui avaient fait une révolution s'imaginaient peut-être qu'après la victoire sur les troupes royales tout était fini : or ce n'était qu'une première phase de la situation; la victoire était un fait de force matérielle, et l'organisation le véritable et difficile labeur; pour y arriver que de secousses, que d'épreuves diverses et peut-être fatales! La Bourse était à peine ouverte et déjà l'on annonçait des sinistres effrayans : rien n'avait été payé à la fin de juillet et la Banque de France, toujours si craintive sur ses intérêts, n'avait consenti qu'indirectement au délai accordé par le tribunal de commerce; elle avait présenté ses effets à recouvrement, et bien qu'elle ne pût pas poursuivre, elle avait pris note de tous ceux qui avaient refusé, pour désormais les rejeter de l'escompte (1), de sorte que la

(1) « La Banque a envoyé hier au remboursement tous les effets non payés à l'échéance de la fin du mois malgré la décision confirmée par le tribunal de commerce, qui accorde un délai de 10 jours pour ce paiement. Il ne nous paraît pas douteux que puisque les souscripteurs ont cette faveur, les endosseurs doivent également en jouir pour le remboursement; mais comment se fait-il qu'au lieu d'aider le commerce dans les circonstances critiques, ne fût-ce que par des adoucissemens à ses règles, la Banque au contraire semble ajouter à leur rigueur. On nous fait observer d'un autre côté que dans l'état où les derniers événemens ont mis la place, et lorsque les banquiers ne veulent pas même escompter leurs propres effets, le délai de dix jours paraît suffisant; il paraîtrait nécessaire de le doubler au moins pour ne pas exposer les fabricans et détaillans à des protêts ruineux. Cette classe a beaucoup souffert dans ces derniers jours, et l'on ne peut lui donner trop de marques d'intérêt. »

(*Journaux du temps*, 4 *août.*)

gêne s'en était accrue : les boutiques s'ouvraient et se fermaient le soir sans avoir vendu le dixième de ce qu'elles débitaient avant la catastrophe; l'or valait 50 francs le mille; les étrangers quittaient Paris par masses et les banquiers étaient tout surpris de voir qu'on retirait les fonds de leur caisse.

M. Laffitte, toujours si plein d'espérance, était lui-même effrayé; le peuple campait sur la place publique en fier et puissant souverain. Dans les théâtres, poètes et écrivains, hier si hardis contre la royauté, aujourd'hui courtisans empressés de la multitude, n'avaient d'autre mission que de flatter son orgueil et de caresser sa victoire (¹); chaque soir voyait éclore une cantate et les faiseurs de vers cherchaient à égaler la magnifique et sauvage *Marseillaise*. Paris voulut aussi avoir son chant de triomphe, et il en sortit la singulière et médiocre cantate de M. Delavigne qui prit le titre un peu ambitieux de *Parisienne* avec le beau et poétique refrain : « En avant! marchons contre les canons. » Il faut entendre les éloges que prodiguent les journaux à ces vers si peu remarquables d'un poète pourtant distingué, et l'on dut pleurer à chaudes larmes aux rimes si riches et si neuves de : « gloire, mémoire, frères, populaires, guerrier, laurier » qu'une si belle musique ennoblissait encore. Alliez-vous chercher un peu de gaîté à quelque petit théâtre, vite on venait vous débiter des vers contre les Suisses où l'on disait « que les frères de Guillaume Tell nous frap-

(¹) Un chant national fut exécuté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin; en voici un couplet :

Soldats, laissez la tyrannie
Exhaler seule sa fureur.
Ne voyez-vous pas l'infamie
Où l'on vous a promis l'honneur?
Où cherchez-vous une victoire?
Arrêtez, arrêtez, soldats.
Vous ne marchez pas à la gloire.
Puisqu'un traître guide vos pas.

paient d'un plomb mortel ([1]), » que la garde ne comptait que des bataillons informes pour rimer avec les jeunes uniformes, ceux de l'École Polytechnique; puis vous entendiez des couplets contre les jésuites et les censeurs qui ne reviendraient jamais ?

Enfin et comme il faut toujours de tristes vengeances contre les pouvoirs tombés et les rois malheureux, on s'élevait contre le vieux monarque précipité du trône; on disait (et cela peut paraître fort extraordinaire à ceux chez qui bouillonne le noble feu de la chasse, cette chevaleresque passion) « que quand on versait le sang avec indifférence on commençait par le gibier et l'on finissait par le peuple ([2]). » Oui, il y eut alors des choses dites qui resteront comme l'éternelle flétrissure des jours de réaction. Les artistes eux-mêmes qui devaient tant à la Restauration s'abaissaient jusqu'à d'ignobles caricatures; ils ne se bornaient plus dans leurs fantaisies à une raillerie spirituelle, ce qu'on pardonne à la partie moqueuse de

([1]) Strophes d'un hymne patriotique chanté au Vaudeville :

L'étranger que solde la France
Vent nous frapper d'un plomb mortel!
Est-ce là l'antique vaillance
Des frères de Guillaume Tell?
Liberté! quoi! toujours des monts de l'Helvétie.
Tes enfans viendront-ils pour étouffer ta voix?..
Ils tombent... plus de tyrannie!
Le peuple a reconquis ses droits.
Mais tous ces bataillons informes,
Quels guides vont les diriger?
Voyez ces jeunes uniformes
Briller au plus fort du danger.
Liberté! quelle est donc ta puissance infinie!
Qu'ils sont grands ces enfans accourus à ta voix!
Victoire! plus de tyrannie!
Le peuple a reconquis ses droits.

([2]) *Théâtre du Vaudeville*, les 27, 28 et 29 Juillet, tableau épisodique, le refrain du couplet final se termine ainsi :

Les jésuites ne reviendront pas!
Les censeurs ne reviendront pas!

Un couplet où l'on s'élève contre la passion de la chasse chez les rois, est fort applaudi :

Verser le sang avec indifférence;
Voyez où cela vous conduit;
C'est par le gibier qu'on commence,
C'est par le peuple qu'on finit.

(*Journaux du temps.*)

Digitized by Google

notre nation; ils se laissaient aller à d'atroces calomnies. Aux quatre coins de Paris, aux lieux les plus populaires, on pouvait contempler quelque hideuse gravure reproduisant Charles X sous les déguisemens les plus ignobles avec les attributs les plus dégoûtans; on ne respectait ni la religion du malheur ni les nobles inspirations de la conscience. Celui qu'on avait exalté, flatté jusqu'à la bassesse, M. le Dauphin, était honteusement flétri par d'infâmes caricatures; les partis s'acharnaient sur le berceau d'un noble enfant comme sur la dernière demeure du vieillard couronné qui partait pour l'exil; la croix, symbole de la liberté des hommes, était tournée en ridicule dans de licencieuses gravures et avec cette croix M. l'archevêque de Paris; ce n'était pas assez de le proscrire il fallait encore lui jeter à la face la boue grossière des rues et des carrefours [1].

Jamais désorganisation plus complète dans les choses d'administration et de gouvernement avant le bienfait de la lieutenance générale du royaume; l'obéissance administrative était absolument suspendue avec la perception de l'impôt; il se passait également dans la hiérarchie militaire quelque chose d'étrange; les soldats quittaient les rangs comme si le peuple leur avait donné un grand congé, ou bien les soldats renvoyaient leurs officiers, sous prétexte que ceux-ci n'étaient pas dévoués aux idées libérales et aux principes de la Révolution de Juillet. Les efforts du

[1] J'ai parcouru avec dégoût une collection de caricatures sur la famille de Charles X, conservée au cabinet des estampes de la bibliothèque du roi; pourquoi faut-il que les légitimistes à leur tour aient applaudi à d'autres caricatures aussi coupables!

général Gérard ne pouvaient les arrêter; on voyait donc arriver des régimens entiers conduits par les sous-officiers ; lorsque toute chose s'affranchissait des lois par une émeute populaire, il était simple et naturel que cette émeute se manifestât elle-même au milieu de l'armée. Si l'insurrection était le plus saint des devoirs, comme l'avait dit M. de Lafayette, ceci devait s'appliquer aussi bien aux soldats qu'au peuple, et avec la logique des vieilles légions romaines révoltées, les régimens se débarrassaient de leurs chefs pour élever des camarades aux grades supérieurs et au commandement.

Un sentiment qui à ce moment domina tous les autres, et il faut le dire, sauva peut-être la Révolution de quelques-uns de ses excès ; ce fut le cupide amour des places. Ce sentiment, presque inconnu sous l'ancien régime, parce que chacun avait son métier, son classement, parce que chaque charge avait son prix, s'était développé avec une intensité bien grande sous le Directoire, l'Empire et la Restauration ; il avait amolli les âmes à ce point qu'il ne permettait plus l'énergie sincère, spontanée dans le bien comme dans le mal. Au moyen d'un changement, beaucoup cherchaient moins alors le triomphe des opinions qu'une position d'argent ou de place. Les barricades étaient encore debout qu'on vit accourir à pleines nuées les solliciteurs (¹) : celui-ci se disait persécuté par la Restauration, celui-là dédaigné par elle ; l'un voulait être

(¹) « L'affluence des solliciteurs est si grande à Paris que les ministres songent sérieusement à faire exécuter la loi martiale contre les attroupemens qui se forment dans leurs bureaux. »

(Journaux du temps).

magistrat, l'autre préfet, administrateur en vertu de son patriotisme. Dans ce changement si radical, si complet, on se dénonçait entre parens, entre voisins; celui qui avait une bonne position était essentiellement carliste, et on peut s'imaginer combien la porte était large après une Révolution qui avait tout renversé! Néanmoins, je le répète, il résulta de cet empressement un bien social; les hommes qui espèrent des places sont des brouillons facilement apaisés; bonnets rouges la veille, ils se font le lendemain si doux, si bénins, ils quêtent si bien la main tendue qu'on en vient facilement à bout. De ces intérêts ameutés naquit donc un parti de l'ordre, considérable, actif, et peut-être l'amour des places sauva le pays de l'anarchie. Bien des gens se firent démocrates parce que la préfecture qu'on leur avait donnée n'était plus assez lucrative ou assez élevée, beaucoup d'autres une fois nantis modifièrent leurs opinions. La raison vint avec le repos et la satisfaction des intérêts.

Ainsi était Paris et la province tandis que la royale famille de Charles X s'éloignait de Saint-Cloud, et silencieuse, gagnait la résidence de Trianon, le ravissant séjour, la gracieuse bonbonnière, ainsi que l'appelait une reine infortunée. Dès que Paris fut évacué par les troupes royales et que les pleins pouvoirs eurent été confiés à M. de Mortemart désigné président du conseil pour traiter, Charles X s'abstint de toute démonstration militaire : des ordres furent donnés à la garde pour se borner à préserver Saint-Cloud, dont la position était assez forte pour qu'un corps d'élite n'eût rien à redouter de quelques enfans perdus des barricades. Mais autour du roi il y avait

encore des conseils pusillanimes et des fidélités incertaines ou impatientes de s'éloigner du danger ([1]); on quitta donc Saint-Cloud; par quels motifs, par quels avis? On l'ignore. Et il fut étrange que le pont ne fut pas même gardé : comment quelques pièces à mitraille ne débarrassaient-elles pas les avenues des tirailleurs imprudens et trop courageux que Paris et la campagne avaient envoyés là? Saint-Cloud était une véritable position militaire; Bonaparte l'avait ainsi envisagé au 18 brumaire; il s'y était livré un combat meurtrier en 1815 contre les Prussiens. Eh bien! on abandonne ce château pour se retirer à Trianon, lieu plat et ouvert que rien ne protége ni ne défend. A Trianon accourent quelques défenseurs zélés, des conseillers ardens, impétueux, parmi lesquels le bouillant et loyal M. de Conny, qui proposait au roi d'écrire « une lettre ferme et sévère au duc d'Orléans afin de l'appeler auprès de sa personne et de grouper ainsi autour du trône toute la famille des Bourbons ([2]). » Les événemens marchaient plus vite que les conseils; il était bien tard pour les résolutions vigoureuses, depuis qu'on avait évacué Saint-Cloud, la meilleure position des environs de Paris. Ce château devait être pour la royauté en 1830 ce

([1]) Quelques-unes de ces fidélités incertaines s'adressèrent même à M. de Lafayette pour savoir ce qu'on devait faire, et voici ce que le dictateur répondit :

« On me demande une réponse explicite sur la situation de la famille royale depuis sa dernière agression contre les libertés publiques et la victoire de la population parisienne ; je la donnerai franchement : c'est que toute conciliation est impossible et que la famille royale a cessé de régner.

« LAFAYETTE. »

([2]) M. de Conny a publié son entrevue avec le roi Charles X à Trianon; le dévoûment chevaleresque l'entraînait évidemment trop loin.

que Saint-Germain fut sous la Fronde à la minorité de Louis XIV, le chef-lieu des négociations armées.

A Trianon on tint un conseil sérieux, et le roi répondait à ceux qui lui donnaient quelque pensée de résistance : « M. de Mortemart est chargé de négocier à Paris, et je ne dois pas violer la trêve jusqu'à son retour. Je ne prendrai pas l'initiative. » Charles X ne pouvait croire qu'il n'y eût pas bientôt une réponse à des propositions aussi nettes que loyales émanées d'un roi de France. C'était respect du droit, une vieille foi dans sa couronne, pardonnables, hélas ! mais illusoires au milieu d'un peuple qui avait jeté roi et princes sur l'échafaud ! A Trianon, que de fatales pensées durent agiter le cœur du vieux roi ! Trianon était le séjour de Marie-Antoinette, la noble reine de France ; là il avait joué enfant à la face du château de Versailles ; jeune homme encore il avait vu gronder les journées funestes des États-Généraux ; et maintenant que la vie s'avançait rapidement il y était traqué par une insurrection du peuple : que de vicissitudes dans cette royale existence depuis ces temps de jeunesse si brillans, si colorés, jusqu'aux rapides décadences de la fortune, capricieuse divinité des rois et des peuples ! Comme les insurgés gagnaient du terrain autour de Trianon, résidence tout ouverte, le roi Charles X résolut de se retirer à Rambouillet, position bonne et protégée, assez loin de Paris pour qu'on ne craignît pas un de ces mouvemens qui portent les masses d'un point sur un autre avec rapidité. Rambouillet était situé, avec ses nobles bois aux vastes ombrées, entre la Normandie, la Vendée et la Bretagne ; on pou-

vait toujours se retirer dans une ville sûre, y placer le siége du gouvernement, en un mot essayer peut-être avec succès une résistance, qui n'empêcherait aucune négociation. Le seul danger était que l'insurrection ne prît un caractère grave parmi les paysans levés en masse, et que la vie du roi ne fût en danger. Au reste, Charles X avait foi dans la mission du duc de Mortemart; cette mission entraînait une suspension d'armes : autour de lui il avait encore douze mille hommes de sa garde, et les camps de Saint-Omer et de Lunéville marchaient à sa rencontre pour l'appuyer; l'artillerie de Vincennes avait rejoint le camp; des ordres étaient répandus partout afin de grouper autour du roi des forces imposantes, et si au milieu de tous ces moyens de répression s'élevait un commandement de quelque force et de quelque énergie, on pourrait ressaisir brillante la couronne de France. Supposez une volonté éminente de gouvernement, telle qu'elle se trouvait dans Bonaparte, lui qui avec une poignée d'hommes résistait à l'Europe armée; quelques jours à Rambouillet eussent suffi pour grouper toutes les forces de la Vendée et de la Normandie. Alors on pouvait oser une campagne contre Paris.

Cette vaste cité offrait toujours cet état convulsif qui suit une insurrection, même victorieuse et légitime. Les hommes qui prenaient la direction du gouvernement étaient trop avancés dans la science de l'histoire pour ne pas savoir que la royauté de Charles X pouvait essayer une vive réaction en groupant autour d'elle toutes ses forces. Un effervescent orgueil se manifestait parmi les soldats de la garde;

s'il y avait eu quelques défections ([1]), la majorité voulait se battre et la garde l'aurait fait avec succès en plaine, contre ce qu'elle appelait les bédouins de Paris. Les lenteurs, les honorables scrupules de M. de Mortemart avaient compromis les affaires du roi à Paris; les plus ardens amis de la couronne, étonnés, surpris par les événemens, avaient perdu la tête: parmi eux les bruits les plus sinistres s'étaient répandus; on disait même la vie de Charles X menacée par l'insurrection des paysans. Il parut dès-lors urgent au parti politique d'obtenir deux résultats : 1° une protection absolue pour la vie et la liberté de Charles X et de sa famille. 2° L'abdication du roi et de M. le Dauphin, la reconnaissance de la lieutenance générale spontanée de la part du vieux roi, et par conséquent un moyen de régulariser pour tous le titre que M. le duc d'Orléans tenait du vote des députés.

La pensée de l'abdication paraît avoir été concertée par M. de Talleyrand avec les membres du corps diplomatique qui la considérait comme le seul moyen de pacifier une situation effervescente et bien difficile. Si dans une Jacquerie affreuse Charles X et la famille royale avaient été massacrés, une telle horreur eût entraîné la guerre générale, et la question de la paix était compromise avec celle de l'honneur et de la moralité du pays. Quant à la lieutenance générale, le corps diplomatique considérait ce pouvoir traditionnel dans la monarchie comme une véritable conquête pour l'or-

([1]) Il n'y eut de défections dans la garde que celle du 2e grenadiers à cheval; le colonel marquis de Bourzac fit sa soumission au nouveau gouvernement dès le 2 août, et ramena son régiment au complet au camp sous le général Gérard. C'était trop tôt.

dre : il favorisait tout ce qui pouvait grandir et consolider le pouvoir modérateur : elle lui donnait la forme et la sanction de la légitimité ; la lieutenance générale désirée comme un bien dans l'intérêt de la paix générale n'était au fond qu'un pouvoir provisoire, laissant intactes toutes les questions d'avenir ; elle avait déjà la sanction des Chambres, il ne fallait plus qu'obtenir l'assentiment de Charles X pour la régulariser. Les choses étaient tellement compromises, que l'abdication du roi et de M. le Dauphin paraissait indispensable aux esprits même les plus dévoués.

Dans ces circonstances graves, M. de Mortemart fut mandé au Palais-Royal ; il trouva le prince qui se dévouait à la crise, vivement inquiet sur la destinée de la famille des Bourbons, au milieu des bruits sinistres qui se répandaient : « Les nouvelles reçues de Rambouillet faisaient craindre que l'insurrection ne gagnât du terrain autour de la résidence du roi ; on devait prendre des mesures de sécurité pour sa personne ; ce serait crime irrémissible si une main téméraire se fût portée sur le roi ; il fallait donc protéger sa sûreté, et le moyen le plus sûr serait de désigner des commissaires avec la mission d'entourer sa personne et de négocier sur ces bases de nouvelles concessions. Le duc de Mortemart ne voyait-il pas par lui-même la tournure que prenaient les affaires, l'agitation de Paris, l'irritation des masses : était-il prudent que Charles X restât au milieu de ce peuple irrité ? » Or ces idées émises en termes nobles, respectueux pour la majesté royale étaient parfaitement dans les opinions si calmes du duc de Mortemart qui, à mon avis, ne croyait

plus possible alors une négociation au nom du roi Charles X ou de M. le Dauphin; il fallait sauver la vie des princes, préserver les derniers débris de la couronne, et cela pouvait résulter seulement de trois conditions : 1° l'abdication solennelle du vieux roi et de son fils qui ne pouvaient plus prendre part à un traité avec Paris; 2° reconnaissance immédiate de la lieutenance générale du duc d'Orléans; 3° l'éloignement momentané ou définitif de Charles X et de M. le Dauphin, afin d'apaiser les masses. Tels étaient au reste les sentimens de la Chambre des pairs et l'impulsion qu'elle voulait donner au mouvement politique.

Il faut distinguer ici sérieusement cette première députation qui va se diriger silencieuse sur Rambouillet, de la seconde députation impérative qui fut ensuite nommée pour accompagner Charles X en exil; quoique composée des mêmes noms propres, sauf M. de Coigny, elle n'eut pas le même objet ni le même dessein. Tout ce qui était transaction dans la crise plaisait tellement aux esprits sages et à M. de Mortemart qu'il accepta sans hésiter les propositions du prince, et comme dans son cœur honorable il ne pouvait trouver qu'un nom honorable pour le représenter, il désigna le duc de Coigny ([1]), aide-de-camp du duc de Bordeaux, officier éminent qui avait perdu un bras sous l'Empire, et dont le cœur était aussi haut que la pensée; le duc d'Orléans dé-

([1]) Le marquis de Franquetot, duc de Coigny et pair de France en 1821 par la mort de son grand-père, est né le 4 septembre 1788; descendant du maréchal de France de ce nom, il entra au service dans les armées françaises en 1805, et fit toutes les campagnes de l'Empire. Colonel de cavalerie à la Restauration, il devint plus tard aide-de-camp du duc de Bordeaux.

signa le maréchal Maison qui ne pouvait déplaire à Charles X. Long-temps commandant des gardes nationales sous Monsieur, au temps heureux du comte d'Artois, ce même roi venait de l'élever récemment à la dignité de maréchal après l'expédition de Morée (¹) ; on y joignit M. de Schonen et M. Odilon Barrot destinés à être les organes de la commission municipale afin de mettre en rapport les salons avec la place publique et d'apaiser les multitudes au nom de M. de Lafayette. M. de Mortemart donna des instructions à M. de Coigny toutes dans le sens d'une abdication, douloureuse mais nécessaire, et la confirmation de la lieutenance générale en la personne de S. A. R. le duc d'Orléans.

Telle était, je le répète, l'opinion de la fraction des pairs réunis au Luxembourg, dont M. de Mortemart se faisait l'expression ; elle indiquait au roi Charles X l'acceptation de la lieutenance générale comme le seul moyen, la seule espérance de sauver les droits du duc de Bordeaux et les débris de la monarchie. Les commissaires portaient au roi une somme de 600,000 francs en or pour les besoins de la famille royale, alors dénuée de tout ; car l'imprévoyance et la prodigalité généreuse étaient le caractère de la maison de Bourbon. Vers deux heures du soir, les commissaires

(¹) Nicolas-Joseph Maison, né à Épinay en 1771, partit en 1792 dans le 3ᵉ bataillon des volontaires de Paris ; il traversa la Révolution et l'Empire en prenant une part très active à toutes les opérations militaires, et le 21 août 1812, il fut élevé au grade de général de division. En 1814, Louis XVIII le fit pair de France et lui donna le commandement de Paris qu'il abandonna lors des Cent-Jours pour suivre le roi à Gand ; il le reprit au second retour des Bourbons et le quitta de nouveau en 1816 pour le gouvernement de la 8ᵉ division militaire (Marseille) ; créé marquis en 1817, le général Maison, je l'ai dit, fut choisi par Charles X pour commander l'expédition de Morée, ce qui lui valut le titre de maréchal de France.

étaient à Rambouillet auprès du roi. Charles X ne voulut admettre que le duc de Coigny ; ce n'était pas dédain, mais parce que jusque-là il ne reconnaissait d'autre ministre que le duc de Mortemart et d'autre négociateur que celui qui venait en son nom : il refusa l'argent qu'on lui envoyait et fièrement il dit « qu'il n'en avait pas besoin, » cela se devait; le roi ajouta en pressant les mains du duc de Coigny, « qu'il resterait à Rambouillet jusqu'à ce que la mission du duc de Mortemart fût accomplie. » Profondément dégoûté de la couronne, il ne manifesta aucune répugnance pour une lieutenance générale ajoutant quelques paroles favorables au duc d'Orléans qui n'avait cessé de garder envers un roi vénérable, les formes de l'obéissance, du respect et même d'une tendre et vive affection.

En ce moment se fit annoncer dans un cabinet voisin l'ambasseur de Russie comte Pozzo di Borgo, arrivé en toute hâte sans costume, sans insignes; le vieux roi avait toujours eu une certaine confiance en lui. L'ambassadeur ne venait pas à Rambouillet d'après son impulsion absolument personnelle, mais à la suite de quelques pourparlers avec les membres influens du corps diplomatique et les chefs de la Chambre des pairs qui représentaient le parti politique. Dans des conférences préliminaires, au reste sans aucun caractère légal ou officiel, il avait été établi que le roi Charles X après la lutte violente aux rues de Paris restait un obstacle par sa présence aux négociations qui pouvaient sauver encore quelques débris de la monarchie et préserver l'Europe d'une guerre. Le soulèvement du peuple contre le vieux

roi, quelle qu'en fût la cause, était trop vif pour qu'il y eût possibilité d'une transaction sûre, efficace, durable, entre Paris et lui : « sans doute c'était à tort que la multitude portait des jugemens passionnés, la bonté du roi était méconnue, son cœur calomnié, mais dans les choses politiques il ne fallait pas agir toujours d'après les principes du vrai et du juste, mais se déterminer selon ce qui était utile dans une situation spéciale, et désormais Charles X ne pouvait garder le pouvoir. Parlerait-on de M. le Dauphin pour l'élever à la royauté après lui? Si sous le ministère de M. de Villèle, envieux d'une certaine popularité, le prince avait fait de l'opposition, depuis le ministère Polignac son esprit était entièrement changé, et l'on savait qu'il avait plus spécialement appuyé les ordonnances ou au moins qu'il s'était montré tellement soumis aux ordres du roi qu'il s'y était fait adhérent : sous le point de vue militaire le Dauphin, complétement annulé dans les Journées de Juillet, avait même perdu la confiance des troupes; sa capacité gouvernementale était d'ailleurs plus qu'un problème. Que fallait-il donc dans la crise? Débarrasser le terrain des négociations, de tous les noms odieux aux masses pour réunir tous les esprits fermes et sûrs autour du duc de Bordeaux ou de toute autre combinaison qui pourrait sauver le principe monarchique, si celle-ci échouait. On n'avait aucun reproche à faire à un enfant, aucune passion à jeter sur un berceau; un grand parti pourrait donc l'appuyer. » Dans cette combinaison Charles X devait quitter la France ainsi que le Dauphin et la Dauphine, comme Charles IV d'Espagne après l'abdication souveraine

d'Aranjuez. Ce n'était point la première fois dans les annales historiques de la maison de Bourbon que ses chefs auraient abdiqué ; sur un vieux tronc naissait un jeune bourgeon tout en fleur.

Avec tous les ménagemens respectueux d'expression et de parole qui étaient dans le caractère de l'ambassadeur, tel fut le sens de sa conversation à Rambouillet. Après quelque résistance ferme et tenace Charles X se résigna ; il fit appeler le comte de Latour-Foissac, et de concert avec M. de Coigny, il prépara l'abdication que les politiques désiraient afin de laisser le champ libre à toutes les éventualités de l'avenir. Cet acte d'abdication était rédigé avec une dignité mesurée (¹) qui lui assurait plus de poids dans l'esprit de tous, si à ce moment tous n'avaient pas été aveuglés ! Caractère admirable des rois de France éprouvés par l'adversité que cette expression résignée et toujours grande qui faisait dire qu'ils possédaient en eux-mêmes la majesté du malheur. Les conféren-

(¹) Voici les principaux actes émanés de Charles X à Rambouillet :

Déclaration.

« Le roi voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le nomme lieutenant-général du royaume ;

« Le roi ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France ;

« Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration ;

« Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet, le 1ᵉʳ août 1830.

« CHARLES. »

Acte d'abdication.

Rambouillet, ce 2 août 1830.

« Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les préve-

ces qui précédérent ces résolutions furent précisées de manière à ce qu'il était impossible de douter de la volonté et du sens des actes émanés du roi. L'abdication de Charles X et celle de M. le Dauphin, purement conditionnelles, reposaient sur la nécessité de la reconnaissance immédiate de M. le duc de Bordeaux comme roi de France. A cette condition seule le roi consentit ainsi que le Dauphin à remettre le pouvoir qu'ils tenaient de Dieu et de leurs ancêtres.

Les pièces signées à Rambouillet consistaient : 1° dans les actes d'abdication du roi et de S. A. R. le Dauphin, scellés du grand sceau de France; 2° dans une déclaration solennelle concertée avec le duc de Coigny et le comte de Latour-Foissac, et cette déclaration pleine de fermeté disait la résolution définitive du roi, décidé à se défendre jusqu'à la mort si l'on osait une violence contre lui; phrase qui allait à l'adresse de toutes les insinuations révolutionnaires contre sa personne et des menaces venues de Paris. 3° Enfin la dernière pièce était une lettre affectueuse,

nir, j'ai donc pris la résolution d'abdiquer en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux;

« Le Dauphin qui partage mes sentimens renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu;

« Vous aurez donc en votre qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaitre ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V.

« Je charge le lieutenant-général vicomte de Latour-Foissac de vous remettre cette lettre.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentimens avec lesquels je suis votre affectionné cousin.

« CHARLES, LOUIS-ANTOINE. »

confiante, adressée au nouveau lieutenant-général pour qu'il eût à faire proclamer le duc de Bordeaux, et communiquer cette résolution au corps diplomatique; car pour la régularité d'un gouvernement il fallait d'abord qu'il fût reconnu par l'Europe.

Tous ces actes se firent en dehors des trois commissaires, MM. le maréchal Maison, Odilon-Barrot et de Schonen, que le vieux roi ne voulut pas admettre cette fois en sa présence et qui en éprouvèrent quelque déplaisir. Pourtant ce n'était ici qu'une situation légale : Charles X ne reconnaissant encore d'autre pouvoir que sa propre souveraineté ne pouvait admettre les députés d'un autre autorité légale. Aussi à l'arrivée du comte de Latour-Foissac à Paris des difficultés particulières surgirent de tous côtés. Si M. le duc d'Orléans accueillit avec respect les ordres du roi, le chef de sa race (il était trop digne et trop haut pour le méconnaître), il n'en fut pas ainsi des chefs du mouvement qui refusèrent entièrement de les entendre. Que devait faire le lieutenant-général du royaume? Devait-il prendre l'initiative et faire proclamer ce que personne ne voulait admettre? Pour oser un acte aussi hardi était-il assez maître des circonstances qui marchaient plus vite que les hommes? Son pouvoir était loin d'être établi sur des bases solides; n'était-il pas débordé par M. de Lafayette et l'Hôtel de Ville? Si donc, conformément aux ordres du roi, il proclamait le duc de Bordeaux, serait-il obéi : n'allait-il pas être foulé aux pieds par les factions républicaine, bonapartiste qui n'attendaient qu'un prétexte pour éclater et s'emparer du pouvoir?

Deux écoles étaient au reste en présence sur les

droits de la royauté de Charles X : l'abdication supposait un droit absolu, préexistant; quand on se dessaisit d'une autorité, c'est qu'on la possède d'une manière incontestée. L'école de l'Hôtel de Ville partait d'un principe opposé : pour elle Charles X avait cessé de régner par le fait matériel de la révolution; la souveraineté du peuple avait prononcé le 29 juillet; on avait arraché les fleurs de lis et le drapeau blanc; cela était suffisant; le pacte était déchiré, dès-lors Charles X n'avait pu abdiquer ce qu'il ne possédait plus réellement. C'était à la nation à disposer de son gouvernement; un sourire de pitié des sociétés secrètes devait accueillir les abdications de Rambouillet.

Le lieutenant-général du royaume ne voyait pas ainsi la question ; et si sa position lui interdisait une obéissance entière, pour lui les actes émanés du roi étaient d'une haute gravité, car ils devaient justifier son titre aux yeux de la France et de l'Europe. Dans ses conférences avec le comte de Latour-Foissac il déclara avec dignité, je le répète, « que suivant les intentions du roi il communiquerait ces actes au corps diplomatique, et de plus qu'il les déposerait aux deux Chambres; que quant à la reconnaissance virtuelle du duc de Bordeaux, elle dépendait de mille circonstances éventuelles et surtout de l'attitude des pouvoirs. Les partis étaient tellement aux prises qu'il fallait d'abord marcher vers le rétablissement de l'ordre et de la hiérarchie. Une fois les pouvoirs reconnus et constitués il serait plus facile d'aborder toutes les éventualités difficiles, délicates sans en excepter une seule; tout cela dépendait beaucoup des hasards et des pas-

sions si ardemment soulevées. En tous les cas, ce serait toujours une noble tâche que celle de sauver l'ordre monarchique en France, et à ce beau rôle tous les gens d'honneur, de principe et de modération devaient s'associer spontanément. »

Telle fut la pensée dominante de M. le duc d'Orléans lorsqu'il ouvrit la Chambre des députés à l'époque fixée, le 3 août; son discours grave et sérieux (¹) fut comme un commentaire développé de sa première déclaration : « Le prince rappelait que lorsqu'il était arrivé à Paris aucune garantie d'ordre social n'existait plus au milieu de la lutte sanglante, la propriété courait les plus grands dangers, on s'était tourné vers lui pour concourir au salut de la patrie, il n'avait point hésité à accepter les fonctions de lieutenant-général du royaume. Il venait rétablir le pouvoir de la Charte avec les garanties nouvelles qu'elle pouvait imposer. » Un courageux esprit de convenance faisait ajouter à M. le duc d'Orléans quelques phrases honorables sur le roi Charles X et sa famille : « Le passé,

(1) *Discours du lieutenant-général aux Chambres.*

« Messieurs les pairs et Messieurs les députés,

« Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois, les défendait avec un courage héroïque. Au milieu de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus. Les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens, courait les plus graves dangers;

« Dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi, ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie, ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume;

« Leur cause m'a paru juste, les périls immenses, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté;

« Je suis accouru, fermement résolu à me dévouer à tout ce que

disait-il, lui était douloureux et il déplorait les infortunes qu'il aurait voulu prévenir (regrets qu'il y avait mérite et danger d'exprimer, on ne saurait trop le dire, au milieu de l'effervescence des esprits, et quand le nom de la famille royale était jeté comme un horrible souvenir). Enfin le prince allait communiquer à la Chambre des députés l'acte d'abdication de S. M. le roi Charles X, de S. A. R. monseigneur le Dauphin, pour le dépôt en être fait aux archives de la Chambre des pairs et les pièces insérées au *Moniteur*. » Jusqu'ici la volonté de Charles X était autant que possible exécutée; le duc d'Orléans soumettait aux Chambres tous les actes de Rambouillet pour appeler leur concours; la lieutenance générale du royaume reconnue par le roi Charles X et les Chambres, le pouvoir se régularisait. La société en avait besoin après tant de désordres; tous désiraient l'unité, la première garantie d'un gouvernement sérieux.

Cependant le parti démocratique qui s'était laissé

les circonstances exigeraient de moi dans la situation où elles m'ont placé pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée, et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette Charte dont le nom, invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire;

« C'est dans ces sentimens, Messieurs, que je viens ouvrir cette session;

« Le passé m'est douloureux; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir; mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude, après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie;

« Oui, Messieurs, elle sera heureuse et libre cette France qui nous est si chère; elle montrera à l'Europe, que uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins;

« Le respect de tous les droits,

enlever un peu facilement la position de l'Hôtel de Ville, depuis la visite du lieutenant-général, fermentait comme il arrive un lendemain de victoire. Ces formes de respect que le prince gardait envers la royauté malheureuse avaient suscité une effervescence indicible ([1]) : mille bruits furent répandus à dessein pour troubler l'ordre et l'harmonie des pouvoirs. L'attitude que Charles X avait prise à Rambouillet leur paraissait suspecte; le vieux roi de France esclave de sa parole comme saint Louis captif, ne voulant point revenir sur ce qu'il avait écrit ne se considérait plus que comme un passé; lui et M. le Dauphin avaient abdiqué. De là nouvelle suspension d'armes.

Il fut donc dans la fatalité de ces événemens que le roi se crut toujours engagé par des négociations; à Saint-Cloud, à Trianon par la mission confiée à M. de Mortemart; à Rambouillet par l'abdication portée par M. de Latour-Foissac. La garde se borna dès-lors à un système purement défensif, capable de protéger la demeure royale, mais qui démoralisait le soldat par les délais. Il était aussi dans la

le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement, sont le meilleur moyen de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance dans les institutions, cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des États.

« Messieurs les pairs et Messieurs les députés, aussitôt que les Chambres seront constituées, je ferai porter à votre connaissance l'acte d'abdication de S. M. le roi Charles X; par ce même acte, S. A. R. Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains hier 2 août, à 11 heures du soir. »

([1]) Rien de plus insensé et de plus factieux que ce que les partis publiaient contre la lieutenance générale.

Le comité central du XII[e] arrondissement de Paris à ses concitoyens.

« Une proclamation vient d'être

pensée de Charles X d'attendre à Rambouillet l'issue de la négociation soumise à la Chambre des pairs, c'est-à-dire la proclamation de M. le duc de Bordeaux comme roi de France. Déjà le jeune prince était traité de majesté par les serviteurs qui entouraient sa personne et même par le vieux roi, comme le duc d'Anjou l'avait été par Louis XIV après son élévation à la couronne d'Espagne. Dans l'antique monarchie les droits vivaient toujours sur une tête; le roi, trépassé ou abdiquant, on criait *vive le roi*, et cela devait profondément blesser les partisans de la souveraineté populaire qui ne reconnaissent chez un monarque que les droits qu'il tient de la nation. Ensuite par un sentiment de protection royale, qui s'explique quand on connaît le caractère de Charles X, le roi avait stipulé comme condition expresse de son abdication « qu'on ne poursuivrait pas ses anciens ministres, » et pour leur donner comme une sauve-garde, il les avait retenus autour de lui. On voyait encore dans les appartemens du château et dans les parcs quelques-uns des ministres signataires des fatales ordonnances; sans les réunir comme ses conseillers, le roi voulait généreusement les couvrir de son inviolabilité.

Dès-lors amis et ennemis répétaient de concert

répandue au nom du duc d'Orléans qui se présente comme lieutenant-général du royaume, et qui pour tout avantage offre la Charte octroyée sans améliorations ni garanties préliminaires. Le peuple français doit protester contre un acte attentatoire à ses véritables intérêts et doit l'annuler. Ce peuple, qui a si énergiquement reconquis ses droits n'a point été consulté pour le mode de gouvernement sous lequel il est appelé à vivre. Il n'a point été consulté; car la Chambre des députés et la Chambre des pairs qui tenaient leurs pouvoirs du gouvernement de Charles X sont tombés avec lui, et n'ont pu en conséquence représenter la nation. »

que le roi était plus que jamais sous la domination de son ancien ministère, que mille projets roulaient dans sa tête; tantôt en se retirant dans la Vendée il désirait commencer la guerre civile; tantôt il appelait les camps de Lunéville et de Saint-Omer pour essayer de ressaisir le pouvoir. Tous ceux qui connaissaient Charles X savaient bien qu'une fois sa parole donnée et son abdication accomplie, il ne ferait aucune tentative avant d'obtenir une réponse; de même qu'il était resté tranquille à Saint-Cloud après la mission du duc de Mortemart, de même il demeurait à Rambouillet après l'envoi du comte de Latour-Foissac auprès de M. le duc d'Orléans; jusqu'à son retour la trêve se continuerait. Ces bruits d'hésitation royale et de complots contre l'abdication parvenaient à Paris où on les exagérait à dessein, non pas seulement dans le parti démocratique, mais encore parmi les royalistes qui se rattachaient avec ferveur à la combinaison de M. le duc de Bordeaux; ceux-ci fatigués de ce qu'ils appelaient l'entêtement de Charles X, et voyant là un obstacle à leur espérance favorite, déclaraient avec des termes peu mesurés, « que le séjour prolongé du vieux roi à Rambouillet perdait la situation et qu'à tout prix il fallait qu'il s'éloignât. » Des mots fort durs étaient même échangés dans les confidences, et les injures contre Charles X ne venaient pas seulement de l'opinion démocratique.

Cette opinion toute populaire, jetée déjà en dehors des affaires, était aise elle-même de trouver un prétexte pour se montrer encore tumultueuse et désordonnée sur la place publique parce que là était sa

force réelle; pour qu'un parti vive et se maintienne il faut qu'il témoigne son existence par des manifestations actives et tumultueuses, et tel fut le but de l'expédition de Rambouillet, journée révolutionnaire, moins sanglante mais aussi désordonnée que les 5 et 6 octobre 1789 à Versailles, tant il y a de la monotonie même dans le désordre populaire! A dessein on fit répandre le bruit que Charles X ne voulait point quitter Rambouillet : « Là, disait-on, entouré de ses ministres, de sa garde, il projetait une tentative armée sur Paris pour reprendre le pouvoir. Cette famille emportait des trésors immenses, les diamans de la couronne, et il fallait l'empêcher. »

Alors sur une simple convocation de quelques clubs ardens de l'Hôtel de Ville et de M. de Lafayette, il se fit un mouvement extraordinaire dans Paris, et le mot de Rambouillet fut partout jeté à la populace pour l'exciter à prendre les armes. Il y eut cela d'étrange que les royalistes dévoués à la combinaison du duc de Bordeaux virent cette démonstration sans répugnance parce qu'ils voulaient aussi renvoyer le vieux roi qui leur faisait obstacle! Qu'on se représente (à l'exception de quelques hommes honorables et animés de légitimes passions) ces masses, souvent l'effroi de la cité, qui couvrent le pavé dans les fêtes publiques, qu'on se les représente armées et victorieuses poussant des cris de joie et se pressant dans les Champs-Élysés; les mêmes omnibus qui avaient servi pour les barricades furent requis encore pour transporter ces bizarres légions : on appelait en aide les fiacres, les voitures bourgeoises, les tapissières; on attela de mauvais chevaux à quelques pièces de canon, et cette

armée révolutionnaire qui s'élevait à près de six mille hommes allait à travers champs en proclamant l'insurrection.

Le pouvoir, inquiet un moment, vit bien qu'il valait mieux diriger l'expédition que de la laisser à elle-même dans ses habitudes désordonnées ; il ne fut donc pas complétement étranger au choix des chefs ; le commandement revenait de plein droit à M. de Lafayette, et l'on peut s'étonner de ce qu'il ne conduisit pas en personne cette expédition formée selon son cœur ! C'était l'idéal de sa pensée, un véritable peuple souverain armé et agissant en vertu de sa propre force. Peut-être M. de Lafayette fut-il retenu par le souvenir d'une comparaison fatale : qu'avait-il fait aux 5 et 6 octobre 1789, et que ferait-il les 4 et 5 août 1830? N'était-ce pas toujours le même peuple, à la première époque dirigé sur Versailles, cette fois-ci sur Rambouillet ? il n'y avait de différence qu'entre les dates et les palais : il fallait encore violenter un roi, et M. de Lafayette, profondément honnête au fond de l'âme, devait peut-être répugner à cette triste similitude des temps de désordre et d'affreuses tempêtes. La burlesque colonne des Parisiens fut mise sous les ordres du général Pajol ([1]), brave officier de l'ancienne armée, hardi à la tête des escadrons régu-

([1]) Claude-Pierre Pajol, né à Besançon le 8 février 1772, partit volontaire dans un bataillon du Doubs, et passa par tous les grades après les avoir gagnés sur le champ de bataille ; en 1801 il était général de brigade, et le 7 août 1812, général de division. A la Restauration il reçut le titre de comte, ce qui ne l'empêcha pas de saluer avec joie Napoléon qui lui donna le commandement du 1er corps de cavalerie dans la nouvelle armée qui vint se briser à Waterloo. Mis à la retraite en 1815, il y était encore en 1830 ; aussi fut-il un des premiers généraux qu'on vit à la tête des insurgés dès le 27 juillet.

liers, intrépide au feu, mais un peu étonné de se trouver le chef d'un si singulier corps : le général Pajol, gendre du maréchal Oudinot avait plus d'une fois admiré la cavalerie de la garde royale, la superbe tenue de l'infanterie, les corps merveilleux de l'artillerie; il savait bien qu'une charge à fond sur cette impuissante cohue suffirait pour en finir; aussi le voit-on inquiet et sombre dans ce trajet de Paris à Rambouillet; il fait halte, s'arrête à chaque pas, il craint un mouvement offensif de la garde, et cette terreur est partagée par le colonel Jacqueminot, si digne officier lui-même, qui guide aussi une fraction de cette colonne parisienne. Rien de plus singulier que cette marche de la turbulente expédition; on tire des coups de fusil au hasard, sans but, sans savoir sur qui ni sur quoi, à ce point qu'auprès du général Pajol il y a des blessés dans l'état-major, et le général lui-même craint pour sa vie. Ce sont les scènes populaires sur les dalles de Portici au temps de Mazaniello, et la marche triomphale des constitutionnels à Naples en 1821, ou bien encore l'armée des catholiques parisiens sous la Ligue marchant contre Henri III ou Henri IV à Saint-Cloud. Aucun ordre, aucune obéissance, on court en tumulte; or si dans Paris au moyen des barricades cette anarchie avait pu un moment triompher de la plus belle discipline militaire, en serait-il ainsi dans les plaines de Rambouillet où la garde avait alors trente pièces d'artillerie attelées?

Informé de tous ces dangers le parti politique voulut à-la-fois rendre impossible une victoire de Charles X, véritable réaction qui pouvait grandir ses volontés, ou une invasion victorieuse du peuple dans

Rambouillet, qui pouvait finir par un attentat contre la famille royale, double danger dans la circonstance. Comme tous voulaient l'éloignement de Charles X et des ministres qui l'entouraient, on résolut de faire servir l'expédition de Rambouillet à ce dessein, et les mêmes commissaires furent encore désignés pour se rendre auprès du roi afin de le déterminer à un éloignement si nécessaire pour suivre avec quelque fruit les négociations avec les corps politiques. M. le duc de Coigny refusa cette tâche trop pénible pour lui; dans sa situation personnelle, en digne gentilhomme, le duc de Coigny, avec sa susceptibilité d'honneur, comprit bien qu'il ne s'agissait plus d'une négociation utile pour M. le duc de Bordeaux, ce qui devenait de plus en plus difficile; mais bien d'assister à une sorte de convoi funèbre de la royauté de Charles X, désormais voué à l'exil; car le dessein annoncé n'était-il pas l'éloignement du roi jusqu'aux frontières.

Qu'allaient donc accomplir les commissaires? Sans déguiser les choses sous de vains mots, ils allaient servir de garde à ce cortége d'une dynastie exilée, et ce rôle M. de Coigny le refusait. Les autres commissaires n'avaient pas les mêmes motifs pour ne pas accepter; M. Odilon-Barrot lié par principes au mouvement de l'Hôtel de Ville n'avait pas à ménager l'autorité de Charles X. M. de Schonen s'était aussi placé dans une position fort avancée, et il pouvait sans déroger à de patriotiques antécédens conduire les funérailles de la branche aînée, et lorsqu'une opinion est sincère elle est toujours respectable. Quant au maréchal Maison ses principes appartenaient à l'école de Moreau, c'est-à-dire à un

système de république tiède et molle, et il ne pouvait sentir comme un gentilhomme toutes les nuances de délicatesse monarchique; servir son pays dans tout ce qu'il croyait utile lui paraissait la suprême loi. A l'origine de la Restauration, placé sous *Monsieur* au commandement des gardes nationales du royaume, il avait pu connaître et aimer ce prince le plus aimable des hommes; créé maréchal de France après l'expédition de Morée, il venait à peine de prêter un serment à Charles X, et tant il se fait d'étranges vicissitudes en ce monde, le maréchal allait l'accompagner en exil! D'autres auraient refusé ce rôle, le maréchal l'accepta; je dois croire que ce fut pour protéger de son épée les jours de Charles X.

Au reste tout le monde avait peur de cette cohue parisienne en marche à travers champs, ses chefs, les commissaires, ceux qui l'envoyaient comme ceux qui la dirigeaient; il fallait faire cesser une telle situation et mettre fin à un désordre qui ne reconnaissait ni loi ni chef; il fallait persuader au roi Charles X que son éloignement n'embarrassait aucune question, que loin de là il les facilitait toutes.

A peine en vue du château de Rambouillet, les commissaires demandèrent à être admis auprès du vieux monarque de la part du lieutenant-général du royaume, seule autorité que Charles X reconnût légitimement alors, et les mêmes commissaires que le vieux roi avait naguère refusé de voir, cette fois, en invoquant le nom et l'autorité du duc d'Orléans, furent admis en sa présence. J'ai bien précisé la situation particulière des commissaires qui arrivaient ainsi à Rambouillet avec des nuances diverses : MM. de Schonen et Odilon-Bar-

rot, les anciens ennemis de la Restauration, remplissaient leur rôle avec politesse sans culte respectueux pour la majesté déchue; leur dessein était de briser une couronne pour y substituer un gouvernement de leur choix, et ceci était net et loyal. Quant au maréchal Maison, il n'avait ni les mêmes principes ni les mêmes antécédens: c'était donc en lui nécessairement que Charles X devait placer sa confiance, parce que le maréchal, vieux soldat, devait beaucoup à la couronne. Les commissaires venaient de traverser le camp royal de Rambouillet, camp militaire s'il en fut et qui comptait trente pièces d'artillerie servies admirablement, les régimens de la garde au complet, dix-huit escadrons de cavalerie, mille gardes du corps tous braves, jeunes hommes, fatigués sans doute, mais décidés à faire leur devoir jusqu'au bout (¹). Le maréchal Maison dut donc se convaincre qui si une bataille se donnait les Parisiens, dipersés à coups de canon, reviendraient en désordre sur la ville, comme sous la Fronde cette cohue que brisa le grand Condé dans les champs de Vincennes. Loin de trouver le roi abattu, les commissaires virent ce vieillard le front calme, l'air décidé, les recevant avec une politesse froide et une dignité capables de les frapper vivement. Le maréchal interrogé par le roi eut ici, dit-on, un étrange oubli de

(¹) « Lorsqu'on fut près de Rambouillet, un parlementaire fut envoyé de la part des commissaires demandant à être présentés au roi. Le duc de Raguse vint lui-même se mettre à leur tête, pour les introduire auprès de Charles X; ils arrivèrent au château après avoir traversé tout le camp, seuls avec leurs écharpes et leurs cocardes tricolores, au milieu de 12,000 hommes armés et portant la cocarde blanche. Les gardes du corps étaient à pied à la tête de leurs chevaux, la bride au bras, le pistolet au poing. Enfin les commissaires furent introduits. Le roi les reçut d'un air sombre. »

lui-même et de tout ce qui avait pu réellement frapper ses yeux; il s'avança, par une étrange exagération dramatique, à élever jusqu'au nombre de soixante mille les Parisiens qui marchaient sur Rambouillet; le désir d'éviter la guerre civile sans doute lui fit tout voir à travers un étrange prisme. Puis, continuant devant le vieillard qui faisait un appel à la loyauté d'un maréchal de France : « Si le roi, dit-il, voulait éviter le sang, des malheurs inouïs, il fallait se résoudre à quitter cette province et même la France. Le nom du roi étant maintenant hors de cause, il fallait laisser les Chambres décider de l'avénement de M. le duc de Bordeaux. » Je le répète, on s'explique difficilement ces paroles du maréchal ; dans l'effroi que lui causait cette effervescence des Parisiens, peut-on croire qu'il ait aussi mal compté la masse des volontaires, lui, vieux chef habitué cependant à énumérer les forces militaires déployées dans un certain espace de terrain ? Ou bien voulut-il, pour remplir sa mission, éviter la guerre civile et une effusion de sang inutile en exagérant le nombre des volontaires parisiens afin de prouver que toute résistance était impossible? C'eût été là sans doute un calcul habile, utile au pays! Mais était-ce digne aussi de la franchise de l'officier général qui venait de recevoir des mains de Charles X le bâton fleurdelisé?

Le roi, sans rien perdre de sa sérénité, répondit avec effusion : « Mais que veulent donc de moi les Parisiens? Les ai-je tourmentés? Ne sont-ils pas libres de faire ce qu'il leur plaît? Je ne suis plus rien depuis mon abdication; le lieutenant-général a tous mes pouvoirs, délégués à condition qu'il fera élire le duc de Bordeaux. Jusque-là je reste et je me défen-

drai jusqu'à la mort. » Et alors M. Odilon-Barrot parlant avec une vive éloquence, digne de son beau talent, s'écria : « Mais c'est précisément dans l'intérêt même du duc de Bordeaux qu'il faut que Sa Majesté parte ; il faut éviter une dangereuse collision; cet enfant n'est pas encore compromis dans les débats; son nom ne doit pas se mêler à des souvenirs de guerre civile, il ne faut pas que le trône de ce jeune prince soit arrosé de sang. »

Ces paroles furent prononcées avec un accent de conviction profonde, le roi parut ému, et reprit d'un ton plus calme : « Enfin, messieurs, que faut-il que je fasse? — Sire, dit M. de Schonen avec sa vivacité habituelle, il faut partir, partir sur-le-champ. » Et c'était là comme le dernier mot de la mission. « Oui, ajouta le maréchal Maison, car une lutte des Parisiens contre votre garde serait terrible. » Et ce fut à la suite de cette assertion confirmée par tous les commissaires que le roi Charles X résolut de quitter Rambouillet ([1]). Cet éloignement de la majesté royale fut sans doute un résultat de haute politique, mais il accomplit irrévocablement la ruine de

([1]) Les commissaires s'empressèrent d'annoncer cette nouvelle au lieutenant-général.

Rambouillet, le 3 août 1830, à 10 heures du soir.

« Monseigneur,

« C'est avec bonheur que nous vous annonçons le succès de notre mission. Le roi se détermine à partir avec toute sa famille. Nous vous apporterons avec la plus grande exactitude tous les détails, tous les incidens de ce voyage; puisse-t-il se terminer heureusement! Nous suivons la route de Cherbourg; nous partons dans une demi-heure; toutes les troupes sont dirigées sur Epernon, et demain matin on déterminera quelles sont celles qui suivront définitivement le roi.

« Nous sommes avec respect et dévoûment, Monseigneur, etc.

« DE SCHONEN,

« Le maréchal MAISON,

« ODILON-BARROT. »

la vieille dynastie. Le terrain fut alors déblayé et libre de toute résistance; on ne craignit plus la garde et l'on put la dissoudre par un simple ordre du jour. La légitimité de race, désormais laissée à elle-même, pourrait-elle se défendre par les souvenirs; dans les révolutions les vieux droits sont-ils respectés? Ce qui perdit la cause de Charles X dans les événemens de Juillet ce furent moins les journées de Paris, que les négociations et les délais qui accompagnèrent l'évacuation de la capitale. Avec un roi qui eût tiré l'épée hors du fourreau après Paris délaissé, on pouvait organiser une résistance sur de larges bases; une fois les esprits un peu calmés, la négociation aurait recommencé avec des chances de succès parce qu'il y aurait eu, en face l'une de l'autre, deux forces s'équilibrant; mais toutes ces négociations amollirent les cœurs et donnèrent le triomphe à ceux qui avaient la volonté et le courage d'en finir.

Aussi c'était un curieux spectacle que la joie orgueilleuse et désordonnée de ce retour de Rambouillet; au milieu de cette foule, de ces cris, de ces transports, le général Pajol était plus inquiet, plus craintif même qu'en face de l'ennemi. Les coups de fusil retentissaient de toutes parts, dirigés contre les hommes aussi bien que contre les bêtes fauves. On eût dit une chasse sauvage où l'on poursuivait avec la même ardeur les daims de la forêt et les gardes royaux fugitifs (1).

(1) On lisait dans l'*Insurrection*, poème de MM. Méry et Barthélemy, ces beaux et lugubres vers :

Paris se lève en bloc ! au signal assassin
Tout homme dans son cœur sent vibrer un tocsin.
Eternelle infamie au lâche qui s'absente!
Parmi les cris de mort de la foule croissante,
Le bois, le plomb, le fer, les cailloux anguleux
Déchirent en sifflant les uniformes bleus.

C'était un cortége à-la-fois burlesque et lamentable que ces voitures royales sur le velours desquelles se prélassaient des hommes en veste, en blouse, aux bras nus et aux yeux ardens. Et cette alliance entre la pourpre et les haillons trouvaient des admirateurs! On parlait de la vengeance des peuples, du juste châtiment réservé aux pouvoirs coupables ([1]). Puis venait la foule bigarrée qui fermait la marche : ici des hommes affublés d'écharpes tricolores, les pistolets à la ceinture, le grand sabre au côté. Là des enfans à moitié nus, le casque en tête et brandissant la lance pavoisée. D'autres, à cheval, à peine vêtus, et se pavanant fièrement sous les insignes des plus hauts grades; partout des chants, des clameurs; à chaque étape des hommes avinés s'arrêtant sur la route. C'est ainsi que la colonne parisienne, effrayante cohue, rentra dans la cité où les partis allaient se livrer bataille avec un acharnement nouveau. Cependant cette expédition fut présentée par les journaux du jour comme une belle épopée et plus d'un poète célébra l'héroïque expédition de Rambouillet.

(1) O roi déchu, viens voir combien il est aisé
D'entrer en ton château sans l'ordre de Brezé.
Désordre merveilleux! sublimes saturnales!
Le pauvre des faubourgs commande dans tes salles,
Le soldat décoré de poussière et de sang,
Sur ton fauteuil royal s'intronise en passant.
Monte aux toits de Saint-Cloud, chasse ton faux prophète;
Il ne t'a pas prédit la sanglante comète.
Ce drapeau que trente ans la liberté soutint
Et qui brille au château quand un règne s'éteint!

CHAPITRE VI.

IMPRESSION PRODUITE A L'ÉTRANGER PAR LES ÉVÉNEMENS DE JUILLET.

(JUILLET ET AOUT 1830.)

Angleterre. — Le ministère tory. — Les whigs. — Joie des partis. — Élection. Réforme. — Profit que veut tirer l'Angleterre de la Révolution de Juillet. — *Belgique.* — Parti catholique. — Résistance. — *Allemagne.* — Les gouvernemens et les populations. — *Autriche.* — *Prusse.* — *Italie.* — Les rois de Naples et de Sardaigne. — Le Saint-Siége. — L'idée de propagande. — État des esprits en Pologne. — *Russie.* — Attitude des gouvernemens.

Rien de plus imprévu que les résultats si brusques, si décisifs des journées de Juillet ; l'Europe s'attendait bien à une lutte vive et profonde entre la couronne et les partis ; elle n'aurait jamais cru à un anéantissement aussi radical de l'ordre entier du gouvernement. La révolution qui s'opérait aux rues de Paris n'était pas seulement une émeute limitée dans ses vœux et ses résultats, une transformation de la tendance ministérielle, mais encore un changement absolu dans la pensée sociale. Le principe de la souveraineté populaire se substituait dans sa force plénière à l'hérédité de race, et la première fois depuis

le congrès de Vienne, l'insurrection avait le dessus d'une manière absolue; les sociétés secrètes que l'Europe avait combattues dans les actes diplomatiques, avec tant d'efforts depuis de si longues années, prenaient la domination en France, et ce triomphe bruyamment annoncé devait retentir dans toute l'Europe parmi les brouillons, les exaltés, et même au milieu de la bourgeoisie, jalouse elle-même des classes supérieures. Les gouvernemens allaient être appelés à développer une surveillance rigoureuse pour arrêter le principe corrosif de la propagande, c'est-à-dire la prédication des doctrines de l'insurrection sur la surface du monde.

L'Angleterre, la première, reçut la nouvelle du triomphe populaire à Paris. Lorsqu'on parcourt ses journaux [1], après la publication des ordonnances,

[1] Le *Morning-Herald* du 31 juillet 1830 s'exprime ainsi :

« Les nouvelles qui nous arrivent de Paris ne sauraient étonner que les personnes qui n'ont point observé les changemens opérés depuis quarante ans dans la situation et le caractère du peuple français. De l'ignorance, de l'inconcevable ignorance du roi qui n'avait aucune idée de ces changemens, sont résultés tous les dangers auxquels sa personne et son autorité se trouvent maintenant exposées. Il a cru voir dans son peuple celui qui existait il y a cinquante ans. Mais ce n'est plus ici la nation légère et frivole d'autrefois; elle est aujourd'hui profondément réfléchie, et aussi peu disposée à se plier sous un joug illégal, qu'elle était jadis glorieuse de ses chaines, qu'elle portait gaîment comme des distinctions honorables. L'armée, recrutée comme elle l'est en France, doit devenir éminemment nationale; compter sur sa coopération dans une lutte comme celle qui vient de s'ouvrir, c'était bien encore là une preuve signalée de l'infatuation de Charles X et de ses ministres. On a dit que la Prusse et l'Autriche avaient promis à ce prince un secours de 150,000 hommes pour agir au besoin contre son peuple, et l'on ajoute que lorsque cette promesse fut communiquée au duc de Wellington, il répondit : « 150,000 hommes feraient comme une goutte d'eau dans un seau. » Si en effet le noble duc a fait cette observation,

on peut se convaincre qu'elle n'espérait pas une résistance aussi énergique des masses; les feuilles anglaises discutaient sévèrement l'esprit et le but insensé des ordonnances, et comme ces actes étaient tout-à-fait en dehors de la pensée constitutionnelle, les Anglais proclamaient la légitimité de la résistance parce que leur histoire présentait quelque chose de semblable à plus d'un siècle de distance. Cette opposition énergique, violente, d'où viendrait-elle? Quelles seraient sa forme et sa tendance? Le refus d'impôts à la manière de Hampden, la désobéissance de la presse à la baguette des constables? On l'ignorait; tout paraissait aux Anglais également possible, nul pourtant n'avait prévu une insurrection si violente, si parfaitement conduite, surtout si mal repoussée qu'elle en finit en trois jours avec une dynastie de plusieurs siècles (¹).

nous ne pouvons que dire qu'il a envisagé la chose sous son véritable point de vue. Dans le cas d'une invasion étrangère, la France aurait avant trois mois, et peut-être avant trois semaines, 1,000,000 d'hommes sous les armes. Les citoyens sont bientôt transformés en bons soldats, là où l'on ne manque pas de bons officiers, et la France en ce moment possède en abondance les meilleurs officiers de l'Europe. La grande armée n'est que dispersée, elle n'est point détruite. Ce peuple ne doit donc nullement s'alarmer à l'idée que s'il change son gouvernement l'Europe interviendra. Que les Français restent unis, tous les monarques du continent n'oseront les attaquer. Quant à nous autres Anglais, nous sommes entièrement hors de la question. »

(¹) « Des événemens survenus en France, il découle une importante vérité; savoir, que les gouvernemens voisins qui n'ont pris aucune part dans le mouvement, resteront étrangers au résultat. Le roi de France et ses ministres sont la seule cause de la révolution qui vient d'avoir lieu. Personne ne parle d'eux, sinon dans les termes de l'indignation et de la haine les plus prononcées. Les troubles qu'ils ont créés retentiront sans doute au dehors : tous les gouvernemens de l'Europe doivent donc regarder Charles X comme leur ennemi.

(*Le Times* du 2 août.)

Aussi lorsque la nouvelle en arriva à Londres, il se fit à-la-fois un mouvement de surprise et de joie parmi les whigs, parce qu'ils étaient plus spécialement liés au triomphe du vieux parti libéral en France, en Espagne, en Portugal. L'Angleterre éprouva une satisfaction bien sentie à la nouvelle de la chute de Charles X ([1]); l'attitude que la France venait de prendre, surtout en Afrique, avait irrité l'orgueil britannique, et en remontant plus haut encore, l'Angleterre, depuis la campagne de 1823 en Espagne, gardait un vif ressentiment à la maison de Bourbon, toujours trop rapprochée de la Russie; le cabinet anglais ne demandait donc pas mieux « que de déchirer l'outre d'Eole pour déchaîner les tempêtes, » selon la vieille expression de M. Canning en plein Parlement. Il y eut des réjouissances publiques à Londres, dans les dernières classes surtout; les radicaux cherchèrent à multiplier les occasions où le peuple pouvait se compter; c'était justement l'époque des élections générales et les candidats appelés à s'expliquer sur

([1]) Le *Morning-Chronicle* publia un article atroce contre Charles X.

« Nous sommes du même avis que M. Brougham : les ministres français doivent payer de leur tête l'attentat qu'ils viennent de commettre. Mais que devra-t-on faire du tyran insensé qui, dominé par des prêtres fanatiques et entouré par des conseillers méprisables, a oublié ses obligations envers son peuple, ses devoirs envers la Providence elle-même qui le rétablit sur son trône, et qui a commis le parjure de déclarer, sans conscience et sans remords, qu'il voulait fouler aux pieds les libertés du peuple et gouverner par le glaive 30 millions d'habitans? La fiction que les rois sont inviolables est bonne là où les lois sont en force, mais ne punir que les instrumens du crime, là où le prince a violé toutes les lois, serait propre à enhardir les rois par l'assurance de l'impunité. Si les Espagnols avaient porté la tête de Ferdinand sur l'échafaud, beaucoup de belles vies eussent été épargnées, et grand nombre d'hommes considérables ne seraient pas dans l'exil. »

leurs doctrines politiques s'honoraient d'invoquer les événemens de Juillet comme une menace contre la vieille aristocratie anglaise. L'opposition whig vit dans cette révolution le triomphe de la cause de la réforme parlementaire, la grande question du jour, et un acheminement incontesté vers le pouvoir qu'elle désirait conquérir; il s'ouvrit des souscriptions au profit des blessés de Juillet; on célébra les héros des trois jours; des députations durent partir de l'Irlande, de l'Ecosse et de l'Angleterre pour venir féliciter le peuple parisien sur son héroïque conduite (¹).

Le cabinet lui-même, composé de toutes les nuances du parti tory, comprit immédiatement la véritable portée des événemens de Juillet. Il était certainement faux que le duc de Wellington eût conseillé les coups d'État à M. de Polignac; jamais un homme politique en Angleterre, je l'ai souvent dit, à quelque nuance qu'il appartînt, n'aurait indiqué une telle ligne de conduite à un ministre. Cette idée de violer la constitution ne pouvait venir à un homme d'État an-

(1) *Les ouvriers de Manchester aux braves et intelligens citoyens de Paris, qui ont combattu avec tant de promptitude et de succès les 27, 28 et 29 juillet* 1830.

« Nous les soussignés, ouvriers dans l'emploi de M. Henri Gore, vous offrons nos félicitations les plus cordiales sur les glorieux événemens de Paris. Nous vous prions d'accueillir l'hommage reconnaissant d'hommes qui regardent votre exemple comme faisant honneur à l'humanité. Recevez les louanges si bien méritées de cette magnanimité, qui a préféré une mort glorieuse à une vie d'ignominie. Tous les hommes de tous les peuples vous doivent une dette immense. Vous avez ébranlé le despotisme en prouvant que les partisans éclairés de la liberté ne demandent point une effusion inutile de sang. La France régénérée a lavé les taches dont l'ignorance avait souillé le drapeau de la liberté. L'expérience a guidé l'épée que l'héroïsme a tirée de son fourreau, et les droits de l'homme font trembler les despotes et donnent de l'espérance à leurs sujets. Parisiens ! votre bravoure dévouée demande une admiration sans bor-

glais quelle que fût son éducation politique; le caractère ferme et sérieux du duc de Wellington s'y opposait d'ailleurs. Mais le cabinet tout entier dut dès-lors prévoir que les whigs, avides d'entrer aux affaires, profiteraient de l'effervescence produite par les événemens de Paris pour faire triompher la réforme. Nul d'ailleurs ne pouvait deviner le résultat définitif d'une émeute trop violente pour ne pas déchirer, sinon les traités, au moins quelques-unes de leurs pages les plus fatales pour la France envahie en 1815.

Le duc de Wellington, loin de heurter l'opinion publique, s'empressa de proclamer que l'Angleterre « n'avait aucun dessein de soutenir la branche aînée des Bourbons, qui par son imprudence avait joué la couronne dans une épreuve terrible; la Grande-Bretagne ne dépenserait ni un écu ni un homme pour la Restauration, laissant au peuple français, après l'étrange violation des lois par le pouvoir, le soin de s'organiser en toute liberté (¹). » Une telle déclaration motivée par le désir de parer aux conséquences de l'événement de Paris, en l'acceptant tout entier, ne pouvait pas sauver le ministère des tories, car les élections se manifestaient presque partout pour la réforme, et la réforme c'était le triomphe d'un ministère whig. Les

nes; votre modération, votre prudence sont au-dessus de toute louange; le premier n'émane que de ce courage héroïque qui a voulu deux fois la liberté de votre patrie, qui deux fois a pu la donner; la seconde est le témoignage sacré de cette lumière intellectuelle qui est la garantie la plus sûre de la liberté. »

(¹) Le *Courier* s'en exprima très hautement dès le 4 juillet.

« Le gouvernement anglais n'interviendra pas dans les affaires de la France, à moins qu'on ne blesse les intérêts positifs de notre pays. Le roi de France n'a pas de titre pour réclamer l'assistance de la Grande-Bretagne. Les demandes de secours, même accompagnées

instructions premières données par le comte d'Aberdeen à lord Stuart de Rothsay portaient : « Qu'il eût à attendre le développement naturel des événemens de Paris, et à seconder par son adhésion tacite un mouvement d'opinion ou toute combinaison de personne qui aurait pour but de maintenir l'existence des traités et de consolider l'état de paix et d'ordre en Europe. » Nulle sympathie dans ces dépêches anglaises pour Charles X et sa lignée qui se sont volontairement compromis ; on semble prévoir déjà l'accomplissement pour la France de la révolution de 1688 ; et quoique les tories ne fussent pas disposés pour la branche d'Orléans au même degré que les whigs, ainsi que l'avait témoigné le duc de Wellington en 1815, ils prévoyaient la possibilité de la voir s'élever à la couronne et se disposaient à la soutenir pour éviter à-la-fois la république où le système impérial ; ce qui était la guerre pour vingt ans.

Un caractère des plus curieusement significatifs, ce fut l'attitude d'égoïsme adoptée par l'Angleterre toujours avide de tirer le meilleur parti possible des événemens ; on ne peut lui en faire un reproche parce que c'est une conséquence des traditions de son cabinet. Tel est l'esprit britannique qu'il cherche à retirer de tout fait politique un bénéfice matériel : or

des lamentations de la chute, ne nous toucheront pas. Il n'est permis à aucun gouvernement constitutionnel d'intervenir en faveur d'un changement tenté par la force, et qui viole la raison, la justice et les sermens. Mais d'un autre côté, le peuple français non plus ne doit pas s'attendre à notre secours. Il a la force du nombre, et si sa force morale n'est pas moindre, il n'a rien à craindre ; qu'il évite seulement les excès où la victoire pourrait l'entraîner, et la probabilité de toute future intervention disparaît pour toujours. »

depuis quelques années, je le répète, la branche aînée des Bourbons avait blessé les intérêts anglais par un rapprochement trop intime avec la Russie, par la campagne d'Espagne et la chute du système des cortès, par l'appui moral donné à don Miguel contre l'action britannique, enfin par la conquête d'Alger, sorte de souveraineté essayée sur les côtes d'Afrique. J'ai rapporté sur ce point les dernières conversations du duc de Laval et du comte d'Aberdeen. Or il est curieux de voir, qu'immédiatement avec les jugemens portés sur les journées de Juillet et leurs conséquences politiques, le comte d'Aberdeen recommande à lord Stuart de Rothsay de ne point perdre de vue l'affaire de l'Algérie : « Le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, aura assez de loyauté et de bonne foi, dit-il, pour ne pas se donner l'odieux d'une conquête qui troublerait le *statu quo* européen et l'équilibre des forces dans les bassins de la Méditerranée. Le meilleur moyen de se faire reconnaître par l'Angleterre d'une manière amicale et sincère ne serait-il pas de montrer un sentiment d'extrême modération, et l'abandon d'Alger en serait une preuve. » En même temps les gazettes anglaises commencent à déclamer contre la tyrannie de Ferdinand VII et de don Miguel. « La chute de Charles X, dit une de ces feuilles destinée à révéler l'opinion des tories, doit entraîner la ruine de Ferdinand VII; tout cela se tient [1]. » Ici perce donc la

[1] On lisait dans le *Sun* du 31 juillet 1830.

« Le détrônement de Charles sera suivi à une époque peu éloignée de celui de Ferdinand. Car, quelle que soit la dégradation de la nation espagnole, quelque subjuguée qu'elle soit par ses prêtres (la pire de toutes les dégradations), cette nation ne pourra pas rester long-temps spectatrice indifférente des événemens qui se passent en

haine contre le pacte de famille, l'œuvre de Louis XIV et de Louis XV, et contre la branche aînée des Bourbons qui en est la protectrice. Cette politique habile, persévérante cherche dans toutes les occasions un profit immédiat : la France ne doit plus exercer d'influence en Espagne, et c'est dans le même but que sont dirigées les invectives contre don Miguel le roi de Portugal. C'est tout un vieux système qu'on attaque dans son entier par les idées nouvelles au bénéfice de l'Angleterre.

La populace anglaise qui s'abandonne si facilement aux grandes émotions, est en tout favorable à la Révolution de Juillet, elle en prend les couleurs comme elle en adopte les principes : chaque meeting que président lord Brougham, Williams Cobbett ou Henri Hunt, retentit de magnifiques éloges sur les rues de Paris; la populace fraternise avec les héros de Juillet et se pare de rubans tricolores; le parti whig organisé veut se servir de tous ses élémens pour préparer la réforme parlementaire, objet de ses vœux; et à la suite de cette réforme il désire s'emparer du ministère. Quant aux tories ils gardent la défensive avec habileté; comme ils se voient débordés s'ils se

France. Et d'ailleurs quelle est la partie du continent qui ne sera pas agitée par la Révolution française? Non-seulement l'Espagne et Naples, car là aussi des Bourbons occupent le trône, mais l'Europe entière en ressentira la secousse. L'Autriche la ressentira au sein de l'Italie, la Russie et la Prusse en Pologne. Ici même, en Angleterre, cette révolution avancera au moins de vingt ans le succès de la grande cause de la réforme. Nous prions donc instamment les membres de la Chambre des députés (c'est-à-dire ceux légalement choisis par la nation et les seuls légitimes), nous les prions de suivre leurs projets avec la même élévation d'esprit et le même patriotisme qu'ils ont montrés jusqu'ici. »

Digitized by Google

prononcent avec moins de ferveur que les whigs pour la Révolution de Juillet, ils se gardent de la combattre; ils attendent le dénoûment qu'elle va subir; et par-dessus toute chose ce qu'ils veulent, c'est de faire produire à cette révolution les faits les plus utiles aux intérêts anglais; la chute de Ferdinand VII, de don Miguel et l'abandon absolu d'Alger. « Tout gouvernement nouveau, disent-ils, a besoin de concessions pour se faire reconnaître. Eh bien! l'Angleterre n'y mettra d'autre prix que le respect du *statu quo* et la confirmation des traités existans. L'expédition d'Afrique peut être envisagée sous deux aspects : comme résultat d'une pensée d'humanité pour la délivrance des esclaves, elle est accomplie; lord Exmouth en 1816 n'a-t-il pas rempli la même tâche? Comme conquête d'ambition permanente, et à ce point de vue le nouveau gouvernement français ne doit pas briser l'équilibre général des traités. » Cette intention se révèle par les notes secrètes comme par les articles de journaux anglais jetés sur les premiers événemens de la Révolution de Juillet ([1]).

([1]) « Nous voyons avec peine qu'on tâche en France de rendre embarrassantes les relations du nouveau gouvernement avec les puissances étrangères en demandant l'occupation permanente d'Alger. Sur quel principe se baserait cette occupation? L'objet avoué des Français en s'emparant d'Alger était la réparation d'une insulte en même temps que la destruction d'une puissance dont l'existence portait préjudice au commerce et à l'honneur de la France aussi bien que des autres nations. Le but est atteint, et le montant des dépouilles conquises dans cette expédition passe celui des frais de la guerre. Les Français ne peuvent donc, même sous le prétexte d'une indemnité pécuniaire, exiger l'occupation permanente ou prolongée du territoire soumis. Si au contraire, comme le disent quelques Français, cette expédition n'a eu pour objet que d'éloigner de la France une grande partie de la vieille armée et de faire naître dans ce pays un sentiment qui facilitât l'accomplisse-

L'impression du mouvement populaire de Paris devait retentir partout en Belgique, pays où la lutte s'était produite déjà d'une manière forte et saillante; la Révolution de 1789, résultat des idées du XVIII[e] siècle, avait eu la prétention de séparer les choses politiques de la pensée religieuse, et il se trouvait que par un mouvement irrésistible, cette pensée religieuse allait désormais se mêler à toutes les secousses politiques. Le cœur humain est ainsi fait que les choses morales y demeurent toujours puissantes, alors même qu'on veut les détruire par le matérialisme : il y avait sans doute antipathie de population entre les Hollandais et les Belges, entre les Bataves et les vieux Flamands, mais cette antipathie aurait pu se supporter, s'atténuer par l'action d'un bon gouvernement, si la répugnance religieuse ne s'y était point mêlée. La véritable lutte se développait en Belgique entre le parti catholique et les protestans; il n'y en avait pas d'autre, et les dernières et suprêmes sentences qui avaient exilé MM. de Potter, Tielemans

ment du dessein si long-temps projeté de renverser la Charte, il serait honorable pour les Français, maintenant qu'ils ont déjoué ce projet, de faire justice d'un des moyens employés pour l'exécuter et démontrer qu'ils ne méritent pas moins le respect de l'Europe par leur modération magnanime envers leurs ennemis dans l'intérieur, que par la loyauté et la prudence de leur conduite auprès des puissances étrangères. La France et l'Europe doivent d'ailleurs reconnaître avec gratitude tout ce que l'armée française a fait à Alger, quels qu'aient été les motifs de ceux qui l'y ont envoyée. Elle a renversé un gouvernement de fraude, de cruauté et d'oppression; elle a détruit un système de piraterie qui existait depuis trop long-temps à la honte de ceux qui en souffraient. Il n'est personne qui ne soit d'accord sur les résultats heureux qu'a eus l'expédition d'Afrique; mais les Français n'ayant aucune espèce de droits à la possession de ce pays, maintenant que ces résultats si désirables sont obtenus, ce qu'ils ont de mieux à faire est de renoncer à cette conquête le plus

et les autres défenseurs de la liberté religieuse, avaient excité un soulèvement général dans les esprits; les provinces belges par elles-mêmes si souvent séditieuses, ces cités que l'histoire nous montre sans cesse en pleine révolte, n'attendaient qu'une occasion pour prendre les armes et se prononcer favorables à la cause de l'indépendance. Ici néanmoins allaient se présenter plusieurs circonstances capitales qui ne doivent point échapper à l'appréciation des hommes politiques : la Révolution qui éclatait à Paris s'appuyait spécialement sur l'esprit philosophique et railleur des choses saintes, si vénérées par les populations flamandes; l'école philosophique dominait la pensée de Juillet. Si donc la Belgique pouvait profiter du mouvement agitateur que cette Révolution imprimait partout, elle devait nécessairement se séparer de sa tendance anti-catholique; les ferventes cités d'Anvers, de Gand, reculeraient d'horreur à l'aspect d'une révolution qui commençait comme celle des Huguenots au XVI[e] siècle par abattre les croix, briser les saints et insulter les sanctuaires; l'impiété folle, scandaleuse de la Révolution française nuisait ainsi à son développement européen. On ne saurait

tôt possible, et de montrer par là leur condescendance pour l'opinion de l'Europe. Nous n'avons point intention de dire qu'aucune nation puisse trouver dans l'occupation indéfinie d'Alger un sujet de guerre avec la France s'il ne s'y joignait d'autres motifs, car ce serait échanger un mal éventuel contre un mal positif; mais est-il de l'intérêt véritable de la France de retenir le territoire nouvellement conquis, au risque d'entrer dans des discussions qui pourraient finir par prendre une tournure fâcheuse? D'ailleurs, pourquoi les Français, peuple libre qui ne voudrait se soumettre à aucun joug étranger, voudrait-il en imposer un à un autre pays? »

(*Courier.*)

dire tout le mal que cette impiété lui avait fait dans tous les cœurs exaltés, même sous la Convention et le Directoire.

Par un concours de circonstances bien singulières encore, il se trouvait que les révolutionnaires de France étaient placés à l'égard de la maison de Nassau dans une situation exceptionnelle d'intimité politique. Après les rudes exils de 1815 et de 1816, il s'était formé contre la maison de Bourbon un véritable parti orangiste qui avait son centre d'action parmi les réfugiés à Bruxelles; ce parti, dont M. Teste pourrait écrire l'histoire, était en hostilité complète avec les actes du gouvernement français, et son triomphe, promis depuis longues années, devait avoir pour résultat de faire proclamer le prince d'Orange, roi constitutionnel des Français à la place de Louis XVIII et de Charles X. Cette popularité protestante et libérale de la maison de Nassau ne permettait pas aux révolutionnaires de Paris, dont quelques-uns étaient autrefois engagés avec le parti orangiste, d'agir d'abord d'une manière trop hostile au prince d'Orange, le libérateur qu'ils avaient un moment désiré sur le trône de France en vertu des principes de la Révolution de 1688. Ce n'était point ici une hypothèse incertaine; il existe encore aux archives de Pétersbourg des mémoires écrits par les révolutionnaires, réfugiés politiques de 1815, et adressés à l'empereur Alexandre où cette combinaison du prince d'Orange est présentée comme une solution désirable dans la crise [1].

[1] J'ai fait connaître ce plan dans mon travail *sur la Restauration*. Il y avait parmi ses auteurs plusieurs régicides réfugiés à Bruxelles. L'origine en remonte à 1817.

Enfin l'organisation de la Belgique intimement liée à la Hollande était le résultat des actes solennels d'un congrès : modifier cette constitution c'était porter atteinte aux lois fondamentales de l'Europe et préparer peut-être une guerre générale, même avec la Grande-Bretagne, plus que toute autre intéressée à la question belge, et qui jamais n'aurait consenti à ce qu'Anvers revînt à la France ou à un système placé sous son influence.

Ainsi la Belgique se trouvait dans une position exceptionnelle vis-à-vis la Révolution de Juillet. Le mouvement à Bruxelles était catholique, et le parti qui allait triompher en France, philosophique, incrédule, commençait son œuvre par détruire les croix : il ne pouvait, il ne devait donc y avoir qu'un semblant de concorde et d'intelligence entre ces deux pensées d'insurrection. Si la fermentation de Paris devait retentir à Bruxelles, cette révolution accomplie, qu'en ferait-on [1]? Que deviendraient les Belges organisés en république ou en monarchie? Resteraient-ils unis ou seraient-ils séparés de la Hollande? C'étaient là des questions capitales dont la solution était difficile au point de vue politique et religieux; car le plus difficile n'est pas de faire une révolution : l'œuvre pénible commence le jour où il faut

[1] Déjà les rapports des réfugiés belges avec la Révolution de Juillet se manifestent hautement :

« L'un des membres les plus distingués de l'opposition parlementaire belge, M. le baron de Stassart, qui se trouvait à Paris depuis quelques jours, vient de faire des démarches pour l'admission en France des quatre exilés belges, MM. de Potter, Tielemans, Bartels et de Nève. Le succès de ces démarches ne pouvait être douteux. M. Bavoux, préfet de police provisoire, s'est empressé d'accueillir cette demande. »

(*Journaux du temps.*)

l'organiser, la régler, l'adapter enfin aux événemens; problème immense que quelques esprits supérieurs seuls peuvent résoudre. Le ministère de M. Van-Maanem était en Belgique considéré comme celui de M. de Polignac en France, et tôt ou tard la lutte devait s'engager. Le vieux roi Guillaume, tout militaire dans sa destinée, avait le même entêtement que Charles X, néanmoins avec un plus haut courage personnel et la dure fermeté du commandement, quelque chose enfin de ce vieux duc d'Albe des chroniques flamandes; tous ses fils étaient soldats et chercheraient à la pointe de l'épée à ressaisir le pouvoir, si une émotion populaire tendait à le lui arracher d'une manière violente.

En Allemagne, comment la Révolution de Juillet serait-elle accueillie par le gouvernement et les peuples? L'esprit public n'avait là aucune de ces facultés rapides, spontanées qui s'engouent pour un système, pour une idée; tout s'y pesait et s'y examinait d'une manière philosophique; et cette faculté grave était moins favorable à l'enthousiasme souverain des journées de Juillet sur les imaginations et les cœurs. Dans les choses de gouvernement et de nation, il faut distinguer l'esprit de mécontentement et d'inquiétude qui éclate toujours le même, d'une manière plus ou moins violente, et l'esprit de révolution, sorte de formule organique de l'insurrection. Un peuple peut s'insurger sans se révolutionner, et la différence est grande; l'esprit de révolution est une gangrène qui pénètre le corps social lentement, mais lorsque le mal est fait, il suffit du moindre événement pour briser le vieil État: l'esprit

de mécontentement, au contraire, éclate soudain, mais il passe avec la rapidité d'une émeute, sorte de maladie de peau et d'éruption ardente, qui disparaît sous les remèdes salutaires.

L'esprit général de l'Allemagne penchait en 1830 vers le système philosophique du XVIII[e] siècle, avec un symptôme de réaction contre la pensée religieuse. Quand cet esprit commençait à vieillir en France, il devenait jeune pour les Allemands. A ce point de vue la Révolution de Juillet devait plaire aux universités, parce qu'elle réalisait quelques-uns des principes que le voltairisme avait mis en honneur, et que Schiller avait popularisés avec un si vif enthousiasme. Puis le système constitutionnel, appliqué à quelques petits États de l'Allemagne depuis 1815, avait soulevé des rivalités (opposition et ministérialisme) dans le Wurtemberg, la Hesse, le Hanovre, et partout s'agitaient dans une sphère plus circonscrite les mêmes luttes, les mêmes dissentimens de presse et de Chambres qu'en France sous M. de Polignac.

Le triomphe des rues de Paris devait donc amener des tentatives de révolte dans les États d'Allemagne, c'est-à-dire que l'émeute élèverait peut-être des barricades sur la place publique contre les gouvernemens établis; l'esprit du peuple serait remué profondément et néanmoins sans aboutir à aucun changement définitif et constitué; car dans cette agitation la nationalité germanique voudrait conserver son caractère propre, sans mélange d'un autre esprit que le sien. L'occupation française, à l'époque de l'Empire, avait laissé de fâcheux souvenirs sur les habitudes et les tendances de notre administration

impérative et tracassière; les mœurs allemandes répugnaient aux formes turbulentes de nos campemens de la conquête. Enfin, sous un autre aspect, la répression gouvernementale serait plus forte sur des centres d'action moins populeux; la constitution germanique créait une armée fédérale chargée non-seulement de défendre le pays contre l'étranger, mais encore appelée à maintenir l'ordre et la police dans tous les États. Cette mission s'appliquait nécessairement à la répression des troubles dans chaque localité; l'armée de la Confédération pouvait être portée d'un point sur un autre, d'une cité sur une autre cité, avec d'autant plus d'énergie et d'efficacité répressives qu'il n'y avait pas en Allemagne, comme en France, une cité-mère et absorbante telle que Paris, où un million d'âmes pouvait faire mouvoir ses myriades de prolétaires et les lancer contre un gouvernement. Deux ou trois régimens envoyés à Cassel, à Hanovre, devaient suffire pour comprimer les murmures de la sédition, et dès-lors tous les efforts des factieux devaient céder devant les mesures énergiques de la diète, sous les deux fortes épées des cours de Vienne et de Berlin.

Cette diète, merveilleusement bien organisée pour le maintien de la sécurité politique de l'Allemagne, présentait une combinaison de voix telle que la prépondérance restait à l'Autriche et à la Prusse (1). Lorsque ces deux grandes puissances faisaient connaître leurs desseins à la diète de Francfort, celle-ci

(1) La diète fédérative de la Confédération germanique, dont le siége était fixé à Francfort-sur-le-Mein, fut constituée par le congrès de Vienne, dans l'acte final du 9 juin 1815; les voix étaient au nombre de 17, ainsi réparties :

Autriche,	1 voix.
Prusse,	1
Bavière,	1

obéissait avec un remarquable esprit de résignation dans l'intérêt commun. Comme le prince de Metternich se préoccupait fort des événemens de Paris et de leur naturelle impulsion, il allait préparer une série de mesures destinées à maintenir l'esprit d'unité et de force au sein de la Confédération germanique. Ce qu'il fallait éviter partout, c'était la propagande ; elle pouvait arriver de deux manières : moralement, par l'action des journaux, des livres, de la tribune, et la diète devait prendre des mesures répressives sur la liberté de la presse et les délibérations turbulentes des assemblées ; matériellement, la propagande pouvait se manifester par les agens secrets, les correspondances ; or comprimer cette action occulte était une affaire de police et de passeports.

A peine la nouvelle de l'insurrection de Paris était-elle parvenue à Strasbourg que le grand duc de Bade fit rompre le pont de Kelh afin d'empêcher toute communication entre l'Allemagne et la France, tant on craignait la

Saxe,	1 voix.
Hanovre,	1
Wurtemberg,	1
Bade,	1
Hesse-Electorale,	1
Grand duché de Hesse,	1
Danemarck pour Holstein,	1
Pays-Bas pour Luxembourg,	1
Maisons grandes ducales et ducales de Saxe,	1
Brunswick et Nassau,	1
Mecklenbourg-Schwerin et Strelitz,	1
Holstein-Oldenbourg, Anhalt et Schwartzbourg,	1
Hohenzollern, Lichtenstein-Reuss, Schaumbourg-Lippe et Waldeck.	1
Les villes libres Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg.	1

Lorsqu'il s'agissait de lois fondamentales ou de grands changemens à faire dans les lois de la Confédération, la diète devait se former en assemblée générale, et alors les voix s'élevaient à 69.

Autriche,	4 voix.
Prusse,	4
Saxe,	4
Bavière,	4
Hanovre,	4
Wurtemberg,	4
Bade,	4
Hesse-Electorale,	3
Grand duché de Hesse,	3
Holstein,	3
Luxembourg,	3
Brunswick,	2
Mecklenbourg-Schwerin,	2
Nassau,	2
Saxe-Weimar,	1

Google

vive action des partis dans ce premier moment d'enthousiasme ([1]). Il se manifesta presque aussitôt une effervescence difficile à décrire en Allemagne, comme si le vin du Rhin était monté au cerveau des peuples. Ils étaient ivres de ces journées de poussière et de chaleur étouffante où la victoire était restée à l'insurrection. Cet esprit, dans ses écarts même, demeurait plus national que français; tout devait arriver par l'Allemagne, sans mélange de tendance étrangère. Il y avait un orgueil universitaire qui ne permettait pas d'altérer la pureté originaire de la sainte Germanie par le contact d'un autre esprit; on aurait plutôt renoncé à tous progrès que de les empreindre d'un caractère français. Chaque peuple voulait sa nationalité seule et pure.

La Prusse, qui depuis quinze ans avait si considérablement grandi en importance au milieu de la nation allemande, était régie par un système militaire avec une organisation si parfaitement ménagée qu'elle pouvait au premier signal réunir des masses de force hors de proportion avec les autres États européens : perfection militaire et administrative, tel était le dou-

Gotha,	1 voix.
Cobourg,	1
Meiningen,	1
Hildburghausen,	1
Mecklenbourg-Strelitz,	1
Holstein,	1
Anhalt-Dessau,	1
Bernbourg,	1
Kothen,	1
Schwartzbourg-Sondershausen,	1
Rudolstadt,	1
Hohenzollern-Hechingen,	1
Lichstenstein,	1
Hohenzollern-Sigmaringen,	1
Waldeck,	1
Reuss, branche aînée,	1 voix.
Reuss, branche cadette,	1
Schaumbourg-Lippe,	1
Lippe,	1
Les villes libres chacune,	1

([1]) Voici les premières nouvelles de l'Allemagne après la Révolution de Juillet.

Hanau. — « Le bruit se répand que les commandans des régimens bavarois de Nuremberg, de Bamberg, etc., ont reçu l'ordre de compléter leurs corps immédiatement

ble principe de la royauté en Prusse, et c'est ce qui la rendait peu craintive de l'esprit de révolution qui éclatait autour d'elle. Le roi n'avait point à redouter pour ses vieux États de Brandebourg, ni même pour la Silésie l'imitation de ce qui s'était passé en France; seulement ses provinces du Rhin étaient devenues un objet de convoitise pour le parti qui avait vaincu en juillet [1]. Depuis long-temps on signalait les provinces Rhénanes comme un territoire qui tôt ou tard devait adhérer à la France, et sous le ministère du comte de La Ferronnays, cette éventualité avait pu se prévoir comme la conséquence d'un remaniement de l'Europe à la suite d'un partage en Orient.

Dans l'orgueil de la victoire populaire de Paris, une velléité nouvelle de s'emparer des provinces Rhénanes surgit tout-à-coup : un parti parla de l'humiliation des traités de 1815. Ces traités, qui les avait nécessités ? N'étaient-ce pas les fautes du parti révolutionnaire dans les Cent-Jours et les tristes conséquences de la bataille de Waterloo ? On parlait de montrer sur les frontières le drapeau tricolore pour appeler les peuples à la liberté; illusion sans doute, mais enfin nul ne pouvait répondre d'un premier mouvement d'ivresse au cœur des provinces Rhénanes. Toute-

et de se tenir prêts à marcher. »

Mayence. — « Tous les postes militaires ont été doublés et commandés par des officiers. On garnit de canons les remparts et on emplit les magasins de poudre; la plus grande activité règne dans l'arsenal. »

Bade. — « Dès qu'on a su dans le duché de Bade le renversement de la famille des Bourbons, des ordres ont été donnés pour couper la communication du pont de Kelh. »

[1] Le 7 août, l'autorité militaire de Cologne, reçut un ordre du cabinet du roi de Prusse, portant en substance :

« Les manœuvres d'automne au-

fois, comme pour la Belgique, il y avait pour éviter les progrès de la propagande française un grand préservatif, l'esprit irréligieux et anti-catholique de cette propagande qui en voulait aux cathédrales et à la croix. Les provinces Rhénanes étaient aussi ardentes catholiques que la Flandre et la Belgique, et ce n'était pas en insultant les tabernacles qu'on pouvait y lutter contre la domination prussienne. On ne sait pas tout le tort qu'a fait à la Révolution française, son esprit irréligieux du XVIII[e] siècle.

Après le premier étonnement qu'excita partout la rapide insurrection de Paris, l'Allemagne se hâta de recourir à des mesures de précaution, dans l'intérêt des gouvernemens et de sa nationalité; la Prusse réunit des forces considérables pour se porter sur le Rhin et la Meuse, seul point où la Germanie fût vulnérable; elle y avait déjà des camps de manœuvres. Devait-on craindre une insurrection véritablement sérieuse et favorable à la France? Les populations des bords du Rhin parlaient toutes l'allemand et se faisaient honneur d'appartenir à la nation germanique; si les idées de liberté étaient de nature à inspirer quelque enthousiasme, partout les souvenirs sanglans de la

ront lieu de la manière antérieurement prescrite. Les événemens qui ont eu lieu en France n'y exerceront aucune influence; la Prusse ne s'en mêle pas, et embrasse d'autant moins la cause du parti royal que le roi de France ne pouvait violer le serment prêté à la Charte, et qu'il avait été averti plusieurs fois par la Prusse des suites inévitables qui résulteraient d'un coup d'Etat. En conséquence, il ne sera accordé en Prusse aucun séjour aux réfugiés français. Ceux qui s'y présenteront devront évacuer le territoire dans les vingt-quatre heures. Ma volonté est que les habitans des provinces Rhénanes n'éprouvent aucune entrave dans la manifestation de leur opinion sur les affaires de France. »

Révolution française et la mémoire du despotisme de Napoléon altéraient cette popularité. La famille allemande, honnête, avec la tranquille quiétude de ses mœurs n'aimait pas les turbulences de rues ; se révolter contre un gouvernement était pour elle une œuvre trop décisive; on pouvait craindre quelques explosions de peuple çà et là, facilement étouffées par l'attitude répressive des armées de la Confédération.

Depuis quinze ans la Prusse d'ailleurs avait créé avec habileté des industries rivales de celles de France dans les provinces Rhénanes; les manufactures de soie et de tissus commençaient leur concurrence même avec la Belgique; les blonds enfans de la Germanie, toujours disposés au perfectionnement, venaient étudier à Lyon par masses, le fini du tissu et l'action des métiers. Une réunion avec la France aurait donc brisé ces intérêts nouveaux profondément liés aux classes populaires, au travail des ouvriers; or les intérêts sont les gardiens vigilans d'un système politique; quand ils sont éveillés on ne doit point craindre qu'ils se compromettent pour de vaines théories, surtout dans un pays sérieux comme l'Allemagne. Aux universités la rêverie n'allait pas au-delà des doctrines philosophiques; on pouvait bien espérer une patrie jeune et forte, une nationalité pure, et la Vierge chaste, invoquée par les étudians, pouvait apparaître un jour avec sa beauté parfaite et son unité symbolique; mais ces rêveries de poète ne dépassaient pas les écoles si surveillées depuis le congrès de Troppau; la diète germanique était en mesure d'employer les plus vigoureux moyens pour réprimer les mouvemens séditieux. En Prusse tout était soldat ou faisait partie d'une ad-

ministration régulière et ferme ([1]); la société était divisée de telle sorte que tout le peuple était enrégimenté; si le drapeau tricolore pouvait luire un moment sur quelques provinces limitrophes, il aurait réuni contre ses couleurs redoutées les intérêts et les souvenirs allemands haineux contre l'occupation française; car la ruine et l'humiliation de l'Allemagne avaient été amenées par les chants de *la Marseillaise* et les battemens d'ailes du grand aigle de Napoléon. Une guerre régulière de la France contre le gouvernement prussien aurait trouvé armé le peuple comme les soldats.

En Autriche, la vigilante surveillance de la police n'avait pas permis au peuple de connaître toute la vérité sur les événemens de Paris, qui ne touchaient que par quelques points le système de politique générale du cabinet de Vienne. Dans les provinces autrichiennes des bords du Danube jusqu'en Moldavie, en Styrie, en Hongrie, dans le Tyrol, fécondes et riches contrées, il y avait une vénération, un culte pour l'empereur; si l'administration pouvait donner lieu à

([1]) Aussi le gouvernement prussien se hâtait-il de repousser toute responsabilité des événemens de Juillet et toute idée d'intervention dans la politique de la France.

Berlin, 8 août.

« D'après des assurances dignes de toute notre confiance, notre cour a déjà fait connaître sa résolution très positive de ne pas se mêler des affaires intérieures de la France, tant que ces affaires ne prendront pas un caractère d'hostilité contre l'étranger. La pensée du cabinet anglais est aussi déjà connue sous ce rapport : elle ôte à la dynastie qui vient d'être expulsée tout espoir d'obtenir un secours quelconque pour son rétablissement. Quant à la cour de Russie, on est assuré qu'elle n'est nullement disposée à s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. L'opinion publique est fort prononcée ici pour la conservation de la paix, d'où dépendent tous les intérêts de l'industrie et du commerce, et le bien-être général. »

quelques plaintes, jamais l'esprit d'insurrection ne se serait étendu et développé au cœur des provinces héréditaires. Si l'on parlait des troubles de la Hongrie, de l'opposition des diètes ou de quelques murmures de magnats, il n'y avait là aucun élément réel pour correspondre au principe de la Révolution de Juillet, c'est-à-dire la démocratie irréligieuse. Le gouvernement de Hongrie sur lequel se portaient spécialement la sollicitude et les espérances turbulentes des révolutionnaires de Paris reposait sur deux principes en hostilité évidente avec l'esprit du mouvement de Juillet : l'aristocratie et la religion catholique. En Hongrie, le peuple était soumis à un vasselage absolu ; les grands seuls résistaient dans les assemblées, l'opposition venait d'eux. La vieille féodalité était la barrière la plus formidable aux vœux de l'empereur, et c'était une véritable illusion de croire que la Hongrie se séparerait de la noble famille à laquelle l'unissaient des liens historiques. Dans le Tyrol et les provinces héréditaires, à peine s'y inquiétait-on du mouvement de Juillet, et la croix, les saints et la madone y trouvaient trop d'hommages pour que le peuple se réveillât aux accens furieux des démolisseurs d'églises.

Si dans quelques cités de l'Allemagne il y eut de pâles reflets des troubles de Paris, la répression fut prompte, et, pour sa part, l'Autriche en fut complétement exempte : j'en excepte le petit tumulte occasionné à Vienne par le refus d'une pauvre femme d'acquitter un droit aux barrières, tumulte qui fut si habilement apaisé par une concession paternelle. *L'Observateur Autrichien,* se bornant à analyser quelques journaux de Paris, ne fit aucune réflexion sur

les événemens de Juillet, car M. de Metternich (1) se réservait la liberté de toute résolution ultérieure sans engagement ni envers le passé ni envers l'avenir. Dans cette circonstance, il ne faut pas oublier les mécontentemens particuliers du prince sur l'attitude de la France, presque exclusivement russe dans la question d'Orient; M. de Metternich n'était pas plus que l'Angleterre satisfait de la politique de Charles X (2) et de son affection pour la Russie. Avec sa profonde expérience des partis, le prince put voir dans l'avénement d'un système nouveau un acheminement vers une politique anglo-autrichienne qui pourrait opposer une barrière à la Russie. Sans doute le prince n'aimait pas la révolution; mais si cette révolution contenue pouvait attiédir l'alliance russe-française ce serait un résultat pour l'Autriche; il suffisait qu'on donnât sécurité pour une vive répression de la propagande : avec la politique de la Restauration, la Russie, complétement rassurée sur le bon concours de la France, pou-

(1) M. le prince de Metternich était à peine de retour à Vienne, de ses terres de Bohême; il avait passé quelques jours aux eaux de Tœplitz avec M. de Nesselrode, vice-chancelier de Russie, qui de son côté était retourné à Saint-Pétersbourg. M. de Lebzeltern, ancien ministre d'Autriche en Russie, se trouvait en même temps à Carlsbad. Au moment de se séparer, M. le prince de Metternich et M. de Nesselrode connaissaient les grands événemens de Paris.

(2) Cette méfiance, cette antipathie s'étaient élevées jusqu'à l'empereur François II si honnête homme, et l'on citait les paroles suivantes qu'il avait prononcées en apprenant les événemens de Paris :

« Je méprise les ministres qui ont renversé Charles X du trône par une infraction à la Charte qu'il avait solennellement jurée. Le premier devoir d'un honnête homme, et surtout d'un souverain, est d'être fidèle à sa parole. Je plains le duc de Bordeaux parce qu'il est innocent, mais je ne me mêlerai en aucun cas de ses affaires. »

vait développer en paix son système politique en Orient contre la Turquie; une révolution brisait ce concours de la France et l'on entrait dans des combinaisons toutes nouvelles.

Pour ses provinces d'Italie l'Autriche pouvait-elle avoir la même assurance d'ordre et de repos? Depuis la création du royaume Lombardo-Vénitien, par le congrès de Vienne, en plus d'une occasion l'Autriche avait violemment réprimé les troubles dans ses possessions italiques; si dans les États vénitiens la terre ferme, jusqu'à Vérone et Mantoue, pays tant aimé des poètes et des dieux, il y avait peu de crainte d'un soulèvement populaire, il n'en était pas ainsi du Milanais; non pas que le bas peuple, heureux et travailleur y fût plus disposé à la révolte, mais la noblesse lombarde, ardente et patriotique, s'était presque toute jetée dans le carbonarisme et avec elle les classes moyennes, les avocats, les gens de littérature qui, pleins de souvenirs de l'antique Italie, voulaient retrouver une patrie et une unité au milieu d'un si vaste morcellement. Dans le Milanais, le Modenais, à Parme, à Plaisance, partout devaient donc retentir comme une espérance de liberté les événemens de Paris; l'esprit de révolte traverserait les Alpes, c'était indubitable, et ce ne serait qu'avec un déploiement de forces considérables et l'appui d'une police active qu'on pourrait éviter le contre-coup d'une révolution qui au reste n'était que le triomphe de 'ancien carbonarisme (¹).

(¹) Ce fut dans ce sens que l'Autriche dicta ses instructions afin d'éveiller les craintes des gouvernemens de Naples, de Rome et de Piémont, si craintifs devant le carbonarisme.

Dès que la nouvelle de l'insurrection victorieuse à Paris fut parvenue à Vienne, des masses considérables de troupes autrichiennes durent se grouper et descendre les montagnes du Tyrol à travers le Stelvio pour occuper le Milanais; ordre fut donné à l'ambassade de Paris de refuser le visa des passeports : nul ne put traverser les Alpes sans un intérêt constaté. La police autrichienne surveille tout, elle a raison, c'est son droit; un gouvernement n'a de tort que celui de se laisser renverser, et pour se garantir d'une ruine toutes les précautions sont bonnes; ce que l'Autriche craint, c'est la propagande des réfugiés qui s'agite, comme à la veille d'une victoire : de ces réfugiés il y en a partout, à Londres, à Paris; ils vont sans doute accourir vers cette révolution qui les appelle en vertu de ses principes, ils trouveront un appui complaisant dans ceux qui ont triomphé à Paris. C'est de ce foyer désormais que partiront tous les dangers de l'Italie, et ils seront grands. La domination autrichienne n'est pas complétement assurée et son administration est trop récente pour y être aimée et puissante d'opinion. Pénétré de ces périls, M. de Metternich, avec une activité merveilleuse, se déploie à-la-fois par les armées et les négociations; comme le même danger va menacer également Rome, Naples, la Toscane et le Piémont, ses agens diplomatiques sont partout avec mission de préparer une sorte de confédération au moyen de garanties mutuelles qui puissent repousser les idées et le système français ([1]), si la propagande prenait une

([1]) Note du 7 août 1830.

attitude hostile aux intérêts et à la sécurité du pays. Partout où les gouvernemens sont effrayés, l'Autriche les rassure par les offres de troupes allemandes et d'une occupation militaire assez forte pour contenir les factieux. A la suite des dernières négociations entre la Russie et la Porte Ottomane, il s'est fait en 1829 des armemens formidables; et l'Autriche a sur pied de guerre près de 300,000 hommes, et au besoin ses régimens se montreront sur les Alpes : elle en destine une partie à la garde de l'Italie; partout elle encourage les précautions : à Rome, à Naples, dans le Piémont surtout où des efforts indicibles sont accomplis en moins d'un mois, si bien que l'armée sarde est portée à près de 60,000 hommes. Dans un mouvement offensif elle formera l'avant-garde soutenue par 100,000 Autrichiens campés dans le Milanais ([1]).

Ces précautions vastes, attentives, s'allient néanmoins à une politique tout expectante; M. de Metternich, pas plus que les princes d'Italie, ne désire se compromettre dans une guerre dont les chances sont toujours douteuses ([2]); tous veulent voir venir les événemens, juger l'attitude et la tendance de la Révolution de Juillet : si elle se fait calme et sage, si elle se borne à un changement de dynastie, à quelque chose qui se limite dans une modification intérieure; si le trône qui va s'élever est assez solidement

([1]) Le Piémont fut l'Etat qui déploya avec le plus d'énergie sa situation militaire. Au mois d'août, il avait 54,000 hommes présens sous les drapeaux; l'armée française, en effectif à cette époque, n'avait pas même un tiers en plus de ce nombre en défalquant la garde dissoute, les régimens étrangers renvoyés, les divisions d'Afrique et le corps d'occupation de la Morée.

([2]) Le pape lui-même n'avait pas

établi, assez ferme pour contenir toutes les émotions turbulentes, alors à quoi bon la guerre ? à quel dessein troubler la paix du monde ? Le *statu quo* est trop dans l'esprit du prince de Metternich pour qu'il consente à se jeter sans motifs dans les hasards des batailles. Que l'on respecte les traités, que l'on réprime les tentatives séditieuses des réfugiés et la propagande morale, alors l'Autriche ne sera pas la dernière à reconnaître la forme de gouvernement que la France se sera donnée et le prince qu'elle aura élu. Ce qu'il lui faut, c'est le triomphe et l'application de certaines maximes invariables pour la sûreté et la force du gouvernement : elle n'a aucune prédilection pour la branche aînée.

Il était impossible également que la Suisse, jetée sur les frontières de la France, ne subît pas elle-même cette impulsion orageuse, retentissante comme le tonnerre dans les Alpes. Le parti démocratique devait bientôt conquérir la suprématie par cette tendance irrésistible qui donnerait gain de cause à la réforme et à l'administration des whigs en Angleterre. L'aristocratie de Berne (la gloire de la Suisse) était forte, traditionnelle, conservatrice, parce qu'elle se liait à l'époque historique de Guillaume Tell. Au grand conseil siégeaient les descendans d'antiques lignées qui portaient sur leurs blasons les insignes de ces époques de délivrance: c'était avec elles que la France avait traité depuis Henri IV. Cette aristocratie s'était pro-

hésité un moment à se prononcer sur la Révolution de Juillet.

On écrivait de Rome, 8 août 1830.

« Le pape a tenu un conseil de cardinaux où il a été décidé que la cour de Rome voyait avec peine ce qui venait d'arriver à Paris ; mais que le saint père, ne pouvant nullement s'opposer aux vœux de la nation, était tout disposé à reconnaître les faits accomplis en France. »

fondément indignée du traitement que les gardes suisses avaient éprouvé à Paris dans ces journées si néfastes pour les enfans des montagnes. La haine aveugle et sauvage des masses contre les habits rouges devait retentir dans ces nationales familles; elles en gardaient un fatal souvenir comme après le 10 août de funèbre mémoire.

Ce patriotisme noblement senti n'était pas également partagé par la portion démocratique de la population suisse, empreinte de la pensée d'unité et de république populaire, comme cela s'était vu sous la Convention et le Directoire après qu'on eut révolutionné la Suisse, brisé son antique gouvernement et sa respectable neutralité. Il devait nécessairement résulter des Journées de Paris une tourmente soudaine qui, de Genève, le canton français, allait s'étendre à travers les terres de Zurich, de Lucerne, jusqu'à Berne même, et là une populace aveugle fracasserait les écussons de ses patriciens pour mettre le pouvoir aux mains de quelques noms chéris des classes bourgeoises assez indifférentes à la gloire et aux traditions de la Suisse et secrètement ennemies de la constitution de 1815. Le triomphe de la multitude de Juillet avait jeté un vernis brillant sur tout ce qui était démocratie. Au lieu de s'occuper de la destinée de ces régimens dissous, humiliés (¹), blessés; au lieu de soulager les nobles enfans de l'Helvétie chassés de France, le parti démocratique les accueillait à peine, pensant à imiter les barricades et à secouer un gouvernement protecteur sous le patriciat, pour mieux se mettre en

(¹) On s'était borné à donner des feuilles de route aux Suisses, sans respect pour les capitulations envers les cantons fédérés.

harmonie avec la turbulence populaire de Paris, qui venait pourtant d'expulser les Suisses! Spectacle mémorable dans l'histoire des nationalités; la démolition des institutions publiques vient presque toujours par la démocratie. Dans son travail sourd et fatal, la démocratie détruit incessamment comme ces vers immondes qui s'attachent aux édifices et les rongent jusqu'à ce qu'ils les aient anéantis. Dès ce moment la Suisse compta à peine dans le mouvement des nations, et sa neutralité fut désormais exposée à toutes les chances de la guerre comme en 1814 et 1815.

Éloignée par son immense territoire du théâtre des événemens de Paris, il semblait que la Russie dût à peine en être impressionnée, et cependant son cabinet s'en préoccupait d'une manière active. Si l'on étudiait au cœur les populations slaves, elles restaient étrangères par leurs habitudes, leur religion, leur vénérable amour pour le czar à toutes ces impressions démocratiques venues de Paris; elles ne les comprenaient pas. En Russie donc tout mouvement dangereux ne pouvait naître que de l'aristocratie; durant cette révolution française qui troubla tous les gouvernemens de l'Europe, la Russie seule, enveloppée dans son immensité, n'en éprouva aucune inquiétude. Cette fois sans doute il en serait de même : nul marchand de Saint-Pétersbourg, de Moscou, d'Odessa; nulle famille noble de Novogorod et des vastes steppes de la Russie ne seraient tentés de suivre l'exemple de la populace de Paris. La Russie ne comprenait ni l'esprit ni la tendance d'une telle révolution. Ici donc n'était aucun danger, aucun désordre.

En serait-il de même de cette récente annexe de la

Russie, de la Pologne, population de noblesse, d'évêques et de peuple catholique ? La propagande pouvait l'entraîner à quelque chose d'éclatant comme une imitation des Journées de Paris. La Pologne saluerait naturellement le soleil de Juillet avec cette espérance qui arrive aux peuples long-temps libres, depuis esclaves, lorsqu'ils voient un mouvement d'insurrection s'opérer au milieu d'une nation amie. Ce n'était pas par le bas peuple, composé de paysans et de juifs, que la sédition éclaterait, mais par les nobles qui voulaient reconquérir leur prépondérance, et par le clergé catholique hostile aux églises grecques : ainsi la Pologne, si protégée par l'empereur Alexandre, à ce point qu'on put accuser le czar de méconnaître les intérêts russes pour ceux des Polonais, la Pologne qui avait son armée, son administration à part, déjà travaillée par un mauvais esprit de sédition, allait éclater dans une nouvelle tentative comme déjà en 1792, sans remarquer qu'elle marchait à sa ruine complète! Comment espérer qu'elle ne serait pas étouffée par ces trois bras de géans, la Russie, la Prusse et l'Autriche qui allaient s'agiter autour d'elle pour l'étreindre comme par un cercle de fer. Et d'ailleurs pour qui allait-elle se lever, elle si catholique, si pieuse ? Pour des impies, des philosophes et des briseurs de croix!

Quant à l'effet produit sur le gouvernement russe en lui-même par la Révolution de Juillet, celui-ci y était un peu préparé par les dépêches si vives, si nettes du comte Pozzo di Borgo ([1]). Tout ce qui avait précédé

([1]) Il est curieux de voir l'effet que produisit à Pétersbourg la

le départ de M. de Mortemart de Saint-Pétersbourg faisait pressentir des événemens extraordinaires, et le czar, mécontent de Charles X, était décidé à prendre à l'égard de la révolution, si elle éclatait, une attitude méfiante sans haine, sans colère contre un mouvement politique dont le sens lui était expliqué par l'ambassade de Paris. Il faut dire, et l'histoire doit recueillir ce fait, que l'empereur Nicolas accepta cette révolution à son origine, tant qu'elle ne s'étendit pas au dehors et qu'elle ne devint pas propagande : il approuva l'idée de la lieutenance générale, il se prépara même à reconnaître la royauté de la branche cadette en attendant les événemens ultérieurs pour se prononcer. Il faut aussi rappeler que la Russie était loin d'être satisfaite du ministère Polignac : « Si donc il y avait respect des traités, l'empereur ne voulait rien moins que la guerre, et s'il était sans tendres affections pour l'ordre de choses nouveau, il était aussi sans amertume ; » et c'est ce que nous aurons plus tard à démontrer.

Dans cette haine qu'inspirait le nom de Bourbon

première nouvelle des événemens de Juillet ; elle arriva par courrier le 9 août.

« Nous avons reçu dans la journée d'hier les premières nouvelles des grands et importans événemens qui ont eu lieu à Paris pendant les derniers jours du mois passé. On est ici dans la stupeur, et l'on a bien de la peine à croire à tous les détails qui nous sont transmis. Les déterminations de notre gouvernement ne pourront être prises qu'après que les suites de cette révolution seront mieux connues ; mais il est en tout cas probable que notre cabinet agira d'accord avec ceux des autres grandes puissances de l'Europe qui, plus rapprochées du théâtre des événemens, auront pris l'initiative. On croit que le vice-chancelier, comte de Nesselrode, sera sur-le-champ rappelé à son poste, à Saint-Pétersbourg ; et que le comte de Lieven se rendra à Saint-Pétersbourg. »

aux turbulens de Paris, il était naturel qu'après avoir accompli un mouvement contre la branche aînée on essayât d'en préparer un aussi en Espagne contre Ferdinand VII, comme les Anglais le désiraient et l'avaient en quelque sorte indiqué par leur diplomatie ([1]). Or, y avait-il dans la Péninsule les élémens d'une révolution? Parmi les basses classes du peuple, les paysans, la multitude des villes, l'immense majorité du peuple espagnol, il se manifestait dévoûment à la religion, au roi absolu, à la monarchie, et tout cela avec cette énergie qui fait que l'Espagnol couche sur la dure, l'escopette au poing, en face de la Vierge ou du saint patron pour la défense de sa patrie ou de sa foi. Les idées révolutionnaires en Espagne se concentraient dans une fraction du clergé, dans quelques marchands des villes, étrangers d'origine, et surtout dans les traditions de l'indépendance provinciale, de ces *fueros* de cités que les Espagnols avaient invoqués à toutes les époques. Telle était alors, au reste, la tendance vigoureuse du gouvernement de Ferdinand VII et de M. de Calomarde son premier ministre, tête de fermeté remarquable, que partout les *negros* étaient ou exilés ou comprimés fortement; plus de neuf cents Espagnols les plus ardens, les plus fiers enfans de la guerre de l'indépendance, vivaient dans l'exil en France et en Angleterre,

([1]) « Partout où elle règne encore, la famille des Bourbons est également usée; partout elle fatigue les peuples. La chute de Ferdinand suivra celle de Charles X. Naples et la Sicile, ainsi que le reste de l'Italie se ressentiront du contre-coup. La délivrance de l'Europe entière nous sourit. Nous faisons des vœux pour que le peuple français persévère dans la carrière noble et patriotique qu'il a si glorieusement commencée. »

(*Le Sun.*)

et au premier signal ils devaient accourir à Paris pour recevoir l'impulsion de M. de Lafayette, le patriarche des insurgés de tous les pays.

En réalité sur les masses en Espagne, les Journées de Juillet ne devaient opérer aucune secousse; elles ne les comprenaient pas, ou bien elles y voyaient un outrage à la religion catholique; pour inculquer le principe révolutionnaire, il fallait des efforts inouïs; l'impulsion viendrait de Londres et de Paris [1]; de Paris par haine des Bourbons, de Londres parce que le vœu de l'Angleterre était d'anéantir le pacte de famille et que le renversement de Ferdinand VII amenait ce résultat. Dès ce moment l'Angleterre vise à la réalisation d'un double projet : briser le sceptre de Ferdinand VII et celui de don Miguel; c'est sa vieille politique, et en cela elle est admirablement secondée par le parti démocratique en France qui n'a jamais eu d'autre idée politique que celle de ses grossières haines et de ses instincts favorables à l'étranger. Il n'y a de gloire que pour les réfugiés, brouillons qui accourent à Paris : Belges, Allemands, Polonais, Italiens, Espagnols. Et ces hommes-là M. de Lafayette les accueille comme les représentans de leurs nations; le gouvernement légitime est insulté et les réfugiés on les encense. Quelle durée de paix peut-on espérer si

[1] On écrivait de Madrid, 5 août 1830.

« Bien que depuis le 1er août notre gouvernement ait reçu les ordonnances de Charles X, c'est seulement aujourd'hui qu'il les a fait publier dans notre Gazette sans les accompagner du plus petit commentaire. Mais cette feuille publique ne dit pas un seul mot de la révolution rapide et décisive qui a suivi la publication de ces ordonnances; cependant notre gouvernement en a eu connaissance dans la nuit du 3 au 4. »

un tel ordre de choses se continue? Il faut qu'il cesse et pour cela une main ferme et sérieuse doit être appelée à gouverner les destinées de la nation française. Rude tâche qui demande une attention et un dévoûment de tous les jours dans une tête puissante!

CHAPITRE VII.

SITUATION DES PARTIS ET DES POUVOIRS PENDANT LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE.

(DU 1er AU 9 AOUT 1830.)

Les légitimistes. — Leur plan de conduite. — Adoption de la lieutenance générale rattachée à l'avénement du duc de Bordeaux. — *Les bonapartistes.* — Le duc de Reichstadt et la constitution de 1815. — *Les républicains.* — Leurs divisions. — Les jeunes hommes des sociétés secrètes. — Idée d'un congrès national. — Turbulences démocratiques. — Le parti politique. — Développement de l'idée de 1688. — De quels élémens elle se compose. — La Chambre des pairs. — La Chambre des députés. — Situation des esprits. — Nécessité d'en finir au plus tôt avec le provisoire. — Aperçu de M. de Talleyrand et du corps diplomatique sur le moyen d'apaiser la crise.

La marche des événemens avait été si rapide, si prodigieuse que le parti légitimiste à la chute de la couronne de Charles X n'avait eu le temps ni de se reconnaître ni de se compter; son action dans les Journées de Juillet avait été tellement effacée que ce fut avec quelque étonnement qu'on le vit reparaître sur la scène pour y chercher un rôle (1). Cette ab-

(1) Tout le monde se souvient de cette caricature qui exprimait un côté vrai de la situation, et dans laquelle un vieillard s'écriait : « Où sont les royalistes? » Nul, en effet, ne pouvait le dire.

sence de toute force, de toute volonté dans la crise, dut contribuer à démoraliser son action et à affaiblir ses moyens. La chute de la royauté de race était tellement inévitable, la couronne de Charles X si dépopularisée, que rien n'était effectivement plus difficile pour le parti légitimiste, que le choix d'une bonne position à la face des événemens de Juillet. Les plus ardens et les plus compromis étaient cachés, les faibles s'annihilaient complétement, et quelques hommes honorables ne pouvaient s'avouer royalistes qu'en déclamant contre les actes de Charles X et les fatales ordonnances (¹). C'est en général la destinée des partis qui ont imprudemment hasardé quelques mesures de violence; s'ils ne réussissent pas complétement ils sont perdus sans retour.

Toutefois, la lieutenance générale de M. le duc d'Orléans confirmée par Charles X, devint comme le point de départ d'une situation nouvelle, et le parti légitimiste dut se rattacher à cette combinaison toute provisoire pour conserver la couronne à M. le duc de Bordeaux. Cette résolution détermina un certain nombre de députés légitimistes à se présenter à la Chambre pour faire vérifier leurs pouvoirs, et prendre part à une délibération commune qui resterait dans la combinaison des principes de la légitimité. Or ce qui faisait encore la faiblesse de ce parti, c'est que par des scrupules ou des tremblemens inimaginables, les plus ardens amis de la royauté, telle que M. de Polignac l'avait comprise, avaient absolument

(¹) C'était chez les plus ardens royalistes qu'on entendait les mots les plus violens contre la couronne tombée ou ses ministres, et je pourrais citer des noms propres qui étonneraient.

déserté, non-seulement la Chambre, mais je dirais le théâtre même des événemens : tous s'étaient cachés, tant ils reconnaissaient sans doute la grandeur du péril et la difficulté d'y remédier. Ainsi la droite de la Chambre qui pouvait compter 150 à 160 membres (¹), au lieu d'apporter le poids immense de cette minorité, n'offrit pas plus de 50 membres sur ses bancs déserts, et sauf le loyal et courageux M. de Conny, aucun des chauds amis de M. de Polignac n'était présent et à son poste; les seuls royalistes qui manifestèrent de l'énergie furent les députés de la couleur de MM. de Martignac, Hyde de Neuville, Alexis de Noailles (²) qui avaient vu avec une douloureuse indignation la marche suivie par un ministère insensé.

Oui, il faut le dire parce que la vérité historique est là, les ardens royalistes avaient peur; étonnés, effrayés, ils se cachaient pour ne reparaître que bien long-temps après, lorsque la tempête eut été apaisée par ce parti politique qu'ils ont depuis si violemment attaqué. Si tous les députés légitimistes présens admettaient la lieutenance générale du royaume, ils restaient divisés sur des questions de détails que la marche des événemens allait soulever. Et, par exemple, la Chambre des députés avait-elle le droit de modifier toute seule la Charte constitutionnelle, ou devait-elle se

(¹) La minorité sur l'adresse était de 181 voix contre les 221 qui formaient la majorité, et c'était à-peu-près la somme de royalistes dévoués à la combinaison du jeune duc de Bordeaux.

(²) Le comte Alexis de Noailles, un des hommes les plus honorables et les plus religieux de notre époque, petit-fils du maréchal de Mouchy, était né en 1783; il faisait partie de la Chambre des députés depuis 1825.

borner à reconnaître le duc de Bordeaux par suite de l'acte d'abdication de Charles X et de M. le Dauphin ? Enfin, si cette combinaison n'était point acceptée, si la couronne était offerte au prince lieutenant-général ou même au duc de Reichstadt, les députés avaient-ils le droit de sanctionner une telle substitution de dynastie ? Ici d'étranges alliances se formulaient : les partis agissent plus avec leurs haines même qu'avec leurs intérêts. Or, parmi les royalistes il y avait certains hommes qui portaient une antipathie tellement vive à l'idée de 1688, qu'ils se seraient accommodés de tout système désordonné, pourvu que l'exclusion de cette idée fût admise. Faut-il le dire ? quelques-uns même tendaient la main à M. de Lafayette pour le faire régent du duc de Bordeaux avec l'épée de connétable, et la mission de reconstituer la monarchie sous des institutions nouvelles ([1]). Ainsi M. de Lafayette venait de déclarer à l'Hôtel de Ville : « que les Bourbons avaient cessé de régner ; » et c'était lui que des royalistes ardens appelaient au soutien de leur cause. Une autre fraction plus convenable et plus modérée reconnaissait les services que le lieutenant-général venait de rendre en se jetant au milieu des partis pour les comprimer tous. Dans cette nuance qui comptait MM. de Châteaubriand, de Martignac, Hyde de Neuville, il s'était formé deux opinions encore : l'une se rattachait exclusivement à la lieutenance générale sans faire un pas en avant ; pour

([1]) Cette singulière combinaison de la régence ou de la connétablie accordée à M. le marquis de Lafayette avec le duc de Bordeaux pour roi, a été avouée par les écrivains des deux partis, royaliste et démocrate comme une merveilleuse alliance.

ceux-ci, au-delà des actes d'abdication, ils restaient sans pouvoir, sans autorité ; vieux gentilshommes, il leur répugnait de prêter serment à un ordre de choses qu'ils ne considéraient pas comme légitime. Tel était M. de Châteaubriand : tout en faisant l'éloge du prince, de l'immense service qu'il avait rendu, tout en jetant un blâme acrimonieux sur les fautes commises, il n'en concluait pas moins qu'une révolution de 1688 n'était pas dans les pouvoirs de la Chambre. Avec des idées plus tenaces et plus têtues, M. de Kergorlay restait dans le même ordre de conviction. Enfin ce qui pouvait étonner lorsqu'on remarquait l'opposition de M. Hyde de Neuville et sa popularité dans le parti libéral, lui-même était complétement d'avis que les fonctions des députés cessaient par le seul changement dans la constitution. Ce parti allait refuser le serment d'une manière absolue.

L'autre fraction, au contraire, tout en unissant ses efforts pour arriver à la royauté de M. le duc de Bordeaux, ne pensait pas cependant que ce fût ici la condition exclusive pour un homme d'honneur, un député fidèle, de siéger à la Chambre. Avant tout il y avait une France, une patrie : il fallait donc rester à son poste, braver l'orage, ne point émigrer des institutions comme en 1789 on avait émigré du territoire (¹); et dans cette opinion il fallait ranger des hautes et belles consciences dirigées par MM. de Martignac, Alexis de Noailles ; et M. Berryer lui-même, quoique placé dans une position si rapprochée du

(¹) Je me rappelle que ce mot me fut dit pour la première fois par M. de Martignac que je trouvai fort abattu ; il était d'une si grande justesse, que depuis il est devenu usuel.

prince de Polignac, adhérait à ce principe : sa grande puissance de talent à la tribune, il ne voulait point l'abdiquer : on remarqua qu'il parut à la Chambre un peu floquetté de rubans tricolores, car les royalistes eux-mêmes avaient besoin alors de prendre des signes extérieurs pour se faire respecter dans leur liberté de tribune ([1]).

En toute hypothèse, il était fort difficile dans l'état des esprits de faire de M. le duc de Bordeaux la base essentielle de toute constitution publique : elle n'eût point été acceptée par la population de Paris, si profondément irritée ; et dès-lors tout s'annulait. On a dit depuis « que la duchesse de Berri, populaire dans la bourgeoisie, amenant son jeune fils par la main à l'Hôtel de Ville, aurait gagné tous les cœurs. » C'était là une illusion de chevalerie et d'histoire : on n'en était plus aux prestiges de la royauté, même rayonnant sur le front d'un enfant ; on n'en était plus aux régences de Marie de Médicis et aux minorités de Louis XIV et de Louis XV. Par des insinuations fausses et cruelles on était parvenu à rendre le nom de Bourbon odieux ; ce peuple de démocrates, ces républicains qui avaient menacé le lieutenant-général lui-même, les yeux ardens, les mains ensanglantées, auraient-ils épargné le pauvre enfant et la mère ? Un crime était possible : déjà on avait publié dans les journaux une protestation mensongère qui signalait le duc de Bordeaux

([1]) Cette circonstance fut rapportée par les journaux, et je crois qu'à ce moment, plus on était courageux par la tête et la pensée, moins il fallait s'exposer aux fureurs vulgaires du peuple, en refusant d'adopter ses couleurs. Et pourquoi en faire un reproche au prince qui les portait? Je crois même que le parti légitimiste aurait alors accepté les trois couleurs pour M. le duc de Bordeaux.

comme un enfant supposé. Les partis sont implacables quand ils vouent à la haine une famille ou un individu; ils ne se bornent pas à les tuer, ils vont fouiller dans les immondices pour les déshonorer! On doit le dire, pour peindre ce temps, il fut fait une proposition pour changer le nom de la rue du duc de Bordeaux en celui de la rue de *l'Enfant-Trouvé* (¹). Les journées de révolution se présentent toujours si étranges, si pleines de choses douloureuses! Le triomphe du parti légitimiste ne pouvait donc être une solution : c'était un ferment nouveau de guerre civile. Ce fait est tellement exact, qu'au milieu des placards qu'on jetait confusément dans les rues, de toutes ces proclamations bizarres, insensées ou ardentes, il n'y en eut pas une seule où le nom du duc de Bordeaux fût prononcé; elle eût été foulée aux pieds par la populace irritée, et ceux qui ont bonne mémoire doivent savoir avec quelle timidité tremblante le nom de ce pauvre enfant fut jeté même dans les journaux les plus avancés du parti légitimiste.

L'opinion bonapartiste avait pour elle, au contraire, des souvenirs qui parlaient profondément aux entrailles des masses; le peuple se souvient de ce qui flatte son orgueil plus que de ce qui conserve son bien-être, et la mémoire de Napoléon était chère à tous dans les faubourgs, parmi les vainqueurs (vieux et jeunes fédérés). La plupart de ceux qui guidaient les combattans les armes à la main, en juillet, appartenaient à l'époque de l'Empire; officiers en retraite, ils saluaient leur drapeau, l'aigle glorieux seul y man-

(¹) Voir le *Courrier français* du 6 août 1830.

quait. Il se trouvait même pour réaliser leur rêve une constitution toute faite qui proclamait les droits et la légitimité du fils de l'empereur sous le nom de Napoléon II (¹). Les représentans de la patrie l'avaient ainsi voulu en 1815; la place pour le jeune prince était toute faite; il ne s'agissait que de rappeler la déclaration solennelle de la Chambre des représentans dans les Cent-Jours, fondée sur la souveraineté du peuple avec la régence de Marie-Louise et la couronne de Napoléon II. Rien donc ne paraissait plus simple dans leur pensée que de rappeler ces actes fondés sur la souveraineté populaire dont la Chambre des représentans était l'expression. Un tel parti avait une puissante action sur le peuple de Paris; il s'agitait par un sentiment tout patriotique, et les rues étaient tapissées de placards où le nom de Napoléon II était offert aux acclamations populaires. Ce nom ôtait quinze années à tous les hommes de l'Empire, et l'on remarquera que tout événement qui nous rajeunit est accepté avec enthousiasme dans la vie pu-

(¹) Pour bien indiquer la situation respective du parti bonapartiste et des républicains, il n'est rien de plus curieux que les lettres de Joseph Bonaparte à M. de Lafayette; c'étaient deux âmes honnêtes, mais d'une simplicité et d'un ridicule excessifs; M. Joseph Bonaparte se posant en souverain, et M. de Lafayette en dictateur.

Lettre de M. Joseph Bonaparte au général Lafayette (par extraits)

« Mon cher général,

« ... Vous vous rappelez nos entretiens sur cette terre hospitalière et libre (l'Amérique); mes sentimens et mes opinions sont aussi invariables que les vôtres; et ceux de ma famille sont, *tout pour le peuple français*. Sans doute je ne puis pas oublier que mon neveu, Napoléon II, a été proclamé par la Chambre qui en 1815 fut dissoute par les baïonnettes étrangères, et par l'armée dispersée sur les bords de la Loire, d'après la volonté de cette famille que les étrangers imposèrent à la France, et dont la France vient enfin de faire justice.

« ... Si la nation française appelait à la tête des affaires la famille la plus inconnue, je pense

blique comme dans la vie privée. Napoléon avait légué son fils aux Parisiens, les Chambres l'avaient proclamé après les Cent-Jours; tant de souvenirs vivaient encore chez ceux qui avaient servi et admiré son père! Celui-ci avait vu l'enfant-roi au berceau, celui-là se le rappelait encore, aux bras de sa nourrice, offert sur la terrasse des Tuileries à l'enthousiasme de la population. Il restait encore bien des tribuns, bien des centurions tout prêts à saluer de leurs acclamations le fils de César.

Plusieurs causes rationnelles et réfléchies s'opposaient cependant à ce que le duc de Reichstadt fût proclamé sous le nom de Napoléon II : la première, toute dominante, et il ne faut pas l'oublier, c'est que 1830 se rattachait par tous les côtés à 1815; M. de Lafayette, revêtu de la toute-puissance sur les hommes et les choses de Juillet, avait été l'adversaire le plus acharné du système napoléonien, et par conséquent de l'avénement du duc de Reichstadt; sans doute il eût admis la déclaration de la Chambre des représentans qui se

que nous devrions nous soumettre à sa volonté, en tout et pour tout; mais la nation seule a le droit de détruire son ouvrage. Les gouvernemens étant un besoin des peuples, nul doute que les individus qui les composent ne soient subordonnés aux besoins des peuples clairement exprimés par la majorité. Je serais donc venu moi-même exprimer ces sentimens si je croyais ma présence utile, si le devoir m'appelait en France; si la loi arbitraire dictée par l'étranger et appliquée par la famille qu'il avait imposée à notre patrie, pour neutraliser sa juste influence sur les affaires de l'Europe, avait été abolie par les autorités que la nécessité a données à la France, après les derniers événemens des derniers jours de juillet.

« Je demande donc l'abolition de cette loi tyrannique qui a fermé la France à ma famille, qui l'avait ouverte à tous les Français que la Révolution en avait expulsés. Je proteste contre toute élection faite par des corporations particulières, et des corps n'ayant pas obtenu de la nation des pouvoirs qu'elle seule a le droit de donner, et je déclare,

fondait sur les idées les plus chères à sa jeunesse, la souveraineté du peuple; mais la couronne de Napoléon II lui répugnait profondément; tout ce qui rappelait un souvenir de force, un principe d'unité lui était antipathique, et il ne se fût point déclaré pour la reconstruction du système impérial malgré l'éclat qu'il avait jeté sur la patrie.

Ce jeune duc de Reichstadt au reste, loin de Paris, était sous la puissance de l'Autriche; ses plus fervens admirateurs disaient bien « que les yeux et le cœur tournés vers la France, il ne songeait qu'à son glorieux père et à sa grande patrie, et qu'il saluait la noble mémoire de nos jours de triomphe. » Cela ne suffisait pas à la nécessité; les choses étaient si entraînantes, la crise si forte qu'il fallait une solution, non point avec l'éventualité d'un prince que l'Autriche pouvait retenir, mais avec un gouvernement actif et un pouvoir immédiatement centralisé; on ne devait pas chercher le principe d'ordre jusqu'à Vienne, mais dans le cercle actif et rapproché de la politique.

dans toutes ces circonstances, être prêt à me conformer à la volonté nationale légalement exprimée quelle qu'elle puisse être, regardant tous les sacrifices que le bien de la patrie impose comme un tribut qu'elle a droit d'exiger de ses enfans, et un bonheur pour eux de pouvoir les faire.

« ... Je vous prie, mon général, d'être auprès des illustres citoyens qui, avec vous, ont coopéré à relever les couleurs nationales, l'organe de mes sentimens que vous avez connus ici, et qui, dans toutes les hypothèses possibles, sont inaltérables : *tout pour le peuple français!* L'empereur mon frère, mourant sur le rocher de Sainte-Hélène, a dicté pour moi au général Bertrand une dernière lettre, par laquelle il me recommande son fils en me disant un éternel adieu; il finit ainsi : « Dites surtout sans « cesse à mon fils qu'il est, avant « tout, Français, qu'il prenne ma « devise : *tout pour le peuple fran-« çais!* » J'ai rempli tant que je l'ai pu ce devoir de sentiment; je sais que son fils est aussi Français que vous et moi, en dépit de la fortune, et j'espère que le moment n'est

A dire vrai, ceux qui avaient le plus vaillamment combattu dans les Journées de Juillet c'étaient ces jeunes hommes des sociétés secrètes, courageux, énergiques, exposant tout pour la république, cette idole de leur cœur, souvenir d'études pour les uns, tradition de famille pour les autres : ceux-ci fils de régicides, ceux-là passionnés admirateurs de la Convention, partisans du système unitaire, sortes de puritains de l'école de 1793, tous désirant le triomphe pur de la démocratie. Dans l'étonnement et la terreur du premier moment ils s'étaient emparés du peuple et se posaient comme ses seuls représentans. Rien de plus impatient, et je dirai presque de plus rudement patriotique que ces associations et ces clubs qui voulaient tout briser, tout assouplir à leur gré, la royauté, les Chambres, et qui se plaçaient de leur propre autorité à la tête de la nation. D'où venaient ces jeunes hommes et de qui émanaient leurs pouvoirs? Etudians de 1821, carbonari à dix-neuf ans, ils en avaient trente alors; et s'appuyant sur quelques élèves de l'École Polytechni-

pas éloigné où il pourra m'aider à rendre à la France une parcelle de tout ce que nous lui devons.

« Veuillez agréer, mon cher général, etc.

« Joseph BONAPARTE. »

Réponse du général Lafayette (par extraits.)

« ... Lorsque l'attentat de Charles X et compagnie eut soulevé la population parisienne, et que la confiance publique m'eut placé a la tête de ce mouvement patriotique, ma première pensée après la victoire, fut d'en tirer le meilleur parti pour la cause de la liberté de mon pays. Vous jugez bien qu'aucune combinaison personnelle ne pouvait entrer dans cette détermination.

« ... Je pourrais me borner à vous dire que votre dynastie était dispersée; les uns à Rome, vous en Amérique, le duc de Reichstadt dans les mains autrichiennes; mais je dois à votre amitié ma pensée tout entière. Le système napoléonien a été éclatant de gloire, mais empreint de despotisme, d'aristocratie et de servitude. D'ailleurs le fils de votre immense frère est devenu un prince autrichien et vous

que, ils se disaient les organes de la souveraineté nationale, imposant leurs volontés à ce point qu'ils effrayaient M. de Lafayette lui-même. Avec son instinct et son expérience des révolutions, celui-ci savait bien que les sociétés secrètes et les clubs ne le prenaient lui que comme drapeau momentané, afin de ne point effrayer la bourgeoisie; mais que si on leur laissait deux jours le pouvoir en mains, bientôt brisant le fétiche de la garde nationale, le dieu du drapeau tricolore, ils marcheraient droit à une parodie de la Convention et du Comité de salut public.

Plein d'inquiétude sur sa propre situation, M. de Lafayette caressait en frémissant ses jeunes amis : il n'est sorte d'encens qu'il ne leur prodiguât comme aux plus dignes, aux plus nobles enfans du pays, et au fond du cœur M. de Lafayette voulait se débarrasser au plus vite de toute responsabilité. Quelques-uns lui disaient : « adoptez la république pour la France, osez la proclamer, la présidence vous arrivera de plein droit; » d'autres, plus courtisans encore, lui parlaient d'une royauté qu'ils pourraient élever en

savez ce qu'est le cabinet de Vienne. Voilà, mon cher comte, et malgré mes sentimens personnels à votre égard, ce qui ne m'a pas permis de souhaiter le rétablissement d'un trône dont les Cent-Jours avaient montré la constante tendance vers d'anciens erremens.

« ... C'est dans la sincérité de mon cœur que j'ai voulu avoir cette explication avec vous. Je ne vous dirai pas que tout se soit passé comme je l'aurais dicté. Vous savez que, dans les affaires intérieures, comme dans celles du dehors, personne ne voit tout se faire à son gré. Votre incomparable frère avec sa puissance, son caractère et son génie, l'éprouvait lui-même, et vous, son meilleur ami, en aviez votre part; mais je n'ai voulu rien taire de ce que j'ai fait en pleine liberté d'esprit et de volonté, aimant mieux mériter par ma franchise la conservation de votre amitié, que de la détruire par une apologie moins sincère.

« Recevez, mon cher comte, etc.

« LAFAYETTE. »

sa faveur et en son nom puisqu'il la croyait « une infirmité, une faiblesse de la société française. » Ce n'était pas que M. de Lafayette manquât d'ambition, il aimait à gouverner, à rayonner, même dans une sorte de gloire populaire et de suprématie individuelle qui s'imposait à tous, ministres et Chambres. Mais la présidence d'une république demandait une énergie de tous les momens, une nécessité de lutter contre mille partis anarchistes, et cette tâche surpassait les forces de M. de Lafayette, si ardent à détruire, si impuissant pour reconstituer.

Dans ce parti républicain, les plus hardis voulaient faire acte immédiat de conquête en proclamant un gouvernement démocratique (¹); la Convention, le Comité de salut public, tout cela leur souriait, à eux pauvres fous qui n'avaient ni la conviction, ni l'énergie de ces mâles tribuns, ni une société capable de les suivre; les autres se bornaient à souhaiter un gouvernement provisoire jusqu'à ce que la souveraineté du peuple se fût prononcée dans un congrès par les assemblées

(¹) Quelques-unes de ces proclamations et de ces adresses subsistent encore; je les donne pour faire connaître la hardiesse de ces hommes qui se posaient comme les représentans du peuple; quelle était l'élection légale qui leur avait conféré cette autorité?

Au peuple.

« Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier.

« Vous avez conquis la liberté par votre courage et au prix de votre sang. On veut profiter de la lassitude qu'on vous suppose après de si glorieux travaux, pour vous imposer un autre gouvernement, sans consulter ni vos vœux ni ceux de la France.

« On vous montre un Bourbon comme lieutenant-général, et autour de lui des ministres qui n'ont pas la confiance du peuple. C'est un moyen de vous ramener dans six mois Charles X, l'auteur des massacres qui viennent d'ensanglanter Paris. Et dans tous les cas, n'aurez-vous donc conquis qu'un homme par trois journées de carnage? Ce sont des garanties qu'il nous faut, mais des garanties

primaires. M. de Lafayette s'était rangé sous cette bannière afin de retarder toute solution à la crise : gagner du temps, c'était beaucoup pour chacun de ses actes ; il faisait entendre que tout avait besoin de la sanction du peuple, lieutenance générale, pairie et Chambre des députés. A vrai dire, le parti républicain n'avait alors encore adopté aucune formule ; à peine venait-il de triompher qu'il se divisait déjà en plusieurs écoles, et on peut s'en convaincre par cette multitude de proclamations ardentes, séditieuses qu'il jeta lui aussi au peuple ; on y voyait bien ce qu'il détestait, ce qu'il repoussait, mais nul ne pouvait distinguer ce qu'il voulait précisément obtenir après la victoire. La domination à l'Hôtel de Ville lui donnait une sorte de pouvoir momentané dans la cité, et il put se livrer à de violentes invectives contre la lieutenance générale, parce que le parti républicain voyait bien qu'il y avait dans cette institution un principe d'ordre ; la bourgeoisie ne demandait qu'un point

qui assurent à jamais notre mémorable conquête.

« Ne songeons en ce moment qu'à affermir notre triomphe, respectons le droit du peuple de constituer le gouvernement qui lui convient.

« Que tous les citoyens assurent aujourd'hui la liberté qu'ils viennent de conquérir, en remettant par acclamations la présidence à Lafayette. »

Adresse du comité central des douze arrondissemens de Paris, à la Chambre des députés provisoire.

« Messieurs,

« La nation s'est affranchie de ses ennemis pour jouir de ses droits. Après ses généreux sacrifices et les preuves de raison qu'elle a données dans son éclatante victoire, elle ne peut reconnaître comme pouvoir constitutionnel ni une Chambre élective nommée durant l'existence et sous l'influence de la royauté qu'elle a renversée, ni une Chambre aristocratique dont l'institution est en opposition directe avec les sentimens et les principes qui lui ont mis les armes à la main.

« N'accordant, comme nécessité révolutionnaire, qu'un pouvoir de fait et très provisoire à la Cham-

d'appui pour se rallier à une autorité protectrice. Ce point d'appui trouvé, l'anarchie était vaincue.

Toute cette surface s'agitait avec violence dans les journaux, au milieu des clubs, et ce fut alors qu'il passa dans la tête de M. Thiers cette singulière idée de conduire au Palais-Royal les plus ardens de ces démocrates, les plus hardis, les plus rudes même de ces républicains, afin de s'expliquer et de s'entendre, qui le croirait? sur la question de gouvernement. Ainsi le prince le plus poli de l'Europe, le plus ferme dans ses pensées d'ordre, était mis en rapport avec des hommes aux triviales paroles, aux façons les plus osées, lui jetant des apostrophes sans suite et des aphorismes bizarres. Les voici dans le vieux palais Cardinal en costume des rues; l'un rappelle qu'il y a entre eux un lien de révolution, leurs deux pères étaient conventionnels; l'autre déclare qu'il déteste les rois cordialement comme un admirateur de la Convention; celui-ci menace, celui-là proteste; tous parlent à-la-fois une langue qu'on veut rendre sincère et qui n'est au fond que mal apprise, souvenir de clubs et de carrefours. Et le prince n'abandonnant jamais sa distinction de manières et de

bre des députés actuelle, pour aviser sur-le-champ à toute mesure d'urgence, elle appelle de tous ses vœux l'élection libre et populaire d'autres mandataires qui représentent réellement les besoins du peuple : les assemblées primaires seules peuvent amener ce résultat.

« S'il en était autrement, la nation frapperait de nullité tout ce qui tendrait à la gêner dans l'exercice de ses droits conquis et scellés de son sang; elle protesterait de toutes ses forces contre cet attentat; en conséquence, elle engage les députés actuels à ne perdre de vue ni les sacrifices faits, ni leurs résultats mérités, ni les conséquences possibles de toute usurpation de leur part sur la plus légitime de toutes les conquêtes. »

Paris, le 6 août 1830.

naissance, sa supériorité d'esprit, répondant aux uns, reprenant les autres, devait au fond conserver une bien triste idée de cette démocratie qui voulait gouverner la France en vertu de quelques souvenirs étranges et sanglans.

Cette attitude de tous les partis, l'opinion légitimiste morcelée et abîmée devant les événemens; les bonapartistes, forts par l'imagination, faibles par les moyens réels; et les républicains, si menaçans pour les intérêts; cette attitude, dis-je, dut donner une grande consistance à l'opinion mixte et d'abord timide qui rappelait la nécessité d'une révolution de 1688 absolue et complète. Puisque les trois combinaisons : le duc de Bordeaux, le duc de Reichstadt ou la république n'avaient que des forces limitées, que l'une soulevait des répugnances, l'autre des difficultés européennes, la dernière des haines ou des craintes, il fallait donner une autre solution au provisoire, et dès ce moment la raison philosophique et d'examen dut absorber l'action vivace et menaçante des partis qui n'apportaient que des passions dans la balance. Pour arriver à ce point il fallait plusieurs conditions essentielles : le consentement du prince, l'action des pouvoirs réguliers, l'assentiment du pays et celui de l'Europe. Tout cela n'était pas aussi simple qu'on paraissait le croire. Les actes, les paroles, la situation, tout indiquait que M. le duc d'Orléans redoutait cette couronne dont la majesté était grande, mais environnée d'épreuves et de périls, non-seulement parce que ce pouvoir royal le livrait à des partis ardens, terribles et implacables, mais encore parce qu'il ne savait pas comment serait prise à l'ex-

térieur une résolution qui modifiait tout-à-coup les relations établies avec l'Europe depuis quinze années. La lieutenance générale du royaume était acceptée par le corps diplomatique comme un provisoire qui laissait toutes les questions en suspens : en serait-il de même de l'acte qui allait élever une nouvelle dynastie comme une condition nécessaire de tout gouvernement régulier ? Car les traités de 1814 à 1818 avaient garanti l'existence de la branche aînée des Bourbons ([1]), et c'était ici une modification essentielle dans le droit public. Si donc le prince laissait à quelques auxiliaires le développement de tous les projets de détails de la révolution, il se repliait en longues méditations sur lui-même et consultait quelques hommes d'État pour savoir le parti définitif qu'il devait prendre et la résolution qu'il devait accomplir en ce qui touchait les cabinets surtout.

M. de Talleyrand fut un des esprits supérieurs qui décidèrent le prince à l'acceptation de la royauté, non point dans le dessein d'assurer un triomphe à la Révolution turbulente, M. de Talleyrand ne l'aimait pas, cette Révolution; mais tout au contraire dans le but de tourner et d'affaiblir l'idée démocratique qui voulait s'emparer du mouvement de Juillet. Le meilleur moyen pour arriver à ce but de répression était de créer une royauté assez jeune, assez forte, assez patriotique pour scinder et amoindrir le parti révolutionnaire lui-même. L'opinion du prince de Talleyrand fut « qu'il fallait atténuer, réfréner les principes de Juillet par les hommes de Juillet : les uns, on pou-

([1]) Voir les actes du congrès d'Aix-la-Chapelle.

vait les attirer par l'ambition, les autres par conviction, la majorité par les intérêts rassurés et raffermis; une fois un pouvoir régulier établi, il appellerait par son attraction toutes les nuances paisibles des opinions légitimiste, patriote, monarchique, bonapartiste, et avec leur concours on chercherait à établir un système d'ordre après la secousse violente que la France venait d'éprouver. » Passant en revue les partis, M. de Talleyrand exposa que tous les systèmes hors celui-là offraient un danger : les républicains n'étaient qu'une couche ardente sur le sol; toute bouillonnante, elle faisait peur à la bourgeoisie; les intérêts s'en alarmaient; les républicains pouvaient surprendre la société par un coup de main; mais évidemment ils ne la gouverneraient pas (¹). Les bonapartistes étaient en ce moment une intrigue plutôt qu'un principe, un souvenir de fédérés qui passerait comme ces images exposées quelque temps aux regards publics dans les boutiques; il était curieux qu'une opinion voulût faire de la légitimité pour les

(¹) Une fraction du parti républicain s'était séparée pour imposer des conditions à la royauté nouvelle, et voici sur quelles bases :

« La souveraineté nationale reconnue en tête de la constitution comme dogme fondamental du gouvernement; — point de pairie héréditaire, mais deux chambres homogènes; — renouvellement complet de la magistrature; — lois municipale et communale sur le principe le plus large de l'élection; — pas de cens d'éligibilité; — cens électoral à 50 francs; — élection appliquée à toutes les magistratures inférieures, notamment aux justices de paix; — plus de priviléges ni de monopoles; — liberté entière des cultes et de l'enseignement; — une école primaire gratuite par commune; — liberté entière de la presse, sans timbre ni cautionnement, ni droit de transport pour les journaux; — jury pour les délits de la presse; — jury d'accusation; — garde nationale nommant directement tous ses officiers, sans exception; — responsabilité des agens secondaires, sans l'autorisation du conseil d'Etat. »

Bonaparte : opposer un jeune homme, aux mains des Autrichiens, à une jeune révolution qui était faite en haine de l'étranger, était-ce de la politique?

Quant au parti légitimiste, celui-ci, selon M. de Talleyrand, était plus sérieux parce qu'il se rattachait à deux idées : la vaste propriété et la paix de l'Europe; mais à tort ou à raison, ce parti s'était complétement annulé par la folie des ordonnances, son impuissance à les faire exécuter, sa disparition absolue dans les jours de Juillet. Rien de plus simple sans doute en principe que de reconnaître M. le duc de Bordeaux, et l'on pourrait même avoir pour cela une majorité dans les Chambres; mais une fois le noble enfant proclamé, que ferait-on, comme système de gouvernement? Si l'on conservait la lieutenance générale du royaume, alors aux embarras d'une sorte de provisoire viendraient se réunir les dangers d'une minorité, et il fallait à la crise quelque chose de définitif et d'accompli. Le duc de Bordeaux, roi de France, le parti jacobin se reconstituerait et la haine contre la maison de Bourbon retrouverait un aliment. Voulait-on créer une régence même avec M. de Lafayette? C'était l'anarchie. Ou le duc de Bordeaux suivrait les traditions de Charles X et du duc d'Angoulême, et alors il soulèverait les mêmes dangers, provoquerait les mêmes tempêtes; ou bien, pour se populariser, il adopterait les idées de démocratie absolue : en ce cas on se plongerait dans les niaiseries désordonnées des lafayettistes, parce qu'un pouvoir faible serait incapable de résister à la violence des clubs et des jacobins. Il n'y avait donc qu'une royauté de 1688 sans antécédens, posée sur un principe mixte,

attirant à elle toutes les fractions raisonnables, ambitieuses ou attiédies, garantissant les intérêts en s'appuyant sur la bourgeoisie, qui pourrait parer à l'immense danger social que la branche aînée des Bourbons avait fait naître par le coup d'État de Juillet.

En ce qui touchait l'Europe, M. de Talleyrand ne dissimula pas que la question devenait complexe, difficile; mais, à l'aide de cette politique forte et persévérante qui avait pour elle la raison d'Etat, on pourrait parvenir à résoudre le problème de la paix à l'extérieur : les cabinets étaient plus tempérés, plus tièdes qu'on ne le croyait sur les questions de dynastie; ils faisaient moins du sentimentalisme que de l'utilité et de l'ordre. La branche aînée des Bourbons n'était point aimée en Europe; il y avait des ressentimens de maison qui remontaient même à l'orgueil de Louis XIV; elle avait blessé les susceptibilités et les intérêts; en 1814, il n'avait tenu à rien qu'elle ne fût pas restaurée. En 1815, c'était la force des choses qui l'avait replacée sur le trône. L'Europe jugeait Charles X loyal mais incapable de comprimer le mouvement; elle lui avait conseillé de ne point se montrer agresseur contre la Charte, et en allant à sa guise, à sa tête, il avait compromis la sécurité générale. Au reste, toute cette famille avait montré tant de faiblesse, tant d'imprévoyance, tant de décousu dans les Journées de Juillet qu'elle n'inspirait aucun intérêt ni aux gouvernemens forts ni aux gouvernemens justes. « Que pouvait-il donc surgir de plus habile, de plus raisonnable, continuait M. de Talleyrand, qu'une royauté nouvelle qui prenait sur elle-même le soin de comprimer les factions et d'empêcher

cette révolution bouillonnante de se répandre sur l'Europe comme une lave brûlante. »

Selon l'homme d'État habile, que fallait-il faire pour obtenir l'immédiate reconnaissance des cabinets de l'Europe ? « Déclarer qu'une fatale révolution avait détrôné la branche aînée des Bourbons ; si elle s'était brisée, il fallait ne chercher qu'en elle-même la cause et l'instrument de sa ruine. Dans cette anarchie profonde, on avait reconstitué un pouvoir dont la société avait besoin, c'était le droit national ; on garderait scrupuleusement les traités ; toute propagande à l'extérieur serait empêchée; on ramènerait l'ordre à l'intérieur, la nouvelle couronne s'en donnait la mission. » Nul gouvernement, d'ailleurs, pris chacun dans son individualité, ne pourrait s'y opposer : en Angleterre le duc de Wellington était trop mécontent de la conquête d'Alger, acte de la branche aînée, pour prendre intérêt à cette cause. Il y avait d'ailleurs un enthousiasme si grand dans le peuple anglais pour les événemens de Juillet (1) que la première reconnais-

(1) Voici des extraits des journaux anglais du 3 août.

Le *Morning-Chronicle*. « Il est d'une importance immense, que la première et la plus éclairée des nations du continent soit parvenue à se débarrasser de la légitimité, c'est-à-dire du droit divin en vertu duquel on traite le peuple comme une propriété. Pour cette raison, il faut une dynastie nouvelle qui doive son élévation à la nation, et dont le chef se considère comme son premier magistrat et non comme son maître. »

Le *Globe* s'exprimant dans le même sens ne voyait que des élémens de tranquillité en France.

Le *Times* s'expliquait plus nettement encore.

« Charles X a sans aucun doute, perdu tout droit à la couronne de France, il ne mérite pas même un asile dans ce pays, à moins que ce ne soit comme un objet de mépris et pour aller s'ensevelir dans quelque monastère. Quoique toute l'Europe partage la même admiration pour la conduite des Français, il existe cependant un bruit que l'attaque hostile qui a été faite à leurs libertés a été conseillée par

sance d'une royauté nouvelle viendrait de la Grande-Bretagne. Une fois ce pas fait, toutes les autres cours accéderaient naturellement au même acte; l'Angleterre était le point culminant de la situation, car il n'y avait point désormais de grande guerre sans le cabinet britannique. A l'égard de l'Angleterre, ce n'était pas une simple conjecture, mais un fait pour ainsi dire accompli : dans une conférence avec lord Stuart de Rothsay, M. de Talleyrand avait posé cette question : « Le duc d'Orléans acceptant la couronne sera-t-il reconnu par l'Angleterre? » Et courrier par courrier la réponse était venue de Londres et le duc de Wellington avait dit : « Oui. Aux conditions du maintien des traités qui règlent le droit public européen, l'Angleterre ne dépensera ni un homme ni un écu pour le retour de la branche aînée. » Ce point une fois arrêté, il n'y eut plus d'hésitation. M. de Talleyrand plus que jamais se prononça dans le sens d'une révolution de 1688 dont le succès était maintenant assuré.

La Prusse était trop libéralement constituée pour ne pas comprendre tout ce que promettait d'ordre et de sécurité politique l'avénement d'un pouvoir fort et habile au milieu de la confusion des intérêts et des esprits. Quelques paroles de M. de Werther donnaient l'assurance des intentions pacifiques de son gouvernement, l'Angleterre et la Prusse se tenaient

un gouvernement étranger; nous avons peine à le croire, mais nous espérons que ce ne sera point un prétexte pour faire renaître la guerre en Europe. »

Le *Courier*. « Il existe en France un parti faible pour la république qui, regardant le duc de Wellington comme le conseiller de M. de Polignac, voudrait la guerre avec l'Angleterre; mais la conduite des députés, en contenant cet esprit républicain, préservera l'Europe des maux de la guerre. »

par tant de liens [1]! M. de Metternich pourrait bien temporiser selon son usage, mais l'Autriche qui avait des affaires pressantes avec la Russie, des intérêts de conquête à régler et l'Italie à maintenir, ne voudrait pas se jeter dans une guerre pour le plaisir de soutenir la branche aînée de la famille de Bourbon que la maison de Lorraine n'aimait pas depuis les Guise. M. de Metternich [2] n'avait jamais affectionné ni Louis XVIII, ni Charles X, et quant à la Russie, les dernières conférences de l'empereur avec M. de Mortemart indiquaient suffisamment qu'il avait blâmé le système de M. de Polignac. Par un pressentiment de coup d'État contre la Charte, il avait déclaré d'avance que l'Europe ne soutiendrait pas Charles X dans ses folies. De toutes ces considérations, M. de Talleyrand tirait la conséquence « que le lieutenant-général du royaume devait accepter la couronne comme un moyen d'ordre et de paix européenne. »

Il ne fallut rien moins que ces conseils et un extrême sentiment du bien public pour déterminer le prince à échanger son épée de commandement et de protection provisoire, le noble rôle de son bisaïeul le régent, contre une couronne dont le poids était si lourd et les clous d'or si poignans. Qu'on se reporte aux circonstances! Les partis agités comme les flots dans un océan sans rivage, des menaces de révolte et d'assassinat, la fermentation partout; qu'on se de-

(1) M. Ancillon rendit dans cette circonstance des services considérables pour le maintien de la paix. Voyez la notice que j'en ai donnée dans les *Diplomates européens*, 2e série.

(2) La reconnaissance fut presque concertée entre le cabinet de Prusse, M. de Nesselrode et le prince de Metternich, qui se trouvaient tous deux aux eaux de Tœplitz.

mande si un esprit de famille et de repos ne devait pas envisager, avant même les intérêts de son ambition, de lignée, les dangers d'une pareille situation dont nul ne pouvait prévoir l'issue? On n'avait plus d'armée et le principe militaire était tout désorganisé; la gendarmerie avait disparu ; on avait bien la garde nationale, spontanément formée, mais elle était plutôt sous l'influence de M. de Lafayette que sous celle du prince. La question de la paix ou de la guerre avec l'Europe subsistait tout entière et à tous les mouvemens de partis devaient se joindre les difficultés de la diplomatie dont les bonnes dispositions pouvaient se modifier à chaque instant, même devenir hostiles. Quand le prince avait adressé à M. de Mortemart des paroles pleines de dignité qui résumaient les motifs de son refus de la couronne, il exprimait ses pensées, l'état de son cœur; oui, le prince eut moralement la main forcée par les circonstances plus impératives que les volontés humaines; il put avoir l'orgueil de son rôle, mais ce rôle il ne le fit pas, les circonstances seules le créèrent, et Dieu sait s'il fut pénible et abreuvé de tribulations.

Au sein de la famille même des inquiétudes s'élevaient sur cette nouvelle destinée; la haute conscience religieuse de la duchesse d'Orléans, cette sollicitude qui la faisait veiller attentive sur la destinée d'un époux déjà exposé à tant de périls s'était émue. C'étaient là autant d'obstacles à l'acceptation de la couronne, et il fallut toute l'insistance tranquille et rassurante de M. de Talleyrand (¹) pour que le prince consentît à

(¹) Le comte Pozzo di Borgo fut également consulté, et il répondit affirmativement pour l'acceptation. L'entrevue eut lieu dans le

saisir le sceptre brûlant de ses aînés alors traîné dans la poussière; Charles X l'avait laissé aux Tuileries, et la République l'eût ramassé pour le surmonter d'un bonnet rouge; mais une fois la résolution accomplie, l'acceptation donnée, le prince dut prendre sa mission au sérieux et apporter toute son habileté, toute sa force à se maintenir maître dans le pouvoir, car il fallait un terme à toutes les secousses, au provisoire, à la violence, à l'anarchie, et c'est ce que tout le monde sentait autour du duc d'Orléans. Dès ce moment il dut négocier avec les pouvoirs et les hommes importans de la situation, afin d'amener un résultat nécessaire et désiré.

En jetant les yeux sur la Chambre des pairs, le prince dut mettre un grand prix à s'assurer le parti qui depuis l'origine de la Restauration avait joué un si noble rôle sous le nom du duc de Richelieu [1]. Si cette fraction de la Chambre des pairs avait eu le choix des événemens, peut-être eût-elle préféré le maintien de la ligne directe dans la succession à la couronne; c'est d'abord ce qu'elle avait désiré aux premiers jours des ordonnances, témoin les démarches de M. de Sémonville. Mais les hommes de portée et d'avenir tels que MM. Pasquier, Molé, Lainé, Mortemart, devaient comprendre qu'avant tout il fallait un remède à la situation, et que le duc de Bordeaux n'étant plus possible, il fallait ne point désespérer de

plus profond mystère au Palais-Royal. L'ambassadeur assura la reconnaissance immédiate de sa cour.

[1] Voyez sur les services du parti Richelieu mon *Histoire de la Restauration;* le duc de Richelieu était mort depuis 1824, mais son parti survivait et venait de grandir par l'opposition à M. de Villèle.

la chose publique, créer enfin un pouvoir fort, quelque chose qui rappelât le Consulat après l'anarchie du Directoire. Le lieutenant-général souhaitait obtenir l'assentiment de cette fraction de la pairie par plus d'un motif, à cause surtout de ses liaisons avec la diplomatie. L'adhésion de ce parti préparait à la royauté nouvelle la reconnaissance de l'Europe qui trouvait ses garanties dans les lumières et l'esprit d'ordre des deux opinions Talleyrand et Richelieu. Tous hommes d'État et de gouvernement, ils pourraient assurer leur concours dans la crise; autour d'eux se groupaient les royalistes modérés, en grande majorité dans la Chambre des pairs; par cela seul que le parti Richelieu prêterait serment, d'autres le prêteraient ensuite; et ceci donnerait un caractère sérieux et de durée à tout ce qui se préparait.

Au sein de cette même Chambre il y avait aussi un parti de la Révolution de 1688, peu considérable d'abord, mais qui comptait des hommes importans, tels que les ducs de Broglie, de Choiseul, le comte de Ségur, MM. de Valence ([1]), Boissy d'Anglas, esprits considérables du parti politique, gages permanens de stabilité pour tout système. Les opinions brûlantes et démocratiques passeraient comme une tempête sur la France, et celles-là ne pourraient rien fonder, tandis qu'avec le concours des hommes politiques et de gouvernement, on pouvait espérer un avenir de dynastie, en un mot un règne dans le sens historique.

En dehors de ces forces régulières de la pairie, il en existait bien d'autres qu'il fallait rattacher par l'ha-

([1]) Le dévoûment du comte de Valence datait des époques antérieures à la Révolution, et le prince l'avait retrouvé en 1815.

bileté, à la fondation d'une royauté nouvelle. Depuis la fatale et subite tourmente des Journées de Juillet, M. de Lafayette s'était emparé d'une véritable dictature, et on l'avait laissé faire, parce que son nom honorable et populaire était un drapeau d'ordre que la multitude saluait dans les jours d'orages ('); or, on ne saurait trop le redire, ce n'était pas sans crainte que celui qu'on appelait le patriarche de la liberté envisageait sa position, assez élevée pour lui donner souvent des vertiges, la tête aux cieux, les pieds sur l'argile glissante. M. de Lafayette tremblait devant les sociétés républicaines exigeantes, factieuses, qui le considéraient comme un obstacle et un jouet; il parlait à tout le monde de république, et il tremblait devant les républicains. Déjà la juste crainte de l'anarchie lui avait fait donner son concours à la lieutenance générale du royaume afin de sortir du provisoire de l'Hôtel de Ville; maintenant qu'allait-il faire par rapport à l'achèvement de l'œuvre, c'est-à-dire à la création de la royauté qui paraissait la solution désirable à la

(') On voit cet embarras de M. de Lafayette, ses incertitudes, ses termes moyens dans les paroles qu'il publiait chaque jour.

« Au milieu des pouvoirs improvisés par les nécessités de notre situation, la réorganisation des gardes nationales est un besoin de défense et d'ordre public réclamé de toutes parts. La pensée du prince exerçant la haute fonction de lieutenant-général du royaume, bien honorable pour moi, a été que je devais, pour le moment, prendre ce commandement. Je m'étais refusé en 1790 au vœu de 3,000,000 de mes camarades, parce que cette fonction eût été permanente, et pouvait un jour devenir dangereuse. Aujourd'hui que les circonstances sont différentes, je crois devoir, pour servir la liberté et la patrie, accepter l'emploi de commandant-général des gardes nationales de France.

« Lafayette. »

Il n'est au reste sorte d'éloges que ne prodigue M. de Lafayette à tout le monde, et il sera curieux de trouver ici l'ordre du jour qu'il adresse aux vainqueurs de Rambouillet.

crise? S'il avait été libre, jeune et fort, dans ses illusions chéries de 1791, M. de Lafayette aurait peut-être réalisé ce qu'il appelait l'idée américaine, la plus aimée de ses combinaisons. Aujourd'hui riche, avancé en âge, seigneur de vastes propriétés, il avait un grand besoin de sécurité et d'avenir, et là pouvait-il espérer ce repos, d'une république qui aurait suscité partout des orages et des embarras : la veille le triomphe, le lendemain l'exil. Il suffisait d'avoir vécu un seul jour au milieu des clubs, de ces tumultueuses assemblées de l'Hôtel de Ville, de cette agitation des hommes et des choses, pour reconnaître le danger de se livrer à de tels amis. De toutes les appréhensions qui faisaient frissonner M. de Lafayette, celle des clubs était la plus forte; les dantonistes, les jacobins lui faisaient tant de peur que pour éviter le retour de pareils hommes et de semblables idées il se fût jeté même dans la monarchie absolue; il savait que partout la société *des droits de l'homme* faisait dire « qu'il n'était plus qu'un vieillard caduc que la République dédaignait de proscrire, mais qu'elle devait avant tout annuler. »

Si donc M. de Lafayette n'aimait pas la combinaison de 1688, trop philosophique pour lui, il était forcé d'y arriver pour sauver le pays et se sauver lui-même.

« Tant de prodiges ont signalé la dernière semaine que lorsqu'il s'agit de courage et de dévoûment on ne peut plus s'étonner de rien. Le général en chef croit néanmoins devoir exprimer la reconnaissance publique et la sienne, pour la promptitude et le zèle avec lesquels la garde nationale et les corps volontaires se sont précipités sur la route de Rambouillet pour mettre fin à la dernière résistance de l'ex-famille royale. Il doit aussi des remercîmens aux braves de Rouen, Louviers et Elbeuf qui venant fraterniser avec nous n'ont pas cru pouvoir mieux remplir cet objet qu'en s'unissant à l'armée d'expédition, sous les ordres du général Pajol et du colonel Jacqueminot.

Où irait-il? A la république proclamée par quelques jeunes hommes? L'épée de connétable démocratique qu'on lui réservait, on la briserait le lendemain; et la présidence ne serait qu'un piédestal pour l'anarchie. C'est ce qui le fit se rattacher à la monarchie constitutionnelle avec un changement de dynastie : il ne voulait ni le duc de Bordeaux ni le duc de Reichstadt; les partis légitimiste et bonapartiste lui étaient également odieux, et il avait peur des républicains; de sorte qu'il était entraîné par l'impérieuse nécessité à seconder l'idée de 1688.

De là, pour se sauver d'une situation embarrassée et pour ménager ses amis, tous ces systèmes bizarres et contradictoires d'une monarchie entourée d'institutions républicaines, d'un programme de l'Hôtel de Ville accepté par un roi *citoyen*, étrange alliance de mots si dissonans. Désormais les discours de M. de Lafayette deviennent des énigmes, des amphigouris formulés en espérances ou en menaces avec des axiomes stéréotypés dans sa bouche depuis 1789. M. de Lafayette se pose impératif pour le pouvoir qu'il prétend avoir créé, il se place modestement au-dessus des Chambres, au-dessus du prince; chaque jour il révèle de nouvelles exigences; il a un pied sur les marches du trône et un pied dans la rue, il ca-

« Au milieu des services rendus à la patrie par la population parisienne et les jeunes gens des écoles, il n'est aucun bon citoyen qui ne soit pénétré d'admiration, de confiance, je dirai même de respect, à la vue de ce glorieux uniforme de l'Ecole Polytechnique, qui, dans ce moment de crise, a fait de chaque individu une puissance pour la conquête de la liberté et le maintien de l'ordre public. Le général en chef prie les élèves de l'Ecole Polytechnique de désigner un de leurs camarades pour rester auprès de lui en qualité d'aide-de-camp.

« LAFAYETTE. »

resse la multitude qu'il tremble de mécontenter et menace la royauté dont il rend l'action impossible, et toutefois dans la crise, M. de Lafayette prête son concours loyal au lieutenant-général et lui donne sa force populaire. L'histoire doit lui tenir compte de tous les efforts qu'il fit pour maintenir l'ordre matériel et attirer les esprits vers la royauté, il façonne le pouvoir, lui fait son éducation à sa fantaisie de manière à le populariser.

Il faut ensuite faire concourir à ce dessein le vieux parti libéral : et ici il y a encore fractionnement, division; tous ont également peur de la démocratie de rue (en ce monde on est toujours plus ou moins aristocrate) et ils ne veulent pas d'une république dans laquelle ils seront immédiatement débordés; mais ils tiennent à maintenir la souveraineté du peuple écrite dans la loi, espèce d'insurrection permanente qui caresse la multitude et ne peut rien réprimer. Auprès de ce parti on agira par deux moyens : il y a là des hommes considérables amis de l'ordre, ils viendront d'eux-mêmes à la couronne; d'autres qui espèrent en la révolution pour sortir d'une position mauvaise et qui se tairont en échange d'une certaine façon d'agir. Si quelques-uns sont austères, vénérables, incorruptibles (ces noms-là, les partis les prodiguent à leurs chefs), on saura faire des concessions momentanées à leurs principes; puis afin de les convaincre d'impuissance, on les essaiera quelque temps au pouvoir, et une fois qu'il sera bien constaté pour le pays qu'ils sont tous des impossibilités en matière de gouvernement ou des incapacités administratives, on s'en débarrassera avec joie et facilité. Parmi ceux-ci quel-

ques-uns se rattachent loyalement à la combinaison monarchique, et l'on arrivera jusqu'à eux par des positions bien distribuées et méritées dans la magistrature, dans l'administration, au milieu de cette curée immense que va ouvrir un remaniement complet de fonctionnaires dans toutes les hiérarchies. D'autres, écrivains théoriques, avec les mille passions du talent, le jeu et les idées désordonnées du sensualisme, ne pourront-ils pas espérer des indemnités pour payer leurs dettes ou suivre une martingale entraînante? D'autres aussi, à la veille d'une grande catastrophe d'affaires, tendront peut-être la main pour un secours. Ainsi il arrive souvent que dans une société un peu corrompue les passions mauvaises servent à la consolidation d'un pouvoir nécessaire et organisateur. Il ne faut jamais remonter jusqu'aux causes qui préparent l'ordre ou la sécurité des intérêts, elles ne sont pas toujours pures; pourvu que le bien s'opère, qu'importe souvent par quel principe il se produit. Il n'appartient qu'à Dieu d'opérer le bien inflexiblement par le bien.

Dans la Chambre des députés il existe un parti entièrement dévoué à l'idée de la révolution de 1688 si caressée depuis vingt ans, et ceci moins par un entraînement personnel qu'en vertu des dernières théories de madame de Staël, la grande admiratrice de l'école anglaise, et je dirai presque par suite d'une déduction purement logique de comparaison et d'histoire. Cette école s'est posée comme principe dans la nécessité d'un mouvement politique qui fera succéder la branche cadette à la branche aînée, comme Guillaume d'Orange succéda à Jacques II. Le parti

doctrinaire est trop éclairé dans les traditions du passé pour professer une haine stupide contre la maison de Bourbon; il apprécie sa grandeur, la puissance de ses souvenirs, et si le duc de Broglie et M. Guizot vont au duc d'Orléans, c'est que précisément il est Bourbon et appelé au trône par le défaut de la branche aînée qui s'est frappée de mort par sa propre faute. Ce n'est qu'à ce point de vue qu'ils comprennent une révolution régulière, durable, parce qu'ils ne la séparent pas de la grande famille européenne; la quasi-légitimité n'est pas une invention sans motifs, elle ne fait plus de l'avénement nouveau qu'un de ces faits du passé, un changement d'ordre dans la lignée : un rameau mort est coupé, un autre refleurit puissant sur le grand arbre d'une vieille et puissante dynastie, et l'école doctrinaire sait la force historique de ces idées.

L'autre opinion qui marche vers la dynastie du duc d'Orléans est une fraction détachée du vieux parti libéral. Si M. Laffitte soutient le prince habile qui va être élu, c'est moins comme personnification d'un principe que comme homme privé; il l'aime et l'estime personnellement : peut-être espère-t-il trouver sous son règne, l'importance qu'il a cherchée en vain sous la branche aînée et qu'il mérite à plus d'un titre. Il y a chez M. Laffitte l'orgueil de la haute banque, un faste de personnalité qui place sa maison presque au niveau de la maison de Bourbon; il se complaît à l'idée de créer une royauté, d'en devenir moins le ministre que le conseil et le directeur absolu. Sorte de cardinal de Richelieu avec un comptoir de banque pour oratoire, il parle incessamment de lui, de sa grandeur, de ses

projets; et c'est parce que le parti du prince a su avec habileté caresser cet amour-propre infini, cette vanité illimitée, que M. Laffite le présente à ses amis comme la seule solution possible à la crise ([1]). Enfin, pour dernier appui, la royauté nouvelle trouvera ce qu'on appelle les amis, les fidèles, qui se rattachent à elle par un système d'obéissance et de dévoûment. Si M. Laffitte a été le banquier de la maison, M. Dupin a été son avocat et son jurisconsulte; MM. de Valence, Boissy-d'Anglas, Sébastiani, ses confidens intimes et ses conseillers. Ceux-ci agiront comme gens dignes et dévoués, avec l'esprit de tenue ou l'instinct des intérêts. Le prince peut compter sur eux, et dans toutes les situations décisives ils ne manqueront point à ce qu'ils doivent à leur vieux dévoûment. Il faudra donc que la dynastie nouvelle passe à travers bien des prétentions actives et des systèmes imposés avant d'arriver à la pensée personnelle du nouveau prince, la seule forte, la seule qui embrasse l'avenir.

Le parti légitimiste, dans la Chambre, formera-t-il un grand obstacle? Lui-même s'est partagé en plusieurs nuances. Certes il n'y a rien de plus honorable, de plus élevé que le centre droit encore dirigé par M. de Martignac; la chute de la légitimité oppressera ce loyal cœur appelé désormais à tous les genres de dévoûment jusqu'à ce qu'il meure à l'œuvre. Il est un hommage qu'à travers les événemens

([1]) Les amis les plus exclusifs de M. Laffitte ne désavouent pas cet excessif orgueil, et c'est peut-être une des causes qui le poussèrent à des révélations ou à des paroles qu'il aurait dû éviter, lorsque surtout il était loin d'avoir à se plaindre d'une conduite qui fut à son égard si loyale et par dessus tout fort désintéressée.

les plus graves on rend aux intentions pures et droites, et ce qui fait peut-être le plus d'honneur à M. de Martignac, c'est que dans ce temps si agité il y eut respect pour ses convictions personnelles, même hautement exprimées, pour le roi vénérable que l'exil abritait une fois encore ('). La fraction que conduit M. de Martignac ne fera point obstacle au gouvernement nouveau ; une révolution de 1688 n'est pas celle qu'il a pu désirer ; cette idée se rattache aux opinions du centre gauche plutôt qu'à celles de ses amis ; mais cette pensée une fois réalisée, s'il se produit un gouvernement honorable et dessiné pour le bien, M. de Martignac le soutiendra avec loyauté, parce que le pays pour lui est une idole et que la France est sa passion. Hélas ! que pourront les voix de quelques amis d'un gouvernement modéré au milieu de l'irritation des esprits ?

Parmi les ardens du côté droit la dynastie nouvelle ne pourra trouver aucun appui ; il n'est pas possible que les adhérens au système de M. de Polignac puissent soutenir la combinaison de 1688, et ce serait même une faute de le désirer. D'ailleurs, qu'est-ce que cette opinion après l'échec épouvantable qu'elle vient d'éprouver ? La droite a été trop irrévocablement vaincue pour espérer de ressaisir le pouvoir ; à peine s'aperçoit-on qu'elle existe encore. Ici se présente une scission déjà plus d'une fois remarquée : quelques royalistes, par une loyauté chevaleresque digne des vieux temps, ne prêteront point serment ; ils déserteront ainsi le terrain d'une discussion et

(') Voyez pour le discours de M. de Martignac la séance de la Chambre des députés du 7 août 1830.

Digitized by Google

d'un débat de gouvernement et d'administration; les autres, qui croient que l'action est nécessaire à tout parti pour vivre, et qu'il ne faut pas se suicider de gaîté de cœur quand on est appelé à servir son pays, garderont leur place pour se lier à une opposition tribunitienne incessante. Et par une aberration singulière d'esprit, les royalistes qui sont une opinion d'ordre vont s'allier aux partis de désordre; et de cette manière ils perdront le noble idéalisme de leur principe sans obtenir rien que des dédains de l'opinion démocratique à laquelle ils font de continuelles avances et de puériles caresses (¹).

C'est en sondant ainsi par de fortes études la véritable situation des esprits et les plaies de la patrie que le lieutenant-général du royaume enfin se décida par une résolution long-temps réfléchie à accepter la royauté. En son nom M. de Talleyrand et le parti politique consultent les ambassades et sans prendre d'engagement positif, celles-ci font espérer une prompte reconnaissance par l'Europe. Les dépêches de lord Stuart de Rothsay résument la véritable situation des esprits : le mouvement de Juillet a produit à Londres un grand enthousiasme; le duc de Wellington n'a pas de sympathie prononcée pour le système tombé; la conservation de la paix par le maintien scrupuleux des traités est le premier vœu de l'Angleterre, et c'est elle en définitive qui doit décider s'il y aura maintien de l'ordre européen ou si l'on reprendra les armes; la pensée de 1688 a tou-

(¹) Je ne sache pas une circonstance où le parti démocratique ait prêté un loyal concours aux légitimistes; il a pu accepter leurs voix mais jamais il ne leur a donné les siennes.

jours été populaire en Angleterre; plus d'une fois il a été question de substituer la maison d'Orléans à la branche aînée, et cette proposition a été faite au congrès de Vienne d'une manière positive. Le comte Pozzo di Borgo consulté par le prince dans l'entrevue intime du Palais-Royal (1), s'est dessiné presque aussi fortement que lord Stuart de Rothsay pour un parti définitif qui constitue le pouvoir. « Acceptez, acceptez la couronne, s'est-il écrié, c'est le plus grand service que Votre Altesse Royale puisse rendre à l'Europe, à l'ordre et à la paix.

Depuis un an toute la correspondance de l'ambassadeur russe était dirigée contre le prince de Polignac qu'il signalait comme incapable et comme un de ces perdeurs de monarchie dont il faut se méfier : « que de fois la maladresse de la branche aînée a compromis l'Europe; n'est-il pas temps de l'annuler; l'alliance russe peut en tirer des avantages dans la question d'Orient. » L'ambassadeur entièrement engagé dans la combinaison nouvelle y prépare l'empereur Nicolas; il présente tout ce qui s'est passé en juillet comme un événement de force majeure; avec son imagination colorée et italienne il peint l'agitation du peuple comme un vaste incendie qui menace de tout dévorer : « le prince qui osera se dévouer pour l'apaiser est digne d'être soutenu par l'Europe; seul il pourra diviser le parti révolutionnaire toujours si menaçant pour la paix : aura-t-il la main assez forte? on ne peut le dire d'a-

(1) L'ambassadeur m'a dit qu'on avait ouvert une porte tout exprès, du côté de la rue de Richelieu, afin que l'entrevue demeurât secrète.

vance; mais il faut, on doit le seconder. En tout cas l'Angleterre reconnaîtra le nouveau roi, et dès-lors on ne peut s'y opposer par la guerre, il faut éviter même que les deux gouvernemens se lient trop entre eux dans la question générale. »

Le comte d'Appony qui est allé prendre les bains à Dieppe est également pressenti, et il reçoit la promesse formelle afin qu'il la communique au prince de Metternich « que le prince élevé à la royauté, ami de l'ordre, respectueux devant tous les traités, ne sera que la main répressive pour arrêter les complots qui menaceraient les gouvernemens en Europe. La révolution de Paris est trop violente pour qu'on la prenne de face; il faut la tourner, l'apaiser dans ce qu'elle aura de turbulent, et c'est la mission d'ordre que le nouveau pouvoir se donnera. » Telles sont en résumé les dépêches réfléchies de M. d'Appony. M. de Werther ne se sépare pas de ces intentions de paix et d'ordre européen, et tout le corps diplomatique secrètement consulté croit pouvoir dire : « que les frontières seront ouvertes aux envoyés que le nouveau gouvernement pourra désigner, afin d'expliquer aux cabinets la révolution de Paris et justifier la création d'un nouveau pouvoir; le provisoire tue et l'opinion unanime est qu'il n'y a qu'une autorité définitive qui puisse résoudre la difficulté. »

C'est peut-être la première fois dans l'histoire que le corps diplomatique se trouve unanime pour la reconnaissance d'un pouvoir subitement amené par une révolution. Que d'efforts il fallut à Napoléon pour se faire reconnaître, lui si glorieux et si grand! Dans les Cent-Jours l'Europe ne voulut point recevoir ses

plénipotentiaires; elle les fit arrêter sur toutes les frontières ([1]). Aujourd'hui partout le pouvoir nouveau trouve accueil et bienveillance; c'est qu'il est le résultat et le produit d'une nécessité; l'anarchie est profonde dans les esprits et tout système d'ordre doit être salué par l'Europe. Sous plus d'un rapport le règne qui va commencer se rapproche de la période du Consulat, constituant la société après la crise violente de la Révolution française; les formes sont différentes, les élémens divers, les passions plus mauvaises, les esprits moins fatigués, mais le but est le même. C'est-à-dire la reconstitution d'un pouvoir protecteur.

([1]) C'est une des circonstances qui causa le plus profond chagrin à Napoléon, il croyait au moins que l'Autriche laisserait passer les courriers; ils furent partout arrêtés, ce qui était une déclaration de guerre. Voyez mon travail sur les *Cent-Jours*.

CHAPITRE VIII.

L'AVÉNEMENT DU ROI LOUIS-PHILIPPE ET LA CHARTE.

(DU 5 AU 11 AOUT 1830.)

Les trois écoles qui se disputent la pensée de gouvernement.—La Charte de 1814. — La souveraineté populaire — Parti mixte.— Urgence.—Travail préparatoire. Discussion sur le préambule. — Articles supprimés, modifiés ou ajoutés. — Concessions. — Violence des partis. — Insurrection contre la Chambre. — Intervention et dictature de M. de Lafayette contre la pairie. — Caractère de la Charte de 1830. — Séances de la Chambre des députés. — Attitude du parti légitimiste. — La Chambre des pairs. — Rôle qu'elle joue. — Protestation et discours de M. de Châteaubriand. — Acceptation de la royauté par le prince lieutenant-général. — Séance royale. — Question du serment. Exigences de l'esprit de parti.

Les considérations d'un ordre élevé que je viens d'exposer, pesées et admises par les hommes d'État européens, avaient déterminé l'acceptation de la couronne par le prince, lieutenant-général; cette acceptation une fois résolue, il était essentiel de procéder avec méthode et d'arriver à un résultat favorable à la constitution du pouvoir avec le moins de secousse possible pour la société. Dans la marche si rapide des événemens qui avaient agité la vieille monarchie et les institutions du pays, trois écoles s'étaient révé-

lées avec des idées différentes pour dominer les résultats de la Révolution, désormais accomplie.

La première de ces écoles se rattachait avec un dévoûment sincère à la Charte de 1814, telle que Louis XVIII l'avait proclamée : « N'est-ce pas en invoquant cette Charte disait-elle, que le peuple a pris les armes, et la lutte s'est placée sur ce terrain durant les Journées de Juillet ; pour avoir violé la Charte, Charles X est renversé du trône, et la France ne s'est insurgée que pour la défendre ; la Révolution même n'est légitime que parce que la vieille dynastie a pris l'initiative, et attenté hautement à ce pacte solennel ; dans les affaires humaines il faut quelque chose de stable, et si l'on ne rattache pas le présent au passé qui peut garantir l'avenir ? Les pairs et les députés d'ailleurs ont prêté serment à cette Charte ; leurs commettans ne leur ont donné pouvoir que pour agir en son nom et la faire respecter. » Ainsi raisonnaient un certain nombre d'hommes sérieux qui cherchaient en vain à retenir le mouvement rapide des faits dans certaines limites de modération et d'ordre [1].

La seconde école, pleinement révolutionnaire, avouait sans déguisement que la Charte n'avait jamais été à ses yeux qu'un prétexte et un moyen pour arriver aux idées de 1790, à la souveraineté du peuple, à l'application des théories et des principes de l'école américaine ou de la Constituante ; pour ceux-ci il fallait une constitution toute nouvelle, votée par le

[1] Ces trois écoles se manifestent dans la presse. Chaque journal veut imposer sa volonté, et sur ce point l'opinion fut tellement travaillée que le *Moniteur* fut obligé de substituer à ces mots : *la Charte* sera désormais une vérité, ceux-ci : *une Charte* sera désormais une vérité, ce qui changeait la situation.

peuple ou au moins acceptée par lui, une sorte de pacte mutuel comme celui que la Chambre des représentans de 1815 avait proclamé après les Cent-Jours. De là l'impérative nécessité d'une nouvelle élection générale pour les députés; la Chambre actuelle, trop inféodée aux idées de la Restauration, n'avait plus de pouvoirs, et son mandat avait péri comme la royauté de Charles X dans les journées victorieuses. Jusque-là tout était provisoire, les Chambres, la lieutenance générale, l'administration municipale; il fallait au plus vite (en vertu d'une dictature), organiser le peuple en assemblées primaires, l'appeler à décider la forme du gouvernement nouveau après avoir fait table rase de tous les systèmes existans. Cette opinion, dominante dans toutes les paroles de M. de Lafayette, était-elle le résultat d'un sérieux examen de sa conscience, ou venait-elle plutôt de cet incessant besoin de popularité, la préoccupation, j'ai presque dit la faiblesse de sa vie; toujours est-il que dans ses proclamations et ses actes, il parlait avec prédilection de gouvernement provisoire, d'institutions provisoires; on aurait dit que pour lui tout était transition vers un autre ordre de chose espéré.

Une troisième école admettait bien la Charte de 1814 comme la base des garanties nationales, seulement avec la nécessité d'en modifier quelques articles, afin, disait-elle, de la mettre mieux en harmonie avec les événemens accomplis. La porte une fois ouverte à ces modifications, où s'arrêteraient-elles? C'était la question du plus au moins, si difficile à résoudre quand les têtes sont brûlantes et les cœurs agités. Cependant pour éviter le triomphe

de l'idée révolutionnaire, c'est-à-dire l'impérative nécessité d'une nouvelle constitution et d'une nouvelle Chambre, il fallait accorder nécessairement des concessions, abandonner quelques-unes des garanties que l'œuvre de Louis XVIII laissait au pouvoir pour se protéger; et encore n'était-on pas sûr de répondre aux exigences d'un parti qui ne demeurerait tranquille que quand on aurait réalisé la bizarre idée d'une monarchie entourée d'institutions républicaines. Il ne fallait pas non plus se dissimuler que parmi les amis, même les plus dévoués au prince lieutenant-général du royaume, il y avait des esprits trop mêlés au mouvement du vieux libéralisme pour ne pas exiger des dispositions nouvelles dans une constitution; ceux-ci parlaient incessamment de libertés consenties, de pacte souverainement voté par le peuple; les uns avaient des préjugés contre la pairie, les autres contre l'Église et la prérogative royale elle-même. Il fallait en tenir compte, parce que c'étaient des hommes sûrs dont le concours était nécessaire à l'œuvre difficile de l'ordre et de la paix.

Au point de vue théorique et absolu une question préalable dont j'ai parlé, immense par sa portée et ses conséquences, devait se présenter à tous les esprits : la Chambre des députés avait-elle des pouvoirs suffisans pour modifier la Charte et créer une royauté nouvelle et ne fallait-il pas recourir aux assemblées primaires? Aux époques vivement agitées, quand la société est en péril, le plus grand danger est de remonter aux droits absolus, à l'idéologie des principes, au type primordial de la souveraineté; il faut en

finir au plus vite avec un provisoire qui tue. Voyez ce que la France serait devenue avec une assemblée spéciale convoquée au bruit des passions, sorte de Convention appelée à réaliser un changement politique d'un si grave intérêt. Lorsque la crise est puissante, il est puéril de n'en pas sortir au plus tôt; les hommes d'État vont droit aux résultats; ils ne prennent jamais les formes que comme des moyens, et quand un pays veut se sauver de l'anarchie, l'urgence et la nécessité sont les suprêmes lois : qu'est-ce qu'un provisoire lorsque la terre tremble? Voyez l'agitation qu'aurait produite dans les esprits une convocation d'assemblées primaires au milieu du désordre de 1830; on aurait vu la guerre civile, le sang versé à flots, une lutte immense de partis, et de tout cela qu'aurait-il surgi? Dieu seul le sait! Il y avait dans la société malade un besoin d'arriver au plus vite à la constitution d'un pouvoir; une fièvre brûlait, consumait le peuple; et la résolution qui faisait cesser cette crise était la seule possible, la seule acceptable parce qu'elle sauvait la patrie. Comme Bonaparte au 18 brumaire, il fallait donc tout accomplir dans le délai le plus court.

Maintenant chacun fut libre de prendre cette nécessité à son point de vue particulier : les uns y virent le triomphe net et complet de l'idée de 1688; les autres, dans leur haine historique, établirent qu'on choisissait le duc d'Orléans *quoique Bourbon* (¹). Hélas! avaient-ils réfléchi à toutes les grandeurs de cette mai-

(¹) Cette discussion entre le *quoique* et le *parce que Bourbon* a été long-temps l'objet d'une polémique; et je regrette qu'un esprit d'érudition comme M. Dupin se soit fait l'écho d'une opinion con-

son de France qu'ils poursuivaient de leurs dédains. Et qui étaient-ils donc pour cela? La race des Bourbons était la plus haute, la plus illustre, la plus antique de toutes les dynasties de l'Europe : issue de saint Louis, elle avait pour chef Henri IV ; et parmi ses glorieux enfans Louis XIV rayonnait assez haut pour qu'on pût pardonner cette illustre origine. Depuis l'avénement de cette maison, sept provinces avaient été réunies à la France, et c'était un beau titre aux yeux des peuples. Non, ce ne fut pas *quoique Bourbon* que le prince lieutenant-général fut choisi, mais *parce que Bourbon.* Là était son titre, son éclat, et la cause déterminante qui devait le placer de prime abord à la hauteur de tous les souverains de l'Europe, sa race valait la leur; il était le premier gentilhomme de son pays avant d'en être le premier citoyen.

La préoccupation des esprits de ce temps fut alors de modifier la Charte et de la mettre mieux en harmonie avec la Révolution qui éclatait. C'est alors qu'au sein de la Chambre devaient se révéler en face l'une de l'autre les trois écoles dont j'ai parlé : d'étranges prétentions ont depuis été développées sur les services rendus par quelques hommes célèbres à cette époque ; les uns se donnèrent seuls le mérite d'avoir

tre la race antique des Bourbons; cela suppose plus de préjugés que de science. Au reste, M. Dupin était ici d'accord avec certains placards qui faisaient la principale objection contre la branche d'Orléans de ce qu'elle était Bourbon : voici un de ces placards.

Au peuple.

« Louis-Philippe d'Orléans, nommé lieutenant-général de France, est un Bourbon ; il est de la branche cadette.

« Et l'on ose publier qu'il est un Valois!

« Il est Capet et Bourbon ! »

créé la royauté de Juillet; d'autres s'attribuèrent également la Charte de 1830 ([1]). Sans eux rien n'aurait été fait; maîtres de la situation, ils l'avaient dominée; et la plus grande ingratitude fut, selon eux, de les méconnaître. Tous se mirent ainsi modestement à la place de la providence et de la nécessité.

Les journaux avaient suffisamment indiqué la direction que devait prendre la Chambre des députés, car alors ils étaient tout-puissans sur l'opinion. On ne voulait plus *de la* Charte, mais *une* Charte; et il n'est pas étonnant qu'un journaliste mêlé à la polémique, M. Bérard, se chargeât lui-même de refondre la Charte dans les données nouvelles de la Révolution de Juillet. Chacun alors avait son droit : chaque député pouvait faire sa proposition, et le travail de M. Bérard fut une œuvre d'abord toute personnelle dans laquelle purent s'infiltrer librement ses principes et ses opinions. Le travail de M. Bérard fut-il au reste aussi merveilleux qu'on l'a tant répété, et la Charte proposée fut-elle meilleure que celle de Louis XVIII? c'est là une question d'expérience et d'histoire. Bien des plaintes et des révélations ont été faites depuis; il y a eu des aigreurs et des dépits exprimés dans des livres; on s'est repenti même de la petite part qu'on avait prise à l'ordre, au bien de son pays. Que signifiaient toutes ces méfiances, ces garanties, ces programmes venus après coup? C'était déjà bien assez que les modifications imposées à la Charte de 1814. Cette Charte,

([1]) Il faut bien distinguer le projet primitif de la Charte, présenté par M. Bérard, de ce même projet modifié et corrigé par MM. de Broglie et Guizot, et enfin examiné par la commission et par son rapporteur, M. Dupin. M. Bérard a publié un livre peu réfléchi sur ce sujet.

à laquelle des hommes considérables, et M. de Talleyrand en tête, avaient pris part, était certainement une œuvre remarquable au temps où elle fut faite : on sortait du despotisme de l'Empire; aucune liberté de la presse, aucune franchise publique ni privée; elle conciliait le passé et le présent; elle affermissait sur le vieux sol les fondemens d'une institution nouvelle([1]).

M. Bérard fit-il mieux, eut-il de plus sages idées de gouvernement? D'abord il effaçait le préambule de cette Charte, œuvre un peu pédante du comte Ferrand : qu'avait-il pourtant de si odieux ce résumé historique des concessions que nos rois avaient faites au peuple depuis l'origine de la monarchie? Fallait-il répudier tout le passé traditionnel de la France? On voulait être tout jeune, tout neuf : c'est la prétention des hommes et des sociétés à l'âge de retour. Était-ce parce que le monarque législateur y déclarait « que, dans l'origine, tous les pouvoirs résidaient dans la royauté? » Ce n'était là que de l'histoire. Qu'y avait-il de si fâcheux à rappeler qu'il existait toujours un pouvoir supérieur traditionnel, héréditaire au milieu de la nation? Les sociétés ont toutes besoin d'admettre une dictature pour les crises subites. La grande Charte anglaise n'était si puissante sur l'opinion que parce qu'elle était antique et scellée du roi Jean. Mais en France il y avait alors tant de préjugés dans les esprits, tant de méfiance contre le pouvoir, qu'on dut faire cette concession, et le préambule historique de la Charte fut supprimé.

Immédiatement se révèle la méfiance des petits es-

([1]) Voir mon *Histoire de la Restauration*.

prits du XVIII[e] siècle contre la religion catholique, ce grand culte inhérent à la société, à l'État et pour ainsi dire la loi morale de la France. Au point de vue même de la politique générale, il n'y avait pas de force plus considérable; la grandeur catholique était immense pour les relations du pays à l'extérieur (¹); on allait bientôt le voir dans les rapports avec la Pologne, l'Irlande, la Belgique, les provinces Rhénanes et l'Italie soulevées : que de force la révolution aurait puisée dans l'idée catholique pour seconder le triomphe de ces nationalités si ardentes elles-mêmes pour leur foi. Il n'est pas de nation qui ne possède une religion de l'État: l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Suède, le Danemarck; et sans blesser la liberté des croyances, cela signifie seulement que le gouvernement a un culte et qu'il n'est pas indifférent à tous. La liberté se concilie parfaitement avec ce principe; toutes les croyances sont indépendantes; seulement l'État a une foi publique comme à Rome républicaine, à Athènes, à Sparte, aux époques de leur grandeur.

On était pourtant en dehors de ces idées si simples, si naturelles de gouvernement et de société; par suite, par réaction sans doute, de la tendance trop maladroitement religieuse de la Restauration, tout ce

(¹) Un grand nombre d'archevêques étaient en fuite, presque tous les cardinaux avaient passé à l'étranger; parmi les évêques, celui de Dijon se fit remarquer par la modération de son caractère et le libéralisme de ses principes. Voici la circulaire qu'il adressa aux curés de son diocèse, le 1[er] août 1830.

« Monsieur le curé, c'est dans les temps difficiles que la religion brille de son éclat le plus pur. Fille du ciel, douce et secourable à tous les hommes, elle gémit des troubles et des agitations de la société

qui était pouvoir conservateur, force morale, inspirait méfiance ou crainte aux esprits, et c'est probablement ce qui détermina la suppression de l'article 14 de la Charte. Dans cette circonstance, la commission ne réfléchit pas à toutes les conséquences de son travail : supprimer l'article 14, c'était avouer que cet article créait un droit préexistant pour Charles X, ce qui donnait dès-lors une certaine légitimité aux ordonnances. Le vieux roi avait donc usé de son droit en cette circonstance dernière, et qui plus est, on rendait le procès des anciens ministres fort difficile, car enfin si on reconnaissait la nécessité d'effacer l'article 14, c'était preuve qu'il n'y avait rien de plus légal que ce qui avait été fait en vertu de cet article, et ces aveux-là, il nè faut pas les jeter même dans l'histoire.

Ces considérations n'arrêtèrent point les auteurs de la Charte. Si l'on avait écouté certains avis, on aurait créé une royauté sous la condition qu'elle se laisserait imposer des lois impératives par tous et au caprice de chacun, sans action forte, spontanée; on avait peur de la dictature souvent si nécessaire pour sauver les sociétés humaines. A l'article 14, la commission substitua cette phrase qui faisait évidemment double emploi, que « toute ordonnance se ferait sous la *responsa-*

humaine, et s'efforce de les calmer en répandant partout, autant qu'il dépend d'elle, l'esprit d'ordre et de paix qui est son véritable esprit. Que toutes les paroles qui sortiront de nos bouches soient donc des paroles de charité; que tout ce que nous dirons tende au rapprochement des cœurs. Par là nous serons les fidèles interprètes de la loi sainte, des ministres dignes de la mission que nous avons à remplir. Je finirai cette lettre, M. le curé, comme les évêques des premiers siècles de l'Eglise finissaient les leurs; que la paix de Jésus-Christ soit avec vous, et avec tous les peuples de ce diocèse!

« JACQUES, évêque de Dijon. »

bilité des ministres ('). » Est-ce que la responsabilité des ministres n'était pas écrite dans la Charte? Est-ce que le gouvernement ne serait pas autorisé dans certaines circonstances capitales à user de la plénitude de son droit pour sauver la société? Rien, au reste, ne serait plus facile que de reprendre une dictature nécessaire dans le péril lorsqu'il existait un bulletin des lois, arsenal des décrets de la République et de l'Empire, qui autorisaient toutes les mesures de sûreté générale. Si un jour la révolte forçait le gouvernement à mettre Paris en état de siége, est-ce qu'il y aurait à hésiter pour invoquer les mesures de la Convention, du Directoire ou de Bonaparte?

Ainsi la prérogative de la royauté et la suprématie de la religion catholique étaient simultanément atteintes dans les premières modifications apportées à la Charte; on avait besoin de faire des concessions aux esprits parce que les derniers actes de la Restauration avaient corrompu l'essence du pouvoir et la force religieuse; on en avait trop abusé et il s'opérait une réaction naturelle. M. Bérard s'occupa ensuite des modifications de détails; les principales, les voici: les députés seraient nommés par arrondissemens, la proposition des lois pouvait être faite aussi bien par les pairs et les députés que par le roi, pourvu que ces propositions fussent préalablement discutées en comité secret. On abaissait l'âge des électeurs à 25 ans, les colléges nommaient leur président comme la

(') Les esprits étaient ainsi décidés; on voulait prendre des précautions de toutes manières contre la royauté, comme si c'était une ennemie; le mot d'ordre était qu'il fallait faire des conditions, et ne donner la couronne qu'à ce prix extrême.

Chambre désignait le sien; les ministres pouvaient être accusés pour leurs actes; désormais plus de commissions ni de tribunaux extraordinaires, et comme complément au système de méfiance et de réaction anti-religieuse et traditionnelle, on abolissait par le fait la vieille solennité du sacre; au lieu de dire que le roi jurerait d'observer la Charte lors de son sacre à Reims, on repoussait l'autel et l'évangile pour se contenter d'un serment devant les Chambres; la dédaigneuse philosophie du XVIII[e] siècle biffait de nos annales la grande solennité qui avait sanctifié aux yeux de Dieu les règnes de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV; elle repoussait ce que l'empereur Napoléon lui-même, au milieu de ses victoires, avait appelé comme une sanctification de son pouvoir, la seule chose qui le faisait encore empereur dans ses grandes infortunes, à Sainte-Hélène. M. Bérard avait sans doute un esprit trop haut, trop puissant pour partager les opinions, les préjugés de ces toutes petites intelligences.

Par des dispositions accessoires on promettait ensuite des lois sur l'extension du jury aux délits correctionnels et aux procès de la presse, sur la responsabilité des ministres et des agens secondaires de l'administration, pour la réélection des députés; le vote annuel du contingent de l'armée, la réorganisation de la garde nationale élisant ses officiers, un code militaire, une administration départementale et municipale, la liberté de l'enseignement, une loi électorale; dispositions toutes provisoires qui faisaient espérer plus ou moins de garanties, selon les votes légitimes de la majorité des Cham-

bres (¹); et moyennant cette Charte jurée solennellement par le lieutenant-général du royaume, ce prince échangeait son pouvoir contre le trône héréditaire.

Ce travail primitif laissait en suspens une immense difficulté : depuis le triomphe des idées de Juillet, il s'était formulé une haine instinctive et malheureuse contre la Chambre des pairs. Une réunion éminente d'hommes si distingués de tous les âges, de toutes les époques, avec la science spéciale des affaires, devait déplaire à ces théoriciens de souveraineté populaire, dont le rêve était l'unité de l'assemblée Constituante ou de la Convention même; on n'avait pas perdu la mémoire que la Chambre des pairs s'était posée comme négociatrice pour sauver quelques débris de la monarchie. M. de Mortemart s'était réfugié dans son sein le 29 juillet; MM. de Sémonville, d'Argout, de Sussy, s'étaient portés les intermédiaires entre Saint-Cloud et l'Hôtel de Ville; et ces efforts honorables ne pouvaient être oubliés (²) par le parti

(¹) M. Bérard a pris lui-même le soin de nous donner tous les motifs qui le déterminèrent à ce travail sur la Charte; il y a dans son livre beaucoup de petits détails et une personnalité trop grande sur les services rendus; c'est un peu le défaut de toute cette école qui dit avoir fait le roi, la Charte, et qui laisse trop peu de souveraineté à la France et aux pouvoirs, qui ont bien fait quelque chose.

(²) La Chambre des pairs cependant s'était associée avec loyauté à toutes les mesures d'ordre public, et le procès-verbal de la séance du 4 août peut en donner une idée.

« MM. les pairs présens sont au nombre de cent environ, MM. le maréchal Maison, le comte Lanjuinais, le marquis de Mortemart et le duc de Plaisance, sont les quatre secrétaires choisis. M. Pasquier, désigné pour présider la Chambre des pairs, usant du droit accordé par les réglemens, a nommé lui-même les membres de la commission chargée de rédiger l'adresse en réponse au discours de M. le lieutenant-général du royaume. Ce sont MM. Séguier,

qui ne voulait même plus l'ombre d'une aristocratie. De là ces méfiances contre la pairie. Tout pouvoir conservateur gêne ceux qui veulent renverser à l'aise; M. de Lafayette dictateur suprême avait des opinions fort radicales contre la pairie; en se posant avec sa passion froide et calme comme disciple de l'école américaine il admettait deux Chambres, mais deux Chambres presque sans distinction, également élues, partant du même principe, ce qui fit dire à M. Royer-Collard ce mot d'une portée immense : « Qu'autant valait séparer la Chambre par une cloison. »

Un autre motif encore soulevait les esprits de Juillet contre la pairie; c'est que dans leur sein se trouvait le banc des évêques, et l'on n'en voulait plus dans la politique: était-ce un bien, était-ce un mal pour l'épiscopat? Il n'est pas une nation qui ne fasse entrer son haut clergé dans les affaires publiques; à la Chambre des lords il y a le banc des évêques; en Suède également, en Hongrie, en Russie dans le sé-

comte Molé, comte Siméon, de Jaucourt, de Barbé-Marbois, de Barante et d'Argout. La commission doit se réunir ce soir ou demain matin au plus tard, et l'adresse sera portée à M. le lieutenant-général dans le plus court délai. Ces opérations faites, M. le duc de Choiseul a pris la parole, et après quelques mots remarquables sur les circonstances actuelles, il a fortement insisté sur la nécessité de présenter à l'acceptation du lieutenant-général du royaume une constitution accommodée aux besoins de l'époque, la Charte étant désormais insuffisante. Cette motion a paru être généralement approuvée. M. Boissy-d'Anglas voudrait qu'on fît une adresse qui exprimerait le vœu de voir sous peu de jours M. le duc d'Orléans proclamé roi de France. Cette motion n'a pas été appuyée. M. de Châteaubriand s'est opposé purement et simplement à ce que demandait M. Boissy-d'Anglas. M. de Barante a dit que ce n'était plus le moment de se livrer à des déclamations, et qu'il fallait au plus vite se constituer pour sortir de l'état provisoire dans lequel on se trouvait. »

nat, partout enfin le clergé est appelé à jouer un rôle politique, parceque la religion est le frein des nations et la direction du peuple; le vieux parlement lui-même avait ses conseillers ecclésiastiques. En admettant les faits dans leur valeur intrinsèque, toutes les forces, toutes les influences de la société ne doivent-elles pas concourir également à la puissance publique? Or, puisque le clergé est une force (et on le reconnaît), pourquoi le laisser en dehors du jeu légal et constitutionnel ([1])? Ces considérations auraient vivement impressionné dans les temps calmes; mais alors on était trop emporté par les passions; on se déterminait par quelques mécontentemens impératifs. Il est curieux de voir d'où vinrent les premières haines contre l'hérédité de la pairie et combien la source en était pure, haute et nationale.

M. de Lafayette s'était prononcé hautement, je l'ai dit, contre la Chambre des pairs; point d'aristocratie, point de Chambre privilégiée, et dans ces ressentimens il ne demeurait pas isolé; le vieux général se faisait l'écho d'une opinion presque insurgée qui allait gronder contre la Chambre des députés elle-même. On ne s'arrête pas dans les voies de destruction; le peuple aime à démolir par instinct, et quand il s'est mis en train de frapper il se calme difficilement: telle était partout la tendance de cette portion des vainqueurs de Juillet, quelque temps maîtresse à l'Hôtel de Ville, et qui maintenant constituait la force de l'insurrection contre l'idée légale. On avait sacrifié la force re-

([1]) Je ne parle pas encore ici de la vieille pairie ecclésiastique dans notre constitution nationale, l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon.

ligieuse et quelques-unes des prérogatives de la royauté à ses exigences ; pour elle ce n'était point assez ; la pairie était mutilée, et cela ne suffisait pas encore à ses appétits destructeurs.

Maintenant c'était contre la Chambre des députés qu'allaient s'agiter les flots turbulens de quelques élèves de l'École Polytechnique, d'étudians en médecine et en droit, de commis et d'ouvriers désœuvrés excités et conduits par les membres des sociétés secrètes. Il était curieux de voir une nation forte, intelligente, dominée par des écoliers et des uniformes de vingt ans. Une insurrection fut donc préparée contre la Chambre, et comme on le disait parmi cette jeunesse si bien élevée : « pour jeter les députés à l'eau. » Depuis, cette intention a été célébrée comme une manifestation de la souveraineté populaire (¹). Voyez quel progrès dans la pratique des lois et l'étude du gouvernement? Cela fut si grave qu'on en eut sérieusement peur. Dans Paris, alors alarmé de l'émeute, on vit de longues processions de jeunes hommes réunis sous le drapeau tricolore s'avancer vers la Chambre des députés pour en finir avec elle, comme on en avait fini avec la royauté et la pairie : des cris étaient poussés comme aux plus tristes jours de la Révolution française.

On était au 6 août : M. Laffitte présidait l'assemblée, agitée, silencieuse, sous une empreinte de tristesse et de stupeur : les bruits les plus sinistres cir-

(¹) Il a été depuis publié une brochure assez curieuse par son audace même, dans laquelle un républicain se vantait de la peur que les étudians avaient faite alors à la Chambre et de la terreur de tous les députés qui étaient venus presqu'en suppliant auprès d'eux.

culaient sur les bancs : « On va nous attaquer ! on en veut à nos vies ! » On s'imaginait voir déjà une de ces séances de la Convention assiégée par l'insurrection, alors le plus saint des devoirs. On pressait de toutes parts les débats pour en finir avec le provisoire, et ce fut alors que M. Bérard vint lire à la tribune son projet de modification à la Charte de 1814. Au préambule historique et traditionnel de l'œuvre de Louis XVIII, il avait substitué quelques phrases retentissantes : « Le pacte solennel avait été violé par Charles X ; la Charte de 1814 détruite ; le droit ne pouvait être transmis, et il s'était éteint dans le sang des victimes. L'acte d'abdication du vieux roi n'était qu'une perfidie, un brandon de discorde ; les ennemis de l'ordre s'agitaient de toutes parts : les royalistes se présentaient pour soutenir un principe impossible (le duc de Bordeaux) ; quelques autres se remuaient pour le fils oublié du vainqueur de l'Europe (le duc de Reichstadt). Dans cette incertitude il fallait enfin en finir : on devait élire un chef ; et comme le peuple avait été odieusement trompé, il fallait imposer au nouveau roi des garanties sévères ; les institutions vicieuses il fallait les corriger, et c'est ce qu'on avait fait. La Chambre se composait des élus du peuple : on avait conquis la liberté, chacun maintenant voulait le repos. Le véritable droit de la Chambre venait de la nécessité, et en vertu de ce droit le rapporteur formulait la résolution suivante : « Moyennant l'acceptation des dispositions et propositions ci-dessus exprimées (la Charte), la Chambre des députés déclare enfin que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. Louis-Philippe

duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume et ses descendans à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendans. En conséquence, S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant-général, sera invité à accepter et à jurer les clauses et engagemens ci-dessus énoncés : l'observation de la Charte constitutionnelle et des modifications indiquées, et après l'avoir fait, à prendre le titre de roi des Français. »

Cette résolution si grave, si préparée par les circonstances, excita quelque agitation dans l'assemblée : les uns demandent que la proposition soit votée sur-le-champ, tant elle est urgente ; « car la cause des perturbations est dans le provisoire ; » les autres : « qu'elle soit renvoyée dans les bureaux, parce qu'elle prépare un immense changement. » M. Hyde de Neuville espère « que tout sera mûri et réfléchi dans une si grande circonstance. » Le vieux général Mathieu Dumas « appelle au moins une commission spéciale pour l'examiner mûrement. » Un autre vieux soldat, le général Demarçay, « croit que les amendemens à la Charte sont insuffisans et qu'il faut une constitution nouvelle. » Enfin tout est renvoyé à une commission qui, le soir même, devra faire son rapport (¹), car il faut définitivement constituer un pouvoir. On se retire pêle-mêle dans les bureaux. La nuit arrive, et lorsque huit heures et demie son-

(¹) La commission nommée se composait de MM. Bérard, de Sade, Humann, Delessert, Augustin Périer, Sébastiani, Bertin-de-Vaux, Rouillé de Fontaine, de Tracy. Elle se réunit ensuite à la commission de l'adresse composée de MM. Villemain, de Vandœuvre, Humblot-Conté, Kératry, Dupin, Mathieu Dumas, Benjamin Constant, Jacques Lefèbvre et Etienne. M. Dupin fut nommé rapporteur.

nent à l'horloge du Palais-Bourbon, une foule immense de jeunes gens, étudians, fédérés, clercs, commis, élèves des écoles, ouvriers, encombrent les avenues de la Chambre.

A quel dessein ce désordre et cette agitation ardente? Quelle est cette forme tumultueuse dans la manifestation d'un vœu politique? Le grand pouvoir approche, et la souveraineté du peuple (clerc et basoche) part du quartier Latin, du Panthéon, pour une expédition glorieuse. Toutes ces bandes marchent en rangs pressés comme dirigées par une seule main et poussant ce cri : « *A bas l'hérédité de la pairie!* » Elles s'avancent toujours ainsi bruyantes et viennent pour exécuter sans doute leur vanterie du matin et jeter les députés à l'eau. Une certaine crainte se manifeste sur les bancs de la Chambre : les âmes les plus calmes, les esprits les plus fermes s'inquiètent, car la populace est ivre de sa récente victoire. Plusieurs députés s'agitent sur leurs bancs : les plus courageux s'indignent et protestent : « C'est de l'émeute!... on nous menace!... on nous force la main!... — On nous avait annoncé cela hier, et cela se réalise aujourd'hui! » s'écrie M. Augustin Périer en semblant s'adresser à M. de Lafayette. D'autres proposent l'ajournement de toute résolution jusqu'à ce que le tumulte soit apaisé (¹).

(¹) Le procès-verbal de la Chambre des députés rend imparfaitement cette séance du 6 août; voici la version qui me paraît la plus vraie d'après les journaux du temps.

« A huit heures quelques députés sont dans la salle. Tout-à-coup le bruit se répand qu'un groupe nombreux de jeunes gens occupe l'entrée du palais et accueille les députés qui arrivent aux cris de : *pas d'hérédité de la Chambre des pairs*. Plusieurs députés sortent de

Alors avec cette façon de dictature que M. de Lafayette prenait si bien, il rassure ses collègues comme pour leur dire : la tempête va s'apaiser à ma voix si connue, si puissante! « Puis il marche vers le péristyle du palais suivi de M. Benjamin Constant et de quelques autres noms populaires aux cœurs et aux souvenirs. Depuis une demi-heure on parlemente avec les insurgés : M. de Lafayette les traite de *bons amis*, *chers amis*, il les supplie de se retirer, afin de ne point compromettre la cause patriote. L'émeute veut bien que la Chambre ne soit pas jetée à l'eau et qu'elle reste maîtresse de ses délibérations, maîtresse dans son propre sens, c'est-à-dire pourvu qu'elle obéisse à ses conseils, à ses directions. M. de Lafayette et M. Benjamin Constant, loin de blesser le lion, caressent sa crinière échevelée, promettant que l'hérédité de la pairie sera abolie, qu'on mutilera sa majorité actuelle, et qu'enfin la Chambre des députés elle-même sera dissoute, car elle n'est comme toute chose qu'un pouvoir provisoire. » A ces conditions, l'émeute dai-

la salle pour s'en assurer, ils rentrent et communiquent le fait à leurs collègues; une grande agitation se manifeste dans l'assemblée. M. Girod (de l'Ain) se présente à l'attroupement et l'engage à se retirer; mais il éprouve une vive résistance à ses paroles. M. Labbey de Pompières arrive ensuite, il est accueilli par des applaudissemens. M. Benjamin Constant dit à-peu-près ces mots : « Vous connaissez mes principes, toute ma vie a été consacrée à les défendre; il n'est aucune violence qui puisse m'en faire dévier; s'il a été en tout temps pour moi un principe de résister à la violence, ce n'est pas au moment où nous sommes vainqueurs que je ne m'opposerais pas à la violence qu'on voudrait faire aux vaincus. Mes principes ne sont pas douteux, et s'ils vous inspirent quelque confiance, je vous engage à ne pas faire croire par des attroupemens tumultueux que vous voulez comprimer les délibérations des Chambres. » On annonce alors M. de Lafayette; on l'entoure avec empressement; toutes les voix expriment la même confiance : « Défendez nos droits, lui crie-t-on de

gne s'apaiser un peu. M. de Lafayette lui-même va prendre l'initiative contre les pairs, car il est l'ennemi des aristocraties, « le plus mauvais ingrédient des institutions. » A ces paroles seulement les cris s'apaisent et la foule victorieuse se retire; n'a-t-on pas consenti à ce qu'elle demandait! Souveraine indulgente, elle veut bien attendre que ses mandataires formulent légalement ses vœux.

La nuit la plus profonde couvrait Paris: l'agitation s'était un peu calmée lorsque, aux flambeaux allumés, un message de M. Guizot, commissaire au département de l'intérieur, demanda le dépôt aux archives de la Chambre des abdications de S. M. Charles X et de S. A. R. le Dauphin. Si les esprits, tout superbes de leur victoire, traitaient avec mépris les actes alors émanés de la branche aînée, il n'en était pas ainsi de tout le parti politique, de MM. de Talleyrand, Pasquier, Molé, Guizot, sérieusement consultés sur ce qui convenait le mieux dans les circonstances capitales de la situation. Aux yeux de

toutes parts, la majorité de la Chambre les abandonne... Nous n'avions de confiance que dans les députés dont les antécédens sont pour nous des garanties... « Silence!... Laissez parler Lafayette!» Le silence s'établit enfin, et d'une voix ferme et amicale, M. de Lafayette s'exprime ainsi: « Je ferais de cet attroupement tumultueux une question personnelle; je vous dirais, mes amis, que mon honneur est entre vos mains; que si quelque violence était exercée, elle affligerait douloureusement mon cœur dans ces jours glorieux où la liberté et les droits de tous viennent de triompher : soyons calmes après la victoire, mes amis; que mon nom vous inspire quelque confiance; j'ai consacré toute ma vie à m'en rendre digne; si j'y suis parvenu, veuillez m'écouter, veuillez vous retirer! — Oui! oui! Retirons-nous, retirons nous! » Et les groupes se sont dispersés lentement et en silence. En ce moment, l'agitation de l'assemblée redouble. Les conversations deviennent de plus en plus animées. On entend M. Girod (de l'Ain), s'écrier avec véhémence: « C'est

l'Europe, il ne fallait pas procéder légèrement; si le pouvoir nouveau voulait obtenir la reconnaissance officielle des cabinets, et c'était son but pour éviter au pays la guerre européenne, on devait constater que l'exil de la branche aînée rendait pour ainsi dire le trône vacant, et alors il y avait des motifs d'urgence de remplir le vide que les tristes événemens de cette crise laissaient dans le pouvoir; à l'anarchie, il fallait substituer la constitution d'une autorité légale, immédiate et haute ([1]).

Une démarche si simple, si régulière, celle du dépôt aux archives des actes d'abdication de Charles X et de M. le Dauphin, suscita néanmoins l'opposition vive, bruyante de tout un parti : ainsi se montrent toujours les esprits qui marchent dans les voies d'orgueil populaire, ils perdent les causes pour vouloir pousser les principes jusqu'au bout. M. Mauguin qui avait exercé à l'Hôtel de Ville une part de ce pouvoir si légal, de cette souveraineté si régulière du général Dubourg et du général Lafayette, s'opposa fermement à ce que les abdications fussent lues et déposées aux archives de la Chambre. « Charles X était sans autorité; il n'avait plus de droits, le peuple avait prononcé. » C'était un scandale! la Chambre se laisse dominer. Nous n'avons pas renversé un despotisme pour en subir un autre. » M. Augustin Périer parle également avec beaucoup de vivacité, ainsi que la plupart des membres qui l'entourent. « Il faut nous retirer, » s'écrie une voix. « Non, répond M. Augustin Périer; j'ai mon mandat et je veux le remplir. »

([1]) La missive de M. Guizot à la Chambre des députés était fort brève : « M. le président, par ordre de S. A. R. monseigneur le lieutenant-général du royaume, j'ai l'honneur de vous envoyer une copie conforme de l'acte d'abdication de S. M. Charles X, en vous priant de vouloir bien la communiquer à la Chambre des députés.

« GUIZOT. »

ici la doctrine absolue de la Révolution : plus de traditions légitimes ; une sorte d'application des paroles ardentes de M. de Lafayette : « Les Bourbons ont cessé de régner, » et pour arriver à cette conclusion fatale, M. Mauguin qui savait tout, même l'histoire, déclare : « que depuis Louis XIV seulement l'hérédité de race était reconnue en France, Charles X n'avait pas le droit d'abdiquer un pouvoir perdu pour lui. » La Chambre, plus sérieuse et plus calme, aperçut toutes les conséquences des abdications royales et en ordonna le dépôt dans ses archives comme documens et pièces justificatives de la déclaration.

C'est dans l'intervalle de l'émeute que fut prise à la fin une résolution définitive sur la pairie qui paraissait l'objet et le but du mouvement insurrectionnel. La multitude avait crié : « point d'hérédité ; » les clercs de la basoche avaient mis les mains sur l'hermine de la pairie comme les bouchers sur le chaperon du dauphin, sous Charles VI. M. de Lafayette avait apaisé l'émeute, mais sous la condition que quelque concession serait faite par rapport à la pairie, et comme toutes choses finissent en ce monde par des transactions, il fut déclaré « que pour la question de l'hérédité, elle serait laissée en suspens, renvoyée à une prochaine législature, où la souveraineté électorale se prononcerait. » Tout était bien jusqu'ici : en politique, gagner du temps, c'est un résultat. Mais une concession dut être faite, et celle-ci fut triste ; par un seul article on supprima tous les pairs nommés par le roi Charles X ; on procédait ainsi par catégorie, ce qui est le plus mauvais mode dans les choses légales.

Pourquoi cette mutilation de la Chambre des pairs? On en avait un exemple dans la dictature royale de 1815, qui élimina tous les pairs siégeant dans les Cent-Jours. On suivit la même méthode: l'omnipotence de la Chambre des députés prononça, et cette élimination par catégorie fut si aveugle que le maréchal Soult et l'amiral Duperré furent également exclus de la Chambre des pairs ([1]).

Ces agitations préparèrent la lecture du rapport sur la proposition de M. Bérard, rapport confié à M. Dupin, esprit de sagacité et de science, réformateur dévoué à l'ordre. Tandis que M. Bavoux jetait de l'encens aux multitudes avec plus d'abaissement et d'éloge que des courtisans à un roi, et proposait « qu'il fût élevé une colonne par la France reconnaissante à la ville de Paris ([2]), » M. Dupin demanda la parole pour expliquer les rectifications qui avaient été faites au travail préparatoire de M. Bérard ([3]): « La nécessité de reconnaître la vacance du trône a été sentie généralement, disait-il, mais elle n'est pas seulement un fait, elle est un droit acquis à la nation, qu'il faut consacrer, et c'est ce que la commission a soin de faire. En modifiant l'article

([1]) Une ordonnance royale du 13 août 1830 renomma le maréchal Soult et l'amiral Duperré, pairs de France.

([2]) Il est curieux de voir dans quels termes d'enthousiasme M. Bavoux formulait sa proposition.

« J'ai l'honneur de proposer à la Chambre de voter des remercie-mens à la ville de Paris, de lui consacrer notre reconnaissance par l'érection d'un monument digne de transmettre à la postérité la plus reculée les glorieux événemens auxquels nous devons la conquête de nos droits, avec cette inscription : « *A la ville de Paris, la patrie reconnaissante.* »

([3]) M. Bérard s'est plaint depuis et l'on s'est plaint pour lui, de ce que le texte entier de son projet avait été modifié par le duc de

relatif à la religion dominante, nous avons cru nécessaire d'exprimer le fait que la religion catholique, apostolique et romaine est celle de la majorité des Français; c'est ce qu'exprimait la loi de germinal an VIII qui a suffi pour relever la religion abattue, tandis que l'article de la Charte avait soulevé des défiances. Pour empêcher tout abus de l'article 14 (la dictature), nous avons ajouté : « *Sans pouvoir suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution.* » Quant aux autres modifications, elles sont sans importance sur le projet primitif. Ainsi M. Dupin, expression d'un tiers parti, essayait un retour vers des pensées plus rationnelles; si l'on repoussait une religion de l'État, on proclamait le fait solennel d'une religion de la majorité.

Ce rapport lu, de toutes parts on s'écria : « La discussion immédiate, » tant on avait hâte de clore une lice ardente où les passions allaient se manifester dans la vaste fournaise des partis; on redoutait le tocsin des écoles, un coup de tête de la Sorbonne, comme au moyen âge une descente de halles ou de clercs d'Université. On avait crainte de l'émeute qui le soir avait grondé et menaçait de se reproduire le lendemain dans les rues de Paris; un malaise général des esprits se manifestait au plus haut degré; dans les crises, toute résolution qui traîne est perdue, tout résultat qui se fait trop attendre est compromis : aux

Broglie et M. Guizot; ces modifications apportèrent d'heureux changemens à la rédaction primitive; elles étaient historiques et traditionnelles, elles tenaient compte des abdications du roi Charles X et de M. le Dauphin. C'est que M. Bérard était un journaliste de parti, et MM. de Broglie et Guizot des hommes à traditions de la vieille et grande histoire; et qu'ainsi ils ne pouvaient s'entendre.

voix! aux voix! s'écrie-t-on. M. Benjamin Constant demanda que l'on ne mît pas trop de précipitation dans l'examen d'une question aussi grave que celle de la constitution politique d'un grand peuple : le rapport devait être distribué et la discussion remise au lendemain. « Pourquoi ces retards, répondit M. de Rambuteau? la discussion immédiate, parce qu'il faut en finir, comme cela se fit en Angleterre. » Ici, le lourd M. Salverte accusa M. de Rambuteau « d'employer des phrases sonores et pas un seul motif pour justifier le vote immédiat; avait-on le temps dans une seule nuit de discuter les droits de la nation française ? » M. Mauguin déclara « qu'on travaillait pour des siècles, et qu'en conséquence, il ne fallait ni précipitation ni lenteur. » Le général Demarçay dit « qu'on ne pouvait voter la Charte en une seule nuit. » A ces remarques, M. Guizot avec sa sérieuse parole ajouta : « Aujourd'hui comme demain les députés seront libres, les émeutes ne domineront pas les consciences, renvoyons alors la discussion sans la retarder; pour une chose si capitale, une nuit n'est pas assez. » Et la Chambre suspendit sa séance.

C'était le 7 août de grand matin, et déjà M. Laffitte accourait au fauteuil de la présidence; d'où lui venait cette hâte fiévreuse et quelle était la cause de ce réveil si matinal, comme s'il eut été appelé par le chant du coq, symbole nouveau de la nation. La séance a été indiquée pour dix heures seulement et il n'en est que huit à peine (¹) : c'est qu'on craint encore l'émeute mur-

(¹) On peut voir par le procès-verbal de la séance du 7 août que la Chambre était vide : « M. J. Laffitte, l'un des vice-présidens occupe le fauteuil. L'ouverture de la séance qui avait été indiquée pour

murante, on veut la devancer par un vote; comme elle prend un caractère régulier, qu'elle est menée, caressée, elle indique ses jours, le moment de ses visites, si parfaitement accueillies par M. de Lafayette et ses amis. L'émeute, à côté de la Chambre, la surveille de ses yeux de feu; soixante députés à peine sont présens en ouvrant la séance, la tribune des journalistes est vide et l'on ne voit aucune émotion au dehors. Néanmoins mille bruits circulent plus inquiétans les uns que les autres. « Les étudians recrutent dans les masses, les deux grands bras de Paris géant, les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine vont encore marcher comme au 30 prairial. » Qui sait? Plus d'un honorable voit déjà la tête du député Féraud au bout d'une pique!

Tant il y a que M. Laffitte court de banc en banc pour exhorter ses collègues à la modération; quelques députés s'approchent des légitimistes en très petit nombre, on les adjure d'être modérés, il y va du salut de tous; des coups de fusil seront peut-être tirés dans la salle : le premier des orateurs à l'âme ardente, au cœur chevaleresque et brûlant, veut immédiatement porter la parole. M. de Conny est à la tribune; et les fronts se plissent de crainte, car l'orateur est hardi, imprudent. La position de M. de Conny est mauvaise au reste; pur royaliste, associé au ministère Polignac, adversaire de l'adresse des 221 (¹), il jette quelques paroles saccadées, plus no-

dix heures a lieu à huit heures et demie. La tribune des journalistes est déserte. L'ordre du jour est l'ouverture de la discussion sur le rapport qui a été fait hier au soir à la Chambre relativement à la proposition spéciale de M. Bérard. »

(¹) Deux choses parurent vive-

bles que réfléchies. « Messieurs, dit-il, dans les circonstances graves où nous nous trouvons placés, la liberté des délibérations est une loi plus sacrée que jamais (Oui! oui! s'écrie-t-on, parlez!). Je l'invoquerai jusqu'à la fin, et aujourd'hui vous ne me refuserez pas quelques instans d'attention. La force ne constitue aucun droit; si vous dépassez la ligne de vos devoirs, je vois le fléau de la guerre civile et étrangère envahir la France, je vois la liberté disparaître sans retour. Le principe de la légitimité est consacré dans la Charte; si vous le violez, si vous appelez au trône une nouvelle race, vous bouleversez tout; si vous violez ce principe, mon devoir me dit que je ne devrais pas prendre part aux délibérations de la Chambre. »

C'est M. Benjamin Constant qui va répondre à M. de Conny; sa position est plus facile, car sa voix d'opposition demeure très populaire; néanmoins M. Benjamin Constant, de la coterie de madame de Staël, a été le défenseur le plus ardent de la légitimité; son livre le plus remarquable ne portait-il pas pour titre de l'*Usurpation et de la Conquête;* depuis, la tempête politique, des passions, des dépits, des convictions nouvelles l'ont jeté vers d'autres opinions; son ardente imagination l'y précipite sans mesure. « On vous dit, s'écrie M. Benjamin Constant, que vous violez le principe de la légitimité et vos propres sermens en portant un nouveau prince au trône; mais est-il un esprit qui se figure Charles X rentrant dans cette ville dont tous les

ment impressionner M. de Conny; ce fut le petit nombre de royalistes siégeant sur les bancs et l'espèce de crainte que ses paroles excitaient dans l'assemblée; la Chambre craignait d'être envahie et dispersée; on parlait hautement d'une aggression du peuple.

pavés sont couverts de sang, passant à côté de tombeaux à peine recouverts! je ne veux pas insulter au malheur, mais je dis qu'une réconciliation est impossible sur tant de milliers de cadavres. Je n'ajoute qu'un mot. L'Europe n'est nullement menacée, tout le monde sait que nous voulons être libres chez nous, mais l'intention de troubler l'Europe est loin de nos cœurs, et l'Europe s'est déjà prononcée sur les abominables ordonnances du 25 juillet. Partout on admire notre générosité, mais nulle part on ne craint nos excès. Je conclus donc que, différemment du préopinant, j'abhorre les doctrines de légitimité au nom desquelles on a inondé de sang les pavés de Paris. »

M. Benjamin Constant changeait ainsi la question de droit en une simple question de victoire; il y avait lutte des vainqueurs et des vaincus; les vaincus étaient déchus, voilà tout. Tel n'était point le sens qu'autrefois (en 1814), il attachait au principe de la légitimité, il la voulait indépendante, absolue; les images qui peignaient sa pensée étaient fort saisissantes, mais il ne raisonnait pas. Les esprits étaient au reste si profondément irrités qu'il était difficile d'arborer le drapeau de la vieille couronne; et ce fut sans doute cette situation difficile qui jeta M. Hyde de Neuville dans ce système de blâme amer contre les ministres de Charles X, signataires des ordonnances de Juillet, insensés et traîtres, ainsi qu'il les nommait (¹). Dans

(¹) « Chacun de nous écoute sa conscience; la mienne est mon guide; si vous ne partagez pas mes sentimens, vous ne me refuserez pas votre estime. J'ai fait tout ce qu'un homme d'honneur pouvait faire pour écarter les calamités qui affligent la famille de Charles X. Certes, jamais je n'ai trompé cette royale famille que des insensés, des traîtres, viennent de précipiter dans l'abîme. »

son discours il parla de sa dignité propre plus que de la légitimité de la couronne. « Je ne trahirai pas, s'écria-t-il, le malheur de ceux que j'ai servis depuis mon enfance ; je ne déshonorerai pas ma vie. Je dis donc avec assurance que je ne puis que repousser la souveraineté dangereuse que votre commission vous appelle à exercer. Dans l'intérêt des libertés que je chéris ainsi que vous, je pense que les mesures que l'on vous soumet devraient être loyalement examinées. Je crois qu'il y a péril à fonder l'avenir d'un grand peuple sous l'empire des impressions du moment présent. Je ne puis rien contre un torrent, mais au moins j'adresse des vœux au ciel pour le repos et le bonheur de ma patrie. Dieu sait si ces vœux sont sincères ! » Ces paroles qui ne concluaient à rien de bien précis, exprimaient néanmoins la position difficile dans laquelle se trouvait le parti royaliste même modéré ; la victoire des rues de Paris était trop récente, les esprits trop soulevés, nul n'osait élever la voix pour M. le duc de Bordeaux ; son nom à peine était prononcé, et M. de Corcelles put dire : « Quant à la légitimité qu'on veut faire reposer sur un enfant, puisqu'on a voulu puiser des exemples dans l'histoire d'Angleterre, je rappellerai que dans des circonstances analogues à celles où nous nous trouvons, le Parlement anglais avait aussi un enfant dont la légitimité était invoquée ; il pensa pourtant à un chef héréditaire de la main du peuple. Je conclus à ce que la discussion soit fermée. »

Que répond à cela M. Pas de Beaulieu, un royaliste ardent : « que l'amour sacré de la patrie l'inspire, et que lui, député, n'a pas le pouvoir de faire

un roi. » Est-ce là une véritable discussion? « Faisons au moins du pouvoir, répond M. Anisson-Duperron, remettons la couronne au duc d'Orléans, et nous pourrons attendre sans crainte le jugement du pays. — Si nous sommes ici pour briser la Charte, répond M. Arthur de Labourdonnaye, je n'ai pas de pouvoirs et je me retire; » et M. Péthou déclare dans un rude langage « que la légitimité s'était noyée dans le sang. » M. Berryer aussi engagé que M. de Conny dans le ministère Polignac développa avec un visible embarras l'incompétence de la Chambre qui ne pouvait élire un roi sans un mandat spécial (¹) et à sa suite, M. Alexis de Noailles déclara « que la droite ne prenait aucune part à la délibération en ce qui touchait la royauté. »

Cette première partie de la discussion presque immédiatement close ne fut pas brillante de la part des députés légitimistes qui auraient pu grandir et élever le débat jusqu'à une question européenne. N'y avait-il rien à dire en dehors du droit inflexible de la légitimité? N'y avait-il pas à présenter la situation de la France vis-à-vis des cabinets inquiets, méfians, avec un pouvoir nouveau? Les difficultés même de

(¹) Personne n'est plus attaché que moi aux libertés publiques; ma vie a été consacrée à l'étude des lois et à leur défense. Mais aujourd'hui, je sens que tout homme de cœur, que tout homme de bien doit s'attacher à tout ce qui peut consolider le repos commun. Aussi je rends hommage à la sagesse et à la prudence de la proposition qui vous est faite, et à la modération du rapporteur. Toutefois sa proposition doit être divisée. Des modifications sont nécessaires, et je crois avoir le droit de délibérer sur les modifications. Mais en interrogeant ma conscience, je ne crois pas répondre à mon mandat en déclarant le trône vacant de fait et de droit, et en usurpant le pouvoir d'élire un roi en France. Je crois en ce dernier cas, devoir m'abstenir. »

ce pouvoir en face des partis agités, et des malheurs de la patrie! Tout en parlant avec un profond respect du prince qu'on voulait porter au trône, ne pouvait-on pas lui montrer les écueils qui entoureraient sa position nouvelle? C'eût été là de la haute politique et beaucoup plus habile; mais rien ne fut dit d'un peu remarquable; chaque député légitimiste semblait ne parler que pour l'acquit de sa conscience ou pour réciter une sorte d'oraison funèbre sur la royauté tombée.

Le préambule de la nouvelle Charte établissait en droit et en fait la vacance du trône; M. de Podenas fit entendre à ce sujet des paroles d'irritation qu'il dut regretter sans doute après les passions calmées: il parla « du roi Charles X, héritier du sanglant Charles IX, et qui n'avait point eu le courage comme lui de se montrer aux jours du danger. » (Louis XVI avait été aussi comparé à Charles IX, et le poète Chénier avait voulu qu'on reconnût le meilleur des rois dans Tibère ou dans le fils de Catherine de Médicis!) Il y a de ces paroles qui caractérisent une époque, et en entendant ces étranges rapprochemens, M. de Martignac, conscience si noble et si haute qui avait baissé la tête sous la tempête et gardé le silence sans forfanterie comme sans faiblesse, demanda un moment l'attention de la Chambre. Sa figure pâle et maladive s'était animée tout d'un coup de rougeur fiévreuse; ses yeux étaient presque mouillés de larmes, et la Chambre écouta sa voix courageuse: « Mon intention n'était pas de prendre la parole dans cette circonstance; je balançais encore entre ce qu'il convenait de faire pour obéir aux circonstances et ce que ma

conscience me permettait ; je combattais peut-être un sentiment profond que je porte dans mon âme en faveur d'une famille précipitée du haut de l'échelle sociale dans le malheur, mais les paroles que je viens d'entendre m'ont arraché à ce silence auquel je me résignais. Parler en ma présence de la férocité de Charles X ! Non, messieurs, je l'ai connu dans l'intimité, et j'ai pu me convaincre que l'amour de la patrie était chez lui un sentiment vrai. Le reproche de cruauté, je le repousse de toutes mes forces. Son malheur est le résultat d'une grande erreur, mais non pas celui d'un crime. Le crime doit peser à jamais sur ses conseillers perfides. Je les abandonne à votre juste indignation et je les poursuis de la mienne; mais appeler Charles X un homme féroce, non, messieurs, il n'en est rien, je l'atteste parce que j'en ai eu la preuve particulière et que dans ce moment ce reproche porte dans mon cœur la plus vive émotion. Dans ce que je viens de dire, je puis avoir manqué de prudence et de modération, je prie la Chambre de m'excuser si je suis allé trop loin. J'ai voulu repousser comme je l'ai sentie cette insulte faite au malheur et m'opposer à ce que l'on fît entendre plus longtemps à cette tribune des paroles de reproche à un prince accablé par la plus cruelle infortune. »

Au milieu de tant d'insultes contre une grandeur tombée, il était beau d'entendre ces éloquentes paroles pour la défense d'un prince plus infortuné que coupable. Charles X n'avait jamais aimé personnellement M. de Martignac, ministre loyal, honorable, qui aurait sauvé sa couronne ; et c'était M. de Martignac qui le défendait lorsque, exilé et pauvre,

il partait pour la terre étrangère. Sous la plus faible enveloppe, M. de Martignac possédait une âme forte et dévouée : le cœur tuait le corps. M. Bernard (de Rennes) eut la loyale sincérité de reconnaître la noblesse de ces sentimens, et ce fut un acte de dignité au milieu de tant d'abaissemens et d'adulations devant le peuple vainqueur. Seulement, avec son amour de la rhétorique, il déclara « que le roi Charles X avait tenu un sceptre pour protéger son peuple, et non pour l'en frapper; s'il avait aimé la France il régnerait encore. »

Cette discussion hâtive, abrégée, n'était au reste qu'une forme pour sanctionner une résolution nécessaire au pays et prise d'avance par les corps politiques. La Chambre adopta donc le préambule de la Charte nouvelle, c'est-à-dire le principe important, décisif, de la vacance de fait du trône et la nécessité d'y pourvoir; la droite et le centre droit s'abstinrent de voter. Une observation fut faite par un esprit qui depuis se dévoua franchement aux doctrines répressives avec ardeur et colère : M. Persil s'étonna de ce que les commissaires n'avaient pas reconnu d'une manière assez explicite la souveraineté du peuple : « cela doit être écrit; il faut le dire pour qu'à l'avenir nul ne puisse se proclamer roi par le droit divin. La constitution de 1791 contient un article que je désire voir inséré dans notre déclaration des droits : cet article dit « que la souveraineté appartient à la nation, qu'elle est inaliénable et imprescriptible. » Ayons le courage de le dire et de l'écrire, et nous mettrons ainsi l'obstacle le plus puissant à l'exécution des projets contre-révolutionnaires, si jamais il pouvait sur-

gir de nouveau des circonstances capables de leur donner naissance ([1]). » Terrible droit public que proclamait ici M. Persil! Et ne savait-il pas, lui qui devait ensuite atteindre et proscrire la démocratie, que ces questions de souveraineté doivent être laissées dans le mystère et la nuit des âges, sous peine de soulever d'incessantes tempêtes? M. Persil, plus expérimenté dans les affaires, a sans doute regretté de telles paroles, fatales à tous les pouvoirs.

La discussion se continua sur les articles de la Charte amendée, et immédiatement sur cette première déclaration, « que la religion catholique était professée par la majorité des Français. » Cet article qui n'était que l'expression d'un fait, trouva de l'opposition dans la Chambre. M. Salverte, si arriéré de doctrines, déclara « que le fait de la majorité catholique des Français était une chose variable. » Voulait-il indiquer sans doute que la révolution de 1688 devait se compléter non-seulement par le changement dans le principe politique, mais encore par une altération de la foi religieuse comme en Angleterre? M. Benjamin Constant, de l'école genevoise, appuya avec modération et convenance la proposition de M. Eusèbe Salverte, combattue avec un zèle honorable par MM. Kératry et Madier de Montjau. On se résuma par un article favorable aux juifs, sorte d'attermoiement et de conces-

([1]) Voici comment concluait M. Persil : « C'est du définitif qu'il faut à la France, et elle ne s'enquerra pas de nos pouvoirs. Il est très bien sans doute de supprimer le préambule de la Charte, mais ce n'est pas assez. Il faut proclamer le principe contraire, il faut dire que c'est du peuple et du peuple seul qu'émane la souveraineté. Il ne faut pas seulement que ce soit de fait, il faut que ce soit de droit. Il ne faut plus que l'on vienne parler de droit di-

sion antichrétienne. La commission avait dit « que les cultes chrétiens seuls recevraient des traitemens du trésor royal. » M. Viennet prit la défense des Israélites : « Il y avait cent trente mille juifs en France, pourquoi les rabbins ne seraient-ils pas aussi salariés ? » A ce compte, d'autres sectes encore avaient droit à un salaire ; le XIXe siècle ne voulait pas de distinction ; l'État se montrait indifférent entre les évêques et les rabbins. C'était tout un changement dans la pensée sociale : la morale de l'État y gagnait-elle ?

Tous les articles furent ensuite discutés et votés : « La censure ne pourrait jamais être rétablie et la royauté jamais ne suspendre les lois ou dispenser de leur exécution. » M. Sapey voulut soumettre les traités à la sanction des Chambres comme dans la constitution de 1791, singulier principe qui pouvait compromettre les relations diplomatiques. Par souvenir des Suisses de la garde, le colonel Jacqueminot fit adopter un paragraphe pour ne plus permettre à une troupe étrangère le service dans l'État sans une loi. Comment lui, vieux soldat de l'Empire, ne se souvenait-il pas que l'armée de Napoléon comptait dans ses rangs des officiers et des régimens de tous les pays, qui partagèrent ainsi la gloire de ses conquêtes ? On déclara que les séances de la Chambre des pairs seraient publiques comme celles de la Chambre des députés. Un parti

vin. En conséquence, je propose d'insérer les articles suivans pris de la constitution de 1791 : 1° la souveraineté appartient à la nation, elle est inaliénable et imprescriptible ; 2° la nation, de qui seule émanent tous les pouvoirs, ne peut exercer que par délégation. Ce sont des principes de droit public dont vous faites l'application. Ayez le courage de les écrire sur un pacte fondamental. »

était si avide de garanties, qu'il aurait désiré que la Charte contînt les plus petits détails d'administration. Quand les assemblées se mettent à proclamer des articles de lois, elles ne s'arrêtent jamais ; elles voudraient lier le pouvoir de manière à l'empêcher désormais de se mouvoir. Les barrières de l'âge furent brisées, afin que la carrière politique commençât de bonne heure : sorte de flatterie adressée par les vieux de 1789 à la jeune génération de 1830 (1).

On arriva à une des plus sérieuses discussions ; un parti voulait porter la main sur la magistrature, sanctuaire des lois et de l'ordre ! N'était-on pas en train de tout démolir, de tout briser ? Un trône était frappé, la pairie morcelée, la Chambre des députés elle-même menacée ; maintenant venait le tour de la magistrature, toutes choses saintes et respectées qui se tiennent dans les sociétés régulières. M. Duris-Dufresne proposa : « que la magistrature fût soumise à une institution nouvelle (2). » C'était ainsi sa destruction qu'on demandait pour la livrer à l'esprit de parti, alors avide de positions, d'honneurs, de traitemens. Repoussée d'abord par la question préalable,

(1) Toutes les discussions furent rapidement enlevées, et ce fut un bien, car on devait se souvenir que l'Assemblée Constituante remua la France pendant un an avec de la philosophie législative.

(2) Voici en quels termes M. Dupin défendit la magistrature : « Il serait étonnant lorsque nous cherchons à conserver le plus possible l'édifice social, que l'on portât la réforme dans ce qui semble le plus désirer la stabilité. Je ne nierai pas qu'il y ait eu de mauvais choix dans l'ordre judiciaire. Chaque gouvernement a voulu s'emparer de ce pouvoir, mais il faut que le mouvement actuel ne ressemble en rien à ceux qui l'ont précédé. Conservons, organisons ce qui existe ; songeons qu'il faut marcher à l'avenir, et qu'il est très facile d'obtenir le bien des hommes, même mauvais, lorsqu'on leur demande le bien. »

cette proposition fut reproduite par M. de Brigode qui demanda « que les magistrats cessassent leurs fonctions au bout de six mois s'ils n'avaient point reçu une institution nouvelle. » La magistrature, toujours si admirable en France, allait-elle subir le sort commun de destruction, et pourquoi serait-elle ainsi frappée? Les magistrats s'étaient-ils montrés serviles sous la Restauration et la résistance n'était-elle pas souvent venue des cours de justice : pourquoi donc s'acharner contre elle avec cette violence?

Il fut honorable à M. Dupin aîné de défendre la grandeur de la justice et l'indépendance des tribunaux; au milieu des passions agitées, il soutint avec fermeté, « que dans le sanctuaire des lois, il y avait une atmosphère qui entourant la conscience du juge l'empêchait de s'écarter du véritable droit: » M. Dupin avait pénétré jusqu'au cœur de la question. Ici se fit encore entendre M. Salverte, esprit réactionnaire, insultant tout, même la justice. Selon lui « les tribunaux devaient être reconstitués de fond en comble, ils étaient en dehors de l'esprit révolutionnaire. » M. Villemain (¹) appuya avec dignité l'opinion conservatrice, et M. Mauguin qui aspirait à la condition

(¹) « Je demande à ajouter quelques observations à l'éloquente défense du pouvoir judiciaire présentée par l'orateur qui m'a précédé. La liberté des tribunaux est dans le passé, elle est dans l'avenir; ne la chassez pas du présent, car elle doit être dans tous les temps. L'inamovibilité de la magistrature, acquise par une longue possession, consacrée aujourd'hui par un vote volontaire, en vaudra mieux; le principe en sortira plus fort et plus utile. Je n'ignore aucune des attaques nombreuses dont il fut l'objet en 1814 et en 1815, de la part de l'Empire et de la royauté, mais n'oublions pas que c'est dans le seul sanctuaire des lois que nous avons trouvé des voix indépendantes qui ont défendu contre la royauté tombée la liberté qui ne tombera pas. » Les royalistes votèrent pour la magistrature.

d'homme d'État de la Révolution, déclara « qu'il fallait tout refondre quand on voulait tout gouverner. Rappelez-vous que vous fondez et que si vous posez un principe, vous devez en adopter toutes les conséquences; il y a quinze jours vous étiez encore sous le régime de la légitimité et du droit divin, aujourd'hui vous siégez sous l'empire de la souveraineté nationale. Irez-vous par vos restrictions et vos ménagemens préparer des résistances dans l'avenir à ce principe de vie, et penserez-vous par hasard que les corps constitués sous le principe du droit divin et de la congrégation, nous aideront à fonder d'une manière inébranlable les droits contre lesquels ils furent eux-mêmes établis. Lorsqu'une révolution se fait dans les sommités de l'ordre social, il faut qu'elle descende jusqu'à ses plus profondes racines. C'est un principe de tous les temps. Si vous voulez vous établir solidement, il faut prévenir les résistances ; le bouclier de l'inamovibilité n'est pas d'ailleurs une égide capable de résister au choc que les derniers événemens ont dû lui porter; du moment que le pouvoir qui la donnait est déchu, elle doit cesser de plein droit. Les juges de Charles X étaient inamovibles sous sa domination; il ne pouvait pas leur garantir une conservation dont il n'était pas sûr lui-même. Un autre ordre de choses commence, de nouveaux droits naissent avec lui. La Charte de Louis XVIII est renversée. Changer le parquet ce n'est rien, c'est la magistrature assise qui rend les jugemens. Quant à l'atmosphère de la justice, ce n'est qu'une illusion de M. Dupin, illusion dont il n'est pas lui-même la dupe. Je le répète en finissant, puisque vous organisez, que ce

soit partout, sinon vous resterez en présence d'une foule innombrable d'ennemis, d'autant plus dangereux que leur action s'exerce jusque sur les parties les plus intimes du corps social. »

En adoptant cette doctrine de tout harmoniser avec le principe révolutionnaire on allait loin. Après la magistrature il fallait briser la famille, la propriété, l'industrie, tout bouleverser, tout détruire. Heureusement la majorité de la Chambre se prononça pour le maintien de la bonne justice et les magistrats furent sauvés contre la réaction. A la tribune on parla de tout, des colonies, du jury, de la traite des noirs, hâtivement, sans ordre, avec cet immense désir de la parole qui est le caractère des assemblées, et quand tout fut réglé, on confia la Charte au patriotisme de la garde nationale, au courage des citoyens français, phrases retentissantes de tous les partis victorieux.

Au milieu de ces applaudissemens commença la discussion sur la nullité des siéges de pairie créés par Charles X, une des imposantes questions de ce débat ; car enfin quel motif légal avait-on d'éliminer les pairs créés par le roi régnant alors? et ce qu'il avait fait n'était-il pas dans la constitution? Le général Sébastiani vint soutenir, avec affliction sans doute et contre sa pensée de stabilité et d'ordre, ce coup d'État qui n'avait d'autre mobile qu'une concession à M. de Lafayette. De quel droit la Chambre des députés allait-elle supprimer toute une catégorie de la Chambre des pairs, et parmi ces pairs, comme je l'ai dit, le maréchal Soult et l'amiral Duperré? Hélas! sur cette question de la pairie on était obligé de consentir à des attermoiemens. « Plus de pairie héré-

ditaire, » avait dit l'émeute; on entendait encore sa voix impérative, et c'était afin d'arriver à un terme moyen qu'on avait consenti à un coup d'État contre les pairs créés par Charles X. Ce n'était pas assez pour M. de Lafayette, le négociateur politique avec la multitude; il lui avait promis l'abolition de l'hérédité, et on le vit alors monter à la tribune pour faire une de ces professions de foi où perçait à travers sa politesse de gentilhomme, le ton de la souveraineté et du commandement. « Lorsque je viens énoncer une opinion contestée par beaucoup d'amis de la liberté, dit-il, on ne me soupçonnera pas d'être entraîné par un sentiment d'effervescence, ou de courtiser une popularité que je ne préférerai jamais à mes devoirs. Les sentimens républicains que j'ai manifestés dans tous les temps et durant tous les pouvoirs, ne m'ont pas empêché d'être le défenseur dévoué d'un trône constitutionnel. C'est ainsi, messieurs, que dans la crise actuelle il nous a paru convenable d'élever un autre trône national, et je dois dire que mon vœu pour le prince dont le choix vous occupe s'est fortifié lorsque je l'ai connu davantage. Mais je différerai d'avec beaucoup d'entre vous sur la question de la pairie héréditaire. Disciple de l'école américaine, j'ai toujours pensé que le corps législatif devait être divisé en deux Chambres avec des différences dans leur organisation. Cependant, je n'ai jamais compris qu'on pût avoir des législateurs et des juges héréditaires. L'aristocratie, messieurs, est un mauvais ingrédient dans les institutions publiques. J'exprime, donc aussi fortement que je le puis, mon vœu pour l'abolition de la pairie héréditaire, et en même temps je prie mes collègues

de ne pas oublier que si j'ai toujours été l'homme de la liberté, je n'ai jamais cessé d'être l'homme de l'ordre public. »

Ce discours, dans ses formes polies mais entortillées, était un manifeste adressé à tout un parti pour l'apaiser dans ses exigences. M. de Lafayette, en déclarant d'abord « qu'il était républicain en l'âme, » disait assez que c'était par condescendance seulement qu'il se faisait le défenseur d'un trône constitutionnel; s'il voulait bien admettre que l'on divisât le pouvoir en deux Chambres comme en Amérique, il exprimait un vœu pour l'abolition de l'hérédité de la pairie; et en l'état des esprits, c'était l'imposer souverainement. M. de Lafayette était devenu la révolution incarnée, et celle-ci, reine puissante, voulait être obéie. Ce système de commandement, le vieux général l'avait suivi envers Louis XVI à Versailles; courtisan assidu de l'émeute qu'il se faisait fort d'apaiser par de douces paroles, il ne se montrait impératif qu'envers les pouvoirs réguliers. Cette discussion au reste fut enlevée vite, et il le fallait bien; car plus les menaces de parti se manifestaient grandes, plus le besoin d'un pouvoir suprême était pressant. Le provisoire tuait la société; les intérêts demandaient quelque chose de définitif. Le salut public est la suprême loi; ceux qui s'étaient tant élevés contre l'article 14 ne procédaient pour ainsi dire que par coups d'État; tant il est vrai qu'on gouverne toujours à-peu-près en vertu des mêmes idées : il n'y a de différens que les temps et les circonstances. Les votes solennellement recueillis et constatés, la déclaration de la Chambre devint la loi constitutive du

pays et la révolution de 1688 fut accomplie ([1]).

Par un mouvement spontané la majorité des députés se mit en marche pour le Palais-Royal dans un cortége bruyant, désordonné, et avec cela presque triste : en tête, une compagnie de garde nationale moitié en uniforme, moitié en bourgeois; des volontaires de la Charte (nouvelle milice) avec une musique improvisée jouant la terrible *Marseillaise;* les députés quatre à quatre ([2]), se tenant sous le bras, tous parés de rubans tricolores et poussant des cris de sincère et loyal enthousiasme pour le prince qui se dévouait à la paix et à l'ordre, témoignages surveillés par le parti républicain menaçant le cortége. On marchait le plus vite possible à travers les flots d'un peuple armé, capricieux et dirigé par les élèves de l'École Polytechnique. Au Palais-Royal, nulle garde que quelques volontaires sans costume dont la tenue faisait disparate avec la somptuosité de ce palais qui avait vu la garde noble du grand cardinal se mirer au reflet des lustres et des trumeaux de Venise. Force était de caresser ces volontaires qui, du reste, par amour-propre maintenaient entre eux une discipline sévère. Ainsi s'avancèrent les députés vers le prince visiblement ému; M. Laffitte était à leur tête, lui le

([1]) Le scrutin donna le résultat suivant :

Nombre des votans.	252
Boules blanches.	219
Boules noires.	33

([2]) Cela fut ainsi décidé par le président :

« La Chambre adopte les résolutions et les dispositions contenues dans l'acte. La Chambre va immédiatement se transporter à pied au Palais-Royal pour y porter le message. Nous allons être accompagnés par la brave garde nationale. Pour mettre de l'ordre dans ce cortége, j'invite MM. les députés à marcher quatre par quatre. »

vieil ami du duc d'Orléans, et dont la pensée s'était enfin réalisée. Après quelques brèves paroles et de cordiales démonstrations, le président lut à voix distincte la déclaration de la Chambre des députés votée peu auparavant. Agité par mille sentimens divers, le prince écouta silencieusement cette déclaration : le souvenir du passé, la grandeur, disons-le, la crainte du présent, les nuages qui s'amoncelaient dans l'avenir, tout cela était de nature à vivement l'émouvoir. Et lui, si admirablement paisible dans sa famille, quelle tâche immense allait-il s'imposer? Est-ce que le but était en rapport avec le péril? Qui pouvait alors assurer le résultat de la lutte ? Le prince pressait les mains de M. Laffitte et de quelques députés plus spécialement dévoués à sa personne, et néanmoins d'une parole claire et élevée il prononça ces mémorables paroles : « Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez ; je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie. Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentimens qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture; mais il en est un qui les domine tous : c'est l'amour de mon pays; je sens ce qu'il me prescrit, et je le ferai. »

Cette réponse si pleine de dignité et de convenance n'exprimait ni plainte ni récrimination contre la branche de sa race qui venait de crouler dans la tempête; pas un mot, pas une phrase qui pût lui être re-

prochée comme une ingratitude ou un oubli du passé. Lorsque des caricatures immondes, des déclamations insensées allaient flétrir le malheur, le prince déclarait à la face du monde qu'il n'avait jamais sollicité cette couronne que la force des choses lui apportait plus encore que le vote de la Chambre. C'est que M. le duc d'Orléans avait sous les yeux l'Europe entière; c'est que voulant fonder quelque chose pour le présent et l'avenir, il savait que les paroles de parti passent, et que chaque expression d'une tête politique doit être pesée avec maturité. Il ne fallait pas seulement conquérir les suffrages de la place publique, mais encore un acte de reconnaissance de tous les cabinets, et ce n'était que par l'ordre et la modération qu'on pouvait arriver à ce résultat. Les opinions passionnées applaudiraient moins sans doute, mais les hommes de sens et de portée verraient dans l'expression de ces sentimens une pensée assez habile pour annoncer aux souverains le maintien des traités, la paix générale, en un mot la continuation d'un système européen.

Lorsque la Chambre des députés marchait si hâtivement vers l'établissement d'un trône nouveau, fondé sur la pensée de 1688, la Chambre des pairs s'était tenue un moment à l'écart; car une opinion aigre, jalouse et méchante grondait contre la pairie; pourquoi cette irritation sans but? Qu'avait-on à lui reprocher dans les derniers temps de la Restauration? La pairie n'avait-elle pas assez fait pour l'intelligence et le maintien des institutions du pays? Qui avait sauvé la liberté et l'égalité des successions contre les mesures de M. de Villèle? D'où était partie cette op-

position réfléchie qui avait repoussé le droit d'aînesse et les mesures maladroites de M. de Peyronnet? N'était-ce pas de la Chambre des pairs? Composée de capacités supérieures, d'hommes d'affaires et de vrais législateurs, la pairie s'était constamment tenue dans la condition d'un pouvoir sérieux et modéré; c'est pourquoi, envisageant la grandeur des événemens, elle avait cherché à éviter au pays une nouvelle révolution, secousse toujours si violente et si désastreuse pour un peuple. Oubliant tous ces services, foulant aux pieds ces titres à la reconnaissance, le parti triomphant en Juillet s'était rué contre la pairie; la capacité appliquée des hommes d'État blessait tous les esprits systématiques et jaloux, à la hauteur de MM. de Lafayette ou Dupont (de l'Eure). On avait attaqué la pairie héréditaire, brisé les pairs nommés par Charles X; pour cela on invoquait les principes. Au fond ce n'était qu'un coup d'État contre des hommes d'expérience et de gouvernement.

Au milieu de ce concert de haines et de réprobations démocratiques la conduite de la pairie demeurait fort difficile; la Chambre des députés, dans tous ses actes, avait agi seule, spontanément, sans prendre garde à l'existence des pairs, sans invoquer leur concours comme partage de la souveraineté. Peut-être si elle eût suivi son orgueil plus que les services qu'elle pouvait rendre, la pairie entière aurait abdiqué ses pouvoirs si étrangement méconnus; mais en politique les résolutions extrêmes sont souvent des fautes; les pouvoirs ne doivent avoir ni ressentiment ni dépit, et les hommes d'État de la pairie penchaient tous pour une transaction; après l'orage

on recouvrerait le terrain perdu, car en définitive la capacité demeure maîtresse; Dieu ne veut pas éternellement livrer la société aux intrigues ou aux folies; savoir attendre, c'est gouverner : la Chambre des pairs se résigna donc au rôle qu'on voulut lui faire, sauf ensuite à ressaisir son rang par la seule force de son autorité morale. On ne lui demanda pas son vote, libre, spontané, souverain sur tout ce qui avait été fait, mais seulement une sorte d'approbation tacite des actes accomplis par les députés. Dans la Chambre des pairs (¹), un débat fut engagé avec cet esprit d'extrême convenance qui distingue l'aristocratie. Quelques-uns des pairs éliminés par le coup d'État de la Chambre des députés, résignèrent eux-mêmes leur pouvoir, afin de ne pas imposer à leurs collègues la triste nécessité de les expulser. Il y eut à cette occasion quelques serremens de mains, beaucoup de vœux pour la France, de nobles paroles échangées; enfin on vota une disposition rédigée par M. le duc de Broglie qui portait « que la Chambre ne pouvant prendre part à la délibération qui touchait à son existence, s'en rapportait quant à ce, à la sagesse du lieutenant-général du royaume. »

La question grave, douloureuse pour beaucoup d'entre les pairs était celle d'un changement de dynastie auquel la Chambre haute devait donner son adhésion. La pairie comptait d'anciens ministres du roi, les com-

(¹) Chambre des pairs. Séance du 7 août 1831. « La Chambre des pairs s'est assemblée à neuf heures du soir sous la présidence de M. Pasquier. 114 pairs étaient présens. M. de Choiseul a demandé qu'on passât au scrutin sans discussion; M. le duc de Broglie combat cette proposition. » Son avis prévalut dans la Chambre.

pagnons d'exil et d'émigration des princes, les grands noms de France, illustrations de toutes les époques, et la plupart voyaient ce changement avec douleur; libre, spontanée, la majorité peut-être se serait décidée pour ses souvenirs de dynastie; la pairie avait même négocié dans ce sens; M. de Mortemart n'avait-il pas placé dans la Chambre haute les dernières espérances de la Restauration? Mais en même temps que ce sentiment intime et favorable à M. le duc de Bordeaux se faisait jour, se révélait aussi la conviction non moins profonde de l'indispensable nécessité de mettre un terme à l'anarchie qui pénétrait de tous côtés dans la société. Depuis deux jours M. de Talleyrand ne quittait pas les réunions de la pairie, se concertant avec les chefs d'opinion, MM. Pasquier, de Broglie, pour arrêter les meilleures mesures à prendre dans un intérêt social de gouvernement. M. de Talleyrand avait vu les derniers jours du sénat, le commencement de la Restauration; familier avec les choses qui font ou renversent un pouvoir, il ne se laissait point aller à ces émotions de dynastie qui souvent, hélas! succombent en présence des nécessités du temps et des vicissitudes de la politique. C'était donc de concert que tous les pairs avaient agi pour sauver quelques débris de la monarchie, seul appui de l'ordre dans les grandes ruines amoncelées par la Révolution de Juillet.

L'adhésion de la grande majorité des pairs était ainsi assurée à la couronne de 1688 quand la séance s'ouvrit enfin par ce discours mémorable de M. de Châteaubriand, dernière protestation en faveur de la légitimité! Un talent inimitable, une haute noblesse de sentimens se révèlent dans toutes ces paroles écoutées

avec une si vive émotion, car M. de Châteaubriand (¹) parlait à beaucoup d'hommes qui pensaient comme lui et qui auraient voulu voter avec lui : et néanmoins telles étaient les circonstances impératives qu'un petit nombre seul pouvait le suivre. Le noble orateur se demandait « quelle était la forme de gouvernement la mieux appropriée à la France, la république ou la monarchie ? Une république avait d'abord contre elle les souvenirs de la République même ; on n'avait point oublié le temps où la mort et la terreur trônaient entre la liberté et l'égalité. Voulait-on un roi nommé par la Chambre, ce serait une épreuve. Or je suppose qu'on veut la liberté, surtout la liberté de la presse par laquelle et pour laquelle le peuple vient de remporter une si étonnante victoire. Eh bien ! toute monarchie nouvelle sera forcée ou plus tôt ou plus tard de bâillonner cette liberté. Napoléon lui-même a-t-il pu l'admettre? Fille de nos malheurs, esclave de notre gloire, la liberté de la presse ne vit en sûreté qu'avec un gouvernement dont les racines sont profondes. Une monarchie, bâtarde d'une nuit sanglante, n'aurait-elle rien à redouter de l'indépendance des opinions ? Si ceux-ci peuvent prêcher la république, ceux-là un autre système, ne craignez-vous pas d'être bientôt obligés de recourir à des lois d'exception, malgré les huit mots supprimés dans l'article 8 de la Charte ? »

La liberté de la presse semblait donc être devenue une sorte d'idée fixe pour M. de Châteaubriand, il

(¹) Le discours de M. de Châteaubriand produisit une grande sensation dans l'assemblée, et la Chambre en ordonna même l'impression bien qu'en opposition avec l'esprit de la majorité.

la voyait et la proclamait partout; un peu avide d'une juste popularité, il se souvenait que les jeunes hommes l'avaient porté dans leurs bras au cri de *Vive le défenseur de la liberté de la presse;* il avait doncoi dans cette arme si admirable en ses mains, et il croyait qu'avec son aide on pourrait renverser un gouvernement qui n'aurait pas pour lui la légitimité. Tel était l'esprit du temps que même M. de Châteaubriand payait son tribut aux Journées de Juillet: « les enfans de 14 ans étaient devenus des géans; les conscrits d'Alger et les combattans de Juillet venaient de révéler les fils de Marengo et d'Austerlitz. » Après avoir exalté les héros, M. de Châteaubriand flétrissait en termes énergiques tout le système de M. de Polignac : « Quand la conspiration de la bètise et de l'hypocrisie, disait-il, a soudainement éclaté ; quand une terreur de château, organisée par des eunuques, a cru pouvoir remplacer la terreur de la Révolution et le joug de fer de l'Empire, alors le peuple s'est armé de son intelligence et de son courage; il s'est trouvé que les boutiquiers respiraient assez facilement la fumée de la poudre, et qu'il fallait plus de quatre soldats et un caporal pour les réduire. Un siècle n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la France. »

C'était peut-être trop exalter le mouvement populaire; mais cela était dit pour amener la question du duc de Bordeaux : « Orphelin, qui élevé aux écoles de la patrie, dans les idées du siècle, aurait pu devenir un roi en rapport avec les besoins de l'avenir. » Ce qui faisait allusion à la pensée qu'on avait eue un moment de confier la régence à M. de Lafayette, tout

en laissant la lieutenance générale à M. le duc d'Orléans; « à ce prince, disait M. de Châteaubriand, qui avait vécu près du peuple et qui savait que la monarchie ne pouvait être qu'une monarchie de consentement et de raison. » Enfin, se plaçant à toute la hauteur de sa noble carrière, le grand écrivain se mettait en scène pour dire ce qu'il avait fait, et flétrir ses ennemis de ses fiers dédains (il désignait le parti de MM. de Villèle et de Polignac). « Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la pairie de mes avertissemens dédaignés; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissances, excepté celle de me délier de mon serment de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme; après tout ce que j'ai fait, dit et redit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais, au moment où, pour la troisième fois, ils s'acheminent vers l'exil. Je laisse la peur à ces généreux royalistes qui n'ont jamais sacrifié une obole ou une place à leur loyauté, à ces champions de l'autel et du trône qui naguère me traitaient de renégat, d'apostat et de révolutionnaire. Pieux libellistes, le renégat vous appelle! Venez donc balbutier un mot, un seul mot avec lui pour l'infortuné maître qui vous comblait de ses dons et que vous avez perdu. Provocateurs de coups d'État, prédicateurs du pouvoir constituant, où êtes-vous? Vous vous cachez dans la boue, du fond de laquelle vous leviez vaillamment la tête pour calomnier les vrais serviteurs du roi : votre silence d'aujourd'hui est digne de votre langage d'hier. Que tous ces preux dont les exploits

projetés ont fait chasser les descendans d'Henri IV à coups de fourches, tremblent maintenant accroupis sous la cocarde tricolore, c'est tout naturel. Les nobles couleurs dont ils se parent protégeront leur personne et ne couvriront pas leur lâcheté. »

Ces paroles étaient bien amères contre de vieux amis, dont peu s'accroupissaient alors sous la cocarde tricolore; il était presque vulgaire de se venger contre un parti proscrit et des hommes tombés. Mais l'orateur devait faire des concessions de paroles pour obtenir des concessions de choses, et M. de Châteaubriand voulait la popularité tout en défendant les causes impopulaires; admirable et puissant ressort de son talent! Le loyal pair de France avait bien deviné que tout était fini pour la vieille royauté et que ses paroles étaient jetées au vent. La pairie adhéra par son vote à la déclaration de la Chambre des députés (1); elle consentit à tout, même à se mutiler sans murmures, parce qu'elle n'avait que l'option d'accepter ou de tomber; la Révolution lui avait fait cette destinée, comme elle l'avait réservée à la magistrature; les partis avaient grondé contre la haute

(1) *Extrait du procès-verbal. Séance du 7 août.*

« La Chambre des pairs adopte les dispositions de la déclaration de la Chambre des députés, sauf l'article qui concerne l'exclusion des pairs créés sous Charles X, sur lequel elle déclare ne pouvoir délibérer et s'en rapporter à la haute prudence du prince lieutenant-général.

Voici le résulat du scrutin :

Pour la déclaration	89 voix.
Contre	10
Billets blancs	14
Bulletin nul	1
	114 votans.

« La Chambre forme une députation à laquelle peuvent s'adjoindre MM. les pairs qui le désireront. Cette députation se rend immédiatement chez le prince pour lui porter la déclaration que la Chambre vient de sanctionner. »

Chambre parce que tout ce qui est stable et régulier leur est importun; ils invoquent des réactions incessantes, des vengeances, des mesures implacables, des commissions, des jugemens qui les servent, des magistrats qui frappent leurs ennemis, des pouvoirs qui les secondent, et c'est ce qu'ils appellent gouverner. Les partis comme les despotes ne souffrent pas de contradiction.

Le vote de la Chambre des pairs donna la dernière sanction à l'avénement du roi Louis-Philippe ([1]), et dès-lors on put fixer la solennité d'une séance royale où le monarque et les Chambres prendraient de mutuels engagemens autour de cette Charte si rapidement votée, mais qui serait loyalement gardée par le prince. La nécessité impérative avait commandé cette hâte des pouvoirs politiques; souvent dans les révolutions il faut marcher plus soudainement que la pensée; le sol brûle, les imaginations s'égareraient au-delà de toute limite si on ne s'empressait de leur marquer des bornes: quoi de plus légitime que la nécessité, loi suprême des circonstances; il faut la subir si on ne veut pas être emporté par elle. Ce dut être une nuit de solennelles pensées pour le prince, que celle qui

([1]) Le président de la Chambre des pairs, M. Pasquier, sut garder une très grande dignité en présentant au lieutenant-général l'acte d'adhésion de la pairie aux actes de la Chambre des députés. Voici son discours.

« Monseigneur,

« La Chambre des pairs vient présenter à Votre Altesse Royale l'acte qui doit assurer nos destinées. Vous avez autrefois défendu les armes à la main nos libertés encore nouvelles et inexpérimentées; aujourd'hui vous allez les consacrer par les institutions et les lois. Votre haute raison, vos penchans, le souvenir de votre vie entière nous promettent un roi citoyen. Vous respecterez nos garanties qui sont aussi les vôtres. Cette noble famille, que nous

image
not
available

simple estrade surmontée d'un dais et ombragée de drapeaux aux trois couleurs; un modeste fauteuil au lieu de trône, des plians pour les princes, une petite table avec un encrier de bronze; une autre table sur laquelle se trouvaient placés la couronne, la main de justice et le sceptre, attributs de la souveraineté; un groupe considérable de pairs parmi lesquels MM. de Talleyrand, de Mortemart, de Montmorency, de Montesquieu; la duchesse d'Orléans dans une tribune, l'air faible et attristé, car un attentat était possible de la part des républicains irrités; puis les princesses gracieusement parées, jeunes et belles (la mort n'en avait encore touché aucune!). On était si peu fixé sur ce qui allait se faire que le prince, à son arrivée, fut salué des noms de Louis XIX, de Philippe VII, de Philippe I^{er}, et au milieu de cette confusion retentissait l'air de *la Marseillaise*. C'est avec peine que le calme est rétabli; le prince visiblement ému, salue de droite et de gauche, enfin s'adressant d'une manière digne et affectueuse à M. Laffitte, président de la Chambre: « Monsieur, dit-il, faites lecture de la déclaration solennelle de MM. les députés, ainsi que de l'adhésion de la Chambre des pairs. »

Aussitôt le silence se rétablit : M. Laffitte prend la déclaration des mains d'un secrétaire et la lit gravement; lorsque cette formalité est accomplie le nouveau monarque, d'une voix forte mais émue prononce ces paroles : « Messieurs les pairs, messieurs les députés, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la Chambre des députés et l'adhésion de la Chambre des pairs; j'en ai pesé, médité toutes les expressions. J'accepte sans restriction ni réserve les clauses et engagemens

que renferme cette déclaration, et le titre de roi des Français qu'elle me confère, je suis prêt à en jurer l'observation. » Enfin le roi debout, la tête nue, prêta son serment ainsi conçu : « En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle avec les changemens et modifications exprimés dans la déclaration de la Chambre des députés, de ne gouverner que par les lois et selon les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans les seules vues de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français (1). »

Des cris, des vivats alors se firent entendre. Ainsi s'accomplit la révolution parlementaire qui liait par le droit politique le pays à une nouvelle dynastie; la tâche commençait dès ce moment pour le monarque; devoir immense, car il fallait détruire peu-à-peu cette anarchie que les Journées de Juillet avaient jetée dans les pouvoirs et la société; le triomphe de la force est souvent chose simple, et la lutte par les armes est plus aisée qu'on ne le croit; une

(1) Le roi Louis-Philippe ajouta ensuite ces paroles :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés,

« Je viens de consommer un grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose. J'ai la conscience que je les remplirai. C'est avec pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé.

« J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône auquel le vœu national vient de m'appeler; mais la France, attaquée dans ses libertés, voyait l'ordre public en péril; la violation de la Charte avait tout ébranlé; il fallait rétablir l'action des lois, et c'est aux Chambres qu'il appartenait d'y pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs; les sages modifications que nous venons de faire à la Charte garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, je l'espère, sera heureuse au-dedans, respectée au-dehors, et la paix de l'Europe de plus en plus affermie. »

journée de victoire suffit pour renverser un gouvernement. La tâche difficile, c'est celle qui comprime par l'énergie morale du caractère ou l'habileté de la conduite, les déchiremens intimes qui font la plaie d'un pays. Un 18 brumaire se comprend lorsqu'il est aidé par la puissance des régimens ; alors un général heureux fait sauter les députés par les croisées afin de ramener violemment la société à l'ordre ; il n'y a pas grand mérite à ces brutalités-là. Ce qui est plus haut et plus habile, c'est d'assouplir les pouvoirs au lieu de les chasser ; c'est d'attiédir les passions, de diriger les âmes de ses mains habiles au lieu de les heurter ; de faire qu'on obéisse par la conviction plutôt que par la force ; d'arriver à affaiblir les volontés, assouplir les ardeurs, les impatiences, à ce point que l'autorité puisse bientôt tout oser sans que l'opposition résiste au nom de la popularité. La royauté nouvelle ne manqua pas à cette œuvre immense, à travers les plus grandes épreuves, les dangers les plus terribles pour le gouvernement et l'ordre social tout entier.

La séance du 9 août en changeant les conditions du pouvoir faisait désormais une question importante du serment des fonctionnaires ; ceux qui n'y adhéraient point devaient donner leur démission. C'est ainsi que les choses doivent se pratiquer : si tous n'avaient pas agi de cette sorte sous la Restauration, c'est qu'il y avait eu oubli des devoirs ; le serment est un lien dont nul ne peut s'affranchir. Dans tout changement rapide, radical, rien de plus intolérant que le parti victorieux sur la question du serment ; ils veulent qu'il soit formel, explicite, sans restrictions, parce qu'ils espèrent que les consciences pures et honnêtes

s'effraieront de toute son étendue, et que donnant ainsi leur démission, les places seront plus nombreuses et les portes de l'ambition plus largement ouvertes. A cet effet le Directoire exigea un serment de haine à la royauté pour repousser les monarchistes. Une antique formule existait, celle de prêter serment au roi et à la Charte, et le nouveau monarque n'en avait pas prescrit d'autre. Il ne parut pas suffisant au parti victorieux, et il fut proposé que le serment exprimât : « fidélité, obéissance au roi des Français (afin qu'il n'y eût pas d'équivoque), et à la Charte votée par la Chambre. » Pour les gens d'honneur, c'était leur faire insulte que de supposer des restrictions mentales; s'ils consentaient à dire : « le roi, » ce serait celui qui régnait par la loi, la constitution et le fait.

Aussi les pairs (¹), les députés, les fonctionnaires, les magistrats qui ne crurent pas possible de rester en paix avec leur conscience sous le nouveau principe, donnèrent hautement leur démission. Ils la motivèrent avec plus ou moins de netteté et de convenance; l'honneur a souvent des expressions exagérées, des susceptibilités impérieuses qui sont comme la colère, sans réflexion ni ménagemens ; on doit lui pardonner jusqu'à ses folies. Il se fit des déclarations séditieuses, presque insolentes, et celles-là toutes les âmes raisonnables durent les blâmer : qu'on refuse un serment, rien de plus simple, la conscience

(¹) Dans la Chambre des pairs, les premiers démissionnaires furent :

MM. le vicomte Dambray, le duc de Montmorency-Laval, le marquis Victor de Latour-Maubourg, de Latour-Dupin, le duc d'Avray, de Croï, le vicomte de Châteaubriand, le marquis de Pérignon, le duc de Damas-Crux, Auguste de Talleyrand et le marquis de Saint-Romans.

ne s'interroge pas et la fidélité a sa noblesse; mais il n'y a ni fidélité ni noblesse qui puissent faire insulter à la victoire lorsqu'elle se montre modérée. Il y eut donc plus de grandeur dans la résignation des pairs et des députés qui se retirèrent en silence, que dans ces manifestes de parti à la façon de celui de M. de Kergorlay; il ne suffisait pas d'être une tête dure et bretonne pour avoir le droit de jeter des invectives contre un ordre de choses qui se montrait avec toutes les conditions de la paix et de la hiérarchie.

A côté de ces refus absolus de prêter serment, il y eut ensuite des sermens motivés, et ceux-ci furent très honorables; la plupart exprimaient des regrets et des tristesses sur le passé; on jetait de lamentables paroles sur le malheur du roi proscrit; hautement on déclarait que le principe de la légitimité paraissait une garantie, mais enfin la force des choses était plus puissante que les principes : sauver la patrie était encore un devoir; ainsi firent les Noailles, les Mortemart, les Martignac qui prêtèrent serment au roi des Français et à la Charte sans restriction. Quelques autres comme M. de Fitz James y ajoutèrent des paroles aigres et amères; il n'y avait pas grand courage à une époque tolérante d'insulter un pouvoir tolérant. Dans quel but créer de nouveaux embarras au prince qui prenait en mains la chose publique? Pour les royalistes, au lieu de se jeter parmi les brouillons mieux eût valu se poser comme des hommes d'ordre et de propriété; il fallait prêter aide au pouvoir quand il s'engagerait dans les voies de restauration sociale comme on l'avait fait sous Bonaparte; il ne fallait pas déserter les institutions, et comme en

définitive le sol, les richesses, l'intelligence leur appartenaient, en se ralliant à ce qui protége toutes ces choses, ils se seraient légitimement rendus maîtres de la société, et le pouvoir n'aurait pu gouverner que par les véritables conservateurs.

CHAPITRE IX.

MARCHE DE CHARLES X ET DE LA ROYALE FAMILLE VERS L'EXIL.

(AOUT 1830.)

Départ de Rambouillet. — Le roi. — Le Dauphin. — La Dauphine. — La duchesse de Berri. — Le duc de Bordeaux. — Les serviteurs. — Les gardes du corps. — La garde royale. — Projets divers — Le duc de Bordeaux ira-t-il à Saumur ? — Résignation de Charles X. — Les commissaires. — Espérance sur la lieutenance générale du royaume. — Les populations. — Première station. — Le château de Maintenon. — Les adieux de la garde — Dreux. — Verneuil. — Laigle. — Argentan. — Envoi des négociateurs en Angleterre et en Autriche. — M. de Choiseul à Londres. — M. de Kintzinger à Vienne. — Le roi Charles X à Valogne. — Remise des étendards. — Préparatifs d'embarquement. — Les adieux du roi. — Marche de Valognes sur Cherbourg. — Embarquement. — Dernière conférence du roi avec le maréchal Maison. — Licenciement des gardes. — Négociations pour le séjour du roi en Angleterre. Conditions imposées. — Charles X les accepte. — Premier séjour à Lullworth.

A mesure que les temps s'éloignent et que les passions haineuses s'affaiblissent, il est plus facile de parler de cette royale famille que les fautes et la fatalité plus puissante que les fautes, entraînaient une fois encore dans l'exil. Chaque jour enlève quelques-uns des acteurs de la Révolution de Juillet; la mort fauche çà et là; M. de Lafayette, le maréchal Maison, M. Laffitte sont descendus dans la tombe sans doute avec d'autres impressions, d'autres sentimens que

ceux qui les animèrent en 1830. Le roi Charles X, le Dauphin son fils reposent dans les caveaux des Capucins à Prague, et la prière des morts se fait entendre pour les vainqueurs comme pour les vaincus, égaux aujourd'hui dans la république des trépassés ([1]). La tâche devient donc plus facile pour l'historien; il peut tout dire; justement louer, abaisser ou exalter les caractères, faire la part des circonstances, apprécier les résignations comme l'enthousiasme; et c'est notre triste privilége d'un peu d'années encore avant de nous abîmer nous-mêmes dans l'océan des siècles.

Après l'abdication de Rambouillet, Charles X et M. le Dauphin s'étaient crus détachés désormais de tous les événemens politiques; caractères d'honneur et de probité, ils ne pensaient plus qu'il leur fût permis de se mêler à aucune affaire depuis que le roi avait désigné un lieutenant-général avec mission de faire proclamer Henri V. Tel était le caractère loyal de Charles X qu'il se déclarait engagé par sa renonciation, de manière à ne plus songer qu'à un abri sur la terre étrangère, comme Charles IV roi d'Espagne, son cousin, qui s'était retiré à Rome après son abdication en faveur de Ferdinand VII; on n'avait plus qu'à discuter avec lui les conditions de son exil et quelques questions de détail sur les revenus de sa maison. Les commissaires du gouvernement, alors au nombre de trois (le duc de Coigny n'avait pas voulu

([1]) C'est une coutume en Autriche que les souverains soient enterrés aux Capucins; tout le monde a vu à Vienne les caveaux des empereurs, ce qu'il y a de plus haut se place ainsi sous l'ordre le plus humble; il y a là-dedans plus de république qu'on ne croit.

se réunir au maréchal Maison, à M. de Schonen et à M. Odilon-Barrot dans cette mission si triste), obtinrent la faveur d'un entretien avec le roi. Là aucune question ne fut élevée sur la royauté du duc de Bordeaux, et le maréchal Maison, sans prendre aucun engagement, déclara « qu'en l'état des partis, et pour faciliter toutes les éventualités de la situation, il paraissait nécessaire que le roi et M. le Dauphin fussent prêts à quitter le territoire de France; or, la route la plus sûre était celle de Cherbourg. » Cet itinéraire jusqu'à l'Océan, réglé avec une grande attention, avait deux buts : éviter les excès d'une population tristement irritée contre la personne du vieux roi, puis empêcher un coup de main sur la Vendée, ce qui pouvait être dans les desseins de serviteurs trop ardens.

En Normandie, on avait eu l'infamie de semer le bruit que les incendies des fermes étaient l'œuvre de Charles X, et les populations voulaient se venger à coups de fourches, comme dans le moyen âge contre le seigneur [1]. L'itinéraire sur Cherbourg évitait le passage de toutes les grandes villes ivres et glorieuses de la Révolution de Juillet; il n'y avait qu'un chef-lieu de département, Saint-Lô, et les seules petites cités de Dreux, Laigle, Argentan, Vire. Par cette voie on évitait également toute espèce de tentative désespérée des royalistes ardens et vigoureux sur le Bocage; et c'était là un point important pour la France et l'étranger : on pouvait présenter à l'Europe une révolution sans guerre civile, sans résistance, une

[1] J'avais un parent parmi les gardes du corps, et ce récit, je le tiens de sa bouche avec toutes les circonstances les plus minutieuses de cet itinéraire qui a laissé de grandes traces dans les cœurs.

royauté assez abandonnée de l'opinion pour ne pas soulever dans son malheur une seule épée pour la défendre.

Les serviteurs qui entouraient Charles X à Rambouillet n'auraient jamais pensé en voyant tant de calme, que de grands malheurs venaient de frapper cette tête vénérable; soit que le monarque fût dégoûté du pouvoir, soit que les ingratitudes eussent flétri son cœur, soit plutôt qu'il fût sous l'empire de cette résignation que donne le catholicisme, le roi était aussi digne qu'il l'était aux Tuileries; et bien qu'il fût tombé du trône, on ne pouvait s'empêcher d'admirer ces derniers et purs rayons d'une grande race. M. le Dauphin inspirait moins d'intérêt, parce que son insouciance venait d'une certaine naïveté d'esprit et peut-être d'un défaut réel d'intelligence de sa propre situation; il souriait à tous comme il le faisait quand l'adulation venait à lui; il manifestait peu d'inquiétude, s'entretenant avec les généraux fidèles à son infortune des événemens de Paris comme s'il y était complétement étranger et que tout fût survenu en dehors de lui : différant ainsi de madame la Dauphine, tête énergique, cœur noble et superbe, femme forte, qui sentait, elle, bien vivement les fautes commises; elle s'en était plus d'une fois exprimée avec aigreur (1); et maintenant, à la rougeur de ses yeux, à ses mouvemens saccadés, à ses paroles souvent impératives, on pouvait voir qu'elle ne se croyait

(1) Le mot alors de madame la Dauphine, était celui-ci : « Au moins on ne dira pas que c'est moi qui ai conseillé le roi; on a tout fait comme un coup de tête. » On se rappelle que Napoléon avait dit dans son langage sardonique, « que la duchesse d'Angoulême était le seul homme de la famille des Bourbons. »

pas déchue de son rang, et que la fermeté qu'elle avait eue jeune fille dans les cachots du Temple, elle la garderait également sur la terre d'exil, là où sa triste fortune allait la jeter.

La duchesse de Berri ne pouvait avoir cette résignation : gracieuse enfant de la Sicile, elle était venue en France à seize ans ; accueillie avec ivresse, elle avait adoré les arts, les plaisirs, les distractions, les théâtres ; après la douleur et le deuil de la mort du duc de Berri, elle s'était à-la-fois jetée dans les distractions du monde et dans les devoirs de la maternité, remplissant les deux conditions qui font la popularité en France, l'amour de la famille et celui du monde : la famille pour montrer qu'on est digne et bonne mère ; le monde, pour témoigner qu'on vit avec lui sans dédaigner ses plaisirs, même ses joies et jusqu'à ses folies ; il en tient compte, et en face d'une cour dévote c'était de la popularité que d'aimer les distractions : elle avait un théâtre à elle [1] et des bals joyeux, au son des fanfares, avec la *Saltarelle* de Caserta et la *Tarentella* de Nisita et de Portici. Après l'abdication du roi et de M. le Dauphin, la duchesse de Berri avait pris au sérieux son rôle politique, et déjà son imagination ardente lui présentait sous un admirable aspect la splendeur de son titre de régente de France, aimée et honorée de tous. Rêve d'or qui ne devait point se réaliser ! Elle veillait avec une sollicitude attentive sur ce jeune duc de Bordeaux que déjà on appelait Henri V dans les intimités de famille et de cour, comme on avait appelé Napoléon II le fils mélan-

[1] MADAME avait pris le Gymnase sous sa protection, et les pièces de M. Scribe lui durent leur popularité.

colique du grand empereur après son abdication des Cent-Jours.

Ce gracieux enfant, avec ses cheveux blonds et bouclés, sous le costume simple de l'admirable portrait du noble héritier des Lambton, tracé par Lawrence, resté sous la garde de M. de Damas et du brave capitaine Lavillatte (¹), s'entendait dire déjà par quelques courtisans « le petit roi, la petite majesté, » et Charles X qui l'aimait d'une tendresse extrême ne manquait pas de lui donner ce titre, parce que dans la hiérarchie de la famille tout était réglé avec une ponctualité extrême; un règne fini l'autre commençait sans intervalle. Tant que Charles X crut que la condition de son abdication acceptée, Henri V serait proclamé roi, il garda religieusement sa parole; et à l'imitation de Louis XIV vis-à-vis le duc d'Anjou salué roi d'Espagne, il donnait la droite à cette petite majesté toute boudeuse et peu fière de son rang; l'enfant travaillait constamment ou jouait avec sa sœur, fraîche et jolie, qui rêvait encore de la fête que naguère elle avait donnée à Bagatelle aux demoiselles de la légion d'honneur; elle s'était tant amusée que le souvenir lui en était resté au cœur comme une de ces émotions de jeune fille qui ne passent pas.

A Rambouillet déjà le nombre des serviteurs s'était considérablement amoindri; il n'y a que les âmes d'élite qui se dévouent au malheur avec loyauté. On trouve si facilement un prétexte pour déserter les causes qui tombent! « On n'a pas de fortune, on a une famille, une santé mauvaise, on préfère la patrie à

(¹) Le capitaine Lavillatte était un vieux soldat de la garde impériale; il veillait à la sûreté du jeune prince qui l'appela toujours son ami.

un roi. » Tout cela est merveilleux pour expliquer comment on est ingrat, oublieux des choses du passé, et l'égoïsme se cache sous de spécieux prétextes. Il y eut donc une désertion presque générale, et il faut rendre cet hommage à l'épée qu'elle resta la dernière fidèle au malheur, comme un souvenir de vieille chevalerie. Cette constance fait honneur à notre caractère; le courage et la fidélité se tiennent par la main comme deux nobles sœurs qui s'appuient l'une sur l'autre. Ainsi firent les quatre compagnies des gardes du corps, Croï, Gramont, Noailles et Luxembourg; et il ne faut pas croire que ces jeunes officiers appartinssent tous à des familles de gentilshommes ou à ces races fidèles dans tous les temps de la monarchie. Les quatre compagnies se composaient de l'élite des sous-officiers pris indistinctement dans tous les régimens de cavalerie ([1]); quand le colonel trouvait un digne sujet, il le désignait pour les gardes, sans distinction de naissance ou de fortune : aucun de ces jeunes hommes ne quitta la personne du roi, tant l'épée ennoblit; leurs escadrons se groupaient en masse sous leur étendard fleurdelisé, le vieil étendard de Fontenoi. Officiers, sous-officiers et simples gardes, tous étaient à Rambouillet avec la même fermeté de caractère : que deviendraient-ils, la plupart sans fortune, sans état, odieux au peuple vainqueur : que deviendraient-ils? ils n'en savaient rien : faire leur devoir cette pensée leur suffisait.

([1]) Telle était l'organisation des gardes du corps, comme l'avait comprise le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr; elle donnait un débouché aux sous-officiers de l'armée, qui sont aujourd'hui une grande difficulté pour l'avancement dans toutes les armes.

Le même éloge fut mérité par la garde royale : si quelques escadrons de la grosse cavalerie, travaillés par les émissaires de Paris [1] avaient quitté leurs rangs, la masse restait fidèle comme une troupe d'élite. Un peu de désordre au reste ne s'était manifesté dans la garde, que parce qu'elle ne recevait ni ordre ni destination; chose triste encore dans ce convoi de la royauté. Les commissaires insistaient auprès de Charles X pour obtenir le licenciement de la garde, afin d'éviter tout choc avec le peuple. Le roi n'y consentit que plus tard, en réservant autour de sa personne les gardes du corps, et cet escadron qu'on appelait gendarmes des chasses, soldats d'élite qui presque tous sortaient de la garde de Napoléon. Un grand nombre de ces braves avaient assisté aux adieux de l'empereur à Fontainebleau, et il se préparait une scène non moins douloureuse : les adieux du roi de France à Valognes et à Cherbourg! Était-il dans la destinée de quelques vieux soldats de s'asseoir les yeux baignés de larmes sur les ruines des gouvernemens successifs? Telle est l'instabilité des grandeurs aux jours de révolution, que ces funérailles s'étaient répétées plusieurs fois dans la vie d'un homme et pour des causes si diverses!

C'était donc avec la conviction profonde que le général marquis de Latour-Foissac réussirait dans sa mission, toute relative à la royauté de Henri V, que Charles X s'était condamné à l'exil. Dès-lors il restait à décider sur la destinée de cet enfant : puisqu'on allait le proclamer roi de France et de Navarre (c'était

[1] Les grenadiers à cheval furent les premiers à quitter Charles X; formés d'anciens débris de la garde impériale, ils avaient montré cependant une fidélité exemplaire en 1815.

la croyance de la cour exilée), devait-il suivre son aïeul et son oncle à l'étranger ? Ici se rattachait une question fort délicate pour les commissaires et pour les royalistes eux-mêmes. M. le duc de Bordeaux suivrait-il le roi dans l'exil pour laisser s'accomplir les événemens de Paris avec liberté, ou bien serait-il déposé dans une forteresse, à Saumur par exemple, où entouré d'une garde fidèle il attendrait l'exécution de la promesse d'une régence faite par certains hommes politiques ? Les commissaires avaient ordre de s'opposer fortement à cette résolution ; le séjour du duc de Bordeaux à Saumur, en supposant qu'il pût s'opérer sans danger au milieu des populations soulevées, devait compliquer nécessairement les événemens de Paris déjà si graves en eux-mêmes ; jamais on n'aurait vu la révolution s'apaiser si celui qu'on allait désormais désigner comme le prétendant restait au milieu de la France, et l'événement de 1830 ne serait accompli que lorsque toute la branche aînée toucherait la terre d'exil. Les esprits étaient si profondément exaspérés qu'on eût attaqué Saumur ou tout autre point occupé par le duc de Bordeaux comme une forteresse ennemie ; on n'était plus au temps de fidélité où Charles VII à Bourges trouvait autour de lui une chevalerie fidèle.

Au point de vue stratégique la situation de Saumur était fort dangereuse ; jeté au-delà du Mans, entre la Bretagne et la Vendée, le château de Saumur pourrait devenir la capitale d'une royauté appuyée sur la guerre civile ; des régimens s'y réuniraient, la Vendée prendrait les armes, le Midi aurait son nouveau camp de Jalès ; deux drapeaux flotteraient sur le

sol : qui pouvait le désirer encore? Ce n'était point ici une illusion ; quelques hommes au cœur ardent, aux pensées hardies, offraient de soulever tous les paysans du Bocage et de la Bretagne, d'organiser une grande guerre des blancs contre les bleus. Hélas ! c'était caresser une illusion historique que de croire à la puissance d'un roi en dehors de Paris. Ils étaient bien passés ces temps de tradition et d'honneur monarchiques, je le répète, où Charles VII à Bourges, entouré de sa noblesse et de quelques gardes Écossais, conquérait son royaume de ville en ville ! Les époques bourgeoises ne ressemblent en rien à ces traditions historiques ; l'égoïsme dominait les consciences et les intérêts. Dans le soulèvement des esprits le duc de Bordeaux à Saumur aurait pu attirer autour de lui quelques serviteurs fidèles, des officiers braves et dévoués, mais le gouvernement de Paris avec les grands bras de son télégraphe serait facilement venu à bout de cette insurrection, un embarras sans doute, mais non point un danger réel. Ensuite on se trompait sur le caractère énergique et surtout durable d'une guerre de la Vendée ; pour ces sortes d'insurrection il faut des temps de persécution et de violence contre les ardentes croyances, et le gouvernement nouveau allait laisser la liberté de conscience, même les pensions et les faveurs aux anciens Vendéens (1) ; il n'était ni persécuteur ni intolérant pour les affections et les pensées ; il les laissait libres à chacun ; nul ravage,

(1) Aussi le général Lamarque ne manque-t-il pas de faire toutes ces promesses, dans ses premières paroles aux Vendéens.

Proclamation du général Lamarque, commandant-supérieur des 4e, 15e, 11e et 12e divisions militaires.

« Des agitateurs voudraient de

nul despotisme dans les campagnes, on ne verrait ni église brûlée ni village en poussière, et dès-lors quel élément d'insurrection permanente existait-il dans la Vendée ?

Néanmoins les commissaires (et le maréchal Maison surtout) employèrent tout leur ascendant pour détourner le vieux roi des projets qu'on lui suggérait. Le maréchal, admis seul dans l'intimité de Charles X, lui fit entendre avec une raison froide et sérieuse, « que s'il y avait des chances pour le duc de Bordeaux ce ne serait pas actuellement, en le faisant la cause et le principe d'une guerre civile où tant de sang français serait répandu ; on devait placer sa tête sacrée à l'abri de l'orage : lorsque les temps seraient plus calmes, les esprits moins agités, on pouvait tourner les yeux vers cet enfant comme vers une espérance. » Cette manière de poser la question devait plaire au roi, fatigué comme un vieillard qui après de grands efforts tombe dans un état complet d'atonie. Tout ce qui était action, guerre civile, mouvement convulsif pouvait lui sourire un moment, puis il retombait dans son état d'apathie accoutumé ; comme il avait besoin de repos il lui semblait que les

nouveau ensanglanter la Vendée : ils osent vous dire que le clergé va être persécuté, et que les pensions dont vous jouissez ne seront plus payées. Vendéens, croyez à la parole d'un homme d'honneur qui vous a combattus et qui vous estime. Ceux qui répandent ces nouvelles sont les ennemis de votre pays, et d'infâmes calomniateurs. Les prêtres recevront sous le règne de Louis-Philippe d'Orléans les mêmes traitemens, les mêmes égards ; et les pensions accordées seront comme par le passé exactement payées. Ceux-là seuls qui troubleraient l'ordre pourraient en être privés. Notre nouveau monarque qui a l'âme d'un citoyen et le courage d'un soldat, aime les braves quel que soit le drapeau qu'ils aient teint de leur sang. Soyez donc confians dans votre avenir. »

autres, plus jeunes et plus forts, devaient en avoir besoin également. Si la duchesse de Berri, ardente, exaltée, songea plus d'une fois à mener son fils en Vendée, elle fut retenue par cette tradition de puissante hiérarchie qui maintenait les membres de la maison de Bourbon les uns envers les autres. Il fut donc convenu que M. le duc de Bordeaux suivrait son aïeul en Angleterre, et que là les événemens seraient attendus dans une silencieuse résignation aux décrets de la providence.

L'aspect des populations que traversait la famille royale dans son lamentable itinéraire n'était pas capable de lui inspirer de fortes résolutions pour la résistance; les nouvelles de Paris avaient produit dans tous les cœurs un vif sentiment de haine contre la maison de Bourbon. La presse active, révolutionnaire, répandait tant de calomnies qu'il se formait une espèce de Jacquerie contre cette famille de vieux gentilshommes que proscrivait la fortune. Sous prétexte de s'organiser en garde nationale, les paysans étaient armés sous les drapeaux insurrectionnels de 1789, qu'ils secouaient comme une menace sur la tête du frère de Louis XVI. Avec un grand respect des convenances, les commissaires n'avaient point imposé à la royale famille et aux troupes qui l'accompagnaient la cocarde tricolore; ni les prières ni les menaces n'auraient pu d'ailleurs obtenir des gardes du corps et de la garde royale d'arborer ce signe si blessant pour les princes qui marchaient vers l'exil : c'étaient donc autour de ces troupes d'hostiles dispositions, et les fourches se montraient comme dans ces toiles flamandes qui retracent les soulèvemens des hugue-

nots et des anabaptistes au XVIe siècle contre les vieux soldats du duc d'Albe.

Dès que la famille royale eut quitté Rambouillet ('), elle put voir ce triste tableau se dérouler sur tout son passage. Le cortége était ainsi formé : en tête et à quelque distance, les commissaires; comme ces officiers qui précèdent les convois des morts, ils semblaient dire : « Voyez ce grand cercueil qui s'avance : respect aux funérailles. » Puis venaient les escadrons des gardes du corps, mornes et silencieux; aux portières de la voiture de Charles X, quelques officiers-généraux et le maréchal Marmont, sans insignes militaires et dans un accablement profond : le roi semblait le protéger du dernier prestige de sa grandeur passée. Sur les flancs, des gardes du corps, puis enfin à l'arrière-garde, les gendarmes des chasses. Les commissaires n'avaient pas toujours assez d'ascendant pour empêcher les démonstrations turbulentes; peut-être M. de Schonen et M. Odilon-Barrot, quoique toujours très convenables avec le roi, n'étaient-ils pas fâchés, dans l'exaltation de leur patriotisme, de laisser le champ libre à l'explosion de ces sentimens hostiles, pour enlever toute illusion à la noble et malheureuse famille. Sur la route et dans les champs se déployaient comme des nuées de corbeaux des groupes de paysans armés de fusils et parés de rubans tricolores; ils poussaient des clameurs et des menaces qui venaient retentir comme un glas funèbre aux oreilles des augustes proscrits.

On fit ainsi le premier trajet de Rambouillet jusqu'à Maintenon; il y avait un peu plus d'un siècle

(') Le départ de Rambouillet eut lieu le 3 août à neuf heures du soir, il fut fort triste : c'était un dernier adieu !

que le roi Louis XIV, pour grandir et honorer la compagne de ses vieux jours, avait élevé un magnifique château au titre de marquisat; la pauvre mademoiselle d'Aubigné, depuis madame Scarron, devenue marquise de Maintenon, avait mis tous ses soins à embellir cette retraite; non cependant qu'elle se la réservât pour elle-même, car elle avait assez de la petite cellule de Saint-Cyr où elle finit ses jours. Maintenon fut l'héritage destiné à sa gracieuse nièce, mademoiselle d'Aubigné, la fille de ce frère si mauvais sujet, véritable cadet de famille qui ne parlait de Louis XIV qu'en le nommant « son cher beau-frère (¹). » Mademoiselle d'Aubigné devint duchesse de Noailles par un magnifique mariage, et Louis XIV combla la mariée de splendides présens. Maintenon, devenu la propriété des Noailles, était alors aux mains du jeune héritier de leurs armes; la situation du château en faisait une des grandes étapes de Charles X dans son lugubre voyage, et le duc de Noailles s'empressa de l'ouvrir à son vieux maître (²). Hélas! dans cet itinéraire de Saint-Cloud à Rambouillet, il y avait eu bien des grands châteaux aux parcs ombragés, et nul ne s'était ouvert pour le roi malheureux! M. de Noailles se fit un devoir de l'accueillir avec ce respect chevaleresque qu'un gentilhomme n'oublie

(¹) Voyez mon travail sur *Louis XIV*, dans lequel j'explique tout l'ascendant de madame de Maintenon.

(²) Le duc de Noailles était tout jeune encore; petit neveu du feu duc de Noailles, il avait succédé à sa pairie le 12 janvier 1823 et n'avait pris séance qu'en 1827. Les Noailles comptaient quatre maréchaux de France, un cardinal et le duc Paul avait fait la campagne d'Espagne comme officier d'ordonnance, il n'avait reçu aucune faveur particulière du roi.

jamais; ce qu'il devait à la munificence de Louis XIV il l'offrit à son petit-fils; la jeune et belle duchesse de Noailles ([1]) s'honora d'être la dame d'atour de madame la Dauphine et de madame la duchesse de Berri. Je crois qu'une âme exaltée s'agenouille toujours plus bas devant le malheur : depuis, pour le châtelain, tout ce que Charles X avait touché devint une relique; le souvenir de sa visite fut gardé comme celui d'un autre grand visiteur, Louis XIV, qui voulut voir et diriger lui-même les travaux de Maintenon. Par un contraste remarquable, le marquis de Lafayette (le même qui chassait le roi de France de Paris) avait épousé une demoiselle de Noailles ([2]). Salué alors comme un grand citoyen par le Paris des glorieuses journées, mais reniant les traditions de sa famille, il se glorifiait, comme le prévôt Marcel, du triomphe des Halles, tandis qu'un autre Noailles, noblement dévoué, gardait pur l'éclat de son blason. Je ne sais lequel sera mieux jugé par la grande postérité, alors qu'avec nous tous, grands et petits, les passions qui nous entraînent et les illusions qui nous perdent, auront disparu dans la tombe.

De Maintenon le royal cortége prit la route de Dreux. En quittant le château du duc de Noailles la garde royale fit ses derniers adieux au roi de France; sauf quelques défections qui tenaient plus encore aux circonstances qu'aux hommes, la garde était demeu-

([1]) La duchesse de Noailles est, je crois, une Rochechouart-Mortemart.

([2]) M. de Lafayette avait épousé Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, fille du duc François de Noailles; il se trouvait ainsi parent tout à-la-fois, par alliances, des Mortemart, des d'Aguesseau et des marquis de Roure.

rée fidèle; elle se trouva donc presque au complet rangée en ligne de bataille sur la route lorsque le vieux roi passa la dernière et solennelle revue. Il y a toujours dans ces scènes d'adieux quelque chose qui vous serre le cœur; génération égoïste nous ne sommes plus guère sensibles à ces généreuses impressions : un pouvoir s'en va, l'autre vient, que nous importe à nous, préoccupés de Bourse, d'actions, de reports, de hausse et de baisse! Quoi pourtant de plus poétique que les derniers baisers de Fontainebleau aux drapeaux et à l'aigle des batailles! Un vaillant chef de guerre, depuis vingt ans l'ami des soldats, quittait ses compagnons les yeux mouillés de larmes. A Maintenon des officiers pleins d'honneur, fidèles à leur serment, des soldats d'élite saluaient pour la dernière fois un vieillard couronné et un enfant qui long-temps se mêla à leurs jeux sous les grands arbres de Saint-Cloud ([1]). Respect à ce culte religieux du vieux soldat pour l'enfance, à cette attraction de la force vers la candeur; blanchi dans les batailles il se complaît à mêler sa barbe grise aux touffes blondes et bouclées, à placer sa joue basanée par le soleil des camps à côté des couleurs rosées et naïves de l'enfance! Les grenadiers de la garde aimaient M. le duc de Bordeaux; beaucoup l'avaient vu naître, tous le suivaient à Bagatelle et là ils étaient

([1]) Les adieux du roi à la garde furent donnés dans cet ordre du jour.

Maintenon, 4 août.

« Aussitôt après le départ du roi, tous les régimens d'infanterie de la garde et de la gendarmerie se mettront en marche sur Chartres, où ils recevront tous les ordres qui leur seront nécessaires. MM. les chefs de corps, après avoir rassemblé leurs régimens, leur déclareront que Sa Majesté se voit, avec la plus vive douleur, obligée de se séparer d'eux; qu'elle les charge de leur témoigner sa satisfaction, et qu'elle conservera toujours le souvenir de

en but aux espiégleries du royal enfant : ces jeux au reste venaient caresser leurs souvenirs du roi de Rome; car beaucoup d'entre ces braves avaient veillé sur le berceau impérial; et celui-là aussi avait disparu dans un grand naufrage. Les adieux du roi et de la garde furent donc bien touchans; des officiers brisaient leur épée; cependant la discipline était si puissante parmi eux que ces simples mots de Charles X : « Messieurs, allez prendre les ordres du lieutenant-général, » les rappelèrent tous à leur devoir. Et ils restèrent dans leurs rangs attendant ces ordres que leur souverain leur prescrivait de recevoir et d'accomplir.

On s'avançait vers Dreux, une des villes les plus importantes de l'itinéraire. Les émissaires de révolution qui déjà parcouraient les provinces avaient exalté les têtes; sous prétexte de patriotisme, les esprits ardens s'apprêtaient aux excès. Les habitans ne se bornaient pas à pavoiser de drapeaux tricolores les clochers, les fenêtres et les grilles; mais encore la garde nationale tumultueusement formée voulait s'opposer au passage de Charles X : selon les uns la famille royale regorgeait de richesses, elle emportait les trésors de la France (et cette pauvre famille ne possédait pas quarante mille francs, quelques rouleaux d'or formaient tout son patrimoine); les autres ramassaient dans

leur belle conduite, de leur dévoûment à supporter les fatigues et les privations dont elles ont été accablées pendant ces circonstances malheureuses. Le roi transmet pour la dernière fois ses ordres aux braves troupes de sa garde qui l'ont accompagné, c'est de se rendre à Paris où elles feront leur soumission au lieutenant-général du royaume, qui a pris toutes les mesures pour leur sûreté et leur bien-être à venir. »

Les régimens de la garde furent licenciés quelques jours après par une ordonnance royale du 9 août.

la boue cette calomnie insigne dont la presse s'était rendue l'écho, « que M. le duc de Bordeaux n'était qu'un enfant trouvé, » comme on l'avait écrit sur une rue de Paris. Des nuées d'étrangers au sinistre visage, mêlés parmi les habitans cherchaient à faire un mauvais parti à la famille royale ; on avait d'affreux exemples de la Révolution de 1789, et l'on doit cette grande et haute justice au maréchal Maison qu'il remplit avec fermeté sa mission difficile; ne démentant pas la confiance que le nouveau monarque avait mise en son honneur, il menaça le premier officier ou soldat de ligne ou de la garde nationale qui oserait s'opposer à la marche du cortége de le faire traduire à un conseil de guerre. MM. Odilon Barrot et de Schonen parlèrent également avec une loyale fermeté au nom du gouvernement et de M. de Lafayette, et il fut enfin permis à un roi de France de reposer sa tête à Dreux pendant une nuit, gardé avec autant de vigilance qu'au milieu de l'ennemi.

Le lendemain on se remit en route et l'on traversa Verneuil pour arriver à Laigle. Le roi ne descendait point de voiture, le Dauphin rarement, mais madame la Dauphine et madame la duchesse de Berri marchaient le plus souvent quand le soleil ne dardait pas ses rayons d'août sur la route; l'exercice était recommandé à la Dauphine; dans son séjour au Mont-Dor, au Puy-de-Dôme, elle s'élançait au sommet des pics avec l'énergie de sa forte nature. La duchesse de Berri, enfant de Naples, avait plus d'une fois parcouru les sables brûlans qui séparent Portici du Vésuve, elle avait roulé avec gaîté sur la lave refroidie du volcan. Les deux princesses causaient avec les of-

ficiers des gardes, les remerciant de leurs souvenirs et les fortifiant de leurs espérances. Quelquefois M. le duc de Bordeaux descendait aussi de voiture avec sa sœur, mais peu de temps : on avait crainte de fatiguer les enfans de France; ils gazouillaient les contes de leurs beaux jours dans l'intervalle des leçons de leurs précepteurs. Tout était triste jusqu'à ces beaux chevaux qui, frappant du pied la poussière, semblaient étonnés du pas tranquille du cortége; nobles coursiers accoutumés à blanchir le mors dans ces courses rapides du roi de France à Compiègne, à Fontainebleau; maintenant ils allaient au pas afin de ne pas fatiguer l'escouade, et ces nobles bêtes semblaient humiliées de cette humble et paisible allure.

A Laigle commencèrent quelques insultes; des hommes obscurs du peuple cherchèrent pendant la nuit à effacer les fleurs de lis sur les panneaux de la voiture du roi. Au vieux temps de la monarchie les fleurs de lis étaient la gloire de la patrie; on les portait à Bouvines, à Arques, à Ivry, dans les plus belles batailles de Louis XIV, comme à Fontenoi sous Louis XV. Depuis on s'était pris d'une haine stupide pour ces insignes; des gens sans amour historique, sans respect pour les ancêtres de notre gloire (ces preux chevaliers qui reposent couchés sur la tombe aux blasons glorieux) s'étaient mis à gratter les fleurs de lis de France comme s'ils avaient accompli un grand exploit. On avait brisé les écussons des notaires à Paris; à Laigle par imitation on dégrada les panneaux aux armoiries de Henri IV et de Louis XIV, comme ces couards et ces félons dont parle L'Arioste, qui profitaient de la

nuit des tournois pour effacer les armes des plus glorieux combattans dans la lice.

Le 9 août au soir le cortége salua les clochers d'Argentan. La nuit fut bonne, et le lendemain 10 août, le rappel se fit entendre à l'Hôtel de Ville pour annoncer un événement qui changeait de fond en comble la situation : la France saluait l'élévation à la royauté, du lieutenant-général sous le nom de Louis-Philippe I^er, par le vote légal des pouvoirs politiques. Quelle impression allait faire cet événement sur la famille qui cheminait vers l'exil, et quelle résolution allait-elle prendre dans ces circonstances nouvelles et presque inattendues? Ici je dois me mettre au point de vue particulier de la branche aînée des Bourbons. Il faut bien remarquer que jusqu'ici tout était resté dans les conditions les plus naturelles entre Charles X et son cousin M. le duc d'Orléans; la lieutenance générale du royaume une fois constituée, reconnue par le vieux roi, un ordre légal s'était organisé dans le sens traditionnel. Le départ, l'éloignement même du jeune duc de Bordeaux s'expliquaient par ceci : « des circonstances dangereuses grondent sur la tête de la famille royale, pour un temps on doit éloigner Henri V, plus tard il sera rappelé par le lieutenant-général. » Ainsi pouvait raisonner le vieux roi Charles X, parce que à son égard il n'y avait d'autre droit public que celui de la vieille monarchie et les traditions de sa race. Les idées pour lui en étaient restées là.

L'élection d'un roi des Français, solennelle, publique par les Chambres, changeait la position de toute chose et par dessus tout le droit public de la maison

de Bourbon. La souveraineté parlementaire se substituait à l'antique royauté du droit divin. Le rôle des commissaires devint dès ce moment plus délicat; il ne leur restait plus de prétexte pour consoler la famille exilée, plus d'espérances à donner ou de chances d'avenir à offrir, car tout s'était décidé par le pouvoir en dehors des abdications. Dès ce moment les rapports avec Charles X devaient nécessairement s'attiédir : ils n'étaient plus que des gardiens qui conduisaient un prisonnier jusque sur les frontières avec convenance, discrétion et respect, mais au demeurant pour s'assurer que le sacrifice était consommé.

Tel était le caractère résigné de Charles X et son obéissance aux décrets providentiels que ses traits ne s'en altérèrent même pas : quand un vieillard a vu mille infortunes dans sa vie, ses grandeurs évanouies, tant d'élévations subites, de revers inattendus, son âme devient alors dure aux événemens comme une cuirasse d'acier. Les révolutions grondent sans l'inquiéter, le sentiment exalté du droit pour lui tient lieu de la puissance, il se met dans les mains de Dieu, comme si Dieu ne tenait pas compte aussi des fautes qu'on a commises, des instincts irréfléchis, des imprudences qui compromettent un peuple dont il vous a confié les destinées! D'ailleurs dans l'opinion du vieillard tenace, tous les événemens de Paris lui paraissaient entachés d'illégalité et comme un arbitraire de plus dans cette révolte de la foule. La duchesse de Berri, seule assez jeune pour comprendre son temps, craignait pour l'avenir de cet enfant dont elle pressait la tête dans ses mains de mère; elle semblait tristement pressentir que ce qui se faisait à Paris avait un sens

et une portée; portée immense, car l'élévation du roi Louis-Philippe Ier était non-seulement un principe consolidé par les Chambres, mais encore une nécessité de la révolution qui avait besoin de s'organiser : or, ce qui est nécessaire est durable, et les empires ne se fondent à l'origine que par la nécessité; ce que nous, âmes religieuses, nous appelons la providence de Dieu.

La famille royale marchait toujours à travers les insultes, apaisées avec peine par les commissaires qui précédaient le convoi : ici la vie du maréchal Marmont (1) est menacée, là on en veut à M. de Polignac que l'on croit au milieu du cortége; plus loin on se raille des princesses à pied, et l'escorte a besoin de marcher par pelotons serrés afin d'éviter les attaques soudaines, tandis que les domestiques sont forcés de quitter la livrée, et le cocher le tricorne et la poudre traditionnels; les commissaires ne voulaient pas offusquer les paysans : le peuple est un souverain d'une si grande susceptibilité qu'il faut respecter ses caprices.

(1) On publia alors une lettre justificative du maréchal Marmont datée précisément de Laigle, le 6 août; je la donne sans certifier son authenticité qui me paraît du reste probable.

« Chère amie, avez-vous vu jamais une fatalité semblable à celle qui me poursuit? N'est-ce pas une main de fer qui m'écrase? Vous qui connaissez mes opinions, mes sentimens, jugez de ce que j'ai dû souffrir, et de ce que je souffre aujourd'hui. La seule chose qui me soutient, c'est la pensée qu'il n'était pas en mon pouvoir de faire autrement que je n'ai fait.

« Vous vous rappelez mes dispositions d'esprit le lundi 26, et quelle harmonie il y avait entre nos manières de voir et de sentir, en opposition avec une autre personne, et je ne devinais pas ce qui m'attendait. Le mardi à onze heures et demie le roi me fait appeler, me dit qu'il y a de l'agitation dans Paris, et qu'il désire que j'aille y commander pour y maintenir l'ordre. L'ordre légèrement troublé est rétabli sans grands efforts et la nuit est tranquille. Mais à cinq heures du matin, les

Ce fut dans ces dispositions que le cortége toucha Saint-Lô, créé chef-lieu d'un département dans cette nouvelle démarcation que la Constituante avait imposée à la France; Saint-Lô, cité perdue, autrefois ville normande avec une population à peine de huit mille habitans; un tiers moins grande que Cherbourg, moins peuplée que Coutances, cette petite ville fut élevée néanmoins au rang de capitale; cité aux rues bizarres, Saint-Lô crut sans doute se faire importante en accueillant, la menace à la bouche, une malheureuse famille qui cherchait un abri pour reposer sa tête. Il y avait un an à peine que la Dauphine de France parcourant la Normandie avait particulièrement remarqué l'enthousiasme des habitans de Saint-Lô : la chute de la puissance change les âmes, et les peuples ne pardonnent pas aux malheureux!

Quelques derniers honneurs furent rendus par le préfet, noble gentilhomme, M. d'Estourmel qui venait de donner sa démission. Charles X trouva dans l'hôtel de la préfecture une généreuse hospitalité, dernier hommage à la puissance déchue. Le roi fut gardé à vue

groupes se forment, deviennent hostiles; je fais prendre les armes aux troupes; il faut bien essayer de réprimer les désordres qui se font sous mes yeux, sous peine d'être accusé de les encourager, de là un engagement sérieux. Le soir je réunis mes troupes, renonçant à toute offensive, puisqu'il n'est plus question d'une simple insurrection, mais bien d'une révolution. Dès les trois heures mon opinion est fixée, je rends compte, et je demande plusieurs fois des ordres pour traiter. Le jeudi, je ne fais aucune hostilité, mais je renonce à ma position défensive, dans le but de conserver le château des Tuileries : on vient me tirer des coups de fusil, et je n'en rends que peu ou point. Je ne tire pas le canon, et j'envoie les maires que j'ai fait appeler pour annoncer que tout va être terminé et calmer les assaillans. Tout paraît se ralentir lorsque des régimens tournent casaque. Une attaque est dirigée sur le Louvre qui est un poste imprenable, et une terreur panique s'empare des Suisses qui le défendent. Leur fuite entraîne celle des troupes du Carrousel et

et ne put même visiter la cathédrale, monument saxon orné d'antiques tombeaux. Ce fut à Saint-Lô qu'on apprit un mouvement singulier de régimens et de gardes nationales qu'à cette époque bizarre personne ne put jamais bien expliquer. Le général Hulot, le beau-frère du général Moreau, compromis sous l'Empire, comblé de biens par la Restauration, avait soulevé les gardes nationales, les troupes de ligne et la populace fanatisée de tout le Cotentin. Au milieu des inquiétudes qu'inspirait l'attitude malveillante des habitans de Saint-Lô, on vint annoncer que tout un peuple de gardes nationales accourait pour s'opposer à l'embarquement de Charles X, dans le but de garder la famille royale en otage en cas de guerre étrangère; projet renouvelé des temps néfastes de 1792.

Était-ce là le vrai motif? On ne peut comprendre que pour imposer une telle violence à celui qui naguère était son souverain, le général Hulot, officier honorable, ait voulu servir d'instrument. Il y a sans doute des abandons inouïs, et les jours de malheur sont ceux également des ingratitudes; mais qu'un militaire plein de

de moi-même qui n'ai que le temps de me jeter sur mon cheval. Des hommes sont tués à côté de moi en passant sous l'arc de Triomphe. Je rallie 60 hommes pour donner aux troupes le temps de se reformer sous l'Horloge, et je me bats avec eux dans la cour même des Tuileries pour chasser au-delà de la grille ceux qui y étaient entrés, et je fais ensuite l'arrière-garde avec cette poignée de soldats.

« Avez-vous vu rien de pareil; se battre avec ses concitoyens malgré soi; leur faire bien du mal et finir par succomber? Y manque-t-il quelque chose? Le malheur n'est-il pas au comble? Et l'avenir? Et l'opinion si injuste qui s'établit sur moi! Mon refuge est dans ma conscience.

« Que de choses j'aurais à vous dire. Que de turpitudes! J'accompagne le roi jusqu'à Cherbourg. Une fois en sûreté, ma mission est remplie, mon devoir est consommé. Je vais quitter la France et voir ce que l'avenir me réserve.

loyauté consentît à agir ainsi comme aux mauvais jours de la Révolution française, c'est ce qu'on ne s'expliquera pas; si bien qu'il fut dit que le mouvement du général Hulot était préparé dans un double but. Je dois dire que le maréchal Gérard témoigna, dans une dépêche, son entière satisfaction de la conduite du général Hulot (¹). Tant il y a que les commissaires étonnés, effrayés de ce mouvement, soit qu'il fût patriote, soit qu'il eût une autre portée, en ordonnèrent la dissolution; au général Hulot, le maréchal Maison intima l'ordre de ramener sous les drapeaux la troupe de ligne : à la garde nationale, M. Odilon-Barrot en vertu des pouvoirs de M. de Lafayette ordonna également de s'arrêter. Et dès ce moment le voyage put se continuer avec plus de calme vers Cherbourg.

C'était sur Carentan que devait se porter le mouvement irrégulier de la population et de l'armée; Carentan, petite place forte, était jetée à quelques lieues de la mer pour protéger le pays contre les Anglais. Comme cette place était aux ordres d'un militaire plein d'honneur et de dévoûment, elle ouvrit ses portes au roi, et dès ce moment tout obstacle fut levé. Les paysans

J'aurai le courage de le supporter quel qu'il soit. Quand je me serai séparé du roi, je publierai une relation pour ce qui me concerne, de ces funestes événemens. Adieu. »

(1) *Lettre du ministre de la guerre au général Hulot.*

« Général,

« Le commandement qui vous a été confié était nécessité par les circonstances dans lesquelles on se trouvait : c'était une mission d'une grande importance. Vous l'avez remplie parfaitement sous tous les rapports. J'en ai rendu compte au roi. Sa Majesté me charge de vous témoigner sa satisfaction des sages dispositions que vous avez prises, et dans l'exécution desquelles vous avez montré autant de vigueur que de prudence.

« Le ministre de la guerre,

« Comte GÉRARD. »

de ces côtes, fils de Saxons et de Normands (plus naïfs, moins exposés à l'action de la presse, aux propos ignobles des partis), entourèrent le roi Charles X d'un respectueux silence; des larmes coulèrent à l'aspect de ce vieillard et de cet enfant précipités si violemment du faîte des grandeurs dans la poussière. Ce fut une consolation à travers tant de secousses, que de trouver un peu de fidélité : la famille royale en garda un profond souvenir. Elle traversait alors ces châteaux et ces villages qui gardent tous des noms de l'invasion normande : Andouville, Blosville, Amfreville, Bouteville, autrefois habités par une noblesse fidèle; un peu plus loin était Tocqueville. Je ne sais si tous les sires du lieu avaient gardé l'antique foi du blason envers la royauté de race, mais un Tocqueville marchait à la tête des gardes nationaux de Rouen pour seconder l'insurrection de Paris. Oh! que la chevalerie du vieux temps dut s'étonner de voir comme chef du peuple insurgé un nom des beaux temps de la grande noblesse normande (¹).

Dans les prévisions du gouvernement et des commissaires, il avait été décidé que la famille royale ne séjournerait à Cherbourg que le temps nécessaire pour s'embarquer sur les paquebots : les adieux, les échanges de souvenirs et d'espérances s'accompliraient à Valognes; là on devait attendre que les paquebots fussent préparés pour recevoir les pauvres pélerins de l'exil. L'esprit des habitans de Valognes était bon comme celui de toute la campagne qui environne la Manche; la ville était assez grande pour qu'on pût

(¹) Je crois même qu'il existe une proclamation de M. de Tocqueville, fort enthousiaste pour les événemens nouveaux.

y séjourner. D'ailleurs il était facile, de droite et de gauche, de surveiller les mouvemens qui pourraient s'opposer au départ de Charles X, soit qu'ils fussent provoqués par l'esprit révolutionnaire, soit qu'ils vinssent de la fidélité vendéenne.

Valognes fut donc la plus longue étape de la route. Là, Charles X, le Dauphin, le duc de Bordeaux reçurent les derniers hommages de la fidélité ; on vit accourir les officiers de la vieille armée et des gentilshommes revêtus de l'uniforme des volontaires de 1815, renouvelant ainsi une des scènes de l'époque des Stuarts, que deux grands artistes ont immortalisée : Van-Dyck et Walter Scott. Le talent se plaît aux souvenirs mélancoliques ; il aime à errer au milieu des ruines de choses et d'hommes ; rarement le bonheur inspire les chefs-d'œuvre, et le pouvoir heureux n'a jamais commandé ces grands sujets qui laissent des traces vives et profondes au cœur et à l'imagination : les larmes d'un adieu, les pleurs sur une tombe, la Vierge, les saintes femmes, les disciples abîmés de douleur au pied de la croix. A Valognes, pour la première fois, par ordre du nouveau gouvernement, quelques subsides furent accordés au trésor de Charles X ; dans son imprévoyance la généreuse famille n'avait rien emporté, même des choses les plus nécessaires : on était obligé de se pourvoir de ville en ville. C'est ainsi que, tout en prenant gaîment cette misère, Marie Stuart, Henriette de France, Anne d'Autriche, avaient manqué de bois pour se chauffer, de chaussures aux pieds, et de vêtemens d'hiver, grelottant à Fotheringay, au Louvre ou à Saint-Germain. Ce premier secours ne s'éleva pas au-delà

de 600,000 francs en or, confiés aux soins d'un inspecteur du trésor. Le roi ne voulut pas même y toucher, et ne les accepta que pour les besoins de sa maison; quant à lui, il rejeta toute stipulation particulière : on lui avait offert un apanage, il le refusa, s'abandonnant à la Providence, résigné comme un chrétien. Dans sa conviction traditionnelle, son apanage c'était le royaume de France; et comme il avait abdiqué sa couronne pour M. le duc de Bordeaux, il croyait que Henri V songerait toujours à lui, pauvre vieillard, partout où la fortune le jetterait.

En proie à toutes ces lugubres pensées, à Valognes, le roi de France proscrit écrivit deux lettres : l'une à son frère le roi de la Grande-Bretagne, l'autre à l'empereur d'Autriche, pour demander un asile. Comme il ne voulait mêler aucune question politique à la simple sollicitation d'un abri, Charles X rédigea ses lettres en style digne, modéré, sans la moindre allusion aux événemens : les expressions en étaient touchantes, car le roi, sans avoir une éducation littéraire, une instruction profonde, possédait surtout cette parole du cœur, ce langage qui correspondait aux nobles sentimens. Deux copies furent faites de chacune de ces lettres : en diplomatie il est d'usage que lorsqu'un souverain écrit une lettre autographe au roi son frère, il en soit remis un duplicata au principal ministre; et ces doubles furent destinés au duc de Wellington et au prince de Metternich. La mission de porter ces dépêches fut confiée à M. de Choiseul pour l'Angleterre, et à M. de Kintzinger pour l'Autriche. Dans l'abandon de tous, on avait pris autant que possible des spécialités : M. de Choiseul, aide-major-général de la garde, était lié par

sa femme aux premières familles d'Angleterre, et M. de Kintzinger, Allemand d'origine, portait un nom bien connu du prince de Metternich ; il avait pour frère un savant abbé, chanoine de Saint-Denis, qui avait donné les premières leçons de droit public à M. de Metternich. Ces deux négociateurs espéraient obtenir un asile pour Charles X et sa famille : ils partirent de Valognes avec la confiance d'un bon résultat. Un roi de France selon toutes les prévisions, ne serait pas repoussé comme un maudit tant qu'il resterait un trône debout en Europe.

Pendant ce temps à Cherbourg les paquebots américains destinés à transporter les Bourbons en exil, étaient précipitamment disposés pour des hôtes naguère si puissans. Ces paquebots n'avaient qu'une chambre de passager ordinaire, quelques cabines et un salon commun ([1]). On se demande pourquoi une frégate ne fut pas mise à la disposition du roi comme elle l'avait été même pour Bonaparte après les Cent-Jours par les ordres du ministre M. Decrès ([2]). Sur ce point la difficulté du pavillon royal était grande : quelle couleur hisserait-on au mât et traiterait-on Charles X en roi avec le drapeau blanc fleurdelisé ou le drapeau tricolore? Il valait donc mieux des paquebots étrangers; seulement une petite flottille fut destinée à les escorter pour maintenir ainsi une sorte de surveillance. Le commandement en fut con-

([1]) On fit remarquer que ces deux paquebots étaient la propriété d'un des Bonaparte, réfugié en Amérique. Singulier jeu de fortune qui élève ou abaisse les fronts; ils étaient nolisés par la marine !

([2]) J'ai donné dans mon travail sur *les Cent-Jours* cette circulaire de M. Decrès pleine de respect et de convenance pour l'empereur; de pareils actes font honneur à ceux qui les ont signés.

fié au capitaine Dumont-d'Urville ([1]), si estimé du roi Charles X et que ses voyages avaient rendu illustre; c'était donner aux exilés un officier d'honneur, incapable d'une mauvaise parole et d'une action déloyale.

La révolution avait tellement corrompu les masses, que, le croirait-on, à Cherbourg, cette magnifique création de Louis XVI destinée à contenir l'ambition des Anglais, on n'était pas assuré que le frère de ce roi bien-aimé fût accueilli même d'une hospitalité silencieuse; on craignait les ouvriers du port et il fallait les calmer ([2]) ou les surprendre par un embarquement si rapide qu'ils n'eussent pas le temps d'apercevoir le cortége royal. C'est ce qui avait déterminé le gouvernement à laisser quelques jours la famille royale à Valognes où furent faits les derniers adieux; la plus touchante de ces séparations fut celle des gardes du corps et je laisse ici à un témoin oculaire, ancien et brave soldat, l'honneur de raconter ce qu'il vit lui-même, et ses propres sensations ([3]).

([1]) Tout le monde sait la triste et douloureuse fin du capitaine Dumont-d'Urville qui ne parlait de Charles X malheureux qu'avec enthousiasme.

([2]) Les autorités municipales de Cherbourg publièrent la proclamation suivante :

« Habitans de Cherbourg, descendu du trône qu'il occupait encore il y a quelques jours, Charles X vient s'embarquer en ce port pour se rendre avec toute sa famille sur une terre étrangère. Quelles que soient les causes qui ont amené ce mémorable événement, les habitans de Cherbourg n'oublieront pas que celui qui fut leur roi va être pour quelques instans leur hôte; qu'à ce dernier titre seul, il aurait droit à leurs égards et deviendrait sacré pour eux, lors même que la pitié qui s'attache naturellement à tant de grandeur déchue ne suffirait pas pour inspirer ces sentimens.

« *Signé :* le Maire et les membres « du Conseil municipal. »

Cherbourg, ce 7 août 1830.

([3]) Ce récit est de M. Mazas.

« La colonne des gardes parcourut l'étroit couloir qui conduisait au grand escalier, elle monta silencieusement les degrés dans le plus grand ordre; on n'entendait que le bruit des talons des bottes frappant sur les larges dalles. La colonne se déploya par sections dans deux grands salons tendus en jaune : je ne pus pénétrer que dans le second; mais, à l'aide d'un tabouret sur lequel je montai, je trouvai moyen de voir un coin du tableau; je vis très distinctement la vénérable tête du roi; le monarque avait quitté l'uniforme bleu qu'on lui avait vu pendant si longtemps; il portait un frac de la même couleur avec des boutons de métal, sans plaque ni décoration; il tenait par la main M. le duc de Bordeaux, dont je n'apercevais que le sommet de la tête. Madame la Dauphine se trouvait placée à la droite du roi. Je ne pus voir ni M. le Dauphin, ni madame la duchesse de Berri, ni Mademoiselle, quoiqu'ils fussent tous présens. Je pus distinguer dans le groupe placé derrière le roi, le maréchal Marmont, le baron de Damas, M. de La Rochejacquelein, les généraux Gressot, Choiseul, Trogoff; MM. de Ogerthy et de Beauffremont. La députation des gardes du corps n'aborda pas le monarque avec une de ces allocutions fallacieuses dont on avait fatigué ses oreilles pendant quinze ans. Lorsque cette députation et la famille royale furent en présence, il se fit un instant de silence. Ce moment fut immense; je retenais ma respiration de peur d'en troubler la solennité. Tout-à-coup les san-

M. Mazas décoré par l'empereur sur le champ de bataille de Lutzen ou de Leipsick, avait été attaché à la maison du duc de Bordeaux par le baron de Damas. Il avait le grade de capitaine.

glots éclatèrent parmi les gardes du corps, les rangs se rompirent, et chaque garde se précipita sur les mains des princes pour les arroser de larmes; la vue de tous ces casques s'inclinant devant un vieillard, devant des femmes et des enfans, me mit dans un véritable délire, je chancelai et je tombai à terre, honteux d'être si élevé, lorsque tous se courbaient autour de moi. « Allons, mes amis, dit le roi, calmez-vous, faudra-t-il que ce soit moi qui vous console? » Après ce premier mouvement d'émotion, les gardes reprirent leurs rangs; chaque porte-étendard s'avança l'un après l'autre et remit entre les mains du roi le drapeau de la compagnie; le roi en toucha la soie, et un officier que je ne distinguai point assez les soutint tous les quatre. Le roi élevant la voix, dit : « Messieurs, je prends ces étendards; vous avez su les conserver sans tache, j'espère qu'un jour mon petit-fils aura le bonheur de vous les rendre. »

Tel fut le dernier acte, la dernière parole de la royauté sur le territoire de la patrie, dans cette scène noble et lamentable, digne du pinceau d'un grand maître : oh! que Van-Dick s'en fût inspiré pour la transmettre aux âges à venir qui sans passion, sans préjugés, jugeront enfin la grande maison de France. Le 15 août au soir, Charles X honora d'un entretien le maréchal Maison, comme s'il s'agissait d'un dernier adieu; il fut question de tout avec un certain abandon de la part du vieux roi et une respectueuse sincérité du côté du maréchal agissant au nom du nouveau souverain de la France. Je crois savoir que, sans désavouer aucun acte, sans prendre aucun engagement avec l'avenir, il fut déclaré « qu'il ne fallait pas désespérer de la

providence et que tous les cœurs n'étaient pas perdus pour la royauté de l'exil. » Le roi avait pris quelque confiance dans le maréchal Maison; s'il voyait avec une froide politesse, M. Odilon-Barrot, M. de Schonen et M. de La Pommeraye qui s'était joint à eux, il traitait mieux le maréchal, militaire distingué de l'école de Moreau, et qui devait sa haute dignité à la Restauration. Néanmoins, il ne put refuser aux instances de M. Odilon-Barrot, avec cette délicatesse et cette loyauté qui distinguaient le roi chevalier (¹), une attestation des égards et des bons procédés que les commissaires avaient eus envers lui, et à cette occasion on prête à M. Odilon-Barrot des paroles ardentes pour la conservation de M. le duc de Bordeaux : était-ce une consolation ou une espérance?

A six heures du matin, le 16 août, tout était debout dans la modeste demeure des princes; après la prière, car Dieu était avant tout dans ces cœurs, chez le vieillard comme chez l'enfant, on se mit en route pour le port militaire de Cherbourg. Toute espèce de luxe avait disparu; les voitures souillées par le voyage, les harnais en lambeaux, aucune livrée aux domestiques, quelques chevaux de selle fatigués, voilà ce qui rappelait l'ancienne splendeur; avant de monter dans son carrosse le roi donna un baise-main général à tous

(¹) Arrivé à Cherbourg, et sur le point de s'embarquer, Charles X remit aux commissaires un écrit de sa main ainsi conçu:

« Je me plais à rendre à MM. les commissaires la justice qui leur est due ainsi qu'ils m'en ont témoigné le désir. Je n'ai eu qu'à me louer de leurs attentions et de leurs respects pour ma personne et pour ma famille.

« *Signé* : CHARLES. »

A MM. le maréchal Maison, de Schonen, Odilon-Barrot et de La Pommeraye.

ses serviteurs et des larmes abondantes inondèrent tous les yeux. Des villageois accouraient en foule sur la route; point de cris, mais un respectueux silence, des étrangers en grand nombre, des Anglais surtout, les seuls qui poursuivaient de mots indignes et cruels ce petit-fils de Louis XIV. A Cherbourg on arriva vers une heure; des groupes de gardes nationaux parés des nouvelles couleurs se montrèrent aux yeux du roi; ils poussaient des cris insultans : *A bas la cocarde blanche* (la cocarde d'Ivri, de Denain, de Fontenoi, celle que portaient Turenne, Condé, Villars et le maréchal de Saxe). Les soldats qui gardent un grand respect pour les choses dignes et saintes rendirent les honneurs à Charles X, et les officiers baissèrent la pointe de leur épée en signe de deuil. Quelques démonstrations furent encore tentées pour faire violence au cortége; une compagnie de grenadiers suffit pour refouler les groupes. Le roi suivit la longue jetée au bord de la mer, œuvre gigantesque de Louis XVI, et pour la première fois l'Océan déploya ses grandes vagues aux yeux du duc de Bordeaux tout émerveillé. Au bout de la jetée, sur le port militaire, par le soin des matelots américains un petit pont fut placé couvert d'étoffes bleues; triste passage qui séparait le roi de sa noble patrie.

Là les commissaires s'étaient rangés pour lui faire les adieux de la Révolution. Charles X fit un salut très digne à MM. de Schonen, Odilon-Barrot et La Pommeraye, mais il invita de la main et du geste le maréchal Maison à le suivre; le maréchal obéit en s'inclinant et vint jusque dans la cabine royale. Cette causerie, la dernière, roula une fois encore sur toutes les éventualités de l'avenir; le roi Charles X

ne se plaignit de rien et de personne; était-ce fierté ou résignation? Nulle douleur ne se manifesta sur son visage, et dans cette audience le roi conserva un sang-froid, une fermeté remarquables; on parla du passé sans aigreur, de l'avenir sans menace; et il faut dire à l'éloge du maréchal Maison que tout en gardant la plus grande convenance envers de royales infortunes il ne méconnut en rien les intentions du gouvernement qu'il était chargé de représenter. Toutes les fois depuis que l'on interrogeait le maréchal sur ce dernier entretien il n'hésitait pas à déclarer que cette entrevue avec le roi proscrit était le plus beau souvenir de sa vie. Tandis que d'ignobles caricatures et d'obscènes images tapissaient les rues de Paris, il était beau d'entendre le maréchal Maison faire l'éloge de ce caractère de roi, frappé dans toute sa race par une de ces fatalités lamentables, comme celles qu'a chantées la muse antique.

M. de Choiseul arrivait alors à Londres porteur de la lettre autographe de Charles X destinée à Guillaume IV. Dans les affaires politiques les rois et les hommes d'État doivent suivre moins leurs sentimens personnels qu'obéir à la situation dans laquelle le sort les a placés. Sans doute le roi Guillaume IV, malgré sa froideur personnelle pour la maison de Bourbon et le duc de Wellington surtout, aurait tendu une main généreuse à l'infortune sans acception de personnes comme sans déguisement; mais ici se présentait une question diplomatique fort difficile à discuter et à résoudre : l'opinion publique en Angleterre était telle que le conseil même, composé de toríes, était résolu à reconnaître le gouvernement que la France s'était donné et spécialement le roi Louis-Philippe.

Placé à ce point de vue, en quelle qualité pouvait-on recevoir Charles X? En monarque régnant? non; à son égard la question était résolue, car il avait abdiqué. Toutefois comme le duc de Bordeaux à la suite de cette abdication était salué par ses serviteurs sous le titre d'Henri V, le duc de Wellington fit entendre au marquis de Choiseul « qu'on ne pouvait entrer dans aucune négociation, ni dans aucune intrigue où le nom de M. le duc de Bordeaux serait mêlé avec un autre intérêt et un autre titre que celui de simple fils de la duchesse de Berri; à la condition de vivre comme particuliers, asile serait donné à la famille royale des Bourbons, et l'on rappelait que la question avait été ainsi envisagée en 1808 par M. Canning à l'égard de Louis XVIII au fort même de la guerre contre Bonaparte [1]; il serait donc loisible au roi d'habiter l'Angleterre ou l'Écosse. » A ce point de vue du simple asile la négociation fut secondée par le gouvernement français lui-même; les actes de cette négociation furent communiqués par le duc de Wellington au ministère du roi Louis-Philippe à Paris pour que tout fût arrangé de concert sans compromettre les bons rapports des deux puissances. Le nouveau monarque se montra fort désireux qu'on accueillît d'une manière haute et digne de la maison de France toute la royale lignée : lui-même n'avait-il pas été exilé et malheureux !

Les deux paquebots américains s'éloignaient alors du rivage de la France pavoisés de leur couleur étoi-

[1] Voir, sur tout le séjour de Louis XVIII en Angleterre, mon travail *sur la Restauration*; j'ai donné les pièces authentiques.

lée, reconnue et saluée la première fois dans le monde par un Bourbon. Charles X montait le paquebot *le Great-Britain* avec le Dauphin, la Dauphine, le duc de Bordeaux, Mademoiselle et la duchesse de Berri. MM. de Charette, de La Rochejacquelein, de Luxembourg, de Damas et le maréchal Marmont accompagnaient les princes. Le second paquebot, *le Charles-Carrol*, reçut quelques autres serviteurs de la famille infortunée; le duc Armand de Polignac et M. Alfred de Damas. Tant que les vaisseaux furent en vue, les gardes du corps restèrent l'arme au poing en signe d'honneur ([1]); puis ils rompirent leurs rangs et prirent la route de Valognes. Ils s'étaient admirablement conduits, avec un ordre, une discipline, un dévoûment dignes de tous éloges. Les commissaires du gouvernement les en remercièrent avec sincérité; un ordre du jour constata combien ils avaient mérité de la patrie par leur admirable tenue ([2]). Poursuivis et me-

([1]) Avant son embarquement, Charles X adressa à MM. les gardes du corps l'ordre du jour suivant :

« Le roi, en quittant le sol français, voudrait pouvoir donner à chacun de ses gardes du corps et à chacun de MM. les officiers, sous-officiers et soldats qui l'ont accompagné jusqu'à son vaisseau, une preuve de son attachement et de son souvenir; mais les circonstances qui affligent le roi ne lui laissent pas la possibilité d'écouter le vœu de son cœur. Privé des moyens de reconnaître une fidélité si touchante, Sa Majesté s'est fait remettre les contrôles des compagnies de ses gardes du corps, de même que l'état de MM. les officiers-généraux supérieurs et autres, ainsi que des sous-officiers et soldats qui l'ont suivie. Leurs noms conservés par M. le duc de Bordeaux, demeureront inscrits dans les archives de la famille royale pour attester à jamais et les malheurs du roi, et les consolations qu'il a trouvées dans un dévoûment si désintéressé.

« CHARLES. »

([2]) Voici ce témoignage des commissaires.

« MM. les commissaires délégués pour accompagner le roi Charles X et sa famille jusqu'à

nacés de ville en ville, car au temps d'orage ce qui est noble est proscrit, ils marchèrent ainsi jusqu'à Saint-Lô, et là pour se venger de ces outrages ils montrèrent ce qu'il y avait de force et de générosité dans ces jeunes hommes. Un incendie éclate, les habitans de Saint-Lô qui les avaient poursuivis de leurs injures sont au désespoir et ce sont les gardes qui arrêtent les désastres; onze d'entre eux furent blessés et le lendemain leurs uniformes en lambeaux constataient leur courage; on fit une quête pour les victimes de l'incendie, et les gardes sans solde, sans avenir, recueillirent entre eux 2,000 francs : leurs regards contristés par les adieux de la veille semblè-

Cherbourg, éprouvent le besoin, au moment où leur mission vient de se terminer, de rendre témoignage de la conduite loyale et honorable que MM. les gardes du corps ont tenue dans cette grave circonstance. Appelés à remplir un devoir d'honneur et de fidélité, ils ont su parfaitement concilier les exigences de ce devoir avec le respect dû au gouvernement établi. MM. les commissaires se plaisent à déclarer que c'est à ce sentiment de réserve et de convenance qu'ils doivent en grande partie d'avoir heureusement accompli une mission dont l'issue importait tant à l'honneur de la France.

« Fait à Saint-Lô, le 18 août 1830.

« *Signé :* le maréchal marquis
« MAISON, DE SCHONEN, DE LA
« POMMERAYE, ODILON-BARROT. »

Ces mêmes commissaires avaient dressé procès-verbal de l'embarquement; c'était une forme légale; en France on dresse procès-verbal de tout.

« Nous, commissaires délégués auprès du roi Charles X pour le conduire lui et sa famille à Cherbourg et veiller à leur sûreté, nous étant transportés à bord du navire américain, *la Grande-Bretagne*, avons constaté que le roi Charles X, LL. AA. RR. Louis Antoine, Dauphin, Madame la Dauphine, M. le duc de Bordeaux, Madame la duchesse de Berri et Mademoiselle, ont été embarqués sur ce navire le 16 du mois d'août 1830 à deux heures, et à trois heures précises ont quitté le rivage de France pour faire voile vers la côte d'Angleterre. De tout quoi nous avons dressé le procès-verbal, et l'avons signé et fait signer par le préfet maritime du port de Cherbourg, présent audit embarquement.

« Fait à Cherbourg, le 16 août 1830. »

rent se ranimer par le bien qu'ils avaient fait [1]. Après le licenciement tous s'en retournèrent paisiblement dans leurs foyers; pas une plainte, pas un murmure, une obéissance triste et résignée : ils venaient d'assister à de plus grandes infortunes que les leurs! Après les adieux de Fontainebleau est-ce qu'un grenadier pleura jamais sur lui-même? si son cœur fut flétri ce fut par les infortunes de son empereur!

Escortés par la petite flottille du capitaine Dumont-d'Urville les paquebots touchèrent enfin l'île de Wight, panorama si magnifique qui semble se détacher des prairies de la Grande-Bretagne; là, Charles X dut attendre la réponse de Guillaume IV et du duc de Wellington. M. de Choiseul vint l'apporter au roi qui accepta tout, en espérant dans l'avenir; il avait assez de sa vie de monarque, son sceptre lui pesait; la douceur des habitudes privées était désormais le seul objet de son ambition. L'aristocratie anglaise se montra digne comme toujours; il y a parmi elle les traditions des Stuarts: les royales infortunes y sont respectées; les gentilshommes s'empressèrent d'offrir leurs châteaux à

(1) *Proclamation des magistrats de la ville de Saint-Lô.*

« ... La ville avait déjà conçu une haute estime pour MM. les gardes du corps, tous animés du meilleur esprit : mais elle a remarqué avec admiration le zèle qu'ils ont montré dans cet incendie. On les voyait les uns porter les seaux et les autres lutter avec intrépidité contre les flammes qui les entouraient. Beaucoup ont reçu des blessures graves... De plus, MM. les gardes du corps sont venus offrir à la commission le résultat des souscriptions qu'ils ont ouvertes pour les incendiés. La compagnie de Croï a offert une somme de 500 francs, celle de Gramont, 460 francs, Noailles, 610 francs, et Luxembourg, 500 francs.

« Fait et arrêté en séance de la commission municipale, ce 23 août 1830.

« *Signé :* Le Maire et les membres de la Commission. »

la noble famille; le roi préféra la résidence de Lullworth, magnifiquement boisée et située dans le comté catholique de Dorset. Le château de Lullworth appartenait à l'antique famille de Weld, l'amie des émigrés français; ce fut long-temps la résidence des Trappistes exilés de France, et cette demeure convenait à la situation d'esprit de Charles X. C'était une histoire romanesque que celle de l'héritier du château de Lullworth : M. Weld adorait une femme, elle mourut, et il se fit prêtre; il vint à Rome où le Pontife l'accueillit, et bientôt le simple lévite devint cardinal et légat en Angleterre. Dès-lors toute sa fortune fut à la disposition des catholiques; Lullworth se peupla d'établissemens religieux et la cloche de l'ermitage résonna dans ce comté solitaire. Ce château aussi boisé que Rambouillet offrit une généreuse hospitalité au roi très chrétien; nouveau trappiste, il s'abritait du monde devant sa tombe béante tandis que la révolution restait aux prises avec elle-même dans Paris agité.

CHAPITRE X.

FORMATION DU MINISTÈRE DE L'AVÉNEMENT.

(DU 11 AU 30 AOUT 1830.)

Embarras pour la composition d'un cabinet. — Les affaires. — Les partis. — Les commissaires provisoires. — Les ministres. — Le comte Molé. — Le baron Louis. — M. Guizot. — Le duc de Broglie. — Le maréchal Gérard. — Le général Sébastiani. — MM. Laffitte, Dupont (de l'Eure), Casimir Périer, Dupin aîné et Bignon. — Ministres à portefeuilles. — Ministres sans portefeuilles. — Les premiers conseils.

La difficulté considérable pour une royauté si nouvellement instituée et dans des circonstances si capitales, c'était la formation régulière de son conseil. Le prince avait le juste sentiment de sa valeur personnelle, de son expérience impartiale dans l'appréciation des choses et des hommes; le meilleur juge de sa position c'était donc lui-même. Mais dans les mouvemens politiques où les passions s'agitent, il faut savoir souvent s'effacer, afin de ne point embarrasser une situation par ses propres sentimens : la théorie de la responsabilité des ministres était posée désormais comme une base sacramentelle dans la constitution de l'État, et le roi n'avait plus la liberté ab-

solue de sa pensée dans le choix de ses conseillers. Ici se présentait une question du plus sérieux intérêt : aux époques paisibles il n'est qu'un genre d'hommes politiques aptes à la direction du gouvernement ; ce sont les esprits d'intelligence et d'affaires, les hommes à traditions et à capacités ; vis-à-vis d'eux le pouvoir ne doit pas hésiter, et il les choisit par le seul motif qu'ils sont les plus habiles à régir les intérêts du pays. Mais quand une révolution gronde, lorsqu'il y a des réactions, de vives empreintes du passé et des souvenirs irritans, alors la capacité seule ne suffit pas ; souvent des gens, au fond assez inhabiles, deviennent des hommes nécessaires. Le pouvoir n'est pas libre de les repousser en dehors de son action.

Ainsi était la royauté à son avénement ; elle n'était point assez affermie pour appeler spontanément ceux qu'elle croyait les plus expérimentés dans les pensées gouvernementales : quand elle les consultait même elle avait besoin de s'en cacher comme d'une mauvaise action ; ceux au contraire que le mouvement portait comme des patriotes incorruptibles, insuffisans ou passionnés n'étaient propres qu'à brouiller les affaires de l'intérieur et de l'extérieur ; pourtant il fallait les subir, les préférer, leur donner le pouvoir, sous peine de soulever l'opinion et de faire naître des obstacles qui, aux jours de révolution, deviennent des périls. Le prince avait en face de lui des hommes dont il appréciait justement la portée : le comte Molé, M. Guizot, le duc de Broglie, le baron Louis, mais ceux-ci ne représentaient rien dans l'opinion révolutionnaire. Déjà même ils étaient en butte à ses attaques, et compromettaient ainsi la popularité

retentissante de l'avénement; tandis qu'au contraire les circonstances imposaient MM. Laffitte, Dupont (de l'Eure), Bignon, et d'autres encore que la Révolution avait élevés. L'habileté fut donc, toujours en se réservant les grandes affaires, de subir ces hommes de circonstances, d'en faire des instrumens ou de les briser à temps par des combinaisons bien conçues. Aussi le premier ministère compta deux espèces de conseillers : les hommes d'affaires et les têtes de partis (').

J'en prends un exemple : si l'on avait mis M. Bignon aux relations extérieures les journaux auraient certes bien applaudi ; M. de Lafayette se serait extasié sur un si beau choix. M. Bignon n'était-il pas pour eux l'homme d'État par excellence, l'écrivain diplomatique le plus capable d'imprimer un mouvement solennel à la Révolution de Juillet. Il y avait en lui un mélange des traditions de l'Empire et de la sainte alliance des peuples contre les rois, et Dieu sait si avec de pareilles théories on fait marcher les affaires d'un pays. Or il se trouvait précisément, à tort ou à raison, que le nom le plus fâcheux pour l'Europe, le plus antipathique à toutes relations régu-

(') Voici la première formation du cabinet :

« Par ordonnance du 11 août 1830 sont nommés membres du conseil des ministres.

« M. Dupont (de l'Eure), garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice.

« M. le comte Gérard, lieutenant-général, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre.

« M. le comte Molé, ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères.

« M. le comte Sébastiani, ministre secrétaire d'Etat au département de la marine.

« M. le duc de Broglie, ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes, président du conseil d'Etat.

« M. le baron Louis, ministre secrétaire d'Etat au département des finances.

« M. Guizot, ministre secrétaire

lières, c'était celui de M. Bignon ; on l'avait bien vu en 1815 (¹). Comment donc alors concilier les affaires et la popularité, ne point se compromettre avec les partis et les cabinets? M. Bignon eut l'entrée au conseil, mais sans portefeuille; on l'absorba sans lui donner la direction positive d'une seule question de cabinet; il put exposer ses théories à l'aise sans toucher une seule difficulté réelle de diplomatie. Au contraire, M. de Talleyrand qui devait, par sa seule position d'homme d'État, ses antécédens, la modération et la largeur de ses vues, amener la pénible transaction entre la Révolution et les pouvoirs européens, sous le titre de simple ambassadeur, allait diriger la plupart des affaires européennes. S'il avait été mis officiellement à la tête du conseil des ministres, quel orage un tel nom n'eût-il pas soulevé? M. de Talleyrand lui-même ne se souciait pas de la responsabilité devant des Chambres mobiles et des majorités passionnées; à Londres seulement il se trouva parfaitement à l'aise, parce qu'il avait à négocier avec des hommes sérieux, et non pas à s'user dans des luttes incessantes de tribune.

La pensée habile qui arrivait au gouvernement de l'État dut faire la part à chacune de ces nécessités : si elle avait exclusivement choisi, je le répète, les hommes d'affaires, sans tenir compte des élémens de

d'Etat au département de l'intérieur.

« MM. Jacques Laffitte, Casimir Périer, Dupin aîné et le baron Bignon, ministres sans portefeuilles. »

(¹) M. de Pradt dans sa brochure sur son ambassade de Varsovie, avait jeté beaucoup de ridicule sur M. Bignon; et en 1815, les congrès ne voulurent pas même lire ses circulaires. Au reste, M. Bignon était un homme plus modéré dans sa politique personnelle que dans ses livres, et il se dévoua aux idées d'ordre avec persévérance.

l'opinion, elle aurait compromis la popularité de l'avénement, et c'eût été une faute: il faut admettre toujours un peu cette souveraineté de l'opinion, fût-elle exagérée et fausse; seulement il faut savoir la conduire et la diriger jusqu'au jour où on la domine. Si au contraire on mettait les affaires dans les mains des popularités hardies et bruyantes que la Révolution poussait en avant, on compromettait la paix publique, les intérêts et les justes relations de gouvernement à gouvernement. Ce résultat était aussi un danger, car sans faire la critique trop sévère des hommes que la Révolution protégeait à l'exclusion de tous, en leur reconnaissant tout l'esprit possible, on ne pouvait en aucun cas leur accorder la science innée des affaires; les choses s'apprennent par l'expérience, il faut avoir beaucoup fait pour faire bien, et des députés qui pendant quinze ans s'étaient assis sur les bancs de l'opposition avec des idées si étranges ne pouvaient avoir cette capacité sérieuse et appliquée, la première condition d'un homme d'État.

Ces considérations pesées et mûries déterminèrent la composition mixte du premier cabinet formé de tant d'élémens divers, sorte d'échiquier de toutes pièces : mouvement, résistance, esprits d'ordre et de désordre, ministres à portefeuilles et simples membres du conseil. Les secrétaires d'État seuls devaient suivre les affaires et en portaient la responsabilité, tandis que d'autres ministres, simples avocats consultans, étaient la plupart des garanties données aux exigences du parti triomphant; comme si l'on avait voulu associer le plus d'hommes possibles aux nouveaux intérêts et jeter la république au sein même du con-

Digitized by Google

seil! L'inconvénient de cette fusion était donc celui-ci : si extérieurement les opinions étaient satisfaites, à combien de dissensions intimes n'exposait-on pas le conseil en lui-même. Le premier résultat qu'on doit espérer et préparer dans la formation d'un ministère, c'est son unité; les pensées doivent s'y confondre dans un même but bon ou mauvais, il faut qu'on puisse le comprendre et le saisir ; il faut que les volontés dirigeantes arrivent par la discussion à un résultat de gouvernement fort et uni. Il ne suffit pas de grouper certains noms pour qu'ils marchent de concert dans les voies indiquées, tous doivent avoir le même sentiment, la même pensée, et quelle similitude pouvait-il exister entre M. Molé et M. Bignon, entre M. Guizot et M. Dupont (de l'Eure); il fallait un événement aussi soudain, aussi inattendu pour voir s'abriter sous la même responsabilité ministérielle des esprits d'une trempe si différente, et d'un point de départ si éloigné.

Après les Journées de Juillet, des commissaires provisoires avaient été nommés par l'Hôtel de Ville, et quelques-uns confirmés même par le prince lieutenant-général; la monarchie dut accepter certains de ces choix qui déjà étaient indiqués par l'opinion publique. M. Laffitte fut le créateur, j'ai presque dit le pacificateur de ce ministère; son caractère conciliant lui donnait toute facilité pour atteindre ce résultat, car il possédait une douceur de formes, une tolérance admirable pour les antécédens des hommes ; il était évident que dès les premiers conseils cette machine ministérielle, laborieusement construite, devait craquer dans toutes ses parties, tomber d'une chute rapide et soudaine

Il suffit pour s'en convaincre de suivre en détail le personnel de ce cabinet : le ministre des affaires étrangères, le comte Molé [1], par ses antécédens appartenait à l'Empire et à la Restauration; intelligence à-la-fois d'étude et d'affaires, ses méditations de jeunesse sur les formes des gouvernemens l'avaient entraîné vers les théories d'un pouvoir fort, et par instinct ses principes s'étaient résumés dans l'unité, telle que l'école de M. de Fontanes l'avait comprise, c'est-à-dire moins âpre, moins absolue que celle de la Révolution, mais l'unité par la gloire et l'intelligence splendide. De là son admiration pour l'Empire, et en échange le goût personnel de Napoléon pour M. Molé; au fond de son esprit, le comte Molé aimait le pouvoir, et le gouvernement de 1810 lui souriait comme un souvenir de jeunesse. Pendant les seize années de la Restauration néanmoins, franchement réuni aux doctrines du système représentatif, il avait voté à la Chambre des pairs avec la fraction Richelieu, opposée au ministère de M. de Villèle et plus fortement hostile encore à M. de Polignac; pour lui le despotisme, et j'entends ici un despotisme éclairé, celui d'un roi comme Louis XIV, d'un empereur comme Napoléon, n'était plus qu'une question de temps et d'opportunité; puisque le principe, je dirai la manie du gouvernement représentatif était partout répandu, force était bien de l'adopter, pourvu qu'on lui fît produire le plus de résultats favorables à l'unité du pouvoir et aux progrès politiques d'un pays grand et noble comme la France. Homme

[1] J'ai publié une notice sur M. le comte Molé dans mon livre des *Diplomates européens*, tome II.

d'affaires, M. le comte Molé avait laissé des traces durables à la marine pendant son administration de 1817; de sa nature il était faiseur capable, élégant et précis. Comme l'école de l'ancien régime, il aimait que les belles-lettres pussent s'empreindre sur la politique elle-même et vinssent colorer les actes et les œuvres de son cabinet.

Le département des affaires étrangères auquel il était appelé demandait pour le temps et la crise moins une tête de détails et de dossiers qu'un de ces hommes dont le nom est une garantie, la parole une promesse, et tout engagement, une véritable religion, de telle sorte que le corps diplomatique pût dire en le voyant : « Cette révolution n'est donc pas un désordre, puisque une tête d'unité en prend la direction; elle n'est point livrée à une démocratie brûlante, puisque ses affaires sont confiées à une intelligence de monarchie et de propriété. » Il faut se reporter d'abord à cette époque difficile : par le fait des Journées de Juillet et du renversement de l'ancienne dynastie, toutes les affaires de l'extérieur étaient suspendues, et les négociations premières devaient porter sur un point capital, la reconnaissance du nouveau prince par l'Europe. Il n'y avait que des hommes incapables ou insuffisans qui pouvaient croire à la possibilité de faire adopter par l'Europe, sans peine, sans soucis, une nouvelle constitution et une nouvelle dynastie. Pour se convaincre du contraire, il fallait seulement suivre l'histoire des traités depuis 1814, la tendance du continent à réprimer violemment toute idée et tout triomphe révolutionnaires : en France à l'époque des Cent-Jours, à Naples, dans le Piémont, en Espagne, et il était présu-

mable que le même système allait être suivi à notre égard([1]) ? Quelques fous, quelques ignorans pouvaient bien dire : « que nous importe l'Europe, nous sommes maîtres chez nous » ; et parodiant le mot qu'on attribuait à Bonaparte dans les négociations de Campo-Formio, ajouter : « le drapeau tricolore est comme le soleil, tant pis pour ceux-là qui ne le voient pas. » Les affaires ne se font pas ainsi ; un pays ne peut se mettre en dehors du droit des gens ; son premier besoin est de se créer des rapports, de maintenir de bonnes relations, et à ce point de vue le nom du comte Molé était parfaitement choisi.

Tout était en désordre aux affaires étrangères assiégées pendant trois jours par le peuple ; papiers, bureaux, cartons, tout était dispersé ([2]), et le vieux maréchal Jourdan, caractère d'honneur, mais absolument incapable, était passé là comme en pays inconnu, ne voyant personne autour de lui, ni ambassadeur, ni secrétaire de légation, à-peu-près comme il était arrivé à M. de Caulaincourt, ministre dans les Cent-Jours, ce qui le désolait tant. Le maréchal Jourdan n'était que la menace d'une bien vieille épée que l'Hôtel de Ville montrait à l'Europe et qu'il fallait remettre dans le fourreau comme inutile. On avait un moment indiqué le maréchal Mortier, sans habitude, j'ajouterai sans capacité d'affaires. La nomination de M. le comte Molé, expression du parti Richelieu, était bien autrement

([1]) L'histoire des congrès de Troppau et de Laybach est importante à suivre quand on veut se faire une juste idée des difficultés de l'avénement de 1830.

([2]) Comme M. le prince de Polignac occupait le ministère des affaires étrangères, cet hôtel avait été attaqué dès le commencement de l'insurrection de Juillet.

importante; on le savait modéré, loyal comme toute cette école, ne dissimulant rien de ce qui devait être dit, point fanfaron, décidé à faire ce qu'il avait dit, et à tenir toutes ses résolutions, celles de la paix comme celles de la guerre, sorte de caractère qui inspire confiance à la tête d'une administration aussi importante que celle des affaires étrangères, où la parole est un acte; l'Europe n'avait aucune objection à faire sur un tel choix; il offrait sur l'esprit et la tendance de la Révolution de Juillet des garanties au continent lui-même, bien plus difficile à satisfaire que l'Angleterre. Dans la situation particulière de fortune et de famille de M. le comte Molé, indépendamment du ministre des circonstances, il y avait l'homme de toujours; si les ambassadeurs ne pouvaient aller aux affaires étrangères, ils pouvaient sans se compromettre visiter le gentilhomme dans son hôtel de la place de la Ville-l'Evêque ([1]). Cette double qualité prêtait aux entrevues secrètes, aux pourparlers préliminaires, aux engagemens qui préparent les grandes affaires et les transactions officielles.

Il est besoin d'ajouter que M. le comte Molé n'était pas complétement sûr de sa position; je ne parle pas de la secrète rivalité de M. Bignon qu'un parti considérait comme un puissant oracle parce qu'il avait établi dans des livres médiocres la théorie de l'alliance des peuples, en opposition avec la sainte alliance des rois; il faut souvent si peu de chose à un parti pour grandir l'importance d'un homme! Nul ambassadeur

([1]) Ce fut là que le comte Pozzo di Borgo eut ses premières entrevues avec le comte Molé; le salon d'une amie commune les réunit aussi.

n'aurait pris M. Bignon au sérieux dans les grandes affaires, et ce n'était pas un concurrent redoutable. Mais M. de Talleyrand se posait en face de M. Molé, non point avec le désir de prendre en nom le portefeuille des affaires étrangères (M. de Talleyrand n'aimait pas les responsabilités publiques et avouées; sans aucune habitude des assemblées il n'avait pour leurs débats que de la répugnance); mais sans être ministre des affaires étrangères, il voulait les dominer en grand, et comme il avait la dernière pensée de l'avénement, appuyé de cette assurance que donnent les grands services, M. de Talleyrand voulait avoir sa politique à lui, supérieure à tous. Le comte Molé était placé ainsi dans une position désagréable et qu'on voulait rendre subordonnée, ce qu'il était déterminé à ne point accepter; ministre responsable, il désirait l'être dans toute l'étendue du mot, prendre sur lui-même les actes et en même temps en supporter le poids. Cette lutte intestine entre deux hommes d'Etat également haut placés devait susciter des embarras qui peut-être finiraient par une rupture. M. de Talleyrand avait sa valeur, elle était grande incontestablement; M. Molé avait la sienne, et il ne pouvait exister deux ministres des affaires étrangères de cette importance ou de cette supériorité en face l'un de l'autre.

La force des circonstances avait obligé de solliciter le concours de M. Dupont (de l'Eure) dans le conseil (1),

(1) Cependant il faut rendre cette justice à M. Dupont (de l'Eure); qu'il est le premier ministre qui signa la proclamation suivante du roi, appelant les citoyens à prêter leur concours à l'autorité.

« Français,

« Vous avez sauvé vos libertés; vous m'avez appelé à vous gouverner selon les lois. Votre tâche est glorieusement accomplie; la mienne commence. C'est à moi de

et ce fut tout une négociation pour lui offrir le département de la justice; sa renommée d'austérité et de fermeté inaltérable était tellement faite. que la gauche avait marqué sa place à la justice, et il la prit comme position nécessaire avec un peu d'inquiétude et beaucoup de méfiance pour ce qui l'entourait et surtout envers la magistrature de la Restauration. Par une heureuse circonstance, il se trouvait que le ministre, naturellement rancunier contre le passé, allait avoir les mains liées par le principe de l'inamovibilité loyalement sauvé par M. Dupin ; supposez admise une disposition qui eût obligé les magistrats à une institution nouvelle, l'ordre judiciaire aurait été livré entier aux mains de M. Dupont (de l'Eure), c'est-à-dire à un chef de parti, probe sans doute, mais ardent, morose, plein de préventions et souvent entraîné au-delà de toutes limites. Alors le sanctuaire de la justice serait devenu un chaos ; l'esprit de réaction se fût montré infatigable pour dénoncer et flétrir les meilleurs magistrats; tant d'ambitions étaient ameutées que pour les satisfaire

faire respecter l'ordre légal que vous avez conquis; je ne puis permettre à personne de s'eu affranchir, car j'y suis soumis moi-même.

« Il faut que l'administration reprenne partout son cours. De nombreux changemens ont déjà été faits, d'autres se préparent. L'autorité doit être entre les mains d'hommes fermement attachés à la cause nationale. Un mouvement si prompt et si vaste n'a pu s'accomplir sans quelque confusion momentanée; elle touche à son terme. Je demande à tous les bons citoyens d'entourer leurs magistrats, et de les aider à maintenir au profit de tous, l'ordre et la liberté!

« Des réformes sont nécessaires dans les services publics. La perception de certains impôts charge le pays d'un pesant fardeau. Des lois seront proposées pour y porter remède. Dans cet examen, aucune réclamation ne sera étouffée, aucun intérêt oublié, aucun fait méconnu; mais, en attendant les lois nouvelles, obéissance est due aux lois en vigueur; la raison publique

l'ordre judiciaire eût été bouleversé! Mais comme je l'ai dit, la décision des Chambres paralysait le ministre, et ce fut une grande habileté que de placer une intelligence aussi raide, aussi impressionnable dans des conditions d'impuissance vis-à-vis la magistrature inamovible.

Singulier esprit que M. Dupont (de l'Eure), mécontent de tout, du prince, des Chambres, des tribunaux, ayant toujours des paroles amères et sa démission prête pour les appuyer, insociable pour tous en politique, même pour ses amis. Tel était pourtant l'impérieux despotisme de la gauche que nul ne pouvait briser M. Dupont sans compromettre violemment l'harmonie des affaires. Derrière le garde des sceaux se plaçait M. de Lafayette, l'Hôtel de Ville, la popularité des journaux, la portion bruyante de la gauche qu'à tout prix l'on devait ménager. Il fallait le subir; homme des circonstances, il était de ceux qu'elles élèvent pour les faire tomber de plus haut; et comme ils n'ont pas de racine réelle, quand le temps est venu, il suffit pour en finir avec eux de les remuer avec un peu de volonté et de force.

le proclame, la sûreté de l'Etat le commande. Que tous les hommes de bien emploient leur influence à en convaincre leurs concitoyens. Pour moi, je ne manquerai ni dans l'avenir à mes promesses, ni dans le présent à mes devoirs.

« Français, l'Europe contemple avec une admiration mêlée de quelque surprise notre glorieuse révolution; elle se demande si telle est en effet la puissance de la civilisation et du travail, que de tels événemens se puissent accomplir sans que la société en soit ébranlée. Dissipons ces derniers doutes; qu'un gouvernement aussi régulier que national succède promptement à la défaite du pouvoir absolu. *Liberté, ordre public*, telle est la devise que la garde nationale de Paris porte sur ses drapeaux; que ce soit aussi le spectacle qu'offre la France à l'Europe. Nous aurons, en quelques jours, assuré pour des siècles le bonheur et la gloire de la patrie.

« LOUIS-PHILIPPE. »

Comme contraste à la tendance de M. Dupont (de l'Eure), je place l'esprit éminent et sérieux de M. Guizot; commissaire déjà au département de l'intérieur aux premiers jours de la Révolution, il avait été élevé après l'avénement au titre de ministre à portefeuille. Il y avait dans M. Guizot comme dans le comte Molé, la double condition de l'intelligence à théorie et de l'homme d'affaires; sa théorie était une certaine combinaison rationnelle de l'ordre et de la liberté, un principe de force dans le pouvoir, de vie et d'action régulière dans les assemblées; l'école de M^me de Staël mêlée à je ne sais quoi de ferme et d'organisateur, comme la pensée de Calvin au milieu de Genève avec la même tendance vers le gouvernement moral des sociétés, le seul caractère divin que Dieu ait marqué en elle; M. Guizot pouvait bien comprendre un instant de délire dans les multitudes, les saturnales d'un moment, le carnaval sanglant de quelques idées ou la ronde infernale d'un peuple enivré par la victoire; mais ces coups frappés par la Providence de temps à autre, ne pouvaient avoir rien de durable; dès-lors la tendance et la tâche des hommes d'État, leur destinée providentielle selon M. Guizot, devaient être de ramener précautionneusement la société vers l'ordre. Comme pensée historique, le ministre tournait les yeux vers la Révolution de 1688 (idée comparative), et sa ferme volonté était d'y ramener les faits incohérens, désordonnés de la grande émeute de 1830; s'il voyait dans la rue une turbulence de peuple, il apercevait dans les intérêts un besoin de repos et dans le pouvoir une nécessité d'organisation; d'où le ministre concluait qu'après une crise plus ou

moins longue, sorte de surexcitation dans la nation, on devait arriver à un état stable et régulier. Comme homme pratique, M. Guizot long-temps secrétaire général de l'intérieur et conseiller d'État, avait conservé des habitudes d'administration et de bureau; il saisissait à-la-fois l'ensemble et les détails d'un département ministériel; c'est ce qui manquait à la majorité de ses collègues jetés trop subitement au milieu du dédale des affaires.

Le ministère de l'intérieur était un poste d'une fatigue incommensurable après une révolution si complète, si radicale, par la seule raison qu'il fallait bouleverser le personnel administratif de fond en comble. M. Guizot avait une connaissance trop profonde des hommes, pour ne pas savoir que la Restauration, à quelques exceptions près, avait choisi de bons administrateurs, en rapport avec la propriété et les légitimes influences des départemens, gens d'ordre et de garantie publique; le ministre donc, s'il eût été libre dans sa volonté en aurait conservé un grand nombre (¹); et la Restauration avait ainsi procédé vis-à-vis le personnel administratif de l'Empire, choix également d'élite. Mais un ministre dans ces premiers jours avait-il sa volonté personnelle, spontanée? Le soulèvement des opinions irritées contre le passé ne permettait pas d'apporter une grande réflexion dans le choix des fonctionnaires; de tous les points de la France étaient accourus des myriades de solliciteurs, inondant les salons du ministère; partout on dénonçait les préfets, les sous-préfets, les maires de la

(¹) Voir la liste des préfets de la Restauration que j'ai donnée t. 1er ch. VII, et qui permet de comparer les mutations de ce personnel.

Restauration avec un éclat et un bruit inaccoutumés; beaucoup au reste étaient en fuite, et il fallait bien céder devant cet entraînement de l'opinion publique; tant de solliciteurs se montraient impératifs dans les journaux, dans la garde nationale, partout, invoquant les souvenirs des inimitables journées et les influences de l'héroïsme noble et désintéressé!

Les écrivains de la presse surtout s'imposaient; si l'on disait chaque matin avec ostentation dans les mille voix de la renommée, « qu'on avait fait tout pour la patrie, » dans la causerie privée c'était autre chose : tel écrivain fort radical voulait une préfecture; et s'il donnait sa démission, c'est qu'elle était trop petite ou que l'air n'y était pasassez pur, ou que ses affections de famille ou de cœur n'y trouvaient pas leur compte. On laissait les sous-préfectures aux services du second ordre, on voulait les chefs-lieux [1], les grands centres de population, et surtout les gros traitemens, et si le ministre n'obéissait pas, c'étaient des menaces, des plaintes « sur ce gouvernement qui manquait d'énergie et n'osait s'adresser aux patriotes pour leur confier l'administration du peuple. » Ce qui était dire : « Donnez-nous des places, des honneurs; préfectures, recettes générales, nous voulons tout parce que nous sommes patriotes. » De sorte que M. Guizot se trouvait en but à des tiraillemens continuels; il savait tout ce que le service public exigeait pour l'administration régulière des départemens; il fallait des hommes

[1] Les ministres pourraient faire des révélations curieuses sur certaines correspondances : que de gens leur ont tendu la main, qui plus tard les menacèrent. Les solliciteurs de partis sont un peu comme les mendians dont parle Gilblas, qui demandent l'aumône l'escopette à la main.

considérables pour inspirer confiance à la propriété et la rallier à la couronne; pouvait-on dès-lors leur envoyer des incapacités ou des prolétaires, qui chaque jour compromettraient la quiétude du pays. De cette lutte incessante il devait résulter des précipitations contradictoires dans les choix; il fallait pourvoir sans retard aux services publics, et dans ce triage de demandes et de pétitions, il fallait une grande rectitude, un esprit d'organisation véritablement remarquable pour ne pas étrangement s'égarer. Supposez que M. Dupont (de l'Eure) eût été placé à la tête du ministère de l'intérieur, c'en était fait des derniers débris de l'administration régulière en France. A peine alors s'occupait-on des services en eux-mêmes ou d'un perfectionnement théorique, tout s'absorbait dans les choix des hommes; il fallut des soucis et des sueurs infinis pour arrêter ce débordement d'avides consciences et de cupides instincts. S'il se fit de mauvais choix (il y en eut bon nombre), il était bien difficile de les éviter dans la précipitation des premiers actes d'un ministre entouré d'exigences impératives. On passait des journées entières à délibérer, et le soir on signait des nominations par centaines : on jetait pêle-mêle sur la France bien des hommes inconnus qui allaient gouverner les départemens et les cités; singulier jeu de la fortune qui bouleversait le pays de fond en comble!

A la guerre, on maintint le général Gérard, créé maréchal quelques jours après et qui s'était mis en avant presque malgré lui dans cette terrible Révolution de Juillet : sa probité était incontestable, et il y avait même chez le maréchal une facilité de rapports, une tolérance d'opinions qui devaient le rendre parfait

dans cette transition difficile du passé au présent pour l'armée ([1]). Il pouvait conserver dans les rangs tout le personnel d'officiers capables que la Restauration avait créé par une sollicitude et un labeur de quinze ans. Quoique le maréchal appartînt à la glorieuse époque de Napoléon, il était le premier à reconnaître que les théories stratégiques de ce temps comme ses officiers avaient vieilli depuis le développement des études spéciales. Qu'un lieutenant-général puisse être à la tête d'une armée après l'âge de 50 ans, cela se conçoit pourvu qu'il garde l'activité, la force nécessaires : autour du général en chef se groupent toutes les commodités de la vie, les chevaux, les tentes, les serviteurs, et le traitement est en rapport avec la dignité. Mais le lieutenant ou le capitaine de cavalerie qui avait vingt-cinq ans déjà en 1815 atteignait sa quarantième année à la Révolution, était-il également propre au service? Les théories s'étaient largement modifiées, l'artillerie, la cavalerie, le génie, avaient fait des progrès, et ceci non pas seulement en France, mais en Europe. Or telle était l'im-

([1]) Le ministre de la guerre cherchait à restaurer la discipline dans l'armée par les exemples et les paroles. Voici une de ses proclamations :

« Soldats!

« Dans la lutte glorieuse qui a régénéré la France, vous étiez restés dignes d'elle et de vous. Fils de citoyens, citoyens vous-mêmes, vous aviez compris que le peuple, en défendant ses droits, combattait pour les vôtres, que vous et lui ne faites qu'un. Votre attitude calme avait déjoué les projets des ennemis de votre patrie.

« Pourquoi faut-il que l'insubordination de quelques-uns d'entre vous soit venue porter atteinte à la paix publique que l'armée a pour premier devoir de protéger?

« Soldats! cet amour de la discipline qui ne vous avait point quittés dans des momens si graves, vous le conserverez désormais comme la garantie de votre existence militaire.

« Le prince que la nation vient d'élever sur le pavois a servi dans vos rangs. L'un des premiers il s'arma pour la liberté publique. La fortune de la France semblait

périeuse nécessité de la réaction, que le maréchal était forcé d'admettre des capitaines de quarante-cinq ans, vieux, rouillés, qui devinrent bientôt l'objet des moqueries du soldat, sorte d'émigrés qui rentraient en 1830, comme l'armée de Condé après 1814.

En même temps, le maréchal était obligé de lutter contre l'invasion d'une multitude de jeunes héros qui, parcequ'ils avaient fait bravement le coup de fusil dans les Journées de Juillet, prétendaient au grade de lieutenant dans l'infanterie ou la cavalerie, comme si la science et l'habileté leur étaient arrivées spontanément. Il se passait de singulières choses; tandis que le maréchal était forcé de dissoudre contre son gré, le beau corps si discipliné de la garde royale, il devait souffrir en même temps les officiers d'*un régiment de la Charte* dont le colonel n'avait jamais servi, je crois, et où se trouvaient de bien singulières gens dont la préfecture de police depuis fit connaître les antécédens. Le désordre et la précipitation expliquent tout; il ne faut jamais juger les choses en masse; dans ces rangs sortis du peuple, il y avait de dignes et

ainsi destiner Louis-Philippe à consolider l'alliance de l'armée et du peuple. Affranchis des priviléges de corps et du patronage de la faveur, protecteurs des institutions et protégés par elles, chers aux citoyens, redoutables seulement à l'ennemi, quelle noble carrière s'ouvre devant vous! Soldats! ils sont revenus ces temps où le mérite seul distribuait des grades. Pressez-vous autour du drapeau qu'ont illustré les prodiges de vos peres. Suivez avec confiance ces vieux guerriers qui ne doivent qu'à leurs services l'honneur et le droit de vous commander. Vous apprendrez d'eux le généreux dévoùment qui conquiert les récompenses, et désormais sous le règne de Louis-Philippe, la loi qui vous les assure sera aussi une vérité.

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre.

« Comte GÉRARD. »

Paris, le 6 septembre 1830.

braves hommes qui s'étaient héroïquement battus; mais aussi quel mélange, quelle confusion! pouvait-on trouver là le noyau d'une armée régulière?

C'est moins comme administrateur trop facile, trop abandonné, que comme homme politique qu'il fallait en ce moment juger le maréchal Gérard; il appartenait, par ses principes à une couleur mixte et pâle, entre MM. Laffitte et Casimir Périer. Comme il avait vécu avec eux, il s'était associé à leurs idées, de manière qu'il n'y avait en lui aucune condition de personnalité forte, impérative : ainsi que tous les hommes qui ont besoin d'une grande liberté d'opinion et d'une certaine popularité individuelle, le maréchal Gérard était un ministre fort incommode dans un conseil; par dégoût, par dépit, à chaque instant il offrait sa démission, parce que, sans ambition du pouvoir, il n'avait pas besoin d'être ministre pour sa fortune et pour sa renommée : agir était pour lui une peine. Il n'était pas suffisamment administrateur pour être nécessaire; il n'avait pas cette main ferme du maréchal Soult, qui fait excuser la volonté tenace, impérieuse, et une domination spéciale ou supérieure. Il se trouvait tellement gêné dans une position ministérielle que son premier besoin était de la secouer, défaut capital dans les hommes d'État : céder à la fatigue est une faute dans les affaires; bouder est un ennui pour des collègues; il faut rester ferme dans la modération et se maintenir dans cette région de juste tempérament qui ne s'emporte ni ne se décourage jamais.

On avait placé aux finances un ministre essentiellement homme d'affaires, ami de M. de Talleyrand, fort

considéré à la Bourse (¹) par sa fortune et ses vastes propriétés, le baron Louis, qui avait pris une part si active à la première Restauration contre Bonaparte. C'était également un ami de M. Laffitte, mais avec une spécialité administrative et une volonté de gouvernement qui le faisaient se séparer du vague des théories politiques, condition essentielle au ministère des finances constamment en contact avec les questions et les hommes d'argent, la Bourse, la banque, de leur nature si positives. Le baron Louis sentait bien qu'il ne pourrait toucher aux grandes existences du trésor, aux receveurs généraux, sans compromettre le crédit et rembourser leurs avances (celles du syndicat s'élevaient à 80 millions en compte-courant), ce qui rendrait le service impossible ; le baron Louis ne dut toucher à tout ce personnel qu'avec une extrême précaution. Par sentiment comme par nécessité, dans le conseil il se rattachait fermement au parti de la résistance ; il votait avec la fraction conservatrice qui espérait réduire la Révolution de Juillet aux simples proportions d'un changement de dynastie ; esprit d'application, il savait que jamais on n'arriverait à un résultat de crédit au milieu des opinions et des désordres révolutionnaires ; c'est à sa seule intervention qu'on devait la con-

(¹) Je donne comme éclaircissement sur l'état des finances la situation des cours de la Bourse, avant, pendant et après la Révolution de Juillet :

	5 p. 0/0	3 p. 0/0
Samedi 24	105 f. 15 c.	79 f. 05 c.
Lundi 26,	101 50	75 60
Mardi 27,	100 »	72 40
Le 5 août,	102 15	77
Le 6,	101 80	76 45
Le 9,	103 75	77 60
Le 10,	103 25	79 10
Le 11,	103 80	78 80
Le 12,	104 10	79 50

fiance qui soutenait encore les fonds publics depuis la secousse de Juillet. Il y avait ceci de particulier dans la position qu'on avait faite à ce ministère, que chaque secrétaire d'État avait son remplaçant tout choisi. Si M. Bignon pouvait convoiter les affaires étrangères, M. Laffitte se croyait bien supérieur au baron Louis dans la direction de la fortune nationale, il n'attendait qu'une circonstance pour le remplacer. Dieu sait ce qu'il en advint de ce passage de M. Laffitte au département des finances.

Votant sur la même ligne que M. Guizot, avec une pratique moins complète des affaires, M. le duc de Broglie allait diriger l'instruction publique, les cultes et le conseil d'État, compris on ne sait pourquoi dans le même département. Au point de vue de la science, le duc de Broglie était un esprit supérieur, profondément avancé dans les théories sociales, avec le juste orgueil de lui-même, mais souvent en dehors de toute application actuelle ; il correspondait, par ses principes, au parti qu'en Angleterre on appelle *les saints ;* puissante opinion qui embrasse le genre humain dans sa piété chrétienne et méthodiste. Nul ne dépeçait mieux une loi, ne pénétrait avec plus de science une situation ; il avait le sens moral de la philosophie, avec Dieu pour principe de toutes choses. Au conseil des ministres M. de Broglie devenait souvent un embarras : esprit superbe, se révélant toujours par la raison dernière des choses, s'il ne dominait pas il se trouvait mal à l'aise avec d'autres supériorités qui contestaient la sienne : ce qui faisait que l'importance de M. Molé et de M. de Broglie étaient comme un heurtement continu. Je ne sais pour-

quoi, mais toujours le ministère des affaires étrangères est, pour les hommes politiques, un objet spécial de convoitise; ils le désirent avec entraînement; ils se croient déplacés quand ils ne l'ont pas. Or, aussi grand seigneur que le comte Molé, avec plus d'études sérieuses et d'aussi bonnes formes, le duc de Broglie pouvait souhaiter les rapports d'ambassades, ces relations avec les cabinets qui vous grandissent toujours; pour sa dignité personnelle, ces relations lui paraissaient préférables à la stérile présidence du conseil d'État[1] et à la domination monotone du professorat.

Un moment on avait mis à la marine M. Tupinier, chef de la division des ports; c'était moins un choix sérieux qu'un service rempli. On appela bientôt à la marine le général Sébastiani, fort avant dans les secrets du pouvoir et voulant y prendre une juste part. Depuis les événemens qui avaient agité la vieille dynastie et le pays, le général Sébastiani s'était placé dans une ligne de négociations et de tempéramens louables; bien que lié dans les Cent-Jours au parti

[1] Une ordonnance du 20 août 1830, portait réorganisation provisoire du conseil d'Etat : en vertu de cette ordonnance cessaient d'en faire partie :

MM. le comte de Tournon, Delamalle, de Blaire, Jacquinot-Pampelune, le comte Duhamel, le comte de Kergariou, le baron Héron de Villefosse, le vicomte de Saint-Chamans, l'abbé de Lachapelle, le comte de Coëtlosquet, le comte de Loverdo, le comte de Floirac, de Rainneville, Amy, le marquis de Saint-Gery, le comte de Bertier, le marquis de Vaulchier, de Boisbertrand, le baron Meyronnet de Saint-Marc, Rives, Mangin, le vicomte de Suleau, le comte Ravez, de Trinquelague, le comte de Labourdonnaye, de Blossac, le baron Dudon, le baron Capelle, le vicomte de Castelbajac, le marquis Forbin des Issarts, Delavau, Franchet-Desperey, le baron de Frenilly, Syrieys de Mayrinhac, le marquis d'Arbaud-Jouques, le baron de Vaufreland, le comte de Montlivault, le comte Desbassyns de Richemont, le baron de l'Horme, Cornet d'Incourt, le comte de Cheverus, archevêque

de 1688, le général rapproché par son beau-frère, le duc de Coigny des familles les plus dévouées à Charles X, aurait désiré peut-être qu'une transaction amenât le maintien d'un vieux trône en France avec le royal et jeune rejeton. A mesure que cette combinaison s'éloignait, le général Sébastiani s'était complétement rallié au nouveau système; avec beaucoup d'instinct, il avait deviné que M. de Talleyrand tiendrait la haute main dans les négociations, et le général Sébastiani s'était placé dans toutes les intimités de l'avénement, auprès de l'habile homme d'État. Il avait de l'orgueil politique, mais moins d'orgueil que de désir de se poser comme une nécessité dans les affaires : c'était un de ces esprits qui n'ayant aucune idée saillante et personnelle peuvent se conformer à toutes les situations, caractères commodes qui se prêtent avec dextérité à toutes les exigences. Sans aucune spécialité pour la marine, le général acceptait ce portefeuille, afin de prendre un pied dans le ministère, et se créer ainsi comme une éventua-

de Bordeaux; Lepape de Trévern, évêque de Strasbourg; le baron de Crouseilhes, le comte de Pastoret, le comte de Villeneuve, le baron Bacot de Romand, le comte de Charencey, le baron Favard de Langlade, président à la cour de cassation, le chevalier Faure et le baron Zangiacomi, conseillers à la même cour, le baron de Balzac, le baron de Villebois, conseillers d'Etat.

MM. de Nugent, de Cormenin, Prévost, Mazoier, Formon, Masson, de Moydier, le baron de Sèze, Alphonse de la Bouillerie, Hutteau-d'Origny, le vicomte de Conny, le comte de Rességuier, le vicomte Desbassyns de Richemont, le marquis Sauvaire-Barthélemy, Audibert, de Gourgues, de Louvigny, Colomb, de Roully, de Broé, de Lantivy, le baron Locard, Blondel d'Aubers, Rocher, le comte de Juigné, le marquis Dalon, de Freslon, le vicomte de Curzay, le baron Trouvé, Lebeau, de Boubers, maîtres des requêtes.

Etaient nommés : *conseillers d'Etat en service ordinaire*. MM. le baron Hely d'Oissel, de Salvandy, le marquis de Cambon, de Kéra-

lité pour chaque combinaison politique, sorte de contre-seing apposé à toutes ordonnances qui renverseraient un vieux cabinet et en élèveraient un nouveau; admirable porteur de paroles (et ce ne sont pas les hommes les moins utiles), le général Sébastiani négociait entre les amours-propres irrités, attiédissait les résolutions trop arrêtées et les partis trop fortement pris; avec des formes hautaines et théâtrales, il avait néanmoins beaucoup de souplesse et de liant; plus d'une fois il descendit à la supplication, à la prière, quand il s'agissait d'emporter une question ou de décider un homme à prendre part aux affaires. Dans tous les embarras d'un ministère, on ne pouvait manquer de songer à lui comme à un en-cas : il accepterait la démission de ses collègues anciens et l'adhésion de ses collègues nouveaux; ces caractères sont fort utiles en politique; s'il n'y avait que des esprits austères, personnels, égoïstes, comment pourrait-on concilier tant d'intérêts, tant d'amours-propres en jeu? et n'est-ce pas ce qu'on rencontre sans cesse dans les arrangemens ministériels.

Restaient donc les quatre ministres sans portefeuil-

try, A. Thiers, Baude, Jacqueminot, comte de Ham, Tanneguy-Duchâtel, Charles Renouard, Lechat, Ferri-Pisani.

En service extraordinaire :

MM. le vicomte Jurieu, Boursaint, Genty de Bussy, Delaire, de Richemont, Mignet, Odilon-Barrot, Girod (de l'Ain), Villemain, Calmon, Mérilhou, le général Haxo, le chevalier de Broval, Dupin père, Bertin de Vaux, le baron Costaz, Maurice Duval, Fleury de Chaboulon, Méchin, Denis Lagarde, Bérenger.

Étaient nommés *maîtres des requêtes en service ordinaire* :

MM. le comte O'Donnell, le baron Poyferré de Sère, Saint-Marc Girardin, le vicomte d'Haubersaert, Macarel, Coulmann, Duparquet, Flaugergues.

En service extraordinaire :

MM. Guizot (le frère du ministre), Bogne de Faye, Fumeron d'Ardeuil et Paulze d'Ivoy.

les, appelés au conseil du roi pour prendre part à ses délibérations; M. Laffitte le premier quoiqu'il eût désiré d'abord rester sans ministère déterminé, tenait essentiellement à la direction du conseil, il en avait surtout la prétention; il faisait résulter cette conviction d'abord de l'excellent sentiment de sa propre capacité, de la juste grandeur de ses services, et de la confiance du prince qui l'avait désigné effectivement pour former le cabinet. Tout en se tenant à l'écart, M. Laffitte voulait donner son impulsion à la politique comme un vice-roi, un légat à latere, présidant à-la-fois la Chambre des députés et le conseil; banquier par-dessus le marché pour accomplir cette singulière trinité.

M. Laffitte, esprit spécial pour le crédit, était loin d'avoir les talens en harmonie avec cette haute position. Comme il avait fait loyalement et hautement sa destinée, il se croyait appelé à faire celle de la France; il connaissait mal les questions de l'extérieur et les relations de l'Europe; excellent par le cœur et l'esprit, il avait un malheureux laisser-aller sur les hommes et les choses, de manière qu'en faisant le semblant de l'écouter beaucoup, on le dirigeait presque complétement; avec un grand orgueil bourgeois et une vanité d'aristocratie, il aimait les masses et l'encens qui venait d'elles : obligeant à l'excès et tourmenté du besoin de la renommée, moins homme de parti que tête à idées fixes, hardi dans ses entreprises, d'une entière sécurité sur toutes choses parce qu'il se confiait à lui pour les braver, servant souvent de piédestal quoique avec la prétention de dominer : s'étant fait des amis et peu d'appuis politiques : si plein de sa propre valeur qu'avec lui

on ne pouvait jamais se mettre à deux ; enthousiaste dans l'éloge, amer et plein d'aigres paroles quand il croyait avoir à se plaindre; se donnant le mérite d'avoir tout fait pour accuser plus aigrement de ce qu'on n'avait rien fait pour lui; c'était au demeurant, un homme loyal, une âme honnête sans aucune de ces âpretés et de cette sécheresse de cœur de la banque genevoise et protestante; il y avait en lui du sang méridional.

Le caractère de M. Casimir Périer différait de celui de M. Laffitte en ce qu'il avait une décision colère, maladive, qui le faisait violemment se prononcer; sa force de gouvernement venait de ses entrailles, profondément affectées par les moindres contradictions. La Providence appelle pour chaque situation un homme spécial, et lorsque la révolution se montrait désordonnée sur les places publiques, il fallait une volonté de fer pour la briser; à ces hommes d'émeute, on devait opposer une énergie âcre et violente (¹) qui ne procédait que par emportement. M. Périer avait cela d'éminent que par instinct d'ordre et de régularité, il marchait droit vers la sécurité des intérêts et le repos des esprits; s'il n'y avait en lui-même aucune de ces larges pensées qui font avancer un gouvernement dans les conditions élevées, il possédait l'intelligence de ce qu'il faut à un pays pour assurer son crédit et sa sécurité; il n'avait jamais voulu renverser Charles X, et homme d'honneur,

(¹) Ce fut un peu le caractère de M. Casimir Périer, durant toute la Restauration, jusqu'en 1829 où sa manière d'être parut se modifier légèrement; M. Périer né le 21 octobre 1777, avait alors cinquante-trois ans; il était donc encore enfant lorsque les états du Dauphiné se réunirent en 1788 au château de Vizille que possédait son père, riche manufacturier.

fidèle à son serment, il n'avait pas conspiré ; et voilà pourquoi il avait haine des conspirateurs et des brouillons. L'idée morale dans le gouvernement des sociétés lui venait moins à l'esprit que la pensée de la force matérielle, et tous nous paraissions à ses yeux, comme les ouvriers d'une grande manufacture avec notre tâche rude, pénible et notre salaire à gagner à la sueur de notre front; M. Casimir Périer, considéré comme nécessaire par bien des gens, ne pouvait être qu'un ministre de passage et pour le temps où la société serait compromise; à d'autres intelligences devait appartenir l'organisation de l'ordre moral. Cet ordre, M. Périer le comprenait mal et à ce point de vue le roi avait peu de goût pour lui; les manières si polies du prince s'accommodaient mal des formes rudes (¹); se croyant avec justice plus de portée que tous les génies de circonstances, il n'aimait pas qu'on lui imposât une politique : temps d'épreuve qu'il fallait franchir avant que sa volonté haute, personnelle, pût secouer les obstacles qui entravaient le développement d'un plus vaste système.

M. Bignon dans ce même conseil ne pouvait être ni une force ni un obstacle : avec un peu de la vanité de l'homme de lettres (et l'on sait que nous en avons beaucoup), il avait le désir de paraître un esprit positif, et ces deux qualités n'existaient chez lui qu'à un degré fort limité : comme esprit positif, il ne savait pas assez ; comme esprit littéraire, il n'était pas assez policé, assez attrayant; comme écrivain diplomatique, il avait moins d'aperçus que M. de Pradt, moins d'é-

(¹) Ces emportemens étaient devenus extrêmes à la dernière période du ministère de M. Périer; la maladie y contribuait beaucoup.

clat et non moins de bavardage; comme ministre d'affaires, il n'avait jamais brillé, et ses négociations de Varsovie comme celles des Cent-Jours, l'avaient compromis dans l'opinion du corps diplomatique. Au reste, fatigué d'écrire et d'agir, M. Bignon appartenait à la condition de ces hommes finis qui ne sont ni utiles ni dangereux; on prend leur nom, parce que les noms expriment plus souvent le passé que le présent, une opinion écrite qu'une opinion agissante. Comme principe, M. Bignon marchait de concert avec M. Laffitte: ami de l'ordre et du pouvoir, il ne deviendrait un embarras que s'il faisait de la diplomatie de détails à la tribune; et voilà pourquoi il était utile de l'absorber dans un conseil.

M. Dupin aîné complétait les quatre ministres sans portefeuilles ([1]); on le plaçait là, pour sa science vaste et incontestée, son esprit saillant et sardonique; on attendait de lui, de temps à autre, une de ces brusques sorties de la bourgeoisie qui s'emporte à-la-fois contre l'aristocratie et le peuple trop bruyant. Avec des facultés merveilleuses, M. Dupin était moins un aide qu'un obstacle, et sous ces deux faces, il était utile à consulter et à ménager. A chaque mesure, il opposait des raisons souvent parfaites, d'autres fois embarrassantes, à chaque proposition un inconvénient; sorte d'esprits qui conviennent mal aux affaires, lorsque surtout il faut agir et gouverner, chaque

([1]) Il y avait quelque chose d'un peu étrange dans la formation de ce cabinet; si M. Laffitte était tout à-la-fois membre du conseil, président de la Chambre des députés et banquier, M. Dupin réunissait au titre de ministre sans portefeuille la charge de procureur général près la cour de cassation; il y avait été nommé par ordonnance du 17 août; et pourtant tout cela marchait.

jour, chaque moment, selon sa tâche : quelle mesure n'a pas son côté mauvais? La perfection absolue n'est pas dans la nature; celui qui s'oppose toujours a beau jeu de puiser dans le grand arsenal des objections, les armes ne lui manquent pas; il fallait pourtant lui passer ce défaut à cause de précieuses qualités. Par conscience, M. Dupin était religieux, s'il avait tendance pour cette grande Église catholique, la mère commune qui remue nos entrailles d'enfans et nous retrouve au lit de mort, par érudition de parlement et de barreau, il l'attaquait quelquefois. Au milieu des débats les mieux engagés, M. Dupin lançait un de ces traits spirituels, souvent burlesques, qui rendaient désormais inutile toute discussion. Le malheur de ce caractère était de voir tout un peu du bas en haut, de sorte que les discussions politiques devaient se réduire à des consultations d'avocat. Le parti d'extrême gauche lui en voulait beaucoup de l'acte le plus honorable de sa vie, sa ferme opinion pour conserver la magistrature.

Naturellement M. Dupin se posait comme l'adversaire de M. Dupont (de l'Eure) qui ne lui pardonnait pas de l'avoir enlacé par une disposition de la Charte, dans un système d'inamovibilité. Au reste, M. Dupin ne se séparait pas de M. Casimir Périer et de M. Molé dans son vote; il n'aimait point les doctrinaires; cette élévation de principes dans un ordre d'idées philosophiques était au-dessus de sa portée; tandis que M. Périer lui plaisait comme le vigoureux représentant de l'ordre matériel, et M. Molé comme un beau nom de magistrature, toujours imposant pour un avocat érudit. Une polémique bien vieille

et peu comprise aujourd'hui s'était élevée alors entre M. Dupin et ses ennemis : quelle part avait-il pris à la Révolution de Juillet? Était-il le premier, le second, le troisième même au rang des héros de la grande semaine! M. Dupin demandait beaucoup dans cette belle histoire du journalisme résistant aux ordonnances, et on lui accordait trop peu. Quand on lit ces discussions-là, elles paraissent si loin de nous qu'en vérité la Ligue et la Fronde sont plus jeunes; tout le monde a-t-il aujourd'hui la même vanité de date, le même orgueil de chronologie glorieuse dans les actes de ce temps?

Au milieu de ce conseil aussi divisé, il eût été heureux pour la chose publique que l'esprit expérimenté et habile du prince prédominât toujours dans sa souveraine pensée, car lui seul allait sans passion au dernier but de son œuvre, la paix et l'ordre européen; mais à ce moment, nul n'osait formuler sa théorie rationnelle de gouvernement. Le roi touchait à peine la couronne depuis quelques jours et toute sa sollicitude était de conquérir le légitime ascendant de l'opinion publique (¹). Les intervalles de ses longues

(¹) Des mesures organisatrices furent arrêtées dans les premiers conseils du roi, en date du 13 août 1830.

« Le sceau de l'Etat représentera les armes d'Orléans surmontées de la couronne fermée, avec le sceptre et la main de justice en sautoir, des drapeaux tricolores derrière l'écusson, et pour exergue : *Louis-Philippe Ier roi des Français.*

« Les enfans du roi et sa sœur continueront à porter le nom et les armes d'Orléans. Le fils aîné, duc de Chartres, comme prince royal, prendra le titre de duc d'Orléans. Les fils puînés conserveront les titres qu'ils ont portés jusqu'à ce jour. Les filles et la sœur ne porteront d'autre titre que celui de princesses d'Orléans, en se distinguant entre elles par leurs prénoms. »

journées d'affaires se passaient à recevoir les députations des villes qui venaient à Paris saluer l'avénement; le tact parfait du prince lui inspirait des réponses qui savaient satisfaire aux questions élevées comme aux allocutions banales, et il y en eut beaucoup de ce genre; des hommes graves arrivaient en blouse gauloise, selon l'uniforme dessiné par M. de Lafayette, pour débiter des trivialités révolutionnaires. C'était un travail répété qui laissait à peine au monarque le temps de s'occuper de son gouvernement; et néanmoins il présidait le conseil avec assiduité; les affaires étrangères seules absorbaient sa pensée, parce que son but prédominant était d'assurer la paix.

Au conseil, sa tâche, sa rude tâche de tous les jours était d'apaiser les différends, les susceptibilités, d'amener les ministres vers un système de conciliation et de concessions mutuelles; il y travaillait comme à un grand labeur et souvent en pure perte, car les caractères, les ambitions, les intérêts et les pensées se heurtaient incessamment. Le prince, homme d'État à idées positives, savait qu'un cabinet si décousu ne pouvait avoir qu'un temps, et qu'il fallait arriver tôt ou tard à l'unité de pouvoir sous sa main; ainsi l'avait pensé le régent son ancêtre. Comment et avec qui? telle était la question qu'il se faisait tous les jours; les discussions animées entre les ministres lui avaient révélé les capacités diverses, et il se fit dès-lors une triste opinion des spécialités gouvernementales de MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure). Il est impossible qu'un esprit éminent ne rende pas justice à tous, et s'il est obligé de cacher ses sentimens, il les

garde pour un meilleur avenir. De ces premiers jours de la Révolution date pour le roi Louis-Philippe un jugement réfléchi sur les hommes qui pouvaient servir son système et sur ceux qui pouvaient le compromettre; sa mémoire ne lui fit pas défaut dans les momens de crises.

Si le roi jusqu'ici ne prenait qu'une part indirecte aux délibérations légales de son conseil, il n'en était pas ainsi de M. de Lafayette qui s'imposait comme dictateur suprême dans les questions de choses et d'hommes. Tout en proclamant dans ses déclarations publiques et officielles, « que le pouvoir militaire ne devait jamais intervenir dans le pouvoir civil (¹) », comme commandant suprême de la garde nationale il ne cessait de s'interposer dans toutes les affaires; tantôt aux relations extérieures, il demandait à M. le comte Molé de s'expliquer sur sa conduite vis-à-vis de l'étranger, relativement à la protection des réfugiés de toute l'Europe; tantôt au ministère de l'intérieur, il imposait ses amis, ses créatures, tous francs patriotes, bien entendu. Aujourd'hui il ne voulait plus de pairie; demain il demandait une autre Chambre des députés. L'intègre M. Dupont (de l'Eure) se faisait l'organe de M. de Lafayette, le dictateur, qui ne voulait pas souffrir que le prince se mêlât de son conseil et qui prétendait s'en mêler un peu plus que le prince. Chacun obéissait à cette dictature, les hommes les plus graves étaient

(¹) Il suffit de lire les aveux que font les amis intimes de M. de Lafayette et les écrivains de son parti, pour reconnaître qu'en effet il exerçait toute la puissance morale sur le gouvernement, sous prétexte d'intervenir pour les patriotes, c'est-à-dire pour les agitateurs dans l'intérieur du royaume et les propagandistes à l'extérieur.

Digitized by Google

obligés de l'admettre, parce que les temps n'étaient pas arrivés de la secouer avec succès; on avait encore peur de toutes choses, de l'émeute, de la résistance des masses, de l'esprit de vertige qui menaçait la société entière! Le pouvoir de M. de Lafayette était une de ces nécessités impératives, qu'il fallait subir jusqu'à ce que la raison et les intérêts pussent voir enfin où étaient la vérité et la sagesse des nations.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. RECONNAISSANCE PAR L'EUROPE DE LA NOUVELLE MONARCHIE.

(AOUT ET SEPTEMBRE 1830.)

Premiers actes de M. le comte Molé. — Balance et lutte entre les affaires et les opinions. — Les grandes ambassades. — Démissions du duc de Laval, du duc de Mortemart et de M. de Rayneval. — Les cours secondaires. — Renouvellement de tout le corps diplomatique. — Démarches de l'avénement. — Les premiers envoyés. — Les généraux Baudrand, Belliard, Mouton et Athalin à Londres, Vienne, Berlin et Pétersbourg. — Esprit de ces cabinets — Lettres autographes. — Explications des envoyés. — Accueil cordial. — Initiative prise par l'Angleterre. — Reconnaissance. — Détermination simultanée de la Prusse, de l'Autriche, puis de la Russie. — Exemple suivi par les cours secondaires. — Engagemens pris. — Il s'agit moins d'une difficulté de dynastie que d'une véritable question de traités et d'ordre européen.

Le droit public de l'Europe attache une grande importance à un changement de dynastie; la couronne brisée sur un front royal est toujours un bouleversement social chez un peuple. Que les esprits ardens et passionnés classent les révolutions dans l'ordre des événemens ordinaires et heureux, cela s'explique par l'orgueil de la victoire et quelquefois par les bénéfices du triomphe; mais les hommes sérieux de gouver-

nement ne peuvent envisager ainsi les questions politiques; de là cette vive sollicitude pour faire reconnaître et régulariser par l'Europe les changemens opérés dans l'existence constitutionnelle de la nation française par la crise immense de 1830.

La difficulté pouvait paraître d'autant plus sérieuse que par le double résultat des fatales invasions de 1814 et de 1815 amenées par les revers de Napoléon, des articles secrets de garanties et de précautions mutuelles avaient été arrêtés entre les cours européennes au sujet de la maison de Bourbon et des partis qui s'agitaient au milieu de la France (¹). Ces traités étaient de deux natures: les premiers embrassaient la circonscription territoriale de l'Europe, formulée dans les congrès de Vienne et dans les annexes subséquentes; ce congrès avait déterminé les bases d'une organisation générale qu'un consentement mutuel pouvait seul modifier; la moindre atteinte portée à ces traités était donc un *casus belli* auquel toute l'Europe devait prendre part. La seconde partie de ces transactions diplomatiques se rattachait à l'existence de la maison de Bourbon elle-même et à la répression décidée du parti révolutionnaire que l'Europe surveillait avec une inquiète sollicitude. Ces stipulations secrètes ou publiques avaient été renouvelées au congrès de Vienne en 1815, à Aix-la-Chapelle en 1818, et l'application sur le pied le plus large, le plus décisif, en avait été faite à Naples, dans le Piémont, à la suite des congrès de Troppau et de Laybach. Alors l'Europe avait déclaré « qu'elle interviendrait pour soutenir les ancien-

(¹) Voir pour toutes les transactions secrètes renouvelées au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818, mon *Histoire de la Restauration*.

nes dynasties. » Et en effet une restauration s'en était suivie à Naples et dans le Piémont. A Vérone, le même exemple s'était produit à la suite de la révolution espagnole, et la France avait été chargée d'éteindre ou de museler le mouvement révolutionnaire à Madrid. Comme conséquence et application de ces principes, on avait renouvelé à plusieurs reprises les conventions militaires de Chaumont, entre les trois cours, la Russie, l'Autriche et la Prusse, qui mettaient chacune cent cinquante mille hommes en commun pour l'exécution des traités! Seulement depuis le ministère de M. Canning, l'Angleterre s'était détachée de cette politique de répression, et durant l'expédition d'Espagne, en 1823, le ministère anglais avait pris une attitude véritablement hostile qui avait réveillé toutes les espérances du parti révolutionnaire.

Quelle application de ces principes, si clairs, si précis l'Europe ferait-elle à la Révolution de Juillet? Allait-elle reconnaître sans hésitation l'avénement d'une nouvelle royauté, la seule conséquence sérieuse et d'ordre rationnel de la crise actuelle? Les antécédens paraissaient résoudre la question contre cette révolution même, car dans les Cent-Jours, après la chute subite de la maison de Bourbon, Bonaparte avait fait à l'Europe les offres les plus modérées; il proposait de maintenir les traités, de circonscrire le vol de son aigle dans les étroites limites posées par le congrès de Vienne [1]; néanmoins ces offres furent repoussées à l'unanimité et la guerre européenne se déclara. Dans les nouvelles circonstances la question

[1] Lettre autographe de Napoléon adressée aux souverains le 23 mars 1815 (Voyez mon travail *sur les Cent-Jours*).

semblait se poser sur des bases identiques : une révolution subite, immense, triomphait comme Bonaparte avait triomphé au 20 mars; les mêmes partis, les mêmes passions s'agitaient sur la scène, et parmi ces partis, la République même avait des partisans jeunes et chauds! Qu'allait donc faire l'Europe en présence d'un tel événement? Cette question préoccupait, inquiétait sérieusement, et l'on se rappelle que M. de Talleyrand avait pressenti l'Angleterre sur ses hautes déterminations. Le nouvel ordre de choses une fois appuyé de cette reconnaissance, l'Europe devait réfléchir avant de s'engager dans une nouvelle lutte dont elle portait encore la marque saignante sur ses flancs déchirés.

D'ailleurs ici, la première garantie de sagesse, de force et de sécurité, c'était le nom et la parole du nouveau roi, et puisqu'il faut le dire, l'acceptation du portefeuille des affaires étrangères par M. le comte Molé; si un esprit aussi considérable prenait la direction des relations à l'extérieur, il fallait que la situation présentât quelque chose de solide et de sûr; avec cette haute modération d'esprit, les traités seraient maintenus, le *statu quo* garanti, et un tel nom ne se jetait pas dans les événemens sans être appelé à donner à son pays une impulsion ferme mais calme (¹), forte mais modérée. Avec un prince aussi éclairé que celui qui acceptait la couronne on n'aurait pas les folies conquérantes de l'Empire; avec un esprit d'unité tel que celui du comte Molé, on n'aurait ni les

(¹) Les premiers mots que les ambassadeurs adressèrent à M. le comte Molé, furent ceux-ci : « Ah! vous acceptez? C'est différent! Nous aurons donc de l'ordre et de la stabilité! »

fureurs de la démagogie ni le décousu du vieux libéralisme, et cela suffisait.

Lorsque le comte Molé vint prendre possession du département des affaires étrangères, il dut envisager avec sa sagacité habituelle la véritable situation des intérêts européens : les traditions paraissaient rompues tout-à-coup et violemment; les employés du cabinet initiés aux secrets d'État ([1]) avaient été presque tous dispersés par la tourmente. Si le comte Molé n'avait écouté que ses propres idées et les besoins du service, il se fût entouré de ces mêmes premiers commis qui avaient servi la Restauration avec fidélité, parce que tous au courant des affaires, ayant une intelligence parfaite de l'Europe, ils pouvaient le seconder dans la difficile intelligence des traditions spéciales qui ne s'improvisent pas. Mais au département des affaires étrangères, ainsi que dans toutes les autres administrations ministérielles, il se manifestait un soulèvement général contre les employés de la Restauration, comme s'ils n'avaient pas loyalement servi le pays ! On voulait leurs places, leurs traitemens, et l'appât de la grande curée ne permettait point de conserver à toujours les employés expérimentés. Le comte Molé([2]) fut donc obligé d'apporter des changemens dans tout le personnel du cabinet : comme la plu-

([1]) M. Bois le Comte chef de la 1re division aux affaires étrangères, et MM. de Flavigny, de Vieil-Castel et Tamisier, ses collaborateurs, avaient donné leur démission. M. Deffaudis ne les avait point encore imités. Le vieux et savant comte d'Hauterive était mort le jour même de la publication des ordonnances : c'était un esprit à traditions fermes et sûres.

([2]) Cependant le comte Molé chercha autant que possible à s'entourer d'hommes de capacité, et voici quels furent ses choix définitifs :

MM. Tamisier et Lavallette,

part des hauts employés étaient des hommes capables, peu d'entre eux prirent leur retraite définitive : on les répartit dans les légations pour les rappeler plus tard, quand les passions seraient un peu calmées. C'étaient des esprits de travail, rompus à la rédaction des dépêches et des notes diplomatiques; nul ministre ne pouvait s'en séparer sans compromettre les relations générales et sérieuses des gouvernemens.

Ces changemens dans les bureaux, déjà si délicats, s'opérèrent plus en grand dans les ambassades. La Restauration avait formé des hommes considérables en diplomatie qui avaient passé leur vie dans les négociations; et tel était l'esprit du gouvernement, sa tendance, que les ambassadeurs même les moins habiles tenaient leur rôle et leur dignité à merveille, témoin le duc de Laval (Montmorency) à Londres, devenu très embarrassant pour le ministère du duc de Wellington par ses réponses si fermes, si décidées sur l'expédition d'Alger. De fait, le duc de Laval avait donné sa démission : il quitta Londres la veille des ordonnances. Comme les tristes événemens vinrent le surprendre en route, il rejoignit Charles X son vieux maître, et l'ambassade d'Angleterre fut ainsi vacante. Dès les premiers jours de l'avénement, dans la pensée du roi des Français, cette ambassade fut destinée à M. de Talleyrand, qui avait si bien et si nettement défini la situation auprès du corps diplomatique.

chefs du cabinet particulier du ministre des affaires étrangères, étaient remplacés par MM. de Bazencourt, Bresson, agens diplomatiques, et Emmanuel Grouchy, secrétaire d'ambassade. M. Bois-le-Comte, chef de la 1re division des affaires étrangères, par M. Serrurier; M. de Flavigny, par M. Cintrat, et M. de Sirecourt, par M. Leclerc. Depuis, beaucoup d'injustices ont été réparées.

Toutes les questions délicates, difficiles, allaient se poursuivre et se décider à Londres : l'Europe y viendrait prendre ses conseils, y préparer ses résolutions. C'était évidemment la première des ambassades, théâtre où pouvait se rajeunir l'intelligence si féconde et si large du prince de Talleyrand.

La Restauration avait placé le duc de Mortemart à Saint-Pétersbourg, et avec la part active que le noble pair avait prise aux dernières négociations de Saint-Cloud pour sauver la dynastie, il lui était fort difficile de garder sa position officielle auprès de l'empereur Nicolas. Toutefois la modération de son caractère, le désir de servir la France, quel que fût le principe de son gouvernement, pouvaient le déterminer à reprendre cette ambassade dans une circonstance délicate et pour sauver son pays d'une grande crise. Aujourd'hui, par le fait, sa démission était donnée; il fallait un intervalle entre l'ancien et le nouveau système, et ce n'était pas le duc de Mortemart qui pouvait préparer la reconnaissance de la nouvelle dynastie. Pour certains esprits d'élite, pour un gentilhomme, il y a des choses impossibles. Au reste, dès que le duc de Mortemart avait accepté la présidence du conseil le 29 Juillet 1830, par ce seul fait il n'était plus ambassadeur; au point de vue légal ses fonctions avaient cessé.

A Vienne, M. de Rayneval n'était point une créature de M. de Polignac ni même de la Restauration, qui l'avait recueilli parmi les fonctionnaires du grand héritage de l'Empire. Si le comte Molé avait été libre dans ses choix, spontané dans ses résolutions à ce moment d'effervescence où tout était débordé, il aurait conservé cette capacité spéciale à la diplomatie

française, parce que nul mieux que M. de Rayneval ne possédait une science plus parfaite des affaires et des traditions aussi puissantes en diplomatie que les affaires. La couleur du drapeau importait peu à M. de Rayneval qui servait depuis le Consulat avec un zèle intelligent : cependant l'ambassadeur donna sa démission immédiate, ou pour mieux dire, ses pouvoirs cessèrent de plein droit avec le règne de Charles X, que représentaient ses lettres de créance. M. de Rayneval vint faire une visite aux eaux de Tœplitz, où se trouvait alors la plus haute diplomatie de l'Europe (¹); car l'ambassadeur était aise de se renseigner sur la manière dont seraient jugés les événemens de Paris et de sonder les chances de paix et de succès pour le régime nouveau. Il put reconnaître d'abord « que la lieutenance générale était considérée par l'Europe comme un point d'arrêt au mouvement révolutionnaire, et dès-lors il dut en conclure qu'un changement de dynastie pouvait s'accomplir sans efforts et en maintenant la plénitude de l'état de paix. » Pénétré de tous ces faits, M. de Rayneval vint à Paris sans autre fortune que sa retraite; il s'y résigna momentanément à la première époque des barricades. Dans les jours où s'élèvent d'ardentes haines, des répugnances de partis, les hommes sérieux se retirent; ils sont mal à l'aise au milieu de tout ce bruit, eux qui ont servi leur pays et rien que leur pays, avec une certaine délicatesse de patriotisme; eux qui ont fait avancer les questions générales de traités d'alliances au milieu des congrès, ne se reconnaissent

(¹) J'ai donné dans les *Diplomates européens*, tome II, une notice sur M. de Rayneval et une également sur M. de La Ferronnays.

plus dans ces turbulences qui bouillonnent partout; ils apparaissent comme des hommes paisibles et graves au milieu d'une orgie; habitués aux salons, on les transporte aux barrières : est-ce leur faute s'ils en sont dégoûtés?

Il y avait au reste dans le corps diplomatique de vieilles et loyales fidélités à la couronne de Charles X, et celles-là ne pouvaient rester sous le nouveau gouvernement. Certes personne n'était plus ami de son pays que le comte de La Ferronnays, ambassadeur à Rome, et cependant lui le vieux condisciple du duc de Berri, le fidèle serviteur des Bourbons, ne pouvait se séparer du roi exilé dans ses infortunes. En vain il l'avait voulu éclairer de ses conseils, prévenir les fautes de l'administration de M. de Polignac, on ne l'avait point écouté; mais son maître était malheureux et toute fortune nouvelle pesait à M. de La Ferronnays qui donna immédiatement sa démission. Il en était de même de M. de Blacas à Naples, qui fit preuve d'une fidélité non moins éclatante; esprit d'une portée très limitée, favori de Louis XVIII, le duc de Blacas d'Aulps aimait Rome et Naples, leurs fouilles antiques, les souvenirs de l'Orient et de l'Égypte; ami des arts il eût renoncé à tout l'éclat des plus brillantes positions pour se renfermer dans un cabinet de médailles ou contempler avec une joie d'antiquaire une coupe d'onyx ou un vase de porphyre des Ptolémée ou des Arsacides (¹).

Quelques légations gardèrent même ouvertement

(¹) Je n'ai pas besoin de rappeler que M. le duc de Blacas a tenu la plus loyale conduite envers la famille exilée; il était le seul représentant d'une antique maison de Provence, splendide au XII^e siècle. Aussi portait-il couronne princière sur l'écu et couronne ducale sur le manteau. Il fut le protecteur et l'ami de Champollion.

la cocarde blanche, malgré l'ordre régulier et légal du lieutenant-général du royaume. Tel fut M. de Saint-Priest à Madrid ([1]), qui jusqu'au dernier moment arbora la couleur de la vieille monarchie avec une fidélité plus honorable qu'habile, car à justement apprécier l'esprit des divers cabinets, tel que nous l'avons défini, on pouvait juger que si les Journées de Juillet avaient causé une sensation pénible d'étonnement et de crainte, cependant pour la première fois peut-être un mouvement populaire était vu avec impartialité par les cours de l'Europe; toutes l'avaient presque jugé légitime. Ce n'était pas seulement à Londres que cette appréciation était faite avec justice, mais encore à Vienne, à Berlin et à Pétersbourg même : « La Charte était-elle un bien ou un mal, telle n'était pas la question. Dès qu'elle avait été jurée, Charles X devait l'observer. L'agression n'était point venue du peuple, mais du roi de France; la lutte s'était engagée dans les conditions d'une bataille où il y avait eu des vainqueurs et des vaincus; Dieu avait prononcé contre la vieille dynastie; quelle maladresse, quelle faiblesse d'ailleurs dans cette branche des Bourbons, si mal appuyée que pas un bras de royaliste ne s'était levé pour la défendre! Trois fois elle s'était laissé renverser par ses fautes et presque par sa propre volonté. En 1789, un souffle désolant avait passé sur elle, et l'Europe avait été exposée à la plus grande épreuve de l'histoire; vingt

([1]) Les Saint-Priest appartenaient d'origine aux intendances; ils s'appelaient du nom de Guignart; cependant ils étaient reçus chevaliers de Malte en minorité, ce qui faisait supposer une bonne noblesse; ils portaient aussi trois merlettes de sable sur leur blason, qui étaient comme des preuves parlantes d'antiquité.

Google

ans de guerre acharnée ! En 1815, il avait suffi d'une marche en avant de Bonaparte pour briser cette couronne, l'Europe avait été une fois encore troublée (¹) ! Enfin, une bataille de rues la faisait chasser à coups de fourches ; ne fallait-il donc pas en finir avec tant de décousu et de débonnaireté. »

Ces antécédens n'étaient pas de nature à donner une grande puissance à l'idée d'une nouvelle Restauration, laquelle serait sans avenir ni sécurité, et cette disposition d'esprit des cabinets explique d'abord la facilité avec laquelle la nouvelle royauté fut diplomatiquement reconnue par toute l'Europe sans obstacle. Il est néanmoins des formules sacramentelles auxquelles les gouvernemens sont tenus de se conformer, parce que les formules sont les traditions vivantes du passé ; et puisqu'il y avait avénement d'une nouvelle dynastie en France, il fallait l'annoncer aux cours souveraines. Ce fut ici la grande difficulté des premiers actes du comte Molé. Par le fait d'un changement de règne, il y a suspension de tous rapports diplomatiques ; d'après les antiques usages ce sont les rois qui s'envoient des ambassadeurs et non les nations entre elles, de sorte que lorsqu'il y a nouveau règne, il faut un renouvellement de pouvoirs, des lettres de créance ou de félicitations comme pour chaque fait de famille ; les rois sont d'une même race ; sur leur front, Dieu a imprimé un signe particulier de force et de puissance. Ces sortes de missions ne sont pas données à des ambassadeurs ordinaires, diplomates

(¹) Une multitude de notes furent adressées aux cabinets étrangers, et toutes étaient favorables ; les choses ne changèrent qu'après. M. Pozzo di Borgo perdit même la confiance de l'empereur Nicolas.

d'expérience, mais à des généraux aides-de-camp, courriers d'honneur qui vont porter les lettres autographes de leurs souverains.

Cet essai qui devait préparer les relations régulières était d'autant plus urgent qu'en 1815 il avait été fort malheureux. Dans les Cent-Jours, Bonaparte avait chargé de ces missions des généraux fort honorables; tous furent arrêtés sur les frontières sans pouvoir obtenir de passeports, et les lettres autographes de Napoléon furent renvoyées sans même avoir été ouvertes. Après la crise de 1830, la démarche officielle ne fut faite qu'après les informations et les entretiens particuliers avec les représentans des grandes puissances à Paris; la position toute spéciale du comte Molé l'avait mis à même de voir et de pénétrer l'opinion personnelle des cours; si les ambassadeurs ne pouvaient venir encore à l'hôtel des affaires étrangères, si le ministre lui-même ne pouvait se rendre aux ambassades, on se voyait en maison tierce; on communiquait par des intermédiaires sûrs et fidèles, de manière qu'on pouvait mutuellement se donner le dernier mot de la situation. Il n'y eut pas une seule dépêche, je ne dis pas seulement de l'ambassade anglaise, mais encore des légations russe, autrichienne et prussienne qui ne fût favorable au nouvel avénement. Les réponses que ces ambassades reçurent de leur cour leur firent pressentir que partout les lettres de l'avénement seraient accueillies, et qu'il n'y aurait pas de refus comme en 1815; dès-lors on put se décider en connaissance de cause et les nominations furent résolues par le conseil sur l'indication du roi lui-même.

Le choix des envoyés extraordinaires était une affaire difficile dans les circonstances; il fallait des officiers-généraux de mérite, assez instruits pour comprendre les intentions de la nouvelle monarchie, assez dévoués pour remplir le but secret de leurs dépêches, enfin assez bien posés pour inspirer confiance à l'extérieur. Car cette mission avait deux objets : 1° remettre les lettres autographes, simple formalité de courtoisie pour laquelle il ne fallait que des envoyés polis, bien élevés, avec des grades et des souvenirs dans l'armée; 2° expliquer les causes véritables de la révolution, la situation personnelle du nouveau roi, l'immensité de sa tâche, l'esprit de l'avénement, repousser les calomnies que les partis pouvaient lancer au-dehors, faire voir surtout, « qu'étranger à la catastrophe qui avait amené la chute de la branche aînée des Bourbons, le nouveau monarque avait accepté la couronne dans un but de sécurité européenne; il était donc de l'intérêt de l'Europe de le seconder avec force pour qu'il pût accomplir la mission de paix et d'ordre qu'il s'était imposée. Respect aux gouvernemens établis, répression d'un trouble social que le prince n'avait point fait, et qu'il s'efforcerait de calmer par tous les moyens en son pouvoir, lutte vive et habile contre l'esprit révolutionnaire : tels étaient les devoirs, l'immense charge qu'il s'imposait, et que l'Europe devait comprendre et appuyer de tous ses efforts, afin d'éviter que l'esprit d'agitation et de tourmente ne débordât partout. Le nouveau gouvernement s'engageait par réciprocité, au respect le plus scrupuleux des traités sans jamais permettre qu'ils pussent être violés en rien ; il donnait aux gouvernemens toute garantie au

dehors en comprimant l'esprit de révolte et en ne laissant aucun aliment à l'esprit de propagande. En échange on ne demandait qu'une seule chose, le principe de non-intervention réciproque, de manière à ne jamais permettre à un parti, quel qu'il fût, de compter sur un appui étranger pour troubler la sécurité de la France ([1]). »

On peut juger par les termes mêmes de cette mission qu'il fallait des hommes de la plus intime confiance, incapables de livrer au vent des passions les paroles pleines d'avenir et de prévoyance confiées à leur honneur. Pour le cabinet de Londres, le choix s'arrêta sur le général Baudrand, esprit d'études spéciales, aide-de-camp du jeune duc d'Orléans et qui avait récemment suivi Son Altesse Royale dans son voyage en Angleterre, où l'aristocratie l'avait très apprécié. Le général Baudrand devait voir le duc de Wellington ainsi que le comte d'Aberdeen ([2]) pour leur expliquer la véritable situation de la France et l'esprit de son nouveau gouvernement. A Londres on était assuré d'un excellent accueil, les dépêches de lord Stuart de Rothsay l'avaient préparé. « Ce qui se passait en France

([1]) Toutes les instructions furent rédigées dans ce sens; aux uns, elles furent données verbalement; pour la majorité, elles furent écrites.

([2]) Le ministère anglais était ainsi composé :

ANGLETERRE.

Le duc de Wellington, premier lord de la Trésorerie;

Lord Lyndhurst, lord chancelier;

Sir Henri Goulburn, chancelier de l'Echiquier;

Le comte Bathurst, président du conseil;

Sir Robert Peel, secrétaire d'Etat de l'intérieur;

Le comte d'Aberdeen, secrétaire d'Etat des affaires étrangères;

Sir Georges Murray, secrétaire d'Etat des colonies;

Lord Ellenborough, lord du sceau privé;

Le vicomte Melville, premier lord de l'amirauté;

Sir Herries, chef de la Monnaie et du département du commerce.

n'était qu'un changement de dynastie comme en Angleterre en 1688, et non point un bouleversement radical à la façon de 1789 et de 1792; on ne voulait ni révolution ni conquête comme sous la République et l'Empire : ces temps-là étaient passés; il n'y avait à vrai dire qu'un changement de règne, et ce règne cherchant un naturel appui devait le trouver dans la pensée d'une alliance et d'une intimité plus grande avec l'Angleterre. » Rien au fond n'était plus facile que la mission du général Baudrand, et la rédaction de la lettre autographe adressée au roi de la Grande-Bretagne; l'opinion était bien prononcée à Londres pour la Révolution de Juillet, et les annales parlementaires la rendaient identique avec un grand fait de l'histoire du peuple anglais. Que pouvait souhaiter de plus le cabinet de Londres? Les temps, au reste, s'étaient grandement modifiés depuis 1815, et le duc de Wellington avait dû lui-même changer ses idées politiques si nettement dessinées après Waterloo pour la légitimité pure et traditionnelle.

La difficulté réelle ne devait commencer qu'à l'égard des grands cabinets du continent; il existait là des idées, des traditions, des préjugés même qu'il fallait essentiellement ménager; sans doute on avait tout espoir que la reconnaissance de la nouvelle royauté serait accordée, mais pour y arriver sans obstacle, sans arrière-pensée, on devait parler à chacune de ces cours le langage qui lui était propre, et donner à toutes des garanties suffisantes pour qu'elles pussent accepter l'avénement accompli : à Pétersbourg on ne pensait pas précisément sur ce point comme à Vienne, à Vienne comme à Berlin; il fallait pour ces

cours ('), des lettres autographes d'une nature spéciale, une explication correcte et habile des événemens, et cette rédaction devint le souci et la tâche du nouveau ministre comte Molé. Pour Pétersbourg on désigna l'aide-de-camp de confiance du nouveau roi, le général Athalin, militaire d'une haute sincérité, et qui se poserait en face de l'empereur Nicolas comme le reflet de la pensée même de l'avénement. Pour Vienne, on choisit le général Belliard, spirituel causeur de bonne compagnie qui devait plaire au prince de Metternich par son caractère et ses souvenirs ; et comme à Berlin il fallait un militaire entouré d'une auréole brillante, on envoya le général Mouton (comte Lobau), qui avait laissé des souvenirs de fermeté et de courage surtout dans la campagne de 1809 contre l'Autriche.

C'étaient là les seules missions importantes; les grandes cours devaient décider la question de l'avénement; si elles reconnaissaient le nouveau monarque, l'exem-

(') Les trois cabinets de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, avaient alors pour ministres, savoir :

AUTRICHE.

Le prince de Metternich, chancelier de cour et d'Etat, ministre des affaires étrangères;

Le comte Mittrosky, ministre de l'intérieur;

Le comte Sedluitzky, président du département de la police;

Le comte Nadasky, ministre des finances;

Le comte Giulay, ministre de la guerre.

PRUSSE.

Le baron d'Altenstein, ministre du culte de l'instruction publique et des affaires médicales;

Le baron de Schuckmann, ministre de l'intérieur et du commerce;

M. de Brenn, ministre de la police;

Le prince de Sayn Wittgenstein, ministre de la maison du roi;

Le général comte de Lottum, ministre privé d'Etat ayant l'administration de la Trésorerie et des Monnaies;

Le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères;

M. Hake, ministre de la guerre;

Le comte de Dankelmann, ministre de la justice.

ple serait suivi sans difficulté par les autres cabinets de l'Europe. Le choix des missions secondaires fut également fait avec un grand discernement; on désigna pour imprimer une certaine majesté aux faits accomplis, des noms considérables de la vieille monarchie ou de l'Empire. Madrid et Stockholm furent destinés aux fils des maréchaux Lannes et Ney; ils avaient un rang et de la popularité; un Montesquiou dut saluer Rome et Naples, M. de Barante eut l'ambassade de Turin, le marquis de Praslin l'Italie centrale, les comtes de Marmier et René de Bouillé reçurent des missions auprès des petites cours d'Allemagne.

En aucun cas, on ne pouvait considérer de tels choix comme des causes de troubles et d'agitation en Europe. On recommanda surtout à ces ambassadeurs de rassurer toutes les cours et de poser le principe invariable de non-intervention comme la règle politique de la France. Ce principe consistait en ceci : « Laissez-nous régler nos affaires intérieures, nous

RUSSIE.

Le comte de Nesselrode, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères;

Le comte Czernischeff, général de cavalerie, ministre de la guerre;

Le prince Charles de Lievon, général d'infanterie, ministre de l'instruction publique;

M. de Bloudoff, adjoint, secrétaire d'Etat, conseiller privé et directeur des cultes étrangers;

Le comte Kancrine, général d'infanterie, ministre des finances.

Le comte Zakrevsky, général d'infanterie, ministre do l'intérieur;

M. de Nowossiltzoff, adjoint, conseiller privé;

M. de Moller, amiral, ministre de la marine;

Le prince de Menchikoff, vice-amiral, chef de l'état-major de l'empereur pour la marine;

M. de Dachkoff, conseiller privé dirigeant le ministère de la justice;

Voici pour les cours secondaires comment les ministères étaient composés :

ESPAGNE.

Don Francisco Tadeo de Calomarde, ministre de grâce et de justice;

M. Salmon, ministre d'Etat des affaires étrangères;

les dirigerons bien dans l'intérêt de l'ordre européen et le respect des traités ; à cette condition nous ne permettrons pas que les révolutionnaires brouillent les vôtres. » Les instructions destinées à tous les envoyés se résumaient dans ces bonnes paroles.

Le but de ces missions, communiqué aux grandes ambassades à Paris, fut généralement approuvé ainsi que le choix des personnes. Le même jour il partit de Paris des dépêches de lord Stuart de Rothsay, du comte Pozzo, du comte d'Appony et du baron de Werther, recommandant de parfaitement accueillir les ministres aides-de-camp que le roi des Français envoyait auprès de leur cour ; tous étaient bien nés, gens de bonne compagnie et incapables de jeter le trouble et le désordre au milieu des populations. On rappelait qu'en France, il y avait deux sortes de noblesse, l'ancienne et la moderne, et que même parmi les antiques familles un grand nombre prenait parti pour le nouveau gouvernement ; le choix des Montesquiou, des Praslin, des Marmier, des Bouillé, en était une preuve ; le comte de Marmier représentait les Choiseul ; le comte de Bouillé était gendre du gé-

Le marquis de Zambrano, ministre de la guerre ;

Don Louis Salazar, ministre de la marine ;

Don Lopez Ballesteros, ministre des finances.

DEUX-SICILES.

Le duc de Gualtieri, président du conseil des ministres ;

Le prince de Cassaro, ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangeres ;

M. Parisio, ministre secrétaire d'Etat de la justice ;

Le marquis de Pietracatella, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur.

Le marquis de Ruffo, ministre secrétaire d'Etat de la maison du roi et des ordres chevaleresques ;

M. le lieutenant-général Fardella, ministre secrétaire d'Etat de la guerre et de la marine ;

Le marquis d'Andrea, ministre secrétaire d'État des finances ;

Digitized by Google

néral de Thiars, et tous étaient propriétaires considérables, trop liés à l'ordre pour le troubler. L'opinion personnelle du corps diplomatique à Paris, exprimée auprès de chacune des cours étrangères, était qu'une reconnaissance immédiate du roi Louis-Philippe était l'unique moyen décisif d'éviter le bouleversement et le désordre. Ce prince paraissait la seule main assez ferme, assez habile pour arrêter le mouvement révolutionnaire et mettre un terme aux menées jacobines. Pour l'Europe, la seule question était de savoir si le nouveau roi pourrait résister au mouvement terrible qui déjà murmurait contre lui, en un mot, si par force ou habileté il comprimerait les républicains et les propagandistes dirigés par M. de Lafayette.

Dans des circonstances si décisives, rien de plus délicat que la lettre autographe que le roi nouvellement monté sur le trône devait adresser à chaque souverain. La rédaction en était d'autant plus difficile, qu'il fallait à-la-fois ménager la susceptibilité des partis irrités à la moindre concession, et parler aux souverains un langage de convenance, digne d'un Bourbon, et capable surtout de préparer une réponse favorable. La plupart du temps ces sortes de lettres, quoique confidentielles, deviennent

Le marquis del Caretto, ministre secrétaire d'Etat de la police générale du royaume.

ÉTATS ROMAINS.

Le cardinal Bernetti, secrétaire d'Etat;

Le cardinal Albani, secrétaire des brefs et pétitions;

Le cardinal Galeffi, ministre de l'intérieur;

Monsignor Bontadossi, ministre de la justice;

Monsignor Capelletti, ministre de la police;

Monsignor Mattei, ministre des finances.

publiques ([1]); certains gouvernemens intéressés à compromettre un nouveau souverain favorisent les indiscrétions. La lettre la plus importante, celle qui fut destinée à l'empereur Nicolas, concertée avec le comte Molé, et dont la minute, je crois, fut corrigée par le comte Pozzo lui-même, s'exprimait sur la situation des choses et des hommes avec une grande dignité ([2]). « Monsieur mon frère, disait le roi à l'empereur Nicolas, j'annonce mon avénement à la couronne à Votre Majesté Impériale, par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom ; mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites d'une catastrophe que j'aurais tant voulu prévenir. Il y a long-temps que je regrettais que le roi Charles X et son gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais bien loin pourtant de prévoir les prodigieux événemens qui viennent de se passer, et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans l'esprit de la Charte et de nos constitutions qu'il était impossible d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération pour que ce gouvernement pût aller long-temps comme il allait; mais depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du ministère m'avait fort alarmé, je voyais à quel point cette composition était suspecte et odieuse à la nation, et je partageais l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néan-

([1]) L'Angleterre use généralement de ce subterfuge; quand elle veut empêcher une alliance de cabinet à cabinet, elle publie les correspondances secrètes; quelquefois même elle invente des pièces pour le besoin de la situation.

([2]) Cette lettre si parfaitement rédigée est l'œuvre de M. le comte Molé, qui en prit toute la responsabilité.

moins, l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre, ont fait de tels progrès en France, que la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie des voies parlementaires, si dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la plus audacieuse violation de la Charte, et par l'abolition de toutes les garanties de nos libertés nationales pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible.

« Mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social; et cette même exaltation des esprits qui les avait détournés de tant de désordes, les portait en même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France et peut-être l'Europe dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, sire, que tous les yeux se sont tournés vers moi, les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut; je l'étais encore plus peut-être pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins. Le titre de lieutenant-général, qui laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette Charte si essentielle à conserver, dont feu l'Empereur votre auguste frère connaissait si bien l'importance et qui aurait été très

compromise si l'on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits. Il n'échappera pas à la perspicacité de Votre Majesté ni à sa haute sagesse que pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect, et que l'Europe rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que tant que Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment où j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national, en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, sire, que la France a surtout les yeux fixés; elle aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant et sa confiance ne sera point trompée, j'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté Impériale. Je la prie d'agréer les assurances de la haute estime et de l'inaltérable amitié avec laquelle je suis, monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale, le bon frère,

« LOUIS-PHILIPPE. »

Cette lettre, si parfaite dans la forme, n'était qu'un exposé loyal et sincère des événemens. Que pouvait-on reprocher à sa rédaction? Elle parlait des événemens de Juillet comme d'une catastrophe; et tout n'était-il pas en effet ruine, désolation et guerre civile! Le prince blâmait le gouvernement de Charles X avec mesure sous deux points de vue qui devaient singulièrement frapper l'empereur

de Russie : le défaut d'habileté et le défaut de prudence. S'élevant avec énergie contre le ministère de M. de Polignac et les fatales ordonnances, il parlait des libertés nationales conquises et qui seraient défendues : n'était-ce pas encore de la dignité? C'était donc pour éviter les grands troubles que tous les yeux s'étaient portés sur lui, et il avait accepté la tâche pénible de maintenir la victoire dans des conditions modérées; enfin il parlait de la Charte à laquelle l'empereur Alexandre avait prêté concours; chose habile, en même temps qu'il rappelait que l'alliance Russe était pour la France la plus simple, la plus naturelle. Cette lettre tant calomniée, modèle d'habileté et de convenance, allait droit à son but en donnant des garanties à l'Europe et des espérances à la Russie sur la question d'Orient. On reprenait la politique du comte de La Ferronnays.

Revenons à la mission spéciale des envoyés : le général Baudrand traversa en deux jours la distance de Paris à Londres ([1]); nulle difficulté de passage; partout de l'enthousiasme sur ses pas; les esprits étaient préparés en Angleterre depuis les Journées de Juillet, saluées avec ivresse par le peuple. Selon l'usage, le général Baudrand remit copie de la lettre royale au duc de Wellington. Après un loyal échange de paroles et de confiance mutuelle, le duc dit avec expansion et à plusieurs reprises, comme pour se justifier : « qu'il ne s'était mêlé en rien à l'œuvre

(1) Londres, 21 août 1830.

« Le paquebot *le Crusader* est arrivé le 20 à Douvres. Il avait à bord M. le général Baudrand, qui est chargé d'une mission spéciale du roi des Français pour notre gouvernement. »

ministérielle du prince de Polignac; que la branche aînée des Bourbons était tombée par sa faute, et que le gouvernement britannique n'apporterait aucune difficulté à la reconnaissance de S. M. le roi des Français; un premier témoignage en avait été récemment donné, puisque Charles X n'avait été admis en Angleterre que comme simple particulier et le duc de Bordeaux également ([1]). Le cabinet ferait plus : bien que la Grande-Bretagne fût liée par les traités de 1815 (sur les affaires de France) avec les premières puissances du continent, elle n'attendrait pas néanmoins les réponses des cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg pour accomplir la reconnaissance de la royauté dans la branche d'Orléans; au besoin même l'Angleterre, s'il était nécessaire, expliquerait à l'Europe les événemens de Paris, crise trop soudaine pour ne pas exciter au moins l'étonnement et la malveillance parmi quelques cabinets. »

Ces paroles n'étaient pas sans importance : le crédit personnel du duc de Wellington était immense en

(1) Paris, 25 août 1830.

« Il paraît certain que M. le ministre des affaires étrangères a reçu par estafette la nouvelle que la lettre autographe de S. M. le roi des Français adressée à Sa Majesté Britannique a été gracieusement accueillie. Le général Baudrand avait eu ensuite une entrevue avec le duc de Wellington, et tout faisait croire que la réponse du roi d'Angleterre serait immédiatement envoyée. C'est à ce moment que les rapports réguliers de la diplomatie s'ouvriront entre la France et l'Angleterre. On croit que lord Stuart de Rothsay continuera à représenter son gouvernement, mais que la réponse du roi sera apportée par un envoyé spécial. Le cabinet anglais a mis le plus grand empressement à éloigner tout prétexte de mésintelligence entre la France et l'Angleterre. Aucun des membres de la famille des Bourbons exilée n'a été autorisé à prendre le titre de roi de France; on a signifié à Charles X que le duc de Bordeaux ne pourrait être qualifié que du titre d'Altesse Royale. »

Europe, et son témoignage était de haute valeur. Le surlendemain le général Baudrand fut conduit à l'audience du roi Guillaume pour accomplir son message, et ici le général trouva un cordial accueil. Guillaume avait fort mal traité Charles X, et était allé presque jusqu'à lui disputer l'asile : au contraire, la plus aimable réponse fut faite par le souverain, vieux whig, rappelant ses anciennes liaisons avec le prince qui acceptait la couronne en France. Dès-lors il n'y eut plus aucun doute sur un acte de reconnaissance émané de l'Angleterre, point décisif pour l'avénement ; car sans le gouvernement britannique il ne pouvait y avoir de coalition contre la France. Quand il s'agit d'un fait diplomatique l'exemple est tout : une fois donnée par une puissance aussi considérable que l'Angleterre (1), l'impulsion serait suivie. Pourquoi les grands cabinets, lorsque celui de Londres en prenait l'initiative, refuseraient-ils de reconnaître le roi des Français ? Il n'y eut plus que les formalités d'usage pour préparer la réponse de Guillaume IV et la présentation des nouvelles lettres de créance par lord Stuart de Rothsay, délai au reste qu'on eut soin de rendre fort court, afin que l'exemple produisît des résultats favorables en Europe.

Le général Mouton (comte Lobau) arrivait à Ber-

(1) Londres, 16 août.

« Le gouvernement anglais doit regarder comme un devoir, non-seulement de ne pas se brouiller avec la France au sujet des derniers événemens, mais encore de vivre avec elle et son nouveau monarque sur le pied de la plus cordiale amitié. Depuis long-temps on a cherché odieusement à insinuer au public que le duc de Wellington avait excité et poussé le prince de Polignac à renverser les libertés de son pays. Mais pour tout homme raisonnable une pareille assertion porte avec elle sa propre réfutation. » (*Times.*)

lin avec la même mission de confiance que le général Baudrand à Londres; les esprits en Prusse étaient tellement préparés par les dépêches de M. de Werther à M. de Bernstorff, sur les tendances pacifiques du nouvel avénement, que l'accueil fut également le plus cordial et digne d'un militaire aussi éminent. Tout en faisant espérer l'immédiate reconnaissance du roi des Français, on eut soin de nettement exprimer « que la cour de Berlin ne se séparerait point en ceci des co-signataires du traité de 1815, c'est-à-dire de la Russie et de l'Autriche; que la reconnaissance serait simultanée, mais immanquable. » Cette déclaration faite, le général Mouton (¹) fut comblé de soins et d'honneurs; sous l'Empire, certaines circonstances l'avaient mis en rapport avec les sommités de l'armée prussienne; le roi le fit conduire à ces grandes manœuvres de Spandau ou de Potsdam dont la précision étonne les étrangers qui ne connaissent pas l'organisation militaire des Prussiens : toutes les fêtes sont là des revues, tous les divertissemens des batailles simulées; peut-être la cour de Berlin eut-elle le désir de déployer ses forces aux yeux d'un général expérimenté, dans la prévoyance d'une trop grande velléité

(¹) On écrivait de Berlin le 30 août 1830.

« Nous avons le plaisir de vous annoncer que le général comte Lobau a eu ce matin, entre dix et onze heures, une audience de S. M., au château de Charlottenbourg. Il a eu l'honneur de lui présenter la lettre de notification de l'avénement du nouveau roi au trône de France. L'audience a duré une demi-heure. L'envoyé de France est sorti du palais extrêmement content et satisfait, après avoir reçu de Sa Majesté l'invitation d'assister aux manœuvres de troupes qui ont lieu à Potsdam. »

La *Gazette de Prusse* annonçait cette audience en ces termes :

« Le ministre extraordinaire du roi des Français, lieutenant-général comte de Lobau, a été reçu hier, à onze heures du matin en audience particulière, au château

de guerre de la part des vainqueurs de Juillet à Paris, et pour les désillusionner sur la faiblesse relative de l'Europe. La Prusse venait de rappeler sa landwerht, et par un seul coup de baguette, son armée était au complet, c'est-à-dire qu'elle pouvait mettre en ligne 250,000 hommes; ses colonnes échelonnaient leur tête jusque dans les provinces Rhénanes; les paroles étaient sans doute toutes pacifiques, mais on prenait des précautions dans le cas où la révolte éclaterait sur le Rhin. Le cabinet de Berlin a l'art infini de concilier le langage le plus libéral avec les résolutions décisives. Le général Mouton fut très satisfait de l'accueil qu'il avait reçu partout, et il fit pressentir dans sa correspondance, « que la première démarche de la Prusse serait d'envoyer M. de Humboldt à Paris, chargé de tout voir et de tout apprécier dans la marche des événemens. Ce qu'on craignait le plus à Berlin, c'est que le roi des Français ne restât pas le maître des événemens et qu'il fût bientôt débordé par l'idée révolutionnaire et parce que l'Europe désignait sous le nom de parti jacobin. »

A Vienne, le général Belliard trouva le prince de Metternich à son retour des eaux de Tœplitz et de Carlsbad; officier aux manières distinguées et aux bonnes traditions, le général Belliard put engager avec le chancelier autrichien quelques-unes de ces

de Charlottenbourg, et a remis à notre souverain la lettre par laquelle Louis-Philippe Ier annonce son avénement au trône de France. Le comte de Lobau s'est loué de l'accueil gracieux qui lui a été fait. Sa Majesté a invité ce général à venir assister à un petit camp de plaisance près de la ville de Brandebourg, où quelques manœuvres d'automne auront lieu. »

conversations de cabinet, toujours si éminentes dans la bouche de M. de Metternich ([1]) et qui sont à-la-fois un enseignement et une enquête. Rien d'amer ne fut dit contre le nouveau gouvernement; des paroles pleines de bienveillance et de pacifiques intentions furent répétées par le prince de Metternich : « L'empereur François II, si honnête homme, avait manifesté haut son dédain amer pour le manque de foi de Charles X, et il était prêt à reconnaître le nouveau monarque que la France s'était donné; quelle sympathie pouvait-on avoir pour cette branche aînée qui avait trois fois compromis la sûreté de l'Europe par ses fautes, ses étourderies? Ce qu'on désirait seulement de la France c'était le respect des traités, le maintien des engagemens et spécialement la répression de cet étrange esprit de propagande que la faction révolutionnaire pouvait jeter en Europe par les mains de M. de Lafayette : l'Autriche serait la dernière à engager la guerre; elle offrait ses bons offices pour maintenir l'équilibre, mais à la condition qu'on laisserait en paix les populations allemandes, et qu'en aucun cas, et sous aucun prétexte on

([1]) « Nous avons des lettres de Vienne à la date du 25 août, le général Belliard n'y était point encore. Même avant son arrivée, il y avait de très fortes raisons de croire que la reconnaissance du nouvel état de choses en France ne rencontrerait aucun obstacle. Elle n'aurait pu éprouver quelques difficultés que dans le cas où notre glorieuse Révolution eût été accompagnée ou suivie des excès qui, trop souvent, déshonorent le retour des peuples à la liberté. La conduite noble et sage de la France rendra la tâche du général Belliard aussi douce que facile, et nous espérons apprendre prochainement que le cabinet de Vienne a suivi l'exemple de celui de Saint-James. »

Vienne, 5 septembre 1830.

« Après la réception des courriers de Saint-Pétersbourg et de Berlin, le général Belliard a eu une audience solennelle de l'em-

ne troublerait l'ordre en Italie. Subsidiairement, il fut question du duc de Reichstadt, et sur ce point M. de Metternich se montra d'une loyauté parfaite; il ne dissimula pas que quelques intrigues avaient été organisées à Vienne, qu'on avait reçu des agens pour seconder un mouvement favorable au duc de Reichstadt ; eh bien! on avait rejeté leurs offres, détourné leurs desseins; si le prince de Metternich exigeait de la France une promesse de bonne foi pour arrêter la propagande révolutionnaire, il affirmait sur l'honneur qu'on empêcherait toute tentative pour donner au duc de Reichstadt une existence politique en France, en opposition avec la sécurité du gouvernement établi (¹). »

Un troisième point fut également traité à fond par le prince de Metternich : c'est que le cabinet autrichien ne prêterait pas davantage la main aux mouvemens du parti légitimiste : « Charles X avait fait demander un asile à l'Autriche; des liens de parenté et le sentiment d'honneur ne permettaient pas de le refuser; si la famille exilée quittait l'Angleterre, M. de Metternich s'engageait à réprimer toutes intrigues tendant à favoriser la restauration de la branche aînée; » ajoutant avec ce sourire spirituel qui le dis-

pereur. Le général s'y est rendu avec l'écharpe et la cocarde tricolores; lorsqu'il a eu présenté sa lettre de notification, l'empereur lui a répondu que, de concert avec ses alliés, il reconnaissait Louis-Philippe, roi des Français. L'audience a été très affectueuse. L'empereur a fini par dire au général : « Dites à votre roi qu'il m'envoie promptement un ambassadeur. »

(*Correspondant de Nuremberg.*)

(¹) Les émissaires bonapartistes se multipliaient à Vienne dans le mois d'août 1830; et l'on peut dire qu'alors, le duc de Reichstadt avait réellement un parti.

tingue toujours : « Général, il y a deux nobles entêtés dont on doit mutuellement se défier ; ils sont gens d'honneur, bons gentilshommes auxquels je confierais ma fortune personnelle, mais également dangereux pour vous et pour nous : c'est le roi Charles X et le marquis de Lafayette ; vos Journées de Juillet ont abattu la folle dictature du vieux roi, il vous faudra maintenant attaquer la royauté de M. de Lafayette, la souveraineté de la propagande ; il faudra bien aussi que le roi des Français en arrive à ses journées contre celui qui s'intitule modestement le patriarche de la liberté des Deux-Mondes ; seulement alors je crois que le prince lieutenant-général sera véritable roi de France ([1]). »

Après ces explications développées en termes d'intimité mutuelle, le général Belliard eut son audience personnelle de l'empereur où tout se passa avec une entière convenance, respect et bonnes paroles ; François II reçut la lettre autographe du roi des Français avec des témoignages de bienveillance : « C'est une rude tâche que le roi votre maître s'est imposée, » répéta l'empereur ; et il ajouta : « Dites-lui qu'il m'envoie bien vite un ambassadeur ; le mien recevra ses lettres de créance de concert avec les représentans de Russie et de Prusse. » C'était le mot convenu par l'alliance, afin d'indiquer que les traités de mutuelle garantie subsistaient dans toute leur étendue et que si quelque chose se faisait (la paix ou la guerre), ce serait simultanément. L'empereur, homme de sens et de raison, répéta encore « que Charles X étant tombé

([1]) Je tiens cette conversation d'une source authentique et elle m'a été répétée par une bouche qui ne permet pas le doute.

par sa faute en violant la foi jurée, on n'armerait pas pour le soutenir. » A Vienne, il n'y eut ni revues ni grandes manœuvres comme à Berlin; le gouvernement autrichien ne parade pas pour toujours rappeler un autre Frédéric, et néanmoins le général Belliard put voir que d'actifs mouvemens de troupes s'organisaient. A la suite de la campagne des Russes contre les Turcs, en 1829, l'Autriche, pour surveiller ces mouvemens, avait porté son pied de guerre à 300,000 hommes sous les drapeaux. La résolution fut prise par le conseil aulique de former des camps en Italie, afin d'y attendre les événemens et de surveiller les désordres de la propagande. Indépendamment des garnisons triplées à Milan, à Mantoue, à Vérone, à Venise, 80,000 hommes furent campés dans les plaines de la Lombardie, protégées par ces tours maximiliennes que l'archiduc se proposait d'établir comme ligne de défense; tours formidables, moitié souterraines, moitié élevées sur le sol et garnies d'une artillerie considérable; elles multipliaient les moyens de répression sur toute l'Italie.

Le voyage du général Athalin (¹) fut moins rapide, et les précautions de police se multiplièrent sous ses pas, à la frontière russe; les passeports durent venir de Pétersbourg même, et ils furent donnés sans grande difficulté. Le général franchit avec rapidité la distance qui sépare Kœnigsberg de la capitale de l'empire de Russie; il put contempler dans la population une silencieuse tristesse, inspirée par la crainte du choléra, qui s'avançait comme un spectre

(¹) Le général Athalin passa par Berlin; il y était le 26 août.

funèbre couvert d'un blanc linceul. Le général fut accueilli partout avec cette haute bienveillance qui distingue l'aristocratie russe; il n'est point vrai que l'envoyé chargé d'annoncer l'avénement eut à se plaindre alors des froideurs de l'empereur Nicolas, et qu'il fut besoin de grands efforts pour justifier l'avénement du 9 août (¹). Un récit simple et vrai des événemens suffit pour éclairer le czar sur le véritable sens de la Révolution de Paris; tout demeura dans les formes diplomatiques les plus cordiales; il n'y eut ni abaissement de la part de l'envoyé d'un Bourbon, ni hauteur irréfléchie de la part de l'empereur de Russie. Cela ne se devait pas entre gentilshommes, cela ne se pouvait pas vis-à-vis d'un petit-fils de Henri IV, blasonné de trois fleurs de lis!

Dans l'histoire des négociations avec la Russie on ne saurait trop distinguer plusieurs phases et plusieurs périodes : avant ou après les événemens de la Belgique, avant ou après les événemens de la Pologne. Mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que la mission du général Athalin à Saint-Pétersbourg fut parfaitement accueillie en 1830; les esprits étaient préparés par les dépêches du comte Pozzo, si favorable à l'esprit d'ordre et de tenue qui avait présidé à toutes les démarches du prince lieutenant-général (²). Depuis le ministère de M. de Po-

(¹) La *Gazette de Pétersbourg* du 5 septembre contenait cet article : « Quoique les événemens de Paris aient fait crouler le système de la sainte alliance, toutefois notre gouvernement est résolu de ne se mêler en rien des affaires intérieures de France. Il reconnaît l'état des choses existantes en ce pays et a bien accueilli le général Athalin. »

(²) On prêtait à l'empereur Nicolas les paroles suivantes en ap-

lignac d'ailleurs, les esprits à Pétersbourg s'attendaient à un événement capital : quel serait-il, en quelles proportions se dessinerait-il? Nul ne pouvait le dire ; peu de faveur existait pour la branche aînée à partir de 1829; si l'on pouvait blâmer la révolte et l'agitation soudaine de tout un peuple, on devait espérer aussi que l'intervention personnelle de la nouvelle royauté pourrait fortement calmer les esprits.

L'empereur de Russie fit donc le plus aimable accueil au général Athalin dont il connaissait la haute et intime position ([1]) : là, comme à Berlin, il y eut des revues, des manœuvres, des fêtes militaires (la vie active de la cour impériale); et dans plus d'une de ces grandes parades l'empereur s'exprima en termes un peu amers contre la branche aînée des Bourbons, qui selon lui avait tant de fois compromis la sûreté de l'Europe. Indépendamment des dépêches du comte Pozzo di Borgo parfaitement rédigées et favorables à la nouvelle dynastie, la cour de Russie venait de recevoir un mémoire du cabinet de Berlin sur le caractère et la tendance des événemens de Paris. D'après l'opinion d'un homme d'Etat, d'examen calme et philosophique (M. Ancillon, je crois), il fallait au plus vite écarter les questions de dynastie pour ne plus songer qu'à la répression vive et prompte de l'idée révolutionnaire à

prenant la nomination du duc d'Orléans, comme lieutenant-général : « C'est l'homme qu'il faut aux « Français; c'est lui qui sera leur « roi, la famille des Bourbons n'est « faite que pour exciter le trouble « et la division en Europe; elle « fait évanouir toute espérance « de progrès et d'amélioration. »

(1) Saint-Pétersbourg, 17 septembre.
« Le général Athalin a eu le 14 sa première audience chez l'empereur Nicolas, puis une deuxième; il accompagne maintenant ce prince dans son voyage aux colonies militaires. »

son origine; l'Europe n'avait donc plus qu'un intérêt, ce n'était pas de savoir laquelle il fallait préférer de la branche aînée ou de la branche cadette de la maison de Bourbon, mais de s'opposer sur-le-champ à toute propagande; le nouveau monarque en France paraissait le plus éminemment propre à comprimer par son concours, l'esprit de cette association démagogique dirigée par M. de Lafayette et qui tendait à semer en Europe les mauvais principes contre les gouvernemens. La branche aînée avait si peu de partisans en France, qu'elle s'en allait dans l'exil, sans qu'un bras se fût levé pour elle; c'était donc à son égard une cause jugée à tort ou à raison, c'était un fait; à Paris, il fallait donc opter entre la république, les bonapartistes et une nouvelle royauté sous un prince habile, éclairé, considérable; entre ces trois hypothèses, il n'y avait point à hésiter. La reconnaissance devait être immédiate, et tout retard était un danger; puisque le nouveau roi s'obligeait loyalement au maintien des traités et des engagemens diplomatiques [1]. » Ce fut dans le même esprit que le prince de Metternich écrivit à l'empereur de Russie avec l'expression calme et puissante de cette autorité que lui donnaient l'expérience des affaires et l'étude des partis.

Dans l'origine, il n'y eut donc ni répugnance ni hésitation de la part de l'empereur Nicolas à reconnaître l'avénement du roi Louis-Philippe Ier; tout ce qu'on a supposé de contraire est une invention de

[1] M. Ancillon est un des hommes d'Etat qui ont rendu le plus de services à l'état de pacification de l'Europe en 1830; il éclaira par des mémoires remarquables l'esprit des cabinets.

parti : la lettre de cabinet [1] ne fut point sans doute enthousiaste pour la Révolution de Juillet, pas plus que le discours du roi d'Angleterre : n'eût-il pas été beau de voir les souverains, lorsqu'un mouvement populaire triomphait, apporter dans leurs paroles l'enthousiasme d'une cantate patriotique ? Cette réponse garda les termes froids et mesurés d'une pièce diplomatique. Le roi des Français avait dit « que le renversement de l'ordre fondé par la Charte était une catastrophe ; » l'empereur répondait avec vérité « que les événemens de Paris étaient à jamais déplorables » ; le nouveau monarque avait dit « ses doutes, ses hésitations au moment d'accepter la couronne » ; l'empereur répondait « qu'en effet, prince du sang, il avait été placé dans une cruelle alternative. » Ne fallait-il pas qu'à Saint-Pétersbourg on approuvât les événemens de Juillet et que la Révolution fût applaudie!

Le czar ne pouvait ni approuver ni désapprouver la résolution du prince et les considérations qui l'avaient amené à recevoir la couronne ; une lettre de cabinet n'était pas un article de gazette ; elle devait rester dans une grande réserve de termes et de sentimens. Enfin rappelant les engagemens pris par la France,

(1) *Lettre du cabinet de S. M. l'Empereur de toutes les Russies à S. M. le roi des Français, en date de Zarskoé-Selo, le 18 septembre 1830.*

« J'ai reçu des mains du général Athalin la lettre dout il a été porteur. Des événemens à jamais déplorables ont placé Votre Majesté dans une cruelle alternative. Elle a pris une détermination qui lui a paru la seule propre à sauver la France des plus grandes calamités, et je ne me prononcerai pas sur les considérations qui ont guidé Votre Majesté ; mais je forme des vœux pour que la Providence divine veuille bénir ses intentions et les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple français. De concert avec mes alliés, je me plais à accueillir le désir que Votre Majesté a exprimé d'entretenir des

l'empereur accueillait « le désir qu'elle avait de respecter les droits, les obligations et les circonscriptions territoriales des traités; la paix était nécessaire à l'Europe et à la France elle-même, et la Russie entretiendrait, de concert avec ses alliés, des relations amicales avec son nouveau gouvernement. »

Ces paroles discrètes ne contentèrent pas les opinions victorieuses et impératives : on dit partout que le czar insultait à la Révolution de Juillet; on lui jeta tout ce vieux vocabulaire de menaces qui entraîna plus tard la Pologne à sa fatale insurrection : ne fallait-il pas que l'Empereur battît des mains à la révolution ni plus ni moins qu'un héros des barricades? et n'était-ce pas un assez grand point obtenu qu'une reconnaissance sans guerre partielle ni générale? Quand Louis XIV voulut établir Philippe V en Espagne, il y eut trente années de batailles; l'avénement de Guillaume III, puis de la maison de Hanovre, entraîna plus de vingt ans de sanglantes luttes; il fallut à la république française d'admirables triomphes pour se faire admettre dans le droit public à Campo-Formio! Austerlitz fut nécessaire à Napoléon pour faire saluer son diadème? Et dans les Cent-Jours, ses envoyés ne

relations de paix et d'amitié avec tous les Etats de l'Europe, tant quelles seront basées sur les traités existans et sur la ferme volonté de respecter les droits et obligations, ainsi que l'état de possession territoriale, qu'ils ont consacrés; l'Europe y trouvera une garantie de la paix, si nécessaire au repos de la France elle-même. Appelé, conjointement avec mes alliés, à cultiver avec la France, sous son gouvernement, ces relations conservatrices, j'y apporterai pour ma part toute la sollicitude qu'elles réclament, et les dispositions dont j'aime à offrir à Votre Majesté l'assurance en retour des sentimens qu'elle m'a exprimés. Je la prie d'agréer en même temps, celle, etc.

« NICOLAS. »

purent même pas franchir les frontières ! Or, dans cette nouvelle circonstance, la diplomatie faisait reconnaître la nouvelle royauté sans retard, sans difficultés, par une simple négociation et cela en termes mesurés et calmes, qui assuraient la sécurité pour le présent comme la paix dans l'avenir.

Au reste, cette reconnaissance de la part de l'Europe ne se fit point attendre. Dès le 1er septembre lord Stuart de Rothsay remit en audience particulière, au roi des Français, les lettres qui l'accréditaient près de sa personne avec le titre d'ambassadeur extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne (1). L'Angleterre prenait l'initiative ; elle le devait, parce que la première elle avait conseillé à la maison d'Orléans l'acceptation de la couronne. Le baron de Werther suivit l'exemple de l'Angleterre (dès que les affaires de la Belgique s'engagèrent un peu largement), et tout cela sans autre condition que le respect des traités, avec une loyauté de formes et de manières qui s'était rarement produite dans l'histoire diplomatique des na-

(1) Paris, 1er septembre 1830.

« Hier S. E. lord Stuart de Rothsay a remis au roi, en audience particulière, les lettres de Sa Majesté Britannique, qui l'accréditent à la cour de France avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Son Excellence a été accompagnée et présentée au roi par M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères. »

Voici dans quel ordre furent reçus en audience du roi les ministres étrangers pour la présentation de leurs lettres de créance..

Le 9 septembre. Le général baron Fagel, ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas ;

— Le comte de Mülinen, envoyé extraordinaire du roi de Wurtemberg;

Le 22 septembre. M. de Kœnneritz, ministre plénipotentiaire du roi de Saxe ;

Le 6 octobre. Le baron de Werther, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Prusse ;

— Le baron de Pfeffel, ministre plénipotentiaire du roi de Bavière;

— M. de Treitlinger, ministre

tions. Successivement, et à raison des distances seulement, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie comtes d'Appony et Pozzo di Borgo, présentèrent des lettres de créance, et les rapports diplomatiques furent ainsi régularisés avec la même tenue et le même soin que si Charles X n'avait jamais cessé de régner.

Au reste dans l'état de l'Europe il n'y avait de considérable que l'adhésion des quatre grands cabinets signataires des traités de Vienne : l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie; les autres cours de second ordre devaient suivre l'impulsion générale, et nulle d'entre elles ne pouvait oser une résistance sérieuse à la résolution d'une reconnaissance simultanée. La cour pontificale fut la première à se déterminer; le noble et saint Pie VIII invoqua le véritable esprit du catholicisme qui ne se lie à aucune forme sérieuse de gouvernemens sur la terre; ceux-ci passent et lui reste; il va aussi bien à la constitution monarchique qu'à l'idée républicaine; il ne s'enquiert

plénipotentiaire du grand duc de Weimar;

Le 8 octobre. M. Rumpff, envoyé des villes libres de Hambourg, Lubeck, Brème et Francfort;

Le 12 octobre. Monsignor Lambruschini, nonce du pape;

—Le comte de Lowenhielm, ambassadeur du roi de Suède;

Le 23 octobre. Le comte d'Appony, ambassadeur de l'empereur d'Autriche;

Le 24 octobre. Le comte d'Offalia, ambassadeur du roi d'Espagne;

Le 25 octobre. Le général-major de Juel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Danemarck;

Le 29 octobre. M. Berlinghieri, ministre plénipotentiaire du grand duc de Toscane;

Le 5 novembre. M. Rives, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique;

Le 11 novembre. Le comte d'Offalia, ambassadeur d'Espagne, comme ministre plénipotentiaire du grand duc de Lucques;

Le 12 novembre. M. Oerthling, ministre plénipotentiaire du grand duc de Mecklenbourg-Schwerin.

pas des couronnes périssables, quand il s'agit du maintien de la foi. Dès que les pouvoirs en France se furent prononcés pour une nouvelle dynastie, il n'y eut aucun retard de la part de la cour de Rome; le comte Anatole de Montesquiou reçut l'accueil le plus amical du souverain Pontife qui appela le roi des Français, le fils aîné de l'Église, comme cela se devait depuis saint Louis; résolution très importante pour la nouvelle royauté. Au point de vue politique le pape possède le territoire le plus central de l'Italie, la clef de toutes les positions; au point de vue religieux, chef spirituel des fidèles, à la tête de tout le clergé, il pouvait servir le gouvernement nouveau dans la pacification des troubles de conscience qu'une révolution devait nécessairement susciter (1).

Dans toute l'Italie, ce fut le même système de reconnaissance immédiate, et sans condition; l'Autriche avait donné l'exemple, et il fut suivi par le grand-duché de Toscane, le Piémont, puis Naples; sauf le petit État de Modène. Bientôt on révélera dans ce livre les causes réelles de ce refus, qui tiennent plutôt aux projets des sociétés secrètes qu'aux conseils de l'Autriche comme on se plut à l'insinuer. Avant même qu'il y eût reconnaissance officielle de la part des gouvernemens italiens, le pavillon tricolore fut admis dans tous les ports, résolution si importante pour le

(1) Rome, 11 septembre.
« M. de Montesquiou a notifié au pape l'avénement du roi Louis-Philippe au trône de France, et il a reçu de Sa Sainteté un accueil bienveillant. Le drapeau tricolore était déjà admis sans difficulté dans le port de Civitta-Vecchia, comme dans ceux de Gênes et de Livourne. On fait plus de difficultés à Naples : les vaisseaux avec pavillon tricolore ne sont point encore reçus dans les ports. »

Digitized by Google

commerce de la Méditerranée; les consuls purent également recevoir l'*exequatur*, et avant la fin du mois de septembre la question dynastique était parfaitement résolue. De part et d'autre on s'était expliqué sans déguisement; la révolution limitée dans les frontières de la France autour d'une dynastie nouvelle était acceptée avec loyauté. La maison d'Orléans entrait dans la famille des rois et cela sans opposition; seulement à la condition juste et rationnelle que le pouvoir serait une répression pour les troubles européens et non point un instrument de désordre et de propagande; en un mot qu'il y aurait une royauté forte, dominatrice et non pas la dictature démocratique de M. de Lafayette.

En Allemagne, au sein de la Confédération germanique, les démarches de la France furent encore couronnées d'un plein succès. En Saxe, en Bavière, à Bade, à Stuttgard, nulle difficulté de reconnaître l'avénement du 9 août; la Confédération germanique comme corps politique de nation adhéra à cette reconnaissance sans restriction aucune. Le marquis de Dalmatie remit à la diète la lettre de notification de l'avénement du roi des Français, ajoutant de solennelles et rassurantes paroles : « Sa Majesté m'a chargé de joindre à cette lettre et verbalement l'assurance des sentimens les plus amicaux dont elle se sent pénétrée pour la sérénissime diète germanique, et pour ses membres : comme aussi d'exprimer le vœu sincère de Sa Majesté de continuer et d'entretenir les meilleurs rapports de paix et d'union avec la diète germanique. De plus, le roi m'a particulièrement chargé d'assurer de la manière la plus formelle

que le nouveau gouvernement français souhaite le maintien de la paix générale européenne, et qu'il a la conviction que la paix en Europe ne saurait être assurée que par le maintien des traités existans et par la consolidation de la tranquillité intérieure de tous les États. Sa Majesté est pénétrée de ces sentimens et elle est fermement résolue de gouverner dans ce sens. Au surplus, Sa Majesté ne s'est chargée du gouvernement que contre ses vœux personnels et d'après la volonté de la nation, pour préserver le royaume de l'anarchie qui certainement n'aurait pas tardé à franchir les frontières de France, et qui aurait bientôt atteint les États voisins(¹). »

Ces engagemens pris avec une sincérité parfaite, ce système de modération adopté, la diète n'hésita point à faire une réponse favorable et à renouer les bons rapports de gouvernement qui n'avaient jamais cessé d'exister avec la France, car il y avait de longues années que des alliances intimes nous unissaient à l'Allemagne. La Suisse, de son côté, accrédita son ambassadeur; malgré ses justes griefs contre la population de Paris qui avait massacré ses enfans, elle n'hésita point à saluer le nouveau monarque. Avant la Suisse, le roi des Pays-Bas avait déjà continué les pouvoirs du baron Fagel, son ambassadeur, auprès du roi Louis-Philippe. Il s'était hâté à cause des événemens de Bruxelles dont nous aurons bientôt à parler et qui apportèrent de si notables modifications dans le droit public de l'Europe.

(¹) Notification à la diète germanique de l'avénement au trône du roi des Français, Louis-Philippe d'Orléans, le 9 septembre 1830, 26ᵉ séance; et reconnaissance de la part de la diète germanique, le 23 septembre 1830. 28ᵉ séance (*Actes officiels pour l'histoire et le droit public de la diète germanique*, par M. de Mayer, Francfort, 1833).

On doit remarquer que même à l'origine de tous ces actes diplomatiques d'une nature si grave, il est à peine parlé de Charles X et du jeune duc de Bordeaux, question dynastique qui pouvait compliquer la difficulté européenne sans la résoudre. Toutes les négociations se réduisent donc aux affaires : point de sentimentalité ni de pleurs stériles ; ce qui est tombé paraît irrévocablement jugé et hors de cause ; on ne jette pas les yeux sur le passé mais sur l'avenir ; les traités doivent être maintenus, la propagande réprimée. Voilà toute la préoccupation des cabinets : si la branche aînée est tombée, c'est sa faute, ou celle de la fatalité ; qu'y faire ? Ce que l'Europe doit accomplir, c'est une mission d'ordre, le respect des traités et la paix générale ; elle doit comprimer cette tendance de sédition qui brûle les cœurs et remue le sol.

Telle est la pensée de l'avénement du roi Louis-Philippe, la rude tâche qu'il s'impose, la seule obligation qu'il contracte. Cette mission chacun la prend au sérieux en Europe, souverains, hommes d'État ; la paix pourra être compromise sans doute, mais on ne fera la guerre que pour les questions réelles et afin de comprimer la propagande ; on ne s'armera pas pour une croisade en faveur d'un drapeau ou d'un enfant. A Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Berlin, on s'occupe de la Belgique, de l'Italie ou d'Alger et pas un seul mot sur la vieille dynastie ; aux yeux des hommes d'État elle paraît fatalement condamnée par ses fautes et ses malheurs !

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

VITTORIO EMANUELE III BIBLIOTECA IN ROMA

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — Page 1.

Première forme d'organisation insurrectionnelle.

Aspect de Paris le 28 au matin. — Stratégie du maréchal Marmont. — Dévoûment de la garde. — Hésitation de la troupe de ligne. — Défection. — Le plan compromis. — Nécessité de se concentrer. — Caractère de la résistance des habitans. — Réunion familière de quelques députés. — Deux camps. — La légalité. — La révolution. — Les salons de la résistance. — M. Casimir Périer. — Question préjudicielle. — Y a-t-il encore des députés? — Travail des sociétés secrètes. — Les modérés débordés par l'arrivée de M. de Lafayette. — Absence du préfet de la Seine et du préfet de police. — Envahissement de l'Hôtel de Ville. — Pouvoir qui s'y établit. — Craintes des députés. — Organisation provisoire et municipale.

CHAPITRE II. — Page 33.

Dernière résistance de la royauté.

Saint-Cloud. — Sécurité et ténacité du vieux roi. — La chasse. — Le jeu. — Rapports du maréchal Marmont. — Ordres de Charles X. — Tiédeur de tout ce qui l'entoure. — Plaintes et clameurs. — Les ministres. — Concentration des pouvoirs aux Tuileries. — Salon du maréchal. — Conseil des ministres. — L'état de siége. — Les députés aux Tuileries. — Faiblesse et décousu de tous. — Première démarche auprès du roi. — MM. de Sémonville et d'Argout. — M. de Vitrolles. — Résistance de Charles X. — Le ministère de M. de Polignac à

Saint-Cloud. — Dernier conseil. — Démission. — Formation du ministère de M. de Mortemart. — Mesures qui l'accompagnent. — Quel eût été le résultat de ce ministère? — Pouvait-il sauver la dynastie?

CHAPITRE III. — Page 83.

Paris dans les Journées de Juillet.

Aspect de la cité. — Les barricades. — Le drapeau. — *La Marseillaise.* Le bas peuple. — Les prisons ouvertes. — Actes arbitraires. — Proscription. — Barrières fermées. — Commission municipale. — Ses délibérations. — Ses craintes. — Le commerce.—Suspension de paiement.—La Bourse. — Les subsistances. —Terreur de la contagion. —Actes de l'autorité.—Voyage de M. de Mortemart à Paris. — Hésitations. — Caractère de ce message. — L'Hôtel de Ville. — Dictature de M. de Lafayette. — Arrêt contre les Bourbons de la branche aînée. — État des partis. — Les républicains. — Les impérialistes. — Placards et proclamations. — Anarchie. — Nécessité d'y apporter un terme.

CHAPITRE IV. — Page 128.

Lieutenance générale de M. le duc d'Orléans.

Véritable aspect de Paris. — Le corps diplomatique. — Son attitude durant l'insurrection. — Demande de sauve-garde. — Insouciance de M. de Polignac. — Les ambassadeurs vont-ils rester à Paris? — Premières communications avec les hommes politiques. — M. de Talleyrand. — M. Pasquier. — M. Molé. — Le général Sébastiani. — Nécessité d'en finir avec la crise. — Anarchie. — Hôtel de Ville. — Confusion populaire. — Crainte d'une république. — Situation personnelle de M. le duc d'Orléans. — Les pensées qui se tournent vers le prince. — Son arrivée à Paris. — Ce qui détermine son acceptation. — Conférence avec M. de Talleyrand. —La lieutenance générale met fin à l'anarchie. — Le prince à l'Hôtel de Ville. — Appréciation des actes et de la durée de la commission municipale. — Gouvernement provisoire.

CHAPITRE V. — Page 175.

Faiblesse et ruine du gouvernement royal.

La province. — Attitude des populations. — Hésitations des autorités. — Les grandes villes. — Lyon. — Marseille. — Bordeaux. — M. de Curzay. — Nantes. — Lille. — Strasbourg — Anarchie. — Essais d'un pouvoir administratif et municipal. — Les commissaires provisoires. — Esprit de la France. —La guerre aux places.— Les pétitions. — Merveilles. — Spontanéité et turbulence dans l'organisation des gardes nationales. — Le roi Charles X pouvait-il trouver appui en province? — Le château de Rambouillet. — Mission auprès du vieux roi. — Discussion pour l'abdication. — Entrevue du comte Pozzo et du roi Charles X. — Paris après les événemens. — Les rues. — Les

théâtres. — Premières séances de la Chambre. — Le parti démocratique — L'expédition de Rambouillet. — Conférences secrètes avec le corps diplomatique. — Esprit des premières dépêches.

CHAPITRE VI. — Page 229.

Impression produite à l'étranger par les événemens de Juillet.

Angleterre. — Le ministère tory. — Les whigs. — Joie des partis. — Élection. — Réforme. — Profit que veut tirer l'Angleterre de la Révolution de Juillet. — *Belgique.* — Parti catholique. — Résistance. — *Allemagne.* — Les gouvernemens et les populations. — *Autriche.* — *Prusse.* — *Italie.* — Les rois de Naples et de Sardaigne. — Le Saint-Siége. — L'idée de propagande. — État des esprits en Pologne. — *Russie.* — Attitude des gouvernemens.

CHAPITRE VII. — Page 263.

Situation des partis et des pouvoirs pendant la lieutenance générale.

Les légitimistes. — Leur plan de conduite — Adoption de la lieutenance générale rattachée à l'avénement du duc de Bordeaux. — *Les bonapartistes.* — Le duc de Reichstadt et la constitution de 1815. — *Les républicains.* — Leurs divisions. — Les jeunes hommes des sociétés secrètes. — Idée d'un congrès national. — Turbulences démocratiques. — Le parti politique. — Développement de l'idée de 1688. — De quels élémens elle se compose. — La Chambre des pairs. — La Chambre des députés. — Situation des esprits. — Nécessité d'en finir au plus tôt avec le provisoire. — Aperçu de M. de Talleyrand et du corps diplomatique sur le moyen d'apaiser la crise.

CHAPITRE VIII. — Page 303.

L'avénement du roi Louis-Philippe et la Charte.

Les trois écoles qui se disputent la pensée de gouvernement. — La Charte de 1814. — La souveraineté populaire — Parti mixte. — Urgence. — Travail préparatoire. Discussion sur le préambule. — Articles supprimés, modifiés ou ajoutés. — Concessions. — Violence des partis. — Insurrection contre la Chambre. — Intervention et dictature de M. de Lafayette contre la pairie. — Caractère de la Charte de 1830. — Séances de la Chambre des députés. — Attitude du parti légitimiste. — La Chambre des pairs. — Rôle qu'elle joue. — Protestation et discours de M. de Châteaubriand. — Acceptation de la royauté par le prince lieutenant-général. — Séance royale. — Question du serment. — Exigences de l'esprit de parti.

CHAPITRE IX. — Page 363.

Marche de Charles X et de la royale famille vers l'exil.

Départ de Rambouillet. — Le roi. — Le Dauphin. — La Dauphine. — La duchesse de Berri. — Le duc de Bordeaux. — Les serviteurs. — Les gardes du

corps. — La garde royale. — Projets divers. — Le duc de Bordeaux ira-t-il à Saumur. — Résignation de Charles X. — Les commissaires. — Espérance sur la lieutenance générale du royaume. — Les populations. — Première station. – Le château de Maintenon. — Les adieux de la garde. —Dreux. — Verneuil. — Laigle. — Argentan. — Envoi des négociateurs en Angleterre et en Autriche. — M. de Choiseul à Londres. — M. de Kintzinger à Vienne. — Le roi Charles X à Valognes. — Remise des étendards. — Préparatifs d'embarquement. — Les adieux du roi. — Marche de Valognes sur Cherbourg. — Em- — barquement. — Dernière conférence du roi avec le maréchal Maison. — Licenciement des gardes. — Négociations pour le séjour du roi en Angleterre. —Conditions imposées.—Charles X les accepte.—Premier séjour à Lullworth.

CHAPITRE X. — Page 403.

Formation du ministère de l'avénement.

Embarras pour la composition d'un cabinet. — Les affaires. — Les partis. — Les commissaires provisoires. — Les ministres. — Le comte Molé.— Le baron Louis. — M. Guizot. — Le duc de Broglie. — Le maréchal Gérard. — Le général Sébastiani. — MM. Laffitte, Dupont (de l'Eure), Casimir Périer, Dupin aîné et Bignon. — Ministres à portefeuilles. — Ministres sans portefeuilles. — Les premiers conseils.

CHAPITRE XI. — Page 437.

Département des affaires étrangères. Reconnaissance par l'Europe de la nouvelle monarchie.

Premiers actes de M. le comte Molé. — Balance et lutte entre les affaires et les opinions. — Les grandes ambassades. — Démissions du duc de Laval, du duc de Mortemart et de M. de Rayneval. — Les cours secondaires. — Renouvellement de tout le corps diplomatique. — Démarches de l'avénement. — Les premiers envoyés. — Les généraux Baudrand, Belliard, Mouton et Athalin à Londres, Vienne, Berlin et Pétersbourg. — Esprit de ces cabinets. — Lettres autographes. — Explications des envoyés. — Accueil cordial. — Initiative prise par l'Angleterre. Reconnaissance. — Détermination simultanée de la Prusse, de l'Autriche, puis de la Russie. — Exemple suivi par les cours secondaires. — Engagemens pris. — Il s'agit moins d'une difficulté de dynastie que d'une véritable question de traités et d'ordre européen.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU DEUXIÈME VOLUME.

LA DEUXIEME LIVRAISON,

(TOMES III ET IV)

DE

L'EUROPE DEPUIS L'AVÉNEMENT DU ROI LOUIS-PHILIPPE

SERA PUBLIÉE DU 5 AU 15 AOUT 1845,

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS, QUAI MALAQUAIS, 5.

NAG 200 4627

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google